

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONFLIT URBAIN PAR LES REPRÉSENTATIONS
DES ACTEUR.E.S EN CONTEXTE DE REVITALISATION
IMMOBILIÈRE DANS UN QUARTIER DE CENTRE-VILLE :
CAS DE LA PLACE DES PEUPLES (2015-2018) À GATINEAU

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU
DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES

PAR
GUYLAIN BERNIER

SEPTEMBRE 2025

Remerciements

Cette thèse a été rendue possible grâce à l'appui très apprécié du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Entreprendre l'aventure doctorale exige un équilibre entre l'hardiesse, la rigueur, la discipline, y compris, il faut l'avouer, le plaisir. Il s'agit aussi de savoir doser le quarante pourcent intellectuel avec le soixante pourcent émotionnel. Et cela ne peut se faire seul, car, comme dans n'importe quel accomplissement digne de ce nom, il y a toujours des allié.e.s sur lequel.le.s compter durant le cheminement sur cette route quelquefois bien droite, d'autres fois sinueuse, cahoteuse, voire même « à pic ». Voilà le moment de rendre visibles certaines personnes qui ont contribué, à leur façon, à ce périple finalement arrivé à destination.

Avant la thèse, des cours et des séminaires doivent être accomplis, afin de gagner en théorie, en méthodologie et en confiance. Il me faut remercier certaines personnes pour leur contribution à la planification, voire à la mise en forme du projet de recherche qui deviendra la présente thèse, à savoir : monsieur François Aubry, pour son enseignement rigoureux qui nous amenait tout d'abord à cheminer dans nos réflexions sur divers.es théoricien.ne.s rattaché.e.s de près ou de loin à notre sujet de recherche, afin de passer ensuite au stade de la mise en relation de plusieurs disciplines pour finalement aboutir à une construction théorique dite interdisciplinaire, soit une démarche qui m'a été bienheureuse dans l'élaboration du cadre théorique ; monsieur René Lachapelle, pour son approche axée sur l'être humain placé dans un milieu grâce auquel il peut exister et donner un sens à sa vie, et ce malgré les contraintes, à savoir une posture qui inspira mon choix épistémologique ; madame Louise Boivin, dans sa façon de décortiquer un problème, pour ne pas dire dans l'effort de faire passer l'ensemble de la littérature dans un entonnoir afin d'en exposer l'« énigme » à décortiquer et résumée à l'intérieur d'une question de recherche ; monsieur Guy Chiasson, pour son expertise sur le territoire et ses questionnements face aux lectures exigées, de manière à forcer une réflexion plus poussée qui ne peut que faire émerger de nouvelles prises de vue et inévitablement d'autres questions, sans oublier ses précieux conseils dans les évaluations de l'examen de synthèse et du projet de thèse ; madame Valérie Lederer, pour ses connaissances en méthodologie et son apport indéniable dans la compréhension des diverses méthodes de la collecte et de l'analyse des données, mais plus encore dans l'enseignement

de la structure d'une recherche, à laquelle je me suis grandement inspiré. À toutes et tous, je vous offre mes remerciements les plus cordiaux.

En parallèle, je ne peux non plus passer sous silence les bons moments vécus avec mon fidèle compatriote, monsieur Denis Y. Charlebois, qui a dû passer la plupart de ses cours/séminaires en ma compagnie, mais dont je retiens surtout les interventions, la soif de connaissance et la joie de faire partie de cette aventure doctorale, à savoir un mélange des plus motivants qui stimulait donc ma propre participation, puisqu'étant amené à réfléchir davantage sur les lectures ou les travaux exigés, à ouvrir ma pensée et plus encore à profiter de ces instants de bonheur à tout simplement écouter les propos tenus, toujours pertinents et pouvant être qualifiés justement de philosophiques. Un grand merci, Denis, pour tes apports enrichissants, ton support bienveillant et tes prises de vue formidables sur le monde.

Qui dit thèse de doctorat, dit directeur de thèse. Je tiens à remercier monsieur Mario Gauthier de m'avoir accordé la liberté nécessaire pour produire une étude qui représentait le fruit de mes idées, d'avoir donc cru en mes réflexions, tout en me guidant à travers les différentes approches en planification urbaine, à savoir l'une parmi ses expertises. Un remerciement particulier à madame Sandra Breux, pour ses conseils précieux présentés lors de l'évaluation du projet de thèse, ce qui a permis des ajustements judicieux apparaissant dans le produit final. Également à monsieur Pierre Louis Lapointe, pour ses orientations éclairantes lors du peaufinage de la partie historique touchant la région de l'Outaouais et l'établissement de Hull. Et il m'est impossible d'ignorer ici la contribution essentielle de toutes les participantes et tous les participants aux entretiens semi-dirigés ; sans vous, le résultat n'aurait jamais eu autant de valeur.

Affirmer détenir un doctorat aurait été inimaginable sans l'appel lancé à l'origine par monsieur Yvan Perrier, professeur au Cégep du Vieux-Montréal, chargé de cours en relations industrielles à l'UQO, à la fois politologue-socialiste et sociologue-artiste, étant en plus un cher collaborateur d'écriture et un ami. Un grand merci, Yvan, pour tes conseils précieux, ton écoute et tes jeux de mots à la fois drôles et moralisateurs ; car la vie mérite d'être appréciée dans toutes ses couleurs aussi variées soient-elles.

Finalement, je ne peux pas passer sous silence le support de ma famille, malgré la distance physique qui nous sépare, ainsi que la patience, le soutien indescriptible et tout le vécu de cette aventure qui n'aurait pu être possible sans la présence de mon épouse, Katia, que je ne saurais remercier suffisamment.

Avant-propos

Au cours de cette démarche, le promoteur du grand projet immobilier étudié a exprimé son refus d'être cité à l'intérieur de la thèse. Par conséquent, un terme dit « neutre », c'est-à-dire « promoteur », sera utilisé dans les pages qui vont suivre. Il importe de souligner toutefois l'article 2.2 de l'EPTC2 (Énoncé de politique des trois Conseils) sur *l'Information du domaine public sans attente en matière de respect de la vie privée* selon laquelle il n'y a pas de restriction en matière éthique lorsqu'une recherche utilise de l'information du domaine public qui pourrait comprendre des renseignements identificatoires pour lesquels il n'y a pas d'attente raisonnable en matière de respect de la vie privée. Cette information du domaine public comprend les publications imprimées ou électroniques, les films, les enregistrements audio ou numériques, les reportages dans les médias, les publications officielles, les installations artistiques, les expositions ou événements littéraires librement accessibles au public ou des publications qui le sont dans des bibliothèques publiques, sans oublier du cybermatériel, comme des documents, des enregistrements, des spectacles, du matériel d'archives ou des entrevues de tiers publiés et auxquels le public a librement accès sur Internet et pour lesquels encore il n'y a pas d'attente en matière de respect de la vie privée. En vertu de cet article, il s'avère permis d'utiliser à l'intérieur de la thèse des références bibliographiques rattachées à ces diverses sources.

Table des matières

Remerciements	i
Avant-propos	iii
Liste des figures	vii
Liste des tableaux	ix
Liste des photographies	xi
Liste des abréviations et acronymes	xii
Résumé	xiv
 Introduction	 1
 Chapitre 1	
Conflit urbain et revitalisation immobilière	10
1.1 Introduction	10
1.2 Un contexte et un questionnement sur le conflit urbain	11
1.2.1 Un contexte de revitalisation urbaine	11
1.2.2 Une réalité de conflit urbain	17
1.3 Pour une étude du <i>confligere</i>	19
1.3.1 Une définition du conflit urbain	19
1.3.2 Des réponses à l'énigme du conflit selon une perspective disciplinaire	23
1.3.3 Différentes approches théoriques pour l'étude du conflit urbain	35
1.3.4 Une posture pour approfondir le conflit urbain	46
1.4 Conclusion	54
 Chapitre 2	
Du conflit urbain aux représentations socio-spatiales	55
2.1 Introduction	55
2.2 Sur l'arène du conflit urbain	56
2.3 Un peu d'histoire et d'interdisciplinarité sur les représentations	60
2.3.1 Une conscience, un imaginaire ou le passage du mythe au quotidien	63
2.3.2 Une conscience devenue sociale, dans la mise en valeur des représentations et de l'identité	68
2.3.3 Une conscience ou un imaginaire spatial, sinon les rapports humains dans une nature revisitée	77
2.3.4 Un monde de représentations	93
2.4 De la polysémie à la triade caractéristique	94
2.5 Conclusion	99
 Chapitre 3	
Sur la démarche méthodologique	101
3.1 Introduction	101
3.2 Arrimer le conflit urbain et les représentations	101
3.3 Un espace, un temps et une population	119

3.3.1 En passant par le devis	119
3.3.2 Délimiter dans l'espace et le temps	122
3.4 Collecte de l'information, une affaire de méthodes	126
3.4.1 Discuter.....	126
3.4.2 Observer.....	137
3.4.3 Lire et relire	139
3.5 Soutirer de la valeur au contenu	147
3.6 Considérations éthiques.....	152
3.7 Conclusion.....	153

Chapitre 4

Portrait et historique du territoire : Gatineau et son centre-ville.....	154
4.1 Introduction.....	154
4.2 Caractéristiques du terrain sous certains aspects	154
4.3 Une histoire en six parties.....	169
4.3.1 À l'origine, un établissement colonial.....	170
4.3.2 Entre établissement industriel et position stratégique	172
4.3.3 Intermède sur la ville aux mille et un plaisirs.....	178
4.3.4 Annexion à la région de la capitale nationale.....	181
4.3.5 Luites sociales et intervention provinciale	190
4.3.6 Métropolisation et les barons de l'immobilier.....	198
4.4 Conclusion.....	212

Chapitre 5

Polémique entourant le projet de la Place des Peuples	214
5.1 Introduction	214
5.2 Le commencement : lorsqu'apparu « l'éléphant dans la pièce ».....	215
5.3 Contrer le grand projet : dépôt de la citation patrimoniale.....	225
5.4 Élections municipales : construire ou pas dans le patrimoine	236
5.5 Le dernier droit : accepter ou refuser le contre-projet, pour ne pas dire le grand projet	247
5.6 Un dénouement ou un antagonisme résiduel : le retour possible du grand projet.....	261
5.7 Conclusion.....	268

Chapitre 6

Entre centre-ville de prestige et village urbain du quotidien	269
6.1 Introduction	269
6.2 Un centre-ville qui a besoin d'une revitalisation, mais qui a aussi du bon	269
6.3 Un programme pour le centre-ville basé sur le compromis.....	281
6.4 Un grand projet de transformation radicale.....	286
6.5 Un contre-projet pour le quartier du Musée	296
6.6 Une réalité d'antagonisme, se permettre une vision du conflit	309
6.7 Conclusion.....	334

Chapitre 7	
Une production d'images à décortiquer	336
7.1 Introduction	336
7.2 Des images dans le temps	336
7.3 Des contenus de représentation	346
7.3.1 Famille et propriété.....	346
7.3.2 Difficulté à saisir des concepts et double personnalité du centre-ville	354
7.3.3 Des distorsions de rôle, source de rivalité	359
7.3.4 Une typologie des antagonismes (Partie I)	365
7.4 Un processus de représentation	375
7.4.1 Typologie des antagonismes (Partie II)	375
7.4.2 Itération cristallissante	387
7.5 Conclusion.....	391
Conclusion.....	393
Annexe I – Dynamique conflictuelle chez Beauchard	407
Annexe II – Synthèse des éléments de définition retenus pour les représentations	408
Annexe III – Guide d'entretien avec questionnaire	413
Annexe IV – Procédure de prise de contact avec les participant.e.s aux entretiens et sur leur déroulement.....	418
Annexe V – Détails sur la couverture médiatique annuelle pour l'étude de cas et précisions sur l'utilisation de mots-clés	422
Annexe VI – Formulaire de consentement, l'une des versions	425
Annexe VII – Tableau historique de la population de certaines villes du Québec, entre 1871 et 2001	430
Lexique.....	431
Bibliographie.....	438

Liste des figures

Figure	Page
1.1 – Le conflit urbain comme problème	19
1.2 – Synthèse des concepts du conflit.....	22
1.3 – Certaines réponses offertes par quelques disciplines pour justifier l'écart conflictuel.....	24
1.4 – Synthèse des approches théoriques pour étudier le conflit urbain.....	45
2.1 – Illustration simplifiée du conflit urbain	58
2.2 – Influences interdisciplinaires sur les représentations	61
2.3 – Différents types de représentations et composantes clés à retenir.....	98
3.1 – Les représentations comme processus et produits.....	107
3.2 – Cadre d'analyse des représentations en situation de conflit urbain.....	117
3.3 – Du centre-ville de Gatineau à la communauté du Vieux-Hull Est	124
3.4 – Le territoire du Vieux-Hull Est et quelques images	125
3.5 – Processus de codage avec ses rondes et phases de regroupement.....	148
3.6 – Schéma actantiel.....	151
4.1 – Régions du Québec, dont l'Outaouais	155
4.2 – Emploi selon les principales industries pour les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, à partir des données disponibles du recensement de 2016, en pourcentage	162
4.3 – Niveau de scolarité selon les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, à partir des données disponibles du recensement de 2016, en pourcentage.....	164
4.4 – Part des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu en frais de logement, pour les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre- ville et une communauté du secteur Hull, à partir des données disponibles des recensements de 2011 et 2016, en pourcentage	165
4.5 – Pourcentage des propriétaires et des locataires dans le nombre total de ménages privés au sein des communautés du Vieux-Hull Est et du Vieux-Aylmer, selon les données des recensements disponibles de 2006, 2011 et 2016	165
4.6 – Population minoritaire par origine ethnique pour le secteur Hull ainsi que le centre-ville et la communauté du Vieux-Hull Est, selon les données des recensements disponibles de 2001, 2011 et 2016, en pourcentage	168
4.7 – Établissement de Wright dans les années 1820	171
4.8 – Promenade du Portage et aléas nocturnes dans les années 1980, une caricature de Guy Badeau.....	180
4.9 – Région de la capitale nationale canadienne en 1948	183
4.10 – Région de la capitale nationale canadienne de nos jours.....	184

4.11 – Communauté régionale de l’Outaouais en 1980.....	195
4.12 – Le cœur de la région de la capitale nationale canadienne	201
4.13 – Le centre-ville de Gatineau.....	203
4.14 – Hauteurs maximales accordées aux nouvelles constructions au centre-ville de Gatineau selon le PPU	204
4.15 – Place des Peuples en deux versions	208
5.1 – Opportunité de densification et de repeuplement	217
5.2 – Polarisation des positions, avec des alliés et des adversaires à la Place des Peuples	224
5.3 – Appui et réserve au contre-projet de citation patrimoniale pour le quartier du Musée	236
5.4 – Intensification des antagonismes lors de la campagne électorale municipale de 2017.....	246
5.5 – Les derniers appuis, d’un côté comme de l’autre	261
5.6 – Victoire de la citation patrimoniale pour ce qui sera le Quartier-du-Musée	264
5.7 – Synthèse de la dynamique conflictuelle du cas de la Place des Peuples	267
6.1 – Résultats pour l’objet-dimension centre-ville.....	280
6.2 – Résultats pour l’objet-dimension PPU	285
6.3 – Résultats pour l’objet-dimension grand projet urbain	294
6.4 – Des sites du patrimoine pour le quartier du Musée	303
6.5 – Résultats pour l’objet-dimension contre-projet	307
6.6 – Résultats pour l’objet-dimension quartier	308
6.7 – Des images différentes pour le quartier du Musée et ses alentours	320
6.8 – Résultats pour l’objet-dimension autrui	330
6.9 – Résultats pour l’objet-dimension conflit	332
7.1 – Évolution du conflit de la Place des Peuples à partir de trois groupes d’acteur.e.s	345
7.2 – Typologie des acteur.e.s et niveau de collaboration dans la dynamique conflictuelle du cas de la Place des Peuples	370
7.3 – Processus de représentation des acteur.e.s dans le conflit urbain.....	379
7.4 – Typologie des acteur.e.s selon le processus de représentation dans la dynamique conflictuelle de la Place des Peuples	381

Liste des tableaux

Tableau	Page
3.1 – Définitions retenues sur le conflit (urbain) et raisons évoquées.....	102
3.2 – Synthèse des éléments de définition sur le conflit (pouvant être urbain).....	104
3.3 – Liste des auteur.trice.s et des disciplines retenues pour définir les représentations	105
3.4 – Objet-dimension PPU centre-ville et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel	109
3.5 – Objet-dimension centre-ville et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel.....	110
3.6 – Objets-dimensions grand projet urbain / contre-projet et leurs indicateurs, selon le cycle conflictuel	112
3.7 – Objet-dimension quartier et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel.....	113
3.8 – Objet-dimension autrui et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel.....	114
3.9 – Objet-dimension conflit et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel.....	116
3.10 – Forces et faiblesses de la méthode par étude de cas	120
3.11 – Catégories d’acteur.e.s et leurs regroupements en circonstance de conflit urbain	128
3.12 – Précisions sur les catégories d’acteur.e.s retenues et les codes d’entretien	129
3.13 – Dénombrement des commerces et prestataires de services de la communauté du Vieux-Hull Est, répartis par types d’activités, et total des sélections avec détails sur la localisation	130
3.14 – Critères de sélection des participant.e.s-résident.e.s	131
3.15 – Nombre d’entretiens espéré, réalisé ou pas, selon la catégorie d’acteur.e.s et la répartition homme/femme.....	133
3.16 – Tranche d’âges des participant.e.s, selon la catégorie d’acteur.e.s	134
3.17 – Lieu privilégié pour la tenue des entretiens, selon la catégorie d’acteur.e.s	135
3.18 – Liste des documents et références web, par catégorie d’acteur.e.s	141
3.19 – Synthèse des méthodes de la collecte de l’information	144
3.20 – Synthèse de la méthode de l’analyse de contenu.....	150
4.1 – Population selon les principales régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, par décennie, entre 2001 et 2021	156
4.2 – Population selon la région métropolitaine de recensement (RMR) Ottawa- Gatineau, parties québécoise et ontarienne, par décennie, entre 2001 et 2021	157
4.3 – Population de la région métropolitaine de recensement (RMR) Ottawa- Gatineau selon le sexe, partie québécoise seulement, par décennie, entre 2001 et 2021	157

4.4 – Population de la ville de Gatineau comparée à d’autres grandes municipalités québécoises, par décennie, entre 2001 et 2021	158
4.5 – Revenu total médian des particuliers et des ménages pour la province et les principales municipalités du Québec, entre 2006 et 2016	159
4.6 – Revenu total médian des ménages pour la province de Québec et les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, entre 2006 et 2016.....	160
4.7 – Population de la ville de Gatineau, de ses secteurs ainsi que du centre-ville et une communauté du secteur Hull, selon les données des recensements disponibles, entre 2001 et 2016	163
4.8 – Loyer mensuel moyen dans les secteurs Aylmer et Hull, y compris certaines communautés du centre-ville ou à proximité dans la ville de Gatineau, selon les données des recensements disponibles de 2011 et 2016.....	165
4.9 – Synthèse des divisions historiques pour la Ville de Gatineau et son centre-ville	210
7.1 – Éléments de représentation qui rallient et qui opposent les groupes d’acteur.e.s.....	371

Liste des photographies

Photographie	Page
1 – Fontaine du parc Portage, 165, rue de l’Hôtel-de-Ville, au centre-ville de Gatineau	9
2 – Horloge à l’entrée de la Place Aubry par la Promenade du Portage, au centre-ville de Gatineau.....	100
3 – Bâtiment du Henry Burger, 69, rue Laurier, au centre-ville de Gatineau	213
4 – Sur la Promenade du Portage, au centre-ville de Gatineau	335
5 – Œuvre <i>Réflexion</i> , à la jonction des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur, au centre-ville de Gatineau	406

Liste des abréviations et acronymes

ACEF	Association coopérative d'économie familiale
ACQ	Association de la construction du Québec
AGIH	Assemblée générale de l'île de Hull
ALO	Association des locataires de l'Outaouais
APCHQ	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
ARD	Association des résidents de Deschênes
ARIH	Association des Résidants de l'Île de Hull
ARJT	Association des résidants des Jardins Taché
BANANA	<i>Built Absolutely Nothing Anywhere, Near Any-place</i> (Construire absolument rien nulle part et près de n'importe quel lieu)
CAVE	<i>Citizens Against Virtually Everything</i> (Citoyen.ne.s opposé.e.s quasiment à tout)
CCG	Chambre de commerce de Gatineau
CCN	Commission de la capitale nationale
CCU	Comité consultatif en urbanisme
CDF	Commission du district fédéral
CEITQ	Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec
CEO	Commission d'embellissement d'Ottawa
CJC	Compagnie des jeunes Canadiens
CMQ	Commission municipale du Québec
CPF	Commission du plan fédéral
CRO	Communauté régionale de l'Outaouais
CRTO	Commission régionale de transport de l'Outaouais
CSSO	Centre de services sociaux de l'Outaouais
CUM	Communauté urbaine de Montréal
CUO	Communauté urbaine de l'Outaouais
CUQ	Communauté urbaine de Québec
DGEQ	Directeur général des élections du Québec
FHQ	Fédération Histoire Québec

FIHAB	Fédération inter-coopérative en habitation de l’Outaouais
LULU	<i>Locally Unwanted Land Uses</i> (Utilisation du sol non désirée localement)
MRC	Municipalité régionale de comté
MROC	Municipalité régionale d’Ottawa-Carleton
NIABY	<i>Not In Anyone’s BackYard</i> (Pas dans l’arrière-cour de personne)
NIMBY	<i>Not In My BackYard</i> (Pas dans mon arrière-cour)
NIMEY	<i>Not In My Election Year</i> (Pas dans mon année électorale)
NIMTOO	<i>Not In My Term Of Office</i> (Pas durant mon mandat)
NOOS	<i>Not On Our Street</i> (Pas sur notre rue)
NOPE	<i>Not On Planet Earth</i> (Pas sur la planète Terre)
OMH	Office municipal d’habitation
PPCMOI	Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble
PIIA	Plan d’intégration et d’implantation architecturale
PPU	Programme particulier d’urbanisme
RCCH	Regroupement des comités de citoyens de Hull
RCN	Région de la capitale nationale
RGA	Regroupement des gens d’affaires
SAO	Société d’aménagement de l’Outaouais
SCHL	Société canadienne d’hypothèques et de logement
SHO	Société d’histoire de l’Outaouais
SHQ	Société d’habitation du Québec
SUDD	Service de l’urbanisme et du développement durable
UQO	Université du Québec en Outaouais
VCV	Vision Centre-Ville Gatineau
YTSEBY	<i>Yes To Someone Else’s BackYard</i> (Oui pour l’arrière-cour de quelqu’un d’autre)

Résumé

Sous un mouvement de métropolisation, les grandes villes actuelles tentent de renverser les effets négatifs de la dévitalisation de leurs quartiers centraux, en misant sur une densification et un repeuplement, mais aussi des mesures visant à les rendre plus attractifs. Or, ce courant favorable aux grands projets immobiliers se confronte à une réalité habitante qui aspire à une qualité de vie, sans subir une gentrification nuisible et onéreuse. De là, un dilemme sinon des oppositions pouvant se transformer en conflit urbain. Le but consiste donc à approfondir et à accroître notre compréhension du sujet.

Ce phénomène est connu, malgré des termes différents, tels que conflit social, luttes sociales ou urbaines, sinon conflit de localisation, de territoire ou syndrome NIMBY. L'approche préconisée s'inscrit dans le tournant cognitif en sciences humaines et sociales, de façon à dépasser les explications sur les mouvements de protestation ou sociaux, les divergences d'intérêts ou les défauts de communication. Apparaît alors le rôle des représentations, d'où cette question de recherche : comment les représentations des acteur.e.s influencent-elles la dynamique du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville ? Le territoire et le cas d'étude choisis concernent le centre-ville de Gatineau, qui a connu des moments houleux par le passé, et le cas de la Place des Peuples, avec ses deux tours destinées à s'élever en face du Musée canadien de l'histoire. Si le cas englobe les années 2015 à 2018, des facteurs antérieurs et des éléments résiduels obligent de voir au-delà.

Un cadre d'analyse a été élaboré à partir de la triade acteur.e-autrui-objet caractérisant à la fois le champ du conflit urbain et le processus de représentation, c'est-à-dire l'image de quelque chose soutirée de quelqu'un pour donner un sens à la réalité. C'est par la mise en relation des objets-dimensions (centre-ville, PPU du centre-ville, grand projet, contre-projet, quartier, autrui et conflit) avec les étapes du cycle de la dynamique conflictuelle de Beauchard (1981) que sont obtenus les indicateurs. La méthode des entretiens semi-dirigés a été privilégiée auprès d'individus, à savoir des acteur.e.s faisant partie, soit du secteur public, soit du secteur privé, soit de la société civile. Les informations recueillies ont été triangulées avec des éléments d'observation et d'autres soutirés d'une étude documentaire et de la presse. Grâce à une analyse thématique, des grands traits ont pu être tracés sur diverses dichotomies.

Les résultats dévoilent une opposition sur l'image espérée pour le centre-ville. D'un côté apparaît un idéal de rayonnement à la hauteur de la quatrième ville d'importance de la province et de porte d'entrée du Canada francophone, de l'autre un milieu de vie complet à l'échelle humaine. En l'occurrence, le PPU du centre-ville constituait un compromis sur ces deux images qui auguraient un conflit éventuel. Place des Peuples l'a incarné, puisque son promoteur a choisi un quartier résidentiel zoné à trois étages et voué à une protection patrimoniale. Par ailleurs, l'autrui-adversaire représente une dimension importante, de façon à s'intéresser à l'interprétation de ses représentations par le camp opposé. Ainsi, les David NIMBYistes se lèvent contre un Goliath tyranique. Mais avoir une position ne signifie pas son maintien tout au long du conflit urbain. Un changement évoque des valeurs ou des espérances. Et le contre-projet sert à convaincre sur une alternative incarnant des valeurs communes, comme la préservation du patrimoine.

Ainsi, les représentations interfèrent partout, en tout temps. Elles sont présentes avant même les tensions causées par le souci de revitaliser le centre-ville et l'apparition du grand projet. Le heurt des représentations contradictoires crée une bipolarisation, alors que l'intensité émotion-

nelle s'allie aux préjugés et aux stéréotypes confirmés par des itérations cristallisant les représentations sur l'adversaire. Ce qui était au départ un projet ou un contre-projet devient des visages, voire des personnages qui réagissent à partir d'un répertoire d'action.

Les représentations des acteur.e.s exposent trois temps où les conditions ont permis et permettront le conflit urbain. D'abord, elles ont servi à son émergence, avec deux visions opposées sur le développement du centre-ville, ensuite elles ont profité d'un premier parti politique municipal et d'un maire rétifs aux promoteurs et soucieux du patrimoine, et finalement, elles assurent son retour ou plutôt sa continuité, dans la mesure où elles demeurent sensiblement les mêmes depuis le dénouement.

Mots-clés : conflit urbain, représentations, grand projet, quartier, revitalisation urbaine

Introduction

[...] [*L*] '*universel*' qui est présent n'est qu'une résistance et une lutte universelle de tous contre tous, dans laquelle chacun fait valoir sa propre singularité, mais en même temps n'y parvient pas, parce qu'elle rencontre la même résistance, et est mutuellement dissoute par les autres. Ce qui, donc, semble être un *ordre* public, c'est cet enquerellement universel où chacun tire à soi ce qu'il peut, exerce la justice sur la singularité des autres et établit fermement la sienne, laquelle pareillement disparaît à son tour par l'intervention des autres. Cet ordre, c'est le *cours du monde*, l'apparence d'une marche durable, qui n'est qu'une *universalité présumée par le point de vue intime*, et dont le contenu est au contraire le jeu inepte et inessentiel où s'instaurent et se dissolvent tour à tour les singularités.

(Hegel, 2012[1807], p. 336)

[...] [*S*]elon notre conception, tous les conflits de l'histoire ont leur origine dans la contradiction entre les forces productives et le mode d'échanges.

(Marx & Engels, 2002[1845], p. 53)

Suivant qu'on prête attention au conflit, au concours des besoins, ou au conflit, au concours des espérances, on fait de la téléologie ou de la logique sociale. – Quand deux inventions répondent au même désir, elles se heurtent [...], parce que chacune d'elles implique de la part du producteur et du consommateur qui l'emploie, l'espérance ou la persuasion qu'elle est la mieux adaptée à son but, et que, par conséquent, l'autre n'est pas la meilleure. – Mais, même quand deux inventions répondent à deux besoins différents, elles peuvent se contredire, soit parce que ces deux besoins sont deux expressions dissemblables d'un même besoin supérieur, que chacun d'eux croit mieux exprimer que l'autre ; soit parce que chacun d'eux exige, pour être satisfait, que l'autre ne le soit pas, et porte avec soi l'espérance qu'il ne le sera pas.

(Tarde, 1890, pp. 180-181)

[...] [*L*] 'opposition d'un élément à un autre qui lui est associé, loin d'être seulement un facteur social négatif, devient souvent le seul moyen par lequel sont rendues possibles des relations avec des personnalités qui sont, à proprement parler, insupportables.

[...] L'opposition est utile contre l'oppression qui a coutume de grandir lorsqu'on la laisse faire tranquillement et sans protester. De plus, elle nous donne une satisfaction intérieure, une diversion et un allègement, comme le font dans d'autres circonstances psychologiques l'humilité et la patience. L'opposition nous donne le sentiment de n'être pas complètement opprimés dans nos relations ; elle fait que notre force se manifeste d'une façon consciente, et prête ainsi une sorte de vie et d'action réciproque à des rapports que, sans ce correctif, nous aurions, coûte que coûte, abandonnés.

(Simmel, 2006[1908], pp. 170-171)

Nous entendons par lutte [*Kampf*] une relation sociale pour autant que l'activité est orientée d'après l'intention de faire triompher sa propre volonté contre la résistance du ou des partenaires.

(Weber, 1995a[1922], p. 74)

Tout ce qui vaut pour moi vaut pour autrui. Pendant que je tente de me libérer de l'emprise d'autrui, autrui tente de se libérer de la mienne ; pendant que je cherche à asservir autrui, autrui cherche à m'asservir. [...] Le conflit est le sens originel de l'être-pour-autrui. Si nous partons de la révélation première d'autrui comme *regard*, nous devons reconnaître que nous éprouvons notre insaisissable être-pour-autrui sous la forme d'une *possession*. Je suis possédé par autrui ; le regard d'autrui façonne mon corps dans sa nudité, le fait naître, le sculpte, le produit comme il *est*, le voit comme je ne le verrai jamais. Autrui détient un secret : le secret de ce que je suis. Il me fait naître et, par cela même, me possède, et cette possession n'est rien d'autre que la conscience de me posséder. Et moi, dans la reconnaissance de mon objectivité, j'éprouve qu'il a cette conscience.

(Sartre, 1943, pp. 488-489)

Je crois que la raison, on peut la trouver dans la direction que voici. Boulainvilliers, donc, avait fait de la dualité nationale le principe de l'intelligibilité de l'histoire. Intelligibilité voulait dire trois choses. Il s'agissait pour Boulainvilliers, d'abord, de retrouver le conflit initial (bataille, guerre, conquête, invasion, etc.), ce conflit initial, ce noyau belliqueux à partir duquel les autres batailles, les autres luttes, tous les autres affrontements, pouvant dériver, soit à titre de conséquence directe, soit par une série de déplacements, de modifications, de retournements dans les rapports de force.

(Foucault, 2012[1975-1976], p. 127)

Si l'on admet que les sociétés modernes développent homothétiquement l'ensemble de leurs activités et progressent à travers une succession de déséquilibres ; si on admet que les processus de rationalisation désenchantent le monde social, privent les êtres des certitudes et des sagesses existentielles, et surtout rendent les liaisons et les connexions ambiguës, ambivalentes, déséquilibrées, alors on doit reconnaître que tout, de nos jours, est devenu contradiction, conflit.

(Busino, 1992, p. 165)

Une attention particulière aux citations précédentes permet d'y voir le thème du conflit, de la rivalité, de la lutte et de l'opposition à partir de différents auteurs issus également de différentes époques. Cela suggère un intérêt qui ne semble pas s'épuiser et qui continue donc de cheminer. D'ailleurs, il aurait été possible de désigner le conflit en nous basant sur d'autres auteurs et autrices ; autrement dit, la notion possède en elle-même une nature protéiforme, pouvant passer de l'intériorité d'un individu contrarié pour s'exposer à l'extérieur dans une chicane entre personnes ou entre groupes, voire même être envisagé dans l'extrême limite d'une guerre. Mais les conflits n'ont pas besoin d'être violents (Wieviorka, 2010) et suggèrent au minimum une opposition entre des antagonistes (Freund, 1983). Chose certaine, il y a cet aspect qui revient dans l'ensemble des citations précédentes, à savoir le rôle de l'individu au sein de cette dynamique. Le fait de vivre en commun multiplie les occasions d'interactions et également la variété des tensions, des contrariétés et des conflits.

De nos jours, les rassemblements humains au sein des villages et des villes, faisant état d'un monde désormais majoritairement urbain¹, contribue au questionnement sur la nature de certains conflits et à la focalisation de notre attention sur les agglomérations susceptibles d'en générer un grand nombre. Car la proximité de l'individu avec autrui se réalise à la fois à l'échelle locale ou micro des quartiers, en raison du vécu et du quotidien, et à l'échelle macro qui englobe l'entièreté de la ville dans un mouvement de mondialisation et de métropolisation qui accentue les rivalités et les compétitions interurbaines. À l'échelle d'une ville, le conflit peut être baptisé « urbain », d'où des oppositions au sujet de la façon de la planifier, de l'aménager et de la trans-

¹ Selon des données officielles, l'année 2007 marquerait un tournant historique puisque, pour la première fois, la population urbaine a excédé celle rurale à l'échelle mondiale (United Nations, 2015).

former, y compris de vouloir résoudre des problèmes sociaux, environnementaux et/ou économiques qui l'affectent (Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2006 ; 2009).

Par ailleurs, certains travaux soutiennent l'idée d'une croissance des conflits liés à la réalité urbaine d'aujourd'hui (entre autres Pham & Torre, 2012 ; Subra, 2007 ; 2016 ; Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2006 ; 2009). Cette assertion tient compte d'un besoin de revitaliser les anciens quartiers et les friches industrielles, particulièrement des grandes villes occidentales devenues des plaques tournantes de l'économie mondiale (Ascher, 2010 ; Pinson, 2006 ; 2009 ; Sassen, 1996). Depuis les années mille neuf cent soixante, un recul des activités industrielles et la tertiarisation de l'économie ont favorisé les tours à bureaux et les centres de congrès et commerciaux qui se sont accaparés les quartiers centraux. S'ajoutent l'hégémonie de l'automobile et le besoin de créer des centres d'affaires qui ont repoussé les zones résidentielles vers les banlieues. Tous ces mouvements ont donc contribué à une perte de vitalité et d'attractivité des centres-villes qui exigent désormais des manœuvres de revitalisation, susceptibles cependant de contraster avec la réalité du milieu local qui a su s'adapter différemment (Bacqué & Gauthier, 2011 ; Hall, 2002 ; Lefèvre & Pinson, 2021 ; Rose & Villeneuve, 2006 ; Veltz, 2014).

S'y retrouve à nouveau la confrontation, ou la contradiction, entre un macro-mouvement de planification des villes et des micro-mouvements associés aux habitants des secteurs subissant les revitalisations urbaines. Si globalement tous et toutes aspirent à vivre dans les meilleures conditions possibles, un écart apparaît toutefois entre cette image de la ville mondialisée et compétitive, dont le centre doit être attirant, festif et favorable à la densification urbaine, et une autre reflétant les idéaux peut-être plus modestes de diverses communautés qui désirent une ville à l'échelle humaine, soucieuse de son patrimoine et respectueuse de la nature (Emalianoff, 2002a ; 2002b ; Gehl, 2012 ; Sénécal, 2009). En s'intéressant particulièrement au mode d'habitation préconisé par les projets immobiliers (souvent des appartements ou des condominiums de luxe), des critiques accusent les promoteurs d'encourager la gentrification des quartiers, en d'autres termes le départ de la population pauvre et marginalisée des milieux touchés (Colombo & Larouche, 2007 ; Fijalkow & Préteceille, 2006 ; Séguin & Divay, 2004). De là s'expose donc la problématique du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville.

Nous avons jugé pertinent d'aborder la question par un dépassement de l'étude coutumière des actions collectives et publiques associées au conflit, en songeant notamment aux mouvements sociaux – urbains ou pas –, de même qu'à l'inclination d'attribuer aux seuls intérêts et aux rivali-

tés de pouvoir une valeur d'explication à ce phénomène. Outre les calculs et les intérêts, l'être humain possède aussi une imagination et l'aptitude de se représenter les choses, en plus d'exprimer, par des paroles et des actes, un ensemble de valeurs, de croyances et d'émotions. Si diverses disciplines se sont penchées sur le conflit – urbain ou pas –, telles que la philosophie, la sociologie, la géographie, la psychologie sociale et la science politique, ce sont toutefois les rapports de pouvoir qui prennent une place prépondérante dans les analyses, les interprétations et les explications, sur la base de groupes antagoniques et dans une vision politisée du débat. Cela n'est pas faux en soi, mais demeure réducteur de la complexité qu'encourt tout genre de conflit.

En rappelant ici un propos tenu par Georg Simmel (2006[1908]), tout conflit est selon lui un « motif de psychologie sociale », impliquant de dépasser ce qui s'offre à la vue pour pénétrer dans l'esprit des individus et des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Car l'origine du conflit provient, de prime abord, de l'individu et de sa manière non seulement de percevoir les choses, mais de se les représenter par et pour lui-même, et ce, en fonction de sa réalité sociale (Jodelet, 1982 ; 1984 ; 2003 ; Moliner, 1996 ; Moscovici, 2003 ; 2018[2013] ; Valence, 2010) qui se veut également territorialisée (Bailly, 1985 ; 1989 ; Bédard & Breux, 2011 ; Breux, 2007 ; 2012 ; Claval, 2001 ; Di Méo, 1990 ; 2008 ; Raffestin, 1977). La faculté de représentation est à la fois un processus de production et un produit d'images, dans le sens de « faire apparaître » sans avoir les objets sous les yeux (Bailly, 1985 ; Fontaine, 2014b). Elle permet à la fois de rendre familière certaines choses et situations, tout en donnant un sens à la réalité, mais aussi de nous projeter dans l'avenir espéré (Jodelet, 2003 ; Moscovici, 2018[2013]). Cette création d'images peut donc porter sur une pluralité d'objets, autant physiques, abstraits, vivants que non-vivants, voire même inclure autrui. En l'occurrence, les représentations mentales ont la capacité de devenir sociales, spatiales ou territoriales, impliquant forcément une façon de se représenter des interactions. L'union entre le conflit urbain et les représentations des individus – que nous qualifierons d'acteur.e.s² – suggère alors une prise de vue originale et plus approfondie du phénomène.

² Les groupes antagoniques sont composés d'acteur.e.s, à savoir des individus responsables de l'existence de ces groupes et leur donnant une dynamique. Un rapprochement se fait avec la pensée de Georg Simmel (1981), pour qui la société et n'importe quel regroupement doivent leur réalité à la présence et aux actions réciproques des membres qui les composent. Il fut aussi décidé de féminiser le terme « acteur » par « actrice » plutôt qu'« actrice », afin de distinguer l'actrice de cinéma, de télésérie ou de théâtre, de l'actrice des théories notamment sociologiques et en études urbaines de l'action, alors que le théâtre et les scènes artistiques se déplacent du côté de l'existence vécue en société et, ici, au sein de la ville.

Ainsi, des éléments de réponse viseront cette question : comment les représentations des acteur.e.s influencent-elles la dynamique du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville ? Cela implique l'objectif de vouloir mieux saisir la complexité des actions individuelles manifestées à l'intérieur de groupes antagoniques, d'où l'importance de connaître leurs représentations par rapport au milieu – centre-ville et quartier – à revitaliser, au projet immobilier considéré et au conflit lui-même dans ses particularités. Corrélativement, cet objectif en insinue d'autres secondaires, tout d'abord, une meilleure compréhension du rapport qu'entretient l'être humain avec son milieu de vie, dans lequel peut apparaître des rivalités, mais aussi, ensuite, sur les enjeux entourant l'acceptation ou le rejet d'un grand projet de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville de notre époque.

L'atteinte de ces objectifs s'effectuera à partir d'une étude de cas attribuée à une ville du Québec, c'est-à-dire Gatineau. Par une démarche combinant les approches compréhensive (individualisme méthodologique boudonien) et phénoménologique (sur l'espace et ses objets), une attention sera portée aux réponses fournies par des acteur.e.s concerné.e.s, de près ou de loin, par les événements entourant le cas de la Place des Peuples. Il s'agit ici d'un cas relativement récent se rapportant à un grand projet immobilier apparu publiquement en mai 2015. Celui-ci était destiné au centre-ville de la ville retenue, mais a été confronté à une résistance citoyenne en raison de son emplacement au cœur d'un quartier résidentiel et jugé patrimonial, alors que le dénouement s'est soldé – pour simplifier les choses – par un vote au conseil municipal en août 2018. Si le cas en question n'a pas fait l'objet d'une étude scientifique jusqu'ici, la ville ne suscite pas non plus autant de travaux sur le phénomène du conflit urbain comparativement aux villes de Montréal et de Québec (Breux & Poitras, 2011). Dès lors se comprend l'intérêt de vouloir étudier ce cas particulier, offrant de nouvelles données et faisant état d'une réalité pouvant être différente de celles des autres villes de la province.

Dans un souci de dépasser les rapports de pouvoir et de rivalité, la décision d'étudier le conflit urbain par l'entremise des représentations des acteur.e.s exige d'analyser surtout du contenu. Qu'il s'agisse de discours verbaux ou écrits, chaque contenu peut être rattaché à des représentations. Cela a impliqué surtout des entretiens semi-dirigés avec les acteur.e.s sélectionné.e.s, y compris de considérer ce qu'ils et elles ont écrit par différents moyens (des mémoires déposés, des opinions exprimées textuellement dans un journal ou sur Facebook, des illustrations, etc.), à savoir des contenus collectés à des fins d'études documentaires et de presse. De l'ensemble, il

s'avère possible d'y soutirer des grands thèmes, mais aussi d'évaluer leurs fluctuations au fil du conflit ; car le conflit urbain est dynamique et les acteur.e.s ont le droit de changer d'avis en cours de route. De là, l'essentialité d'offrir une prise de vue sur les représentations qui ne soit pas figée, afin d'être le plus fidèle possible à la réalité d'un quotidien changeant. Par ailleurs, même si le cas étudié provient du passé, rien n'empêche d'observer, autant les acteur.e.s interrogé.e.s lors des entretiens que le milieu lui-même où aurait été réalisé le grand projet, procurant ainsi une appréciation de *visu* des propos tenus sur le territoire concerné.

Au cours des prochaines pages, des explications plus étoffées sur la problématique seront données, dans une revue de la littérature sur les mouvements de revitalisation immobilière des centres-villes, mais aussi sur la connaissance actuelle pour définir le conflit urbain et les principales approches théoriques le concernant, avec leurs caractéristiques ainsi que leurs limites (chapitre 1). Par la suite, les paramètres de la question de recherche seront approfondis, ce qui impliquera de définir d'autres concepts essentiels – grand projet, ville et quartier –, avant d'en arriver à la notion de représentation désignée à son tour, toujours de façon théorique (chapitre 2). De ce premier temps suivra un second associé à la phase d'opérationnalisation et de méthodologie, dans le but de passer des concepts abstraits aux objets de mesure, voire de créer un cadre d'analyse montrant les dimensions et les indicateurs qui seront utilisés pour étudier le conflit urbain sous l'angle des représentations des acteur.e.s dans le contexte choisi. À cela s'ajouteront des précisions sur l'approche méthodologique préconisée (étude de cas par un mixte d'individualisme méthodologique boudonien et de phénoménologie) et la délimitation de l'espace-temps pour l'étude. Cela se fera à titre de phase préparatoire à la présentation plus complète des méthodes de la collecte (entretien semi-dirigé, observation, étude documentaire et de la presse) et de l'analyse de l'information (analyse de contenu de type thématique et schémas actantiels) (Chapitre 3). Ensuite, sera présenté le portrait et l'historique du territoire étudié, c'est-à-dire Gatineau – surtout le secteur Hull – et son centre-ville, afin de bien situer l'étude de cas dans son contexte (Chapitre 4). Dès lors, les événements entourant le cas de la Place des Peuples pourront être racontés dans la chronologie, avec ses personnages clés formant les groupes antagoniques (Chapitre 5). Il s'agira d'un prélude à la présentation des résultats associés au travail de terrain à partir du cadre d'analyse (Chapitre 6). L'ensemble débouchera donc sur des analyses et une discussion, en faisant ressortir les points marquants et des modèles explicatifs (Chapitre 7). Finalement, une conclusion à

la fois récapitulative, en n'ignorant point les limites de la recherche, et annonciatrice de contributions potentielles pour les études urbaines et la connaissance en général, complètera la démarche.

Au sujet des intermèdes photographiques qui apparaîtront à certaines occasions à l'intérieur de la thèse : Durant la lecture, des photographies seront présentées entre des chapitres, comme celle de la prochaine page qui offre une prise de vue sur le parc situé à l'arrière de l'hôtel de ville au centre-ville de Gatineau. Comme pour les autres photographies, un petit texte suit afin de relater des moments historiques permettant d'associer des périodes distinctes aux mêmes lieux. Évidemment, l'intention est de vous faire visiter quelque peu le centre-ville à l'étude, tout en vous faisant apprécier l'angle de vue privilégié.



Photographie 1 – Fontaine du parc Portage, 165, rue de l’Hôtel-de-Ville, au centre-ville de Gatineau
(Guylain Bernier, 18 juillet 2022)

Ce parc se situe à l’arrière de la Maison du citoyen. Voilà l’occasion d’un premier intermède photographique qui permettra aussi d’en apprendre un peu plus sur l’histoire des hôtels de ville de l’île de Hull : « Le premier, érigé en 1877, disparaît dans le feu du marché du 5 juin 1888; le deuxième, construit en 1890, ne peut échapper au Grand Feu du 26 avril 1900; et finalement, [...] [celui] bâti de 1902 à 1903 sur des plans de l’architecte Charles Brodeur, est victime d’un incendie criminel le 29 octobre 1970. C’est à quelques pas de ce site que se dresse l’actuel hôtel de ville de Gatineau, l’avant-gardiste “Maison du citoyen” » (Lapointe, 2004, p. 161).

Chapitre 1

Conflit urbain et revitalisation immobilière

1.1 Introduction

D'ordre général, le mot « conflit » ramène à un choc d'idées ou à une opposition entre des personnes ou des groupes. Michel Wieviorka (2010) souligne les approches qui se divisent entre celles cherchant à le minorer et d'autres le plaçant au cœur de la vie en société. Depuis les années mille neuf cent quatre-vingt, il y aurait croissance des conflits, en lien avec la réalité urbaine d'aujourd'hui et ses besoins en aménagement (Subra, 2007). Mais le qualificatif « urbain » implique quoi au juste ? Pour mieux comprendre ce phénomène, au moins deux options s'imposent : en évaluer l'ampleur par l'extérieur, c'est-à-dire par des statistiques et un nombre d'articles de presse à des fins de modélisation, ou scruter de l'intérieur l'un de ces conflits en s'approchant des acteurs concernés. Mais quelle serait la meilleure option ? La réponse dépend de ce qui est recherché et donc du questionnement qui en découle. Cela dit, le phénomène de métropolisation accentue les transformations des grandes villes, surtout dans leur centre jugé dévalorisé et dépeuplé (Collin & Hamel, 2011 ; Lefèvre & Pinson, 2020). Le mouvement visant à les revitaliser pour les rendre plus attractifs et peuplés crée souvent des remous, surtout lorsque confronté au patrimoine et aux résistances des résidents du milieu (Devisme, 2016 ; Emalianoff, 2002b).

Le but de ce chapitre consistera à cerner une problématique au sujet du conflit urbain dans un contexte de revitalisation immobilière du centre-ville. Ce concept sera défini de façon générale, afin de faire ressortir ses caractéristiques par rapport à d'autres types. Car l'ouverture sur les définitions mènera vers des disciplines et des approches théoriques, afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des réponses données par la littérature scientifique. Ensuite pourra être présentée la voie choisie pour répondre à la problématique formulée et en expliquer les raisons, car il faut bien en arriver à savoir : pourquoi étudier le conflit urbain ? quelle en est l'originalité ? sur quelle base ? et pourquoi devrait-on s'intéresser à ses résultats ?

1.2 Un contexte et un questionnement sur le conflit urbain

1.2.1 Un contexte de revitalisation urbaine

En Occident, les grandes villes ont vécu une désindustrialisation de leur centre et l'exode des gens vers les banlieues depuis les années mille neuf cent soixante (Bacqué & Gauthier, 2011). Des rénovations urbaines avaient été exécutées à partir d'une planification rationnelle globale, voire un *master plan* de nature techniciste et centralisatrice (Allmendinger, 2002 ; Bacqué & Gauthier, 2011 ; Maulat, 2020). Cela se passait durant la tertiarisation de l'économie et l'expansion du secteur public favorable aux tours à bureaux (Chapain & Polèse, 2000 ; Lefèvre & Pinson, 2020). L'ère de l'automobile contribuait à l'étalement urbain de la période d'après-guerre (Hall, 2002), mais aussi à des démolitions dans les quartiers centraux pour faire passer des routes et des autoroutes (Cochard, 2017 ; Qadeer, 2012). Dès lors, des résistances citoyennes pour un « droit à la ville » (Bacqué & Gauthier, 2011 ; Grant, 2006 ; Fijalkow & Préteceille, 2006 ; Lefebvre, 1968) ; la planification rationnelle globale recevait des diatribes, autant de la population que d'intellectuel.le.s, puisqu'on lui reprochait d'instrumentaliser la ville à des fins capitalistes, d'être injuste, d'exclure la majorité, de marginaliser les cultures locales (Allmendinger, 2002 ; Castells, 1975 ; Demoulin, 2020 ; Hamel, 1997 ; Harvey 2009[1973]), mais aussi de vouloir dés-humaniser la rue au profit d'un centre d'affaires (Jacobs 2003[1961]).

Désormais, la planification urbaine en est une stratégique par projet, s'ouvre au pluralisme et, par une démarche managériale, guide l'action publique dans un processus continu d'ajustement des priorités sur le développement désiré, pour des résultats optimums à moyen terme (Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016 ; Lefèvre & Pinson, 2020 ; Maulat, 2020 ; Proulx, 2008a ; 2008b ; Swyngedouw, Moulaert & Rodriguez, 2002). Elle favorise le projet³ qui, contrairement au plan global s'imposant sur toute la ville, touche une partie – souvent un quartier – à revaloriser selon ses spécificités (Bédard & Breux, 2011). Face au pluralisme des acteurs⁴, un enjeu de gou-

³ Apparu dans les années mille neuf cent quatre-vingt, le projet engage « des modes d'organisation de l'action collective en rupture avec les principes bureaucratiques et tayloristes qui prévalaient [...] dans les entreprises et les administrations », se veut une démarche qui favorise « le travail en réseau [...] [et] la transversalité », en plus de mobiliser les acteurs dans la définition des problèmes et la mise en œuvre d'objectifs « clairs et partagés », tout en incarnant un incrémentalisme (Lindblom, 2003[1959]) par lequel les objectifs sont régulièrement réévalués (Pinson, 2011, p. 400).

⁴ Ici le terme « acteur » peut concerner soit un individu, soit un groupe, soit une entité, voire une entreprise, une organisation, un conseil municipal, un gouvernement, etc. Mais lorsqu'il est pris le soin de féminiser la notion, cela sert à la désignation de l'« actrice » ou « actrice » en tant qu'individu.

vernance – par projet – apparaît sous diverses épithètes : urbaine, métropolitaine, locale ou territoriale (Arnaud & Simoulin, 2011 ; Douay, 2008 ; Gagné, 2005 ; Hermet, 2004 ; Le Galès, 1995 ; Leloup, Moyard & Pecqueur, 2005 ; Mévellec, Chiasson & Gauthier, 2018 ; Simard & Chiasson, 2008). Mais elle s'avère d'application ardue, avantage les acteurs qui ont plus de poids et subordonne aux finalités économiques les questions sociales et de droit (Padioleau & Demesteere, 1991 ; Proulx, 2008a). Pour y remédier, le tournant communicationnel, apparu à la fin des années mille neuf cent quatre-vingt, offre des outils en planification urbaine de type communicatif, collaboratif, argumentatif et délibératif (Allmendinger & Tewdwr-Jones, 2002 ; Forester, 1989 ; 1999 ; Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016 ; Hamel, 1997 ; Healey, 1997 ; 2003[1996] ; 2012 ; Innes & Booher, 2018). Mais la stratégie peine à réaliser ses buts : il y a encore des exclusions ; une hantise du conflit et une recherche abusive de consensus ; des outils de participation peu efficaces, artificiels et formatés ; une trop grande focalisation sur la communication et le rôle du planificateur ou de l'urbaniste ; en plus d'un oubli de la ville et ses quartiers (Allmendinger, 2002 ; Bacqué & Gauthier, 2011 ; Cloutier, Méthé-Myrand & Sénécal, 2010 ; Desjardins, 2020 ; Fainstein, 2000 ; Healey, 2012 ; Innes & Booher, 2018 ; Maulat, 2020).

Néanmoins, la planification stratégique par projet sert à la revitalisation urbaine consistant en des programmes de « transformation des espaces urbains par les acteurs locaux », concerne « une communauté ou un quartier relativement homogène, généralement défavorisé ou dégradé », et la gouvernance s'articule à partir de l'approche délibérative ou collaborative citée plus haut (Cloutier, Méthé-Myrand & Sénécal, 2010, p. 24). Elle vise donc la « transition entre un état d'abandon et de dévitalisation d'un quartier vers un état de dynamisme et de désirabilité » (Boulianne & Fontanetti Aguiar, 2007, p. 12). En pratique, la revitalisation urbaine dite « intégrée » touche deux postulats : d'abord, « la lutte contre la pauvreté urbaine concentrée », dans une mise aux normes du milieu (la pauvreté créant des désagréments qui se répercutent sur les habitant.e.s et devant être résorbés) ; ensuite, la société locale comme « *empowerment* », alors qu'elle doit se prendre en main en développant ses capacités (Séguin & Divay, 2004, pp. 72-73). On cherche ici à dépasser l'ancienne vision d'une modification impérative de la composition sociale et de l'apparence physique du quartier pour atténuer les effets de milieu et favoriser l'activité économique, les emplois et un climat social plus sécuritaire, afin d'introduire une dimension communautaire par laquelle les gens coopéreront à l'amélioration de leur milieu (Séguin & Divay, 2004).

Par ailleurs, la grande ville est au prise avec une métropolisation (Collin & Hamel, 2011), à savoir une centralisation régionale aux attributs populationnels, fonctionnels, économiques et administratifs (Ascher, 2010 ; Douay, 2008 ; Hamel 2005), qui monopolise le tertiaire supérieur, voire la finance et les services spécialisés aux entreprises (Sassen, 1996). Il s'agit de capitaliser sur un aspect prédominant de la ville, illustré par John Miron (2000, p. 171) comme suit : « La ville n'est qu'un bien immobilier⁵ », c'est-à-dire des bâtiments construits sur des sites qui leur procurent une valeur avantageuse, étant situés à proximité de routes et de services publics. La mise en valeur – monétairement – des villes passe donc par cette voie, dans une gestion des risques liée à la conjoncture du marché et à l'illiquidité, et des profits ou rendements sur investissement. De là, l'enjeu du prix tenant compte à la fois de la localisation et du temps de déplacement (Skaburskis & Moss, 2015). Or, ces décisions dépendent de l'offre en terrains et logements, dans un contexte de rareté des espaces, surtout dans un centre-ville, d'où une compétition entre diverses fonctions – commerciale, de bureaux, résidentielle, etc. – pour son usage. Si les risques d'investissement, les contraintes réglementaires, la protection du patrimoine – bâti et naturel – ainsi que le climat social, en termes de tension, de violence et de criminalité, freinent l'essor de l'immobilier, la demande en logements ou en locaux, la valeur d'un site ou son prestige et sa proximité des services, favorisent plutôt l'entreprise (Miron, 2000 ; Polèse & Shearmur, 2009). Mais tout est une question de marché et de « *timing* », d'où des stationnements sur des terrains à potentiel immobilier ou un étalement urbain au lieu d'une densification (Skaburskis & Moss, 2015)⁶.

Souvent étiqueté de « *Central Business District* » ou centre des affaires, le centre-ville est un prestataire de services (Polèse & Shearmur, 2009 ; Sassen, 1996). On y retrouve des emplois dans l'administration publique et des fonctions pour la desserte du centre et de la périphérie. S'ajoutent l'hôtellerie, la restauration et le divertissement, en profitant des gens de passage, autant des touristes, des fonctionnaires que des gens d'affaires, d'où une concentration des tours à bureaux et des centres de congrès. Comme centralité, il représente le lieu de croisement des voies de communication et de transport, devenant « le meilleur accès à l'ensemble de la région », mais aussi le lieu où les promoteurs tentent de se démarquer ; ceux-ci étant des individus ou des entités

⁵ Traduction libre de : « *A city is just real estate* » (Miron, 2000, p. 171). À noter, le secteur de l'immobilier et de la construction au Canada a généré 129 656 millions de dollars en investissement en 2010 et 246 029 millions en 2022, alors que la partie résidentielle représentait 65,6 et 74 % pour les mêmes années (Statistique Canada, 2023c).

⁶ Conserver un terrain vacant ou l'utiliser comme stationnement constitue une décision d'affaires et de patience, dans la mesure où le rendement sur investissement de projets alternatifs est jugé inférieur (Skaburskis & Moss, 2015).

qui vendent ou louent « aux utilisateurs finaux des terrains viabilisés, c'est-à-dire aménagés » à des fins commerciales ou résidentielles (Polèse & Shearmur, 2009, pp. 291 et 298). Pour maximiser le potentiel des terrains, le promoteur cherche à rendre son utilisation la plus intensive possible : plus le nombre d'utilisateurs sur un même espace croît, plus le terrain et l'immeuble augmenteront de valeur. Pour cette raison économique, les constructions en hauteur sont privilégiées, autant pour les besoins de bureaux que de logements. Maximiser le nombre d'unités et réduire les mètres carrés de chacune d'elles influent sur les décisions des individus et des familles, puisqu'un compromis doit être fait entre la taille du logement et la proximité du lieu de travail. L'idéal demeure d'avoir le plus grand logement possible, mais la réalité financière, la sensibilité aux distances et les phases de la vie – être jeune avec peu de moyens, avoir des enfants avec des soucis pour l'école ou être âgé avec peu de mobilité – modifient la demande (Grafmeyer & Authier, 2008 ; Polèse & Shearmur, 2009). Cela dit, les promoteurs sont bien au courant du phénomène des familles moins nombreuses, du nombre grandissant de personnes seules et du vieillissement de la population qui favorisent leur mode de construction privilégié, d'autant plus que la tendance à la densification des centres-villes donne plus de poids à la décision de construire en hauteur (Ley & Frost, 2006 ; Saint-Laurent, 1993). Ainsi, les maisons unifamiliales sont repoussées vers la périphérie. Mais le calcul des promoteurs se frotte aux règlements de zonage, qui limitent souvent la hauteur des constructions permises, et « [r]églementer équivaut [...] à restreindre l'offre » (Polèse & Shearmur, 2009, p. 300), faisant augmenter la valeur et les prix, du moins pour un temps et tout dépendant de la force d'attraction du centre-ville. Dès lors deviennent indispensables les relations entre les promoteurs et les Villes, car, outre la réglementation, les dépenses publiques en aménagement et en équipement urbain – routes, trottoirs, égouts, parcs, etc. – servent d'attraits aux futur.e.s résident.e.s et entreprises. Ces efforts doivent rapporter, notamment en revenus de taxes foncières, d'où le rôle des projets immobiliers.

Plus près de la fonction résidentielle, la revitalisation urbaine des centres-villes vise entre autres l'attraction des couches sociales aisées, des ménages de petite taille ou des professionnels.le.s, qui veulent vivre au centre et convoitent des infrastructures et des équipements culturels, faisant ainsi augmenter la valeur de l'immobilier (Skaburskis & Moss, 2015). On évoque des arguments de mixité sociale, rapidement comparés à la gentrification ; chacune faisant référence à un rééquilibrage populationnel, soit la première dans une cohabitation de résident.e.s aux conditions socioéconomiques variées, soit la seconde dans un remplacement de l'ancienne population

moins nantie par une autre plus riche (Avenel, 2005 ; Fijalkow, 2007 ; Ley & Frost, 2006 ; Séguin & Divay, 2004). Pourtant la mixité sociale aspire à un état d'équilibre « des populations (âges, sexes, classes sociales, cultures...) au niveau d'un territoire donné » et s'oppose à la ségrégation, afin de garantir « l'*harmonie sociale* » (Stébé & Marchal, 2014, p. 99). Or, elle s'inscrit dans l'ère néolibérale qui ramène des principes de rénovation urbaine, tout en se présentant « comme une réponse » au désengagement de l'État et à la « responsabilisation accrue » des organismes communautaires (Germain & Rose, 2010, pp. 23-24). Selon ce point de vue, la mixité sociale serait un leurre : le quartier à revitaliser étant prétexte à la constitution d'une communauté désirée plutôt que le support au réseau de liens sociaux présent (Vermeersch, 2006). Et la mixité sociale ne signifie pas la création de liens forts au sein de la nouvelle communauté. Louise Carlier (2019) traite du cas de Bruxelles, où la tension du vivre ensemble évite le conflit grâce à une forme d'accommodation : il suffit que chaque groupe respecte sa position, reste à sa place. Cette substitution de l'ancienne population ne s'effectue pas non plus dans un processus continu, mais par vagues en fonction des disponibilités et de la qualité de l'offre du quartier « à vendre », qui se trouve en compétition pour attirer la même clientèle, et encore, ce processus de « jeu social » peut être réversible (Stébé & Marchal, 2014, pp. 94 et 95). Dans le cas du quartier de Magione à Palerme, Hélène Jeanmougin et Florence Bouillon (2016) font la distinction entre y « résider » et l'« habiter ». La gentrification a débuté sur la base d'améliorations du cadre bâti (tissu résidentiel), mais aucune initiative pour transformer la trame urbaine (amélioration du transport, nouvelle offre de services et de commerces, etc.) ne l'a supportées, d'où une division entre les nouvelles personnes qui « résident » dans le quartier mais exercent leurs activités à l'extérieur, et la communauté déjà en place qui y « habite » en vertu de sa possession de l'espace public. Une gentrification inaboutie peut donc annoncer un retour à la précarisation.

Il y a encore des « villages dans la ville », bien que cette assertion soit discutable, en se fiant au descriptif de la métropole de François Ascher (2010) qui rend caduque la notion de quartier. Ce que Michael Young et Peter Willmott ont découvert dans les quartiers populaires de Londres dans les années cinquante, à savoir un esprit communautaire, des réseaux sociaux de voisinage solides, une tradition d'entraide et des institutions locales (Grafmeyer & Authier, 2008 ; Ley & Frost, 2006), semble perdurer (Marchal, 2017). Les résident.e.s sont lié.e.s à leur milieu, tel un prolongement de leur identité, d'où des facteurs expérientiels, tels que le sens du lieu (Bédard & Breux, 2011 ; Breux & Bédard, 2013 ; Noschis, 1984), le sentiment d'attachement et d'apparte-

nance (Bélangier & Cameron, 2016 ; Hidalgo & Hernandez, 2001 ; Sébastien, 2016) ou la topophilie (Tuan, 1990[1974]). Cela aide à mieux comprendre leur résistance à certains projets, au-delà du syndrome NIMBY (*Not In My BackYard* – « Pas dans mon arrière-cour »)⁷, soit un *prima* de conclusion omettant une particularité lors des consultations publiques, car s’y heurtent la « parole habitante » plus personnelle et la « parole citoyenne » qui touche l’intérêt général (Desjardins, 2020). Le NIMBYisme exprime un « droit au refus » légitime aux effets pouvant être positifs, dans la mesure où il force des réflexions aboutissant à des solutions originales (Lake, 1993).

S’ajoute la question environnementale, alors qu’une écologisation⁸ de la rationalité évoque un développement urbain durable (Bognon & Thébault, 2020). Dès lors, une union entre la conscientisation à la protection de l’environnement – inscription *de* la nature en ville et de la ville *dans* la nature – et les facteurs expérientiels. L’hybridation favoriserait une ville-nature dans une réflexion dépassant le cadre bâti, afin de mettre l’accent sur l’espace vécu : d’abord, dans la requalification des espaces verts, l’augmentation de la densité végétale, la maîtrise de l’urbanisation, le renforcement de l’attractivité des espaces péricentraux et le freinage à l’étalement urbain ; ensuite, comme préalable ou complément, dans la patrimonialisation⁹ sous forme de préservation et de promotion des paysages naturels et bâtis, et dans la défense de l’identité du lieu et de ses habitant.e.s (Emalianoff, 2002a ; 2002b). Le patrimoine s’insère dans l’imaginaire collectif, aidant « à la consolidation d’un “nous” social et culturel » à travers un investissement en signes, symboles, pratiques et rituels, en construction du lieu et de la quotidienneté (Favory, 2012, pp. 194 et 198 ; Fijalkow, 2007). Entre la préservation (nostalgie et tourisme), l’assimilation (réactualisation

⁷ Expression née aux États-Unis durant les années mille neuf cent quatre-vingt, dans le but de « fustiger l’attitude d’habitants se mobilisant contre l’implantation d’équipement “à côté de chez eux” », qui évoque désormais « la tendance, apparemment forte, à un repli des individus sur la seule défense de leurs intérêts particuliers ou de leurs identités locales » (Fijalkow, 2007 ; Theys, 2002, pp. 161-162). Mais ce constat de refus joue aussi une « fonction morale de stigmatisation de l’incivilité et de l’égoïsme de groupes fermés qui, sous couvert de défense de l’environnement [par exemple], ne font [...] que défendre leurs privilèges contre l’intérêt général » (Theys, 2002, p. 162).

⁸ Cette écologisation est apparue dans le nouvel urbanisme et la croissance intelligente du côté nord-américain, et du renouvellement urbain et la reconstruction de la ville sur elle-même du côté européen (Bacqué & Gauthier, 2011 ; Benali, 2012 ; Fishman, 2012 ; Gauthier, Gariépy & Trépanier, 2008a ; 2008b ; Ouellet, 2006). Ces initiatives jumellent des conditions de croissance et de durabilité, en plus du rôle de la culture à des fins de particularisme (Collin, 2001 ; Hall, 2002 ; Saint-Pierre, 2002). Mais si le nouvel urbanisme et la croissance intelligente devaient affranchir les villes de l’automobile, contrer l’étalement urbain et optimiser les ressources, des essais ratés calmeront les enthousiasmes (Fainstein, 2000 ; Gariépy & Gauthier, 2009 ; Goetz, 2012 ; Ouellet, 2006 ; Van Neste, 2016).

⁹ Le phénomène de patrimonialisation représente un « mode sélectif de réappropriation de certains éléments du territoire, qui traduit une quête identitaire aujourd’hui dissociée de l’appartenance nationale » (Emalianoff, 2002b, p. 172) ; autrement dit, par le patrimoine défendu s’expose une volonté identitaire rattachée à la préservation, à la conservation et à la mise en valeur de paysages naturels et/ou bâtis imprégnés de valeurs pour la communauté locale qui y habite, mais aussi à titre de trait distinctif par rapport à d’autres endroits, ce qui favorise l’industrie touristique.

du passé) et le rejet (surtout de l'illégitime), le patrimoine sert à réapproprier certains éléments du territoire (Emalianoff, 2002b), mais demeure insuffisamment encadré ou arbitraire et manipulable par les décideur.euse.s (Beaudet, 2008). Il subit la planification stratégique par projet, dans une « culture urbanistique du cas par cas », alors que des dérogations favorisent les revitalisations de l'assimilation, le reléguant à une parure face au nouvellement bâti (Beaudet, 2008, p. 262).

1.2.2 Une réalité de conflit urbain

La littérature consultée expose donc des mouvements qui semblent difficiles à concilier. Tout d'abord, il y a un macro-mouvement de revitalisation des quartiers centraux en déclin et des friches industrielles, grâce à une planification stratégique par projet qui incorpore des impératifs économiques et des portions de développement urbain durable, dans le but d'attirer des investisseur.euse.s, des touristes et de futur.e.s résident.e.s de la classe moyenne. Cette dynamique valorise des particularismes à des fins d'avantages comparatifs (Breux & Poitras, 2011 ; Manzagol, 2009 ; Pinson, 2006 ; 2009). Dès lors, apparaissent de nouveaux aménagements, un renouvellement du cadre bâti et un retour de la vitalité dans les rues, d'où la densification urbaine ainsi que la gestion plus efficace des ressources pour contrer les « externalités négatives », c'est-à-dire des effets pervers associés à la pollution et aux congestions routières notamment (Hamel, 2005 ; 2010 ; Lefèvre & Pinson, 2020 ; Manzagol, 2009 ; Polèse & Shearmur, 2009 ; Veltz, 2014). Ensuite, des réalités micros imposant des compromis à l'attractivité (Calay, 2007). Car des communautés participent à la préservation de leur milieu de vie, manifestent un attachement au patrimoine et à leur quotidien, ou expriment un désir de vivre dans une ville à l'échelle humaine respectant la nature (Bacqué & Gauthier, 2011 ; Breux & Poitras, 2011 ; Gehl, 2012 ; Manzagol, 2009 ; Sénécal, 2009). Pour une communication entre les échelles, un méso-mouvement doit favoriser la prise de contact, d'où la gouvernance, voire une arène de discussions ouverte autant à la collaboration qu'à l'opposition (Fortin, Fournis & Beaudry, 2013). Or, son allusion dépasse l'idée d'un simple pont entre le macro et le micro pour envisager une interdépendance (Pecqueur, 2009). Cette ouverture au pluralisme est susceptible de créer des tensions, des heurts, des conflits (Joerin, Pelletier, Trudelle & Villeneuve, 2005).

Malgré donc le paradigme communicationnel et collaboratif devant aider à l'apprentissage de la communication et à l'offre d'occasions d'une prise de parole par ceux et celles souvent é-

carté.e.s des débats publics (Healey, 1997 ; 2012 ; Innes & Booher, 2018), malgré donc les dispositifs d'arbitrage, de concertation, de négociation et de délibération (Forester, 1999 ; Ross, 1995), la contestation de la décision publique s'envenime et les conflits s'accroissent (Pham & Torre, 2012). Depuis les années mille neuf cent quatre-vingt, cette croissance concerne l'aménagement du territoire et l'environnement (Melé, 2008 ; Subra, 2007), avec une hausse du nombre de recours auprès des tribunaux, d'associations de défense du cadre de vie ainsi que du NIMBYisme (Pham & Torre, 2012). En France, la presse militante a répertorié 1 800 conflits de territoire entre 1974 et 1994 (Subra, 2007). Au Québec, Jean-Marc Fontan, Pierre Hamel et Richard Morin (2013, p. 15) ont étudié les actions conflictuelles survenues à Montréal entre 1980 et 2006, et ils ont repéré « 2 414 articles [de presse] en lien avec les conflits de justice sociale et 695 articles traitant des conflits autour des questions environnementales ». Paul Villeneuve, Catherine Trudelle, Mathieu Pelletier et Marius Thériault (2006) ont recensé de leur côté 2 095 conflits urbains dans l'agglomération urbaine de Québec entre 1965 et 2000. Ces études touchent les décennies mille neuf cent soixante, soixante-dix ou quatre-vingt, en lien avec les périodes de réaction citoyenne exprimée dans un « droit à la ville », alors que les mouvements sociaux urbains (Castells, 1975 ; Hamel, 1983) et les luttes urbaines ou sociales ont capté l'intérêt des scientifiques. Mais ces luttes ou conflits demeurent des réalités bien contemporaines qui amènent des questionnements sur la façon de développer les villes et les centres-villes. De là, l'intérêt de s'y attarder afin de mieux relever les attentes des différents acteurs – entre autres la Ville, les promoteurs et la population – et de les faire coïncider pour un développement harmonieux du territoire urbain.

Si la principale explication semble provenir d'un choc des idées entre des groupes incarnant les mouvements macro et micro à l'intérieur d'une arène méso, la rigueur oblige de pousser la réflexion. Une question générale apparaît alors, en tenant compte du contexte des grandes villes actuelles, à savoir : comment expliquer l'opposition aux grands projets destinés à revitaliser et à rendre plus habitables le centre-ville et ses quartiers ? D'après l'hypothèse de Haï Vu Pham et André Torre (2012, p. 95), la résistance ne repose plus sur la pertinence d'un calcul économique ou des erreurs des décideur.euse.s durant les médiations, mais sur la « diversité des visions et des intérêts des citoyens ». La figure 1.1 de la prochaine page illustre d'ailleurs l'énigme soulevée, voire l'insatisfaction suscitée par des projets de revitalisation, malgré les espérances communes.

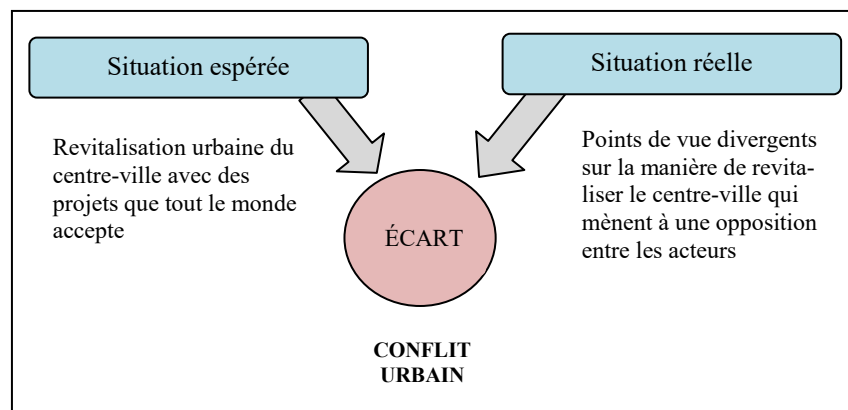


Figure 1.1 – Le conflit urbain comme problème

1.3 Pour une étude du *confligere*

1.3.1 Une définition du conflit urbain

Avant d'exposer les réponses connues à la question de départ sur le plan théorique, le conflit urbain mérite d'être défini, afin d'évaluer ce qui serait manquant à la compréhension. La tâche exige de considérer ses deux parties, d'abord le terme « conflit », ensuite son qualificatif « urbain ». En passant sous silence le conflit intérieur, sans renier cet apport de la psychologie mais en préférant une autre avenue comme point de départ, le conflit provient du latin *conflictus*, soit « lutte, combat », et de *confligere* voulant dire « heurter » ou « se heurter » (Dictionnaire de l'Académie française, 2023, s.p.). Selon Julien Freund (1983), le langage populaire tend à le placer dans diverses situations, telles que la compétition, la guerre, le combat, mais aussi les querelles, les désaccords et les rivalités, sans oublier la crise et la tension. Or, le conflit n'est pas une compétition sportive ou commerciale, ni un concours ou un débat, mais rien ne les empêche d'y tomber. Sans faire l'unanimité, il désigne un affrontement, un « heurt » ; engage des antagonistes de la même espèce ; est intentionnel, hostile et vise à nuire à l'autre camp ; se manifeste dans une revendication de justice, de droit ; et impose une confrontation entre deux volontés cherchant à gagner coûte que coûte (Freund, 1983, pp. 65-69). S'il insinue une violence obligatoire, comme la guerre, le conflit « n'est pas nécessairement violent, mais [...] peut l'être » (Wieviorka, 2010, p. 3). Autrement dit, le ou plutôt les conflits en général désignent des « manifestations d'antagonismes ouverts entre deux acteurs (individuels ou collectifs) momentanément incompatibles quant à la possession ou à la gestion de biens rares – matériels ou symboliques » (Boudon, Bes-

nard, Cherkaoui & Lécuyer, 2018, p. 84). On peut y voir une influence de Georg Simmel (1981, p. 68) pour qui ce rapport aux objets convoités devient le « prétexte du litige ».

La variante sociale du conflit réapparaît dans les oppositions de classes (Marx & Engels, 1901[1848]), au sein d'organisations (conflit d'autorité, de travail, de ruptures de communication forçant à modifier des règles ou à créer de nouveaux canaux) ou dans les domaines religieux, culturel et ethnique, y compris en politique dans l'accès au pouvoir, sinon pour gagner ou garder des droits (Braud, 1985 ; Busino, 1992 ; Merlin & Choay, 2010 ; Tilly & Tarrow, 2015). Voilà les « luttes sociales », comprises telles des actions de contestation sur des enjeux de justice au sein de la ville industrielle, dans une opposition entre « les intérêts des classes dominantes à ceux des usagers, du point de vue global du “droit à la ville” » (Merlin & Choay, 2010, p. 451). Il peut s'agir alors d'un conflit dit « urbain », c'est-à-dire « un événement qui met en cause des protagonistes autour d'un projet à caractère urbain, le plus souvent un projet d'aménagement, mais aussi un projet touchant plus largement les ressources urbaines » (Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2006, s.p.). Il évoque une « confrontation directe » (Colin, 2012, p. 110) entre des individus ou des groupes « conscients de l'incompatibilité de leurs positions respectives au sujet d'enjeux qui mettent en cause des intérêts et des valeurs » (Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2009, p. d-2), alors que l'ensemble participe « à la constitution de la ville comme produit social » (Colin, 2012, p. 110). Il y a ici substitution des antagonistes par des protagonistes, signifiant plus que l'idée de la protestation¹⁰. Car ces notions sont synonymes, dans la mesure où le protagoniste devient l'acteur.e qui joue un rôle majeur dans le conflit, insinuant sa qualité d'antagoniste. Par ailleurs, le conflit urbain se scinde entre celui *dans* la ville, rappelant les enjeux des luttes sociales et visant une meilleure redistribution des ressources, et celui *de* la ville, par rapport à la transformation de l'environnement urbain comme cadre bâti (Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2009, p. d-2). S'y greffent divers types, tels que les conflits d'environnement (Healey, 1997 ; Lecourt, 2005), les conflits d'aménagement (Appert, 2010 ; Benali & Bernier, 2014 ; Dziedzicki, 2003 ; 2015 ; Melé, 2008 ; Montero, 2015 ; Subra, 2007 ; 2016), les conflits territoriaux (Pelletier, 2014), les conflits de localisation (Janelle, 1977 ; Janelle & Millward, 1976 ; Jeon, 2000 ; O'Miel & Talpin, 2015 ; Villeneuve & Côté, 1994), les conflits d'usage ou d'utilisa-

¹⁰ Selon Catherine Trudelle (2003, p. 225), les activités conflictuelles sont des actes – d'acteurs sociaux, politiques, institutionnels ou autres – liés aux luttes sociales, tandis que les activités protestataires, faisant partie des premières, insinuent la pratique d'une action collective « teintée, ou non, de violence [...] ».

tion du sol (Torre *et al.*, 2010 ; Torre, Kirat, Melot & Pham, 2016), les conflits d'appropriation (Margier, 2013 ; Mercier, Parazelli & Morin, 1999 ; Morin, Parazelli & Benali, 2008) ; les conflits de patrimoine (Melé, 2008) ; ou des phénomènes tirés des études étasuniennes de type NIMBY (*Not In My BackYard* – « Pas dans mon arrière-cour »), NIABY (*Not In Anyone's BackYard* – « Pas dans l'arrière-cour de personne ou de quelqu'un »), LULU (*Locally Unwanted Land Uses* – « Utilisation du sol non désirée localement »), CAVE (*Citizens Against Virtually Everything* – « Citoyen.ne.s opposé.e.s quasiment à tout »), NOOS (*Not On Our Street* – « Pas sur notre rue »), NOPE (*Not On Planet Earth* – « Pas sur la planète Terre »), BANANA (*Built Absolutely Nothing Anywhere, Near Any-Place* – « Construire absolument rien nulle part et près de n'importe quel lieu »), etc. (Joerin, Pelletier, Trudelle & Villeneuve, 2005 ; Lake, 1993 ; Pelletier, Joerin & Villeneuve, 2007 ; Schively, 2007 ; Theys, 2002 ; Trudelle *et al.*, 2016 ; Wolsink, 2000). Le plus ancien de ces acronymes est NIMBY, apparu dans les années quatre-vingt et symbolisant l'opposition citoyenne à des aménagements ou équipements non désirés (pour des enjeux environnementaux, sociaux et/ou de santé), d'où souvent son alliance avec LULU (Schively, 2007). Perçus tels des égoïstes voulant nuire à l'essor collectif, les NIMBYistes forment des groupes pouvant s'étendre au niveau local (d'où le LULU ou le NIABY et le NOOS), voire davantage (jusqu'au BANANA et au NOPE) (Lake, 1993 ; Theys, 2002). Or, LULU dépasse les quelques NIMBYistes, en vue d'une réflexion élargie au niveau local (Lake, 1993). La figure 1.2 de la page suivante expose la place du conflit urbain par rapport aux autres notions présentées.

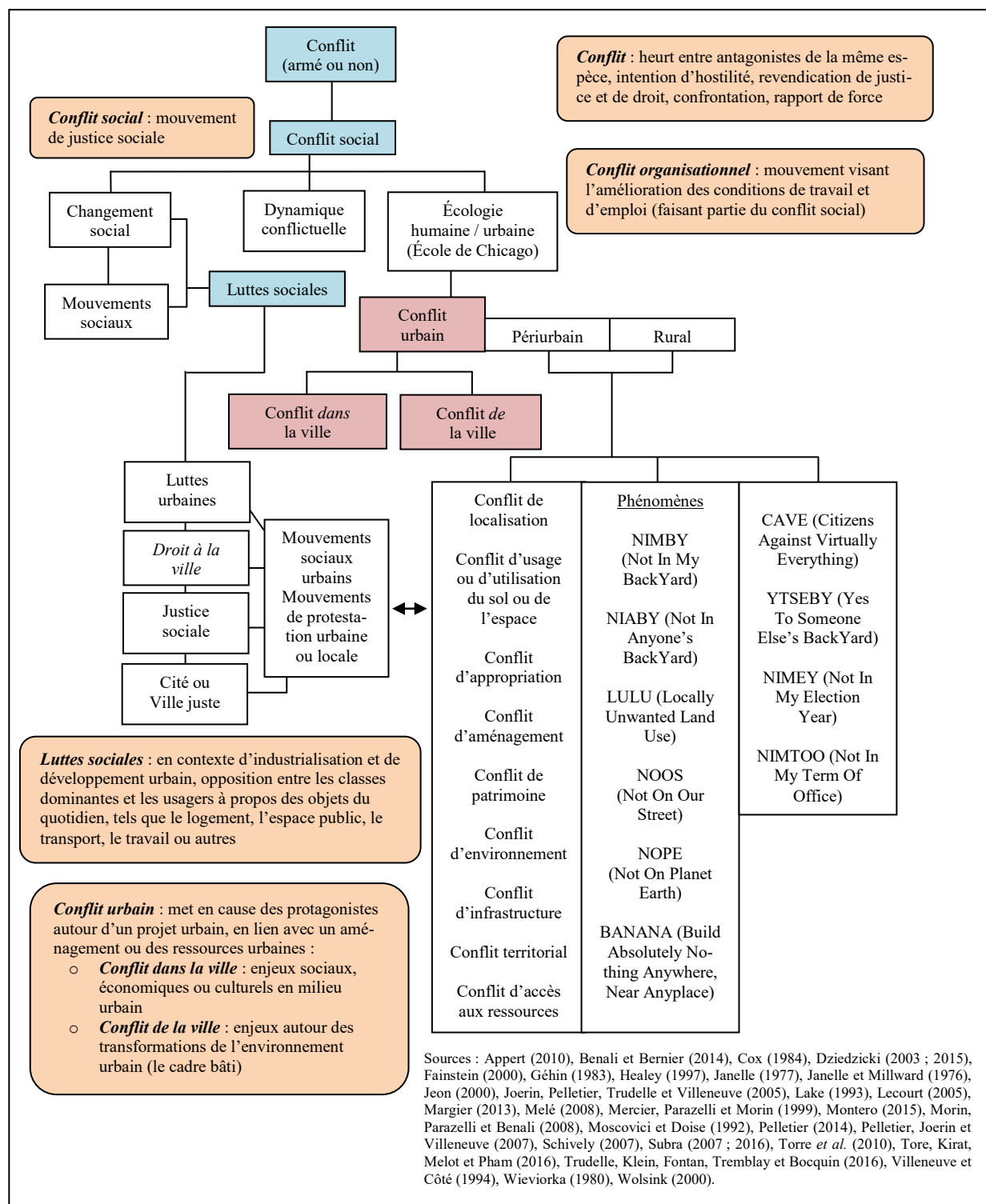


Figure 1.2 – Synthèse des concepts du conflit

À retenir de cet effort de définition du conflit urbain, l'opposition (qualifiée d'incompatibilité) de groupes d'acteur.e.s par rapport à des objets *de* et *dans* la ville (rares, symboliques, physiques ou immatériels), mettant en cause des idéaux, des intérêts et des valeurs. D'entrée de jeu,

une réponse à la question générale serait d'attribuer aux projets de revitalisation immobilière une incompatibilité avec les espérances de certain.e.s acteur.e.s. Mais quelle en serait la source ? De là se justifie une revue des approches théoriques.

1.3.2 Des réponses à l'énigme du conflit selon une perspective disciplinaire

Le conflit urbain s'imbrique dans les luttes sociales et les conflits sociaux comme des poupées russes, selon sa propension à dépasser les limites de la dimension urbaine pour déborder vers des enjeux qui auront des répercussions au-delà de la ville. Diverses disciplines en sciences humaines et sociales se sont penchées sur le conflit, comme le démontre d'ailleurs la figure 1.3 de la prochaine page. Une appréciation de leurs réponses à la question de départ permettrait de mieux connaître le savoir actuel, pour ensuite statuer sur ce qui mériterait d'être approfondi afin d'accroître nos connaissances sur les conflits urbains.

Comment expliquer l'opposition aux grands projets destinés à revitaliser et à rendre plus habitables le centre-ville et ses quartiers ?

Des réponses possibles pour justifier l'écart entre l'espérance d'une revitalisation urbaine par des projets immobiliers acceptés socialement et la réalité des points de vue divergents sur la revitalisation et la nature des projets, alors que cet écart représenterait donc...

Science politique

- **Une compétition pour l'appropriation des ressources et du pouvoir** en profitant des opportunités de participation politique qui favorisent la mobilisation et des stratégies pour faire avancer des intérêts particuliers (en lien avec la théorie de la mobilisation des ressources) (Jenkins, Gamson, Oberschall et Tilly – Jenkins, 1983 ; Lapreyronnie, 1988 ; Leca, 1985)
- **Une volonté d'expression de changement** sociohistorique dans la gestion publique, à partir d'une mobilisation sujette à organisation à des fins de promotion d'intérêts pour résoudre des problèmes particuliers (lien avec la théorie de l'opportunité politique) (Tilly – Badie, 1985 ; Hernandez, 2018 ; Leca, 1985 ; Neveu, 2015 ; Tilly & Tarrow, 2015)
- **Une revendication ou exigence exprimée à l'endroit d'une autorité** sous forme d'actions collectives permettant une mobilisation et des alliances de contre-pouvoir, en profitant des opportunités permises par le régime politique en place (lien avec une politique du conflit) (Tilly & Tarrow, 2015)
- **Un défaut de communication ou de médiation** dans la gestion des différends à la fois passés et actuels (Healey, 1997)
- **Une manifestation des coalitions de pouvoir et de contre-pouvoir selon des facteurs culturels et subjectifs (tendance à surévaluer l'adversaire)** en vue d'orienter les décisions publiques à des fins de promotion de certaines causes associées à un système de croyances partagées (lien avec l'*Advocacy Coalitions* – les coalitions plaidantes ou de cause) (Sabatier, 1998)
- **Une réalité démocratique** qui n'impose pas un antagonisme (ennemi), mais plus souvent un agonisme (adversaire), en vue de changements plus profitables pour la société (Mouffe, 1999)
- **Une réalité en démocratie** qui oblige toutefois certains questionnements : doit-on laisser le conflit agir à sa guise ? Doit-on plutôt lui imposer des limites, quitte à exclure certaines personnes ? Doit-on envisager des dispositifs de participation lui étant favorables ? Et comment inclure les groupes minoritaires ? (Blondiaux, 2008)

Philosophie

- **Une conscience vertueuse sur ce qui est jugé bien et qui diffère** selon les groupes antagoniques (dans un combat pour le bien et un affrontement des volontés) (Hegel, 2012[1807])
- **Un passage du « contre autrui » au « pour autrui »**, dans une « signification constructive » de la dynamique intersubjective (Simmel, 1981 ; 2006 [1908])
- **Une perpétuation d'un conflit originel** qui se poursuit dans ceux actuels, et ce dans un rapport politico-historique entre le conflit et le pouvoir (Foucault, 2012[1975-1976])

Psychologie sociale

- Une manifestation explicable **par une dissonance cognitive**, c'est-à-dire un inconfort ressenti au moment où un individu vit une situation qui s'oppose à ses cognitions au point de vouloir retrouver une tranquillité d'esprit (Festinger – Fointiat, Gosling & Vaidis, 2013)
- **Une manifestation naturelle de l'humain**, un être de différence et de désaccord ; implique une prise de position (Moscovici & Doise, 1992)
- **Un jeu d'influence, de réduire l'influence de l'autre** (Moscovici – Valence, 2010)
- **Un effet du jeu des images et des représentations**, selon lequel un objet (comme un lieu) chargé d'images et de représentations possède une valeur plus grande au point de créer une relation identitaire : s'en prendre à l'objet, c'est s'attaquer à l'individu qui aura le réflexe de se défendre (Jodelet, 2003 ; Moliner, 1996)
- **Une expérience dans laquelle l'espace est constamment refaçoné** (il s'agit alors d'une situation destinée à transformer le milieu) (Di Masso, Dixon & Pol, 2011)
- **Une réaction culturelle** en lien avec l'appréhension du risque, la revendication d'une perception de ce que doit représenter la « bonne société » et la protection de l'identité qui renforcent l'engagement dans des groupes avec lesquels les individus partagent des valeurs (Kahan & Slovic, 2006 ; Kahan *et al.*, 2007)

Économie

- **Une manifestation de la rationalité limitée** qui empêche de faire des choix optimaux (les conséquences des choix et des actions sont souvent connues sur le tard et de façon séquentielle, pouvant ainsi faire apparaître des contraintes et des oppositions, selon l'individualisme méthodologique) (Simon – Delas & Milly, 2009 ; Friedmann, 1987 ; Leca, 1985)
- **Une expression de la rationalité économico-politique** (analyse coûts/bénéfices) qui pousse les individus à maximiser leurs intérêts individuels à travers la mobilisation collective (en lien avec le *Public Choice* – le choix public) (Balme & Brouard, 2005 ; Olson, 1965)
- **Une réaction au mécontentement** de l'*homo oeconomicus* qui suppose ici la protestation (*Voice*) plutôt que la défection (*Exit*) ou la fidélité (*Loyalty*) (Hirschman – Baloit, 1988 ; Delas & Milly, 2009)

Géographie

- **Une relation dissymétrique entre le voir (ou le vu) et l'exister (ou le vécu)** causée par l'acte qui consiste à organiser le milieu alors que s'exerce une domination (Raffestin, 1977)
- **Une rivalité de pouvoir à des fins d'usage du territoire** (Subra, 2007 ; 2016), voire une « guerre » de territoire (Lacoste, 2012)
- Une situation qui tient compte du fait que **le conflit lui-même crée le lieu et inversement le lieu crée le conflit** (en fonction d'un déterminisme spatio-temporel associé au milieu devenu l'arène du conflit) (Joerin, Pelletier, Trudelle & Villeneuve, 2005 ; Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2006 ; 2009)
- **Une tension entre les territorialités individuelles et la territorialité politique** (Di Méo, 2008)
- **Une réaction à la transformation d'un lieu aux fonctions symboliques et aux significations particulières** pour ses habitant.e.s (le sens du lieu) (Breux & Bédard, 2013)

Sociologie

- **Une réalité des luttes de classes sociales** en vertu de contradictions profondes, se répétant dans le temps jusqu'à la révolution communiste (Marx & Engels, 1901[1848])
- **Une réalité sociale**, voire des relations dans l'action réciproque se rapportant à des luttes qui consistent à « faire triompher sa propre volonté contre la résistance » d'une ou de plusieurs autres personnes (Weber, 1995a[1922])
- **Une pathologie, une déviance** ou une difficulté d'intégration responsable des dysfonctionnements, des divisions et des perturbations de l'ordre qui forcent l'usage du pouvoir et des instruments de la force si nécessaire (Parsons – Chazel, 1964 ; 1974 ; Delas & Milly, 2009 ; Leca, 1985 ; Neveu, 2015)
- Une réaction ou **un acte de défense face à une invasion** de territoire (McKenzie, 1990[1925])
- **Une lutte pour s'accaparer des pouvoirs d'autorité** (les fondements des sociétés reposent sur le contrôle de quelques-uns sur les autres, donc sur la contrainte et les intérêts divergents ; ce sont des groupes d'intérêts plutôt que des classes qui représentent les acteurs du conflit) (Dahrendorf – Busino, 1992 ; Delas & Milly, 2009)
- **Une lutte pour acquérir du capital symbolique**, pour faire sa place dans le champ de force (Bourdieu, 1980)
- **Une rupture de droit** (le conflit étant « le pouvoir de l'homme sur l'homme ») (Busino, 1992 ; Freund, 1983)
- **Un effet pervers occasionné par des incompatibilités entre les individus** ; le conflit n'a pas été recherché au départ, mais représente un phénomène social attribué à des décisions et à des actions de nature sociale qui n'atteignent pas les résultats espérés par leurs acteur.e.s (Boudon, 1993)
- **Une réaction émotive de nature culturelle** (compréhension cognitive et perception morale de la vie sociale) qui suscite l'attention sur une situation jugée négative, afin d'informer, d'obtenir le support de la population et de mobiliser ; également une réponse transitoire aux événements extérieurs et aux nouvelles informations (Jasper, 1998 ; 2011)

Figure 1.3 – Certaines réponses offertes par quelques disciplines pour justifier l'écart conflictuel

À défaut de reprendre tout ce qui a été inclus dans la figure précédente, une idée générale des disciplines ainsi que des auteurs et autrices cité.e.s servira à résumer ce sur quoi leur attention porte. Ainsi, en *philosophie*, l'explication à la question de départ passe des individus aux relations avec autrui, dans une continuité, voire même un déterminisme historique. Mais il y a considération des périodes de progression et de recul, au point où le conflit – urbain ou pas – constitue un phénomène naturel qui permet de redéfinir les relations interpersonnelles et sociales, afin d'assurer la marche de la collectivité (Foucault, 2012[1975-1976] ; Hegel (2012[1807])). Par exemple, Salvador David Hernandez (2018) dans sa thèse de doctorat sur les grands projets urbains à Montréal entre 1985 et 2010, s'est inspiré de Foucault à des fins d'explications théoriques sur les conflits urbains montréalais, remontant à la capitulation de 1760 aux mains des Britanniques. En se rapportant à la ville et aux projets de construction sur l'îlot Overdale, la suite met en lumière des mouvements d'opposition à différents moments de l'histoire ainsi que le rôle joué par la maison patrimoniale Louis-Hippolyte La Fontaine. Le bâtiment évoque les efforts de cet homme politique pour la reconnaissance des droits des Canadiens français et la formation d'un gouvernement responsable. Mais aussi les émeutes ayant eu lieu devant chez lui durant ses démarches qui visaient à amnistier les Patriotes condamnés de la rébellion de 1837-1838. Sa maison est alors devenue un symbole du combat des francophones, puis de celui des locataires dans leur lutte au logement et au droit à la ville (années mille neuf cent quatre-vingt) et plus tard dans la bataille contre la mondialisation et la croissance de la marginalisation (années deux mille).

Par ailleurs, un rôle majeur de l'espace et des objets communs apparaît à titre de prétexte de litige, alors que ce facteur spatial et objectal s'interpose entre les individus qui s'opposent en premier lieu, pour accepter le changement social en cours et par lequel une redéfinition des relations s'affirme en second lieu (Simmel, 1981 ; 2006[1908]). Ce prétexte de litige perd toutefois de sa force au profit des duos individus-conscience et individus-autrui chers à la philosophie. L'opposition aux grands projets de revitalisation immobilière tiendrait compte du rapport naturellement conflictuel avec autrui. Si la source du conflit provient donc de l'humain, c'est-à-dire par ce qu'il est, il reste à définir les façons et le comment. Est-ce des émotions, des perceptions, des représentations, voire des intérêts ? Des précisions s'avèrent nécessaires.

Ces rapports entre individus formant des groupes prennent un sens particulier en *sociologie*. Mais la discipline expose aussi des divisions entre les auteurs qui, d'un côté, conçoivent le conflit comme facteur de changement sur la base d'un mouvement de groupes ou de classes, soit en rai-

son de luttes entre dominants et dominés, soit d'une quête pour obtenir le pouvoir d'autorité, soit dans un exercice de contre-pouvoir afin de créer justement le changement, soit encore pour une question de droit à maintenir, à affirmer ou à rétablir, parce que jugé lésé ou bafoué (Castells, 1975 ; Dahrendorf – Busino, 1992 ; Fortin, 1961 ; Freund, 1983 ; Jasper, 1998 ; 2011 ; Marx & Engels, 2002[1845] ; 1901[1848]). De l'autre, une perplexité apparaît dans la mesure où l'action collective ne signifie pas toujours une action politique visant à faire émerger un contre-pouvoir afin de transformer la société ; par exemple, la modernisation de l'agriculture a certes métamorphosé la société, sans avoir eu besoin du conflit (Boudon, 1991 ; 1993). N'empêche que le conflit urbain, en tenant compte de la question générale, se compare à un phénomène social sur la base d'individus se rassemblant dans le but de former des groupes ou des mouvements, et ce, pour diverses raisons. À ce titre, si des auteurs s'intéressent aux classes (Marx et Engels), aux groupes d'intérêts (Dahrendorf) ou aux mouvements (sociaux et/ou urbains) (Castells et Jasper), d'autres préfèrent cerner la dynamique sociale (confliktuelle) pour y voir un désir de maintenir intacte une certaine quotidienneté (Boudon et McKenzie). Ainsi, l'exemple d'un grand projet immobilier apparu inopinément peut avoir généré chez les occupant.e.s du milieu touché le ressenti d'une invasion, étant donc à la source de leur opposition ; cela se justifierait d'ailleurs par une compétition dans les rapports spatiaux, où l'espace devient un objet convoité, d'après l'approche en écologie humaine/urbaine (McKenzie, 1990[1925]). La riposte à l'envahisseur, entraînant donc un mouvement pour le repousser, s'il est jugé indésirable, s'alimenterait d'arguments de l'ordre de la sécurité publique, de la protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine, etc. Or, l'invasion ressentie peut tout autant être comprise comme une réaction face à une autorité ou à un pouvoir incarné dans le grand projet de revitalisation. Des droits seraient bafoués, ce qui inciterait à la mobilisation (Freund, 1983). Mais pour les gens derrière l'initiative de revitalisation, cette résistance citoyenne apparaît plutôt comme un effet pervers qui rend soudainement visible l'incompatibilité entre les acteur.e.s (Boudon, 1993).

Cela dit, l'étude des mouvements s'est déplacée vers la *science politique*, sous l'angle de la participation aux décisions publiques, grâce aux opportunités politiques offertes par les régimes démocratiques (Tilly & Tarrow, 2015). On revient ici à l'idée selon laquelle les mouvements sociaux visent le changement social, dont leur succès ou leur échec dépend des alliances politiques créées, de stratégies, de la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que de l'intelligibilité du but à atteindre, en lien avec la théorie de la mobilisation des ressources (Jenkins,

1983 ; Leca, 1985). L'opposition aux grands projets de revitalisation s'expliquerait par le besoin de certains individus à participer davantage aux décisions ou à se politiser et à gagner en pouvoir ; autrement dit, c'est l'entrée de voix minoritaires dans le processus démocratique (Lapeyronnie, 1988). Mobiliser des ressources suggère aussi une certaine vision entrepreneuriale, alors que l'action collective peut être décrite comme étant la rencontre des objectifs d'un entrepreneur ou d'un ensemble d'entrepreneurs de cause avec une clientèle qui s'intéresse à leurs « produits » (McCarthy et Zald – Jenkins, 1983). En ce sens, l'action collective apparaît véritablement lorsque les objectifs d'un groupe rejoignent les préférences d'un collectif qui « achète » en quelque sorte ses revendications. Et l'utilisation de moyens comme la publicité, pour rendre visible une cause et influencer l'opinion publique, expose la valeur du produit (Blondiaux, 1998). Dans ce cas, l'intérêt individuel s'associe à la mobilisation, sur la base d'une rationalité instrumentale ou des calculs avantages/coûts, ce qui permet d'introduire l'*économie*. S'il y a mobilisation, s'exposent en l'occurrence une mise en commun d'intérêts individuels, mais aussi un certain mécontentement envers l'autorité. L'origine du mécontentement est « *sociale* », parce que les individus agissent à l'intérieur d'un système d'interactions, comme un marché, une organisation, un parti, un club, une famille, etc., qui soudainement subi une perte ou une hausse de coût (Bajoit, 1988, p. 327). De là, des réactions différentes de l'ordre de la protestation (s'opposer, revendiquer), de la défection (laisser tomber, car l'action est jugée trop risquée) ou de la fidélité (accepter les faits) (Hirschman – Delas & Milly, 2009). En ce sens, les politiques publiques peuvent devenir des produits créant du mécontentement et une méfiance à l'endroit de l'autorité chez les citoyen.ne.s affecté.e.s dans leur quotidien, d'après la théorie des choix publics – ou *Public Choice* –, inspirée de l'individualisme méthodologique¹¹ (Balme & Brouard, 2005). Si cette situation permet de faire entendre la voix des minorités, un pendant expose la tyrannie d'une minorité active qui tente d'influencer les décisions publiques (Benoît, 2018). Celle-ci se manifeste beaucoup plus que la majorité, non seulement en raison des types de réactions individuelles au mécontentement, mais d'une participation réelle relative en raison d'un calcul portant sur le coût du militantisme, dont le gain profitable à tous n'a besoin que de quelques-uns pour se concrétiser (Olson, 1965).

¹¹ Inspiré de l'économie néoclassique de Carl Menger et son « atomisme », c'est-à-dire « l'idée d'analyser les faits économiques comme la conséquence d'actions individuelles utilitaristes », l'individualisme méthodologique désigne une approche théorique qui considère « les faits globaux comme le résultat de l'interaction entre les phénomènes et les comportements individuels » (Delas & Milly, 2009, pp. 359 et 361). Ainsi, le marché ne serait que le résultat d'échanges entre des individus qui négocient des prix et des quantités.

Ainsi, un conflit, comme celui se rapportant aux grands projets de revitalisation, suppose plus que les défauts du système public. Il reflète des préoccupations en ce qui concerne des changements dans la vie quotidienne, faisant en sorte d'amener les individus les plus affectés à se manifester de façon à attirer le regard de la population et des décideurs. Mais les mobilisations se justifient par d'autres raisons que les calculs et la rationalité instrumentale. Il existe une solidarité entre les individus, voire des attaches qui les poussent à s'unir pour une cause¹², comme le veut le second volet de la théorie de la mobilisation des ressources axé sur l'engagement. Des structures sociales s'interposent aux entrepreneurs de cause afin de favoriser la mobilisation, alors qu'au calcul rationnel se greffent des aspects affectifs et l'identité. Ce peut être aussi des valeurs et des croyances, qui aident à transformer les mobilisations en coalitions plaidantes¹³ s'incrystant dans la sphère politique dans le but d'influencer les orientations des politiques publiques (Sabatier, 1998 ; Sabatier & Schlager, 2000). Il n'est pas nécessaire cependant de regarder les seuls mouvements de l'échelle provinciale ou nationale, car des micro-mobilisations se manifestent aussi à partir de paramètres semblables. On peut alors parler de la ville, d'un quartier ou d'une rue. Ce qui caractérise à la fois les mouvements d'ampleur et les autres plutôt localisés concerne les cadres interprétatifs ou d'alignement¹⁴ qui rallient les individus (Snow, Rochford Jr., Worden & Benford, 1986). En prenant le cas retenu du déménagement d'un refuge de l'Armée du Salut dans

¹² En songeant à deux cas d'étude, premièrement celui de J. Craig Jenkins (1983) sur le mouvement des travailleurs de ferme saisonniers et souvent migrants aux États-Unis, alors qu'il a constaté non seulement l'influence des entrepreneurs de cause, mais la valeur du réseautage et des attaches intragroupes ; deuxièmement celui de Charles Tilly sur les soulèvements paysans en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles, alors que la force de leurs communautés n'a pas été détruite par la modernisation, car : l'engagement est plus fort lorsque les communautés ne sont pas atomisées et les individus engagés sont habituellement plus intégrés à leur communauté (Lapeyronnie, 1988 ; Pechu, 2020).

¹³ L'approche des coalitions plaidantes conçoit l'importance des alliances sur la base d'un système de croyances. Celui-ci se divise en trois parties : le plus haut niveau ou noyau central (*deep core*) inclut les croyances ontologiques et normatives, telles que les évaluations des libertés individuelles versus l'égalité sociale, lesquelles s'incrystent dans les politiques publiques ; ensuite, le niveau intermédiaire ou le noyau politique (*policy core*) comprend les perceptions et des croyances normatives s'appliquant à un secteur précis (par exemple, les conditions des personnes âgées en CHSLD) ; et enfin, les aspects secondaires (*secondary aspects*) interviennent sur des points très spécifiques d'une politique publique (Sabatier, 1998, pp. 103-104 ; Sabatier & Schlager, 2000, pp. 227-228). Ainsi, les croyances faisant partie du noyau central résistent plus fortement au changement en comparaison à celles des niveaux inférieurs.

¹⁴ Les cadres d'alignement forment un pont conceptuel entre la psychologie sociale et la théorie de la mobilisation des ressources – des engagements – par rapport à l'action collective. Divisés en quatre processus, ou sous-cadres, leur utilité permet de mieux cerner les dynamiques internes des mouvements sociaux, y compris tout mouvement de moindre amplitude, notamment des actions d'opposition de quartier (Snow, Rochford Jr., Worden & Benford, 1986). Pour être clair, un cadre d'alignement désigne des schémas d'interprétation, grâce auxquels il devient possible de saisir le lien qui existe entre les interprétations de l'individu et celles du mouvement, au point de constater la congruence et la complémentarité entre leurs valeurs, leurs croyances et leurs intérêts réciproques, pouvant s'exprimer aussi en termes d'idéologie, d'objectifs et d'activités propres au groupe (Snow, Rochford Jr., Worden & Benford, 1986). Autrement dit, ils servent aux individus à se localiser, à percevoir, à identifier et à étiqueter leur place dans l'espace.

un quartier d'Austin aux États-Unis durant les années quatre-vingt, qui a amené une association de quartier à mobiliser les citoyen.ne.s pour s'y opposer, les croyances stéréotypées peuvent galvaniser les troupes. Mais s'en prendre à l'Armée du Salut est ardu, car elle est identifiée aux valeurs chrétiennes de charité et d'aide aux plus démunis.e.s. Pour réussir la mobilisation, la stratégie a consisté à choisir la bonne cible : « Tout le monde pensait que nous ne pouvions pas nous battre contre l'Armée du Salut parce qu'elle est bonne, dit un citoyen. Mais il est possible de donner une mauvaise image de n'importe quoi. Nous nous sommes donc concentrés sur les personnes de passage et avons insisté sur le fait qu'elles menaçaient les habitants du quartier, en particulier les femmes et les enfants¹⁵ » (Snow, Rochford Jr., Worden & Benford, 1986, p. 470). Chaque audience publique au conseil municipal était prétexte à dénigrer la clientèle de l'Armée du Salut. Cette stratégie a donc rendu cohérents les schémas interprétatifs individuels avec ceux du groupe.

À ces cadres s'ajoutent des micro-pratiques de l'action publique, pouvant être examinées par une approche du tournant communicationnel. Ici, l'opposition se justifierait en raison d'écarts de connaissance, de l'usage d'un vocabulaire différent, de mauvaises interprétations et d'idées préconçues par rapport à un changement, un objet de changement ou à l'endroit d'autrui. En favorisant des espaces de communication, une culture de l'échange peut être construite et favoriser le changement social en suivant le trajet d'une mobilisation réseautée à partir des interactions sociales (Healey, 1997 ; 2012). Mais cet espace d'échange implique un effort chez les élu.e.s qui doivent éviter de l'instrumentaliser à leur avantage ou de le court-circuiter par leurs craintes (Blanc, 1995 ; Gagnon & Gauthier, 2018). En effet, lorsque de grands projets sont annoncés, l'ouverture à la participation citoyenne expose un espace mettant en lumière les désaccords, et ce, dans le but d'évacuer les élans émotifs et d'espérer un compromis viable. Mais l'objectif repose avant tout sur l'acceptabilité sociale¹⁶ – une satisfaction –, à savoir un corollaire du conflit.

Des motifs psychologiques, des valeurs et des croyances influent sur l'engagement et, par conséquent, sur les explications à l'opposition aux grands projets de revitalisation. Une référence

¹⁵ Traduction libre de : « *Everybody believed we couldn't fight the Salvation Army because it is good. But you can make anything look bad. So we focused on the transients, and emphasized how they threatened neighborhood residents, particularly women and children* » (Snow, Rochford Jr., Worden & Benford, 1986, p. 470).

¹⁶ En raison de la polysémie et de la malléabilité du concept d'« acceptabilité sociale », Pierre Batellier (2015) préfère s'en remettre aux principales approches de définition formelles qui se divisent entre une focalisation sur l'entreprise et le projet (enjeu économique) et une autre sur le public, la communauté et la société (enjeu social). Mais de façon générale, quatre finalités récurrentes servent à s'en faire une idée : favoriser le développement d'un projet contre l'opposition, réduire la controverse et le conflit, évacuer l'émotivité et obtenir l'approbation de la majorité.

à la *psychologie sociale*¹⁷ a été aperçue d'ailleurs avec les théories de la mobilisation par l'engagement et des coalitions plaidantes. Pour cette discipline, la question générale posée se résout sur la base d'une hétérogénéité d'individus mis en relation au sein d'un système social dont ils ont besoin (Moscovici & Doise, 1992) ; donc, la résolution du conflit dépendrait de qui sera le plus persuasif. Des jeux d'influence font réagir, créant des dissonances cognitives (Festinger – Beauvois, 1999 ; Bègue, 2020a), de façon à imposer une direction. La tension suscitée anime les passions et pousse vers toutes sortes d'arguments, même les stéréotypes. Pour réduire la dissonance, l'individu tentera d'enlever des « cognitions¹⁸ dissonantes » pour les remplacer par d'autres consonantes ou en ajoutant à la situation des « cognitions consonantes » (Fointiat, Gosling & Vaidis, 2013, p. 15). Il s'agit d'une inclination manichéenne visant à avoir raison, mais surtout à retrouver une tranquillité d'esprit. Face au risque et à la menace, les réactions varieront toutefois selon la culture du groupe d'appartenance (Kahan *et al.*, 2007 ; Kahan *et al.*, 2016), en revanche, ce sera à celui minoritaire de se montrer le plus actif, afin de convertir la majorité (Moscovici & Doise, 1992 ; Valence, 2010). Tout d'abord, les mécanismes de protection cognitive de l'identité font en sorte d'amener l'individu à accepter ou à rejeter des risques ou des menaces en fonction de ses valeurs possibles d'être partagées avec un groupe d'adhésion (Kahan *et al.*, 2007)¹⁹. Ensuite,

¹⁷ Selon Gordon Allport, la psychologie sociale est une discipline qui cherche à « comprendre et [à] expliquer comment les pensées, les sentiments et les conduites des individus sont influencées par la présence réelle, imaginaire ou implicite d'autrui » (Bègue, 2020b, s.p.).

¹⁸ Selon Leon Festinger, les cognitions regroupent des informations, des connaissances, des opinions et des croyances sur nous-mêmes, nos comportements ainsi que notre environnement (Beauvois, 1999). Mais Pascal Moliner (1996, pp. 53-54) considère qu'elles proviennent de trois sources : « les expériences et les observations du sujet (j'ai vu, j'ai fait), les communications auxquelles il s'est exposé (j'ai entendu, on m'a dit) et les croyances qu'il a lui-même élaborées (je pense, je crois) ». Et elles deviennent pour le sujet (l'individu) des évidences.

¹⁹ Sur ce point, Dan M. Kahan, Donald Braman, John Gastil, Paul Slovic et C. K. Mertz (2007) ont effectué une étude sur les mécanismes de la protection cognitive de l'identité, de façon à exposer les valeurs culturelles d'un individu. Leur sondage téléphonique, réalisé auprès de 1 844 résident.e.s des États-Unis, portait sur trois thèmes : l'environnement (risques liés à l'exploitation de l'énergie nucléaire, au réchauffement climatique, à la pollution), les armes à feu (insuffisance ou excessivité de leur régulation) et l'avortement (accord ou désaccord avec l'affirmation suivante : « Les femmes qui se font avorter mettent leur santé en danger » ; traduction libre de : « *Women who get abortions are putting their health in danger* ») (Kahan *et al.*, 2007, pp. 14-15). Une typologie a été élaborée à partir des réponses obtenues, à savoir les personnalités hiérarchiste (respect de l'ordre et de l'autorité), individualiste (respect des droits et des libertés individuelles), communautarienne (respect des règles du groupe d'appartenance) et égalitarienne (respect de l'égalité), correspondant à des types de réactions culturelles dans la défense de l'identité ou la protection des cognitions (Kahan *et al.*, 2007). Les résultats ont démontré une moindre préoccupation chez l'homme blanc, plus souvent hiérarchiste et individualiste, alors que ses craintes concernent les menaces qui pèsent sur son identité associée à la pratique de certaines activités, voire les contraintes réglementaires sur leur dangerosité. De leur côté, les femmes et les personnes issues de la diversité craignent certains risques, surtout en raison du comportement de l'homme blanc, et se retrouvent surtout dans les types égalitarien et communautarien. Alors, si un grand projet immobilier est appuyé par les autorités, un hiérarchiste aura tendance à être plus ouvert aux arguments du promoteur en comparaison à un individualiste ou un communautarien, qui verront une intrusion dans leur milieu d'identité.

l'environnement social d'influence fait en sorte de placer l'individu dans une position où il voudra la diminuer (Valence, 2010). Comme l'avait dit Blaise Pascal (1909[1670], p. 733) dans ses *Pensées* : « La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion ; l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie ». Cet aphorisme a été repris dans la théorie du dissensus, selon laquelle « [l]es individus doivent lutter contre eux-mêmes pour former un ensemble vivant, et l'ensemble contre lui-même pour se composer d'individus » (Moscovici & Doise, 1992, p. 78). On en revient au conflit qui naît de l'écart entre les choix et les opinions sur la base d'une hétérogénéité des individus, de la diversité des positions et de la distribution inégale de l'information, d'où le rôle de l'influence²⁰ pour dénouer les impasses (Moscovici & Doise, 1992). Par conséquent, le discours du groupe minoritaire sera produit à partir de représentations devenues « sociales » en raison de leur diffusion. Leur production exige toutefois un rapport à des objets ayant une valeur et portant sur un enjeu pour les groupes antagoniques (Jodelet, 1984 ; Moliner, 1996). Parce que ces objets incarnent une relation identitaire forte. Par exemple, Pascal Moliner (1996) a analysé les oppositions entre chasseurs et écologistes, en s'intéressant à l'ancrage²¹ de leurs représentations pour l'objet « nature ». Pour les chasseurs, plutôt ruraux selon Moliner, leur représentation s'inscrirait dans le champ des ressources (à exploiter), tandis que pour les écologistes, surtout urbains, elle prendrait racine dans le champ du patrimoine (à préserver). En contexte de revitalisation d'un quartier, il serait alors possible d'anticiper le type d'ancrage suivant : le promoteur perçoit le

²⁰ Il importe de faire la distinction entre le « pouvoir » et l'« influence ». Selon Alain Touraine (2023, s.p.), le premier est souvent confondu avec la seconde, malgré que celle-ci doit être comprise comme faisant partie du premier (car elle ne peut s'exercer qu'à l'intérieur d'un système de pouvoir), étant donc l'une de ses formes et pouvant être définie comme « [l]a capacité d'un acteur de modifier le comportement d'un autre en fonction de ses propres objectifs », tandis que le premier désigne plutôt « la capacité d'imposer des modes de relations sociales et, en particulier, des relations d'autorité ». Ces définitions se comparent à celles de Robert A. Dahl (1957, pp. 202-203) au sujet du pouvoir et de Philippe Braud (1985, p. 352) sur l'influence : tout d'abord, Dahl désigne le pouvoir selon cette formule : « A a un pouvoir sur B dans le sens où il peut faire faire quelque chose à B que B ne voudrait pas faire autrement » (traduction libre de « *A has power over B to the extent that he can get B to do something that B would not otherwise do* ») ; ensuite, Braud utilise une formulation semblable pour désigner l'influence : « A – intentionnellement ou non – “fait voir” à B son intérêt là où il ne l'aurait pas placé dans cette relation. De sorte que B va, de lui-même, adopter une attitude ou un comportement appropriés c'est-à-dire, négativement, sans obligation [...] ». Comme Touraine, Braud reconnaît l'intrusion de l'influence à l'intérieur du pouvoir qui, lui, peut user en plus de l'injonction – imposer des sanctions ; pour être plus précis, l'influence aurait plutôt un « pouvoir de séduction », de manière à ce que l'individu influencé perçoive un avantage à la subir (Braud, 1985, p. 352). Et dans le coffre à outils de l'influence se trouvent la persuasion, la manipulation ainsi que l'autorité, n'utilisant toutefois pas le marteau des sanctions. En bref, le pouvoir force l'individu à agir dans la direction montrée malgré sa résistance, tandis que l'influence pousse délicatement l'individu à se diriger dans la direction voulue, et ce, de lui-même.

²¹ En psychologie sociale, les représentations suivent deux processus : d'abord, l'objectivation qui consiste à se représenter un objet en un concept abstrait ramené dans le monde réel sous sa nouvelle forme ; ensuite, l'ancrage qui rend l'objet représenté familier sous cette forme (Jodelet, 1984 ; Moliner, 1996).

quartier convoité à partir du champ de l'économie (investissement rentable), tandis que les résident.e.s réfractaires campent dans le champ du milieu de vie (à conserver tel quel). En définitive, s'en prendre à un objet identitaire revient à attaquer les individus qui lui sont associés. Donc, l'opposition aux grands projets de revitalisation concernerait davantage la préservation d'objets ou d'un milieu vécu, d'après cette approche.

Finalement, la *géographie* possède des affinités avec la science politique, la sociologie et la psychologie sociale, mais le rapport humain/environnement prend ici une place centrale. En revanche, cette discipline déborde du cadre de l'étude empirique souvent attribué au conflit qui se crée et évolue dans un lieu et pour un temps seulement. Il faut d'ailleurs remonter au milieu des années soixante-dix pour voir apparaître les premiers travaux sur le conflit urbain comme tel (Trudelle *et al.*, 2016). Les Étatsuniens Donald G. Janelle et Hugh A. Millward (1976) seront les instigateurs de l'analyse par modélisation géographique des conflits de localisation en zone urbaine, en raison du trop peu d'intérêt sur les dimensions structurelles établissant une relation entre le lieu et le conflit – l'un créant l'autre et vice versa. D'autres chercheur.euse.s suivront cette piste, notamment au Québec. Paul Villeneuve, Catherine Trudelle, Mathieu Pelletier et Marius Thériault (2006 ; 2009) procéderont à des analyses statistiques sur les conflits urbains, afin d'en évaluer les processus de transformation de la ville. Pour l'agglomération de Québec entre 1965 et 2000, ils ont recensé 2 095 conflits portant sur les rénovations urbaines, la restructuration municipale et les pratiques de consultation publique. L'État représente le principal initiateur de conflit et la société civile est souvent citée comme objecteur. De plus, les actions posées consistent en des jeux d'argumentation – influence – et très peu à la confrontation (Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2009). Toujours dans l'agglomération de Québec, mais entre les années 1990 et 2000, une seconde étude souligne une fréquence des conflits plus élevée dans les secteurs où la densité des commerces de proximité est la plus forte et le tissu urbain le plus ancien – souvent construit avant 1970 (Joerin, Pelletier, Trudelle & Villeneuve, 2005). Il y aurait donc des types de cadres urbains « plus susceptibles que d'autres de générer des conflits », mais aussi « certains groupes [...] plus disposés de s'y engager » (Joerin, Pelletier, Trudelle & Villeneuve, pp. 319-337). Sur ce dernier point, l'émergence des conflits et l'engagement seraient statistiquement influencés par un niveau d'éducation plus élevé et des horaires de travail flexibles et variables.

Cette mise en avant-plan du rôle de l'espace fait aussi intervenir la géopolitique, alors que le titre évocateur d'un livre d'Yves Lacoste (2012) publié dans les années soixante-dix stipule :

« *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre* ». Dans le contexte actuel de métropolisation, les rivalités entre nations se transfèrent vers les grandes villes et leurs régions limitrophes (Lacoste, 2001). Les initiatives visant à rendre la grande ville plus compétitive a un impact sur les relations entre le centre et la périphérie, ce qui peut entraîner divers conflits urbains en raison de leurs besoins différents. En entrant plus profondément dans la géopolitique urbaine, on s'aperçoit que, comme le dit Philippe Subra (2016, p. 63), le conflit « n'est pas seulement le produit d'un projet : il *naît de la rencontre entre un projet et un territoire* ». Apparaissent alors trois logiques, à savoir : en situation soit d'aménagement menacé (crainte de perdre quelque chose), soit d'aménagement convoité (désir de posséder quelque chose), soit d'aménagement rejeté (souhait de ne pas voir apparaître quelque chose).

Ainsi, la géographie et la géopolitique tentent ici de relever le nombre de conflits et de suivre leur évolution sur une période donnée, tout en soutirant des éléments de compréhension associés aux relations socio-spatiales pouvant d'ailleurs être caractérisées à la fois par des représentations, des symboles et un imaginaire. Ces derniers facteurs renvoient à un autre registre de la géographie, notamment celle des paysages, où le conflit devient une dissymétrie entre le voir (le vu) et l'exister (le vécu), possible d'être interprétée comme des gains potentiels vus par certains groupes et des pertes de vécu pour d'autres (Raffestin, 1977). Or, si des auteur.trice.s penchent du côté des fonctions et des usages du territoire, d'autres abordent la notion de territorialité, donnant un sens particulier à la dimension matérielle, afin d'en apercevoir une autre affective liée à l'attachement et à l'appartenance. D'ailleurs, la territorialité se réfère au vécu de chaque personne, créant de ce fait des territorialités différentielles qui engagent le débat sur celle à promouvoir à titre commune (Di Méo, 2008). Il y a ici cependant construction d'une identité individuelle/territoriale consolidant le vécu – pratiques sociales et spatiales –, au point de percevoir le *neighbourhood* comme un endroit dans lequel on se « sent » à la maison (Tuan, 1990[1974]). Et l'entente commune à rechercher implique des « valeurs culturelles et sociales, mémorielles et symboliques » (Di Méo, 2013, p. 1007). On renoue avec l'idée de l'attachement ou de la proximité des gens avec leur milieu de vie, mettant ainsi en lumière un « sens du lieu » où interviennent justement des représentations, des émotions et l'identité (Bédard & Breux, 2011). À ce titre, des fonctions symboliques et des vocations socio-territoriales associées à des lieux particuliers risquent d'être chambardées par de grands projets transformateurs. Car si de tels projets visent à mettre en valeur la ville et ses quartiers, en souhaitant créer des lieux de sens et donc « à fortes aptitudes relation-

nelles et identitaires », il existe toutefois des risques de modifier la charge référentielle de ces mêmes endroits, au point de créer plutôt des non-lieux ou des hors-lieux²² (Bédard & Breux, 2011, pp. 145-146). Apparaissent ainsi des sources d'inquiétudes chez les occupant.e.s des lieux en question, susceptibles de se transformer en conflit urbain. Dès lors, on en revient à l'importance de la relation identitaire qui se voit affectée par les transformations du territoire. À retenir ici qu'entre déterminisme, contrainte et relations, la production du territoire, même en pensée, peut générer des tensions et donc des conflits.

En définitive, les connaissances actuelles offrent diverses réponses à l'écart entre une revitalisation urbaine par de grands projets acceptés et l'opposition à ces mêmes grands projets. Si la philosophie prône une inclination naturelle de l'espèce humaine au conflit, à savoir un facteur reconnu par les autres disciplines à leur façon, sa complexité exige de dépasser les explications basées sur les seuls intérêts comme l'avancent l'économie et sa rationalité instrumentale. Des valeurs, des croyances, des émotions et l'aptitude à nous représenter l'environnement par des signes et des symboles, peuvent alors servir à approfondir la dynamique conflictuelle. De là, l'importance accordée à l'intériorité de l'individu et à ses relations, dans une dimension sociale, comme le veulent la sociologie et la psychologie sociale, et dans une dimension spatiale, comme l'envisagent l'écologie humaine/urbaine ainsi que la géographie. Qui dit conflit, dit rapport de pouvoir et de rivalité, supposant le heurt de groupes antagoniques, en songeant à la science politique, la sociologie et la psychologie sociale. S'expose donc une complémentarité entre les disciplines, voire une interdisciplinarité²³. Mais ces éléments de compréhension qui les éloignent et les réunissent peuvent être regroupés à l'intérieur de catégories pour mieux présenter les approches théoriques.

²² Les non-lieux représentent des endroits où les habitant.e.s ne ressentent pas une appartenance ni un lien identitaire, tandis que les hors-lieux peuvent se comparer aux premiers, puisqu'ils négligent des particularités des lieux à transformer, mais s'en éloignent par leur capacité à les requalifier à moyen et long terme (Bédard & Breux, 2011).

²³ L'interdisciplinarité suppose la collaboration ou la combinaison de deux ou plusieurs disciplines dans la compréhension d'un phénomène ou dans la résolution d'un problème complexe (Hamel, 2004[1997] ; Laflamme, 2011 ; Morin, 1994). Elle cherche « à supprimer les démarcations que suscite toute science et qu'elle voit comme des écrans à la connaissance », et donc « de jeter des ponts entre les disciplines, les explications qu'elles mettent au point en fonction de leurs objectifs respectifs [...] » (Hamel, 2004[1997], pp. 186 et 193-194).

1.3.3 Différentes approches théoriques pour l'étude du conflit urbain

De ce qui précède, six familles d'approches théoriques peuvent être obtenues : la spatialité et la temporalité des conflits ; leur mode de gestion et la prise de décision ; le choix rationnel et des intérêts ; les mouvements sociaux, une perspective critique et/ou du matérialisme historique ; la dynamique sociologique interne et de l'interactivité ; et finalement, sur l'expérience conflictuelle elle-même. Cette catégorisation permet de rassembler les points sur lesquels les disciplines s'accordent, mais aussi de dresser une synthèse moins éparpillée des connaissances actuelles, tout en révélant des caractéristiques particulières ainsi que des défauts et des omissions donnant accès à des pistes d'étude pour une meilleure compréhension du conflit urbain.

A. Approches de la spatialité et de la temporalité des conflits

Tout d'abord, les approches sur la spatialité et la temporalité des conflits – surtout en géographie – consistent à les identifier dans l'espace-temps, à les compiler et à les cartographier, en plus d'effectuer des modélisations à des fins d'analyse (Janelle, 1977 ; Janelle & Millward, 1976 ; Joerin, Pelletier, Trudelle & Villeneuve, 2005 ; Pelletier, Joerin & Villeneuve, 2007 ; Torre *et al.*, 2010 ; Torre, Kirat, Melot & Pham, 2016 ; Villeneuve & Côté, 1994 ; Villeneuve, Trudelle, Pelletier & Thériault, 2006 ; 2009). On touche surtout ici aux conflits de localisation et d'utilisation du sol, afin de relever les jeux d'acteurs en lien avec le rôle principal du territoire. En contrepartie, le conflit le modèle à son tour (Villeneuve & Côté, 1994). Grâce à une analyse statistique et des corrélations de variables, une distribution spatiale sert à exposer par la cartographie une configuration des conflits urbains et leur évolution. En complément, l'exercice permet de cartographier leur champ d'influence – l'« extension spatiale » –, en les décortiquant selon leur fréquence, leur intensité et leur durée, à savoir trois types de cartographies dont la superposition offre un portrait inédit de l'activité conflictuelle (Pelletier, Joerin & Villeneuve, 2007, p. 2).

Or, la modélisation géographique des conflits urbains et la création d'une base de données à leur sujet demeurent une approche très quantitative, qui évite d'entrer en profondeur. Mais ce déterminisme spatial suggéré ne doit-il pas plutôt être interprété comme une contrainte qui évolue au gré de la capacité des populations à profiter de leurs marges de liberté, afin de transformer le

milieu selon leurs aspirations ? Ne s'agit-il pas d'une impression causée par notre mémoire du passé, activant un imaginaire par lequel nous répétons certaines choses sur le même territoire ?

B. Approches du mode de gestion et de la prise de décision

Cette famille d'approches – en science politique, en géopolitique urbaine, en études urbaines par rapport à l'action publique et au courant communicationnel et collaboratif – cherche des moyens de minimiser les impacts ou de résoudre les conflits par des compromis viables, à améliorer les approches collaboratives pour les consultations publiques et les incitatifs à la gouvernance, à mieux comprendre les aléas de la participation, à tendre vers l'acceptabilité sociale et à s'intéresser aux effets du conflit dans la planification et l'aménagement urbains (Appert, 2010 ; Blondiaux, 2008 ; Chaboche, 2016 ; Davidoff, 1965 ; Dziedzicki, 2003 ; 2015 ; Forester, 1989 ; 1999 ; Gagnon & Gauthier, 2018 ; Healey, 1997 ; Innes & Booher, 2018 ; Roy-Baillargeon & Gauthier, 2012 ; Sabatier, 1998 ; Sabatier & Schlager, 2000 ; Subra, 2007 ; 2016 ; Trudelle *et al.*, 2016). Les conflits d'aménagement peuvent d'abord être identifiés et catégorisés, pour ensuite être soumis à des propositions de gestion et de résolution. Ils s'insèrent dans une logique de transaction sociale avec différentes phases d'interaction, c'est-à-dire d'affrontement, d'évitement, d'échanges, de négociation et de débats (Dziedzicki, 2015). Une première lecture révèle les types de revendications exprimés par les opposant.e.s et une seconde les mécanismes qui ont conduit au conflit – entre personnes, par rapport au pouvoir public, en lien avec un territoire (Dziedzicki, 2003 ; 2015). De là, des propositions sur la façon de négocier, soit par la coopération pour le conflit interpersonnel, soit par l'usage d'un médiateur pour le conflit public – forum délibératif –, soit par une délibération ouverte avec séances d'information et consultations publiques pour le conflit territorial (Dziedzicki, 2003). Les types de projets peuvent aussi faire ressortir les insatisfactions, ce qui implique une action politique adéquate (Subra, 2007 ; 2016).

En contexte de pluralisme, la fréquence des conflits s'accroît, justifiant les approches dédiées à la pratique démocratique sous forme plaidante (Davidoff, 1965), délibérative (Forester, 1989) ou collaborative (Healey, 1997). Celles-ci critiquent les outils de gestion des conflits : qu'il s'agisse d'y aller de projet en projet en débattant des enjeux seulement lorsqu'ils surviennent, d'ouvrir des arènes de débat sans aboutir à un véritable compromis faisant en sorte que le conflit se déplace de projet en projet, ou de convertir les inquiétudes populaires en des indicateurs de

performance pouvant être contestés. Il s'agit de reconnaître les signes du conflit et de savoir le prévenir ou l'atténuer, afin d'améliorer les démarches d'action publique²⁴. De là, l'apport de la communication et d'un vocabulaire commun utile à une culture de la participation, voire à une rationalité collaborative (Innes & Booher, 2018), dans un mixte d'approches communicationnelles et institutionnalistes²⁵. Cette dimension culturelle complète celles politique, sociale et spatiale, afin de permettre aux acteur.e.s de mieux se connaître, de se faire confiance et d'agir ensemble.

Cette vision a été inspirée de la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas (1987a ; 1987b), valorisant le dialogue comme moyen rationnel de résoudre les conflits. Cela sous-entend un conflit qui « n'est que provisoire », à savoir une assertion critiquable par rapport à la position de Simmel pour qui le conflit est « universel » et « chaque solution n'est que provisoire » (Hahn, 1990, p. 385). Par ailleurs, Habermas (1987b, pp. 431-432) fait remarquer un changement des conflits dans les sociétés occidentales depuis l'époque de Simmel, provenant davantage des « sphères de la reproduction culturelle, de l'intégration sociale et de la socialisation » que des « sphères de la reproduction matérielle » ; en d'autres termes, « les nouveaux conflits ne naissent pas de *problèmes de redistribution*, mais de questions relatives à la *grammaire des formes de vie* ». Car les nouveaux conflits sont les résultats d'une friction entre le système en place et le quotidien – le vécu – des gens. En revanche, les changements de discours ne transforment pas les structures et le pouvoir des mots dépend toujours de qui les émet (Fainstein, 2000). Ce désir d'améliorer les dispositifs participatifs à des fins de dialogue et d'inclusion subit aussi une forme d'institutionnalisation, en offrant une série de dispositifs « exemplaires » pour vaincre le conflit, mais qui peuvent eux-mêmes en être responsables, soit parce que critiqués sur leur bien-fondé, soit parce qu'alimentant la mobilisation qui les produira, soit parce que trop de formalités empêchent les interactions humaines naturelles (Blondiaux, 2008 ; Trudelle *et al.*, 2016). S'ajoute une tendance à subordonner à la dimension politique celles sociale, économique, psychologique et

²⁴ L'action publique désigne la « transformation de la société par le politique » et renvoie à une « interprétation conjointe de l'action politique, du changement social et de l'espace public » (Balme & Brouard, 2005, p. 35). Dans son volet territorial, elle devient une « promesse d'action collective avec plus de responsabilité pour les grandes collectivités locales, une meilleure capacité d'expertise des citoyens sur les décisions publiques et même une vigilance accrue face aux dérives bureaucratiques ou idéologiques » (Faure, 2011, p. 28).

²⁵ L'approche communicationnelle mène à la construction de chaînes de relations permettant de créer un capital intellectuel et social à la base de la planification collaborative (création de réseaux qui modèlent une culture de relations dans laquelle les formes du changement social suivent le parcours de la mobilisation de ces réseaux), tandis que l'approche institutionnaliste ajoute une dimension culturelle (valeurs, pratiques, rituels) grâce à laquelle les réseaux se solidifient ou peuvent être mieux compris (Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016 ; Healey, 1997 ; 2012).

territoriale, justifiée par la présence d'un pouvoir public. Par ailleurs, le conflit est étudié ici à partir de groupes ou de coalitions, en prenant presque pour acquis que les intérêts et les valeurs d'un collectif sont forcément les mêmes que ceux de leurs membres. Cet accent mis sur les groupes en situation de rapport de force semble être orienté vers l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

C. Approches du choix rationnel et des intérêts

S'expose ici la famille d'approches basée sur les théories économiques du choix rationnel, de l'individualisme méthodologique et des choix publics – en économie avec une influence en science politique et une filiation avec la sociologie (Balme & Brouard, 2005 ; Benoît, 2018 ; Boudon, 1993 ; 2012 ; Busino, 1992 ; Crozier & Friedberg, 1977 ; Leca, 1985 ; Olson, 1965). Selon l'individualisme méthodologique, l'individu prend une place primordiale dans l'analyse et est décrit comme un être rationnel cherchant à maximiser ses satisfactions par l'utilisation, au meilleur de ses capacités, des ressources en sa possession en dépit de contraintes (Delas & Milly, 2009). Lors d'un conflit, une minorité active tentera d'influencer les décideur.euse.s vers leurs intérêts (Benoît, 2018), tandis que d'autres, les partageant, préféreront le rôle de spectateur.trice.s en lorgnant un bénéfice éventuel, sans avoir eu à lever le petit doigt (Olson, 1965). Par ailleurs, la théorie du choix rationnel juge plus efficace l'analyse de « l'action rationnelle instrumentale » pour décrire le passage des échanges sociaux de l'échelle micro – ou local – à celles élevées (Delas & Milly, 2009, p. 391). Si l'action publique produit ses effets sur les individus, à l'inverse les actions individuelles peuvent y répondre. Le conflit émerge au moment où une décision publique s'annonce dans le quotidien des gens qui réagiront (Balme & Brouard, 2005).

En résumé, l'assise de la rationalité des intérêts devient prétexte à fournir des modèles explicatifs et prédictifs à la fois de l'action publique et de l'action collective ; plaçant l'individu dans un moule de la rationalité qui sert à prédire ses comportements de façon à évaluer les options destinées à minimiser ses résistances ou à procurer des stratégies visant à accélérer les compromis. De plus, l'individualisme méthodologique prône la valeur de l'individu dans l'équation de l'action publique, ce qui se veut réducteur dans une analyse du mouvement macro – le global – qui serait alors simplifiée à des stratégies d'acteur.e.s (Muller, 2000). Autrement dit, il n'offre pas d'avenue pour justifier comment l'individu est à la fois contraint par le global, tout en y étant acteur. Mais surtout, sa définition de l'individu omet les facteurs subjectifs – émotions, croyan-

ces, valeurs – (Boudon, 2012), et les différences individuelles empêchent de déterminer absolument les comportements à partir d’une équation mathématique ; seules des tendances s’observent.

D. Approches des mouvements sociaux, critiques et/ou du matérialisme historique

Elles sont en partie marxistes ou néo-marxistes, actionnistes ou postmodernes (en philosophie et sociologie, mais aussi en science politique), conçoivent le conflit sous l’angle des luttes de classes, sociales ou urbaines, des luttes de pouvoir ou d’autorité, faisant état du rôle des groupes ou mouvements sociaux (urbains ou pas) et orientant la critique vers un idéal de justice, de droit et de changement social (Busino, 1992 ; Castells, 1975 ; Cox, 1984 ; Fainstein, 2000 ; 2014a ; 2014b ; Fontan, Hamel & Morin, 2012 ; 2013 ; Foucault, 2012[1975-1976] ; Hamel, 1983 ; Harvey, 2009[1973] ; Jasper, 1998 ; 2011 ; Lefebvre, 1968 ; Neveu, 2015 ; Tilly & Tarrow, 2015 ; Touraine, 1992 ; Trudelle, 2003). Apparaît ici l’« action collective²⁶ », voire une mobilisation organisée d’individus travaillant de concert pour réaliser des buts communs. L’aspect primaire du conflit repose sur la mobilisation voulue, puisqu’un individu seul ne peut parvenir au but, insinuant que « l’acteur du conflit est exclusivement le groupe » (Busino, 1992, p. 159). Les marxistes et néo-marxistes préfèrent parler de classes au lieu de groupes d’intérêts, dans la mesure où la ville est productrice de conditions sociales (Fainstein, 2000 ; 2014a ; 2014b) et responsable des dualités public/privé, homogénéité/hétérogénéité, centre/périphérie, privilégiés/désavantagés. Résoudre le conflit exige la justice, car le « juste » incite à la coopération (Harvey, 2009[1973]). Ainsi, les mouvements sociaux forment une actualisation des classes de la période industrielle et s’inspirent des enjeux sociaux et environnementaux, dont la ville sert de théâtre en plus de manifester des contradictions (Castells, 1975), rappelant les dualités susmentionnées. Ils en sont les remèdes, puisqu’incarnant le changement et l’innovation ; leur seul but, c’est de chan-

²⁶ L’action collective peut être comprise telle « la coordination des efforts au nom d’intérêts ou de programmes partagés », qu’il soit question d’une équipe de football, d’une Église, d’une association, de groupes d’habitants de quartiers ou autres (Tilly & Tarrow, 2015, pp. 26-27). Ainsi, l’essentiel de l’action collective se déroule en dehors de la politique et des situations conflictuelles. Mais dans son étude habituelle, elle s’insère dans les mouvements sociaux et de protestation, voire « toutes les formes organisées et entreprises par un ensemble d’individus en vue d’atteindre des objectifs communs et d’en partager les profits » (Letonturier, 2021, s.p.). Or, elle peut aussi être politique et se définir comme « une contestation de l’autorité ou des formes d’autorité » qui font obstacle à la réalisation des valeurs démocratiques de participation (Lapreyronnie, 1988, p. 596). Au fond, elle ne serait « rien d’autre que de la politique du quotidien. Le pouvoir est sa “matière première” » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 25). Règle générale, l’action collective désigne le « moyen utilisé par les individus pour poursuivre les buts valorisés lorsque l’action individuelle est impossible ou risque d’échouer » (Borlandi, Boudon, Cherkaoui & Valade, 2005, p. 5).

ger les choses (Touraine, 1992). L'individu se compare ici à un acteur en mode de construction de son expérience sociale, alors qu'il recherche, dans la nouvelle réalité évadée des déterminants économiques²⁷, ses droits et sa dignité ; et ce, s'il entre dans un mouvement projetant ce but.

Mais est-ce que les mouvements sociaux impliquent à tout coup l'activité conflictuelle ? Pas tout à fait, car « s'il est vrai que les mouvements sociaux tendent à protester, il est aussi vrai que toutes activités conflictuelles ne sont pas conduites par des mouvements sociaux » (Trudelle, 2003, p. 226). Parce qu'au fond les mouvements sociaux²⁸ revendiquent à l'endroit d'une autorité et profitent des opportunités politiques permises par le régime démocratique (Neveu, 2015 ; Tilly & Tarrow). Leurs revendications engagent des représentations politiques – y compris territoriales – et des formes d'action collective ou répertoires, à savoir des moyens utilisés pour faire connaître une cause au plus large public possible, tels que des rassemblements, des manifestations, des dépôts de pétition, des envois de lettres au conseil municipal, des recours en justice, etc. (Fontan, Hamel & Morin, 2012 ; 2013 ; Tilly & Tarrow, 2015). Mais le courant culturaliste souligne aussi l'usage d'une rationalité émotionnelle, qui permet le renforcement de l'action collective – dans la mobilisation, l'engagement, la solidarité, l'appartenance et la motivation (Jasper, 1998 ; 2011).

Ainsi, les travaux sur les mouvements sociaux et les critiques sur les rapports de pouvoir ont évolué depuis le marxisme. Si on lui reprochait son aversion de l'État et son déterminisme économique réducteur (Allmendinger, 2002 ; Fainstein, 2014a), la prise de vue s'est élargie vers des facteurs subjectifs et culturels. Or, il faut éviter d'associer mouvements sociaux et conflit, afin d'envisager d'autres réalités de groupes et même d'individus, alliant ainsi intérêts et protestation. Si les approches sur la gestion et la prise de décision se concentrent davantage sur l'action publique, ici l'action collective est scrutée sous l'angle du contre-pouvoir. Mais peu de place est accordée aux individus, malgré des allusions, alors que l'action collective s'inscrit dans un rapport de force, souvent entre dominants et dominés. Mais au-delà des leaders, les groupes et mouvements sont-ils suffisamment étudiés à partir de leurs autres membres ?

²⁷ Voilà une différence avec le marxisme ou le déterminisme radical selon lequel « les individus seraient totalement soumis à des rapports sociaux de production qui leur échappent ; la société, ses institutions, ses productions matérielles ou culturelles ne sont que le produit d'un état de développement des forces productives » (Delas & Milly, 2009, p. 131). Pour Alain Touraine, les luttes menées par les mouvements sociaux portent donc davantage sur le « contrôle de l'orientation culturelle de la société que sur l'opposition des intérêts matériels » (Delas & Milly, 2009, p. 210).

²⁸ Jean-Marc Fontan, Pierre Hamel et Richard Morin (2013, p. 13) définissent les mouvements sociaux comme « une action collective qui est modelée par des facteurs tant culturels que territoriaux et dont le déploiement se fait sous un mode organisationnel informel ou formel en vue de modifier ou de transformer un processus ou une situation jugés injustes ou inappropriés par les acteurs concernés ».

E. Approches de la dynamique sociologique interne et de l'interactivité du conflit

Cette autre famille d'approches théoriques étudie les rapports entre les acteur.e.s, le territoire (dans une dynamique surtout sociale) ainsi que les raisons évoquées dans la conflictualité (en polémologie et en sociologie) (Bajoit, 1988 ; Beauchard, 1981 ; Boudon, 1991 ; 1993 ; Freund, 1983 ; McKenzie, 1990[1925] ; Rémy & Voyé, 1981 ; Simmel, 1981). Un rapport entre les individus et leur territoire – dont urbain – subsiste dans une dynamique de compétition/adaptation (Grafmeyer & Joseph, 1990), par laquelle la concurrence dans les usages du sol et, selon les cas, le changement du type d'occupant, peut créer une résistance, puisque les résident.e.s ont le sentiment d'être envahi.e.s (McKenzie, 1990[1925]). Cette réaction se justifie sur la base d'un manque d'espace ou d'une agression de la vie personnelle (Rémy & Voyé, 1981), mais aussi d'un droit à affirmer et qui semble être bafoué (Freund, 1983). Un mécontentement s'exprime, dont l'une des voies choisies, au lieu de la défection, de la loyauté ou même de l'apathie²⁹, sera la protestation (Bajoit, 1988). Mais le conflit demeure un phénomène social, d'où cette formule de Max Weber : $M\{m[S(M')]\}$; un phénomène social (M) est « le produit agrégé du comportement (m) des individus soumis à des contraintes de situation (S) dépendantes de variables macro-sociales (M') » (Boudon, 1991 ; Delas & Milly, 2009, p. 379)³⁰. Or, il n'est pas forcément souhaité au départ, étant imprévu ou un effet non recherché – ou pervers – (Boudon, 1991 ; 1993), car « en se comportant de manière rationnelle les individus obtiennent le contraire de ce qu'ils veulent » (Assogba, 2013[1999], p. 75). D'où, par exemple, « l'opposition des citoyens à des projets de densification résidentielle a comme effet pervers de favoriser l'étalement » (Villeneuve & Côté, 1994, p. 410). De là, aussi, une critique à l'endroit de la théorie du mécontentement, car ses causes peuvent augmenter ou diminuer, sans pour autant être corrélées avec ses manifestations, et pour le transformer en protestation collective, cela implique une conviction partagée chez chaque individu du bienfait de s'unir (Boudon, 1991) ; voire de subir la même contrainte, selon Olson.

Mais le conflit demeure une forme de relation sociale qui peut avoir des effets souhaitables (Freund, 1983). La société est devenue le point focal et l'objet même du conflit, en raison du plu-

²⁹ Guy Bajoit (1988) ajoutera à la typologie de Hirschman l'*apathie*, à savoir une forme de résignation non vigilante et de passivité, distincte de la loyauté, pouvant même servir à modérer les effets de la défection et de la protestation.

³⁰ À ce titre, le conflit urbain (M) serait le résultat d'actions posées par des acteur.e.s (m) réagissant, par exemple, à l'arrivée d'un grand projet dans un quartier (S), en vertu d'un mouvement de revitalisation urbaine à des fins d'attractivité d'une ville évoluant dans un marché mondialisé (M').

ralisme associé à la démocratisation des villes notamment. En lien avec la polémologie freudienne, Jacques Beauchard (1981) a élaboré une théorie de la dynamique conflictuelle³¹, à partir de son intérêt pour les conflits de travail. Il a illustré un cycle partant d'une source de tension susceptible de se transformer en crise³², puis en antagonisme directeur et, une fois la bipolarisation survenue, d'animer le conflit présent dans un antagonisme foyer, c'est-à-dire dans une volonté de nuire au camp adverse³³. Pour plus de clarté, si l'antagonisme directeur crée la bipolarisation responsable de la dynamique de départ, l'antagonisme foyer conduit cette nouvelle distribution rendue visible entre autres par des gestes posés, rappelant la liste des répertoires de l'action collective de Tilly. Un antagonisme d'environnement, toujours latent et en marge de la vie sociale, se compose d'acteur.e.s susceptibles de participer plus tard au conflit ou qui l'instrumentaliseront de manière à étendre l'antagonisme foyer au-delà de l'échelle locale. Enfin, lorsque la poussière est retombée, des antagonismes résiduels se manifestent, mais leur intensité varie, soit au point de redémarrer le cycle conflictuel, soit de s'éteindre, faute d'un effet d'entraînement³⁴.

Ce choix de se placer à l'intérieur du conflit, au lieu de la « méthode classique qui consiste à énumérer divers facteurs politiques, économiques, religieux et autres qui interviennent et [...] à essayer d'évaluer le poids respectif de chacun [...] », comme le font les marxistes, constitue une originalité qui a l'avantage de « nous faire comprendre le conflit » dans tous ses débats intérieurs « qui le conditionnent ou qui l'épuisent » (Freund, dans Beauchard, 1981, p. 16). En revanche,

³¹ Par définition, la dynamique conflictuelle désigne « une capacité du conflit d'entretenir la vie d'une société, de déterminer son devenir, de faciliter la mobilité sociale et de valoriser certaines configurations ou formes sociales au détriment d'autres » (Freund, 1983, p. 117).

³² Beauchard distingue la crise du conflit : la première représente une étape préalable au second, dans la mesure où la tension générée par les craintes et les doutes atteint un apogée à travers l'apparition de la crise qui annonce le conflit. Mais un conflit peut créer une crise à son tour, tout dépendant des circonstances : « Nous sommes conduits à admettre la forme complexe du phénomène lorsque des crises et des conflits se succèdent ou s'interpénètrent dans le temps et dans l'espace. Nous distinguerons trois types de relations [...] [:] des crises s'agrègent les unes aux autres et/ou se suscitent l'une l'autre [...] [;] une ou plusieurs crises déterminent l'apparition d'un conflit ou le révèlent ; un conflit ou plusieurs conflits suscitent une crise. Évidemment ces trois configurations peuvent se combiner en alternance » (Beauchard, 1981, p. 71). Selon Touraine (2023), il y a certes conjonction entre les deux, mais une crise ne provoque pas forcément le conflit, même si elle semble nécessaire pour le générer. Prenant l'exemple des événements de mai 1968 en France, le soulèvement étudiant fut en partie une crise sociale associée à l'« inadéquation de l'Université à des conditions économiques et sociales qui s'étaient plus rapidement transformées », suggérant que cette crise ait été annonciatrice de nouveaux conflits sociaux à venir « mettant en cause le système de pouvoir », à savoir une personification de l'adversaire nécessaire (Touraine, 2023, s.p.). Par ailleurs, Michel Wieviorka (2010, p. 8) rappelle que « l'expression la plus impressionnante de la conjonction d'un conflit et d'une crise est certainement la révolution », puisqu'elle « n'est ni une modalité extrême du conflit, ni une pure crise ».

³³ L'antagonisme se comprend ici telle une antinomie relative aux valeurs plus qu'aux faits ; ces valeurs ont pour fondement « des appréciations et des croyances » (Freund, 1983, p. 149).

³⁴ Voir le modèle de la théorie de la dynamique conflictuelle à l'annexe I, p. 407.

cette posture a le défaut de ne pouvoir généraliser les réponses, car, malgré des phases semblables – émergence, apogée, déclin –, chaque conflit reste unique. Un bémol reste à apporter à cette famille d’approches : s’y dessine une moindre considération des rapports au territoire (hormis dans le cas de l’écologie humaine et urbaine, quoique les raisons utilitaristes dominant), afin de prioriser le conflit comme phénomène social. Mais encore les groupes sociaux en cause sont désignés comme des agrégations d’individus (Simmel, 1981).

F. Approches de l’expérience conflictuelle

Finalement, cette dernière famille d’approches théoriques repose sur les significations et les représentations inhérentes au conflit, mais pouvant aussi être modifiées à cause de lui, d’où une expérience vécue à la fois individuelle et collective – en ethnologie urbaine, en géographies sociales, des paysages et de l’imaginaire, en phénoménologie et en psychologie sociale. L’expérience s’inscrit dans une relation entre des individus et un territoire porteur d’un imaginaire et de facteurs culturels intériorisés. Ainsi, les images et les représentations peuvent causer ou alimenter un conflit urbain, en raison d’un élément perturbateur (un grand projet, par exemple) qui aspire à transformer non seulement le paysage, mais l’identité perçue et/ou réelle du milieu (Bélanger, 2014 ; Bélanger & Cameron, 2016 ; Breux, 2007 ; 2012 ; Breux & Bédard, 2013 ; Di Masso, Dixon & Pol, 2011 ; Kahan & Slovic, 2006 ; Kahan *et al.*, 2007 ; Kahan *et al.*, 2016 ; Margier, 2003 ; Mercier, Parazelli & Morin, 1999 ; Moliner, 1996 ; Morin, Parazelli & Benali, 2008 ; Moscovici & Doise, 1992 ; Neveu, 2004). Placé parmi des semblables, l’individu échange ses perceptions et interprétations, ce qui peut créer des oppositions ; d’où l’allusion au pluralisme ou à l’hétérogénéité. S’y joint un effet de polarisation, semblable à la description de Beauchard (1981) en polémologie, amenant les individus à former des camps à partir d’une position commune, et le conflit prend alors une forme sociocognitive mettant en jeu l’identité (Moscovici & Doise, 1992). Un but supérieur est recherché, c’est-à-dire faire des représentations individuelles des représentations sociales, voire des « guides pour l’action » en société (Moliner & Guimelli, 2015, p. 17). De là, leur influence dans la mesure où des objets investis de représentations possèdent une valeur identitaire, qu’il s’agisse d’un lieu, d’un drapeau ou d’autre chose, de façon à associer une attaque contre ces objets à une contre le groupe et ses membres.

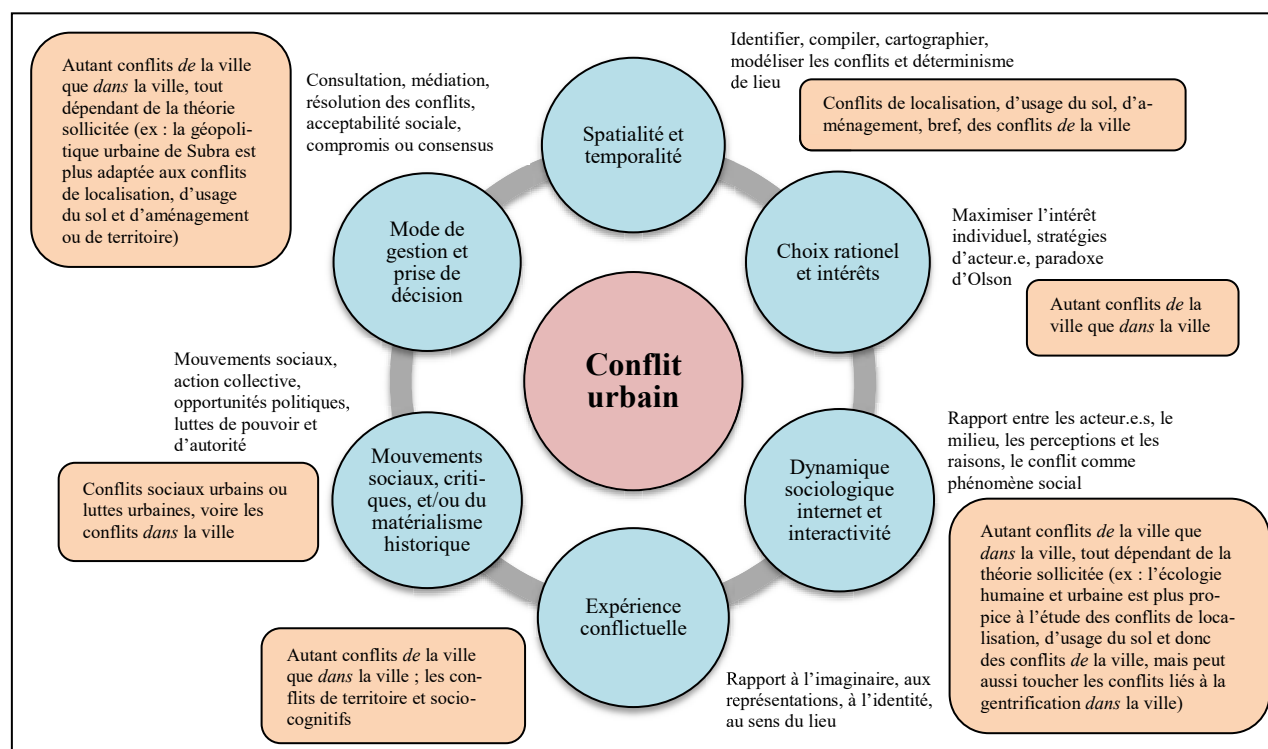
Cette allusion à l'identité évoque « des attachements émotionnels et subjectifs³⁵ » (Breux & Bédard, 2013, p. 75), d'où le « sens du lieu » qui justifie les oppositions entre des représentations officielles (des pouvoirs publics, des expert.e.s et/ou des développeurs) et des représentations profanes (des citoyen.ne.s) (Breux, 2012). La crainte de perdre un lieu porteur de sens entraîne une poussée émotive d'autodéfense. Ainsi, la lutte pour la défense d'un village urbain incarné par le quartier aimé (Neveu, 2004), la lutte au droit à l'espace par des groupes marginalisés (Margier, 2003 ; Mercier, Parazelli & Morin, 1999 ; Morin, Parazelli & Benali, 2008) ou l'aversion à ou la lutte contre la gentrification (Bélanger, 2014 ; Bélanger & Cameron, 2016) constituent diverses ripostes rappelant le sens du lieu, mais aussi une réaction naturelle face au risque ou à la menace, qui prend forcément une couleur culturelle (Kahan & Slovic, 2006 ; Kahan *et al.*, 2007). Chaque individu serait alors un.e « évaluateur.trice culturel.le », dans le sens d'une disposition à se servir de croyances et de valeurs sur la représentation de la « bonne société » ou du « bon milieu ou territoire » qui concorde avec son identité et ses appartenances (Kahan *et al.*, 2007).

En définitive, les approches sur l'expérience conflictuelle donnent non seulement une place centrale à l'individu, mais aussi à ses interactions sociales et spatiales – ou territoriales. Même si la dimension de groupe garde son importance, un déplacement vers l'individu permet de relever l'hétérogénéité des points de vue ramenée vers une position commune. Des images issues de l'activité représentative contribuent à créer des objets significatifs ou procurant du sens, de l'attachement et une vertu identitaire. S'intéresser à cette activité de l'esprit et aux états de conscience rend toutefois cette famille d'approches abstraite et les méthodes dites objectives plus difficiles à mettre en pratique. Ainsi, ces approches semblent être passives plus que dynamiques, puisque l'action est interprétée à partir de motivations résultant d'un mécanisme surtout psychique.

Ce récapitulatif théorique étaye donc la connaissance actuelle sur le conflit urbain. Les différentes familles s'éloignent et se rapprochent les unes des autres : si certaines préfèrent étudier les groupes, d'autres ciblent les individus et leurs interactions ; si certaines sont centrées sur l'action publique, d'autres s'intéressent aux actions collectives et/ou individuelles ; si certaines privilégient la rationalité instrumentale, d'autres repoussent ses limites en considérant des valeurs, des croyances, des émotions, des images et des représentations ; puis, si certaines se focalisent sur les

³⁵ Traduction libre de : « [...] *emotional and subjective attachments* [...] » (Breux & Bédard, 2013, p. 75).

relations sociales, d'autres y incorporent les relations spatiales. Mais certaines approches ont un intérêt pour des types de conflits particuliers, sans minorer la valeur des autres. Par exemple, la famille d'approches sur la spatialité et la temporalité des conflits exige des événements datés et situés, privilégiant donc les conflits de localisation, d'usage du sol ou d'aménagement, souvent associés au conflit *de* la ville, tandis que les approches des mouvements sociaux, critiques et/ou du matérialisme historique porte un intérêt sur les luttes sociales, de justice et de droit qui concernent des enjeux généraux et donc les conflits *dans* la ville. Les autres familles d'approches peuvent servir à étudier le conflit urbain dans ses variantes, tout dépendant de la théorie utilisée ; par exemple, dans les approches de la dynamique sociologique interne et de l'interactivité, en lien avec l'écologie humaine et urbaine, les conflits d'usage du sol et de localisation seront considérés, de même que pour la géopolitique et le courant collaboratif en planification urbaine de la famille d'approches du mode de gestion et prise de décision, n'empêchant point l'étude des autres types. La figure 1.4 synthétise les familles d'approches théoriques pour étudier le conflit urbain.



Note : Les précisions sur les types de conflits urbains pouvant être étudiés à partir des différentes familles d'approches tiennent compte de notre compréhension des théories qui s'y rattachent et doivent être considérées à titre indicatif. Rien n'empêche alors un chercheur ou une chercheuse de vouloir étudier d'autres types de conflits urbains à partir de ces mêmes théories.

Figure 1.4 – Synthèse des approches théoriques pour étudier le conflit urbain

Cela dit, les faiblesses et omissions notées chez chacune des approches s'expriment souvent dans une dichotomie entre une posture positiviste et constructiviste, entre un déterminisme et un relativisme, entre le groupe et l'individu ou entre l'extériorité et l'intériorité de ce dernier. Cette réalité duale se veut certes complémentaire et utile à la connaissance actuelle. Par contre, le résumé disciplinaire expose un passage rapide de l'individu au groupe, alors que depuis quelque temps un retour sur le premier procure des données subjectives à partir desquelles une meilleure compréhension de sa participation à divers phénomènes, dont le conflit, est obtenue. Cette remarque assure la suite de la problématisation qui doit aboutir à une question de recherche découlant des lacunes dans les familles d'approches théoriques identifiées.

1.3.4 Une posture pour approfondir le conflit urbain

Un tournant cognitif a été mis en évidence, en raison d'une croissance des recherches et un développement de théories en sciences humaines et sociales sur le rôle de la culture dans la compréhension des comportements et le modelage de l'individu par des représentations du milieu sociale et politique, bien que depuis les années deux mille les émotions prennent plus de place, sans oublier les facteurs cognitifs associés aux valeurs (Boudon, 2012 ; Dortier, 2014 ; Favory, 2012 ; Jasper, 2011 ; Kahan & Slovic, 2006 ; Sabatier, 1998 ; Surel, 2019 ; Touraine, 1992 ; Tilly & Tarrow, 2015). Ce tournant vers la subjectivité³⁶ considère l'importance de rejoindre le savoir scientifique (objectif, calculé, raisonné) et le savoir profane (du quotidien). Alors, mieux comprendre le conflit urbain, ou l'opposition aux grands projets de revitalisation, d'après la question de départ, exige de poser le regard sur ses artisan.e.s, de dépasser la logique des groupes et mouvements pour scruter les motivations de leur engagement. Cela présume de revenir à leur réalité.

Un point de départ intéressant pour cette perspective apparaît dans *Psychologie sociale de l'hostilité* (2006[1908]), alors que Simmel voit l'hostilité comme un objet d'étude allant au-delà des motifs matériels, souvent associés au débordement vers le conflit, afin de relever un « motif de psychologie sociale » tenant compte de la menace d'un adversaire à qui on attribue une faute,

³⁶ La subjectivité repose sur un caractère « subjectif », c'est-à-dire, par définition, « tout ce qui appartient au sujet percevant ou connaissant, et non à l'objet perçu ou connu » (Lercher, 1985, p. 321). Par ailleurs, le tournant vers la subjectivité favorise une posture épistémologique constructiviste, alors que la connaissance peut-être obtenue à partir des constructions mentales et sociales des individus, d'où un lien avec la culture (Guba & Lincoln, 1994). Autrement dit, l'expérience humaine est au cœur de la connaissance, dans la mesure où « ce qui relève uniquement du phénomène étudié ne peut être séparé de ce qui relève du sujet connaissant » (Avenier, 2011, p. 377).

signifiant qu'autrui peut devenir tout autant objet de conflit. Car il s'agit d'un jeu de l'esprit, servant à représenter les objets, autant matériels, idéels, vivants qu'humains, dont le produit gagne en autonomie dans un double mouvement d'objectivation du sujet et de subjectivation de l'objet (Simmel, 1981) – en rappel de la relation individu/territoire et du rôle de l'identité souligné dans les approches de l'expérience conflictuelle. Le conflit serait alors une forme d'interaction – d'hostilité et d'opposition – par rapport à un objet commun, étant à la fois désaccord et lutte dans sa forme de « dissociation » en vue d'une nouvelle forme de « socialisation » (Simmel, 1981, p. 69). Ainsi, ce retour vers l'individu procure une lunette renouvelée pour regarder les conflits urbains à des fins d'approfondissement. Il s'agit de dépasser l'attachement, l'appartenance et l'identité associés à un objet – comme une culture ou un territoire –, afin d'entrer dans le cheminement de ce qui amène l'individu à s'y identifier au point de le défendre contre des initiatives destinées pourtant à améliorer son milieu de vie. L'individu possède une sensibilité par laquelle l'expérience vécue procède de façon à donner forme à son individualité (Colliot-Thélène, 2012 ; Simmel, 2007a). Regarder l'individu, c'est vouloir examiner aussi ses interactions, dans le but de mieux comprendre la valeur de son apport dans un groupe. Mais qui est-il au juste ?

Du latin *individuum*, ou « indivisible », traduit du grec *atomos*, ou « atome », il correspond à l'unité parmi la multiplicité, est celui à partir duquel on reconnaît l'espèce et d'où provient la conscience (Chemillier, 2014, p. 371). Étant porteur de la connaissance, puisque, phénoménologiquement, la vérité ne s'acquiert que par les vécus de la conscience (Husserl & Gibson, 2002 [1931]), on le considère comme un *sujet* sur cette base (Lercher, 1985, pp. 319-320). Mais son existence parmi des semblables fait intervenir une conscience collective aidant à la cohésion *via* des lois, ce qui ne l'empêche pas de vaciller entre ses pensées et ses sentiments (Hume, 2007 [1739]). Sa vraie valeur proviendrait de son utilité pour la société, car seul il ne vaut rien, selon ce point de vue (Durkheim, 1897 ; 2013[1893]). À l'opposé, chaque individu possède une valeur distinctive, avec une vision et une attitude propres (Weber, 1995a[1922]), d'où la société comme « nom donné à un ensemble d'individus, liés entre eux par des actions réciproques [...] » (Simmel, 1981, p. 90). Étant distinct, l'individu exerce aussi des rôles en tant qu'*acteur.e* aspirant à faire l'expérience de son existence et à tendre vers une totalité avec autrui ; étant donc à l'image de sa société, comme celle-ci lui ressemble. Le comparer à un.e acteur.e, c'est le mettre dans « l'action », l'amener à performer sur une « scène de la vie quotidienne », par des « prestations » au sein de la « société théâtrale » (Goffman, 1973a ; 1973b). Or, il ne faut le minorer à un être

d'action, voire un.e *actant.e*³⁷ (Lussault, 2013a), puisque cherchant à satisfaire des besoins non seulement sociaux. Comme acteur.e, l'individu donne un sens à ses comportements, use de stratégies et profite de marges de liberté, même si ses objectifs sont rarement clairs et ses projets encore moins cohérents (Crozier & Friedberg, 1977). Il se compare aussi à un.e *agent.e*³⁸, dans la mesure où il agit sans forcément faire référence à un rôle (Assogba, 2013[1999] ; Grafmeyer & Authier, 2008). Mais Danilo Martuccelli (2002) a peut-être le mieux présenté sa complexité en quelques dimensions : le support (ou les supports à la fois intérieurs, par l'aptitude à l'autonomie, l'indépendance, la rationalité et aux expressions, et extérieurs, par une aide d'autrui et de la nature), le rôle (en lien avec les jeux d'acteur.e ou le « liant » à la société), le respect (affirmation de soi et reconnaissance sociale), l'identité (par le nom reçu, la socialisation et les rôles) et la subjectivité (par la conscience, la représentation de soi et la distance de soi par rapport au monde).

En définitive, l'individu retenu n'est pas un sujet coincé dans une psychologie faisant abstraction de la réalité extérieure et, à l'inverse, il peut être un.e actant.e ou un.e agent.e, mais ces titres le réduisent à une réalité extérieure sans âme. Dès lors se justifie la préférence à l'acteur.e qui rassemble mieux ses attributs divers. Ainsi, l'individu désigne : un acteur.e ou un humain capable d'action, de réaction et d'interaction avec des semblables, y compris avec les autres objets de son environnement, qui joue des rôles sur les scènes du théâtre de la société. Il possède sa propre existence et compréhension du monde, même s'il évolue parmi d'autres et en subit les influences ; car il n'attribue pas une signification identique à ses interactions sociales et profite de ses marges de liberté. Contribuant à la société, il cherche néanmoins à se distinguer, à faire sa place, mais a besoin de repères et de supports, n'étant point parfait.

Cette définition de l'individu-acteur.e expose encore l'importance de la subjectivité, sans renier l'objectivité coutumière à la science. Et il y a cette critique d'Émile Durkheim à l'endroit de Simmel (1981, p. 53) sur le besoin d'éviter le « psychologisme » (de tout ramener à la réalité

³⁷ Un actant ou une actante désigne une « réalité sociale [...] dotée d'une capacité d'action » (Lussault, 2013a, p. 51).

³⁸ Pour compléter, l'agent.e serait désigné.e aussi comme un.e actant.e qui ne serait pas un.e acteur.e (Lévy, 2013a). Mais encore, l'agent.e est un.e actant.e à qui on a enlevé son intériorité subjective, sa rationalité propre, son intentionnalité, sa capacité à élaborer des stratégies et à pouvoir s'exprimer – dans une comparaison entre la définition de l'« agent » selon Lévy (2013a) et de l'« acteur » selon Lussault (2013b). Mais Grafmeyer et Authier (2008) reviennent à l'idée de désigner l'agent.e tel.le un.e protagoniste placé.e en dehors des relations de rôles, comme dans leur exemple du promoteur immobilier qui représente un agent, mais, lorsque placé dans une situation de négociation ou animant une association professionnelle, sera considéré comme un acteur placé dans un rôle face à d'autres acteurs – la Ville et des homologues du même domaine. Compte tenu du rôle joué par chaque individu dans la dynamique conflictuelle, une préférence sera donc accordée à la notion d'acteur.

définie par la pensée), y compris l'« individualisme subjectif » (de tout ramener à l'acteur.e et ses impressions, au risque d'un relativisme excessif). Simmel approuve ce point, car pour lui la relation entre l'acteur.e et l'objet se révèle essentielle à la prise de conscience de la réalité. Par conséquent, l'individualisme et la psychologie de l'acteur.e ne peuvent être écartés des rapports humain/environnement. Par ailleurs, il a mis moins l'accent sur les rapports de pouvoir, souvent étudiés dans les approches marxistes, critiques, des mouvements sociaux et en science politique, quoique le réflexe ramène souvent le conflit sur ce terrain. Cela fait écho à d'autres chercheur.euse.s qui suggèrent aussi une autre voie d'étude, qui d'ailleurs sera suivie à l'intérieur de cette thèse. À leur façon, Paul Villeneuve et Gilles Côté (1994, p. 399) critiquent une interprétation de l'activité conflictuelle à partir de groupes politisés, puisque la perspective politique « n'invite pas à voir l'activité conflictuelle comme étant elle-même au cœur du processus de constitution, à la fois de la ville et de la société postindustrielle », tout en n'incitant pas « à considérer les interactions spatiales entre les acteurs urbains en conflit comme autant de moments qui, mis en séquence, forment, constituent et structurent les catégories sociales qui composent la société urbaine et produisent son cadre bâti [...] ». Au-delà d'un déterminisme spatial, pouvant plutôt être interprété comme une contrainte, ces propos sont renchérissés par le psychologue sociale Pierre Vergès (2003, p. 414), au sujet du caractère des lieux à devenir objets de litige, puisque les analyses doivent « dépasser l'idée que les acteurs sont assujettis aux doctrines politiques, appareils aux mains du pouvoir, pour affirmer le paradoxe d'une fonction de connaissance que l'acteur met en œuvre dans sa pratique ». Il s'agit d'aller au-delà de la configuration des rapports de pouvoir, afin de mieux comprendre ce qui amène les acteur.e.s à se regrouper de façon à gagner en pouvoir et en légitimité à partir d'un objet de litige. Ce point de vue s'expose aussi en géographie de la résistance, en songeant à Steve Pile (1997, p. 3) qui prétend à l'insuffisance de traduire l'opposition « à partir des subjectivités politiques innées³⁹ », puisque les prises de position ne se limitent pas aux rapports avec l'autorité, mais « à partir d'expériences qui ne sont pas étiquetées rapidement de "pouvoir", comme le désir et la rage, la capacité ou l'aptitude, la joie ou la peur, le rêve ou l'oubli⁴⁰ ». Cela donne du poids à une perspective de l'expérience conflictuelle soutirée des habi-

³⁹ Traduction libre de : « [...] *arises from innate political subjectivities* [...] » (Pile, 1997, p. 3).

⁴⁰ Traduction libre de : « [...] *through experiences which are not so quickly labelled 'power', such as desire and anger, capacity and ability, happiness and fear, dreaming and forgetting* » (Pile, 1997, p. 3).

tudes associées à l'étude des conflits, notamment de se focaliser sur les rivalités de pouvoir, afin de miser sur cette façon dont les acteur.e.s en viennent à exprimer leurs relations socio-spatiales.

Pour la présente étude, cette direction exige toutefois de bien distinguer les notions véhiculées dans les approches de l'expérience conflictuelle, c'est-à-dire les perceptions, les représentations et les émotions, afin d'éviter les confusions, comme le dit Mario Bédard (2016). Si les perceptions font appel aux sens et à la présence des objets, les émotions relèvent d'une intellection de l'expérience vécue se répercutant dans les pensées et les actions ultérieures, tandis que les représentations se servent des premières et secondes, tout en ayant des effets sur les secondes en retour. Cela justifie l'intérêt de plusieurs chercheur.euse.s pour les représentations, autant en psychologie sociale, cognitive et environnementale (Abric, 2005 ; Cohen-Scali & Moliner, 2008 ; Doise, 1992 ; Jodelet, 1982 ; 1984 ; 2003 ; 2022 ; Moliner, 1996 ; Moliner & Guimelli, 2015 ; Moscovici, 2003 ; 2018[2013]), en anthropologie et en ethnologie (Gay, 2020 ; Paquette, 2002 ; Sébastien, 2014 ; 2016 ; Segaud, 2010) qu'en phénoménologie ou en géographie sociale, culturelle et de l'imaginaire (Bailly, 1974 ; 1985 ; 1989 ; Bédard & Breux, 2011 ; Breux, 2007 ; 2012 ; Breux & Bédard, 2013 ; Claval, 2001 ; 2021a ; 2021b ; Di Méo, 1990 ; 2008 ; Raffestin, 1977).

Étudier les conflits urbains à partir des acteur.e.s et leurs représentations tient compte du fait que chaque individu « interprète, s'approprie, modifie, et actualise à un moment donné, les formes sociales des cultures et des groupes dans lesquels il est impliqué. De sorte que, quelles que soient les multiples médiations des représentations sociales (institutions, pouvoirs, lois, médias, etc.), ce sont toujours, au bout du compte, des individus qui les véhiculent et les expriment » (Codol, 1989, p. 483). Mais les études en géographie et en études urbaines accordent peu de profondeur aux représentations des acteur.e.s (Breux, 2007), notamment dans les projets urbains plutôt étudiés sous l'angle de la gouvernance et de l'acceptabilité sociale (Breux & Bédard, 2013). De son côté, Carissa Schively (2007) souligne le peu de cas apportés par la psychologie sociale sur le syndrome NIMBY, alors que mieux comprendre comment les gens pensent les effets, l'information, les autres acteurs et le processus de sélection des sites, aiderait à augmenter le taux de réussite des choix de localisation. Or, elle s'en remet surtout aux différences de perception entre les adversaires. Étudier les représentations des acteur.e.s apporterait un complément utile aux réponses demandées par Schively, dans la mesure où il convient d'associer aux images perçues par les sens leur interprétation et l'influence de l'imagination qui peut les modifier.

Par ailleurs, Léa Sébastien (2016) revient sur le manque d'intérêt envers les connections émotionnelles aux lieux par la littérature de l'aménagement du territoire, préférant se centrer sur la participation citoyenne et le pouvoir local. Mais ces connections prennent leur sens au-delà des émotions dans la mesure où une façon de penser le lieu – le représenter – s'exprime aussi. En effet, selon Matthieu Adam et Georges-Henry Laffont (2014, pp. 204-205), l'étude des représentations des acteur.e.s révèle « l'idéal, le souhaité, le fantasmé, tous trois éléments constitutifs des attentes que les individus expriment vis-à-vis de leurs espaces de vie ». Maurice Godelier (1984) renchérit sur la représentation qui pallie au problème de la perception, car ce qui est perçu dans un territoire, où les gens semblent agir bizarrement du point de vue d'un observateur étranger, prend tout son sens grâce à une analyse des représentations qui englobe les réponses sur les usages et sur les jugements de valeur. Par conséquent, les réponses données à la question générale portant sur les oppositions aux grands projets qui s'inscrit dans une dynamique de conflit urbain restent insuffisantes et demandent d'être explorées par de nouvelles avenues, dont celle de l'individu et ses représentations. De là se précise une question de recherche : comment les représentations des acteur.e.s influencent-elles la dynamique du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville ?

Mais pourquoi s'intéresser aux résultats d'une telle recherche ? Outre une meilleure compréhension du conflit urbain, il importe de tenir compte du fait que le monde évolue rapidement, avec des pressions exercées sur les villes ; l'environnement change, ce qui se répercute dans les relations sociales et spatiales, supposant alors une évolution des conflits. S'intéresser au conflit urbain tient compte d'une population mondiale majoritairement urbaine (United Nations, 2015) et d'une tendance à la densification par des revitalisations immobilières des quartiers centraux, d'où des enjeux de coexistence et de logement (Subra, 2007 ; Pham & Torre, 2012). Un suivi des médias expose une pénurie de logements, à savoir une situation catégorisée de crise et amplifiée par la spéculation immobilière et la multiplication des acquisitions par les grandes sociétés d'investissement (Bélangier, 2023a, 6 janvier). C'est sans oublier « le retrait du gouvernement fédéral du logement social, malgré son soutien récent pour le logement abordable, le désintérêt des promoteurs immobiliers pour le logement locatif, le sous-financement du logement coopératif, la gentrification et, dans une moindre mesure, la "studentification", l'invasion des plateformes de location à court terme [dont Airbnb] ainsi que les rénovictions » (Beaud & Banville, 2022, 14 juin). Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), cette crise bien présen-

te au Québec a atteint un seuil critique jamais vu depuis 20 ans, avec un taux de logements vacants inférieur à 2 % et des augmentations du loyer moyen mensuel (Armengaud, 2023, 2 février ; Dubuc, 2023, 27 janvier). Pour 2023, les villes ont mis au sommet de leurs priorités cette préoccupation (Bélanger, 2023b, 6 janvier) et, dans son mémoire déposé lors de la période prébudgétaire, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a vivement signalé le déficit en logements. Elle a repris une donnée de la SCHL sur le besoin de construire 75 000 unités de plus par année, afin de « préserver l'abordabilité du logement au Québec » et atteindre le seuil souhaitable de 130 000 logements par année (UMQ, 2024, p. 15). Or, les mises en chantier ont diminué de 32 % en 2023, pour un total de 38 900, soit « 18 200 de moins qu'en 2022 » (UMQ, 2024, p. 15). Mais au-delà de la quantité, l'abordabilité demeure aussi un enjeu social majeur en zone urbaine.

Il s'agit d'un enjeu qui doit interpeller les études urbaines, intéressées d'ailleurs aux problèmes de la ville (Bowen, Dunn & Kasdan, 2010), car susceptibles de générer des crises et des conflits. De plus, étudier le conflit urbain sous l'angle choisi permet de répondre aux inquiétudes de Torre *et al.* (2010) sur le manque de données ou leurs lacunes pour bien le cerner, mais aussi à la critique de Geneviève Cloutier, Jean-Pierre Collin et Claire Poitras (2011) à l'endroit des études urbaines au Québec qui ont de la difficulté à fournir un ensemble de cadres conceptuels bien établis et qui se contentent de travaux empiriques. Même si la présente étude représente un autre cas empirique, la perspective offerte par les représentations des acteur.e.s vise l'approfondissement (demandé par Breux, 2007), alors que le déroulement du conflit urbain sert à suivre leur évolution, autant par rapport aux objets matériels et symboliques que les acteur.e.s et leurs groupes. Voilà une originalité par rapport aux autres études sur les représentations qui s'intéressent souvent à la relation aux objets physiques (les lieux et ses paysages, les projets, les images offertes dans les documents de revitalisation) et moins aux objets-concepts (comme la notion de conflit) et aux objets-autrui (les adversaires). Relever les changements, tout en reconnaissant les représentations que chacun.e porte à l'endroit de l'autre, sert à un effort réflexif qui évacue les *prima* de conclusion et les stéréotypes.

Pour mener la présente étude, le centre-ville de Gatineau et le grand projet de la Place des Peuples ont été retenus. D'abord, ces choix tiennent compte de la remarque de Sandra Breux et de Claire Poitras (2011, p. 85) selon laquelle les travaux sur l'aménagement et les projets urbains au Québec « portent majoritairement sur la ville de Montréal, offrant une perspective quelque peu tronquée de la réalité québécoise », voire une critique possible d'élargir aux conflits urbains.

Chose certaine, on ne se représente pas Gatineau de la même façon qu'on se représente Montréal, par exemple, d'où l'intérêt de se focaliser sur cette ville de l'Outaouais qui possède une histoire bien à elle. Les fusions municipales du début des années deux mille révèlent un effet de métropolisation sur son centre-ville, qui autrefois a été malmené durant l'époque de Hull. Mais si des travaux se sont penchés sur la revitalisation du centre-ville (Andrew & Chiasson, 2004 ; Gagnon & Gauthier, 2018 ; Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016 ; Letellier, 2018), les épisodes du Petit Chicago et des bars, les rénovations urbaines des années mille neuf cent soixante et soixante-dix (Andrew, Guimont & Bordeleau, 1981 ; Argouin, Lemmens & Thibault, 1969 ; Bachand, 1991 ; Bordeleau, 1976 ; Bordeleau & Guimont, 1976 ; Brosseau & Cellard, 2003 ; Cellard & Harvey, 1994 ; Gilbert & Brosseau, 2002 ; Vincent-Domey & Cellard, 1994), sans oublier sa situation frontalière avec la capitale canadienne (Benali & Bernier, 2014 ; Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016 ; Gordon & Juneau, 2011 ; Grant, 2006 ; Mévellec, Gauthier & Chiasson, 2018 ; Paquet, 2006 ; Roy-Baillargeon & Gauthier, 2012), ils traitent peu du conflit urbain – hormis les luttes associées aux rénovations urbaines à Hull.

En ce sens, l'étude du cas de la Place des Peuples mérite attention, à savoir un cas contemporain qui n'a pas été approfondi jusqu'ici. Ce choix tient compte du moment de son apparition, c'est-à-dire dans un mouvement de revitalisation du centre-ville de Gatineau, grâce à un programme particulier d'urbanisme (PPU) qui se voulait une première. En plus, dans un contexte où il y a eu l'apparition d'un premier parti politique municipal prônant une idéologie différente de la gestion municipale et des relations avec les promoteurs. Il s'agit aussi d'un grand projet de tours, comme il n'en a jamais eu auparavant sur le territoire de Gatineau, dont l'une s'élevait à 55 étages. Celui-ci devait être réalisé en face du Musée canadien de l'histoire et dans un quartier résidentiel jugé patrimonial, en raison des vestiges du cadre bâti qui rappellent l'histoire des premiers bourgeois canadiens-français. Ces facteurs de nouveauté et l'ampleur de l'opposition au grand projet pour la ville contribuent alors à en faire un cas pertinent à approfondir.

Ainsi, l'objectif principal de la présente étude vise à mieux comprendre le conflit urbain en circonstance de revitalisation immobilière par de grands projets à partir des représentations des acteur.e.s qui forment les groupes antagoniques. Comme sous-objectifs, en arriver à mieux comprendre les liens qui unissent les individus à leur milieu de vie et à explorer la dimension urbaine de l'existence humaine, en considérant des enjeux liés aux grands projets immobiliers, voire les déterminants sur lesquels reposent leur acceptation ou leur rejet.

1.4 Conclusion

Le conflit s'inscrit à l'intérieur de relations d'échelles, allant de la pression d'une métropolisation aux réalités du quotidien local. Son apparition est comprise tel un choc de points de vue, sinon une incompatibilité entre des individus, baptisés acteur.e.s, qui forment des groupes d'influence polarisant des positions par rapport à un enjeu rattaché à un ou des objets communs, mais possédant surtout une valeur symbolique et/ou perçus comme rares. Il devient « urbain », lorsque les antagonistes luttent sur les moyens de produire la ville, voire des aménagements ou des ressources, y compris des enjeux sociaux, économiques, environnementaux ou culturels, sur lesquels reposent des revendications visant à changer un ou des rapports entre les individus avec un objet – un immeuble, une infrastructure, un équipement – ou le territoire lui-même.

Relativement vaste, la connaissance actuelle offrent des réponses variées au problème général que peut représenter le conflit, qui a permis de formuler au départ une question cherchant à expliquer l'opposition aux grands projets destinés à revitaliser et à rendre plus habitables le centre-ville et ses quartiers. Les raisons évoquées attribuent notamment la faute, soit aux intérêts, soit aux rapports de pouvoir et d'autorité, soit à la société de droit, soit à un problème de communication, soit au lieu en tant que tel. Saisir le conflit urbain suppose en conséquence de l'étudier, soit par l'action individuelle, collective ou publique, soit par la rationalité instrumentale, axiologique, émotionnelle ou cognitive, soit par la subjectivité et/ou l'objectivité. Même si le problème a été examiné à partir de diverses prises de vue, des lacunes ont été aperçues et justifient une recherche originale et pertinente sur le thème. Inspirée par le tournant cognitif en sciences humaines et sociales, ainsi que par la *Psychologie sociale de l'hostilité* de Simmel, la décision d'étudier le conflit urbain par les représentations des acteur.e.s répond à cette exigence de la pertinence, dans la mesure où peu de travaux s'y réfèrent lorsqu'il est question de revitalisation urbaine et de grand projet, surtout en contexte de conflit, et ce, également pour une ville – Gatineau – peu considérée. Mais il importe de préciser ce qui est entendu par « représentation », afin d'éviter les ambiguïtés et les diversions, comme l'affirmait Bédard (2016). Voilà la tâche du prochain chapitre portant sur le cadre conceptuel.

Chapitre 2

Du conflit urbain aux représentations socio-spatiales

2.1 Introduction

Le conflit urbain constitue un antagonisme entre des individus regroupés en clans adverses, et ce pour différentes raisons, dont l'une d'entre elles a été priorisée, c'est-à-dire en situation d'un grand projet immobilier visant la revitalisation d'un quartier central de la ville. Cette dynamique dépend des relations entre les éléments de la triade individu-autrui-objet. Si l'individu a été désigné comme étant un acteur ou une actrice dans le précédent chapitre, il reste toutefois à compléter le travail pour ainsi définir le grand projet immobilier, telle la projection d'un imaginaire et d'utilités sur la transformation de l'image d'un quartier et de la ville, étant tous deux des figurations de lieux, de milieux de vie et de territoires. Non seulement ceux-ci ont-ils été créés par les acteur.e.s, mais ils stimulent aussi leurs relations sociales ainsi que spatiales, ce qui permet la construction de l'arène du conflit. Ces composantes de l'arène prennent forme à partir de plusieurs imaginaires faisant appel aux représentations, qui deviennent la voie choisie dans l'intention de mieux comprendre le conflit urbain. Cela ne signifie pas une absence d'études sur le conflit à partir des individus, car la psychologie sociale s'y est penchée. Or, cette discipline a surtout évalué la pression sociale exercée sur eux ainsi que l'évolution du groupe durant un processus de résolution de problème, et ce, en contexte de laboratoire et non sur des individus placés dans la réalité de leur quotidien et encore moins dans un conflit urbain. Revenir sur les représentations des acteur.e.s en situation conflictuelle de revitalisation immobilière par de grands projets suppose donc d'explorer une avenue peu exploitée.

Dans le chapitre précédent, les représentations n'ont été qu'effleurées, surtout lors des explications sur les approches de l'expérience conflictuelle pour étudier le conflit urbain. Il importe maintenant d'offrir un effort plus consciencieux et de se poser quelques questions : y a-t-il une ou plusieurs façons de saisir une représentation ? d'où vient-elle ? quelles disciplines s'y sont intéressées ? quels éléments fondamentaux lui reconnaissent-elles ? Après une présentation de l'arène du conflit, viendra un survol historique et un portrait d'ensemble sur la notion de représentation. Finalement, un constat sera porté sur ses composantes jugées essentielles.

2.2 Sur l'arène du conflit urbain

L'idée d'un objet de litige dans la dynamique conflictuelle admet le rôle d'un lieu. Andrés Di Masso, John Dixon et Enric Pol (2011, p. 232) ont exposé une réalité socio-spatiale en distinguant le conflit entre ses définitions « faible » et « forte » : la première « est construite autour de la reconnaissance du fait que les significations attribuées aux espaces et aux lieux sont souvent socialement diverses et relatives aux croyances, aux valeurs, aux motivations et aux antécédents culturels des utilisateurs particuliers⁴¹ », d'où des désaccords possibles sur la façon « appropriée » d'aménager ou sur les règles à suivre, tandis que la seconde concerne les luttes politiques de grande envergure et dépasse le cadre urbain. Ainsi, la définition faible renvoie aux significations/symboliques des lieux, puisque la ville et/ou l'un de ses quartiers, sinon une rue ou un parc, peuvent inspirer l'image d'un lieu qui à son tour renvoie aux notions de milieu et de territoire.

D'ailleurs, le *lieu*, du latin *locus*, traduit du grec *topos*, se compare à l'espace pour représenter un endroit, un emplacement, « là où quelque chose se trouve ou/et se passe » (Berque, 2013, pp. 606 et 609 ; Pumain, Paquot & Kleinshlager, 2006, pp. 163 et 164). Dit « *place* », en langue anglaise, il accorde une « identité spatiale » (Berque, 2013, p. 612), étant une construction de l'expérience humaine et un centre de représentations, d'idéologies et d'émotions (Gustafson, 2001 ; Sébastien, 2016 ; Tuan, 1975). Par ailleurs, il est attribut (emblématique), générique (identitaire) ou de condensation (de proximité), afin de qualifier sa collectivité et se distinguer des autres lieux (Debarbieux, 1995), soit comme haut-lieu, presque sacré ou l'étant, soit neutre ou en perte de sens, comme le non-lieu (Breux & Bédard, 2013). Ensuite, le *milieu* se compare au lieu, dans la mesure où il engage des rapports avec d'autres, par exemple, des quartiers de la même ville ou des milieux différents par nature, comme la ville et la campagne (Filleron & Viala, 2020). Contrairement au lieu jugé à partir de ses attributs, le milieu touche les interactions sociales, étant un « environnement social dans lequel une composante de la société (individu, groupe, localité...) se trouve immergée et dispose vis-à-vis de cet environnement une faible marge d'action » (Lévy, 2013b, p. 670). Fournissant les conditions aux pratiques humaines, le milieu peut être modelé à son tour, d'où l'analogie à un écosystème. Enfin, le *territoire* incorpore le lieu (un

⁴¹ Traduction libre de : « [...] is built around the recognition that the meanings attributed to spaces and places are often socially diverse and relative to the beliefs, values, motivations and cultural backgrounds of particular users » (Di Masso, Dixon & Pol, 2011, p. 232).

point précis) et le milieu (des points mis en relation) ou devient un synonyme. Socialement construit et investit d'institutions, il possède plusieurs échelles, allant du local au national, tout en étant souvent délimité politiquement par des frontières (Smith, 2011). En lien avec le milieu, il évoque « un espace (mais aussi maritime) avec lequel une communauté humaine ou un État entretient un faisceau de relations » (Dorion & Lacasse, 2011, p. 26). Mais il rappelle aussi le lieu dans la mesure où il se compare à un « [a]gencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité » (Debarbieux, 2013b, p. 999) ; d'où une mémoire collective, une culture, une histoire (Di Méo, 1990 ; Sébastien, 2014). Le territoire se veut donc le produit d'un processus : d'abord, le passage de l'*espace*⁴² au lieu ou la topomorphose selon laquelle « une grappe de valeurs sociales » s'y condensent, prennent l'aspect du lieu et le deviennent (Turco, 1997, p. 238) ; ensuite, la territorialité (passage du lieu/milieu au territoire) par l'élaboration de signes et de symboles (Breux, 2007 ; Sénécal, 1992). Ainsi, la phase de territorialisation vise la réalisation « d'une identité territoriale ou en construction de celle-ci » (Caillouette, Dallaire, Boyer & Garon, 2007, p. 14), d'où la possibilité de « se croire chez nous » (Merleau-Ponty, 2020[1964], p. 116).

Ce territoire peut représenter une *ville*⁴³, où s'articulent sous un *geon* la réalité physique, les acteurs et leurs représentations (Moine, 2006 ; Wirth, 1990[1938]) ; elle peut être saisie autant du dehors que de l'intérieur (Lynch, 1976) et génère sa propre culture (Park, 1990[1929]). Comme ensemble, elle vaut plus qu'un point sur une carte. Sa nature organique insinue une constitution à partir de multiples lieux qui, à l'échelle micro-locale, peuvent symboliser des territoires à eux seuls. À ce titre, le *quartier* existe par lui-même et est souvent comparé, à cause de sa taille, à un « village dans la ville » (Grafmeyer & Authier, 2008 ; Marchal, 2017). Il possède un sens particulier pour ses occupant.e.s, se compose de divers lieux à son tour et détient un périmètre qui, si non identifié administrativement, peut avoir une valeur officielle sinon officieuse. Entre une relique du passé industriel et une échelle d'analyse, d'observation ou d'enquête, le quartier semble servir encore de repères, de mémoires et de ressources (Ascher, 2010 ; Authier, Bacqué & Guérin-Pace, 2007 ; Fijalkow & Nicolas, 2018 ; Lussault, 2013d), étant à la fois territoire « fonction-

⁴² Du latin *spatium*, l'espace est « étendue, distance » (Duprey, 2014a, p. 254), là où se trouvent tous les objets de la nature (sur terre, dans l'eau et dans le ciel) modifiés ou non par l'humain (Godelier, 1984 ; Lévy & Lussault, 2013).

⁴³ Du latin *villa*, à savoir « une exploitation agricole et un lieu de séjour du riche citadin foncier et propriétaire de l'empire romain » (Clavel, 2002, p. 2).

n'importe quel lieu où la question est débattue, soit durant une séance du conseil municipal, soit dans une salle lors d'une rencontre organisée par le promoteur ou une association de quartier, soit au restaurant du coin où des partisan.e.s et des opposant.e.s se disputent la question, soit sur les réseaux sociaux, etc. Les désaccords peuvent entraîner une confrontation directe, en raison des émotions qui s'échauffent et du besoin de remporter la victoire sur l'autre camp, selon diverses raisons faisant état de croyances, de valeurs et de positions diverses. En revanche, il sera toujours question de la ville, du moins de l'une de ses parties, alors que le cadre bâti à modifier révèle d'autres types d'enjeux de nature sociale, environnementale, économique et culturelle.

En ramenant ces éléments à la présente étude, la revitalisation immobilière provoque une transformation majeure du cadre bâti, surtout si un immeuble de plusieurs dizaines d'étages apparaît dans le panorama d'un quartier résidentiel qui compte des édifices de moindre envergure. Ceux-ci peuvent être qualifiés « quelconques » ou « ordinaires », mais ces épithètes méritent d'être nuancées, puisque le cadre bâti existant peut posséder une valeur pour les résident.e.s, surtout si une dimension culturelle ou patrimoniale les caractérise. La production de la ville – ou sa revitalisation – associe alors les dimensions sociale et spatiale.

Cela dit, la production de la ville est souvent associée à la réalisation de grands projets. Si le *projet* évoque une intention de transformer le réel (Castoriadis, 1975 ; Idt, 2020), il constitue au départ un objet en devenir et suppose une projection (Breux, 2012). Il devient un *projet urbain* lorsqu'il est engagé dans la planification et la transformation de la ville, voire de l'une de ses parties, ce qui implique une mise en relations d'acteurs et de ressources (Pinson, 2006). Mais comme objet de transformation, le *grand projet* évoque l'apanage du type recherché pour requalifier une portion de la ville, dans l'optique d'un repositionnement positif au sein de la « compétition interurbaine » (Pinson, 2006, p. 620), c'est-à-dire de façon à rehausser ses qualités ou de viser le prestige et la monumentalisation (Pinson, 2009). Il est alors question de moyens quantitatifs et financiers qui évaluent ces projets en termes de millions ou de milliards de dollars (Ika, 2014). Du point de vue immobilier et du logement, on parlera d'immeubles en hauteur avec des appartements ou des condominiums de luxe, dans une logique de marché (Merlin & Choay, 2010). Le grand projet inspire ainsi une idéalité, un avenir prometteur, un progrès souhaité pour le rayonnement d'une portion et de la ville elle-même. Or, l'envers de la médaille rappelle les rénovations urbaines, avec ses destructions et délocalisations, sinon la gentrification (Bacqué & Gauthier, 2011 ; Tomas, 1995).

Ainsi, l'arène du conflit urbain expose une relation entre des acteur.e.s, formant les groupes antagoniques, et des objets divers. Parmi ceux-ci s'entrevoient des lieux ou des territoires – quartier et ville – et un grand projet destiné à les transformer. S'expose alors une triade acteur.e-au-trui-objet susceptible de générer des représentations en lien avec la dynamique particulière du conflit urbain. Mais comment définir une représentation ? Qu'implique-t-elle au juste ?

2.3 Un peu d'histoire et d'interdisciplinarité sur les représentations

D'une nature polysémique et soumises à une série d'interprétations de différentes disciplines⁴⁵, les représentations se voient attribuer de multiples épithètes qui permettent toutefois d'en dégager des catégories. En suivant une trajectoire historique sur leur développement, des facteurs récurrents reviennent et permettent un rapprochement avec la triade présentée au sujet du conflit urbain. Car il est question à nouveau de l'individu et de son intériorité, pour ensuite extrapoler une version collective ou sociale, sans négliger la relation nécessaire avec des objets faisant partie de son environnement. La figure 2.2 de la prochaine page offre à la fois la synthèse et le plan à partir duquel une revue de la notion de représentation sera effectuée, en tenant compte de l'interdisciplinarité qui la concerne. Or, l'exercice oblige d'éclipser le conflit urbain pour un temps.

⁴⁵ En effet, plusieurs disciplines se sont intéressées aux représentations, telles que la philosophie, l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, la psychologie, les psychologies cognitive, sociale, environnementale ou culturelle, de même que les géographies surtout sociale, culturelle, non représentationnelle ou de l'imaginaire, l'économie et la science politique.

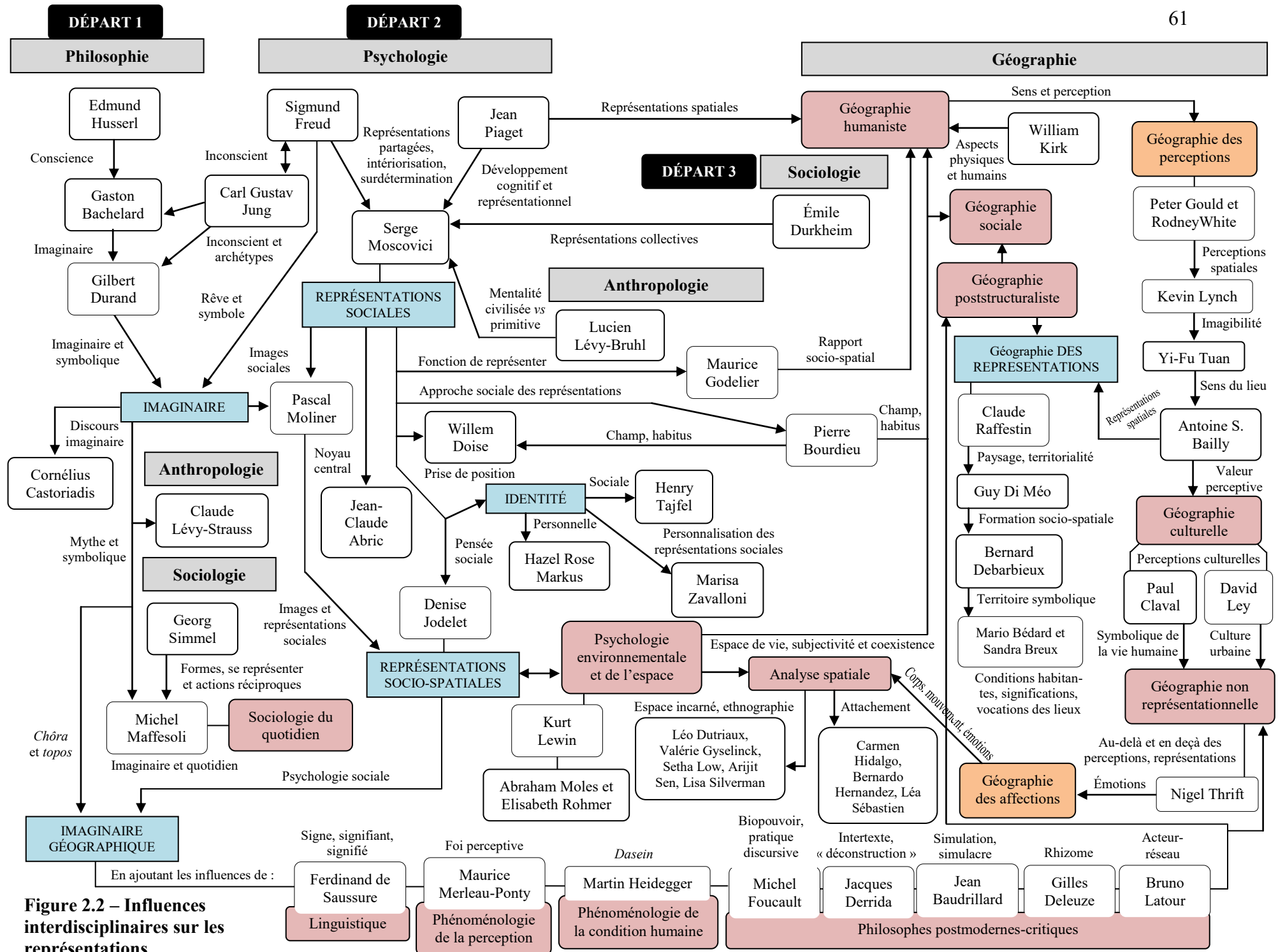


Figure 2.2 – Influences interdisciplinaires sur les représentations

Note : S’il est possible de débiter la lecture de la figure 2.2 à partir de n’importe laquelle des disciplines identifiées, il s’avère cependant préférable de tenir compte des trois points de départ identifiés, c’est-à-dire à partir de la philosophie, de la psychologie et de la sociologie. Car il s’agit des disciplines qui ont été les premières à s’intéresser aux représentations, d’abord individuelles, mentales et imaginaires, avant de les porter vers le collectif, puis une dimension sociale qui donnera lieu à une considération spatiale plus poussée par la suite, même si cette dimension a toujours été présente dans la notion à travers ses objets.

Sources : Abric (2005), Andoka (2012), Bachelard (2016[1942]), Bailly (1974 ; 1985 ; 1989), Barbaras et Greisch (2020), Baudrillard (1981), Bédard (2012 ; 2016), Bédard et Breux (2011), Berger et Luckmann (2018[1966]), Bondi (2005), Bonnain-Moerdijk (1973), Bourdieu (1980), Breux (2007), Breux et Bédard (2013), Campos et Rouquette (2000), Castoriadis (1975), Chew (2017), Claval (2001 ; 2021a ; 2021b), Clément (2010), Codol (1988 ; 1989), Cohen-Scali et Moliner (2008), Dantier (2007), Debarbieux (1995), Delas et Milly (2009), Denat (2014), Depraz (1994), Desnoilles, Bédard et Augustin (2012), Di Méo (1990 ; 2008), Dumont (2004[1963] ; 2021[1990]), Durand (1981 ; 2016), Durkheim (2008[1912]), Dutriaux et Gyselinck (2016), Ellis (2015), Favory (2012), Fontaine (2014b), Foucault (1966 ; 1976), Fraysse (2000), Gaxie (2002) ; Godelier (1984), Gould et White (1986), Grand’Maison (2006[1970]), Grassi (2005), Hegel (2012[1807]), Hidalgo et Hernandez (2001), Husserl et Gibson (2002[1931]), Isambert (1978), Jodelet (1982 ; 1984 ; 2003 ; 2022), Jovchelovitch (1995 ; 2001), Jung (1964[1933]), Kant (1980[1781]), Kilani (2012), Kirk (1963), Lagroye (1985), Low (2013), Lynch (1976), Maffesoli (1998 ; 2019), Mannheim (2003[1929]), Marchand (2005), Milanese (2014a ; 2014b ; 2014c), Moliner (1996 ; 2016), Moliner et Guimelli (2015), Morisset (2011a ; 2011b), Moscovici (2003 ; 2018[2013]), Moscovici et Doise (1992), Pallascio, Talbot, Allaire et Mongeau (1990), Paquette (2002), Peñafiel (2008), Potchensky (2014a ; 2014b), Pumain, Paquot et Kleinshlager (2006), Raffestin (1977), Renault (2006), Saussure (1931), Schopenhauer (2009[1818]), Sébastien (2016), Segaud (2010), Sen et Silverman (2013), Sénécal (1992), Simmel (1981 ; 2006[1908] ; 2007b[1913]), Tuan (1990[1974] ; 1975), Turco (1997), Valence (2010), Woodward, Dixon et Jones III (2009).

Pour des fins de concision, des choix ont été effectués de façon à présenter les apports conceptuels jugés essentiels des différent.e.s auteur.trice.s présenté.e.s dans la figure précédente. Dans ce récapitulatif apparaît comme point de départ la philosophie et la phénoménologie, exposant les éléments fondamentaux de la représentation.

2.3.1 Une conscience, un imaginaire ou le passage du mythe au quotidien

Dérivé du latin *repraesentatio-onis*, qui signifie « action de mettre sous les yeux », le terme représentation se lie aussi au verbe latin *repraesentare*, formé du préfixe *re* et de *praesentare* ou « présenter » (Fontaine, 2014b, p. 650), d'où « représenter », « faire apparaître » ou « rendre présent » (Pumain, Paquot & Kleinshmager, 2006, p. 241). En philosophie, elle désigne alors l'« acte par lequel l'esprit se rend présent les objets qu'il vise », en revanche elle renvoie aussi à l'« image mentale qui résulte de cet acte » ; en bref, elle consiste à « assurer la présence de quelque chose d'autre, que l'on vise intellectuellement » (Fontaine, 2014b, p. 650). Une distinction existe entre « représenter » et « re-présenter », alors que dans le second cas il y a présomption d'une « fonction de suppléance », de « remplacement » ou de « substitution », comme dans le sens politique où des élu.e.s assurent la représentation en leur nom des membres de la population qui les ont choisi.e.s. Mais cette fonction de substitution peut l'être esthétiquement, en songeant aux œuvres d'art, par exemple, qui « représentent » des paysages à titre de modèles, de copies, de simulacres (Fontaine, 2014b). Pour Jacques Baudrillard (1981), la représentation tend à absorber la simulation dans le but de lui accorder une existence propre et un sens particulier.

Cela dit, la représentation exige un représentant et un représenté, soit deux notions placées en relation d'analogie ou de similitude, sans être identiques. Il s'agit d'un type de rapport semblable à celui du signifiant et du signifié de la linguistique de Ferdinand de Saussure (1931), alors qu'apparaît la notion de signe pouvant d'ailleurs faire partie des représentations. Un signe désigne une « unité de signification » (Grassi, 2005, p. 14), à savoir la combinaison d'un concept (un signifié) et d'une image acoustique (un signifiant)⁴⁶. Le signe désigne quelque chose, un élément

⁴⁶ Par définition, le signifié est le « sens d'un mot, ce à quoi il renvoie, ou à la réalité mentale de ce renvoi » (Milanese, 2014c, p. 695), tandis que le signifiant est « utilisé comme substantif » – ou un titre de catégorie – en linguistique, se rapprochant du « mot en lui-même, abstraction faite de ce à quoi il renvoie, qui est désigné par le signifié » ; il est alors question de la « forme sonore ou écrite du mot, mais aussi de l'image mentale du même mot » (Milanese, 2014a, pp. 693-694).

graphique, sonore ou simplement visible, qui, en plus d'apparaître, évoque quelque chose d'autre que lui-même (par exemple, les mots ou les noms donnés aux objets) ; en d'autres termes, sa nature concerne ce qu'il est en lui-même, ce à quoi il renvoie et ce pourquoi il permet aussi ce renvoi (Potchensky, 2014b, p. 693). Contrairement à la représentation, la signification⁴⁷, alliant signe, signifié et signifiant, se rapporte surtout au langage (Grassi, 2005). Dès lors apparaît un autre phénomène, à savoir la symbolisation et ses symboles⁴⁸. Mais avant d'y arriver, une bifurcation vers la philosophie kantienne et la phénoménologie s'impose. Dans les deux cas, la représentation interpelle un processus (opération mimétique par laquelle une chose absente est représentée) et un produit (image re-présentée ou auto-présentation du re-présentant) de l'expérience humaine.

La philosophie kantienne capitalise sur le besoin de se représenter l'espace et le temps pour agir sur et dans la nature, ce qui aura des échos en géographie. Cela signifie aussi, selon Emmanuel Kant (1980[1781]) lui-même, une façon de se représenter les objets de l'existence en vue d'en faire plus que des images, mais des concepts permettant d'accroître le degré de certitude sur la réalité, voire des connaissances. Il s'agit de donner un sens aux phénomènes, ce qui concorde avec la pensée phénoménologique accordant une place centrale à la conscience. Pour Edmund Husserl, la phénoménologie se fonde sur un idéalisme subjectif et transcendantal (Husserl & Gibson, 2002[1931]). Autrement dit, la conscience de l'individu prend une place prépondérante dans le sens où la réalité se construit à partir d'elle. Ce qui se révèle vrai se résume à tout ce qui apparaît dans la conscience et, par conséquent, les représentants jouent un rôle majeur dans les explications. Les objets deviennent des *phénomènes*, à savoir des vécus de la conscience qui leur donnent une existence, qui les font apparaître (Barbaras & Greisch, 2020). D'où l'imaginaire.

Il est difficile de croire que la réalité n'existe que dans la conscience humaine, car l'extérieur peut exister sans l'être humain, mais rien n'empêche de supposer l'aptitude à imaginer autre chose que ce qui est perçu. D'après cette prémisse, la réalité d'une conscience a toutes les chances de différer de celle d'une autre conscience. Plus que cela, le développement en parallèle de la

⁴⁷ Dérivé du latin *significare*, voulant dire « indiquer » ou « signaler », la signification s'associe au signe ; elle est une intention, c'est-à-dire une « tendance à représenter quelque chose, un acte, un événement ou un état de fait », d'où des ressemblances avec la représentation (Milanese, 2014b, p. 694).

⁴⁸ De façon générale, le symbole peut être une image ou un mot ; sa différence avec le signe relève du sens figuré qui le caractérise, étant porteur d'une charge sémantique « qui exige de connaître la clé pour le décoder » (Grassi, 2005, p. 14). Néanmoins, le symbole s'apparente à un type particulier de signe qui permet de « représenter ou signifier autre chose que lui-même, idée ou objet », et ce qui le différencie de l'image repose sur son côté équivoque, préfigurant « l'idée sans "la représenter parfaitement" » (Denat, 2014, p. 734).

psychologie sous Carl Gustave Jung (1964[1933]) notamment, avec ses notions d'archétype et d'inconscient, influencera la phénoménologie de l'imaginaire sous Gaston Bachelard et Gilbert Durand. Car l'apport de Jung dans la compréhension de l'imaginaire prend racine dans l'inconscient collectif, à savoir « l'énorme réservoir des archétypes, l'ensemble “d'images universelles présentes dès les temps les plus lointains” » (cité dans Grassi, 2005, p. 27). À partir d'une communication entre la psyché et les archétypes – structures de l'inconscient collectif qui se transposent dans l'imaginaire de l'individu, mais aussi dans la culture⁴⁹ –, un processus d'imagerie s'enclenche, faisant le pont entre la conscience et l'inconscient, afin de créer une nouveauté qui dépasse les objets saisis par les sens pour se voir attribuer une raison d'être, soit par des signes, soit par des symboles. Cela mènera Bachelard à comparer les images de l'imaginaire aux « instances premières du psychisme, tandis que les concepts se construisent dans un second temps [...]. La pensée et la perception même sont précédées par l'imagination, qui a la capacité de générer et d'animer les images, produisant un imaginaire » (Grassi, 2005, p. 29). Pour Bachelard (2016[1942], pp. 28-29 et 203), l'imagination ne constitue pas la création mentale de la réalité, mais « la faculté de former des images qui dépassent la réalité », au point de dire : « le *fait imaginé* est plus important que le *fait réel* », justifiant ainsi les rêves et les grandes utopies. Sur cette base, Durand (1981 ; 2016) travaillera sur la symbolique de l'imagination.

Ce dernier se référera aussi à Jung, spécialement sur l'apport des archétypes dans les représentations formulées sous des « formes symboliques », autant pour la science que pour l'art, le rêve et la culture (Grassi, 2005, p. 25) – d'où un lien avec Freud et ses explications sur les rêves et les symboles. Car les archétypes sont responsables des discours et des images de type mythique façonnant une culture dans l'espace-temps. Apparaît ainsi une dimension socio-spatiale qui dépasse l'individu afin d'entrevoir la fonction du mythe, c'est-à-dire « un ensemble dynamique, au travers duquel l'histoire s'actualise dans les œuvres des créateurs : un changement de sensibilité d'une société se traduit dans un changement de ses mythes. Ils sont la nourriture de la société même et elle ne peut pas s'en passer, ils sont des éléments anthropologiques fondateurs sur le plan individuel et social » (Grassi, 2005, p. 38). Car le mythe est un récit organisant les archétypes et les symboles de manière à assurer leur communication claire, à donner un sens, voire une explication du réel et sur les comportements tendant vers le bien et non le mal (Durand, 2016).

⁴⁹ Formellement, Jung (1964[1933], p. 46) désigne les archétypes telles des « manières de complexes innés, des structures préformées de notre psychisme, que viendront meubler et animer les matériaux de l'expérience individuelle ».

Ainsi, l'imaginaire se définit pour Durand comme « *“l'incontournable re-présentation, la faculté de symbolisation d'où toutes les peurs, toutes les espérances et leurs fruits culturels jaillissent continûment depuis les quelques un million d'années qu'homo erectus s'est dressé sur la terre”* » (cité dans Grassi, 2005, pp. 13-14). Cette faculté de symbolisation pluriséculaire offre des représentations du monde qui servent de raccourcis conceptuels dans la prise de contact avec le réel.

L'introduction de l'imaginaire dans les représentations aura des répercussions en anthropologie et en sociologie, de même que dans le renouveau de la géographie, tout en continuant son chemin en psychologie. Mais il agira aussi en science politique, au-delà de l'explication philosophique des représentant.e.s pour fonder un gouvernement. Si le mythe se comprend comme un imaginaire social, d'après l'acception donnée par Pierre Ansart, alors il se compare à l'idéologie, à savoir un autre type de scénario d'essence sociale et politique donnant un sens à l'existence en plus d'un ordre à respecter, pour ne pas dire des représentations grâce auxquelles les sociétés s'auto-désignent et fixent symboliquement leurs normes ainsi que leurs valeurs (Isambert, 1978). Ce parallèle sera repris par Maurice Godelier (1984) qui divise cependant l'idéologie entre celle de surface, orientant les rapports sociaux vers un ensemble de représentations pour former une conscience sociale (par exemple, les motivations de la classe ouvrière contre la classe capitaliste), puis celle en profondeur, s'insérant dans les rouages de l'économie et de la politique d'une société donnée (par exemple, la croyance en un dieu tout-puissant, comme chez les Incas, qui unit la dépendance à la religion avec celle de l'État, alors que le travail de chaque individu sert autant à la collectivité qu'à rendre grâce au divin). Mais Karl Mannheim (2003[1929], p. 65) simplifie la compréhension de l'idéologie, ou plutôt des idéologies, à des « idées “situationnellement transcendantes” » qui deviennent des « motifs bien intentionnés de la conduite subjective de l'individu ». Dit autrement, elle constitue une vision du monde rationalisée, une interprétation de la société par elle-même (Dumont, 2004[1963] ; 2021[1990] ; Grand'Maison, 2006[1970]). Une façon de s'interpréter consiste à se voir dans le monde, alors que sont véhiculées des valeurs dans la régence des rapports sociaux et dans l'élaboration de politiques publiques, étant d'ailleurs des constructions symboliques de promotion d'une idéologie (Gaxie, 2002 ; Turco, 1997).

L'intrusion de l'idéologie dans la politique consiste à créer la confiance, la légitimité du pouvoir : il s'agit d'harmoniser « la forme concrète du pouvoir (missions reconnues à ceux qui dirigent, moyens dont ils disposent, mode de désignation des chefs, hiérarchies et privilèges, etc.) avec l'ensemble des croyances sociales sur le mode et sur la vie sociale » (Lagroye, 1985,

p. 418). Pour Cornélius Castoriadis (1975), l'idéologie participe donc à l'institutionnalisation de l'imaginaire⁵⁰ en société, par le biais d'un projet qui fixe un rapport entre un sujet et un objet communiqué à toute la population. Ce projet suit un processus rendant l'Autre moins étranger. À travers l'idéologie, l'imaginaire participe à la construction d'une réalité partagée, reconnue et légitime. Castoriadis (1975, p. 153) se réfère ici au Ça freudien, c'est-à-dire à cette « fonction de l'inconscient qui investit de réalité l'imaginaire », servant alors à utiliser le discours de l'Autre pour nourrir l'inconscient de façon à intervenir dans les représentations favorables à ce discours. Par la suite, la symbolique se traduit dans les pratiques quotidiennes, sous forme de rituels, qui garantissent le rappel et la reproduction des représentations au sein de l'idéologie.

Cette particularité avait aussi été soulevée par l'anthropologie sous Claude Lévi-Strauss, dont plusieurs éléments de son structuralisme de la dimension sociale dans les communautés primitives rappellent la phénoménologie de l'imaginaire et du symbolique de Durand. Si ce dernier expose une topique servant à situer et à rendre plus légitime le mythe dans la réalité, Lévy-Strauss établira plus nettement le rapport entre la nature et la culture, alors que les mythes structurent le quotidien des communautés dans une recherche de sens et de cohésion (Clément, 2010 ; Delas & Milly, 2009 ; Kilani, 2012). Dès lors, une influence en anthropologie de l'espace, précisément dans la compréhension du rapport entre l'humain et son environnement stimulant des expériences par lesquelles se construit ce lien. Le processus de représentation et de symbolisation intervient ici de façon à créer l'identité et l'attachement (Paquette, 2002 ; Segaud, 2010). Certes, des affinités apparaîtront naturellement avec d'autres disciplines, dont les psychologies sociale et environnementale, mais surtout avec l'analyse spatiale.

Par ailleurs, la sociologie bénéficiera aussi de ce mouvement, entre autres grâce aux travaux de Michel Maffesoli (1998 ; 2019) inspirés de la topique socioculturelle durandienne⁵¹, alors que l'introduction du mythe dans l'espace façonne la quotidienneté et fixe la « personnalité »

⁵⁰ Selon Ricardo Peñafiel (2008, p. 102), les imaginaires politiques désignent « la capacité pour l'analyse à incorporer des dimensions du social qui ne possèdent pratiquement aucune valeur politique socialement ou institutionnellement reconnue, et qui pourtant s'avèrent être à la source même du politique ou des changements sociaux ». Ainsi, l'imaginaire n'est jamais politique à la base mais le devient par le besoin de son application dans la réalité sociétale à l'intérieur de laquelle une population évolue et aspire à y rester.

⁵¹ En effet, la topique socioculturelle durandienne donne forme à l'espace imaginaire en fonction de trois niveaux : premièrement, « le *niveau fondateur*, celui de l'inconscient collectif » – là où l'on retrouve l'apport de Jung ; deuxièmement, « le *niveau actantiel*, celui du “moi” social, où les instances fondatrices se théâtralistent dans le jeu social » ; et troisièmement, « le *niveau rationnel* du “Sur-moi”, celui des conceptualisations, des codifications institutionnelles et des réflexions pédagogiques » (Grassi, 2005, p. 42).

d'une société (Durand, 1981, p. 306). Mais la sociologie du quotidien de Maffesoli se développera aussi à partir de la pensée de Georg Simmel (1981 ; 2006[1908] ; 2007b[1913]), précisément sa théorie des formes, puisque le quotidien constitue une représentation symbolique matérialisée au sein des institutions et des différents paysages qui passent de la nature à la culture dans une appréciation esthétique. Ainsi, la forme se rapporte à l'imaginaire, créant des liaisons « entre l'expérience et l'essence des choses, entre le vécu social et les représentations » (Grassi, 2005, p. 52). Cela fait dire à Maffesoli que les petits gestes du quotidien participent à la fois à un récit de sens et à une existence dans la spatialité et la socialité – ce dernier concept sera défini ailleurs. Et les représentations impulsent une sublimation, c'est-à-dire dans une double apparition entre l'objet et son image faisant partie du monde extérieur, créant des formes fictionnelles – mythes et symboles – du quotidien (Maffesoli, 1998). La réalité devient alors une construction du quotidien, gardant vivants les mythes, parce que synonyme d'habitudes et de rituels agissant contre les angoisses du temps qui passe et les incertitudes de l'avenir (Maffesoli, 1998)⁵².

2.3.2 *Une conscience devenue sociale, dans la mise en valeur des représentations et de l'identité*

Si les mythes et les symboles deviennent des normalités du quotidien et participent à donner une valeur de paysage à l'espace, les formes simmeliennes attribuent aux représentations la qualité de catalyseurs aux actions réciproques entre les individus qui donnent forme à la société (Moscovici, 2003). Max Weber (1995a[1922], pp. 41-42) poursuit sur leur rôle d'orientation des activités sociales : « [...] [C]es structures collectives qui font partie de la pensée quotidienne ou de la pensée juridique (ou d'une autre pensée spécialisée) sont des *représentations* de quelque chose qui est, pour une part, de l'étant [*Seiendes*], pour une autre part, du devant être [*Geltensolendes*], qui flotte dans la tête des hommes réels (non seulement les juges et les fonctionnaires, mais aussi le "public"), d'après quoi ils *orientent* leur activité [...] ». Dès lors, l'idée de la représentation comme facteur à la fois mental et actif, au point où Weber, malgré sa difficulté à saisir l'ensemble de son fonctionnement, y voit une cause majeure de plusieurs effets. Si la phénomé-

⁵² Dès lors, un lien avec la phénoménologie d'Alfred Schutz sur l'apport de la vie quotidienne et des interactions sociales dans la compréhension du réel, ce qui influencera Peter Berger et Thomas Luckmann (2018[1966]) dans *La construction sociale de la réalité*. Selon eux, le sens commun se fonde sur la réalité quotidienne et, dans l'effort d'interprétation, interviennent les représentations. Les auteurs s'intéressent donc à leur mode de construction sociale, d'où l'interactionnisme symbolique qui dépasse l'idée d'une création individuelle (Laberge, 2010 ; Lacaze, 2013).

nologie de Durand donnera à l'imaginaire une dimension sociale, la sociologie en fera autant avec les représentations, mais grâce à un autre sociologue.

Selon Serge Moscovici (2003), le véritable inventeur de la représentation, prise dans le sens social du terme, est Émile Durkheim. Celui-ci fera d'ailleurs la distinction entre les représentations individuelles et collectives, y compris entre les représentations sensibles et conceptuelles, dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (2008[1912]), alors qu'il essaie d'expliquer, entre autres choses, le système totémique dans les croyances de certaines tribus d'Australie. Les *représentations collectives* prendront une place prépondérante dans ses interprétations, étant désignées tel « le produit d'une immense coopération qui s'étend non seulement dans l'espace et dans le temps ; pour les faire, une multitude d'esprits divers ont associé, mêlé, combiné leurs idées et leurs sentiments ; de longues séries de générations y ont accumulé leur expérience et leur savoir » (Durkheim, 2008[1912], p. 26). Comme autre distinction, si les représentations sensibles concernent les aptitudes individuelles à saisir la réalité, étant donc de l'ordre des sensations, des perceptions et des images, celles conceptuelles vont au-delà. L'individu possède aussi cette aptitude à créer les concepts, car il sait comparer ses perceptions et ses images pour en dégager un sens pouvant être commun. Mais pour Durkheim, les concepts obtiennent leur légitimité et pouvoir de généralisation à l'intérieur d'échanges sociaux seulement, afin d'en déterminer l'immutabilité et la portée. Il prend l'exemple des divinités, à qui on attribue des individualités n'étant pas perçues mais conçues. Et elles ont été conçues non pour un individu ou quelques-uns, mais pour une collectivité. De là, une distinction entre les concepts et les représentations sensibles, dans la mesure où les dernières se trouvent « dans un flux perpétuel », souvent changeantes puisque « [n]ous ne sommes jamais assurés de retrouver une perception telle que nous l'avons éprouvée une première fois ; car si la chose perçue n'a pas changé, c'est nous qui ne sommes plus [...] [la même personne] » (Durkheim, 2008[1912], p. 407). Pour sa part, le concept possède une stabilité, une fixité et est cristallisé dans le temps, mais s'il change, c'est par la décision de lui apporter des modifications. Durkheim (2008[1912], p. 408) prend l'exemple du vocabulaire de la langue maternelle où chaque mot traduit un concept, supposant son caractère presque immuable et sa propension à être universalisable : « Un concept n'est pas mon concept ; il m'est commun avec d'autres [...] [individus] ou, en tout cas, il peut leur être communiqué ».

Durkheim (2018[1912]) inscrit les représentations conceptuelles à l'intérieur de celles collectives, puisque plus stables que celles individuelles surtout rattachées aux sensations et aux

images mentales. Alors, si les mots d'un vocabulaire constituent des concepts associés aux représentations collectives, dans ce cas, ces mots en sont tout autant. Bien que l'individu ait ses propres représentations, il s'apercevra rapidement de la réalité sociale de son monde aux « notions-types d'après lesquelles, il est tenu de régler ses idées ; il entrevoit tout un règne intellectuel auquel il participe, mais qui le dépasse » (Durkheim, 2008[1912], p. 410). Au fond, pour pouvoir représenter la société, le plus commode consiste à revenir aux représentations qu'elle fournit. Or, cela ne signifie ni une interprétation ni une assimilation semblables par les individus, forçant Durkheim (2008[1912], p. 410) à tenir des propos se rapprochant de la mésentente de Rancière⁵³ : « car, comme elles [les représentations] sont collectives par nature, elles ne peuvent s'individualiser sans être retouchées, modifiées et, par conséquent, faussées. De là vient que nous avons tant de mal à nous entendre, que, souvent même, nous nous mentons, sans le vouloir, les uns aux autres : c'est pourquoi nous employons tous les mêmes mots sans leur donner tous le même sens ».

En définitive, la démonstration de Durkheim sur les représentations collectives contribue à exposer un imaginaire collectif associé à une conscience collective, grâce à laquelle la réalité sociale prend un sens tout aussi essentiel que celle individuelle dans les études de la conscience en phénoménologie ou de la psyché en psychologie. Par contre, la notion de représentations collectives, à savoir un système d'idées, de concepts, de croyances, d'opinions, servant à orienter les pensées et les actions des individus dans leur société, sera éclipsée pendant près de cinquante ans. Presque oubliée, elle inspirera les travaux de Serge Moscovici (2018[2013], p. 33) en psychologie sociale dans les années mille neuf cent soixante, car autant les phénomènes sociaux que ceux psychologiques « partagent une texture commune, vu qu'ils découlent essentiellement des représentations ». Mais si les explications convaincantes de Durkheim nourrissent le principe, des ajustements doivent toutefois être apportés. Moscovici (2003) critiquera la rigidité des distinctions entre les représentations collectives associées à des concepts stables et celles individuelles minorées à l'expérience sensible, comme si seules les premières suivent la logique et la raison. Cette rigidité tend aussi vers des systèmes clos classant toutes les sociétés, soit dans la catégorie traditionnelle, soit dans la catégorie moderne, faisant alors peu état des transformations sociales survenues depuis l'époque de Durkheim, d'où le besoin d'une révision (Valence, 2010). Moscovici

⁵³ En effet, Jacques Rancière (1995, p. 12) évoquait la mésentente sur le fait que ce n'était « pas le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir. Elle est le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de blancheur ». Autrement dit, les individus « y entendent et n'y entendent pas la même chose dans les mêmes mots » (Rancière, 1995, p. 13).

souhaite ainsi dépasser « la vision figée des représentations », afin de préférer une « forme dynamique et mobile avec les idées qu'elles circulent continuellement, montrant ainsi leur fonction de sociabilité » (Valence, 2010, p. 16). Une place plus importante doit être accordée aux interactions entre les individus et le collectif, de façon à faire de la représentation une « passerelle » (Moliner & Guimelli, 2015, p. 15). À ce titre, deux modifications seront apportées à la conception durkheimienne : d'abord, les représentations ne proviennent pas de la société dans son ensemble, mais de « groupes sociaux » qui la constituent ; et ensuite, les processus de communication justifient leur émergence et transmission dans l'ensemble de la société, ce qui insinue des jeux d'influence, de normalisation et d'assimilation (Jovchelovitch, 2001 ; Moliner & Guimelli, 2015). Voilà qu'apparaissent les *représentations sociales*.

Moscovici sera aussi inspiré, d'abord, de l'anthropologie de Lévy-Bruhl, avec la distinction entre les mentalités primitive et civilisée en termes de représentations dominantes, et ensuite de la psychologie clinique de Sigmund Freud, sur l'assimilation de la culture familiale des enfants durant l'éducation, ainsi que de la psychologie du développement de l'enfant de Jean Piaget, sur un monde de l'enfance différent de celui des adultes où diverses représentations interfèrent⁵⁴. Partant donc des représentations collectives durkheimiennes, Moscovici (2003) procédera à des ajustements à partir de ces autres inspirations, mais en procédant à une orientation inverse de celle de

⁵⁴ Pour préciser, Lévy-Bruhl suppose que chaque société possède ses propres représentations collectives et, par conséquent, l'explication des faits sociaux ne peut se faire qu'à partir des représentations collectives dominantes agissant sur les comportements individuels (Moscovici, 2003). Celles-ci diffèrent d'une société à l'autre, d'où un type de « mentalité » ou de représentations mentales liées aux interactions sociales (Moliner & Guimelli, 2015). Ainsi, Lévy-Bruhl permettra à Moscovici d'examiner les représentations collectives par l'exposition de cadres sociaux en interaction, ainsi que par l'étude des mécanismes servant à établir des schémas mentaux responsables des concepts et des symboles incrustés dans les pratiques sociales. De son côté, Freud expose des représentations partagées, alors que l'enfant assimile la culture familiale à travers l'éducation reçue (Moscovici, 2003). Or, les représentations de l'enfant se modifieront à l'adolescence et à l'âge adulte, en lien avec divers milieux sociaux alors fréquentés. Dès lors, Freud aboutit à une « représentation intrapsychique » ou « représentance », en raison d'une prise en compte de la subjectivité associée au milieu social (Dantier, 2007, p. 4). S'y greffe une surdétermination selon laquelle certaines représentations de la réalité obtiennent priorité sur d'autres. Celle-ci conduit le rôle symbolique et de l'inconscient – rêves et fantasmes notamment –, dans la mesure où cet inconscient participe à la valorisation d'objets en projetant sur eux « *un excès de sens* » qui agit sur la façon de percevoir autant individuellement que collectivement (Peñafiel, 2008, p. 106). Enfin, Piaget ajuste les propositions de Durkheim et de Freud, de façon à soutenir l'existence de mondes différents au sein d'une même collectivité, dont ceux de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, un peu comme Lévy-Bruhl distingue les mondes primitif et civilisé. Il joindra le qualificatif « spatiales » aux représentations, étant alors le résultat de l'interaction entre la perception et un mode opératoire représentatif (Pallascio, Talbot, Allaire & Mongeau, 1990) ; distinguant donc la perception spatiale – contact direct avec l'objet – de l'aptitude à se le représenter en images en son absence. Une définition de la représentation apparaît en conséquence : elle « consiste à évoquer des objets en leur absence, soit lorsqu'elle double leur perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptive en se référant à d'autres objets non actuellement perçus » (cité dans Bailly, 1985, p. 197). Cet apport aura aussi des échos en géographie des représentations.

Lévy-Bruhl, Freud et Piaget, c'est-à-dire, par exemple, au lieu de passer du monde de l'enfant à l'adulte ou de la société primitive à celle civilisée, l'intrusion des représentations visera à retourner à la source – du moins à comprendre les mécanismes qui leur donnent forme et qui participent à la connaissance ordinaire, celle du quotidien.

Mais qu'est-ce qu'une représentation sociale pour Moscovici ? S'il la considère en termes d'« ensemble d'éléments (informations, opinions, croyances...) entre lesquels les individus établissent des relations », en plus d'être des « guides pour l'action » en société (Moliner & Guimelli, 2015, p. 17), son mode de fonctionnement se décrit de la façon suivante : une représentation sociale « va choisir et combiner les concepts que nous partageons, assurer entre elles les assertions communément acceptées, décider quels aspects de nos catégories constituent des exemples de classification des individus et des choses », et d'ajouter sa qualité d'émettre « des explications en fonction des attributs et des causes partagées » (Moscovici, 2018[2013], p. 23). Et pourquoi en créer ? Sa réponse évoque un « principe de familiarité », c'est-à-dire « rendre familier ce qui nous est étranger, troublant, mystérieux » (Moscovici, 2018[2013], p. 26). Certes, l'intention vise à unir l'activité psychologique avec la réalité sociale, de manière à accorder aux représentations une fonction d'orientation et de justification aux actions posées parmi autrui.

Par ailleurs, les représentations sociales au sein de la psychologie sociale se scinderont en divers courants, entre autres par des approches structurales, soit à l'École d'Aix-en-Provence (Abric, Flament, Moliner, Guimelli et Rouquette) *via* « une conception consensuelle des représentations organisées autour d'un noyau central dont la fonction est structurante et gère le sens de l'ensemble du champ représentationnel relatif à un objet donné », soit à l'École de Genève (Doise, Clémence et Lorenzi-Coldi) *via* « une conception des représentations sociales sans consensus, définies comme des principes générateurs de prise de position liés à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux » (Frayse, 2000, p. 655). Ces deux orientations, possibles de résumer par la théorie du noyau central avec Jean-Claude Abric⁵⁵ et des principes générateurs

⁵⁵ Pour Abric (2005, pp. 59-60), les représentations sociales constituent « un ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet donné », se composant d'une structure et d'un contenu, le tout déterminé « autour et par un noyau central », qui lui donne « sa signification (fonction génératrice) et détermine les relations entre ses éléments constitutifs (fonction organisatrice) ». Le noyau se divise entre un système central marqué par la mémoire collective et les normes du groupe, et qui résiste fortement au changement, tandis que le système périphérique se veut plus sensible aux effets extérieurs et plus actifs au quotidien, créant des écarts individuels et contribuant aux ajustements des représentations au contexte (Moliner, 1996).

– et organisateurs – de prise de position avec Willem Doise⁵⁶, saisissent les représentations sociales autant dans leur contenu que dans l'organisation de ce contenu (Valence, 2010)⁵⁷.

Mais Pascal Moliner (1996), d'un côté, s'inscrira dans la théorie du noyau central en clarifiant certains aspects. D'abord, les représentations de la réalité pour un groupe expriment surtout un niveau de confiance et non une certitude, en lien ensuite avec le développement d'un imaginaire et d'une symbolique convaincants, rappelant les propos sur la phénoménologie de l'imaginaire. Aux représentations sociales, Moliner (1996 ; 2016) associera des images sociales, faisant en sorte de traduire le symbolisme en un phénomène selon lequel les images perçues en évoquent en nous d'autres – comme l'effet de la publicité –, au point même de s'éloigner de l'image initiale. À ce titre, le symbole est à la fois image et représentation, ce qui amène Moliner (1996, p. 147) à déduire la première toujours à partir de la seconde, alors que celle-ci désigne « l'action par laquelle on *présente à nouveau et sous une autre forme* le paysage [ou un autre objet] ».

Cela dit, les représentations divergent aussi, dans la mesure où celles sociales ont été interprétées de différentes façons, rappelant l'explication de Durkheim au sujet de la mésentente. De l'autre côté, les principes générateurs et organisateurs divergent donc selon les groupes et le contexte (Moscovici & Doise, 1992), remettant en cause l'homogénéité de la société ou encore le consensus de sa cohésion sur la base de représentations socialement acceptées et partagées. Selon Doise, il faudrait plutôt envisager un « partage des points de références à partir desquels sont prises les positions » (Frayse, 2000, p. 657). À partir des positions sociales apparaissent l'appartenance aux groupes – ou les prises de position des individus par rapport aux références communes –, donnant ainsi des indications sur leur ancrage.

Ces approches structurales des représentations sociales déborderont de la psychologie sociale pour se porter vers l'anthropologie et la sociologie, au même titre que ces deux disciplines influenceront celle-ci de manière presque réciproque. Si Godelier (1984) avait perçu dans l'idéo-

⁵⁶ Cette seconde approche structurale des représentations sociales suggère une prise de position en raison de l'insuffisance du consensus dans la cohésion et la cohérence des éléments fondamentaux se retrouvant dans la théorie du noyau. Soutenue par les travaux de Doise, cette approche expose des prises de positions variées en dépit de repères communs, d'où une définition des représentations sociales tels des « principes générateurs de prise de position liés à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports » (cité dans Fraysse, 2000, p. 656).

⁵⁷ Pour sa part, Denise Jodelet (2003, p. 72) désigne ces deux orientations sur l'étude du contenu des représentations, tout d'abord, de « noyau structurant », où il y a développement d'un modèle théorique faisant la répartition entre les éléments centraux et périphériques qui influent sur la stabilité et le changement des représentations, et ensuite, de « champ structuré », dans une analyse du principe de cohérence qui structure les champs de représentation, dans le sens d'organisation de la dimension socio-structurale, des attitudes, des normes sociales ou des schèmes cognitifs.

logie une similitude avec le mythe dans l'orientation des rapports sociaux, il est toujours question de l'organisation de la société à l'aide de représentations sociales. La fonction de représenter sert peut-être à « rendre présentes à la mémoire les réalités extérieures ou intérieures de l'homme », malgré tout celles-ci demeurent ce qu'elles sont, c'est-à-dire un « ensemble de connaissances, de croyances, d'opinions et de convictions, tantôt personnelles, tantôt collectives », conjecturant alors que les réalités auxquelles elles tirent leurs images sont autant, selon Godelier (1984), idéelles (imaginaires) que matérielles (concrètes), ce qui influencera la pensée géographique de type humaniste et social (Di Méo, 2008, p. 3). Mais d'après le structuralisme du sociologue Pierre Bourdieu (1980), il y a ici intervention d'un champ et d'un habitus : le premier renvoie à l'espace et le second aux structures de distinction, voire à une façon de se positionner selon son groupe au sein de la société. Comme il le prétend, les habitus constituent des « structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes » et justifie cette entrée en la matière de façon à rappeler certains éléments des approches structurales en psychologie sociale, à savoir « en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations » (Bourdieu, 1980, p. 88). Il pose l'habitus comme un conditionnant à partir duquel le sens commun est créé, et donc aussi les représentations sociales jugées officielles dans leur rapport pratique à la réalité sociale. Mais ces habitus pourraient aussi constituer des ensembles de représentations à partir desquels les individus et groupes saisissent leur place – ou position – en société⁵⁸, le tout s'organisant dans un champ donné et, par le fait même :

[...] les représentations (mentales) que les différents groupes se font des représentations (théâtrales) que donnent (intentionnellement ou pas) les autres groupes se présentent à l'observation comme des systèmes qui reproduisent en les accentuant et en les simplifiant [...] les différences réelles entre les styles de vie, et qui contribuent à la fois à produire des divisions et à les légitimer en les faisant apparaître comme fondées en nature (Bourdieu, 1980, p. 242).

Ces oppositions à l'intérieur du champ, ou de l'espace organisé socialement par les habitus, se comprennent tels des rapports de sens et de force, mettant en relation (en opposition) une « logique matérielle » (de ressources) avec une « logique symbolique » (de distribution), à savoir

⁵⁸ Pour compléter, Valence (2010, p. 22) désigne l'habitus tel un « ensemble des dispositions, des schèmes d'action et de perception que nous incorporons lentement, à travers nos premières socialisations puis tout au long de notre vie, par nos expériences sociales ». En ce sens, le concept devient un principe générateur et organisateur de nos comportements et de notre façon de penser dans la quotidienneté. Il fixe les conduites qui respectent le sens commun.

des relations de représentation et de distribution responsables d'une « lutte permanente » entre les groupes d'individus en raison de leur position à l'intérieur de ce champ (Bourdieu, 1980, p. 243). En d'autres termes, le champ représente « un espace de positions sociales organisées » ou structurées en fonction des ressources que détiennent les individus qui y sont associés (Valence, 2010, p. 24). Et puisqu'il est question de ressources, d'espace et de champ, cette conception structuraliste des représentations organisées stimulera une interdisciplinarité avec la science politique, la géopolitique et la géographie humaniste qui seront envahies par le mouvement poststructuraliste.

Habitus et prise de position laissent sous-entendre une définition de l'individu et du groupe, dans le sens où ils peuvent se définir – se représenter – eux-mêmes par rapport aux autres. Cette avenue amènera Moscovici et Doise (1992) à considérer les prises de position comme l'affirmation des *identités* à partir de la reconnaissance de valeurs partagées et de leur influence dans l'action ; les interactions sociales servant à définir une identité par son harmonisation avec le système symbolique ou de représentation du groupe. Ainsi, un volet identitaire complète les approches structurales des représentations sociales, mais peut également concerner les représentations individuelles ou de soi (Codol, 1989). Ici, l'identité désigne une « construction cognitive permanente, fonctionnant comme une structure [...] dans le traitement des informations sur soi, et ses propres changements » (Codol, 1989, p. 486). Différentes approches se pencheront toutefois sur les distinctions entre identité personnelle et sociale, dans un premier temps, puis entre représentations personnelles et sociales, dans un second temps. À ce titre, Henry Tajfel considérera une identité sociale⁵⁹ fondée sur les acquis – cognitions – des individus par rapport à leur position et catégorie sociales, tandis que Hazel Rose Markus s'intéressera à l'identité personnelle de façon à rendre les représentations sociales dépositaires des ressources utiles aux individus pour construire leur soi⁶⁰

⁵⁹ Selon Tajfel, l'identité sociale se lie autant aux représentations individuelles que sociales, alors que ce qui compte le plus n'est pas « tant la “réalité” sociale des catégories auxquelles appartiennent les individus, mais la signature de ces catégories à leurs yeux » (Cohen-Scali & Moliner, 2008, p. 3). Au fond, l'identité sociale serait une identité individuelle associée à des appartenances collectives.

⁶⁰ Markus propose des schémas de soi, c'est-à-dire « des représentations de soi élaborées à partir des expériences de l'individu dans le monde social » (Cohen-Scali & Moliner, 2008, p. 6). Dans un contexte social de création de ces schémas, les représentations sociales y contribuent de manière à participer à la construction de l'identité personnelle qui n'est pas seulement l'affaire de l'individu ; ce qui suppose des identités personnelles – ou schémas – différentes selon le cas où l'on vit aux États-Unis ou au Japon, par exemple. L'identité personnelle peut être affectée par un changement d'environnement – notamment causé par un déménagement –, insinuant une influence spatiale.

et, enfin, Marissa Zavalloni évoquera un processus de personnalisation des représentations sociales formant l'identité personnelle⁶¹ (Cohen-Scali & Moliner, 2008).

Or, les travaux associant identité et représentations bénéficieront d'une autre approche de la psychologie sociale, grâce à Denise Jodelet (1984 ; 2003), à savoir un dépassement des deux courants structuraux afin de faire des représentations des formes de pensée sociale. Selon Jodelet (1984, p. 25), les représentations constituent des « modalités de connaissance » qui doivent être traitées à la fois comme pensées constituantes et pensées constituées ; à la fois comme constructions mentales, d'ordre sensible, imaginal et cognitif, et modes d'organisation, d'interprétation, d'orientation et de communication des réalités représentées. Un double travail s'impose toutefois, selon elle : tout d'abord, saisir les contenus des représentations (aspect psychologique ou pensée individuelle) et, ensuite, les modalités collectives par lesquelles les membres d'un groupe associent les éléments représentatifs dans leur façon de penser (aspect social ou pensée sociale) (Jodelet, 2003). Elle adhère donc à la définition sur laquelle la communauté scientifique s'entend au sujet de la représentation sociale, c'est-à-dire « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un sens social », tout comme elle acquiesce à l'idée de Moscovici de désigner la représentation sociale de « savoir naïf », « naturel » se distinguant du savoir scientifique (Jodelet, 2003, p. 53). Dans son schéma de base, Jodelet (2003, p. 59) revient sur l'essentialité du sujet et de l'objet, alors que « la représentation sociale est toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet) ». Mais cette relation entre le sujet – l'individu ou le groupe – et l'objet, étant certes « primordiale », puisque Jodelet souligne le fait que cette relation doit « toujours » exister, suggère plus que la dimension sociale, mais une autre de nature objectale, voire aussi spatiale.

⁶¹ Les représentations sociales subiraient des transformations lorsque ramenées dans l'univers de l'individu, selon Zavalloni qui stipule l'existence « d'un monde intérieur qui se construirait en relation avec les représentations sociales de l'environnement » (Cohen-Scali & Moliner, 2008, p. 9). Elle propose donc une identité psychosociale qui se compare à un noyau central de la personnalité, étant organisée et structurée à partir de l'intériorité de l'individu, là où l'extérieur et le quotidien sont interprétés. En l'occurrence, les représentations sociales sont porteuses de sens pour l'individu et deviennent « médiatrices entre le soi individuel et le soi social », en lien évidemment avec son expérience de vie (Cohen-Scali & Moliner, 2008, p. 10).

2.3.3 *Une conscience ou un imaginaire spatial, sinon les rapports humains dans une nature revisitée*

Apparaissent les *représentations socio-spatiales*, inspirées au départ de la théorie des représentations sociales de Moscovici, pour ensuite se développer durant le milieu des années mille neuf cent soixante-dix jusque dans les travaux sur les images de Moliner (1996 ; 2016), y compris en psychologie environnementale, une nouvelle fois avec Jodelet (2022). Les représentations socio-spatiales se définissent telles des « représentations partagées par des groupes sociaux relatives à l'espace » (Marchand, 2005, p. 55), alors que l'espace deviendra pour la psychologie environnementale un champ dans lequel « prennent racine certains phénomènes individuels et collectifs, lieu de projection où s'incarnent valeurs et structures sociales, creuset où prennent forme les relations sociales » (Jodelet, 1982, p. 94). Or, il faut y voir plus qu'une relation sociale au sein d'un environnement physique qui influence le comportement, mais bel et bien l'environnement « comme un produit matériel et symbolique de l'action humaine », d'où des lieux et des milieux investis de significations (Jodelet, 1982, p. 96). En ce sens, l'espace devient un complément d'étude au-delà des images et des discours, afin d'y introduire des pratiques et des usages au sens socialement pertinent (Jodelet, 2022), d'où un pont avec l'anthropologie de l'espace et sa notion d'« habitat » (Segaud, 2010), ainsi qu'avec la géographie humaniste dans ses subdivisions sociale, des perceptions, des représentations, culturelle, non représentationnelle et des affections.

Pour voir l'arrivée de la psychologie environnementale et de l'espace, il faut remonter à Kurt Lewin qui, dès les années mille neuf cent trente, était parmi les premiers à faire dépendre les conduites individuelles et sociales de la façon dont les individus intègrent les données de leur environnement et les interprètent (Codol, 1988). Dans les années mille neuf cent soixante-dix, l'ouvrage *Psychologie de l'espace* d'Abraham Moles et Elisabeth Rohmer poursuivra dans cette lignée, alors que l'insertion de l'être humain dans l'espace confirme à la fois le Moi, centre du monde à partir de l'individu, et le Monde, là où cet individu coexiste parmi divers objets, dont autrui (Bonnain-Moerdijk, 1973). Mais ce Moi constitue une série de « coquilles subjectives » emboîtées en différents lieux, tels qu'une chambre, un appartement, une rue, un quartier, une ville et ainsi de suite, face au Monde des autres qui oblige à jouer des rôles. Ce Monde impose des trajectoires d'action aux multiples Moi, dont la somme sert à estimer la densité des relations sociales, sinon l'ampleur de la concentration ou de la dispersion donnant une dynamique centre/péri-

phérie qui caractérise notamment la réalité d'un territoire urbain. Mais il s'agit aussi de saisir les particularités entre les espaces privés et publics, entre les espaces de travail, de résidence et de loisirs, en bref de mieux connaître l'écosystème humain (Bonnain-Moerdijk, 1973).

Si la psychologie environnementale influencera la géographie humaniste et, au départ, celle des perceptions (Bailly, 1974 ; Bédard, 2016), sa contribution sera indéniable dans les analyses spatiales, souvent de type ethnographique, qui permettent de développer l'idée des « coquilles subjectives » de Moles et Rohmer en rattachant des caractéristiques sensibles de l'identité. Jodellet parle d'identité et d'appartenance de l'individu par rapport à un groupe, mais qui peuvent être extrapolées vers la spatialité. Par conséquent, les représentations spatiales, résumées en la « manière dont un individu se représente les éléments d'un environnement ainsi que leurs positions absolues et relatives », s'inscrivent dans l'approche de la cognition incarnée (*embodied cognition*) qui place l'esprit « dans le contexte de son corps (le “contexte sensorimoteur”) et de l'interaction de ce dernier avec l'environnement » (Dutriaux & Gyselinck, 2016, pp. 420 et 421). Cette activité, du corps en mouvement dans l'espace, s'associe à un état de conscience « autoéotique », c'est-à-dire lié à la mémoire d'expériences vécues et possibles de faire revivre par un « voyage mental » des lieux autrefois visités (Dutriaux & Gyselinck, 2016, p. 431).

D'autres chercheurs et chercheuses poussent plus loin cette relation spatiale en mettant l'accent sur les lieux, de façon à parler d'espace incarné (*embodied space*) (Low, 2013 ; Sen & Silverman, 2013). La perspective d'une implication du corps dans l'espace favorise une nouvelle façon d'aborder les analyses spatiales qui, traditionnellement, se concentraient sur l'environnement bâti. En s'intéressant au corps et à ses mouvements, l'analyse permet de mettre plus clairement en lumière la dualité entre le corps objectif et subjectif, tout en assurant une contribution nouvelle à l'effort de distinction entre les aspects physiques et représentationnels à la fois à partir du corps et de l'espace (Low, 2013). Il est question ici de l'expérience vécue, puisque par définition l'espace incarné devient « le lieu où l'expérience et la conscience humaines prennent une forme matérielle et spatiale⁶² » (Low, 2013, p. 20). Sur la prémisse des individus créant les lieux et de la marche y contribuant de façon à établir une relation sensible et possible d'être représentée, Setha Low (2013) mènera une étude sur deux places publiques centrales de la ville de San José, capitale du Costa Rica. La marche devient un rituel, en référence à l'espace incarné des souvenirs, y compris

⁶² Traduction libre de : « [...] the location where human experience and consciousness take on material and spatial form » (Low, 2013, p. 20).

à la création de lieux sécuritaires pour la sociabilité, de façon où chaque retour en ces lieux ramène l'expérience vécue et fait ressurgir des images (processus de représentation). Grâce à cette analyse spatiale, basée sur l'expérience des personnes qui circulent au quotidien dans ces lieux, apparaît l'interdépendance entre le corps dans l'espace participant à la construction du lieu et, à l'inverse, comment celui-ci agit sur le corps pour devenir social. Il n'est plus seulement question d'espace incarné, mais de la « création de lieux incarnés » (Sen & Silverman, 2013).

Même si le lieu fait référence à un endroit physique, son existence devient aussi imaginaire, selon les philosophes Maurice Merleau-Ponty et Martin Heidegger. Si le premier souligne le rôle de la perception dans la conscience du corps ressentant son environnement (lien sensation/cognition), le second utilise le concept de *Dasein* (être-au-monde) pour donner un sens à la « création de lieux » (« *placemaking* »), en mettant en évidence la relation entre les individus et leur environnement ; c'est-à-dire d'un monde qui nous façonne comme nous le façonnons (Sen & Silverman, 2013). Cela suppose une forme de sensibilité, voire un degré d'affection susceptible de générer des représentations animant un sentiment d'attachement. Selon Léa Sébastien (2016), cette manifestation se caractérise par des liens identitaires suffisamment forts pour créer un mouvement collectif de défense et de préservation de certains lieux. Ces liens identitaires reposant sur des liens affectifs (Hidalgo & Hernandez, 2001) s'inscrivent dans le concept de « sens du lieu », à savoir dans un « interface entre les propriétés physiques d'un lieu et la force des liens émotionnels lui étant rattaché » (Sébastien, 2016, p. 24), et sur lequel il faudra revenir lorsqu'il sera question de la tophophilie de Yi-Fu Tuan. Cette force d'attachement allie des facteurs psychologiques (affectivité, cognitions et attitudes) et des particularités du lieu (dans ses objets naturels, bâtis, culturels et ses paysages) (Hidalgo & Hernandez, 2001 ; Sébastien, 2016)⁶³.

Cette ouverture sur les représentations socio-spatiales par la psychologie environnementale et les analyses spatiales ethnographiques expose une affiliation avec la phénoménologie de l'imaginaire et du symbolique, de façon à faire passer le lieu comme point fixe (*topos*) vers une réalité habitante (*chôra*) par laquelle un *imaginaire géographique* devient possible. La géographie se voit alors décroisée de son obsession de la réalité physique, afin d'apercevoir une relation hu-

⁶³ Selon Shukran Qazimi (2014, p. 307), il existe différentes façons de définir le « sens du lieu » : pour certaines personnes, il désigne un sentiment de perception propre à l'individu, indépendamment du lieu ; pour d'autres, il s'agit d'un symbole qui le rend unique ou exclusif ; pour d'autres encore, il est question de caractéristiques possédées par certains lieux géographiques qui les distinguent des autres ; en revanche, le sens du lieu peut aussi signifier un sentiment rattaché à la façon dont l'individu expérimente, exprime, imagine et connaît le lieu dans lequel il vit, à savoir dans une relation presque intime.

maine avec cet espace rempli d'objets qui se caractérise par l'imagination et des représentations. Précisément sur l'imaginaire géographique, Richard Desnoilles, Mario Bédard et Jean-Pierre Augustin (2012, p. 2) se réfèrent au *Dasein* de Heidegger en y voyant une « matrice de notre présence *au, de et par* ce monde », qui relie le lieu, l'identité et l'existence humaine. De là se comprend l'utilité des représentations de l'espace et du temps pour mieux saisir le monde, rappelant ainsi les *a priori* kantien d'intelligibilité de la réalité, tout en suggérant une interprétation durandienne destinée à faire correspondre le monde aux mythes élaborés. Ainsi, l'imaginaire géographique permet de traiter à la fois de l'imaginaire social, spatial et mythique à partir des rapports au territoire et ses transformations (Desnoilles, Bédard & Augustin, 2012). Dès lors se montrent des représentations territoriales, faisant le lien avec la définition du territoire précédemment citée, alors que se révèlent des représentations rurales, urbaines ou de la ville offrant différentes images des milieux et influençant les pratiques destinées à les transformer. Étant source de sens et de signification de la réalité géographique et territoriale, un pont s'établit avec la psychologie sociale de l'identité, puisque « *l'image est à l'identité ce que l'imaginaire est à l'identitaire* » (Morisset, 2011b, p. 3), venant aussi compléter les analyses spatiales de l'espace incarné.

Selon Mario Bédard (2012, p. 44), l'appropriation de l'espace pour en faire un lieu, mais aussi un territoire d'affirmation identitaire, préfigure la réunion d'images permettant de créer des paysages, dans le sens où le paysage est en lui-même une représentation d'aspirations identitaires et culturelles. Sur cette base, Gilles Sénécal (1992, p. 38) cite Berque qui propose la « médiance » en parlant des rapports entre l'environnement – en tant qu'espace naturel, social et culturel – et les dimensions sensibles du paysage. Au lieu d'avoir recours aux représentations socio-spatiales, Michel Favory (2012, p. 199), interprétant l'imaginaire géographique sous la prise de vue patrimoniale, privilégie plutôt le concept de « spatialité représentative » ou « spatialité représentable et représentée », voire une interprétation de l'état spatial de la matérialité et de la sociabilité dans une perspective d'espace sensible. Or, cette façon de voir minore l'amplitude des représentations socio-spatiales de la psychologie environnementale, des analyses spatiales et de l'imaginaire géographique, telles que comprises par Desnoilles, Bédard, Augustin, Morisset et Sénécal.

L'imaginaire géographique participera au renouveau de la géographie, qui a subi diverses mutations depuis son tournant humaniste. Moles et Rohmer ont influencé ces changements grâce aux perceptions des lieux fréquentés (Bédard, 2016). À ces psychologues de l'environnement se joint le géographe William Kirk (1963), dont les contributions préalables dans les années mille

neuf cent soixante marqueront l'approche humaniste en géographie, afin de résoudre le problème de son désordre de l'époque à partir de cette question : est-il possible de penser et de travailler géographiquement au lieu de penser et de travailler sur des matériaux géographiques ? Il divisera l'environnement géographique entre un volet comportemental (idées et valeurs géographiques, avec les connaissances sur l'environnement) et un autre phénoménal (occupation humaine et phénomènes naturels). Apparaît le besoin de réunir l'humain et l'environnement, ce qui exige, dans le volet phénoménal, une dimension physique – liée au comportemental dans l'utilisation de la nature – à laquelle doit être incluse une dimension sociale. Kirk s'inspirera de Piaget sur la complémentarité de l'objectif et du subjectif dans la connaissance de la réalité, ce qui revient à percevoir le monde. Ainsi la géographie *des perceptions* se développera à différents niveaux, entre autres sur les facteurs de décision de localisation (commerciale, industrielle, résidentielle).

Peter Gould et Rodney White (1986) s'intéresseront à la perception spatiale, c'est-à-dire à la manière dont les perceptions de l'espace affectent les mouvements migratoires, les mobilités ou les décisions résidentielles, en termes d'appréciation des distances. Les perceptions agissent sur le processus imaginal lui-même, ayant des effets sur les comportements spatiaux et la mobilité dans la mesure où l'aptitude à saisir le réel peut être comprise à partir des préférences spatiales des individus. Ainsi, les futur.e.s résident.e.s d'un lieu vont avoir, selon Gould et White (1986), des émotions par rapport à son contact, dans un *feeling* à vouloir l'habiter ; le climat agréable, la présence d'un milieu culturel, d'une garderie ou d'une école, par exemples, peuvent servir d'arguments. Mais les perceptions ne se limitent pas au positif. Il est possible de détester un lieu à cause du bruit, des odeurs, de la suractivité ou de la difficulté à avoir un accès rapide à des services ou des activités. Par ailleurs, la perception de l'environnement engage de reconnaître les liens serrés entre les espaces physique et social, au point où il devient difficile pour les gens de bien les distinguer. Le travail de Gould et White tient compte d'un précurseur en Kevin Lynch (1976), intéressé aux images de l'environnement urbain, surtout la grande ville. Ces images baignent dans les « souvenirs » et les « significations », alors que les activités sociales prennent autant d'importance que les éléments matériels (Lynch, 1976, p. 2). Dans *L'Image de la cité*, son but consiste à étudier « la qualité visuelle de la ville américaine » à partir de la « représentation mentale de cette ville chez ses habitants » en termes de « lisibilité » du paysage urbain, c'est-à-dire « la facilité avec laquelle on peut reconnaître ses éléments et les organiser en un schéma cohérent » (Lynch, 1976, p. 3). Il prend l'exemple du besoin de retrouver son chemin, en réfère-

rence aux indications perceptibles dans l'environnement urbain, non nécessairement présent mais pouvant faire l'objet d'une image, d'une représentation mentale, produite « à la fois par les sensations immédiates et par le souvenir de l'expérience passée » (Lynch, 1976, p. 5). En associant « sensations immédiates » et « expérience passée », Lynch mélange toutefois perception et représentation. Or, il prend soin de parler de « représentation mentale » et non de perception par rapport à cette image obtenue, supposant l'inclusion des perceptions dans les représentations⁶⁴. Cela dit, il s'attarde aussi aux images dans une dimension sociale et symbolique. Celles de l'environnement urbain exigent encore ici un jeu de va-et-vient entre les lieux et les individus-observateurs(sensibles), alors qu'aux images individuelles apparaissent des images collectives – Moliner parlerait plutôt d'images sociales – selon des concordances présageant des « représentations mentales communes » (Lynch, 1976, p. 9). De là s'expose une « imagibilité », dans la mesure où les aspects physiques de l'environnement sont associés aux images mentales. Ainsi, l'imagibilité se compare à une « visibilité » ou « distinctibilité » donnant à l'objet physique la « qualité grâce à laquelle il a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur », que ce soit en termes de disposition, de forme et de couleur (Lynch, 1976, p. 11). Mais l'accent est mis ici sur l'aptitude mentale à créer des images, malgré les images collectives partagées. Apparaît donc l'imagination de l'individu et ses représentations.

Ce facteur prendra une place quelque peu différente, mais toujours près de la subjectivité individuelle et des relations avec l'environnement – voire des lieux –, chez Yi-Fu Tuan (1990 [1974] ; 1975). Ses contributions ont déjà été discutées, entre autres au sujet de l'analyse spatiale, du sentiment d'attachement et de l'espace incarné, mais des précisions s'avèrent nécessaires en ce qui concerne l'expérience vécue. Car Tuan (1990[1974]) contribuera à une phénoménologie de la géographie (Breux, 2007) par la notion de topophilie (*topophilia*)⁶⁵, qui renvoie à la conscience de l'individu vivant une relation avec le lieu aimé. Celui-ci acquiert une identité en raison de sa capacité à créer l'attachement, l'ancrage, l'appartenance ou l'enracinement. Tuan (1990[1974]) évoque le sens du lieu qui en résume la portée, d'où pourquoi il est possible de se sentir « chez soi » à quelque part, toujours en lien avec cette topophilie insinuant une expérience perceptive ou sensorielle significative dans son union des aspects physiques et des émotions ressenties.

⁶⁴ La perception vient du latin *percipere* qui signifie « recueillir des impressions ». En ce sens, elle participe à la « formation d'une représentation à partir des impressions sensibles » (Duprey, 2014b, p. 563).

⁶⁵ Le terme « *topophilia* » possible de scinder en *topos*, le « lieu », et en *philia*, c'est-à-dire « amour » ; mais il est possible également de parler de « topophobie », soit de « lieux haïs » (Bailly, 1989).

Selon Antoine S. Bailly (1974), une valeur perceptive le justifierait, dans la mesure où comprendre et expliquer le comportement spatial des individus se voient facilités par la communication des images de leur environnement. Il associe donc perception et comportement – lien avec l’environnement comportemental de Kirk – en fonction de l’expérience vécue. Par contre, sa définition de la perception, soutirée du dictionnaire Robert, crée des ambiguïtés et se confond avec celle de la représentation, la désignant telle une « fonction par laquelle l’esprit, le sujet se représente, pose devant lui les objets », alors que ladite fonction se réfère à des verbes d’action tels que « regarder, écouter, voir, entendre, sentir », associés aux cinq sens (Bailly, 1974, p. 211). Dans sa géographie de la perception, Bailly semble donc s’intéresser aux images obtenues grâce à l’aptitude à percevoir le monde, plutôt qu’à la perception elle-même, afin de justifier les comportements spatiaux. Or, l’image obtenue de ce processus diffère d’un individu à l’autre, et la description qu’offre Bailly (1974, p. 214) par la suite évoque beaucoup plus la représentation, lorsqu’il dit : « Dans le processus de perception, l’individu intervient biologiquement dans un premier temps ; comme il est un être pensant et mémorisant, un sens, une valeur sont donnés à cette information en rapport avec sa personnalité profonde et le milieu culturel, social et économique dans lequel il vit ». L’intervention humaine par la perception n’accorde pas de « sens » ou de « valeur », puisque ces qualités dépendent d’un processus différent : celui des représentations.

Bailly (1985, p. 197) reconnaîtra ces différences, lorsqu’il se placera du côté de la géographie *des représentations*, puisque la perception « se réduit à la “fonction par laquelle l’esprit se représente des objets en leur présence” (dictionnaire Robert) » et, désormais, « ne permet pas d’aborder le rôle de l’imaginaire et de la conceptualisation », tandis que la représentation permet d’« “évoquer des objets en leur absence, soit lorsqu’elle double leur perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptive en se référant à d’autres objets non actuellement perçus” ». Il y a ici ajustement conceptuel ignoré dans sa géographie des perceptions, alors qu’il identifie désormais des rôles distincts aux deux notions placées à l’intérieur du processus cognitif⁶⁶. Mais l’intention reste la même, à savoir le développement d’une géographie qui se rapproche des individus, de leur réalité quotidienne et de leur processus psycho-socio-spatial. Et cela s’exprime en postulats : premièrement, « que la connaissance humaine est acquise à travers l’expérience temporelle, spatiale et sociale » ; deuxièmement, « que les représentations et l’imaginai-

⁶⁶ Par conséquent, les images deviennent pour Bailly (1985, p. 199) « des représentations utilisant des informations conceptuelles et perceptives, qui peuvent exister sans la présence physique d’objets ».

re renvoient à la genèse des connaissances » ; et troisièmement, « qu'il existe une relation directe et indirecte entre ces représentations et les actions humaines » (Bailly, 1985, p. 198). Ainsi, les attachements spatiaux s'allient à des images mentales comprises comme « le produit d'une *activité symbolique et perceptive* à caractère actif » (Bailly, 1985, p. 200), conjecturant leur vocation mémorielle, référentielle et relationnelle. Voilà ce qui rappelle l'association entre la perception et la représentation, mais aussi entre la représentation et la symbolisation, permettant de relier la géographie, l'anthropologie, la phénoménologie de l'imaginaire et du symbolique ainsi que les psychologies sociale et environnementale.

Cette reconnaissance des autres disciplines ouvre sur une représentation spatiale ou de l'espace chez Bailly (1985, pp. 200 et 203) qui dépasse l'individu et le lieu ; parce que l'espace sert à organiser l'existence à travers des repères imaginés (aspect structurel), des pratiques (aspect fonctionnel) et des relations attribuées à des représentations agrémentées des expériences spatiales des individus (aspect symbolique). Par le fait même, la géographie des représentations s'inscrit dans l'imaginaire géographique, puisqu'un pas suffit pour se porter vers une analyse des paysages, voire une articulation de lieux entre le réel et l'imaginaire. La représentation géographique devient alors une mise en théâtre ou une médiation de « l'expérience spatiale » (Bailly, 1989, p. 54), puisque si l'espace s'articule par ces différents aspects, une transposition s'effectue logiquement vers le lieu à travers des activités qu'il permet (fonctionnel) et sa position géographique (structurel), au point d'inspirer l'histoire ou le prestige (symbolique). Ainsi, le lieu devient un paysage en raison de cette charge imaginaire et représentative.

Cette introduction à la géographie des représentations par l'entremise de Bailly expose l'impact du *courant poststructuraliste* sur la géographie sociale qui s'éloigne des perceptions. Le poststructuralisme, apparu dans la discipline vers la fin des années mille neuf cent quatre-vingt et durant les années quatre-vingt-dix, se développera sous l'influence de penseurs critiques et post-modernes souvent antérieurs qui remettaient en question les modes d'acquisition des connaissances à partir des cadres jusqu'alors dominants (Woodward, Dixon & Jones III, 2009). Parmi eux, Jacques Derrida, Michel Foucault, Gilles Deleuze et Bruno Latour. En effet, Derrida se questionnera sur la pensée structuraliste, en y voyant « des constructions épistémologiques » qui ont passé de main en main au cours de l'histoire et obligeant un effort de « déconstruction », puisque dans tout système de pensée l'élément fondateur n'est rien d'autre qu'une construction hypothétique

« qui en dit plus sur la société qui l’a produite que sur le caractère supposé du monde réel⁶⁷ » (Woodward, Dixon & Jones III, 2009, p. 399). Dès lors, l’intérêt de se concentrer sur les groupes sociaux qui ont su influencer la majorité à comprendre le monde à leur façon. Pour sa part, Foucault, intéressé aux rapports de pouvoir – dont celui exercé sur le corps ou biopouvoir (Foucault, 1976) qui influencera les études sur l’espace incarné – et aux pratiques discursives, y verra un dépassement de la réalité dans la mesure où la conduite humaine s’articule en fonction de raisonnements destinés à montrer ce qui est convenable de penser et de faire. De son côté, Deleuze ne voit pas de formes uniques, bien plutôt une pluralité en constante mutation (Andoka, 2012 ; Woodward, Dixon & Jones III, 2009). En ce sens, le corps se compare à une machine sans âme, dont les désirs servent à l’animer et à produire quelque chose, au point où la « réalité pourrait être considérée comme la somme de l’activité productive des machines désirantes, une matière, en mouvement infini, qui génère sans interruption » (Andoka, 2012, s.p.). La somme de l’activité de ces machines-humaines n’équivaut pas à une totalité, mais à un ensemble organisé, sorte de rhizome, voire « le schéma de production relevant du concept de multiplicité » (Andoka, 2012, s.p.). Cela suppose le désir de produire des lieux qui deviendraient des milieux et des territoires destinés à des besoins et désirs (manger, se loger, se divertir, se donner une identité, etc.). Avec Guattari, il prétend à une expérience vécue dépendante de l’individu capable de la reconstruire à l’aide de ses perceptions. Son approche se veut surtout matérialiste, soutirant de l’équation l’imagination, mais son rhizome sert à justifier les relations des corps-objets – les individus – dans l’espace. Cette histoire de rhizome, de désirs et de besoins élémentaires, fait écho avec l’acteur-réseau de Latour. Si ce dernier met en doute l’objectivité de la science sur la base de la subjectivité du chercheur ou de la chercheuse dans l’orientation de son travail (par exemples, par ses choix théoriques, ses postulats défendus et ses hypothèses), il poussera plus loin en prétendant la non-préexistence de la vérité à découvrir. Car elle s’avère être une chose inventée et (re)construite au gré des échanges humains dans un espace et un contexte donnés (Woodward, Dixon & Jones III, 2009). Latour s’inspire certes des assemblages de Deleuze et de Guattari pour englober l’espèce humaine parmi les autres objets non humains, à savoir au sein d’un réseau global responsable de processus multiples et simultanés. Attribuer la seule réalité à l’humain relève de l’erreur et oblige des questionnements sur sa coexistence avec le reste.

⁶⁷ Traduction libre de : « [...] *that reveals more about the society that produce it than the supposed character of the real world* » (Woodward, Dixon & Jones III, 2009, p. 399).

Qu'il s'agisse de « déconstruction » des structures officielles (Derrida), d'une remise en cause des pratiques discursives (Foucault) ou encore d'une réalité construite sur la base de rhizomes (Deleuze), pour ne pas dire de réseaux (Latour), ces perspectives permettent à la géographie poststructuraliste de s'ouvrir sur de nouveaux horizons, alors que les représentations peuvent jouer un rôle, en dépit d'un côté matérialiste de certaines prises de vue. Au-delà des images produites et de la re-présentation des objets, le processus de représentation engage une médiation entre les dimensions sociale et spatiale, comme le suggérait Bailly (1985), mais pour devenir effective la représentation doit être partagée avec le plus grand nombre, rappelant les propos de Moscovici sur les représentations sociales et ceux de Jodelet sur les représentations socio-spatiales. Ainsi, l'idée poststructuraliste derrière la géographie des représentations suggère l'existence d'un monde connu grâce à une médiatisation sociale (Woodward, Dixon & Jones III, 2009). De là, l'intérêt porté à l'endroit du contexte, qui articule le discours et ses significations, et de l'inter-texte du sens de Derrida, qui relie les contextes, en plus de les transformer en nouvelles occasions. Cette dynamique suppose des transformations aux représentations dans l'espace-temps, d'où leur spatialité apparaissant dans les discours. Il s'agit là d'une explication pouvant être soutenue par Foucault (1966 ; 1976), sur la façon dont les relations sociales se construisent dans l'espace par l'entremise d'un cadre bâti, des significations et des symboles, au point d'obtenir l'indivisibilité de l'espace et du pouvoir social : l'espace produit le social et en retour le pouvoir social peinture l'espace de sa couleur. À ce titre, la production des paysages se justifierait sur la base d'une construction représentationnelle disposée dans un vaste réseau impliquant l'humain et le non-humain. Le monde « réel », en tant que construction, proviendrait alors d'une hétérogénéité complexifiée de représentations diverses.

En reliant les géographies poststructuraliste et des représentations, se constatent un dépassement des perceptions et un allègement de la rigidité pour saisir la réalité, afin de considérer des interprétations sociales et des échelles spatiales, renvoyant à une façon de définir le territoire. Mais Claude Raffestin (1977) l'avait aussi exprimé à partir de la *territorialité*, explicitée ailleurs. L'appropriation de l'espace pour en faire un territoire investi de valeurs identitaires se révèle subsidiaire à son utilité en ressources pour satisfaire des besoins au quotidien. Car c'est à ce niveau qu'interviennent l'imagination et les représentations, où la mise en forme des lieux et territoires peut aussi désigner celle des paysages souvent construits – organisés – dans une symétrie entre le voir et l'exister (Raffestin, 1977). Un lieu apparaît forcément avec la topophilie et le sens du lieu,

ce qui du sens géographique de Raffestin s'apparente à la territorialité. Guy Di Méo (1990) ira plus loin en incluant des éléments de vécu et des représentations, l'amenant alors à diviser l'espace entre espaces perçus, de vie, représentés et vécus, pour aboutir au territoire.

Ainsi l'espace, comme vaste étendue et support à la matérialité, est perçu avant de servir dans la pratique. Ensuite surgissent les autres types, alors que l'espace de vie englobe les lieux et milieux fréquentés, tandis que l'espace représenté propose l'insertion de l'espace de vie dans les rouages de l'imaginaire et de l'intellect ; une représentation « traduit donc une perception modélisée par la psyché », mais peut aussi « concerner un objet, y compris spatial, totalement imaginé ou rêvé » (Di Méo, 1990, p. 362). Concernant l'espace vécu, celui-ci participe avec l'espace de vie à la constitution d'un espace social combinant les pratiques et les expériences individuelles, afin de créer un agrégat de relations sociales spatialisées. En revanche, si l'espace vécu semble se réduire aux expériences individuelles, il déborde vers l'espace social qui situe le contexte dans l'espace de vie, au point où les échanges avec autrui et l'environnement contribuent à l'émergence « des charges émotives, des images et des concepts individuels », bien que de nature sociale, et à l'enrichissement de « notre représentation du monde sensible et [...] à lui conférer du sens », d'où l'appellation « espace vécu » (Di Méo, 1990, p. 364). Cette partie individuelle se densifie et s'étend à un réseau de socialité, désigné par Di Méo (1990, p. 364) sous le terme de « structure socio-spatiale ». Celle-ci s'imprègne de la territorialité pour en arriver à la « métastructure socio-spatiale⁶⁸ », car si la première s'accorde avec le vécu, la seconde, comme idée poststructuraliste, engage toutes celles individuelles – espace immédiat et du quotidien des individus – mises en réseau pour former le territoire. De là apparaissent les relations immédiates entre les individus et avec divers lieux, voire la socialité. Cette notion fait le pont avec la proxémie⁶⁹ expliquée par Maffesoli (2019, p. 252), qui expose un rapport humain/territoire compris tel un rapprochement entre l'histoire du lieu et celle de l'individu partagée avec d'autres : « En jouant sur les mots on peut dire que le proxène (le proche) rend proche ».

⁶⁸ Par définition, la métastructure socio-spatiale désigne « un ensemble de structures multiples constituées d'éléments et de rapports, tant sociaux que spatiaux, propres à chaque individu et qui le rattachent au monde. Au-delà de chacune de ces structures, la métastructure forge l'unité de l'espace vécu que construit chaque acteur social » (Di Méo, 1990, p. 366).

⁶⁹ Maffesoli parle de proxémie, soulignant ainsi « l'aspect indépassable du substrat quotidien [...], matrice à partir de laquelle se cristallisent toutes les représentations : échange de sentiments, discussions du café du commerce, croyances populaires, visions du monde et autres bavardages sans consistance qui constituent la solidité de la communauté de destin » (cité dans Di Méo, 1990, p. 365).

Néanmoins, Di Méo (1990) insinue une autonomie des individus, en raison de leur qualité de porteur des représentations, même si elles sont associées à celles communes largement légitimées. Sur cette base, la dimension territoriale s'appuie sur des « formations socio-spatiales », c'est-à-dire des unités territoriales aux singularités définies à partir de représentations individuelles et sociales (Di Méo, 1990). Ainsi, le rassemblement des formations socio-spatiales rattachées aux métastructures permet de véhiculer au sein d'un territoire les mêmes valeurs et représentations socio-spatiales, sans empêcher les particularismes. Si cette conception vise à éclaircir la complexité entourant les représentations géographiques et le territoire, une priorité semble être accordée à l'étude des espaces vécu et représenté, puisque facilitant les recherches de terrain et ramenant le niveau d'analyse vers la territorialité. C'est du moins ce qui semble émerger des travaux de Bernard Debarbieux (1995) sur la symbolique des lieux.

En ignorant donc les métastructures et les formations socio-spatiales, ce dernier concevra le lieu sur une base à la fois matérielle et idéelle, dans la mesure où il se désigne lui-même ainsi que les objets qu'il contient, d'après « sa configuration, les signes qui y sont gravés, la fonction même, pratique et symbolique, qu'on lui reconnaît habituellement peuvent évoquer d'autres lieux, voire des espaces englobants qu'il rend présent à l'esprit » (Debarbieux, 1995, p. 97). Ainsi, la capacité d'un lieu à en évoquer d'autres par l'esprit rappelle cette propriété des représentations. Dans sa définition du lieu, Debarbieux renchérit sur la représentation spatiale permettant de le saisir autant dans l'imaginaire géographique que le paysage. Il existe en ce sens une synecdoque du lieu, alors que sa saisie en partie permet néanmoins de reconnaître son entièreté, tandis qu'à l'inverse, pouvoir le nommer dans sa totalité sert aussi à le décomposer en parties plus significatives, selon l'expérience vécue. Debarbieux s'inspire ici de la phénoménologie de l'imaginaire et du symbolique, distinguant le signe (le lieu possible de nommer, de désigner) du symbole (le lieu évoquant une idée, quelque chose qui le transcende, une forme sensible partagée au sein d'une collectivité qui s'y identifie). Mais la valeur du symbole n'est jamais totalement déterminée par les conventions sociales, puisque, « contrairement à ce qui se passe pour un signe, l'individu lui associe une valeur éminemment subjective [...] » (Debarbieux, 1995, p. 101). À ce niveau Durrand est paraphrasé, de façon à exposer la charge affective qui éloigne le symbole du signe plutôt coincé dans une sémantique objective et impersonnelle. Autrement dit, le symbole assimile des significations attribuées à la fois à l'expérience subjective et aux acceptions sociales. D'où le lieu

investi de symboles, passant du *topos* à une abstraction souvent porteuse d'une idéologie (par exemple, un nationalisme), afin de prendre le qualificatif de territoire avec ses attributs.

Cette transformation imaginaire, représentative et symbolique du lieu l'enrichit de façon à ajouter à son titre de « référent géographique » un « référent social et culturel », alors qu'il sert en plus à qualifier ses occupant.e.s et leurs pratiques (par exemple, le béret, le t-shirt rayé et la miche de pain sous le bras pour identifier un individu à la nationalité française) (Debarbieux, 1995, p. 101). Par contre, cette tendance à la généralisation et aux déductions faciles doit être dosée, puisqu'un même lieu abrite des groupes différents aux représentations divergentes par rapport à l'endroit. Et de la même façon lorsqu'il est question de groupes extérieurs qui peuvent y voir autres choses en raison de leur propre processus imaginaire et représentationnel, supposant alors des systèmes symboliques sensiblement différents. Debarbieux approuve certainement Di Méo dans son allusion à une hétérogénéité « métastructurale », et attribue de son côté une plus grande attention au facteur symbolique des lieux, dans une osmose de matérialité et d'« idéellité » faisant partie d'un récit, d'où le lien avec le mythe et les symboles. En bref, le lieu « en tant qu'attribut symbolique fait image ; il donne à voir le territoire » (Debarbieux, 1995, p. 107).

Certes, Debarbieux ne considère pas tous les lieux comme symboliques, du moins du point de vue de la majorité. Certains lieux possèdent plus de valeur aux yeux d'une collectivité comparativement à d'autres, et obtiennent un statut privilégié reconnu socialement et souvent promu à des fins touristiques. Mais il s'avère tout aussi possible d'envisager des lieux sans âme, à savoir des non-lieux du sens de Sandra Breux et de Mario Bédard (2011 ; 2013), qui travailleront sur les représentations des lieux et des territoires en se concentrant sur leurs significations et vocations surtout pour la population résidente. Si des explications sur ce sujet ont déjà été présentées plus tôt, il importe néanmoins d'y revenir un tant soit peu, en soulignant d'abord ce lien avec Raffestin, Di Méo et Debarbieux, au sujet de la territorialité qui engage un imaginaire géographique dans lequel s'exposent les processus de représentation et de symbolisation pouvant être associés au sens du lieu. Car ici, le lieu est une *chôra* reliant l'humain à un bout d'espace significatif, là où est façonnée une identité individuelle et collective, donnant ainsi un sens particulier au lieu et aux dynamiques socio-spatiales (Bédard & Breux, 2011). Lorsque le lieu est sur le point de subir de grandes transformations (par exemple, l'arrivée d'un grand projet), le sens lui étant attribué s'exprime par des réactions de la population résidente, souvent en termes d'appartenance et d'attachement (Breux & Bédard, 2013). Ce qui oblige de corriger le propos concernant l'inexistence

d'une symbolique de certains lieux, afin de nuancer pour une inexistence « présumée », puisque la connaissance des lieux reste limitée surtout pour un.e observateur.trice extérieur.e, supposant une ignorance de tous les groupes et individus qui accordent une valeur symbolique à ces endroits pourtant perçus différemment. Breux et Bédard (2013, p. 75) n'iront pas jusque-là, mais affirmeront que « tout lieu » (« *[e]very place* ») possédant une dimension symbolique forte se veut fondamentalement relationnel et exprime l'identité qu'il représente (« *fundamentally relational and through the identity that it expresses* »), au point d'incarner les valeurs des gens et de la communauté qui s'en trouvent redéfinis. Par conséquent, l'apparition d'un non-lieu à l'issue de la réalisation d'un grand projet se justifierait par la destruction de la symbolique servant à la mémoire collective et aux aspirations de la population, conjecturant une rupture représentationnelle qui obligera un ajustement ou l'acceptation du nouvel imaginaire proposé à la suite de la transformation du lieu. Cela suppose un temps pour y greffer de nouveaux symboles et une nouvelle histoire, en fonction des nouvelles conditions habitantes.

Des nouveautés se produiront en parallèle de la géographie des représentations ou serviront à sa diversification, en lien ici avec le renouveau culturel (*cultural turn*) (Bédard, 2016), duquel se déduisent les géographies *culturelle* et *non représentationnelle*. La première se questionnera sur de nouveaux objets d'analyse, tels que la littérature, les films, les médias, les graffitis, etc., mais critiquera aussi les formes simplistes de représentation (Woodward, Dixon & Jones III, 2009). À la suite de la géographie des perceptions, en insistant à son tour sur le sens du lieu et de l'attachement (Bailly, 1985), elle ne reniera point toutefois l'apport symbolique traité dans la géographie des représentations. Comme l'explique Paul Claval (2001), la géographie culturelle explore différemment le mythe, afin de considérer le rôle capital de l'expérience vécue et du sens donné à la relation entre les individus et leur territoire ; en bref, comprendre le mythe, c'est s'intéresser au sens des expériences vécues. Cette expérience s'associe d'ailleurs à l'« habiter », possible d'analyser à partir de réalisations culturelles, soit un retour sur les poèmes, les romans, les films ou autres. Mais contrairement à la croyance, la culture ne représente pas quelque chose d'extérieur qui s'impose aux individus, elle résulte de « processus de transmission, d'intériorisation, d'évaluation et de réinterprétation », justement attribués aux expériences individuelles partagées (Claval, 2001, s.p.). D'une certaine façon, la culture constitue l'« ADN des sociétés humaines », passant de génération en génération, structurant « l'espace social en réseaux et autour de forums » et doublant « le monde d'espaces imaginaires qui servent de contrepoint au monde réel

et y instituent un ordre normatif » (Claval, 2021a, s.p.). N'étant pas innée, la culture s'acquiert par un double processus de « transmission-internalisation » et de « changement-évolution », de façon à se perpétuer et à ressembler à un capital accumulé, en plus d'être un guide pour l'action et d'inspirer des rêves (Claval, 2021b, s.p.). Elle oriente donc l'imaginaire dans la production de représentations spatiales et l'organisation de la société. En définitive, la géographie culturelle cherche à intégrer les géographies des perceptions, des représentations et des émotions, en postulant sur la capacité de la culture à les rassembler et à résoudre les insuffisances de la géographie sociale, puisqu'étant plutôt une géographie des sens par son intérêt pour les paysages avec un peu de musique (folklorique) et de goût (des mets traditionnels) (Claval, 2021b).

David Ley verra dans la géographie culturelle un moyen de dépasser la définition de l'espace social du point de vue objectif, afin d'entrevoir la richesse du rapport entre l'humain et les lieux investis (Ellis, 2015). Plutôt intéressé à la culture urbaine, Ley visera des études qui se rapprocheront du milieu de vie des gens, c'est-à-dire au niveau local et micro-local, afin de mettre en lumière des sous-cultures permettant de mieux comprendre la dynamique de type réseau qui y est sous-entendue (Ellis, 2015). À partir d'un tournant interprétatif, il abordera aussi la culture comme consommation et paysages racontés, tout en étant curieux du phénomène de gentrification au sein des villes canadiennes, *via* ses effets sur les communautés et leur culture (Ellis, 2015).

Ce tournant culturel donnera aussi lieu à une géographie non représentationnelle cherchant à aller au-delà et en deçà des perceptions et des représentations. Inspirée entre autres de Derrida et de Baudrillard, elle tentera de justifier l'idée selon laquelle les représentations ne constituent pas tant des choses que des actes « produisant la réalité pour mieux considérer l'intersubjectivité de notre condition relationnelle et ainsi préconiser une pensée géographique plus complète » (Bédard, 2016, p. 534). Car elle se focalise sur les affections, en les rattachant aux modes d'habiter et aux milieux de vie (Bédard, 2016 ; Bondi, 2005). Si la théorie non représentationnelle émerge durant la seconde moitié des années mille neuf cent quatre-vingt-dix, les décennies suivantes serviront à l'étendre (Chew, 2017). Combinant et retravaillant les études poststructuralistes ainsi que les théories de l'acteur-réseau (Latour) et de la complexité, elle s'ouvre sur un éventail de possibilités, faisant appel au courant féministe en lien avec l'incarnation, aux sciences du corps et de l'esprit, de même qu'à la phénoménologie (Chew, 2017).

Or, le préfixe « non », dans non représentationnelle, ne signifie pas anti-représentation, car il renvoie plutôt à l'intention de mieux atteindre la nature humaine par une attention portée sur le

caractère des événements susceptibles de changer rapidement et de créer de la nouveauté (idées, actions et l'individu lui-même escorté d'autres êtres) (Chew, 2017). Si la pensée représentationnelle prend racine dans la relation humain/environnement, le fait d'attribuer à l'humain seul l'aptitude à représenter le monde provoque un déséquilibre, d'ailleurs noté par Nigel Thrift qui se questionnera sur la division corps/esprit et proposera une interprétation des objets et des significations à partir de l'action et des interactions (Bondi, 2005 ; Chew, 2017). Ce fond d'interactions, impliquant à la fois les humains et les non-humains – autres êtres et objets –, ne doit pas être perçu comme l'*a priori* d'une structure symbolique organisant et orientant les pratiques, mais comme l'arène de toutes les interactions, à la fois connectées, déconnectées ou reconnectées, au point de dire : « le monde n'est pas quelque chose formée dans l'esprit avant de prendre vie (c'est-à-dire, l'idéalisme), ni quelque chose qui existe simplement indépendamment de l'esprit (c'est-à-dire, le réalisme), “mais plutôt que nous sommes venus pour connaître et jouer dans un monde dans lequel nous habitons”⁷⁰ » (Chew, 2017, pp. 68-69) ; à savoir, un monde semblable au rhizome de Deleuze, également co-constitué, donnant un poids égal aux humains et non-humains.

En ce sens, la géographie non représentationnelle va au-delà du discours et de la cognition, replace les individus parmi le monde des objets, incite à rendre concrètes les représentations à travers les actions et interactions qu'elles suscitent et qui à l'inverse les stimulent (Bondi, 2005). Elle tient compte de la réaction de la géographie culturelle contre les approches se focalisant sur les représentations, en exigeant plus de rigueur surtout afin de récupérer « tout ce qui échappe aux formes discursives de représentation⁷¹ » (Bondi, 2005, p. 437). Voilà ce qui résume autrement la critique de Thrift, pour qui les représentations ne constituent qu'une facette du quotidien méritant d'être mieux comprise, et ce, à partir de l'*affect*. Comme le précise Liz Bondi (2005), bien que Thrift utilise souvent de manière interchangeable les notions d'*émotions* et d'*affect*, pour lui, les premières se rapportent à des états d'être spécifiques, comme la joie, l'envie, la fierté, la honte, etc., tandis que le second repose sur ce qui est pré- ou extra-discursif, dans le sens d'une mobilisation conceptuelle. Si l'*affect* semble prendre une connotation davantage cognitive, Thrift veut cependant mettre l'accent sur les émotions à placer au devant des cognitions, d'où sa tendance à substituer les émotions et l'*affect* afin de faire valoir sa préférence. D'ordre général,

⁷⁰ Traduction libre de : « [...] *the world is not something formed in the mind before it is lived in (i.e., idealism), nor something simply existing independently of the mind (i.e., realism), “rather we come to know and enact a world form inhabiting it”* » (Chew, 2017, pp. 68-69).

⁷¹ Traduction libre de : « [...] *to all that eludes discursive forms of representation* » (Bondi, 2005, p. 437).

le discours est surtout utilisé dans l'identification, l'analyse et l'interprétation des représentations, menant ainsi Thrift à vouloir dépasser cet aspect pour s'intéresser au non-verbal, notamment dans les expressions ou les pratiques du corps (par exemple, la danse) capables d'éclairer le non-représentationnel ou « ce qui échappe aux formes discursives de représentation ». L'affect, comme mode d'expression et d'action, se compare aussi à une forme différente d'intelligence portée sur le monde ; une intelligence émotionnelle ou affective. Se constate alors un intérêt pour la pratique au lieu des états de conscience et des processus de l'esprit.

L'étude des mouvements du corps et des émotions aura un impact sur la géographie *des affections*, à partir d'une influence de la géographie non représentationnelle. Par ailleurs, ces deux géographies inspireront entre autres des analyses spatiales sur l'espace incarné, au même titre que la psychologie environnementale, en songeant aussi au *nexus*⁷² de Michel-Louis Rouquette qui concerne un effet de catégorisation des informations disponibles, voire des « nœuds affectifs » basés sur des valeurs et des émotions fortes donnant lieu à des positions tranchées et mobilisatrices (Campos & Rouquette, 2000 ; Valence, 2010). Apparaît aussi un lien avec la sociologie du quotidien de Maffesoli (2019, p. 19), lorsque ce dernier parle de la socialité qui, contrairement à la structure du social reposant sur une base contractuelle responsable des regroupements d'individus, propose une structure plus complexe ou organique, voire une forme par laquelle ces regroupements se justifient sur des « bases affectuelles ». Ainsi, les développements obtenus par les géographies culturelle, non représentationnelle et des affections libèrent les représentations sociales et spatiales de leur carcan exclusivement cognitif, au même titre ou presque que la géographie des représentations a amené à penser au-delà des perceptions.

2.3.4 Un monde de représentations

Ce tour d'horizon sur l'histoire et l'interdisciplinarité des représentations a permis d'abord de cerner ses attributs de base pour ensuite apprécier son évolution. Ainsi, la phénoménologie l'associe à une conscience de l'individu envers lui-même et son environnement, rempli d'objets, pour extrapoler un imaginaire qui fait plus que de donner des significations à la réalité, car grâce à des symboles, elles contribuent à lui donner un sens. Mais les représentations ne semblent pas

⁷² Pour être précis, la notion de *nexus* désigne « la dimension affective des représentations sociales en rapport avec la mobilisation des foules » (Campos & Rouquette, 2000, p. 435).

servir uniquement à re-présenter ou représenter des objets réels ou imaginés, puisqu'elles se révèlent partageables et peuvent se voir accoler l'étiquette collectives, voire sociales, devenant ainsi des repères ou des guides afin d'assurer une cohésion, une solidarité, une identité et une appartenance de groupe. Si autrui fait partie des objets susceptibles d'être représentés, parce qu'une représentation unit toujours un sujet et un objet, il importe aussi de considérer d'autres types avec lesquels une mise en relation s'avère possible, afin d'envisager des représentations spatiales. L'identité et l'attachement, servant à caractériser un groupe ou une collectivité, peuvent alors être transposés sur un lieu ou un territoire, d'où un déplacement de l'imaginaire phénoménologique et social vers un imaginaire géographique. Celui-ci fait intervenir des représentations de l'espace, où l'imagination contribue à former des paysages et des lieux symboliques. En revanche, se constate une complexité, car les représentations, n'étant pas seulement perceptions ni discours, mythes ou idéologies, mais se déployant par des pratiques, des sentiments ou des affections, jouent un rôle capital dans toutes les facettes de l'existence humaine.

2.4 De la polysémie à la triade caractéristique

Comprendre les représentations exige d'accepter de se placer en face d'innombrables circonstances, contextes, phénomènes et objets se rapportant à différentes échelles spatiales, puisque la production d'images peut se faire à tout moment, en raison d'une aptitude imaginative qui, en plus, comme le prétendait Bachelard, « dépasse la réalité ». Dès lors se justifie sa polysémie, au point de la comparer aux opinions, aux croyances, aux idéologies, ou encore aux processus servant à classer, catégoriser, rendre familier et ainsi de suite, dans le but de produire une connaissance profane qui n'empêche point d'être inscrite dans la connaissance scientifique (Jodelet, 2003 ; Valence, 2010). Sa fonction principale demeure néanmoins d'offrir un sens à la réalité et de guider l'action. Mais d'ordre général, les représentations apparaissent à deux niveaux : tout d'abord, dans une opération de copie, de mimétisme qui dédouble et rend différent, par laquelle un objet absent est ramené dans la conscience, c'est-à-dire un processus qui le rend « représenté » ; ensuite, dans un acte d'« auto-présentation » dans la re-présentation de quelque chose comme un objet dans la publicité ou une œuvre d'art (Fontaine, 2014b, p. 651). Ces principaux éléments se maintiennent malgré la polysémie, et le précédent exercice historique et synoptique fournit une occasion de découvrir, dans une sorte de paradoxe, le point de départ de son périple.

En effet, l'idée débute avec l'individu et son esprit, pour ensuite à la fois s'ouvrir vers la communauté et la société, puis encore davantage avec l'espace et ses objets, pour inverser finalement la tendance et se particulariser de plus en plus. Alors, si la représentation à l'origine suppose un processus mental attribué aux individus, cela permet d'extrapoler sur l'influence d'autrui, d'où les représentations collectives qui, comme le disait Durkheim, servent d'institution de rappel, de normes et de règles de cohésion, guidant non seulement les pensées, mais les comportements, les attitudes et les pratiques. Et cette institution des représentations communes assure leur pérennité et reproduction, ce que la géographie culturelle baptise de culture. Mais le monde physique et l'individu sont subordonnés ici au monde social.

En devenant sociales plutôt que collectives, une prise de vue différente s'offre, alors que l'institution des représentations se serait plutôt inspirée de celles des groupes les plus aptes à convaincre, persuader ou à les propager, supposant un jeu de communication et d'interactions sociales ; ce qui n'empêche point aux individus d'avoir les leurs ou d'interpréter à leur façon ces représentations sociales. De là s'exposent des représentations de groupe ou intergroupes, voire même, selon Zavalloni, des représentations sociales individualisées. Mais s'en remettre seulement aux individus et aux groupes ou à la société équivaut à se concentrer sur la portion esprit, en minorant le rôle de l'environnement et de ses objets. Car, comme il le fut dit, il n'y a pas de représentation sans sujet et objet. Se comprend alors cette ouverture vers les représentations spatiales ou de l'espace, qui caractérisent la psychologie environnementale et la géographie.

En lien avec l'imaginaire, les représentations contribuent à quelque chose de différent du réel, avec des images picturales, graphiques, paysagères et territoriales, au point de transposer l'appartenance et l'identité de groupe ou de communauté à des lieux et territoires ; des territoires donc qui peuvent générer un attachement et des souvenirs à préserver, en songeant entre autres aux représentations patrimoniales étudiées par Favory (2012) et Sébastien (2016). Plus on entre profondément dans cette relation humain/environnement, plus les particularités ressortent. D'après les représentations du quotidien de la sociologie de Maffesoli, les micro-milieus avec leurs pratiques pouvant être perçues comme banales, par exemples, aller au bistrot du coin, prendre une marche dans un parc, s'occuper du potager dans l'arrière-cour du centre communautaire et ainsi de suite, révèlent une forme de rituel qui possède un sens important pour les pratiquant.e.s. De là se comprennent les représentations symboliques, sans supposer la présence de lieux emblématiques, comme le voulait Debarbieux, en prenant l'exemple du Champ-de-Mars et de la tour Eiffel

à Paris. Néanmoins, un imaginaire et des significations semblables – mais d’envergure différente – peuvent être associés à un simple espace public ou à une maison centenaire dans un quartier.

Discourir sur les représentations géographiques, en s’attardant aux images créées à partir des différents lieux et leurs objets, suggère aussi une dimension culturelle. Selon Dan Sperber (2003, p. 134), qui unit l’anthropologie et la psychologie sociale, les représentations culturelles sont celles « largement distribuées dans un groupe social et l’habitant de façon durable », étant conçues tel « un sous-ensemble aux contours flous de l’ensemble des représentations mentales et publiques⁷³ qui habitent un groupe social ». Jumeler diverses représentations, qu’elles soient mentales, publiques ou sociales, permettrait alors de les rendre culturelles. Mais Sperber reste dans le domaine du sujet et moins dans celui des objets. Pour remédier à ce manque, les géographies culturelle et non représentationnelle tentent de rééquilibrer cette relation individu/objet, et ce, au sein même de l’individu dans son rapport corps/esprit, sans abandonner le lien avec son environnement. De là, les études en psychologie environnementale et les analyses spatiales sur la création de lieux incarnés, faisant référence à la présence humaine dans le monde – une présence parmi d’autres –, dans un souci de mieux comprendre comment le corps et ses mouvements donnent un sens à l’extérieur et, en même temps, celui-ci agit sur eux. Par cette étude ciblée du corps et des représentations disposées dans la pratique et l’affect, réapparaît l’individu du départ, cette fois-ci dans un équilibre entre son esprit et sa place dans le monde.

Cela dit, en quoi maintenant les représentations peuvent-elles être utiles dans l’étude du conflit urbain ? Sans ramener les arguments présentés dans le précédent chapitre sur la pertinence d’une telle étude, des éléments de concordance ou encore caractéristiques peuvent servir de justification. En y regardant de près, s’expose la triade individu-autrui-environnement perçue dans la dynamique du conflit urbain. On y retrouve en effet des individus, à savoir des acteur.e.s, composant les groupes antagoniques et évoluant dans un champ qui produit la ville et ses quartiers. S’ajoutent des objets de litige, comme un nouvel aménagement ou une construction, en prenant l’exemple d’un quartier à revitaliser par un grand projet immobilier qui suscite de la résistance. Apparaît un phénomène d’intériorisation chez les individus, puisque les représentations des objets – dont le conflit – s’inscrivent dans des processus mentaux et imaginaires, en lien avec des

⁷³ Pour Sperber (2003, p. 133), la représentation mentale se rapporte à « un souvenir, une hypothèse, une intention », alors que son utilisateur et son producteur ne font qu’un, tandis que la représentation publique provient de « l’environnement de l’utilisateur » et est « généralement un moyen de communication entre un producteur et un utilisateur distinct l’un de l’autre », soit par les discours écrits ou verbaux.

perceptions, des mémoires, des significations, des croyances et des opinions. S'ensuit une phase d'extériorisation, autant de ce qui est perceptible ou ressenti que de ce qui découle des relations et des pratiques sociales ainsi que spatiales, signifiant donc la présence de groupes auxquels les individus peuvent s'identifier et tendent à appartenir – même si temporaire, tant et aussi longtemps que dure le conflit. Cette appartenance se lie à des représentations partagées et exprimées dans leur prise de position en faveur ou en défaveur de l'objet de production de la ville. Dans ce cas, il peut s'agir, soit d'une idéologie de préservation du milieu dans une démarche de patrimonialisation, soit, pour limiter les choses, d'une idéologie néolibérale visant à accroître l'attractivité des positions centrales des grandes villes. Or, cela implique aussi de donner une orientation à la culture, à travers un mixte de représentations, de perceptions et d'affections, dans les événements sociaux ainsi que dans la symbolique des lieux ou le paysage. D'où un environnement, associé à autrui dans l'extériorité, voire un espace – comme la ville et ses quartiers – qui combine le monde des objets et leurs transformations officielles ou anticipées. Il peut être question d'un site à l'intérieur d'un quartier à revitaliser qui suscite la convoitise et exprimé par écrit, soit dans la publication d'un nouveau programme public, soit dans des schémas illustrant la nouvelle image à donner au lieu. C'est tout un imaginaire géographique qui prend forme et, en même temps, qui risque de s'opposer à la territorialité des occupant.e.s.

Ainsi, les représentations interviennent autant globalement qu'à l'intérieur de chaque élément de la triade, tout en leur accordant une nouvelle étiquette de personnalisation associée au contexte étudié, pour finalement parler, en quelque sorte, de *représentations conflictuelles*.

Or, même si les géographies non représentationnelle et des affections, de même que les analyses spatiales, vont au-delà des représentations afin d'observer les expressions souvent émotives prenant vie avec les mouvements du corps déployés dans l'espace, cette pratique corporelle ne sera pas approfondie ici. Une préférence sera donc accordée à une étude sur les relations entre les images mentales et les actions posées en contexte de conflit urbain. Cela suppose de s'intéresser au centre-ville comme milieu de vie, ainsi qu'aux raisons données pour évaluer la cohérence entre l'activité de l'esprit et les gestes posés, soit pour exprimer un appui à un grand projet immobilier, soit pour faire valoir une opposition. En ce sens, l'abstraction associée aux représentations diminue, d'où la possibilité d'une méthode objective pour les étudier. La figure 2.3 de la page suivante retrace le parcours effectué et met en évidence les éléments de la triade individu/acteur.e-autrui-objet.

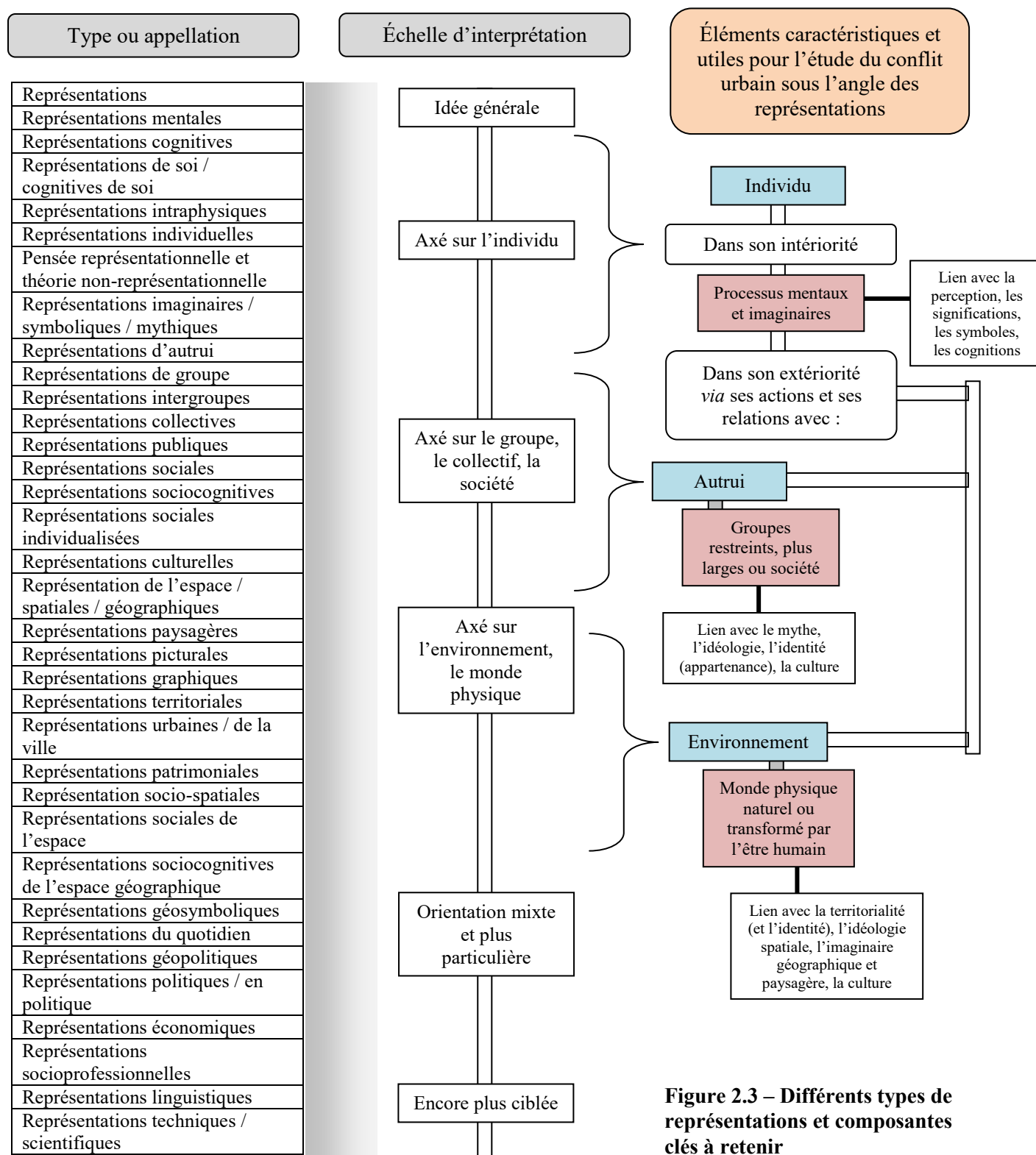


Figure 2.3 – Différents types de représentations et composantes clés à retenir

Sources : Abric (2005), Adam et Laffont (2014), Bailly (1985 ; 1989), Bédard (2012 ; 2016), Bédard et Breux (2011), Berger et Luckmann (2018[1966]), Boudon, Bouvier et Chazel (1997), Boudon, Bernard, Cherkaoui et Lécuyer (2018), Bourdieu (1980), Braud (1985), Breux (2007 ; 2012), Breux et Bédard (2013), Breux et Poitras (2011), Chew (2017), Codol (1971 ; 1988 ; 1989), Cohen-Scali et Moliner (2008), Dantier (2007), Debarbieux (1995 ; 2013a), Denat (2014), De Rosa (1990), Desnoilles, Bédard et Augustin (2012), Dias et Ramadier (2017), Di Méo (1990 ; 2008 ; 2013), Durand (2016), Durkheim (2008[1912]), Dutriaux et Gyselinck (2016), Engel (1996), Fauteux (1977), Favory (2012), Fontaine (2014b), Fraysse (2000), Germain (2012), Gilbert (1986), Grassi (2005), Grenon, Larose et Carignan (2013), Grize (2003), Harré (2003), Hébert (1985), Jodelet (1982 ; 1984 ; 2003 ; 2022), Jovchelovitch (1995 ; 2001), Jovchelovitch et Orfali (2005), Kalampalikis (2005), Kant (1980[1781]), Lacoste (2001 ; 2012), Lagroye (1985), Laville (2000), Leca (1985), Lévy et Lussault (2013), Low (2013), Lussault (2013e), Lynch (1976), Maffesoli (1998), Marchand (2005), Milanese (2014b), Moliner (1996), Moliner et Guimelli (2015), Mondana (2013), Morin, Parazzelli et Benali (2008), Morisset (2011a ; 2011b), Moscovici (2003 ; 2018[2013]), Moscovici et Doise (1992), Noschis (1984), Ouellet (2017), Pallascio, Talbot, Allaire et Mongeau (1990), Paquet (2012), Peñafiel (2008), Potchensky (2014a ; 2014b), Pumain, Paquot et Kleinshlager (2006), Ramadier et Després (2004), Schopenhauer (2009[1818]), Sébastien (2016), Sen et Silverman (2013), Sénécal (1992 ; 2009), Sperber (2003), Staszak (2013), Thouez (2010), Tuan (1990[1974]), Valence (2010), Van Neste (2016), Vergès (2003), Verguet (2011), Villeneuve (1996), Weber (1995a[1922]), Windisch (2003), Woodward, Dixon et Jones III (2009).

2.5 Conclusion

Dans ce chapitre, la représentation a été définie, en plus d'avoir fait l'objet d'une revue historique et interdisciplinaire afin de faire ressortir ses éléments fondamentaux et d'évaluer sa pertinence pour une étude sur le conflit urbain. Cet effort a aussi mis en lumière sa nature polysémique et les diverses orientations épistémiques qui la concernent : la philosophie et sa composante phénoménologique placent la représentation dans l'esprit humain, tandis que l'anthropologie, la sociologie et la psychologie sociale envisagent le rôle des interactions sociales et le poids du groupe ou de la société, accordant le rôle de père fondateur des représentations collectives à Émile Durkheim et des représentations sociales à Serge Moscovici. Un volet spatial s'ajoute avec la psychologie environnementale, la sociologie du quotidien et la géographie dans ses subdivisions. Peu importe, la représentation demeure à la fois produit – image, idée, opinion, etc. – et processus de création de ce produit, dans une dynamique mettant en interaction les éléments de la triade acteur.e-autrui-objet, d'ailleurs identifiée au conflit urbain.

S'appuyer sur cette triade suppose d'attribuer l'étiquette « socio-spatiales » aux représentations, afin de mieux considérer également son étiquette « conflictuelles ». Reste à élaborer un cadre d'analyse permettant de rapprocher les concepts clés, de justifier les moyens de collecter les informations pertinentes et d'analyser les résultats devant répondre à la question de recherche.



Photographie 2 – Horloge à l’entrée de la Place Aubry par la Promenade du Portage, au centre-ville de Gatineau (Guylain Bernier, 18 juillet 2022)

À l’arrière se dresse un bâtiment majestueux rempli d’histoires. Autrefois, il abritait l’Hôtel Chez Henri, « érigé vers 1928, sur le site de la maison Duhamel-Raby. C’est Louis-de-Gonzague Raby qui cède cette ancienne résidence du docteur Duhamel à Henri Burger, qui a le bon goût d’intégrer l’ancien bâtiment et sa tour d’angle caractéristique dans le nouvel ensemble » (Lapointe, 2004, p. 141).

Chapitre 3

Sur la démarche méthodologique

Ce n'est pas parce que c'est vrai que cela marche, c'est parce que cela marche que c'est vrai.

Un pragmatiste

3.1 Introduction

Si la théorie a permis de définir les principaux attributs de l'étude de cas, à savoir le devis de recherche retenu ici pour approfondir le conflit urbain, il faut désormais les rendre opérationnels. Il a été démontré plus tôt l'union du conflit urbain avec les représentations à partir de la triade composée de l'acteur.e, d'objets associés à l'antagonisme et d'une arène – champ – dans laquelle les interactions avec autrui dynamisent le phénomène. Cela implique toutefois d'effectuer des mesures par le biais d'un cadre d'analyse qui fera émerger des réponses à la question de recherche. D'où des informations à recueillir et à traiter. Le présent chapitre a été conçu à partir de ces questions : comment sont opérationnalisés les concepts retenus pour l'étude ? quelles dimensions et indicateurs servent en ce sens ? qu'est-ce qui caractérise le devis de recherche choisi ? quelle orientation méthodologique correspond à une posture axée sur les individus et leurs interactions ? quelles méthodes de la collecte de l'information permettent d'atteindre les objectifs ? mais aussi quelles méthodes destinées à leur analyse sont privilégiées ? et dans l'avenue d'approcher les acteur.e.s du conflit, quelles considérations éthiques doivent être respectées ?

3.2 Arrimer le conflit urbain et les représentations

L'opérationnalisation permet de passer des concepts abstraits aux indicateurs (Durand & Blais, 2009). Cela veut dire de soutirer des concepts leurs éléments fondamentaux, de façon à les associer aux paramètres de l'étude et donc à la triade acteur.e-autrui-objet. La déconstruction conceptuelle et la reconstruction opérationnelle débiteront donc avec le conflit urbain.

Inspiré par la figure 2.1 (p. 58) du précédent chapitre, l'opérationnalisation implique aussi de décortiquer quelques définitions pour leur pertinence et leur mise en valeur des dimensions sociales et spatiales assurant une meilleure association du conflit urbain avec les représentations. Le tableau 3.1 qui suit revient sur les définitions et présente les raisons spécifiques de ces sélections.

Tableau 3.1 – Définitions retenues sur le conflit (urbain) et raisons évoquées

Auteur.trice	Discipline	Définition	Raisons
Colin (2012)	Géographie	« [...] condition directe entre acteurs, il apparaît que les cas de confrontations d'intérêts et de valeurs différenciés sont multiples. [...] Ils participent à la constitution de la ville comme produit social. Ils sont aussi l'occasion pour les citoyens de faire valoir leur point de vue dans le cadre de la démocratie participative » (p. 110)	- Fait intervenir des intérêts et des valeurs - Expose la production de la ville - Évoque la participation citoyenne, en lien avec l'arène du conflit
Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2006 ; 2009)	Géographie / études urbaines	« [...] événement qui met en cause des protagonistes autour d'un projet à caractère urbain, le plus souvent un projet d'aménagement, mais aussi un projet touchant plus largement les ressources urbaines » (2006, s.p.) ; « [...] évoque une lutte faisant appel à des actions pouvant aller du débat policé à la confrontation violente, une lutte entre protagonistes conscients de l'incompatibilité de leurs positions respectives au sujet d'enjeux qui mettent en cause des intérêts et des valeurs. Si ces enjeux engagent l'environnement urbain, on parlera alors de conflits urbains. Certains conflits urbains peuvent porter sur des questions sociales, économiques ou culturelles et être influencés par le fait qu'ils se déroulent en milieu urbain. On les qualifie alors de "conflit dans la ville". D'autres ont comme enjeu des transformations de l'environnement urbain en tant que cadre bâti. Il s'agit alors de "conflit au sujet de la ville" » (2009, p. d-2)	- Fait apparaître le projet (comme un grand projet urbain) - Établit une distinction sur le type de projet - Baptise les acteur.e.s de protagonistes - Distingue les conflits « dans » et « de » la ville - Évoque différents types d'enjeux - Souligne des modes d'action employés
Simmel (1981)	Philosophie / sociologie	« [...] est d'abord le signe d'une opposition, d'une discorde ou d'une hostilité [...], mais implique également du point de vue conceptuel un objet commun qui est le prétexte du litige. Par conséquent, il est en même temps désaccord et lutte – [...] est une forme de dissociation – et une communauté à propos du litige puisque des deux côtés l'objet de la rivalité est le même, d'où il résulte qu'il est également une forme de socialisation » (pp. 68-69)	- Suggère à la fois le désaccord et la lutte - Tient compte d'un objet commun de litige - Évoque une (re)socialisation par le conflit en lien avec l'objet
Di Masso, Dixon et Pol (2011)	Psychologie sociale / environnementale	« Une définition faible du conflit est construite autour de la reconnaissance du fait que les significations attribuées aux espaces et aux lieux sont souvent socialement diverses et relatives aux croyances, aux valeurs, aux motivations et aux antécédents culturels des utilisateurs particuliers. Cette diversité et cette relativité peuvent provoquer des désaccords sur la conception "appropriée" de certains environnements ou sur les règles qui (devraient) y régir notre comportement [...]. Des conflits faibles existent également lorsque les normes d'utilisation de l'espace et les significations fonctionnelles ne sont pas clairement communiquées et font donc l'objet d'interprétations incongrues. [...] En fin de compte, donc, cette conception faible enracine le conflit principalement dans les variations des interprétations individuelles des indices et messages spatiaux liés à la culture et concentre l'attention sur	- Distingue une définition faible du conflit d'une autre forte - Évoque plusieurs motifs de discorde et de litige (au-delà des intérêts, il y a des croyances, des valeurs, des émotions, des motivations culturelles) - Tient compte à la fois des aspects sociaux, spatiaux (dont territoriaux) et psychologiques - Mentionne des règles et des normes pouvant

Auteur.trice	Discipline	Définition	Raisons
		les sources sociales, cognitives et émotionnelles de ces variations ⁷⁴ » (p. 232) ; « La définition forte [...] considère le conflit comme un produit chronique, organique et inévitable de luttes politiques plus larges qui s'expriment et se reproduisent dans notre géographie humaine. [...] Les conflits spatiaux importants sont donc fondés sur des luttes entre des groupes inscrits dans des relations d'inégalité et découlent de ces relations. Dans cette perspective, les comportements territoriaux et les luttes collectives pour transformer l'espace [...] sont traités non seulement comme l'expression de motivations psychologiques individuelles, d'un manque de "lisibilité" des indices spatiaux, d'un décodage raté, de conflits d'interprétation ou de décalages perceptifs, mais aussi comme l'expression de relations de pouvoir sous-jacentes ⁷⁵ » (p. 232)	régir les comportements • Souligne les rapports d'inégalité et de pouvoir
Boudon, Bessard, Cherkaoui et Lécuyer (2018)	Sociologie	« [...] manifestations d'antagonismes ouverts entre deux acteurs (individuels ou collectifs) momentanément incompatibles quant à la possession ou à la gestion de biens rares – matériels ou symboliques » (p. 84)	• Insinue un facteur temporel à considérer • Évoque l'acteur en tant qu'antagoniste (individu ou groupe) • Précise l'objet du litige en termes de « biens rares – matériels ou symboliques »
Freund (1983)	Sociologie / polémologie	« [...] consiste en un affrontement ou heurt intentionnel entre deux êtres ou groupes de même espèce qui manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile, en général à propos d'un droit, et qui pour maintenir, affirmer ou rétablir le droit essaient de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence, laquelle peut [...] tendre à l'anéantissement physique de l'autre » (p. 65)	• Touche l'intentionnalité • Évoque un état d'esprit et des modes d'action • Souligne l'engagement de personnes ou de groupes • Fait valoir un droit

Des questions de reconstruction opérationnelle se posent ensuite : qui est impliqué ? par rapport à quoi ? pourquoi ? et comment ? La triade conceptuelle réapparaît, alors que la question du « qui ? » renvoie aux acteur.e.s, voire aux protagonistes ou antagonistes du conflit. L'autrui devient ici un allié ou un adversaire. Le « quoi ? » ajoute divers objets de l'environnement, à sa-

⁷⁴ Traduction libre de : « *A weak definition of conflict is built around the recognition that the meanings attributed to spaces and places are often socially diverse and relative to the beliefs, values, motivations and cultural backgrounds of particular users. This diversity and relativity may provoke disagreements about the 'proper' design of particular environments or about the rules that (should) govern our behaviour there [...]. Weak conflicts also exist when norms of spatial use and functional meanings are not clearly communicated and thus become subject to incongruent interpretations. [...] Ultimately, then, the weak conception roots conflict mainly within variations in individuals' interpretations of culture-bound spatial clues and messages and focuses attention on the social, cognitive, and emotional sources of such variations* » (Di Masso, Dixon & Pol, 2011, p. 232).

⁷⁵ Traduction libre de : « *The strong definition of conflict [...] treats conflict as a chronic, organic and inevitable product of wider political struggles that are both expressed within, and reproduced through, our human geography. [...] Strong spatial conflicts are thus grounded in struggles between groups embedded within relations of inequality and arise out of such relations. From this perspective, both territorial behaviours and collective struggles to transform space [...] are treated not merely as expressions of individual psychological motives, lack of 'readability' of spatial clues, failed decoding, interpretive disputes or perceptual mismatches, but also as expressions of underlying power relations* » (Di Masso, Dixon & Pol, 2011, p. 232).

voir la ville avec ses quartiers, ses aménagements, son cadre bâti, mais aussi ses normes, ses règles et ses enjeux – économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc. Or, ceux-ci ne sont pas tous tangibles au présent, d'où des projets, voire de grands projets en devenir, tels qu'un espace public (une place de spectacles ou un parc), un quartier pour le développement immobilier (maisons unifamiliales, immeubles ou tours à bureaux) ou une infrastructure (routière ou autoroutière). S'ajoutent des éléments qui débordent de la triade. En effet, le « pourquoi ? » associe les objets à des motifs touchant des perceptions, des croyances et/ou des interprétations. Lors d'un conflit, elles peuvent créer des décalages, des désaccords ou des incompatibilités, dans le besoin de posséder l'objet commun. Par ailleurs, il peut s'agir de définir les significations et les valeurs du milieu matériel, sinon de faire respecter une certaine justice ou de revendiquer un droit. Voilà ce qui mène au « comment ? », c'est-à-dire aux actions et relations, en termes de luttes, de rapport de force, de résistance, d'inégalité, etc. Le tableau 3.2 suivant résume ce qui vient d'être dit.

Tableau 3.2 – Synthèse des éléments de définition sur le conflit (pouvant être urbain)

Action / Relation	Individu / Groupe	Motif / Justification	Objet
• Affrontement volontaire • Confrontation • Confrontation directe • Confrontation violente ou non • Dissociation/socialisation • Heurt • Intentionnelle • Lutte • Lutte idéologique • Lutte politique élargie • Opposition • Participation • Rapport de domination, de subordination, de résistance • Rapport de force • Rapport de pouvoir • Réalisation d'un projet • Relation d'inégalité	• Acteur.e.s • Acteurs (groupes) • Antagonistes • Citoyen.ne.s • Deux volontés • Groupes dans des rapports d'inégalité • Protagonistes • Protagonistes conscient.e.s • Utilisateur.-trice.s	• Antagonisme / antagonismes ouverts • Antécédents • Croyances • Décalage perceptif • Désaccord (avec lutte) • Désaccord sur la conception appropriée pour le changement ou sur les règles régissant les comportements • Discorde • Diversité des significations par rapport aux espaces / lieux • Expression de la relation de pouvoir • Gagner • Hostilité • Incompatibilités • Inégalité (injustice) • Intérêts • Localisation • Mauvaise compréhension, communication, interprétation • Motivations • Motivations psychologies individuelles • Objet commun • Objet de rivalité étant le même • Positions divergentes • Définir les significations et les valeurs du milieu matériel • Revendication (justice, droit) • Rivalité • Sources cognitives, émotionnelles, sociales • Transformation de l'environnement urbain (changement) • Valeurs	• Aménagement • Biens rares (matériels ou symboliques) • Cadre bâti • Enjeux sociaux, économiques, culturels • Environnement • Environnement matériel • Environnement urbain • Normes • Objet commun • Objet de rivalité étant le même • Projet urbain (grand) • Règles • Ressources urbaines • Ville

Sources : Boudon, Besnard, Cherkaoui et Lécuyer (2018), Colin (2012), Di Masso, Dixon et Pol (2011), Freund (1983), Simmel (1981), Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2006 ; 2009).

Or l'idée d'un conflit urbain épisodique suppose un mouvement. Dans ce cas, les définitions et la figure 2.1 (p. 58) sur le conflit urbain se complètent d'une dimension temporelle, avec une arène de lutte changeante, même plurielle, impliquant des changements dans la composition des groupes antagoniques, sinon dans le discours. De là, le recours à la théorie de la dynamique conflictuelle de Beauchard (1981), de la famille d'approches sur la dynamique sociologique interne et de l'interactivité du conflit, afin de retenir un cycle divisé en étapes avec un début (changement, tension, crise), un développement (antagonismes directeur, foyer, environnement) et un dénouement (relatif en raison d'antagonismes résiduels) (voir le schéma à l'annexe I, p. 407). Ce processus devient un scénario à suivre pour raconter l'histoire du cas à l'étude, alors que chaque étape permet d'apprécier les représentations des acteur.e.s et leur évolution. Par ailleurs, l'intérêt des représentations ne se limite pas à répondre au « pourquoi ? » du conflit. La triade acteur.e-autrui-objet met en lumière des allié.e.s et adversaires – autrui –, alors que le conflit devient en lui-même un objet de représentation. De plus, les définitions du conflit urbain ont exposé l'objet des normes et des règles, car la revitalisation du centre-ville de Gatineau s'appuie sur un programme particulier d'urbanisme (PPU) intervenant comme facteur de changement.

Si le travail effectué sur le concept « conflit urbain » consiste à préciser les paramètres du terrain de la recherche, la suite implique une répétition du côté d'un autre concept clé, c'est-à-dire les représentations. Car celles-ci concernent maintenant ce qui doit être recherché sur le terrain. À nouveau, un retour sur les définitions s'impose. Le tableau 3.3 qui suit dresse la sélection de quelques disciplines et auteur.trice.s considéré.e.s⁷⁶.

Tableau 3.3 – Liste des auteur.trice.s et des disciplines retenues pour définir les représentations

	Type de représentation	Auteur.trice	Discipline
1	Représentations (en général)	Bédard (2016)	Géographie
2	Représentations (en général)	Debarbieux (2013a) et Mondana (2013)	Géographie
3	Représentation (en général)	Fontaine (2014b)	Philosophie
4	Représentations (en général)	Jodelet (1982)	Psychologie sociale - environnementale
5	Représentations (en général)	Jodelet (2003)	Psychologie sociale - environnementale
6	Représentations (en général) et représentations symboliques / mythiques	Durand (2016)	Phénoménologie de l'imaginaire
7	Représentations symboliques / mythiques	Jovchelovitch et Orfali (2005)	Psychologie sociale

⁷⁶ Voir aussi le tableau synthèse à l'annexe II, pp. 408-412.

	Type de représentation	Auteur.trice	Discipline
8	Représentations symboliques / mythiques	Lagroye (1985)	Politique
9	Représentations individuelles	Moscovici et Doise (1992)	Psychologie sociale
10	Représentations collectives	Boudon, Besnard, Cherkaoui et Lécuyer (2018)	Sociologie
11	Représentations collectives	Valence (2010)	Psychologie sociale
12	Représentations sociales	Abrie (2005)	Psychologie sociale
13	Représentations sociales	Grize (2003)	Psychologie sociale
14	Représentations sociales	Jodelet (2003)	Psychologie sociale - environnementale
15	Représentations sociales	Jovchelovitch (1995 ; 2001)	Psychologie sociale
16	Représentations sociales	Moliner et Guimelli (2015)	Psychologie sociale
17	Représentations sociales	Moscovici (2003)	Psychologie sociale
18	Représentations sociales	Moscovici (2018[2013])	Psychologie sociale
19	Représentations politiques	Peñafiel (2008)	Politique
20	Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Bailly (1985)	Géographie des représentations
21	Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Debarbieux (2013a), Di Méo (2013), Lussault (2013e) et Staszak (2013)	Géographie
22	Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Di Méo (1990)	Géographie sociale
23	Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Di Méo (2008)	Géographie sociale
24	Représentations urbaines / de la ville	Morisset (2011a ; 2011b)	Géographie de l'imaginaire
25	Représentations urbaines / de la ville	Pumain, Paquot et Kleinshlager (2006)	Géographie / études urbaines

Pourquoi en avoir sélectionné autant ? La raison repose tout d'abord sur la polysémie de la notion, puisque différentes étiquettes la situent dans divers domaines d'étude. En tenant compte de la triade et des paramètres du conflit urbain, des définitions concernent les représentations dans leur acception générale, tandis que d'autres touchent l'acteur.e et ses interactions avec autrui (représentations collectives et sociales), qui peuvent inclure une dimension objectale, soit dans un rapport au monde de type imaginaire et symbolique, soit en se référant aux facteurs spatiaux (dont les représentations urbaines et de la ville). Ce travail a permis de schématiser les représentations à partir d'un processus qui devient alors la définition construite et retenue, telle que présentée à la figure 3.1 de la page suivante.

D'entrée de jeu, ce processus implique la faculté de percevoir, d'imaginer et de conceptualiser, afin de « rendre présent » ce qui est là ou absent, sinon d'aller au-delà de la réalité. Mais en lui-même il exige la réception de diverses données entrantes, à savoir des perceptions, des idées, des croyances, des connaissances, des souvenirs, d'autres représentations et ainsi de suite. L'ensemble subit un traitement, voire un acte de l'esprit, par lequel il devient possible de signifier, de symboliser, de se familiariser, de construire, de classer, d'évoquer, etc., pour aboutir à des pro-

duits ou contenus sortants. La sortie du processus entraîne des images, des signes, des symboles, un sens, des valeurs, des récits mythiques ou idéologiques, des connaissances (naïves, individuelles ou communes). Si le processus en est un surtout intériorisé par les acteur.e.s, les produits sont toutefois partagés sous diverses formes, telles que des objets tangibles (photographies, cartes, œuvres d'art, livres, architectures) ou des modes d'expression par le langage notamment. Cela suppose des réactions, mais aussi une prise de position, par exemple, en s'alliant à un groupe ou en choisissant d'habiter un lieu plutôt qu'un autre. Ces extériorisations – ou socialisations – exposent l'utilité des représentations, en tant que guides, références et outils dans les interactions avec autrui et le milieu physique. Également, elles servent à cristalliser les représentations ou à leur imposer des ajustements en les ramenant vers l'intériorisation.

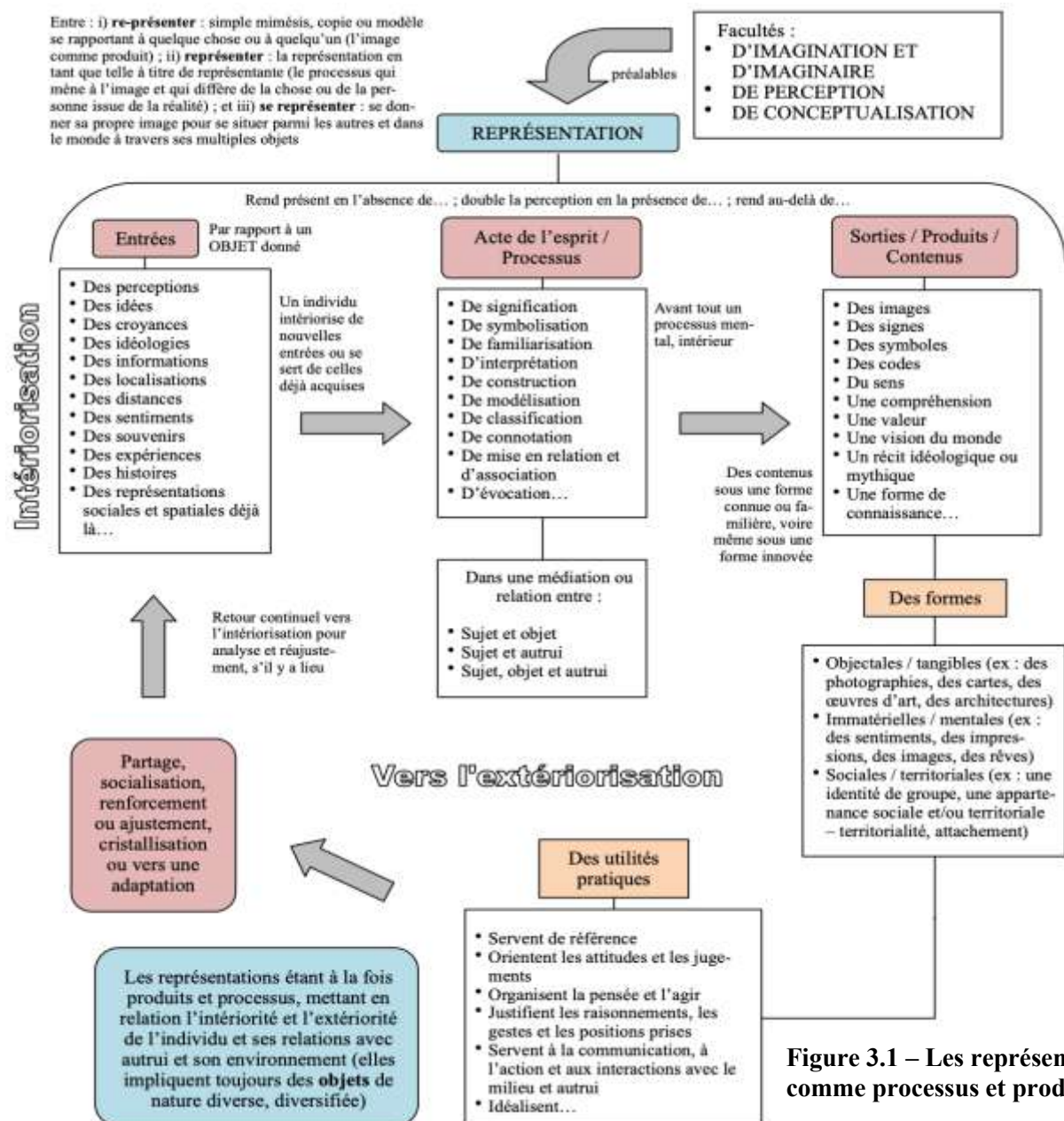


Figure 3.1 – Les représentations comme processus et produits

Comme processus et produits, les représentations relient l'intériorité et l'extériorité des acteur.e.s, d'où, comme Jodelet (2003) l'a dit, un rapport entre des sujets et des objets. Mais surtout elles relient l'activité de l'esprit et l'action au quotidien pour une cohérence. Ainsi, lors d'un conflit urbain des prises de position franches sont exprimées, ce qui se répercute logiquement dans les actions d'appui ou d'opposition à un projet. Les acteur.e.s agissent donc sur la base d'un état d'esprit et avec des raisons. Des images peuvent être évoquées, autant par rapport au centre-ville, au quartier touché qu'au grand projet, insinuant aussi par rapport au conseil municipal, à la communauté résidente et au promoteur. Peu importe les objets en cause, les acteur.e.s fidèles à leur position veulent paraître persuasif.ive.s, usant ainsi d'influence (Moscovici & Doise, 1992). En définitive, l'utilité d'avoir schématisé l'activité représentative à partir de définitions consiste à faire émerger ce qui doit être recherché sur le terrain, c'est-à-dire des appréciations, des opinions, des images mentales communiquées, des schémas offrant des images tangibles d'un environnement souhaité, mais aussi des actions et des raisons évoquées.

La décortication du conflit urbain et des représentations doit maintenant conduire à les arrimer. Pour ce faire, le conseil de Jodelet (1984) et de Di Méo (1990) s'avère précieux, soit celui voulant que l'étude des représentations en milieu réel implique de choisir des objets comme cibles de représentation, afin de bien cerner les conditions et le contexte de leur production, de pouvoir les identifier et enfin de les mesurer. Des indicateurs pour le cadre d'analyse peuvent alors être élaborés à partir de la rencontre de chaque dimension – objets de représentation – avec les étapes du cycle de la dynamique conflictuelle de Beauchard. Les objets-dimensions retenus sont le PPU du centre-ville, le centre-ville lui-même et l'un de ses quartiers, le grand projet immobilier, un contre-projet, autrui et la notion de conflit urbain. Ceux-ci seront repris séparément, afin de les expliciter et de présenter leurs indicateurs. Seront donc introduits brièvement ici des éléments du cas étudié qui profiteront de plus de détails dans les chapitres ultérieurs.

Pour débiter, la revitalisation du centre-ville prend son envol suite à une initiative, orientée par des normes et des règles. Il s'agit d'un facteur de changement susceptible de créer des tensions, soit à l'étape de départ du cycle de la dynamique conflictuelle. En considérant les objets du conflit – inspirés du tableau 3.1, pp. 102-103 –, apparaît le programme déclencheur, c'est-à-dire le *PPU du centre-ville* (2009) de Gatineau. Par définition, un programme particulier d'urbanisme (PPU) fait partie d'un plan d'urbanisme, qui lui se « réfère à la planification de l'ensemble du territoire municipal tandis que le PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification

de certains secteurs qui suscitent une attention toute particulière de la part du conseil municipal » (MAMH, 2024, s.p.). Il peut s’agir d’un nouveau secteur résidentiel ou industriel, voire aussi la revitalisation d’un centre-ville. Dans le cas présent, le PPU du centre-ville de Gatineau relève d’une modification au Plan d’urbanisme entrée en vigueur le 22 février 2010 (SUDD, 2020).

Apparaît un premier indicateur de mesure, à partir des craintes potentielles (chez la population résidente, les personnes associées à l’activité économique de proximité et le conseil municipal) par rapport à la vision du PPU dans ses volets immobilier et densification urbaine. L’exposition des craintes sert à exposer dès le départ les représentations inconciliables, malgré les choix collectifs inscrits dans le document officiel. Mais cet objet-dimension intervient aussi ailleurs dans le cycle de la dynamique conflictuelle, dans la mesure où l’apparition d’un contre-projet – transformation de l’antagonisme de départ –, comme ce fut le cas avec le projet de citation patrimoniale du quartier, se traduit par un indicateur qui évalue la conformité de ses attributs avec les critères du PPU. En même temps, son apparition incite à le comparer au grand projet initial, de façon à saisir lequel se rapproche le plus des représentations officielles (du PPU), afin d’avoir une meilleure idée de l’opposition survenue. Un dernier indicateur pour l’objet-dimension PPU centre-ville concerne le dénouement du conflit et les considérations futures, car il faut déterminer si les réalisations répondent ou non aux attentes. D’ailleurs, si certain.e.s avaient ou non des craintes au départ, ce dénouement aura-t-il modifié – positivement, négativement ou n’aura rien changé – leurs représentations du PPU ? Le tableau 3.4 résume les points sur l’objet-dimension PPU centre-ville d’après le cycle de la dynamique conflictuelle (ou cycle conflictuel).

Tableau 3.4 – Objet-dimension PPU centre-ville et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel

Objet-dimension	Étapes du cycle conflictuel	Indicateurs
PPU centre-ville	• Source de tension • Nouvel antagonisme foyer • Antagonisme résiduel et considérations avec le recul	• Vision du PPU versus crainte de la population du centre-ville par rapport à la revitalisation immobilière • Degré de concordance du contre-projet avec les critères du PPU • PPU conforme ou non aux attentes des acteur.e.s

Au précédent se rattache l’objet-dimension *centre-ville*, qui sera défini plus loin, car le but ici est d’expliquer comment il sera mesuré. Cela dit, le centre-ville intervient dès l’étape du chan-

gement dans le cycle de la dynamique conflictuelle et justifie l'apparition du PPU. L'histoire de la ville de Gatineau, en tenant compte d'un avant et d'un après les fusions municipales du début des années deux mille, apporte des détails sur l'imaginaire qu'évoque le milieu. Il permet en plus d'évaluer en quoi la revitalisation urbaine devient souhaitable ou fait craindre des transformations non désirées. Suivant les fusions, la notion de village urbain est apparue afin de valoriser l'identité des anciens milieux, dont le centre-ville de l'ex-ville de Hull, d'où des répercussions possibles sur les représentations individuelles et sociales des Gatinois et Gatinoises. Ce contexte fournit un premier indicateur visant à comparer l'image décrite du centre-ville avant les activités de revitalisation et celle espérée comme finalité. Le second indicateur, toujours à l'étape du changement, vise à connaître le type d'amélioration voulu pour concrétiser le centre-ville espéré. Le but est d'obtenir des représentations plus personnelles éloignées de la vision du PPU. Mais puisque la revitalisation immobilière favorise une densification, la question du logement s'impose. Ainsi la mesure de l'idéalité du cadre bâti sert à exposer à nouveau un écart, lorsque ces images sont rapprochées de la vision du PPU. De plus, l'apparition du contre-projet à l'étape du nouvel antagonisme foyer du cycle de la dynamique conflictuelle fait émerger d'autres représentations du centre-ville, permettant ainsi, par la mesure de cette autre façon de revitaliser, d'évaluer l'évolution ou le renforcement des représentations des acteur.e.s. Autrement dit, cette mesure précise leur prise de position dans le conflit, et de là devient pertinent de savoir si celle-ci a été modifiée par l'arrivée du contre-projet, a su durer ou encore a subi d'autres changements. Enfin, les images idéales du centre-ville mènent aussi vers une projection plus réaliste ou révèlent une insatisfaction. Le tableau 3.5 résume les indicateurs retenus pour l'objet-dimension centre-ville.

Tableau 3.5 – Objet-dimension centre-ville et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel

Objet-dimension	Étapes du cycle conflictuel	Indicateurs
Centre-ville	• Changement • Nouvel antagonisme foyer • Vers un nouveau changement	• Image décrite du centre-ville avant les démarches de revitalisation et image espérée comme finalité par le PPU • Changement souhaité par les acteur.e.s en termes de revitalisation immobilière pour le centre-ville • Effets anticipés du contre-projet pour le centre-ville selon les acteur.e.s • Projection sur ce que réserve l'avenir pour le centre-ville

Par ailleurs, l'objet-dimension qui suscite le plus de tension est sans contredit le *grand projet urbain*, d'où un indicateur de départ pour mesurer et comparer ses propriétés avec les critères du PPU en matière de revitalisation immobilière. Deux ensembles de représentations apparaissent ici : un premier sur les questions économiques et l'aménagement en termes techniques, soit à partir de chiffres et de mots – des signes – pour guider le développement immobilier et promouvoir les projets ; et un second, à la lumière de la figure 3.1 (p. 107), qui évoque plutôt un choc entre des imaginaires sur l'idéalisation du centre-ville. Ce choc, mythique ou idéologique, ne se mesure pas seulement à partir du PPU, mais de l'image désirée par les acteur.e.s dont le milieu de vie sera affecté par le grand projet, c'est-à-dire les résident.e.s. Cette mesure suppose plus qu'une source de tension, car une crise survient, en se fiant au cycle de la dynamique conflictuelle. Il y a donc passage des représentations du centre-ville au quartier, c'est-à-dire un territoire de proximité souvent plus sensible. Dès lors, un indicateur qui cherche à mesurer l'écart entre l'image projetée par le grand projet et celle désirée par les résident.e.s du quartier.

Un même travail est requis pour le *contre-projet* à l'étape du nouvel antagonisme foyer du cycle de la dynamique conflictuelle. Il s'agit d'en évaluer la valeur pour le quartier touché, en fonction du degré d'approbation ou d'opposition des acteur.e.s à son endroit. Surtout, l'appréciation du contre-projet révèle des représentations pouvant être comparées avec celles sur le grand projet. En plus, cet indicateur assure le suivi des groupes opposés depuis l'étape de l'antagonisme directeur – au moment où la bipolarisation des camps s'est enclenchée –, dans la mesure où, par exemple, si certain.e.s acteur.e.s désapprouvaient le grand projet immobilier, cela ne signifie pas leur appui assuré au contre-projet, car leur image souhaitée du quartier et du centre-ville implique autre chose. Cela exige donc, à l'étape de l'antagonisme résiduel et des considérations prises avec le recul du cycle de la dynamique conflictuelle, de mesurer l'écart entre l'image projetée par le contre-projet de citation patrimoniale du quartier – qui, dans le cas étudié, a remporté la bataille – et celle réalisée jusqu'ici. Autrement dit, est-ce que les activités qui s'y déroulent désormais ont valu la peine ? Est-ce que le contre-projet a su répondre aux attentes des acteur.e.s qui lui étaient favorables ? Dès lors, une nouvelle mesure sur ce que réserve l'avenir, autant pour le grand projet immobilier qui, en dépit du revers, ne signifie pas son abandon définitif, que pour le contre-projet qui sécurise le quartier tout en restant ouvert à d'autres types de revitalisations. Le tableau 3.6 de la prochaine page offre un récapitulatif des indicateurs pour les objets-dimensions grand projet urbain et contre-projet.

Tableau 3.6 – Objets-dimensions grand projet urbain / contre-projet et leurs indicateurs, selon le cycle conflictuel

Objet-dimension	Étapes du cycle conflictuel	Indicateurs
Grand projet urbain / contre-projet	• Source de tension • Crise • Nouvel antagonisme foyer • Antagonisme résiduel et considérations avec le recul • Vers un nouveau changement	• Éléments du grand projet immobilier versus critères du PPU (architecture, hauteur, variété des unités résidentielles, activités commerciales, valeur iconique) • Écart exprimé par les acteur.e.s entre l'image projetée du grand projet immobilier et celle souhaitée • Valeur du contre-projet de citation patrimoniale du quartier du Musée aux yeux des acteur.e.s • Écart entre l'image projetée du contre-projet gagnant et la réalité de ses réalisations • Projection sur ce que réserve l'avenir pour le grand projet immobilier et pour la citation patrimoniale du quartier (contre-projet)

La lutte entre le grand projet et le contre-projet concerne aussi l'objet-dimension *quartier*. Dès le début du cycle de la dynamique conflictuelle – à l'étape du changement –, un indicateur sert à en évaluer la valeur. Mais au-delà d'une dimension symbolique – patrimoniale et historique –, d'autres aspects peuvent intervenir, surtout pour les résident.e.s dans leur quotidien, c'est-à-dire en termes d'usages, d'activités ou de rituels. De cette façon est évalué le niveau d'attachement ou d'appartenance au quartier. Comme second indicateur, à l'étape de la tension dans le cycle de la dynamique conflictuelle, l'écart entre l'image projetée par le PPU pour le quartier et celle espérée par les résident.e.s. Si un indicateur semblable a servi pour l'objet-dimension grand projet urbain, celui en cause ici repose sur le site choisi pour sa construction et, par ricochet, sur le type de revitalisation souhaité pour le quartier lui-même. Un troisième indicateur apparaît lors de la crise, c'est-à-dire au moment où les intentions du promoteur s'officialisent. Il y a mesure de l'écart entre l'image projetée par le grand projet et celle espérée par les résident.e.s. À ce niveau survient la discorde sur les représentations du quartier et de sa revitalisation espérée.

La mesure de la valeur du contre-projet revient aussi pour l'objet-dimension quartier, puisque directement visé. En avoir une idée (une appréciation) au stade du nouvel antagonisme foyer du cycle de la dynamique conflictuelle procure des indices sur l'évolution de la pensée des acteur.e.s (pas seulement des résident.e.s). Car un appui au contre-projet ne signifie pas un sentiment de satisfaction par rapport à celui réalisé (préférence d'une citation patrimoniale partielle et non intégrale). À l'étape du dénouement, la mesure de l'appréciation – content.e, déçu.e – suite

au gain du contre-projet concerne surtout les résident.e.s, afin d'évaluer la cohérence de leur prise de position. S'ajoutent les réalisations survenues par la suite, mises en corrélation avec l'image projetée par le contre-projet. Cet indicateur a été souligné pour les objets-dimensions grand projet urbain / contre-projet. La distinction à leur apporter en lien avec l'objet-dimension quartier se résume aux échelles spatiales : les premiers portent sur le centre-ville – et la ville – et va au-delà du quartier, tandis que le second s'y cloître. Cela permet d'évaluer les diverses prises de vue sur le centre-ville – incluant le quartier – et le quartier seul. Un dernier indicateur porte sur l'avenir. Si pour le contre-projet les représentations évaluatives de la protection fournie intéressent, pour le quartier subsiste une revitalisation immobilière encore espérée. Il s'agit de démêler les espérances des déceptions. Le tableau 3.7 résume les indicateurs retenus pour l'objet-dimension quartier.

**Tableau 3.7 – Objet-dimension quartier
et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel**

Objet-dimension	Étapes du cycle conflictuel	Indicateurs
Quartier	• Changement • Crise • Nouvel antagonisme foyer • Résolution / dénouement • Antagonisme résiduel et considérations avec le recul • Vers un nouveau changement	• Valeur du quartier pour les résident.e.s et les autres acteur.e.s (en termes de symbole, d'usage, de milieu de vie) • Image projetée pour le quartier du Musée par le PPU et celle souhaitée par les résident.e.s du milieu • Écart entre l'image projetée par le grand projet immobilier et l'image souhaitée par les résident.e.s pour le quartier • Valeur exprimée du contre-projet de citation patrimoniale du quartier par les résident.e.s et les autres acteur.e.s • Appréciation du dénouement du conflit par les résident.e.s (content.e.s, déçu.e.s) • Écart entre l'image projetée du contre-projet et la réalité • Projection sur ce que réserve l'avenir pour le quartier patrimonial

Par ailleurs, les acteur.e.s font aussi partie des objets à représenter. Cet *autrui* s'allie à l'un ou l'autre des groupes antagoniques ; sa prise de position suggère son accord ou désaccord sur ce qui est jugé bon ou mauvais pour la revitalisation du centre-ville. L'objet-dimension *autrui* intervient à l'étape de l'antagonisme directeur, soit lors de la bipolarisation du cycle de la dynamique conflictuelle. Il ne suffit pas de connaître seulement les représentations d'*autrui* sur le quartier ou le grand projet immobilier, par exemple, mais aussi celles de cet *autrui* sur les acteur.e.s du conflit. D'où un premier indicateur cherchant à le définir comme allié ou adversaire. Ensuite, un se-

cond indicateur s'intéresse plutôt au discours porté sur les représentations défendues par l'adversaire. L'animosité, souvent perceptible ou exprimée, peut servir à dépeindre l'antagonisme, et ce à partir d'images et de mots. Aussi certain.e.s acteur.e.s prennent position, non en fonction de leur connaissance des projets, mais d'arguments avancés par une personne ou un groupe (Moscovici & Doise, 1992). De là, l'antagonisme environnement du cycle de la dynamique conflictuelle, alors que les interventions d'un autrui extérieur (par exemple, du centre-ville, mais surtout de la ville) modifient la dynamique. Un premier indicateur rattaché aux interventions extérieures consiste à connaître leur degré de signification et d'influence pour les acteur.e.s, et un second à déterminer laquelle ou lesquelles ont eu le plus d'impact sur leur prise de position et/ou changement de position. Un regard porte aussi sur leurs arguments, leur réputation et leur rôle joué en société.

À l'étape du dénouement, un indicateur complète les réponses obtenues pour l'objet-dimension quartier, c'est-à-dire sur l'appréciation du contre-projet pour les acteur.e.s autres que les résident.e.s. Cela permet d'évaluer la cohérence des représentations en fonction des influences subies, et donc de la solidité de la prise de position. Compléter par l'indicateur sur ce que réserve l'avenir pour le grand projet et le quartier désigné, s'anticipe un prochain cycle de la dynamique conflictuelle ; le bagage de représentations en main deviendrait celui avec lequel pourrait débiter le prochain conflit. Le tableau 3.8 revient sur les indicateurs de l'objet-dimension autrui.

**Tableau 3.8 – Objet-dimension autrui
et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel**

Objet-dimension	Étapes du cycle conflictuel	Indicateurs
Autrui	• Antagonisme directeur / conflit / antagonisme foyer • Antagonisme environnement • Résolution / dénouement • Vers un nouveau changement	• Définition des alliés et des adversaires • Représentations sur les représentations défendues par les adversaires • Influence ou arguments de personnes ou de groupes qui ont amené l'acteur.e à choisir un camp plutôt qu'un autre, ou même à changer de camp en cours de route • Signification et importance d'une intervention extérieure pour les acteur.e.s • Intervention extérieure qui a davantage capté l'attention des acteur.e.s durant le conflit • Appréciation du dénouement du conflit par les acteur.e.s autres que les résident.e.s (content.e.s, déçu.e.s) • Projection sur ce que réserve l'avenir, selon les acteur.e.s, pour le grand projet immobilier et la citation patrimoniale du quartier du Musée

Comme dernier objet-dimension se signale le *conflit* lui-même. Bien qu'abstrait en tant que concept, sa manifestation se veut surtout concrète. Mais comment les acteur.e.s accueillent-ils.elles le conflit ? Quelles sont leurs réactions face à lui ? Certaines personnes se montreront plus actives que d'autres, tandis qu'un groupe – comme le conseil municipal – y sera souvent mêlé malgré lui et s'en défera en prenant une décision. Mesurer l'objet-dimension conflit fait entrer dans les antagonismes directeur et foyer du cycle de la dynamique conflictuelle – donc dans le cœur du cycle –, afin de connaître, d'abord et comme premier indicateur, son appréciation : est-il jugé positif ou négatif ? L'exercice consiste à en évaluer les raisons, mais aussi les images leur donnant un fondement. Par ricochet, cela amène à supputer sur le niveau d'engagement des acteur.e.s, pouvant être corroboré à partir du répertoire pratiqué. Par les actions posées, ce deuxième indicateur donne une cohérence à la prise de position exprimée dans les indicateurs des autres objets-dimensions. Dans le cas contraire, il s'agit de déterminer à quel endroit une rupture s'est produite, car un changement de registre dans les représentations des acteur.e.s peut avoir eu lieu.

Par ailleurs, l'étape de l'antagonisme environnement amène plus que des influences extérieures, car le conflit évolue à l'intérieur d'un cycle qui se répète, insinuant donc des antécédents. Un troisième indicateur tente donc d'identifier les facteurs idéels et/ou matériels des événements passés qui ont été rappelés et font émerger d'autres types d'enjeux ; par exemple, celui du logement abordable. Même si l'histoire du centre-ville évoque les rénovations urbaines qui l'ont défiguré, cette donnée n'a de valeur que si elle est rappelée par les acteur.e.s.

L'objet-dimension conflit aide à creuser davantage l'étape du nouvel antagonisme foyer du cycle de la dynamique conflictuelle, en mesurant à partir d'un quatrième indicateur les tensions internes des divers camps. Les facteurs de rivalité interne doivent être obtenus dans un premier temps, pour en évaluer les impacts sur les acteur.e.s dans un second temps (cinquième indicateur). Ces tensions peuvent provoquer des changements de position et donc de représentations chez ces personnes. Ces deux derniers indicateurs complètent les données sur le jeu des influences, les interventions extérieures et l'opinion à l'endroit d'autrui. De là, une compréhension plus fine des effets causés sur les représentations, lors de tension dans le camp allié.

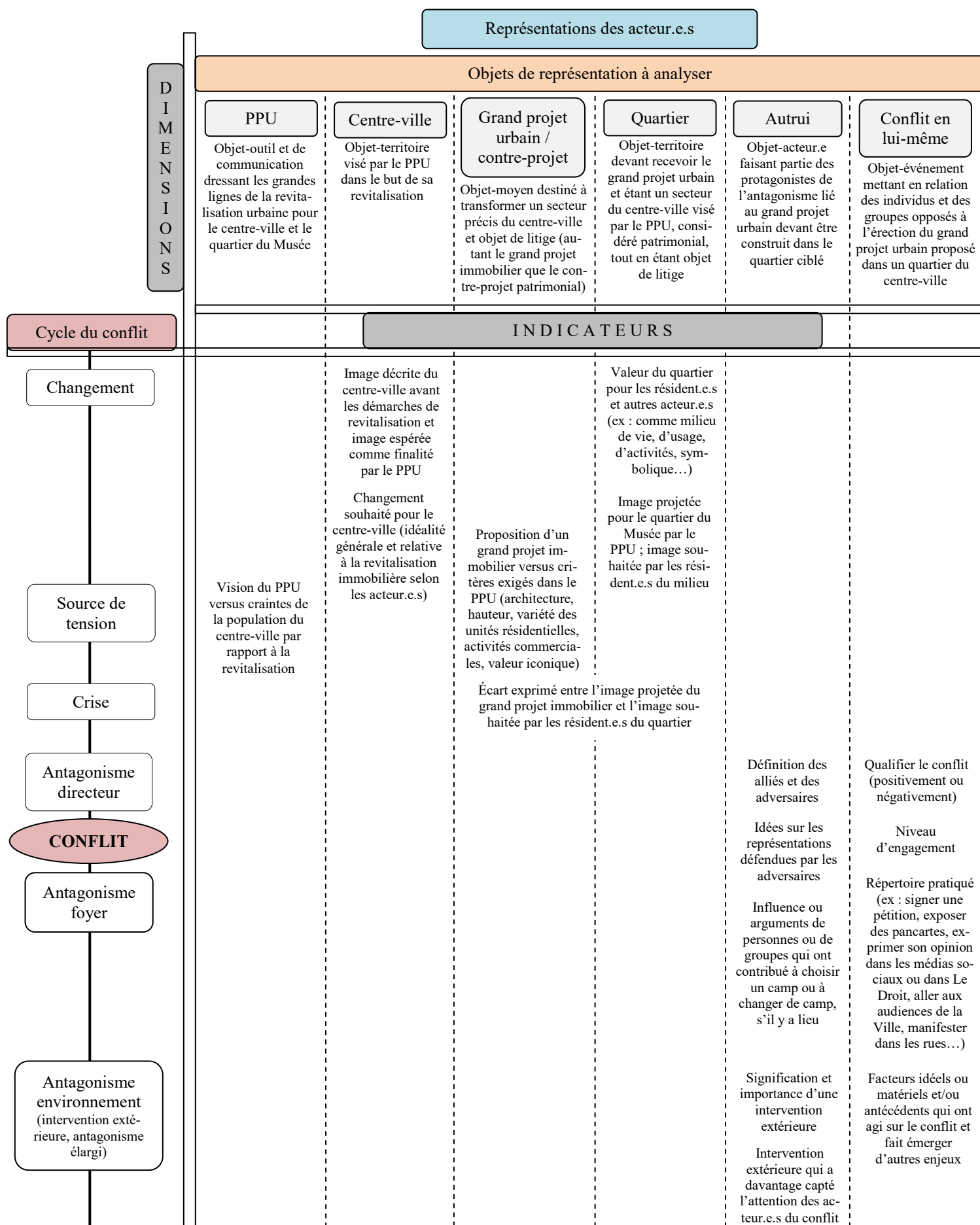
Malgré le dénouement, rien n'empêche le retour du conflit. Cette mesure prospective boucle les réponses obtenues à partir des objets-dimensions grand projet / contre-projet, quartier et autrui, en ce sens où ce sixième indicateur repose sur la probabilité et la nature d'un nouveau conflit dans un avenir rapproché. Il s'agit notamment de savoir si le présent conflit aura une con-

tinuité du point de vue des acteur.e.s. Le tableau 3.9 qui suit offre une synthèse des indicateurs considérés pour l'objet-dimension conflit.

**Tableau 3.9 – Objet-dimension conflit
et ses indicateurs, selon le cycle conflictuel**

Objet-dimension	Étapes du cycle conflictuel	Indicateurs
Conflit	• Antagonisme directeur / conflit / antagonisme foyer • Antagonisme environnement • Nouvel antagonisme foyer • Vers un nouveau changement	• Qualificatif du conflit (positif, négatif) • Niveau d'engagement et répertoire d'action pratiqué par chaque acteur.e (ex : pétition, manifestation, discours lors des audiences publiques de la Ville, prise de position publique, etc.) • Facteurs idéels ou matériels liés à des événements passés qui ont influencé le déroulement du conflit ou qui ont contribué à faire émerger d'autres enjeux (économiques, sociaux, culturels, etc.) • Facteurs de rivalité interne dans certains regroupements favorables ou opposés au grand projet immobilier • Impact de ces tensions internes en termes de changement de camp chez certain.e.s acteur.e.s ou dans leurs représentations et celles de leur groupe d'alliance • Projection sur ce que réserve l'avenir, selon les acteurs.s, sur l'antagonisme associé au cas étudié (la probabilité d'un nouveau conflit dans un proche avenir)

En bref, l'opérationnalisation des concepts clés a permis de préciser les éléments de la triade acteur.e-autrui-objet en exposant les paramètres du conflit urbain, pour ensuite identifier ce qui doit être recherché à partir des représentations. De là proviennent les objets-dimensions retenus avec leurs indicateurs, donnant forme au cadre d'analyse. Celui-ci est d'ailleurs présenté à la figure 3.2 débutant à la page suivante. Cette illustration offre une image plus claire des explications précédentes, dans la mesure où il est possible de suivre les étapes du cycle de la dynamique conflictuelle et les jonctions avec les objets-dimensions qui font apparaître les indicateurs.



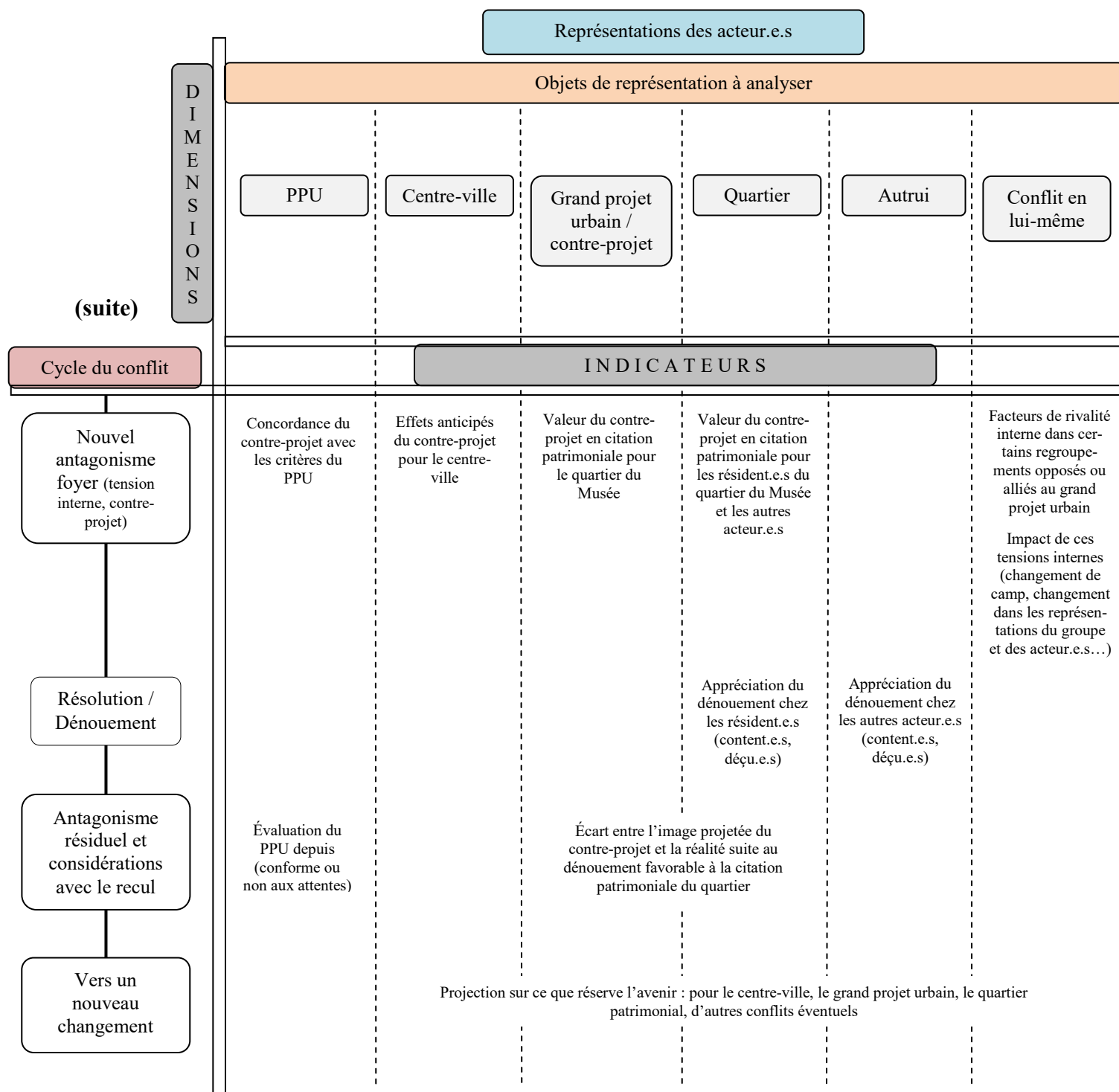


Figure 3.2 – Cadre d'analyse des représentations en situation de conflit urbain

3.3 Un espace, un temps et une population

Il ne suffit pas seulement d'arrimer le conflit urbain et les représentations, mais de savoir circonscrire le contexte, le territorialiser et le dépeindre à l'intérieur d'une période temporelle adéquate. Mais auparavant, le devis de recherche mérite une attention.

3.3.1 *En passant par le devis*

Selon Madeleine Grawitz (2001, p. 500), « [l]es recherches en sciences sociales sont orientées vers ce que [...] [l'humain] pense, éprouve, croit, redoute, espère, ce à quoi il aspire, comment il se considère, agit et réagit, ce dont il se croit capable [...] ». Ainsi intéressé aux individus – observables et interrogeables –, un devis de recherche qualitatif de type inductif est envisagé et s'appuie sur l'avis de Philippe Subra (2016, p. 64), qui se montre critique à l'égard des tentatives de modélisation mathématique, puisqu'elles « n'ont aucun intérêt pour les acteurs [...] [,] parce qu'elles ne permettent pas de prévoir ce que sera le conflit. *L'analyse d'un conflit relève donc nécessairement de l'étude de cas* ». Cette méthode est préférée en situation où les questions de recherche concernent le « comment ? » et le « pourquoi ? », le chercheur ou la chercheuse a peu ou pas de contrôle sur les événements ou les comportements des individus, et où il s'agit d'un phénomène contemporain (Yin, 2014). Mais cela n'exclut pas le passé récent, à condition de ne pas être un « passé mort », c'est-à-dire lorsque l'observation directe des lieux et contextes est impossible et qu'aucune personne vivante ne peut être interrogée (Yin, 2014, p. 24). Le cas de la Place des Peuples en est un bon exemple : arrivé récemment (2015-2018), les lieux et les personnages peuvent être encore approchés. Étudier un conflit urbain passé permet une vue d'ensemble et évite la pression d'être à l'affût qu'encourt un événement du présent. De plus, la sélection des interviewé.e.s et l'élaboration du guide d'entretien en bénéficient, car les faits sont déjà connus.

L'étude de cas désigne « *une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes* » (Roy, 2009, pp. 206-207). Dite « intensive », la méthode exige d'approfondir le sujet (Flyvbjerg, 2011 ; Yin, 2014). Par contre, on la juge insuffisamment rigoureuse, d'être trop axée sur la subjectivité, surtout celle du chercheur ou de la chercheuse, risquant de causer des biais (déficience

dans la validité interne) (Creswell, 2013 ; Flyvbjerg, 2011 ; Roy, 2009). De plus, elle repose sur des données jugées partielles, qui ne représentent pas la totalité de l'étude, et porte même à confusion avec des pratiques non scientifiques (comme les meilleures pratiques en pédagogie, les cas exemplaires en littérature et les pratiques archivistiques) (Yin, 2014). Si l'étude de cas se veut exigeante et demande alors du temps pour être bien tenue, elle ne favorise pas la généralisation des résultats ou manque de représentativité pour une population globale donnée (déficiency de la validité externe), sans compter les comparaisons difficiles avec d'autres (chaque cas étant en quelque sorte unique en son genre) (Creswell, 2013 ; Flyvbjerg, 2011 ; Roy, 2009 ; Yin, 2014).

Or, la critique portant sur une généralisation des résultats déficiente constitue un malentendu, car elle suit plutôt une logique de « transférabilité⁷⁷ », en plus de favoriser l'exploration et d'étudier des facteurs souvent difficiles à mesurer (Flyvbjerg, 2011 ; Roy, 2009). Le cas se généralise à partir de propositions théoriques (généralisation analytique) et non sur la base d'une population en extrapolant des probabilités comme l'approche quantitative (généralisation statistique) (Yin, 2014). Le tableau 3.10 résume les forces et les faiblesses du devis de recherche utilisé.

Tableau 3.10 – Forces et faiblesses de la méthode par étude de cas

Forces	Faiblesses
• Approfondissement du cas ou d'un phénomène à l'étude (fournit des données ne pouvant être obtenues autrement) • Haute validité conceptuelle • Compréhension du contexte, des processus et de l'histoire du cas • Forte propension à l'exploration • Proximité du chercheur ou de la chercheuse avec le sujet (facilite l'autoanalyse et l'abolition des idées préconçues) • Forme de généralisation (analytique) ou de transférabilité • Comble des lacunes de la recherche quantitative (voir au-delà des chiffres) • Ne crée pas plus de biais que les autres méthodes	• Biais de sélection, pouvant exagérer ou minimiser les relations • Trop axée sur la subjectivité (ou manque d'objectivité) • Informations partielles qui ne représentent pas toute la réalité du cas (questionnement sur la rigueur scientifique) • Cas pas nécessairement représentatif de l'ensemble du phénomène • Confusion entre étude de cas et cas d'étude (meilleures pratiques en pédagogie, cas exemplaires en littérature, pratiques archivistiques) • Impossibilité, selon certaines critiques, de généraliser les découvertes d'une étude de cas • Incertitude relative à son avantage comparatif par rapport à d'autres méthodes (surtout quantitatives) • Exige du temps et beaucoup d'efforts

Sources : Creswell (2013), Flyvbjerg (2011), Roy (2009), Yin (2014).

⁷⁷ La transférabilité dans une approche qualitative représente une notion équivalente à la généralisation, puisqu'elle repose sur « l'exactitude de la description » pouvant être comparable à d'autres situations « de telle sorte que les résultats peuvent être transférés » d'un cas à un autre (Fortin & Gagnon, 2016, p. 377).

Des précisions méritent maintenant d'être apportées sur la façon d'unir l'épistémologie avec la méthodologie. Si la méthode expérimentale est utilisée en psychologie sociale pour étudier les représentations, une telle avenue ne peut être retenue, étant donné le choix d'un cas passé à ce point complexe pour envisager de tout reproduire en laboratoire. Ainsi, une approche compréhensive est préférée, *via* l'individualisme méthodologique boudonien qui s'intéresse aux individus et à leur comportement (Assogba, 2004 ; Boudon, 1993 ; Boudon & Fillieule, 2012). Inspirée par la philosophie compréhensive de Max Weber, la démarche insinue que « [s]aisir le sens de ces actions (les *comprendre*), c'est généralement en retrouver les *bonnes raisons*, que ces raisons soient présentes ou non dans la conscience des acteur[.e.]s » (Boudon, 1993, p. VI). Comprendre amène à se mettre à la place de l'acteur.e et, « pour pouvoir effectivement se mettre à sa place, l'observateur doit être informé aussi exactement que possible sur ce qui distingue l'acteur[.e] de lui-même » (Boudon, 1993, p. VII). Cela exige donc de rompre avec les préjugés et prénotions, de pratiquer l'autoanalyse. Certes, les phénomènes sociaux⁷⁸ engagent des actions individuelles (Leroux, 2020), et par « action » se révèle un « comportement *intentionnel*, [...] une conduite visant consciemment, délibérément à atteindre une fin » (Boudon & Fillieule, 2012, p. 54). Les fins poursuivies sont donc questionnées, tout en évaluant les moyens disposés, afin de reconstruire le raisonnement de l'acteur.e ; car il s'avère impossible, par exemple, d'observer une représentation mentale, d'où la quête des motifs pour remonter vers elle et en découvrir le sens (Boudon, 1995 ; 2012). Or, l'approche se centre sur les actions et les raisons, sans toucher le sens que détiennent les lieux – aspect spatial – pour les acteur.e.s (Breux, 2007).

Des atomes crochus existent entre l'individualisme méthodologique boudonien et la phénoménologie. L'accent subjectif suggère une construction de la réalité par l'essence de la conscience (Benoist, 2006 ; Husserl & Gibson, 2002 [1931]). Cela exige de revenir « aux choses mêmes », car les « choses en question ne sont pas les objets empiriques du monde, mais “les vécus (*Erlebnisse*) de la conscience” » (Cabestan, 2014, p. 344) qui font apparaître des objets, voire des *phénomènes* (Barbaras & Greisch, 2020). Car la phénoménologie est « une affaire du regard » ; elle « n'argumente pas, [...] ne construit pas, [...] ne déduit pas, ni logiquement ni dialectiquement » (Greisch, 2017, p. 48). Si elle cherche à montrer « ce qui apparaît », ce jeu de l'apparition donne du poids à son utilisation dans l'étude des représentations qui signifient d'ailleurs « faire

⁷⁸ Les phénomènes sociaux sont donc considérés ici tels « les résultats de l'agrégation des croyances, des attitudes et des comportements » imputables aux actions individuelles (Assogba, 2004, p. 63).

apparaître ». L'individu appartient à un milieu rempli d'objets qui stimule son imaginaire difficile à saisir. Pourtant il est possible de reconstruire ces images, grâce aux discours ou aux œuvres reproduisant les fruits de la pensée humaine.

Cela invite à considérer les relations aux objets, au même titre que les raisons des actions posées par les acteur.e.s. Par exemple, Julie Paquette (2002, p. 47) a utilisé l'approche phénoménologique pour étudier cette relation dans un contexte d'expérience spatiale – le jardin communautaire –, mettant l'accent sur les expériences, les actions et les interactions par lesquelles les individus et les groupes en viennent « à s'identifier et à s'attacher au monde ». L'espace prend sens à partir d'un processus cognitif donnant des significations au lieu qui apparaissent dans les « usages », les « relations spatiales » et le « monde lui-même » (Paquette, 2002, p. 49). Chez Gilles Sénécal (1992), l'imaginaire spatial s'associe à la réalité subjective du lieu, comme trajets, formes, intentionnalités, identités, histoires, etc., d'où la « consciente imageante » qui permet de se représenter le monde de deux façons : d'abord, par la pensée, ensuite, par l'« image qui témoigne du sensible » et souvent sous la forme du signe ou du symbole (Sénécal, 1992, pp. 31 et 32).

Ainsi, la combinaison de ces approches méthodologiques permet de couvrir plus adéquatement la triade acteur.e-autrui-objet liée au phénomène conflictuel, puisque considérant à la fois le côté rationnel, imaginatif et affectif des acteur.e.s. Le choix d'une approche qualitative permet aussi de mieux comprendre le processus et les produits que sont les représentations.

3.3.2 Délimiter dans l'espace et le temps

Il a été décidé de retenir un cas dans une grande ville québécoise moins étudiée sur la question. Mais le choix du cas simple devient une limite, en raison de l'absence d'une analyse comparative qui aurait permis de gagner en données et en interprétations. Une préférence a donc été accordée à l'approfondissement. Vouloir approfondir suggère la découverte de certains aspects qui n'auraient pas pu être révélés autrement. De là, ce désir de scruter un conflit urbain par l'intermédiaire d'une lunette peu évoquée, celle de la représentation des acteur.e.s.

Par ailleurs, le centre-ville de Gatineau, tel que défini à l'intérieur du PPU du centre-ville (2009, p. 4-11), offre le terrain et le contexte prisés d'une contribution à la connaissance sur le sujet, en plus d'ajouter un cas particulier à ceux déjà répertoriés. Pour rappeler Yin (2014) sur la généralisation analytique, l'étude de cas actuel se compare à une expérimentation, dont les résul-

tats peuvent être transférables du point de vue théorique. Cela exige qu'il soit bien délimité, en termes spatial, contextuel et temporel (Torre *et al.*, 2010 ; Yin, 2014). La conviction de l'apport de cette étude tient compte entre autres du contexte historique, alors que Hull – nom de l'ancienne ville avant les fusions municipales de 2002 où se trouve le centre-ville, pour être rebaptisée Gatineau – a vécu des rénovations urbaines dans les années mille neuf cent soixante et soixante-dix (Andrew, 1994a ; 1994b ; Argouin, Lemmens & Thibault, 1969 ; Bordeleau & Guimont, 1976 ; Poirier, 1986). Affectés par les chantiers destinés à faire passer des routes et des boulevards, mais aussi à ériger des tours à bureaux pour les besoins du gouvernement fédéral (CCN, 1969 ; 1974 ; Gréber, 1950), les quartiers résidentiels du centre-ville actuel semblent en conserver les derniers échos⁷⁹. En plus, le mouvement des fusions s'inscrit dans l'ère contemporaine de métropolisation, occasionnant des répercussions sur le développement des anciennes villes et la revitalisation d'un centre-ville reconnu. Plusieurs images servent donc à le redéfinir et peuvent entrer en contradiction.

S'ajoute le choix du cas de la Place des Peuples, qui a été retenu en raison de son ampleur (deux tours de 35 et de 55 étages avec un espace public), du choix du site (prestigieux, patrimonial et en face du Musée canadien de l'histoire) et de la médiatisation entourant l'opposition à sa réalisation. Ce grand projet s'inscrit aussi dans l'ère de métropolisation, avec un type de construction immobilière en hauteur privilégiant des appartements et de condominiums de luxe qui détonnent avec le milieu et la population résidente. Par contre, le grand projet en question cible un territoire spécifique du centre-ville. D'abord, il devait être construit sur l'île de Hull (voir la figure 3.3, p. 124), qui peut être fractionnée en quartiers ou communautés, ainsi baptisées par la Ville de Gatineau. En retenant le site où avait été prévue la Place des Peuples, il est alors question de la communauté du Vieux-Hull Est, bordée au nord par la rue Marston et le boulevard Sacré-Cœur, à l'est et au sud par la rivière des Outaouais, et à l'ouest par les rues des Açores et Laval.

⁷⁹ Un parallèle apparaît avec les propos tenus dans un précédent chapitre sur Salvador D. Hernandez (2018), qui traite de l'aspect conflictuel des grands projets urbains sur l'île de Montréal. Dans sa démarche, il s'est référé à la conception foucauldienne selon laquelle les conflits actuels seraient les continuités d'un conflit originel passé. Sans supposer ce déterminisme pour le centre-ville de Gatineau et l'apparition du conflit de la Place des Peuples comme la continuité d'un précédent associé aux rénovations urbaines, rien n'empêche de présumer que les mémoires individuelles et collectives aient été ravivées chez les habitant.e.s du quartier.

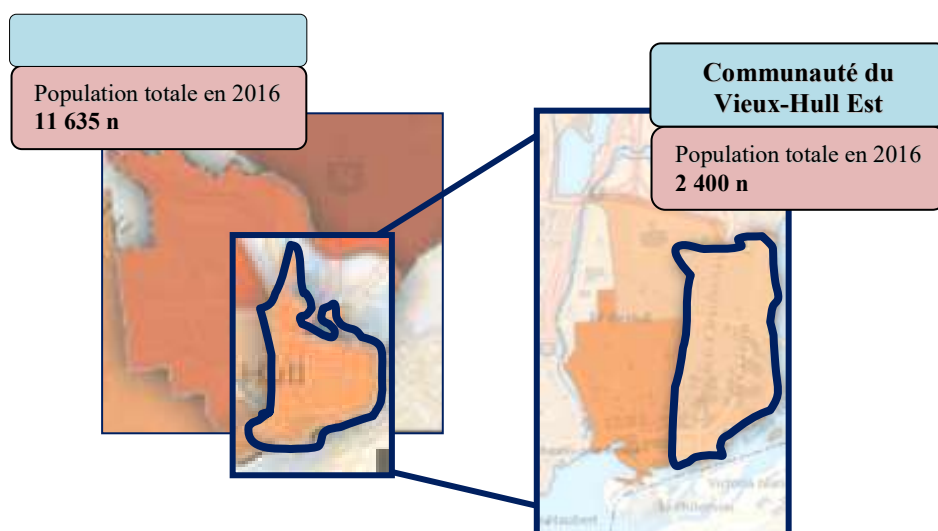


Figure 3.3 – Du centre-ville de Gatineau à la communauté du Vieux-Hull Est
(Tirée et modifiée de la Ville de Gatineau, 2022b.)

Cette communauté se caractérise par une mixité de la trame urbaine, divisée en quatre parties (A, B, C et D – voir la figure 3.4, p. 125) en raison de l’entrecroisement des boulevards des Allumettières et Maisonneuve. Les secteurs situés au nord de cette jonction (parties A et B) ont surtout une vocation résidentielle, tandis que les secteurs du sud (parties C et D) possèdent une mixité de fonctions et d’activités. S’ajoute un patrimoine gatinois avec l’Académie Sainte-Marie, le Collège Saint-Joseph et le cadre bâti du quartier du Musée. D’ailleurs, c’est à l’intérieur de ce quartier que devait s’élever la Place des Peuples. Toujours au sud du boulevard des Allumettières (parties C, mais surtout D), se dressent les édifices gouvernementaux de la Place du Portage (fédéral), l’édifice Jos-Monferrand (provincial) et la Maison du citoyen (municipal).

Malgré plusieurs activités culturelles, festives ainsi que des bars et des restaurants dans le secteur de la rue Laval et de la Place Aubry, un imaginaire caractérise aussi la zone est du boulevard Maisonneuve (parties B et D), en raison du rôle central de la rivière des Outaouais et de ses berges pour l’histoire du territoire. Qui plus est, la présence de la capitale du pays, de l’autre côté, contribue à la symbolique paysagère. Outre le parc Jacques-Cartier et le Musée canadien de l’histoire (partie D) présents sur la rive québécoise, un industriel, l’usine Kruger, rappelle l’importance de l’industrie forestière et des pâtes et papiers dans le développement passé de la ville et de la région. Par contre, le secteur résidentiel situé à l’est du boulevard Maisonneuve (parties B et D) se trouve coincé entre celui-ci et la rue Laurier. C’est dans cette zone que le PPU du centre-ville permet l’érection d’édifices pouvant s’approcher des 25 étages, mais pas partout.

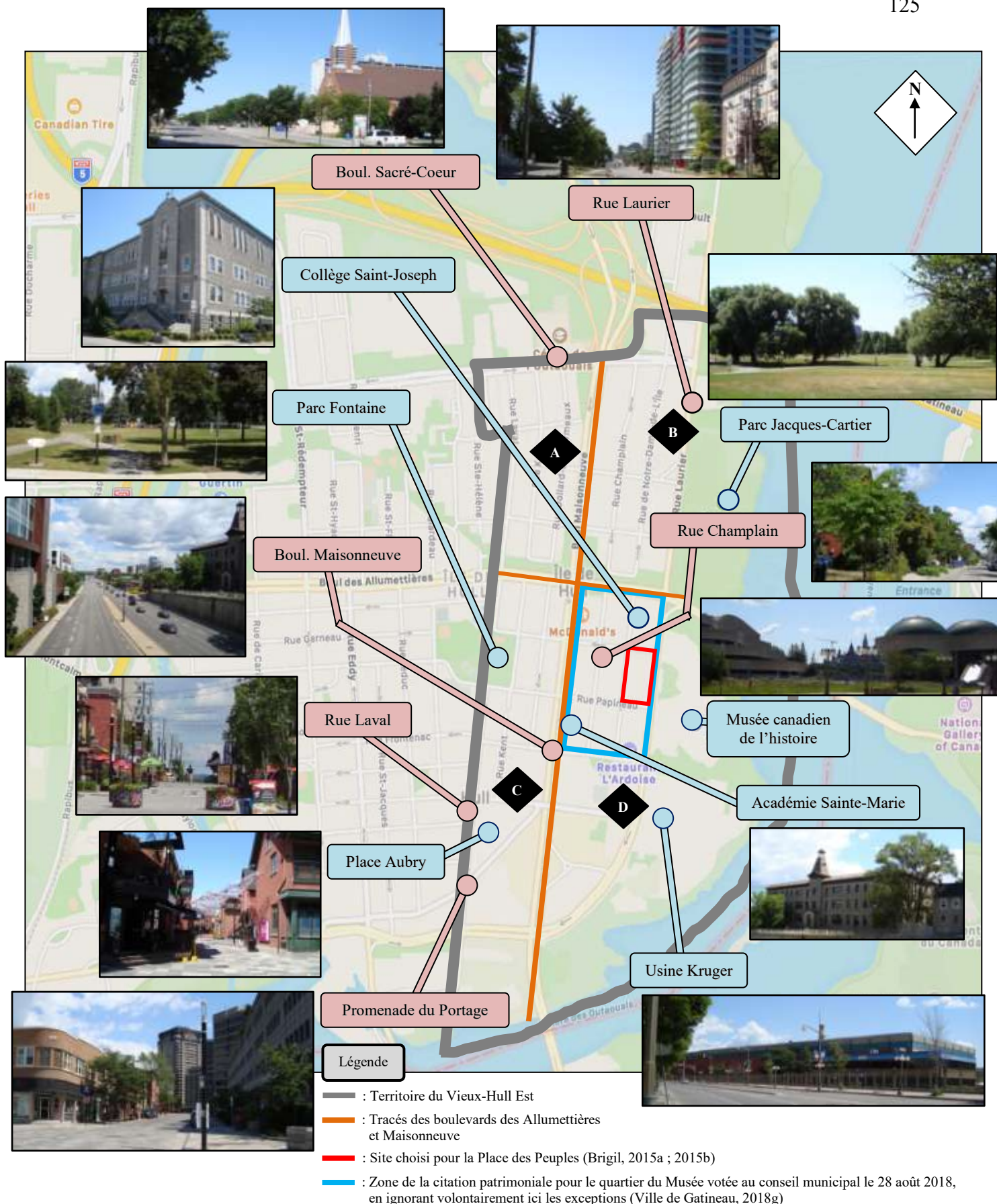


Figure 3.4 – Le territoire du Vieux-Hull Est et quelques images (cartographie tirée de Logiciel Plans (2012-2019) version 2.1 d'Apple et photographies de Guylain Bernier, 18 juillet 2022.)

Si les bornes temporelles du cas (2015-2018) ont été étendues vers le passé, pour considérer à la fois les fusions municipales et l'apparition du PPU du centre-ville, il importe tout autant d'aller au-delà du dénouement du conflit survenu en août 2018. Un antagonisme résiduel et d'autres enjeux continuent d'agir sur le centre-ville, en rappelant les intentions du promoteur de participer encore une fois à la revitalisation du centre-ville, mais aussi ses récentes acquisitions pour réaliser un projet majeur (Bélanger, 2021, 20 août ; 2022, 20 janvier ; Duquette, 2021, 10 mars ; Radio-Canada, 2021, 9 mars). S'ajoute un précédent créé par cette victoire citoyenne, où une nouvelle dynamique participe à la revitalisation immobilière du centre-ville, rendant les promoteurs plus prudents (Bélanger, 2020, 10 octobre). Et le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville souligne le besoin de convaincre les citoyen.ne.s pour réaliser la densification urbaine ; ainsi, l'acceptabilité sociale s'impose pour les futurs projets (Bélanger, 2020, 15 septembre). Par conséquent, ce contexte élargi oblige une nouvelle période débutant avec les discussions sur les fusions municipales en 2000 et se terminant jusqu'à tout récemment (début 2025).

3.4 Collecte de l'information, une affaire de méthodes

La mesure des indicateurs du cadre d'analyse se fera grâce à des méthodes de la collecte de l'information. La principale représente l'entretien semi-dirigé, à laquelle se joignent l'observation et l'étude documentaire, qui inclut la presse écrite. Dans ce même ordre seront donc présentées lesdites méthodes.

3.4.1 Discuter

Étudier les représentations suppose de recevoir des contenus, et l'une des méthodes de collecte favorisée est l'entretien (Jodelet, 1984 ; 2003 ; Valence, 2010). Celle-ci est en plus privilégiée dans les études de cas (Roy, 2009 ; Yin, 2014), entre autres au sujet de la ville et ses quartiers (Fijalkow, 2007). Il a été préconisé un type semi-dirigé, à savoir « *une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes centraux qu'il souhaite explorer [...]* » (Savoie-Zajc, 2009, p. 340). Ce choix a facilité

l'expression libre des participant.e.s, profitant ainsi de la souplesse permise pour approfondir les thèmes dans une dynamique de co-construction (Beaud & Weber, 2010 ; Savoie-Zajc, 2009).

Quatre étapes ont été suivies. La première se réfère à la préparation des questions et au guide d'entretien, qui devient un outil essentiel de planification (Beaud & Weber, 2010 ; Grawitz, 2001). Un effort a été fourni afin de respecter les conseils de Pascal Moliner et Christian Guimelli (2015, p. 40), en élaborant les questions sur la base de trois fonctions associées aux représentations : tout d'abord, une « fonction descriptive », qui sert à décrire ou à définir l'objet ; ensuite, une « fonction prescriptive », qui s'associe à l'action et aux pratiques des acteur.e.s ; et enfin, une « fonction d'évaluation ou de jugement », qui intervient au moment d'évaluer l'objet de représentation (par des valeurs exprimées ou des formes d'appréciation). Cela dit, le guide d'entretien avec questions ouvertes⁸⁰ comptait trois parties : une première sur les généralités, afin de mieux connaître les participant.e.s dans leurs rôles au sein d'entités, ou encore leurs années de présence dans le milieu, soit à titre de commerçant.e.s ou de prestataires de services, soit comme habitant.e.s ; une seconde suivant les étapes du cycle de la dynamique conflictuelle ; enfin une troisième, assez brève, de questions finales, soit d'ordre démographique⁸¹ (âge des participant.e.s), soit d'ordre évaluatif de leur appréciation de l'expérience⁸². Une cinquantaine de questions ont été formulées, mais celles-ci n'ont pas été posées à l'ensemble des participant.e.s, car plusieurs ciblaient des acteur.e.s spécifiques. Quatre-vingt-dix (90) minutes étaient prévues pour réaliser l'entretien, avec un maximum de deux heures.

Si un pré-test avait été prévu avec les cinq premiers entretiens, il s'est plutôt transformé en une étape de mise au point des questions, mais surtout en une appréciation du terrain déjà bien amorcé. Ce point permet d'ailleurs d'introduire la seconde étape préalable au pré-test, c'est-à-dire la sélection des participant.e.s et la prise de contact⁸³.

⁸⁰ Voir le guide d'entretien avec questionnaire à l'annexe III, pp. 413-417.

⁸¹ En effet, il est conseillé d'attendre à la fin de l'entretien pour poser des questions plus personnelles, comme sur l'âge notamment, car le déroulement a su créer un lien de confiance (Van Campenhoudt, Marquet & Quivy, 2017).

⁸² Car demander aux participant.e.s quels éléments auraient dû être traités et quelles questions auraient mérité d'être évitées crée une solidarité à l'effort de recherche (Grawitz, 2001).

⁸³ Pour un résumé de la procédure de prise de contact et du déroulement, voir à l'annexe IV, pp. 418-420.

Tableau 3.11 – Catégories d'acteur.e.s et leurs regroupements en circonstance de conflit urbain

Acteurs et regroupements
Secteur public • Municipalités • Communauté urbaine • Gouvernements fédéral et provincial • Institutions d'enseignement • Commissions scolaires • Institutions hospitalières Secteur privé • Promoteurs • Entreprises de production • Associations d'entreprises • Groupes criminalisés • Associations professionnelles • Institutions religieuses Société civile • Citoyen.ne.s • Groupes de citoyen.ne.s • Mouvements des femmes • Groupes écologistes • Organismes sociaux • Groupes politiques • Comités divers • Mouvements gais et lesbiennes • Personnes handicapées

Source : Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2009, p. d-3).

Au total, cinquante-trois (53) personnes ont été approchées pour atteindre la saturation théorique⁸⁴ (Fortin & Gagnon, 2016 ; Mongeau, 2011), c'est-à-dire onze (11) issues du secteur public, huit (8) du secteur privé et trente-quatre (34) de la société civile. Ces dernières catégories ont été inspirées de la liste des acteurs en contexte de conflit urbain de Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2006 ; 2009) (voir le tableau 3.11). À la population résidente du Vieux-Hull Est se sont donc greffé.e.s d'autres acteur.e.s impliqué.e.s dans l'élaboration du ou ayant été affecté.e.s par le grand projet immobilier, mais aussi intéressé.e.s par la vocation patrimoniale du quartier et la revitalisation du centre-ville. En revanche, une particularité temporelle entre en ligne de compte, puisque certains personnages, entre autres de la scène municipale, n'occupent plus leurs fonctions, étant donné le conflit survenu entre 2015 et 2018. Cette situation a touché d'autres acteur.e.s, en raison de la pandémie de COVID-19, apparue peu de temps après la fin du conflit et qui a eu un impact majeur sur les activi-

tés de plusieurs commerçant.e.s. Par ailleurs, une lecture de la presse écrite, de documents sur les consultations publiques et de mémoires déposés à la Ville⁸⁵ a permis plusieurs sélections ciblées. Des noms de personnes et d'entités – associations, organisations et entreprises – ont été révélés et pouvaient être associés aux catégories précédentes. Le tableau 3.12 de la prochaine page illustre plus clairement les distinctions concernant les catégories jusqu'ici, en y précisant le système de codes utilisé lors des entretiens.

⁸⁴ Il y a saturation théorique lorsque « l'ajout d'information (d'entrevues) ne permet plus d'enrichir le modèle élaboré », n'apporte rien de plus que ce qui a déjà été obtenu à partir des précédents entretiens (Mongeau, 2011, p. 92).

⁸⁵ En lien avec le PPU du centre-ville (Tecsult Inc. & Ville de Gatineau, 2008 ; Ville de Gatineau, 2009), la Politique d'habitation (Ville de Gatineau, 2017b), la Politique du patrimoine (Ville de Gatineau, 2011 ; 2013) et les assemblées publiques du CCU et du SUDD sur la citation patrimoniale du quartier du Musée – en juin 2017 et 2018 (SUDD, 2018 ; SUDD & Section de la planification stratégique, 2017 ; Ville de Gatineau, 2018d).

Tableau 3.12 – Précisions sur les catégories d’acteur.e.s retenues et les codes d’entretien

Catégorie d’acteur.e.s	Code
<u>Secteur public</u>	
• Municipal et urbanisme	SPM et SPU
• Fédéral	SPF
• Institutionnel	SPI
<u>Secteur privé</u>	
• Promoteur	SPP
• Association des gens d’affaires	SPA
<u>Société civile</u>	
• Association / organisme	SCAO
• Commerce / prestataire de services	SCCP
• Résident.e	SCR

Ainsi, le secteur public regroupe les acteur.e.s de la Ville (élu.e.s, membres du Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD) et du comité consultatif d’urbanisme (CCU)), y compris de la CCN (fédéral), car le grand projet aurait été aussi réalisé dans la Région de la capitale nationale canadienne (RCN). S’ajoute une institution d’enseignement, le Collège Saint-Joseph, dont une partie de ses terrains avait été convoitée. Pour le secteur privé, le promoteur représente l’acteur principal, avec la Chambre de commerce de Gatineau (CCG) et la classe affaires. Enfin, la société civile regroupe des commerces et prestataires de services du Vieux-Hull Est, en plus des membres⁸⁶ d’associations de quartier (l’Association des Résidents de l’Île de Hull (ARIH), Protégeons le Quartier du Musée, l’Association des résidents des Jardins Taché (ARJT) et l’Association des résidents de Deschênes (ARD) ; les deux dernières agissant à l’extérieur du Vieux-Hull Est). S’ajoutent un collectif pro-développement (Développons le Quartier du Musée) ainsi que des organismes liés au logement (Logement Intégré de Hull Inc. et Logemen’occupe), au patrimoine (Société d’histoire de l’Outaouais (SHO)), au tourisme (Tourisme Outaouais) ou à la vitalisation du centre-ville (Vision Centre-Ville Gatineau (VCV)), sans oublier les résident.e.s.

Au sujet de l’échantillonnage des commerçant.e.s et des prestataires de services – professionnels ou autres –, à savoir les « résident.e.s d’affaires », la méthode intentionnelle ou par choix raisonné a aussi été préconisée. Seules les entités qui ne sont pas sous de grands franchiseurs

⁸⁶ Précisément, l’idée de « membres » implique ici des personnes ayant une fonction de porte-parole officiel, de direction ou au sein d’un conseil d’administration dans les associations et organismes visés.

(McDonald, Rôtisserie Saint-Hubert, Tim Hortons, etc.) ni ne sont situées à l'intérieur de la Place du Centre, des édifices gouvernementaux ainsi que dans le Musée canadien de l'histoire, ont été retenues. Une priorité a été aussi accordée aux prestataires de services situés au sud du boulevard des Allumettières. Ces critères favorisent des entités du Vieux-Hull Est, par leurs activités de proximité exercées entre les années 2015 et 2018⁸⁷. Étant donné leur position géographique, elles auraient subi la réalisation du grand projet, soit parce que voisin immédiat, soit parce que la nouvelle offre de services aurait haussé la compétition, soit parce que sa construction aurait forcé des relocalisations. Grâce aux étiquettes de localisation de Google maps, plusieurs établissements ont pu être identifiés. Une liste d'options a été dressée dans une diversité – activités et couverture spatiale⁸⁸ – en vue de procéder aux sélections, comme le démontre le tableau 3.13.

Tableau 3.13 – Dénombrement des commerces et prestataires de services de la communauté du Vieux-Hull Est, répartis par types d'activités, et total des sélections avec détails sur la localisation

Secteur d'activités	Nombre	Sélections	Localisation
Bar / night club	6	0	
Commerce (biens et services autres)	10	0	
Dépanneur / épicerie	6	3	Rues Laval, Notre-Dame-de-l'Île et Victoria
Garage / déneigement	2	0	
Hôtellerie (hôtel, motel et chambres)	5(1)	1	Rue Laurier
Professionnel (architecte, avocat.e, chiropraticien.ne, comptable, dentiste, designer, en immobilier, masso-thérapeute, psychologue, services conseils, en voyage)	17	3	Rues Laurier, Notre-Dame-de-l'Île et Papineau
Restaurant / bistrot / café	17	5	Rues Kent et Laval
Soins personnels (barbier, coiffeur.euse, institut de beauté, salon de massage)	7	0	
Traiteur	1	0	

Note (1) : Pour le secteur de l'hôtellerie, le Four Points Sheraton, situé au 35, rue Laurier, a été ignoré, puisque le promoteur de la Place des Peuples a acquis son terrain en 2021 (Bélanger, 2021, 9 mars).

Source : Google maps.

⁸⁷ Pour compléter, la tâche exigeait de s'entretenir avec des commerçant.e.s et prestataires de services qui étaient propriétaires ou gestionnaires de leur établissement lors des événements. Si de nouvelles personnes œuvraient dans les milieux concernés, et ce, après 2018, un choix devait être fait : retrouver les ancien.ne.s propriétaires ou gestionnaires, sinon sélectionner d'autres établissements advenant l'échec de l'effort consacré à les contacter.

⁸⁸ Afin de déterminer si ces commerces et prestataires de services étaient en activité durant le conflit de la Place des Peuples, la consultation de leurs pages Internet et comptes Facebook (s'il y a lieu) ainsi que nos connaissances du milieu ont servi de repères.

Finalement, l'échantillonnage des résident.e.s a été effectué d'après la méthode boule de neige – ou par réseaux –, à partir des participant.e.s des précédentes catégories d'acteur.e.s (Beaud, 2009 ; Fortin & Gagnon, 2016). Même si dans peu de cas un.e précédent.e participant.e a donné le moyen de contacter un.e résident.e, d'ordre général, il a été conseillé de le faire en notre nom, afin d'éviter une sollicitation importune ou le stress de savoir qu'un inconnu avait leurs coordonnées sans leur autorisation préalable. Cela a permis une première sélection solide, pour ensuite augmenter la taille de façon à interroger une diversité⁸⁹. La sélection a respecté quelques critères (voir le tableau 3.14), en visant une représentativité théorique (Beaud, 2009 ; Grawitz, 2001). La scolarité et la profession importaient peu, afin d'ouvrir le droit de parole.

Tableau 3.14 – Critères de sélection des participant.e.s-résident.e.s

Critère	Explications
Âge	Adulte (18 ans et plus) au moment du projet de la Place des Peuples en 2015
Connaissance	Posséder une connaissance de l'épisode de la Place des Peuples (2015-2018)
Résidence	Habiter le Vieux-Hull Est (ou ailleurs dans le centre-ville) avant août 2018 (comme locataire ou propriétaire), soit au moins avant le mois du dénouement des événements de la Place des Peuples
État de santé	Se souvenir des événements et pouvoir répondre aux questions pour une durée approximative de quatre-vingt-dix (90) minutes
Ouverture	Accepter d'être interrogé, sans réticence ou inconfort

Étant donné la nature de l'étude, du thème à couvrir et de la diversité des acteur.e.s, il a été décidé de réaliser au départ une trentaine d'entrevues semi-dirigées à partir de sélections par choix raisonné, à savoir huit (8) pour les acteur.e.s du secteur public, cinq (5) pour le secteur privé et vingt (20) pour la société civile, soit douze (12) pour le sous-groupe associatif et organisationnel et huit (8) pour le sous-groupe des commerces et prestataires de services. Ensuite, ce nombre a augmenté en raison de l'ajout des résident.e.s et d'acteur.e.s jugé.e.s par les précédent.e.s interviewé.e.s comme faisant partie des incontournables à interroger. De là se justifie l'échantillonnage final de cinquante-trois (53) personnes approchées, en additionnant trois (3) acteur.e.s du secteur public supplémentaires, trois (3) du secteur privé et quatorze (14) de la société civile, voire

⁸⁹ Un article du journal *Le Droit* insinuait une dissension au sein de l'ARIH au sujet de la Place des Peuples (Bélanger, 2015, 12 décembre). Cette circonstance favorise une sélection de personnes aux points de vue divergents.

deux (2) pour le sous-groupe associatif et organisationnel, quatre (4) autres pour le sous-groupe des commerces et prestataires de services et huit (8) pour les résident.e.s⁹⁰.

En ce qui concerne la procédure de prise de contact, les acteur.e.s des secteurs public, privé et de la société civile (sous-groupes commerce, prestataire de services, association ou organisme) œuvrent dans des entités qui ont un site Internet avec des coordonnées (adresse, numéro de téléphone et courriel) facilement repérables, et la consultation du site Canada 411 ainsi que le Registre des entreprises du Québec a aussi servi. S'ajoute l'aide d'une personne-support, au début le directeur de thèse et ensuite les participant.e.s approché.e.s les premier.ère.s.

Qu'il soit question des sélections par la méthode du choix raisonné ou boule de neige, la prise de contact restait la même, dans la mesure où le téléphone et le courriel ont été utilisés. Ces deux moyens ont été privilégiés, même si Beaud et Weber (2010) conseillent de se rendre sur place, surtout pour les acteur.e.s œuvrant au sein d'entités (par exemples, la Ville, une association, un organisme, un commerce ou un prestataire de services). Cela se justifie sur la base de la pratique de recherche en sciences sociales pour le milieu de Gatineau et de pouvoir nommer le directeur de thèse lors des premiers contacts avec des acteur.e.s sélectionné.e.s à partir de la presse écrite, dont la plupart ont déjà été interviewé.e.s par lui. Cela dit, la procédure a exigé d'exposer les grandes lignes de la recherche et l'intention d'un entretien. L'acceptation a ensuite permis d'établir le moment et le lieu de son déroulement, soit un premier niveau d'approbation doublé de la signature du formulaire de consentement avant le début de l'entretien.

Maintenant la troisième étape de la méthode des entretiens concerne le déroulement. Sur les cinquante-trois (53) personnes approchées, trente-sept (37) entretiens ont été réalisés, d'où un certain nombre non concrétisé avec dix (10) refus, cinq (5) non-retours et une (1) personne n'a pu être rejointe. La majorité des refus et non-retours concerne des personnes du milieu des affaires (80 %, soit 12/15) et surtout des hommes (73 %, soit 11/15). Au sujet des refus, le promoteur de la Place des Peuples et son entourage ont décliné, sans avoir partagé de raisons spécifiques. Pour les autres, c'est-à-dire surtout des commerçant.e.s et des prestataires de services, des justifications ont été obtenues, allant d'une difficulté à bien s'exprimer en français et en anglais, au manque de temps, d'intérêt ou de connaissance du cas, en passant par des préoccupations que ne pouvaient outrepasser les protections éthiques en matière de confidentialité, et surtout des réalités

⁹⁰ Au sujet des résident.e.s sélectionné.e.s, l'un d'entre eux.elles n'habite pas le centre-ville, mais ailleurs dans le secteur Hull. Celui-ci a été identifié par d'autres participant.e.s comme un acteur « incontournable » à interroger.

d'affaires plus urgentes qui n'aidaient point à donner une humeur favorable, d'autant plus qu'un certain pessimisme rôde au sujet du centre-ville et sa revitalisation. Enfin, l'institution d'enseignement présent sur le territoire a aussi refusé de participer, préférant la discrétion.

Au niveau du genre, la proportion masculine (72 %) l'emporte sur celle féminine (28 %), car les hommes sont plus présents dans le monde des affaires et sur la scène publique. Mais il y a une présence marquée des femmes dans les associations et organismes de la société civile ainsi que dans le secteur public. Le tableau 3.15 qui suit synthétise le travail effectué pour les entretiens, tout en présentant la répartition entre les catégories d'acteur.e.s et le genre.

Tableau 3.15 – Nombre d'entretiens espéré, réalisé ou pas, selon la catégorie d'acteur.e.s et la répartition homme/femme

Catégorie d'acteur.e.s	Nombre espéré	Nombre réalisé	Nombre de refus	Nombre de non réponses	N'ayant pu être rejoint.e.s	Homme	Femme
<u>Secteur public</u>							
• Municipal et urbanisme	8	7			1	5	3
• Fédéral	2	2				1	1
• Institutionnel	1		1				1
<u>Secteur privé</u>							
• Promoteur	4	1	3			4	
• Association des gens d'affaires	4	3	1			4	
<u>Société civile</u>							
• Association / organisme	14	13		1		9	5
• Commerce / prestataire de services	12	4	5	3		10	2
• Résident.e	8	7		1		5	3
Total	53	37	10	5	1	38	15
	100 %	70 %	19 %	9 %	2 %	72 %	28 %

Comme l'expose le tableau 3.16 de la page suivante, une variété d'âges apparaît au sein des associations et organismes, sans vouloir le justifier simplement sur le fait que plus de personnes aient été interrogées dans cette catégorie comparativement aux autres. Certes, les moins de 50 ans s'y retrouvent en plus grand nombre, entre autres parce qu'il s'agit d'un milieu offrant des opportunités pour parfaire des aptitudes en leadership et permettant l'engagement.

Tableau 3.16 – Tranche d'âges des participant.e.s, selon la catégorie d'acteur.e.s

Catégorie d'acteur.e.s	Nombre	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79
<u>Secteur public</u>						
• Municipal et urbanisme	7	2		3	2	
• Fédéral	2		1		1	
<u>Secteur privé</u>						
• Promoteur	1					1
• Association des gens d'affaires	3			2	1	
<u>Société civile</u>						
• Association / organisme	13	4	1	2	4	2
• Commerce / prestataire de services	4			2		2
• Résident.e	7		2	1	1	3
Total	37	6	4	10	9	8
	100 %	16 %	11 %	27 %	24 %	22 %

À noter une statistique sur les résident.e.s du centre-ville, en incluant aussi ceux et celles œuvrant dans une association ou un organisme et qui y résidaient (et y résident encore). La durée moyenne de résidence s'élève à 31,6 ans⁹¹ ; la plus courte étant 9 ans et la plus longue 59. Toutes ces personnes sont propriétaires, mais ont été souvent au départ locataires. Ainsi, la durée moyenne à titre de locataire représente 4 ans, tandis qu'elle s'élève à 27,8 ans à titre de propriétaire.

La période des entretiens a impliqué une période intensive de quatre (4) mois et vingt-trois (23) jours, débutant le 8 septembre 2023 et se terminant le 31 janvier 2024. Leur durée moyenne est de 1 h 15 m ; la plus courte étant de 18 m 03 s et la plus longue de 3 h 14 m précisément. Concernant le lieu de déroulement, deux options ont été privilégiées par les participant.e.s, soit le mode présentiel à leur domicile ou à leur lieu de travail (51 %) ainsi que l'utilisation d'une plateforme virtuelle (43 %). Aucun entretien n'a été réalisé par téléphone et deux seulement dans un local de l'UQO. Le tableau 3.17 de la page suivante résume le tout.

⁹¹ La durée de résidence a été calculée jusqu'au 31 décembre 2023 ; année à l'intérieur de laquelle tous les participants et toutes les participantes en cause ont été interrogé.e.s.

Tableau 3.17 – Lieu privilégié pour la tenue des entretiens, selon la catégorie d'acteur.e.s

Catégorie d'acteur.e.s	Nombre	Présentiel (domicile ou lieu de travail)	Présentiel (local de l'UQO)	Via Zoom ou Google Meet (1)
<u>Secteur public</u>				
• Municipal et urbanisme	7	2	1	4
• Fédéral	2	1		1
<u>Secteur privé</u>				
• Promoteur	1	1		
• Association des gens d'affaires	3	2		1
<u>Société civile</u>				
• Association / organisme	13	6		7
• Commerce / prestataire de services	4	4		
• Résident.e	7	3	1	3
Total	37	19	2	16
	100 %	51 %	6 %	43 %

Note (1) : À noter que la quasi-unanimité a choisi la plateforme Zoom, seulement un participant a été contacté par le biais de Google Meet.

En général, les entretiens se sont bien déroulés et les participant.e.s ont apprécié l'exercice. Certain.e.s se sont réjoui.e.s de pouvoir enfin s'exprimer librement sur le sujet, au point d'y voir un effet thérapeutique, alors que d'autres auraient aimé poursuivre plus longtemps. Si la convivialité et l'enthousiasme étaient palpables, cela n'a pas empêché en quelques occasions l'expression de signes d'anxiété et de protection du territoire personnel (par exemple, le croisement des bras), qui heureusement se dissipaient après les premières questions. Seules deux personnes ont demandé des conditions pour participer : une a souhaité ne pas être citée, malgré la confidentialité précisée dans le formulaire de consentement, tandis qu'une autre, mal à l'aise avec la subjectivité qu'encourt une étude sur les représentations et compte tenu de l'ambiguïté de faire la distinction entre sa position personnelle et celle qu'elle doit avoir en vertu de son travail, a préféré répondre à des questions remaniées sur la base de faits rapportés⁹². Par ailleurs, les entretiens en présentiel ont été concrétisés dans des conditions propices (tranquillité, éclairage, température,

⁹² Pour ces deux cas d'exception, des ajouts à la main dans le formulaire de consentement ont fait état de leurs préférences et ont été acceptées lors des signatures requises des copies avant le déroulement des entretiens.

aménagement) (Savoie-Zajc, 2009), hormis quelques cas sans conséquence sur la qualité des réponses reçues (interruption involontaire mais brève, sonnerie d'un téléphone intelligent, affection d'un chien). Or, un entretien a dû être écourté en raison d'un autre rendez-vous du participant. Au lieu de planifier une séance d'appoint, il a été entendu, d'un commun accord, de soumettre les questions restantes par message courriel et d'obtenir par le biais du même moyen les réponses, ce qui a été fait rapidement et a servi à clore l'entretien. Si rien de divergent n'est à noter pour ceux réalisés dans un local de l'UQO, un cas de visioconférence a été agrémenté d'enfants, justifiée par une grève à leur école. Mais ces situations enrichissent l'expérience même des entretiens.

Finalement, la quatrième étape s'associe aux transcriptions. Car tous les entretiens ont été enregistrés dans leur intégralité, soit à l'aide d'un enregistreur vocal numérique (lorsqu'en mode présentiel), soit à l'aide d'une fonctionnalité d'enregistrement de la plateforme virtuelle utilisée (lorsqu'en mode virtuel). Le conseil de Beaud (1996), c'est-à-dire un entretien par jour, a été respecté et les transcriptions intégrales ont été réalisées au fur et à mesure. Chaque enregistrement a donc été transcrit textuellement, mot à mot, en tenant compte du non-verbal (pause et silence prolongé) et en évitant les biais, c'est-à-dire vouloir compléter la réponse de l'interviewé.e, si non terminée, ou apporter des précisions injustifiées sur des opinions contradictoires ou ambiguës (Grawitz, 2001). Réalisées à l'intérieur de tableaux du logiciel Microsoft Word, afin d'y retracer ensuite le verbatim jugé important et d'y effectuer le travail de codage, les transcriptions intégrales pour l'ensemble des entretiens ont totalisé 1 366 pages. En parallèle, un journal de terrain a permis d'y colliger des impressions et des repères, afin de garder en mémoire les entretiens rattachés à des observations (voir plus loin) (Beaud & Weber, 2010). Cette pratique se justifie dans la mesure où les textes diffèrent des paroles enregistrées, alors que les règles de l'écriture modifient la parole et ne traduisent pas la richesse de l'interaction ainsi que la subtilité des émotions. De la prise de contact à la transcription et au mot de remerciement, chaque entretien a fait l'objet d'une liste de vérification⁹³. Cette liste a été disposée dans le journal de terrain et devenait la page introductive de l'interviewé.e (reconnu.e par un code, en lien avec le tableau 3.12, p. 129, auquel s'ajoute un numéro pour distinguer les participant.e.s d'une même catégorie).

⁹³ Voir un exemplaire à la suite de la procédure de prise de contact à l'annexe IV, p. 421.

Pour minimiser les risques de biais dans les réponses obtenues⁹⁴ (Beaud, 1996 ; Grawitz, 2001 ; Legavre, 1996 ; Yin, 2014), puisque celles souhaitées pouvaient rester cachées ou avoir été manipulées (Pinson & Sala Pala, 2007), l'authenticité a pu être suffisamment confirmée, soit par la saturation théorique des entretiens, soit par la triangulation avec les autres méthodes (document/presse et observation). Mais les risques de dissimulation et de mensonge restent minimes, puisqu'en pratique la majorité des gens est honnête (Pinson & Sala Pala, 2007). Dans le cas de contradictions, des éclaircissements ont été exigés lors de l'entretien. Par ailleurs, il ne faut pas confondre la « mémoire » avec l'« histoire », car si les gens ne peuvent pas se souvenir de tout, ils ont au moins une compréhension suffisante de l'histoire à raconter, et la triangulation des données en augmente la fiabilité (Pinson & Sala Pala, 2007, p. 59). En effet, les personnes interrogées ont démontré une connaissance pertinente du cas, avec des détails intéressants qui pouvaient être corroborés par d'autres. C'est sans compter que le déroulement même a été orienté, guidé, filtré et relancé, ce qui a aidé des interviewé.e.s à mieux se remémorer.

3.4.2 Observer

Même si le conflit de la Place des Peuples a eu lieu dans le passé, rien n'empêche d'observer, c'est-à-dire « percevoir, mémoriser et noter » (Beaud & Weber, 2010, p. 128). En complément des entretiens, l'observation a permis de recueillir des renseignements visuels, tels que la manière dont l'interviewé.e s'est présenté.e, son attitude, ses mimiques, ses réactions, en plus du décor de son milieu, les contacts avec d'autres personnes (membres de la famille, ami.e.s, client.e.s) ou des animaux (un chien), y compris les situations ayant perturbé le déroulement (interruption de personnes ou sonnerie d'un téléphone intelligent) (Arborio & Fournier, 2010 ; Beaud & Weber, 2010). Les réactions ont une grande importance, car elles révèlent des habitudes qui en

⁹⁴ Dans les risques de biais peut apparaître une explication associée aux effets même du déroulement de l'entretien, à savoir la seule présence du chercheur ou de la chercheuse en produirait, alors que le contexte diverge d'une « conversation ordinaire » (Legavre, 1996, p. 216). Cette situation peut amener l'interviewé.e à adopter des comportements défensifs ou à profiter de l'occasion pour s'exprimer outre mesure. Par rapport au premier aspect, Grawitz (2001, p. 659) résume les mécanismes de défense de l'interviewé.e en quatre éléments : 1) la *fuite*, voire le refus de coopérer, les esquives polies ou le mensonge ; 2) la *rationalisation*, alors que l'interviewé.e donne une réponse à ce qui serait préférable et non en fonction de ses actions véritables ; 3) la *projection*, l'*introjection* et l'*identification*, c'est-à-dire une projection selon laquelle l'interviewé.e attribue aux autres ses propres attitudes, une introjection qui consiste à obéir à un ordre imposé selon sa conception, puis une identification selon laquelle il.elle tente de se conformer à l'image qu'il.elle croit que l'enquêteur.euse a de lui ou d'elle ; et 4) le *refoulement*, qui vise à rejeter « hors de la conscience, les désirs ressentis comme coupables ». De là devient capital un climat d'écoute et de confiance.

disent beaucoup sur les croyances (Descombes, 2014) et donc aussi sur les représentations. Face à une réaction non habituelle, le réflexe a été bien entendu d'en connaître les raisons.

Sans avoir besoin d'un guide d'observation, un journal de terrain a suffi dans le cas présent. Après chaque entretien, un moment a été planifié pour écrire des impressions, des réflexions et des descriptions : impressions au contact de départ et de façon générale ensuite, description des lieux (s'il y a lieu), mise en évidence des moments marquants, ainsi que des informations susceptibles de servir pour le verbatim (mais le verbatim important a été souligné dans le document de la transcription). Cet outil a engagé un travail sur soi-même et a favorisé un premier décodage du terrain ; il s'agissait de ramener la subjectivité vers le travail de recherche en évacuant les prises de position préalables (Beaud & Weber, 2010 ; Bélanger & Cameron, 2016 ; Boudon, 1993 ; Boudon & Fillieule, 2012). En tant qu'« archives de soi-même », son utilité tient « dans la relecture qu'on en fera » (Beaud & Weber, 2010, pp. 80-81), et d'ailleurs cela a permis de relever aisément les passages où des émotions ont été exprimées lors des entretiens. Le meilleur exemple concerne certain.e.s interviewé.e.s très heureux.euses du dénouement du conflit, qui l'ont démontré par le sourire, en étendant les bras, en levant le ton, soit un ensemble de données invisibles de la transcription. De plus, le retour vers les données du journal de terrain contribuait à circonscrire d'autres passages aidant aux interprétations utiles au travail d'analyse.

Rien n'empêchait d'observer le territoire disponible à la vue. Afin de mieux s'en imprégner et avoir une meilleure idée de la spatialité du cas, une promenade dans les rues du centre-ville a été effectuée à différents moments tout au long de l'entreprise doctorale (entre les années 2020 et 2024). Cela aidait aussi à situer visuellement les endroits cités dans les entretiens et les documents, tout en ressentant l'atmosphère du milieu. Des photographies ont été prises à l'été 2022, de façon à avoir en main des repères et de mieux remémorer les objets dans l'espace. Certaines d'entre elles apparaissent dans la présente thèse, sur des pages entre les chapitres et à la figure 3.4 (p. 125). Des descriptions ont été incluses dans le journal de terrain, de même que des impressions sujettes à l'autoanalyse. Ces promenades venaient confirmer sinon infirmer des opinions entendues ; par exemple, les conditions délabrées du quartier du Musée qui, en ignorant certains bâtiments, est plutôt joli, surtout les rues Champlain et Notre-Dame-de-l'Île. Mais notre avis importe peu en comparaison de celui des acteur.e.s du conflit.

Par contre, il a fallu garder à l'esprit que le réel n'est pas toujours disponible à la vue et souvent, à cause de la planification des entretiens, nous étions attendu (Arborio & Fournier,

2010). Dans le cas présent, l'observation a été réduite au temps consacré aux interviewé.e.s, ce qui minimisait la capacité à les connaître dans leur environnement. S'ajoutait la difficulté de tout conserver en mémoire, qui s'avère en plus sélective (Van Campenhoudt, Marquet & Quivy, 2017). Dans certains cas, la prise de notes ne s'est pas produite juste après l'entretien et plusieurs informations à la fois ont encombré nos pensées. Mais des ajustements ont été apportés aux notes lors de périodes libres, afin de les compléter avant d'entamer une nouvelle séance. Reste le problème de l'interprétation du non verbal, car rarissimes sont les synergologues parmi nous.

Or, ces limites ont été minorées, puisque l'idéal d'un entretien par jour a été réalisé. Cette discipline a permis de contenir le niveau de fatigue et de raccourcir le délai de rédaction des notes. De plus, les interprétations du langage corporel se sont affinées en cours de route, quoique la lecture préalable du *Sens caché de vos gestes* (2007) de Joseph Messinger ait été utile⁹⁵. La relecture des notes a favorisé une autoanalyse, grâce à laquelle des lacunes ont été perçues et corrigées (Van Campenhoudt, Marquet & Quivy, 2017). Un autre exercice préalable a consisté à s'interroger sur notre histoire personnelle, afin de mettre au jour nos perceptions/représentations de la réalité (Arborio & Fournier, 2010). En notant nos impressions des entretiens et nos promenades, un retour sur soi a permis d'évacuer des prénotions et d'évaluer leur pertinence pour l'étude de cas.

3.4.3 Lire et relire

Divers.es acteur.e.s produisent des documents. Ceux consultés représentent entre autres des politiques, des programmes ou des rapports de la Ville ou d'une autre institution, des mémoires, des communiqués ou des outils promotionnels des acteurs – individus et groupes – du secteur privé ou de la société civile. Généralement, ils suivent un plan formel, passant de la vision, des objectifs et des grandes orientations aux stratégies d'action ou aux recommandations. Il s'agit d'une succession entre l'aspect représentatif, se justifiant par des raisons (une problématique à résoudre, des défis ou des enjeux) et des prises d'action visant la cohérence (ou sens donné) à la démarche. Le document est « un matériau *objectif* en ce sens que s'il soulève des interprétations différentes, il est le même pour tous et ne change pas », en comparaison à la réponse d'un entre-

⁹⁵ Par exemple, le fait de porter les yeux vers la gauche signifie un retour vers la mémoire et le passé, tandis que les porter vers la droite révèle l'usage de l'imagination ; le croisement des doigts et des jambes est souvent synonyme de protection du territoire personnel, tandis que se mordiller l'intérieur de la joue ou plisser le front peuvent être interprétés comme des signes d'anxiété (Messinger, 2007).

tien qui « vaut seulement pour le moment où elle est donnée » (Grawitz, 2001, p. 256). Or, même s'il n'est pas un résultat de l'étude, il demeure utile, puisque la couverture du sujet et l'effort de sa rédaction insinuent une pensée sincère (Fijalkow, 2007 ; Yin, 2014).

À l'ère du numérique, plusieurs acteurs des secteurs public, privé et de la société civile – des commerces⁹⁶, des associations de quartier et divers organismes –, possèdent des pages Internet et des comptes Facebook⁹⁷. Tout d'abord, la raison d'être de la page Internet repose sur la diffusion d'informations pour les internautes, dans le but d'une éventuelle interaction ou non. Elle se compare à une vitrine exposant toutes sortes de choses, notamment des réalisations ou des projets. Il peut s'agir aussi de rapports annuels ou d'activités, à savoir des éléments rattachés à l'aspect formel et administratif. Mais cette vitrine offre en plus l'occasion de solliciter la participation des membres ou d'en attirer de nouveaux, voire même de créer une mobilisation. Si plusieurs informations sont disponibles, il faut savoir y soutirer ce qui peut être utile. En ce sens, ce ne sont pas toutes les pages Internet consultées qui ont fourni des données pour l'étude de cas. Ensuite, le compte Facebook s'avère intéressant par son apport différent ; plus ponctuel que la page Internet, il offre une prise de vue sur le train quotidien de l'entité qui le garnit, avec toutes sortes d'activités et d'événements. Il ne vise pas un retour en arrière, car il annonce quelque chose et invite à agir, réagir et contre-réagir en direct. En passant du message le plus récent et en descendant vers le passé, il est possible de suivre le fil, telle une histoire racontée.

Cette interactivité offerte par le compte Facebook a permis de recueillir des opinions succinctes ressemblant à celles de la presse écrite. À ce titre, il devient un lieu de dialogue ouvert autant à l'accord qu'à la contradiction. Dans le cas présent, il a été possible de suivre des échanges entre les partisan.e.s du grand projet immobilier et ses opposant.e.s. Cette circonstance est survenue surtout lorsque l'administrateur du compte Facebook lance une question ouverte (par exemple, « que pensez-vous de la nouvelle mouture de la Place des Peuples ? »). Un débat peut surgir, mais aussi des dérapages. Et cette circonstance est aussi apparue dans l'opposition au contre-pro-

⁹⁶ Les pages Internet des commerces et prestataires de services servent à la promotion des produits ou des services à vendre, et non dans le but d'exprimer une position sur un projet urbain ou la revitalisation du centre-ville, du moins pour ceux qui en possède un. Un constat similaire concerne les comptes Facebook, devenant une extension des pages Internet pour fournir des conseils ou informer la clientèle sur des événements à venir – chanteur.euse.s, poètes, humoristes ou autres – chez certain.e.s propriétaires de resto-bars.

⁹⁷ Comme pour la presse écrite, la couverture des comptes Facebook va (et lorsque possible) du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021 – avec débordement sur l'année 2022. Et au même titre peuvent s'y retrouver des expressions émotives attestant la position d'acteur.e.s, soit en faveur, soit en défaveur, du grand projet immobilier.

jet de citation patrimoniale. Mais cet apport pertinent l'est si et seulement si le compte Facebook s'intéresse au sujet questionné. Outre l'interactivité et le côté informel, son avantage repose sur l'occasion d'ajouter des images à l'écrit (photographies, dessins, croquis, vidéos, émojis, etc.). Au sujet des émojis, ceux-ci servent à supporter ou à décrire un argument en imageant l'émotion ressentie, donnant ainsi une idée de l'appréciation émise, mais aussi de la prise de position défendue. Cette imagerie a donc fait apparaître des représentations provenant d'acteur.e.s différent.e.s des entretiens, par rapport à des objets non humains (grand projet immobilier, quartier, citation patrimoniale) et humains (résident.e.s du quartier, promoteur, maire). Par ailleurs, ce côté direct et factuel a servi à solliciter des appuis, des participations ou des mobilisations du groupe habitué de le consulter ou de la population en général. Il s'agissait de créer une force d'influence, soit lors d'une consultation publique importante, soit lors d'un conseil municipal pour faire respecter le zonage ou le faire modifier, soit pour signer une pétition, soit pour souligner des événements plus festifs, comme une fête de quartier ou un gala corporatif.

De plus, les discours retenus sur l'ensemble documentaire tiennent compte d'une période dépassant le conflit, pour s'étendre des fusions municipales jusqu'aux efforts de mise en valeur de la citation patrimoniale du quartier du Musée et à la volonté du promoteur de réaliser un projet d'envergure au centre-ville. Le tableau 3.18, qui se poursuit sur la page suivante, liste les documents, pages Internet et comptes Facebook pour les diverses catégories d'acteur.e.s.

Tableau 3.18 – Liste des documents et références web, par catégorie d'acteur.e.s

Catégorie d'acteur.e.s	Documents, sites web et comptes Facebook
<u>Secteur public</u>	
• Ville de Gatineau	• Vision communautaire sur les villages urbains (2005) ; Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (2007) ; Synthèse des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du PPU du centre-ville de Gatineau (2008) ; Programme particulier d'urbanisme du centre-ville (PPU) (2009) ; Rapport de consultation publique – Projet de politique du patrimoine de Gatineau (2011) ; Politique du patrimoine (2013) ; Schéma d'aménagement et de développement révisé (2015) ; Politique d'habitation (2017b) ; Plan d'action 2021-2025 – CM-2021-347 Programme particulier d'urbanisme du centre-ville (2021) ; https://www.gatineau.ca ; https://www.facebook.com/villegatineau
• CCN	• Le Plan de la capitale du Canada. De 2017 à 2067 (2017) ; Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais (2018) ; https://ccn-ncc.gc.ca
• Collège Saint-Joseph	• https://www.collegestjoseph.ca ; https://www.facebook.com/stjohull
<u>Secteur privé</u>	
• Promoteur de la Place des Peuples	• https://www.brigil.com ; https://www.facebook.com/BRIGIL ; https://www.facebook.com/PlaceDesPeuples
• CCG	• Mémoire dans le cadre des Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (2007) (en lien avec le PPU) ; https://ccgatineau.ca ; https://www.facebook.com/ccgatineau

Catégorie d'acteur.e.s	Documents, sites web et comptes Facebook
<u>Société civile</u> • ARIH • Association du Quartier du Musée / Protégeons le Quartier du Musée • ARJT • ARD • Collectif Développons le Quartier du Musée • Logement Intégré de Hull Inc. • Logemen'occupe • SHO • Tourisme Outaouais • VCV	• Mémoires dans le cadre des Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (2007) (en lien avec le PPU), de la Synthèse des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du PPU du centre-ville de Gatineau (2008) et de la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau (2017a) ; www.arih.ca ; https://www.facebook.com/iledehull • Mémoire présenté dans la Synthèse des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du PPU du centre-ville de Gatineau (2008) ; https://www.facebook.com/protégeonslequartierdumusee • Mémoire sur la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau (2017) ; https://jardinstache.wixsite.com/jardinstache ; https://www.facebook.com/JardinsTache/ • https://vive-deschenes.ca ; https://www.facebook.com/AssociationResidentsDeschenes • https://fr-ca.facebook.com/DevelopponsGatineau/posts/686029664922637 ; https://www.facebook.com/DevelopponsGatineau/ • Mémoire sur la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau (2017) ; logementintegredehull.com • Mémoires dans le cadre des Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (2007) (en lien avec le PPU) et de la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau (2017) ; https://fr-ca.facebook.com/LogemenOccupe ; https://www.facebook.com/Logemenoccupe-104936238600388/ • Mémoire dans le cadre des Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (2007) (en lien avec le PPU) ; intervention dans le cadre du Rapport de consultation publique – Projet de politique du patrimoine de Gatineau (2011) ; https://histoireoutaouais.ca • https://www.tourismeoutaouais.ca ; https://www.facebook.com/tourismeoutaouais • Mémoires présentés dans la Synthèse des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration du PPU du centre-ville de Gatineau (2008) et la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau (2017) ; https://visioncentreville.com ; https://www.facebook.com/VisionCentreVilleGatineau/

D'ordre général, les documents ont été obtenus sans trop de difficulté, la plupart étant publics, sans ignorer la visibilité médiatique du grand projet et du contre-projet. Au même titre, les sites Internet et les comptes Facebook étaient ouverts au public. Plus près des documents, leur rédaction n'avait pas pour but de traiter du conflit urbain, ce qui a obligé une certaine interprétation de leur contenu, risquant de créer des biais (Pinson & Sala Pala, 2007 ; Van Campenhoudt, Marquet & Quivy, 2017 ; Yin, 2014). Pour y remédier, la triangulation avec les entretiens semi-dirigés, qui profitent en retour de l'étude documentaire, a servi à assurer la cohérence et la fiabilité. Le cadre d'analyse devient aussi un guide sur les informations pertinentes à considérer et s'applique aux documents (Fijalkow, 2007 ; Pinson & Sala Pala, 2007 ; Yin, 2014).

Au sujet maintenant de la presse écrite, celle-ci a été très utile dans la sélection des personnes à interroger et pour suivre le fil des événements. La recension des articles a été effectuée à l'aide de la base de données Eurêka.cc, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021, en utilisant les mots-clés « Place des peuples » ainsi que le nom du promoteur, à titre de contenu

dans les textes. Au total, 578 articles ont été recensés. En ciblant deux importants médias de la région, à savoir le journal *Le Droit* et le média ICI Radio-Canada-Ottawa-Gatineau (web), une couverture suffisante a été obtenue avec 466 articles (soit 80,6 % du nombre total). Mais en retranchant les doublons du journal *Le Droit*, car les mêmes textes peuvent revenir dans les versions papier, tablette et web, la couverture ajustée contient alors 252 articles⁹⁸.

Selon Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2009, p. d-4), le conflit urbain apparaît d'ailleurs grâce à la couverture médiatique, d'où un double avantage, car cela « signifie que des informations sur les conflits deviennent immédiatement publiques et accessibles à un grand nombre » et « permet une granulométrie temporelle quotidienne ». La presse véhicule « des préoccupations et des valeurs » sur le conflit, tout en exposant les actions et les ripostes presque immédiates (Fontan, Hamel & Morin, 2013, p. 14). Afin de faciliter la reconstitution du cas, des résumés et un classement ont été effectués en retenant pour chaque article les éléments suivants : le titre (les mots employés, la teneur), la date de parution, l'édition, les faits relatés, les acteur.e.s et leur engagement dans l'événement et le verbatim (Fijalkow, 2007 ; Torre *et al.*, 2010). Grâce au logiciel Microsoft Excel, ces éléments ont été présentés dans un tableau. La fonctionnalité « filtre » du logiciel aidait ensuite à regrouper les articles par années, thèmes ou personnages clés.

Or, le média est lui-même un acteur, dont le rôle politique peut apparaître (Gilbert & Brosseau, 2002). La position journalistique par rapport au conflit ou l'idéologie défendue par l'éditeur ou le propriétaire peut embrouiller la couverture des faits, sans oublier les contraintes de temps pour relater les détails de l'événement et le sensationnalisme pour vendre des copies (Fontan, Hamel & Morin, 2013). En l'occurrence, les informations de la presse écrite ont aussi fait l'objet d'une triangulation avec les autres méthodes de la collecte, toujours dans le but d'assurer leur fiabilité. Une autre limite se lie à notre subjectivité, car nous ne sommes pas immunisé de nos valeurs, au point d'influencer la sélection des articles (Fontan, Hamel & Morin, 2013). Dans le cas présent, ils ont été obtenus à partir de mots-clés, de façon à maximiser leur nombre et à éliminer seulement les doublons ; d'où la conservation des 252 articles.

Le tableau 3.19 débutant à la prochaine page offre une synthèse globale des avantages, des limites et des moyens de les minorer pour les méthodes de la collecte de l'information.

⁹⁸ Pour plus de détails sur la couverture médiatique et l'utilisation des mots-clés, voir à l'annexe V, pp. 422-424. À noter la période retenue qui dépasse celle de 2015 à 2018. Le but visait à connaître les pourparlers antérieurs à l'annonce du grand projet, mais aussi les possibilités d'antagonisme résiduel après le dénouement du conflit.

Tableau 3.19 – Synthèse des méthodes de la collecte de l'information

Méthode	Courte définition	Avantages	Limites	Moyens de réduire les limites
Entretien semi-dirigé	Échange souple animé par un.e chercheur.euse qui guide un.e interviewé.e sur les thèmes centraux à aborder afin de recevoir ses réponses	- Aide à recueillir des informations riches en contenu ou à dégager des informations par la profondeur - Est souple et permet une ouverture aux éléments nouveaux révélés par l'interviewé.e - Est approprié pour aborder des thèmes ou des questions spécifiques à partir d'une théorie - S'avère la méthode privilégiée pour l'étude de cas - Constitue aussi une méthode de choix pour l'étude des représentations	- N'est pas une conversation ordinaire ; le.la chercheur.euse crée un effet sur l'interviewé.e - Peut engendrer un comportement défensif chez l'interviewé.e ou être perçu comme un moyen de se libérer - Peut amener l'interviewé.e à biaiser ses réponses pour recevoir l'approbation du chercheur ou de la chercheuse - Peut être sujet aux ambiguïtés lorsque l'interviewé.e a de la difficulté à verbaliser sa pensée - N'est pas épargné des biais causés par le chercheur ou la chercheuse, en raison de ses prénotions ou préjugés envers l'interviewé.e - Souhait du chercheur ou de la chercheuse de gagner rapidement la confiance de l'interviewé.e, au risque d'en faire trop pour arriver à ses fins - Est hypothéqué par la critique sur le manque de neutralité et d'objectivité ; l'entretien serait une « archive provoquée » ou une « documentation inventée » pour les besoins de la recherche - Peut susciter une crainte de se lancer chez le débutant ou la débutante - Ce n'est pas tout le monde qui possède une bonne capacité d'écoute, une attitude de neutralité bienveillante, une aptitude à créer la confiance et à transmettre une compréhension de la sensibilité d'autrui - Exige du temps et de l'énergie, notamment lors de la transcription - Implique lors de la transcription une manipulation et une transformation des réponses verbales pour les mettre sous la forme de textes qui perdent les qualités de la voix - Suppose une interprétation subjective des réponses	- Par la triangulation avec d'autres méthodes (observation, étude documentaire et de la presse) - Par la multiplication des entretiens pour obtenir la saturation théorique et aussi pour les recouper - Par des exercices pratiques, afin d'acquérir de bons réflexes - Par l'utilisation d'un journal de terrain, en consignant notamment les impressions ; l'objectif est d'y revenir et de pratiquer l'autoanalyse afin d'évacuer les prénotions et les préjugés - Par l'utilisation d'un guide d'entretien avec questionnaire préalablement validé et aligné avec le cadre d'analyse, et à condition qu'il soit un guide et non un programme à suivre à la lettre - Par une attitude active et d'écoute durant les entretiens, en sachant orienter, guider, filtrer et relancer l'interviewé.e - Par la discipline d'une transcription par jour, pour éviter la surcharge et la fatigue

Méthode	Courte définition	Avantages	Limites	Moyens de réduire les limites
• Observation	• Voir ce qui se présente à la vue (les lieux, les objets, les personnes et leurs interactions, des événements, des échanges) ; savoir observer implique trois choses : percevoir, mémoriser et noter	• Permet de compléter les entretiens par son caractère immédiat et direct • Assure le repérage de l'état émotionnel et du langage corporel des participant.e.s • Permet de confirmer des actions dont les interviewé.e.s disent poser • Est un bon moyen de s'imprégner du terrain, de mieux le connaître	• N'est toutefois pas réel tout ce qui peut être vu, surtout lors des entretiens étant donné que les futur.e.s interviewé.e.s attendent l'arrivée du chercheur ou de la chercheuse • Manque de temps et d'opportunité lors des entretiens pour observer suffisamment de manière à bien mémoriser les lieux et à bien connaître les personnes interrogées • Devient difficile de tout conserver en mémoire, qui en plus est une faculté sélective • Manque de temps ou d'opportunité pour noter les observations en temps réel ou certaines circonstances peuvent empêcher de le faire après les entretiens • Est sujette à l'influence des prénotions et des préjugés	• Par l'utilisation d'un journal de terrain rapidement accessible, afin de noter des descriptions, des impressions et d'autres considérations en vue de la rédaction • Par l'effort de notation et la relecture nécessaire pour une autoanalyse en vue d'évacuer les prénotions et préjugés • Par la discipline d'un entretien par jour, ce qui permet de se donner le temps de noter les éléments importants et donc de ne pas être bousculé par l'horaire ; ce qui suppose aussi moins de fatigue et moins de surcharge pour la mémoire • Par la pratique, par des exercices d'observation des gens, afin de mieux comprendre certains comportements et attitudes
• Étude documentaire et de la presse	• Mode d'expression par l'écriture, soit par des rapports, soit des mémoires, soit des contenus sur Internet, soit des communiqués, soit des articles, qui se fige dans un temps et un contexte donnés	• Est un matériau objectif, souvent accessible aisément et auquel on peut se référer en tout temps lorsqu'en notre possession • Se veut un excellent moyen de recouper des réponses obtenues des entretiens • Représente un mode de communication qui a été songé durant sa rédaction • Surtout pour la presse : offre une couverture médiatique d'un phénomène sur une base factuelle et permet d'identifier les personnages clés ; très efficace pour l'étude des conflits urbains qui obtiennent de cette façon leur visibilité • Véhicule des préoccupations et des valeurs liées à des phénomènes comme le conflit urbain • Révèle les actions posées par les gens impliqués	• N'est pas toujours facile d'accès et dépend donc de ce qui est recherché • Peut souffrir d'une pauvreté informative • Peut subir une manipulation et des interprétations sujettes à biais de la part du chercheur ou de la chercheuse • Implique souvent de posséder une connaissance préalable de l'époque et du contexte dans lesquels ont été écrits les documents • Du côté de la presse surtout : le média n'est pas totalement neutre (souvent il y a des prises de position journalistiques) • N'est pas exempte des biais de sélection des documents et des articles de la part du chercheur ou de la chercheuse, notamment selon ses intérêts ou ses valeurs • Implique une situation de contrainte de temps chez les médias qui vont à l'essentiel et ont un penchant pour le sensationnalisme (besoin de vendre des copies), ce qui suppose des possibilités d'euphémisation et de dissimulation contrôlée de certaines informations et de certains faits	• Par la triangulation avec la méthode des entretiens • Par souci de se coller au cadre d'analyse • Par le réflexe de prendre la presse écrite pour ce qu'elle est, d'en faire un usage pour relever certains faits importants et surtout les personnages clés

Méthode	Courte définition	Avantages	Limites	Moyens de réduire les limites
		• Est d'une grande utilité pour connaître l'opinion des différents personnages clés et les comparer • Est facile d'accès en raison des bases de données informatisées qui couvrent plusieurs éditeurs de presse		

Sources : Arborio et Fournier (2010), Beaud (1996), Beaud et Weber (2010), Bélanger et Cameron (2016), Boudon (1993), Boudon et Fillieule (2012), Descombes (2014), Fontan, Hamel et Morin (2013), Fortin et Gagnon (2016), Gilbert et Brosseau (2002), Grawitz (2001), Jodelet (1984 ; 2003), Legavre (1996), Moliner et Guimelli (2015), Mongeau (2011), Pinson et Sala Pala (2007), Roy (2009), Savoie-Zajc (2009), Torre *et al.* (2010), Valence (2010), Van Campenhoudt, Marquet et Quivy (2017), Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2009), Yin (2014).

3.5 Soutirer de la valeur au contenu

Selon Aline Valence (2010, p. 37), les représentations sont des « processus générateurs de discours ». Ce type de contenu, qu'il soit sous forme orale, écrite ou imagée, incarne « le processus de signification inhérent à toute action et à toute interaction » et est l'expression « d'un *savoir intersubjectif* [...] étant le fruit de l'univers symbolique de l'individu et du groupe » qui les ont produits (Valence, 2010, p. 37). François-Pierre Gingras et Catherine Côté (2009, pp. 20-21) complètent en ce sens : « Nos connaissances ne sont le plus souvent que des *représentations* (ou images) imparfaites de la réalité. Nous fabriquons ces représentations à partir de [...] *stimuli* sociaux, c'est-à-dire toute information disponible dans notre entourage : médias, conversations, expériences personnelles, etc. [...] Nous ne sommes [...] pas “neutres” par rapport à la réalité, nous la percevons différemment selon notre expérience personnelle ». Puisque les représentations constituent une forme de connaissance saisissable par le discours, une méthode d'analyse du contenu a été envisagée, ici de type thématique, de façon à dépasser la focalisation sur la fréquence des occurrences – des mots – souvent associée à la méthode lexico-métrique, afin de privilégier des regroupements en catégories pour en dégager le sens (Moliner & Guimelli, 2015).

Les contenus obtenus proviennent de transcriptions des entretiens semi-dirigés, des observations du journal de terrain ainsi que des tableaux synoptiques de l'étude documentaire et de la presse, pour ainsi déduire la méthode de l'analyse de contenu qui désigne « *un ensemble de démarches méthodologiques recourant à des méthodes et des techniques utilisées en vue d'interpréter des documents dans le but de connaître la vie sociale* » (Sabourin, 2009, p. 416). Ce choix a impliqué la rédaction de résumés, l'emploi de mots-clés – codage – et la mise en forme de catégories et de thèmes (Sabourin, 2009). Ainsi, le travail de codage a été inspiré des conseils de Bardin (2013), Miles et Huberman (2017) ainsi que de Saldaña (2013), dans l'intention d'effectuer des cycles, précisément trois rondes avec deux phases de regroupement (voir la figure 3.5 de la page suivante). La première ronde débute avec un codage de type descriptif, qualifiant par des mots ou de courtes expressions des phrases ou de courts paragraphes, et souvent complété du type *in vivo*, consistant à utiliser les paroles mêmes des interviewé.e.s. Il s'agit d'un travail intuitif servant à soutirer tous les codes descriptifs (et *in vivo*) pour ensuite entamer une première phase de regroupement, de façon à en réduire le nombre (des centaines à quelques dizaines), suivie d'une deuxième procurant une dizaine ou moins de codes, à partir desquels les interprétations

deviennent possibles. Cette première ronde s’accompagnait de deux autres, à savoir de codage de valeur et de type « versus ». Leur utilité vise l’approfondissement, la complémentarité et la clarification du travail entrepris au départ. Ainsi, la seconde ronde de type valeur doit être comprise telle une tentative de soutirer du discours des valeurs, des attitudes ainsi que des croyances, spécifiquement inspirées des définitions de Saldaña (2013)⁹⁹. Au sujet de la troisième ronde par codage des « versus », il s’agit de présenter en termes dichotomiques ou binaires, les individus, les groupes, les phénomènes, voire même les concepts qui entrent en conflit les uns avec les autres (Saldaña, 2013). On baptise ce type de codage « versus » en raison de la façon de représenter les codes, par exemples, Nous vs Eux, Un vs Plusieurs, etc. Leur utilisation a permis de faire ressortir deux catégories, soit l’une par rapport aux notions (par exemples, Gentrification vs Mixité sociale, Hauteur vs Échelle humaine), soit l’autre par rapport à des personnes ou des groupes (par exemples, Résident.e.s du quartier vs Ville, Association de quartier vs Promoteur).

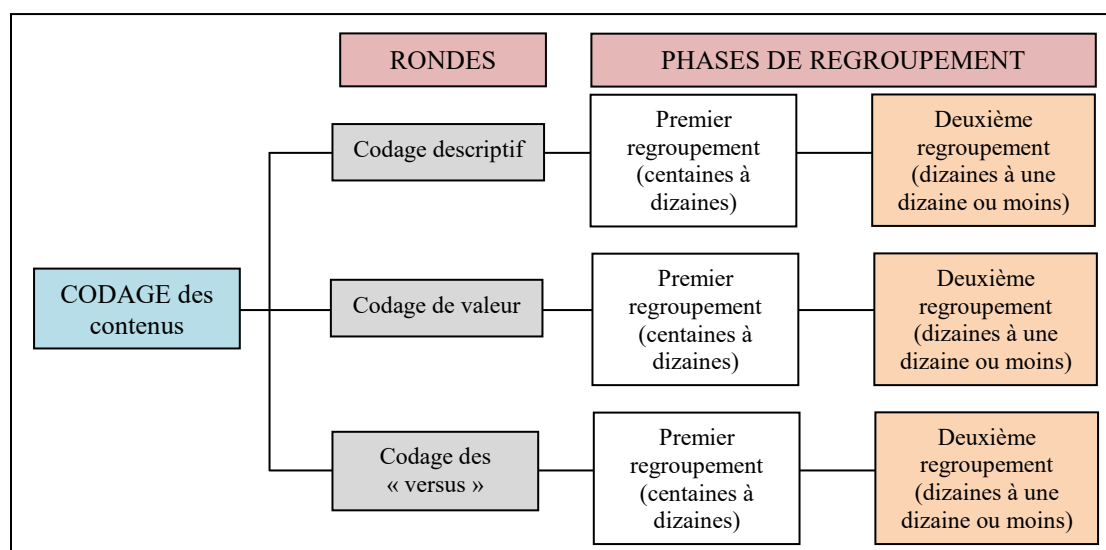


Figure 3.5 – Processus de codage avec ses rondes et phases de regroupement

Des dérogations aux conseils de Bardin (2013), Miles et Huberman (2017), sur la création d’une liste et d’abréviations de mots-clés pour les codes, ont été convenues. Car un codage intuitif a été privilégié, c’est-à-dire le choix de soutirer des documents et transcriptions un ensemble d’idées variées servant à créer les codes pouvant ensuite être traités, réduits – à des mots et des

⁹⁹ Pour faciliter les distinctions, la « valeur » est ce qui est important ou ce à quoi nous accordons de l’importance, l’« attitude » relève d’une manière de penser et de ressentir – un état d’âme – qui est personnelle et implique des comportements, tandis que la « croyance » revient ici à une interprétation du monde, à un regard ou à un jugement porté vers l’extérieur et quelque peu absolu (Saldaña, 2013).

expressions – et regroupés. Les phases de regroupement se basaient sur la familiarité avec d’autres codes susceptibles de les contenir ; en ce sens, la seconde phase de regroupement se comparait à la catégorisation. Si le travail semble fastidieux, l’exercice permet toutefois de bien cerner l’essence du discours et d’effectuer en parallèle des interprétations préliminaires utiles pour la seconde et la troisième ronde. Bien que les discours eussent été codés au départ dans des tableaux du logiciel Microsoft Word, en raison de la plus grande facilité – de notre point de vue – à traiter et à suivre une abondance de textes, les codes ont été par la suite transférés vers le logiciel Microsoft Excel pour subir les regroupements.

La valeur d’une analyse dépend de la conceptualisation, tant au niveau préalable du cadre d’analyse que dans le choix des codes, des catégories et des thèmes, forçant un recul par rapport aux repères idéologiques ou normatifs personnels, afin de privilégier ceux des acteur.e.s étudié.e.s (Grawitz, 2001 ; Saldaña, 2013 ; Van Campenhoudt, Marquet & Quivy, 2017 ; et l’individualisme méthodologique boudonien). Un problème de fidélité peut alors survenir, car la présence ou l’absence de certains éléments peuvent modifier les résultats, d’autant plus que notre subjectivité peut influencer les interprétations (Grawitz, 2001). Dans le but de remédier à cet inconvénient, la triangulation des données issues d’une même méthode de la collecte ou entre les différentes méthodes utilisées, a permis une relative exhaustivité et de réduire les biais personnels. Autrement dit, il fallait suivre l’astuce selon laquelle une interprétation est jugée bonne si elle est démontrée plus d’une fois (Grawitz, 2001). À ne point négliger l’utilité du journal de terrain, car les descriptions et réflexions colligées ont aidé à prendre conscience des biais potentiels et à apporter des ajustements, afin d’objectiver la pensée (Roy, 2009). Au lieu des mémos de codage et analytiques recommandés (Miles & Huberman, 2017 ; Saldaña, 2013), servant notamment à l’autoanalyse, une autre option a été privilégiée. Car ils ont plutôt fait l’objet d’un second journal, distinct de celui du terrain, qui incluait des précisions sur le codage avec la liste et les définitions des types de codes, les moyens de coder, les difficultés encourues et les idées venues pour les interprétations. Ce journal de codage et d’analyse permettait aussi de prendre conscience des facteurs subjectifs et de les évacuer pour éviter de nuire à la qualité de l’analyse.

Le tableau 3.20 de la prochaine page offre une synthèse sur la méthode de l’analyse de contenu avec ses avantages, ses limites et les moyens de les réduire.

Tableau 3.20 – Synthèse de la méthode de l'analyse de contenu

Méthode	Courte définition	Avantages	Limites	Moyens de réduire les limites
Analyse de contenu (de type thématique)	Ensemble de démarches méthodologiques qui recourent à des méthodes et à des techniques pour interpréter des écrits ; sous sa forme thématique, elle s'articule autour de résumés, de mots-clés (système de codage), de catégorisations et d'une élaboration de thèmes qui facilitent l'analyse	- Est bien connue, rapide, efficace et s'applique à tout type de discours - Permet des analyses riches et va en profondeur - Convient à l'analyse des idéologies, des systèmes de valeurs, des représentations et des aspirations, en plus des enjeux touchant un conflit, des éléments d'une situation problématique, des interprétations d'un événement quelconque ou la reconstitution des mentalités ou de la sensibilité des acteurs.e.s - Oblige le chercheur ou la chercheuse à prendre du recul par rapport à ses repères idéologiques et normatifs pour se focaliser sur ceux des personnes ou des documents interrogés, ce qui contribue à une analyse rigoureuse et méticuleuse	- Deviens plus difficile à réaliser lorsque les entretiens ont été effectués à partir de questions ouvertes procurant des réponses variées ; d'où une diversité au-delà du contenu verbal, en lien avec des attitudes, de traits personnels ou de structures cognitives rendant plus ardues la codification et la catégorisation - Exige du temps, peut être jugée lourde et fastidieuse dans son application - Est riche, mais sans être totalement exacte - Repose sur le jugement et l'interprétation du chercheur ou de la chercheuse (subjectivité) - Implique des risques de biais, compte tenu de la manipulation des informations collectées, de leur analyse et des résultats - Peut générer un problème de fidélité, car la présence ou l'absence d'éléments peuvent modifier les résultats	- Par la triangulation des méthodes de l'entretien, de l'observation et de l'étude documentaire et de la presse au sein de l'analyse de contenu, validant les méthodes l'une par l'autre - Par la réflexion et l'autoanalyse que la méthode exige à des fins de rigueur et d'objectivité recherchées (savoir objectiver la pensée), pouvant se traduire par l'utilisation d'un journal de codage et d'analyse - Par la construction d'un cadre d'analyse solide (qui donne la direction à suivre) - Par l'astuce selon laquelle une interprétation est jugée bonne si elle peut être démontrée plus d'une fois ; cela exige de bien expliciter la technique utilisée - Par le fait de ne pas oublier les objectifs de la recherche, de bien évaluer le temps imparti ainsi que les moyens et les ressources pour en venir à bout

Sources : Bardin (2013), Grawitz (2001), Miles et Huberman (2017), Moliner et Guimelli (2015), Roy (2009), Sabourin (2009), Saldaña (2013), Valence (2010), Van Campenhoudt, Marquet et Quivy (2017).

Étant donné la nature du phénomène étudié, il a été décidé d'utiliser des schémas actantiels afin de suivre la chronologie du conflit en exposant les jeux d'acteur.e.s, donnant ainsi une dynamique aux données recueillies. Selon Luc Van Campenhoudt, Jacques Marquet et Raymond Qui-vy (2017), qui ont illustré cette méthode à travers un exemple d'étude sur le Mouvement blanc apparu en Belgique durant les années mille neuf cent quatre-vingt-dix, ces schémas présentent six rôles et trois types de relations, tels qu'illustré à la figure 3.6 plus bas. Parmi les rôles, il y a celui du destinataire, de l'objet, du destinataire, du sujet, de l'adjuvant et de l'opposant, tandis que les relations entre les actant.e.s – ou les acteur.e.s – peuvent être de communication, de désir et de pouvoir. Ainsi, la relation de désir amène le sujet à se mettre en quête de posséder l'objet ; tandis que la relation de pouvoir expose un adjuvant qui aide le sujet dans sa quête, avec ses atouts et ses ressources, mais aussi un opposant qui lui fait obstacle ; et enfin, la relation de communication fait en sorte que le destinataire – ou sujet-manipulateur – évoque l'objet au destinataire qui devient le sujet désirant s'accaparer l'objet. Les schémas actantiels ont été associés aux discours de la presse écrite et de contenus Internet (comptes Facebook en particulier), de façon à suivre la chronologie des événements entourant le cas de la Place des Peuples (voir le chapitre 5).

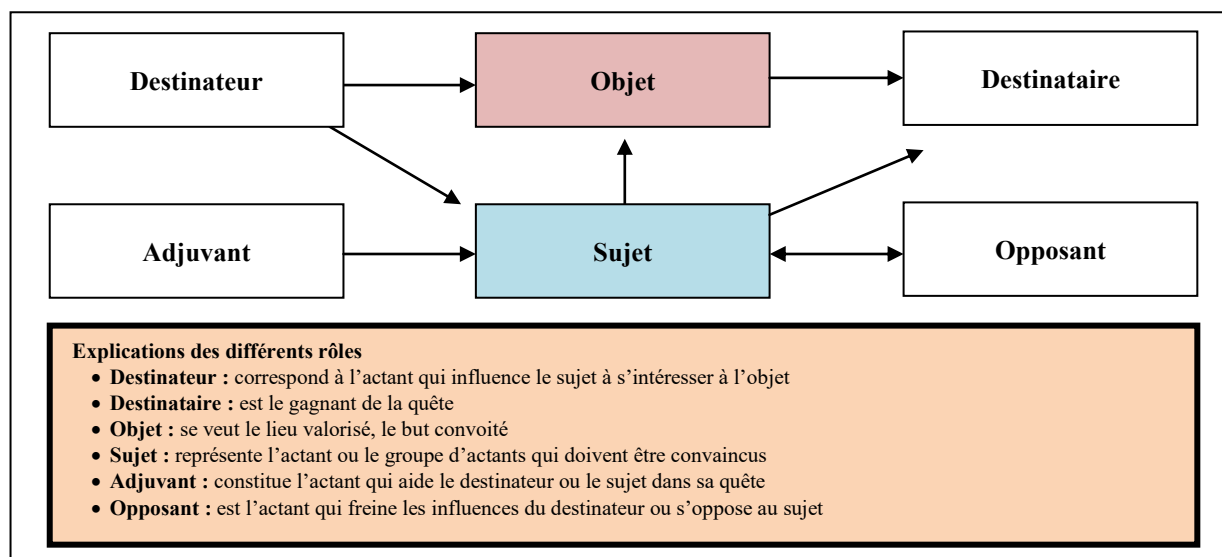


Figure 3.6 – Schéma actantiel

3.6 Considérations éthiques

Étant donné la décision d'interroger des gens, la présente étude exige de se conformer aux règles de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO. Ainsi, un formulaire de consentement a été soumis aux participant.e.s interrogé.e.s, s'assurant de leur pleine conscience des répercussions possibles des entretiens (intention, durée et enregistrement), du respect accordé à leur personne (tant dans leur bien-être que dans leur vie privée), en plus d'assurer la protection de leurs renseignements personnels, et de fournir des précisions sur l'utilisation (code spécifique pour assurer l'anonymat) ainsi que la destruction éventuelle de leurs informations. L'objectif général et les attentes de la recherche ont été communiqués, de même que le droit de retrait à tout moment ; le but étant d'assurer un consentement libre, éclairé et continu, c'est-à-dire que la personne ait « assez d'information – sur ce qui lui sera demandé et à quelles fins cette information sera utilisée – pour en évaluer les conséquences » (Crête, 2009, p. 295)^{100,101}. Ce fut lors du contact initial que le formulaire de consentement a été discuté. Alors, si le premier contact s'est fait par téléphone, une entente a été convenue pour compléter et obtenir copie avant le début de l'entretien, mais le participant ou la participante a été informé.e de son contenu et a pu poser les questions désirées avant de le compléter. Lors d'un contact initial par courriel, il a été joint au message, accélérant ainsi les choses et permettant de recevoir les signatures – scannées ou électroniques – par le même moyen, sinon *via* une copie papier avant le début de l'entretien. Dans tous les cas deux copies ont été signées, soit une pour le participant ou la participante, soit une autre conservée pour la recherche. Mais en raison des catégories d'acteur.e.s – secteur public, secteur privé, société civile en trois subdivisions –, le formulaire a été produit en différentes versions, de façon à refléter les différences et les critères de sélection propres à chacune. De plus, les participant.e.s ont été informé.e.s de leur droit d'obtenir une copie de leur enregistrement, selon le mode convenu d'un commun accord ; dix (10) parmi les trente-sept (37) s'en sont prévalu.e.s.

Puisque des établissements ou des organisations ont fait l'objet du cas étudié et avaient toutes les chances d'être nommés à l'intérieur de la thèse, une demande de pouvoir les citer leur a été transmise. Ceux-ci ayant une page Internet et des adresses électroniques, le formulaire d'auto-

¹⁰⁰ Le cours de l'*Énoncé de politiques des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains : Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)* a été complété en date du 24 janvier 2021.

¹⁰¹ Pour plus de détails sur le formulaire de consentement, voir l'une des versions à l'annexe VI, pp. 425-429.

risation leur a donc été acheminé par le moyen du courriel, en sollicitant un retour. Sur les onze (11) entités, dix (10) d'entre elles ont accordé le droit de les citer et une (1) seule a refusé. Au sujet de cette dernière, la recommandation du comité éthique de notre université a été suivie et justifie l'avant-propos de la présente thèse. Bien que la recherche puisse susciter un intérêt particulier, supposant un conflit d'intérêts potentiel, aucune action entreprise ou sollicitation quelconque d'une personne ou d'un groupe visant à influencer son déroulement ne sont à signaler.

3.7 Conclusion

Vouloir répondre à la question de recherche exige de passer l'étape de la mesure, signifiant l'élaboration d'un cadre d'analyse avec ses dimensions et indicateurs. Ainsi, le rapprochement entre les objets(-dimensions) de représentation soutirés du cas à l'étude et les étapes du cycle de la dynamique conflictuelle ont permis de créer les indicateurs recherchés. Si le devis de l'étude de cas s'appuie en grande partie sur des informations issues de la méthode de l'entretien semi-dirigé, la triangulation avec l'observation et l'étude documentaire et de la presse contribue à en augmenter la fiabilité. En même temps, le devis exige de suivre une posture méthodologique conforme aux objectifs compréhensifs, d'où la préférence accordée à l'individualisme méthodologique boudonien et à la phénoménologie. Une dimension spatiale vient aussi compléter l'avenue individualiste par les raisons données aux actes posés. Par ailleurs, l'usage de la méthode des entretiens entraîne des enjeux éthiques visant, entre autres, le bien-être des participant.e.s, leur décision éclairée et la protection de leurs informations personnelles. Mais l'intérêt porté aux représentations des acteur.e.s exige de s'ouvrir aux discours à la fois verbaux, écrits et imagés. L'ensemble de ces contenus peut alors faire l'objet d'une analyse thématique, impliquant un effort de codage, de catégorisation et de thématisation, bien que la routine ait été modifiée quelque peu, afin de parler d'un processus de codage intuitif soumis à trois rondes (descriptif/*in vivo*, de valeur et des « versus ») avec deux phases de regroupement. C'est le dernier regroupement qui sert aux analyses des informations collectées. De cet effort méthodologique apparaissent alors des résultats qui restent à être présentés. Avant d'y arriver toutefois, un retour sur le territoire mérite d'être fait, puisque le conflit urbain se produit toujours à quelque part.

Chapitre 4

Portrait et historique du territoire : Gatineau et son centre-ville

4.1 Introduction

Dans le précédent chapitre, il a été possible d'approfondir la triade acteur.e-autrui-objet qui caractérise à la fois le conflit urbain et les représentations des acteur.e.s. Cela a permis d'aboutir à un cadre d'analyse servant à la mesure et donc à obtenir des réponses probantes, grâce aux informations recueillies sur les acteur.e.s sélectionné.e.s à propos d'objets de représentation (PPU, centre-ville, quartier, grand projet urbain / contre-projet, autrui et le conflit lui-même) rattachés aux étapes du cycle de la dynamique conflictuelle.

Mais la description du territoire, surtout les objets centre-ville et quartier, exige une plus grande rigueur. Car, avant d'en arriver au cas, il importe de connaître le contexte qui englobe le conflit. Se posent alors les questions suivantes : qu'est-ce qui est ignoré sur Gatineau et son centre-ville pouvant aider à la compréhension ? quelles sont les caractéristiques physiques et démographiques du territoire ? où se situe-t-il par rapport à d'autres grandes villes du pays et de la province ? quoi penser sur l'évolution du centre-ville ? comment se développe-t-il par rapport aux autres secteurs de la ville ? quels événements ont été responsables de ses transformations et viennent justifier la présente revitalisation ? quel(s) mouvement(s) participe(nt) à ces changements ?

4.2 Caractéristiques du terrain sous certains aspects

Avant d'entamer la partie historique, il faut souligner la position de la ville de Gatineau en tant que métropole de la région de l'Outaouais (voir la figure 4.1, p. 155). Celle-ci se situe au sud-ouest de la province de Québec, précisément au sud de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et à l'ouest des Laurentides. Elle est séparée de l'Ontario par la frontière naturelle que représente la rivière des Outaouais. Outre celle-ci, qui se déverse dans le fleuve Saint-Laurent, trois autres rivières importantes caractérisent la région, à savoir Gatineau, Lièvre et Rouge (Ritchot, 1999), dont la première sépare les secteurs Hull et Gatineau. Postée sur le bouclier canadien, sorte de plateforme rocheuse composée de massifs et de cuvettes, la région de l'Outaouais est bordée de

part et d'autre du mont Tremblant et des élévations du Parc Algonquin, faisant partie de quatre groupes de hautes collines configurant la province dans un axe nord-est-sud-ouest. En ciblant la rive nord du fleuve Saint-Laurent, la formation la plus élevée représente les monts Valin et les massifs du Parc des Laurentides de part et d'autre de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Ritchot, 1999). Les collines de la Gatineau font partie de ce réseau de massifs et offrent un paysage admirable sur la ville (secteur Hull) à partir de la colline du Parlement à Ottawa en Ontario.



Figure 4.1 – Régions du Québec, dont l'Outaouais (Tirée de l'ISQ, 2021b, p. 11.)

Pour revenir à Gatineau, sa superficie s'étend sur 341,84 kilomètres carrés, divisés en cinq secteurs : Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers (Statistique Canada, 2022c ; Ville de Gatineau, 2022a). Sa proximité avec Ottawa, capitale du Canada, a permis la création de la Région de la capitale nationale (RCN), soit l'une des régions métropolitaines les plus importantes du pays. Malgré des estimations qui la déclassaient par rapport à celles de Calgary et d'Edmonton, entre 2013 et 2015, elle a su conserver sa quatrième place, après Toronto, Montréal et Vancouver (Statistique Canada, 2022b ; 2022d)¹⁰². Le tableau 4.1 ci-dessous présente l'évolution démographique des principales régions métropolitaines du Canada depuis 2001.

Tableau 4.1 – Population selon les principales régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, par décennie, entre 2001 et 2021

RMR \ Année	2001	2011	Var. %	2021	Var. %	Var. % moyenne sur 20 ans
Toronto	4 882 618	5 768 001	18,1	6 202 225	7,5	1,4
Montréal	3 626 699	3 994 492	10,1	4 291 732	7,4	0,9
Vancouver	2 074 568	2 374 642	14,5	2 642 825	11,3	1,4
Ottawa-Gatineau	1 127 684	1 288 388	14,3	1 488 307	15,5	1,6
Calgary	977 775	1 263 935	29,3	1 481 806	17,2	2,6
Edmonton	962 390	1 205 342	25,2	1 418 118	17,7	2,4
Québec	705 206	777 938	10,3	839 311	7,9	1,0
Winnipeg	695 830	745 774	7,2	834 678	11,9	1,0

Sources : Statistique Canada (2022b ; 2022d).

Mais c'est surtout la partie ontarienne qui fournit la plus grande part de la population, avec un peu plus des trois-quarts et une croissance annuelle supérieure à la partie québécoise (voir le tableau 4.2, p. 157). À noter toutefois l'augmentation démographique entre 2001 et 2011 du côté de Gatineau (17,8 % comparativement à 13,1 % pour la partie ontarienne), sûrement un effet des

¹⁰² Selon des projections démographiques de Statistique Canada (2022b), la région métropolitaine Ottawa-Gatineau aurait dû passer du quatrième au cinquième rang au profit de Calgary en 2013 (respectivement 1 315 160 habitant.e.s vs 1 344 686), et ensuite au sixième rang, alors que la région d'Edmonton aurait bénéficié d'une hausse démographique pour la devancer en 2015 (1 337 305 habitant.e.s vs 1 338 092 pour la région métropolitaine albertaine). Or, si la région de Calgary a devancé Ottawa-Gatineau en 2016 (1 392 609 habitant.e.s vs 1 371 576), un renversement de situation a contribué à ce que la dernière récupère et conserve son quatrième rang (Statistique Canada, 2022d).

fusions municipales et des investissements favorisant une centralisation administrative et économique de la région de l'Outaouais et du fédéral dans la nouvelle ville.

**Tableau 4.2 – Population selon la région métropolitaine de recensement (RMR)
Ottawa-Gatineau, parties québécoise et ontarienne, par décennie, entre 2001 et 2021**

RMR \ Année	2001	2011	Var. %	2021	Var. %	Var. % moyenne sur 20 ans
Ottawa-Gatineau	1 127 684	1 288 388	14,3	1 488 307	15,5	1,6
Partie du Québec	273 091	321 817	17,8	353 293	9,8	1,5
Partie de l'Ontario	854 593	966 571	13,1	1 135 014	17,4	1,6

Sources : Statistique Canada (2022b ; 2022d).

En ciblant la rive québécoise de la rivière des Outaouais, une répartition semblable entre les hommes et les femmes se constate, quoique le genre féminin profite d'un léger avantage qui se réduit en raison de la progression du genre masculin au cours des deux dernières décennies (voir le tableau 4.3 suivant). En revanche, depuis le début des années deux mille, s'affiche une croissance démographique soutenue, à cause notamment d'un mouvement de métropolisation.

**Tableau 4.3 – Population de la région métropolitaine
de recensement (RMR) Ottawa-Gatineau selon le sexe,
partie québécoise seulement, par décennie, entre 2001 et 2021**

RMR \ Année	2001	2011	Var. %	2021	Var. %
Ottawa-Gatineau (partie du Québec)	273 091	321 817	17,8	353 293	9,8
Femmes :					
Nombre	138 507	162 768	17,5	178 060 (1)	9,4
Pourcentage	50,7	50,6		50,4 (1)	
Hommes :					
Nombre	134 584	159 049	18,2	175 233 (1)	10,2
Pourcentage	49,3	49,4		49,6 (1)	

Note (1) : En conservant les mêmes proportions que les données estimées par Statistique Canada (2022b) pour les femmes et les hommes appliquées à la population établie par le recensement de 2021.

Sources : Statistique Canada (2022b ; 2022d).

Au niveau provincial, la ville de Gatineau forme la quatrième agglomération en importance après Montréal, Québec et Laval¹⁰³. Si elle offrait la meilleure croissance démographique durant la première décennie des années deux mille, la cadence s’est réduite par la suite mais reste élevée. Sa proximité avec Ottawa, qui a connu une hausse de 17,4 % entre 2011 et 2021, a pu amener des personnes à regarder du côté de Gatineau, surtout pour les francophones. Le tableau 4.4 qui suit expose l’évolution démographique des principales villes de la province de Québec depuis 2001.

Tableau 4.4 – Population de la ville de Gatineau comparée à d’autres grandes municipalités québécoises, par décennie, entre 2001 et 2021

Ville	Année					
	2001	2011	Var. %	2021	Var. %	Var. % moyenne sur 20 ans
Montréal	1 617 333	1 675 174	3,6	1 762 949	5,2	0,5
Québec	485 827	522 647	7,6	549 459	5,1	0,7
Laval	350 373	405 926	15,9	438 366	8,0	1,3
Gatineau	231 368	268 634	16,1	291 041	8,3	1,3
Longueuil	230 478	233 955	1,5	254 483	8,8	0,5
Sherbrooke	141 640	156 522	10,5	172 950	10,5	1,1
Lévis	124 484	140 075	12,5	149 683	6,9	1,0
Saguenay	149 709	146 039	-2,5	144 723	-0,9	-0,2
Trois-Rivières	124 662	132 542	6,3	139 163	5,0	0,6

Sources : ISQ (2022a), Statistique Canada (2022c).

Certes, la proximité avec la capitale nationale canadienne coïncide avec la présence d’emplois fédéraux, dont les salaires et les avantages sociaux attirent plusieurs personnes et familles. Cette situation se reflète dans le revenu total médian autant des particuliers que des ménages, alors que Gatineau se classe parmi les meilleures en comparaison à d’autres grandes villes québécoises, voire même à la province. Par contre, le revenu total médian des Gatinois.es – incluant les ménages – augmente moins vite dans le temps, toujours en rapport avec les mêmes grandes villes québécoises entre 2006 et 2016. Il s’agit d’un effet pervers attribué à la même raison qui

¹⁰³ Pour apprécier l’évolution démographique de la ville de Gatineau et d’autres grandes villes du Québec sur une plus longue période, voir à l’annexe VII, p. 430.

justifie les hauts salaires, c'est-à-dire les emplois fédéraux dont les augmentations se calquent généralement sur la hausse du coût de la vie. Pour un meilleur coup d'œil, le tableau 4.5 ci-dessous présente l'évolution du revenu total médian des particuliers et des ménages dans les grandes villes du Québec à partir de 2006.

Tableau 4.5 – Revenu total médian des particuliers et des ménages pour la province et les principales municipalités du Québec, entre 2006 et 2016

Territoire \ Année	Particulier				Ménage		
	2006 \$	2011 \$	2016 \$	Var. % (2006-2016)	2005(2) \$	2015(2) \$	Var. %
Province du Québec	(1) 28 200	(1) 29 500	(1) 32 400	14,9	54 921	59 822	8,9
Montréal	21 989	25 082	28 412	29,2	45 199	50 227	11,1
Québec	27 915	33 174	37 222	33,3	54 137	59 881	10,6
Laval	27 830	30 840	33 814	21,5	65 007	70 216	8,0
Gatineau	32 019	37 307	39 723	24,1	67 678	68 703	1,5
Longueuil	26 467	29 711	33 258	25,7	54 779	58 626	7,0
Sherbrooke	24 450	27 986	30 810	26,0	48 735	51 706	6,1
Lévis	31 387	36 892	41 468	32,1	68 071	74 101	8,9
Saguenay	24 788	30 157	33 669	35,8	54 804	58 720	7,1
Trois-Rivières	23 290	27 178	30 329	30,2	47 393	50 700	7,0

Notes :

- (1) Les données pour la province de Québec se rapportent au revenu total médian des particuliers de 16 ans et plus, tandis que les données pour les principales municipalités concernent les 18 ans et plus.
- (2) Bien que les données proviennent du recensement de 2016, la source de Statistique Canada (2017) soutient une comparaison entre les années 2005 et 2015, ce qui représente néanmoins une base acceptable.

Sources pour le revenu médian des particuliers : ISQ (2021a ; 2021d) ; pour les ménages : Statistique Canada (2017).

En pénétrant au sein de la ville de Gatineau et ses secteurs, Aylmer (87 045 \$ en 2016) se démarque ; elle est suivie par Masson-Angers (74 342 \$) et Gatineau (70 520 \$). Malgré sa proximité de la colline parlementaire et du nombre d'emplois fédéraux, provinciaux et municipaux au centre-ville, le secteur Hull se situe en fin de peloton (55 215 \$) et même en deçà du revenu total médian des ménages de la province (61 900 \$). Le tableau 4.6 de la prochaine page expose cette fois-ci le revenu total médian des ménages pour les secteurs de la grande ville de Gatineau, mais aussi son centre-ville et sa partie Vieux-Hull Est.

Tableau 4.6 – Revenu total médian des ménages pour la province de Québec et les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, entre 2006 et 2016

Territoire	Année	2006	2011	2016	Var. %
		\$	\$	\$	(2006-2016)
Province du Québec		57 000	58 600	61 900	8,6
Secteur Gatineau		59 852	65 957	70 520	17,8
Secteur Aylmer		73 511	82 737	87 045	18,4
Secteur Buckingham		50 134	51 958	57 452	14,6
Secteur Masson-Angers		60 416	63 924	74 342	23,1
Secteur Hull		47 958	52 209	55 217	15,1
Secteur centre-ville		33 291	33 516	38 294	15,0
Communauté du Vieux-Hull Est		42 933	44 268	54 542	27,0

Sources : ISQ (2021c), Ville de Gatineau (2022b).

Au dernier recensement, les données sur la ville de Gatineau exposent un revenu total médian des ménages de 82 000 \$ en 2020, à savoir une hausse de 19,4 % comparativement au résultat de 2015 qui s'établissait à 68 703 \$ (Statistique Canada, 2017 ; 2023b)¹⁰⁴. Des ajustements ont donc été effectués depuis 2015, explicables par la conjoncture économique favorable pré-pandémie. Cela suppose une croissance semblable pour les différents secteurs, y compris le centre-ville, voire une tendance à la hausse qui se poursuit. En effet, pour le secteur Hull, une compilation des données du recensement de 2021 permet d'estimer un revenu total médian des ménages de 70 282 \$, à savoir une augmentation de 27,2 % par rapport aux données de 2016. De son côté, le centre-ville affiche aussi une nette amélioration avec un résultat de 53 600 \$ lors du dernier recensement (près de 40 %) (Statistique Canada, 2023b). Alors, s'agit-il d'un effet de gentrification constaté au centre-ville en lien avec sa revitalisation ?

Avant de répondre et dans le but de mettre en évidence le centre-ville et le Vieux-Hull Est, des données sur les emplois par principales industries peuvent servir. Au sujet du paradoxe du revenu total médian des particuliers et des ménages qui expose des résultats plus faibles pour le

¹⁰⁴ Cette croissance du revenu total médian des ménages apparaît aussi dans les autres grandes villes de la province, alors que Montréal obtient un résultat de 63 600 \$ pour l'année 2020 (hausse de 26,6 % par rapport à 2015), 70 500 \$ pour Québec (+17,7 %), 85 000 \$ pour Laval (+21,1 %), 71 500 \$ pour Longueuil (+22 %), 59 600 \$ pour Sherbrooke (+15,2 %), 84 000 \$ pour Lévis (+13,4 %), 69 000 \$ pour Saguenay (+17,5 %) et 60 400 \$ pour Trois-Rivières (+19,1 %) (Statistique Canada, 2023b).

secteur Hull – dont le centre-ville et le Vieux-Hull Est –, malgré la concentration des emplois gouvernementaux et la nette amélioration en 2020, la figure 4.2 de la page 162 l'illustre bien.

Selon le recensement de 2016, 47 % des emplois du secteur Hull sont rattachés aux administrations publiques – incluant le fédéral, le provincial et le municipal –, voire même 63,9 % au centre-ville. Ce pourcentage augmente même dans le Vieux-Hull Est (77,5 %). Par ailleurs, le secteur tertiaire domine dans tous les secteurs de Gatineau. Le commerce de détail, les soins et services de santé, l'enseignement ainsi que l'hébergement et la restauration, souvent en support ou découlant de la force économique des emplois créés par les administrations publiques, complètent le portrait¹⁰⁵. Cela dit, les données du dernier recensement révèlent une continuité de cette réalité. Si en 2016 le secteur des administrations publiques accaparait 24,8 % de la population active, la proportion s'élève désormais à 28,4 % en 2021, à savoir un bond de 3,6 % (Statistique Canada, 2022a). Mais le récent rapport de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (2023, p. 20) sur le centre-ville souligne une diminution du nombre de travailleur.euse.s dans ce secteur entre 2016 et 2021, passant de 36 070 à 14 460 (-59,9 %). En termes de poids économique, il s'agit d'une baisse de 18,7 %. Autrement dit, l'augmentation de la population active des administrations publiques s'est effectuée ailleurs dans la ville. Cette situation se justifie par les impacts de la pandémie sur le travail des fonctionnaires qui peut être entrepris en télétravail.

¹⁰⁵ À noter des variations entre les années 2016 et 2021 dans les secteurs autres que les administrations publiques, c'est-à-dire une augmentation de 1,3 % en soins de santé et assistance sociale (respectivement 12 vs 13,3 % pour les années concernées) ainsi que dans les services d'enseignement avec 0,2 % (8,3 vs 8,5 %) et la construction avec 0,7 % (6,7 vs 7,4 %), tandis que le commerce de détail a subi une diminution de sa proportion de la population active gatinoise de 1,4 % (11,2 vs 9,8 %) (Statistique Canada, 2022a).

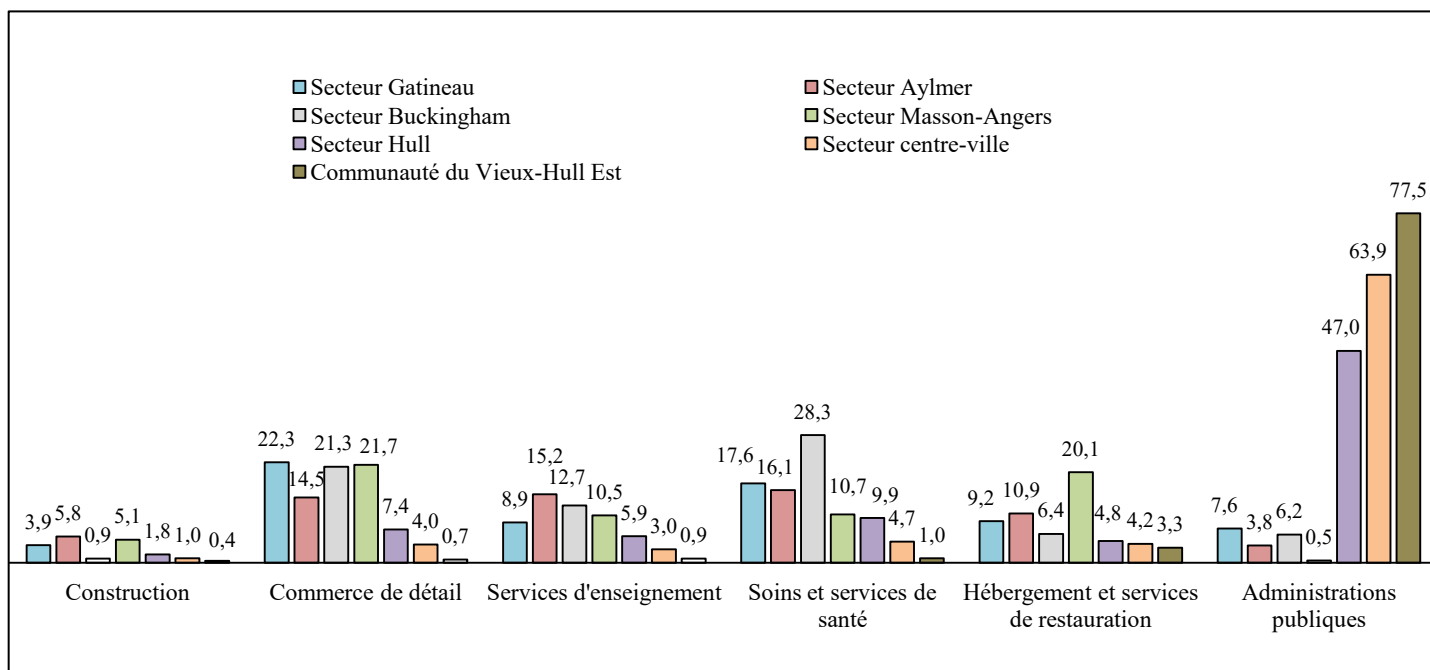


Figure 4.2 – Emploi selon les principales industries pour les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, à partir des données disponibles du recensement de 2016, en pourcentage (Inspirée des données de la Ville de Gatineau, 2022b.)

Une analyse rapide permet de déduire que les travailleur.euse.s des fonctions publiques concentrées au centre-ville n’y vivent majoritairement pas, préférant donc la périphérie. Pour le corroborer, la croissance démographique des secteurs de la ville depuis 2001 révèle une expansion des parties éloignées. Mais cela est plus ou moins vrai dans le cas de Buckingham qui, malgré un recul entre 2001 et 2006, est revenue sur le sentier de la croissance avec 4,8 %. Ailleurs, s’affiche une croissance importante pour Aylmer (79,2 %), Masson-Angers (32,1 %) et dans une moindre mesure Gatineau (14,7 %). Pour le secteur Hull toutefois, il est question d’une perte de sa population (-1,5 %) entre 2011 et 2016. Les résultats les plus révélateurs concernent le centre-ville qui a connu une décroissance de 12,5 % pour la même période. De là se justifient les mesures visant sa revitalisation, en songeant au PPU. Or, si une compilation des données du recensement de 2021 affiche une hausse de la population dans le secteur Hull (72 907 habitant.e.s pour un bond de 6,5 %) (Statistique Canada, 2023b), l’effet du programme reste modeste au centre-ville (11 685 pour +0,4 %) (ODO, 2023). En bref, les efforts de revitalisation et de repeuplement tardent à se réaliser ; entre 2001 et 2021, la variation demeure négative à -12,1 %. Le tableau 4.7 de la prochaine page expose plus nettement l’évolution de la population de Gatineau avec ses secteurs, du centre-ville et de sa partie Vieux-Hull Est depuis 2001.

Tableau 4.7 – Population de la ville de Gatineau, de ses secteurs ainsi que du centre-ville et une communauté du secteur Hull, selon les données des recensements disponibles, entre 2001 et 2016

Territoire \ Année	2001	2006	2011	2016	Var. % (2001-2016)
Gatineau (1)	231 368	244 746	268 634	278 257	20,3
Secteur Gatineau	102 895	108 730	116 780	117 970	14,7
Secteur Aylmer	36 085	41 535	54 630	64 655	79,2
Secteur Buckingham	11 665	11 415	12 050	12 220	4,8
Secteur Masson-Angers	9 800	11 070	12 400	12 945	32,1
Secteur Hull	66 245	69 370	69 490	68 445	3,3
Secteur centre-ville	13 295	13 505	12 270	11 635	-12,5
Communauté du Vieux-Hull Est	2 400	2 540	2 375	2 400	0,0

Note (1) : Les données pour la population de la ville de Gatineau proviennent de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui a procédé à la révision de plusieurs d'entre elles. Par conséquent, il est normal de constater quelques différences entre les résultats des additions des données par secteur et par année et les totaux des populations indiquées dans le tableau.

Sources : ISQ (2022b), Ville de Gatineau (2022b).

À cause des emplois dans les fonctions publiques notamment, se constate une forte diplomation universitaire surtout dans les secteurs Aylmer et Hull (y compris le centre-ville et le Vieux-Hull Est)¹⁰⁶ (voir la figure 4.3, p. 164). Normalement, cela devrait se refléter dans le revenu total médian des particuliers et des ménages du côté de Hull, comme ce qui a été repéré dans le secteur Aylmer. Mais ce n'est pas le cas. Par conséquent, la réponse réside dans les types d'emplois occupés autant dans la fonction publique que d'autres secteurs d'activités, par exemple la construction. En définitive, les travailleuse.s du secteur Aylmer profitent d'emplois mieux rémunérés que ceux et celles du secteur Hull tout simplement. Sûrement des explications historiques fourniront plus de détails à ce propos. Pour l'instant, un argument sert aux promoteurs dans la construction de condominiums de luxe, afin d'attirer au centre-ville des gens plus fortunés.

¹⁰⁶ Une continuité de la forte diplomation universitaire pour la ville de Gatineau apparaît dans le recensement de 2021, alors que sa population détenant un baccalauréat ou un grade supérieur s'élevait à 34,7 % comparativement à 29,5 % pour la province de Québec et à 32,9 % pour l'ensemble du Canada (Statistique Canada, 2022a).

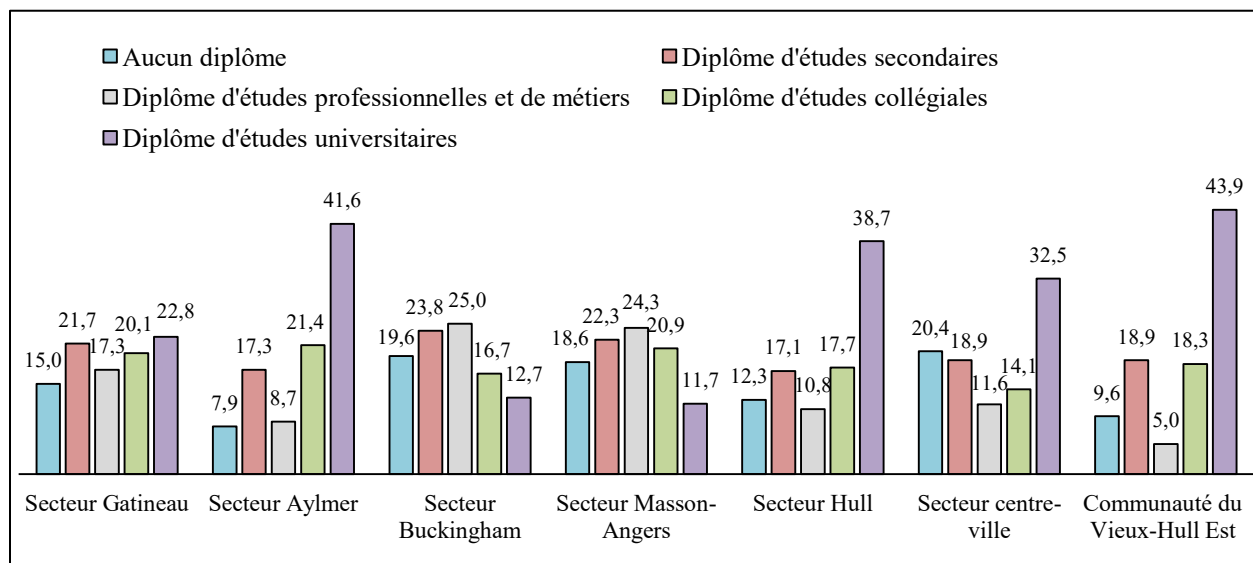


Figure 4.3 – Niveau de scolarité selon les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, à partir des données disponibles du recensement de 2016, en pourcentage (Inspirée des données de la Ville de Gatineau, 2022b.)

D'ailleurs, une population en situation plus précaire habite le secteur Hull, en sa fiant à la statistique sur la part des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu en frais de logement. Et la comparaison des années 2011 et 2016 le confirme (même chose pour le centre-ville et le Vieux-Hull Est) (voir la figure 4.4, p. 165). Mais les logements sont-ils plus coûteux au centre-ville ? Cela ne semble pas être le cas partout, puisque les données sur le loyer mensuel moyen, entre les secteurs Hull et Aylmer en particulier, révèlent que le second offre des logements en moyenne plus dispendieux (814 \$ en 2016) que le premier (747 \$) (voir le tableau 4.8, p. 165). Une autre statistique donne un aperçu sur le mode de résidence, c'est-à-dire sur la proportion de propriétaires et de locataires. En comparant deux territoires, à savoir le Vieux-Aylmer et le Vieux-Hull Est, se constate un rapport inversé, soit une plus grande proportion de propriétaires dans le premier cas (57 % en 2016, mais en baisse par rapport à 62,7 % en 2011) et de locataires dans le second (72,1 % en 2016, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2011) (voir la figure 4.5, p. 165). Ces données démontrent la plus grande capacité financière des résident.e.s d'Aylmer à acquérir une propriété et à supporter l'hypothèque afférente (pour la majorité). À nouveau apparaissent les difficultés du centre-ville, qui bénéficie peut-être des nombreux emplois de la fonction publique, mais perd en dynamisme, étant donné son déclin démographique, une offre résidentielle moins intéressante et des revenus gagnés plus faibles par ses résident.e.s. Ce constat peut alors influencer les représentations des acteur.e.s au sujet du centre-ville à revitaliser.

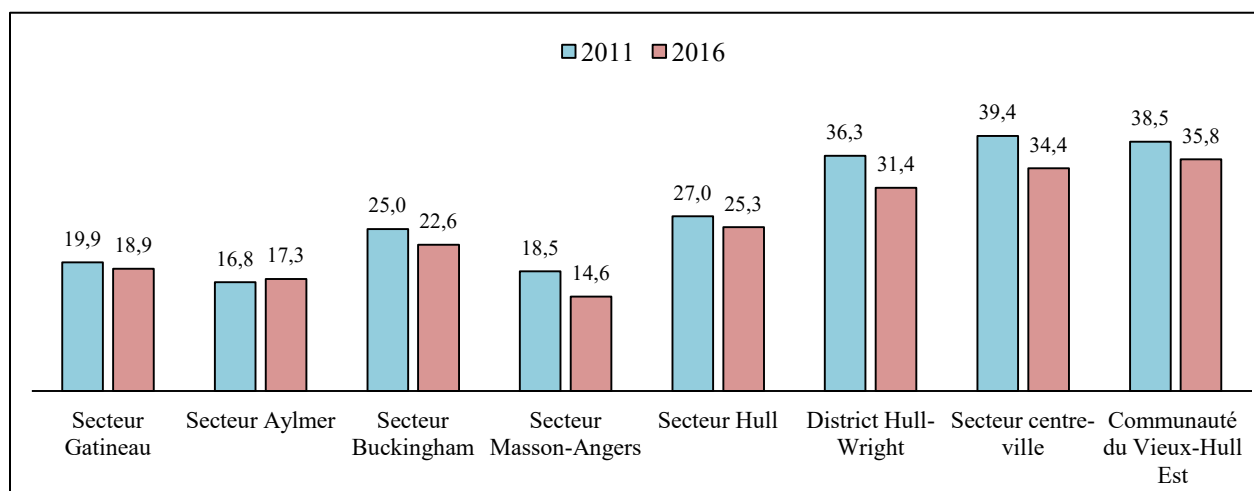


Figure 4.4 – Part des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu en frais de logement, pour les secteurs de la ville de Gatineau ainsi que le centre-ville et une communauté du secteur Hull, à partir des données disponibles des recensements de 2011 et 2016, en pourcentage (Inspirée des données de la Ville de Gatineau, 2022b.)

Tableau 4.8 – Loyer mensuel moyen dans les secteurs Aylmer et Hull, y compris certaines communautés du centre-ville ou à proximité dans la ville de Gatineau, selon les données des recensements disponibles de 2011 et 2016

Territoire	Année	2011 \$	2016 \$	Var. %
Secteur Aylmer		763	814	6,7
Secteur Hull		718	747	4,0
Vieux-Hull Est		765	952	24,4
Vieux-Hull Ouest		733	756	3,1
Sacré-Cœur		636	715	12,4
Jean-Dallaire		723	784	8,4
Val-Tétreau		729	843	15,6
Saint-Jean-Bosco		661	755	14,2
Wrightville		747	758	1,5

À noter l'important bond du loyer mensuel moyen dans le Vieux-Hull Est, soit après publication du PPU du centre-ville et les premiers projets immobiliers survenus, d'où un effet possible sur les valeurs foncières et une spéculation.

Source : Ville de Gatineau (2022b).

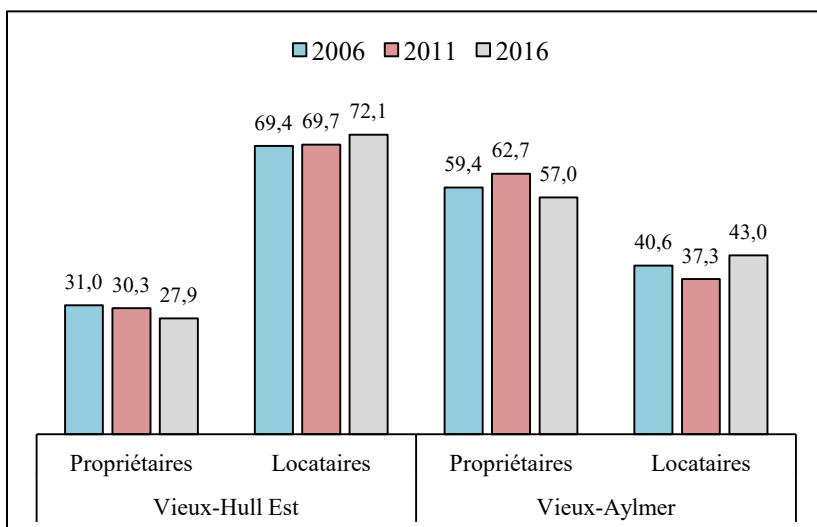


Figure 4.5 – Pourcentage des propriétaires et des locataires dans le nombre total de ménages privés au sein des communautés du Vieux-Hull Est et du Vieux-Aylmer, selon les données des recensements disponibles de 2006, 2011 et 2016 (Inspirée des données de la Ville de Gatineau, 2022b.)

Selon les dernières données du recensement de 2021, pour la ville de Gatineau, le taux de propriété (60,2 %) était en recul de 2,3 % par rapport à 2016 (Statistique Canada, 2022a). Or, toujours au niveau de la ville, si les ménages consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement représentaient 20,4 % en 2016, le résultat a pourtant diminué à 15,8 % en 2021. Il s'agit d'une amélioration qui se poursuit depuis 2011. Ce constat s'appuie aussi sur d'autres données encourageantes. Le pourcentage des ménages ayant des besoins impérieux d'un logement, toujours pour la même période, a aussi chuté de 9,3 à 5,5 %, et ce, malgré une croissance générale des frais de logement mensuels moyens (Statistique Canada, 2022a)¹⁰⁷. Dans la même tendance, la valeur moyenne des propriétés résidentielles a crû tout autant. La catégorie maison unifamiliale non attenante est passée de 306 400 \$ en 2016 à 406 800 \$ en 2021 (+32,8 %), tandis que celles des condominiums et des appartements, de même que des maisons jumelées et en rangées, ont augmenté, respectivement pour la même période, de 233 400 à 292 800 \$ (+25,4 %) et de 223 000 à 304 400 \$ (+36,5 %) (Statistique Canada, 2022a). Mais ces données ne tiennent pas compte des lendemains inflationnistes à la récente pandémie de COVID-19. En effet, le taux d'inflation sur divers biens essentiels a constitué « le plus haut sommet atteint en 40 ans » (Statistique Canada, 2023a)¹⁰⁸. Pour le logement, cette augmentation a représenté 9 % et, en 2022, le coût de l'intérêt hypothécaire a fait un bond de 18 % entre janvier et décembre (Statistique Canada, 2023a). En décembre 2022, les hausses annuelles des loyers se sont établies à 5,9 % au pays et de façon plus importante dans les grands centres urbains (Statistique Canada, 2023a). Mais cette situation ne se justifie par seulement en raison du taux d'inflation anormalement élevé, car il existe aussi une demande accrue pour le logement locatif. Ces dernières statistiques suggèrent l'éventualité d'un retournement défavorable aux améliorations notées plus tôt. Par ailleurs, cette conjecture amène les revendications sur le logement abordable, dans une réponse opposée à l'argument des promoteurs et, pour l'étude présente, dans une continuité de cette bataille après la Place des Peuples.

Pour poursuivre avec le centre-ville de Gatineau, s'entrevoit plus clairement le contexte de sa revitalisation qui doit être associé au phénomène de métropolisation, mais surtout à son harmonisation avec la mondialisation actuelle, dont les exigences de compétition interurbaine impliquent d'offrir un milieu accueillant, attirant, festif et habitable. En bref, le centre-ville doit char-

¹⁰⁷ En effet, pour les propriétaires, la somme a évolué de 1 199 \$ en 2016 à 1 286 \$ en 2021 (+7,3 %), tandis que les loyers sont passés en moyenne de 847 à 968 \$ (+14,3 %) sur le territoire gatinois (Statistique Canada, 2022a).

¹⁰⁸ Entre 2021 et 2022, le prix à la consommation a augmenté de 11,4 %, mais en excluant le prix de l'essence, il a tout de même progressé de 10,5 % (Statistique Canada, 2023a).

mer les visiteur.euse.s et investisseur.euse.s potentiel.le.s, y compris les ménages de la classe moyenne dans un but de densification visant à contrer l'étalement urbain coûteux et les congestions routières (Pinson, 2006 ; 2009 ; Polèse & Shearmur, 2009 ; Veltz, 2014). Or, ce mouvement a une répercussion sur l'immigration et l'origine ethnique de la population.

Si l'ancienne ville de Hull comptait 32 947 habitant.e.s en 1941, dont 99 % avaient une origine européenne – du nombre, 30 541 se disaient d'origine française et 2 097 en provenance des îles britanniques – (Bureau fédéral de la statistique, 1941), la situation changera par la suite. À partir de 1971, la proportion d'origine européenne glisse à un peu moins de 97 % (Statistique Canada, 1971), et il n'est plus seulement question de la France et du Royaume-Uni. En 1986, près de 20 % des immigrants proviennent du Portugal (Gaffield, 1994d). Vers la fin des années quatre-vingt et début quatre-vingt-dix, une nouvelle vague en provenance du Liban et du Viêt-Nam déferle dans la vallée outaouaise, soit deux pays de tradition française (Gaffield, 1994d). Au sujet des secteurs Hull et du centre-ville, pour une période plus récente, une diversité afflue à partir de 2001. Se constate une croissance des minorités visibles, quelles soient surtout autochtones, noires ou arabes. Même chose dans le Vieux-Hull Est, aux proportions supérieures au secteur Hull, mais moindres que le centre-ville. Ces trois groupes représentent, selon les années et les territoires, entre 53,8 et 75,8 % des totaux des minorités visibles. De plus, les données confirment une croissance, puisque leur proportion passe de 8,7 à 22,9 % pour le secteur Hull entre 2001 et 2016, ce qui se compare à la réalité du centre-ville, quoique selon des proportions supérieures, avec 14,7 et 26,4 %. Pour le Vieux-Hull Est, les données disponibles permettent de comparer les années 2011 et 2016 seulement. Si la communauté présente un recul pour la première année par rapport aux échelles plus élevées, la seconde révèle une tangente semblable au centre-ville, pour atteindre une proportion de la population dont l'origine est issue de groupes minoritaires de 24,1 %. La figure 4.6 de la prochaine page présente graphiquement l'évolution du poids démographique de groupes ethniques minoritaires pour le secteur Hull, le centre-ville et le Vieux-Hull Est.

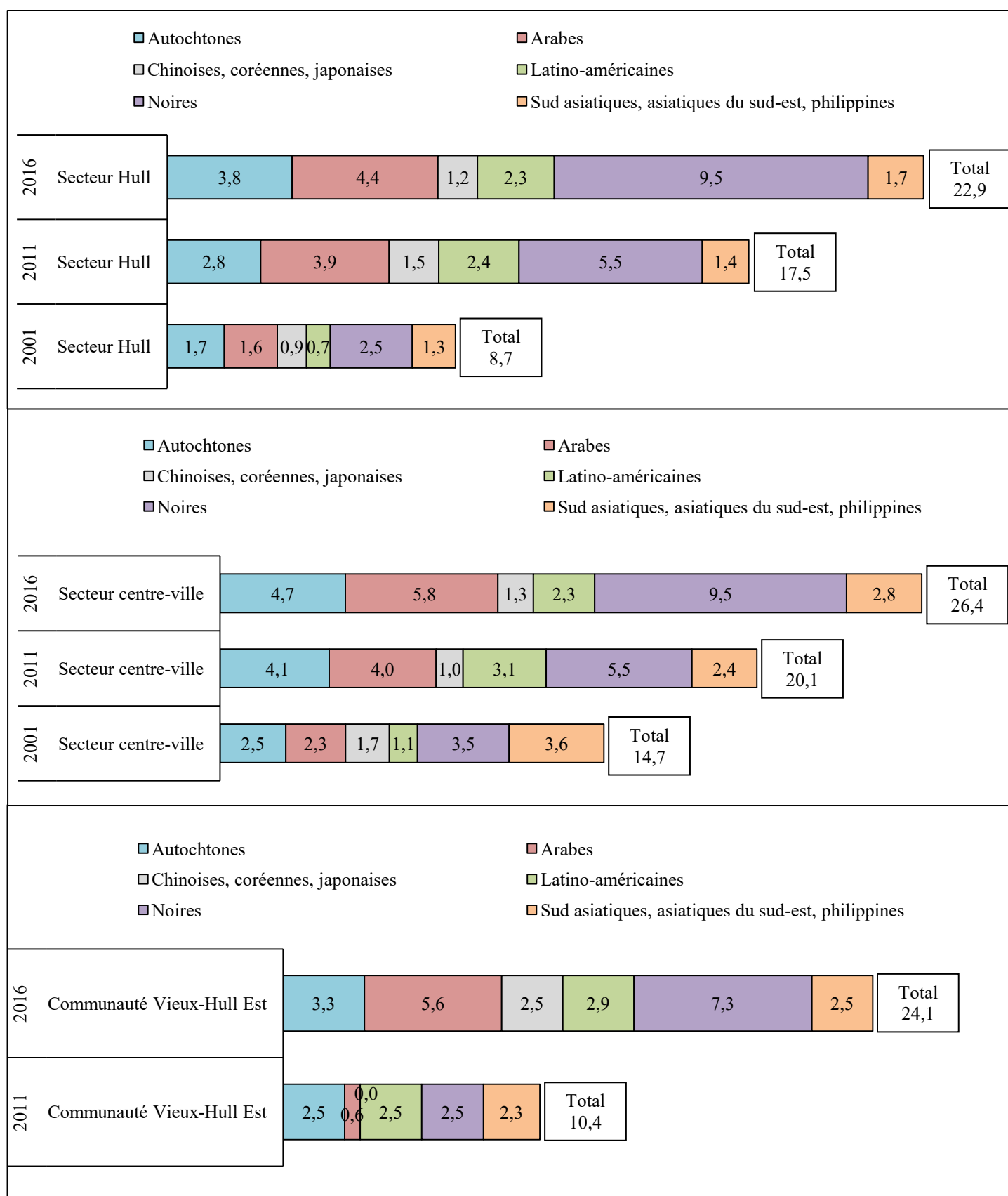


Figure 4.6 – Population minoritaire par origine ethnique pour le secteur Hull ainsi que le centre-ville et la communauté du Vieux-Hull Est, selon les données des recensements disponibles de 2001, 2011 et 2016, en pourcentage (Inspirée des données de la Ville de Gatineau, 2022b.)

Par rapport aux données disponibles du dernier recensement (2021) pour la ville de Gatineau, une continuité confirme les précédentes analyses. Se note une croissance au sein de la population gatinoise de groupes minoritaires, puisqu'en 2021, 9,5 % était associée à la communauté noire, 3,6 % à celle arabe et 2,0 % à celle latino-américaine, comparativement à des pourcentages respectifs de 6,1, 3,1 et 1,5 % en 2016 (Statistique Canada, 2022a). Au sein de cette diversité, les mêmes communautés représentent en proportion et respectivement, 49,7, 18,7 et 10,2 % en 2021, à savoir un résultat supérieur à 2016 pour la communauté noire (45,4 %), tandis que celles arabes (22,6 %) et latino-américaine (11,3 %) ont observé une diminution (Statistique Canada, 2022a). Chose certaine, l'apport migratoire expose les effets de la mondialisation.

En définitive, si la ville de Gatineau continue de profiter de son appartenance à la RCN, ses secteurs évoluent différemment, en particulier Hull et le centre-ville. Les statistiques démontrent bien la perte de vitalité et le dépeuplement survenus qui justifient les manœuvres de revitalisation suscitées par le PPU. On souhaite ainsi renverser les mauvaises tendances, dans le but de donner au centre-ville une nouvelle vigueur. Mais les données exposent aussi les effets des projets immobiliers sur la hausse du coût des logements et même la spéculation. S'ajoutent les impacts récents de l'inflation sur le prix des biens et les taux d'intérêt, minant la capacité de payer des citoyen.ne.s, malgré une augmentation du revenu médian. Des informations manquent toutefois, afin de couvrir les facteurs de dévitalisation et la dynamique de transformation récente du centre-ville par rapport aux autres secteurs. De là se justifie le recours à l'histoire.

4.3 Une histoire en six parties

Ce portrait général et contemporain de la ville de Gatineau, et particulièrement de son centre-ville dans le secteur Hull, gagnerait en cohérence par l'apport de facteurs historiques. Sans trop détailler, l'exercice vise à exposer ici ses principales divisions. Il ne s'agit donc pas d'une monographie exhaustive, avec toutes les attentions voulues par la discipline de l'histoire en sciences humaines. Le but consiste à cibler des aspects jugés pertinents en lien avec le développement physique de la ville et surtout de son centre-ville. Par le fait même, il s'avère possible d'y soutirer des représentations passées qui peuvent alimenter celles plus actuelles et qui ont contribué au conflit urbain étudié. Pour bien comprendre les tenants et aboutissants de la ville d'aujourd'hui, il faut remonter tout d'abord au moment de sa fondation.

4.3.1 À l'origine, un établissement colonial

Ainsi la première partie porte sur l'*établissement colonial* du début du XIX^e siècle, voire à l'époque des deux Canadas sous l'administration britannique. Philemon Wright¹⁰⁹ en sera le grand instigateur, lui qui profitera du système « leaders et associés » pour s'établir dans le canton de Hull situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais ; il s'agit d'un système de concessions dans lequel un canton est concédé à un développeur qui doit s'y établir afin de constituer une communauté respectueuse des valeurs britanniques (Brault, 1950 ; Gaffield, 1994a). Une fois la liste de noms complétée et la demande de concession accordée, le groupe obtient des lots de 200 acres (Lapointe, 2016). Mais le leader reçoit une parcelle de terre plus grande, en raison des charges qu'il a dû supporter pour le projet, notamment des frais d'arpentage (Lapointe, 2016).

Philemon Wright souhaitera débiter une nouvelle vie près des chutes Asticou, dont le nom signifie en langue algonquine « Chaudière » (Brault, 1950). Son départ de la Nouvelle-Angleterre, car Wright est Américain – ou Étasunien –, est motivé par l'avenir de ses enfants (Rossignol, 1941 ; Wright, 1970[1825]). Il entretient une idéologie selon laquelle le peuplement de l'Amérique du Nord repose sur une relation parents-enfants : les premiers prennent soin des seconds jusqu'à ce que ces derniers doivent les supporter en retour pour leurs vieux jours (Gaffield, 1994a). Aux États-Unis, la surpopulation dans les treize colonies entraîne une rareté des terres, d'où une voie de sortie vers le Canada. Ces renseignements aident à statuer sur le but de l'établissement colonial, c'est-à-dire l'agriculture. Ainsi, après s'être déplacé de Columbia Pond – près du lac Leamy – vers la chute des Chaudières rebaptisée par Wright « *Columbia Fall* », en raison de sa difficulté à bien prononcer « Portage de la Chaudière », il entreprendra les premiers travaux en vue d'exploiter une ferme en 1801 (Commission de toponymie, 2006 ; Rossignol, 1941).

De ce geste débute la fondation d'un petit village, avec les ajouts d'une scierie et d'une meunerie (en 1801), d'une forge (en 1802), d'une cordonnerie et d'une boulangerie (en 1804), d'un moulin à chanvre (en 1807) et même l'exploitation d'une carrière (Boutet, 1950 ; Brault, 1950 ; Ouimet, 2000 ; Wright, 1970[1825]). Ce sera seulement le 3 janvier 1806 que le canton et

¹⁰⁹ Philemon Wright est né le 3 septembre 1760, à Woburn au Massachusetts (États-Unis), et vient d'une famille de cultivateurs (Ouillet & Thériault, 2003 ; Rossignol, 1941).

le site de Hull¹¹⁰ deviendront la propriété officielle de Wright et de ses associés (Boutet, 1950 ; Rossignol, 1941). Durant la même année, la rue Principale sera agrandie, mais un incendie en 1808 obligera à reconstruire (Wright, 1970[1825]). Néanmoins l'essor se poursuivra avec un magasin érigé près de la chute (en 1810), une école (en 1811), une distillerie (1813), une briqueterie (1814), une chapelle (en 1815), une tannerie et une salle commune (en 1819), l'hôtel Columbia à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Promenade du Portage de nos jours (en 1820), puis une église de pierre (St-James en 1823) (Boutet, 1950 ; Brault, 1950 ; Lapointe, 1975 ; Ouellet & Thériault, 2003 ; Ouimet, 2000 ; Rossignol, 1941). La figure 4.7 qui suit offre une perspective du développement de Hull aux alentours des années mille huit cent vingt.

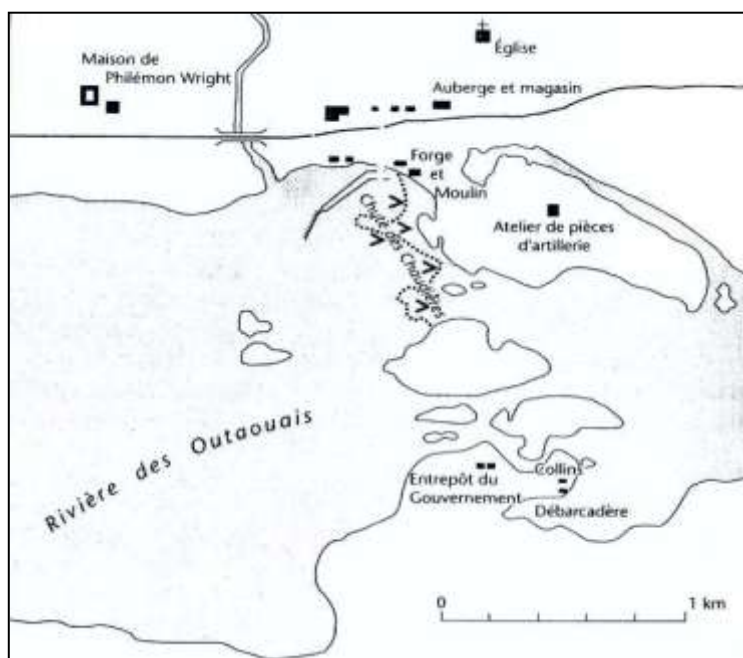


Figure 4.7 – Établissement de Wright dans les années 1820
(Tirée de Gaffield, 1994a, p. 142.)

¹¹⁰ Des précisions méritent d'être soulignées au sujet du nom « Hull ». Celui-ci aurait été attribué au canton, et ce, en 1792, alors que les fonctionnaires britanniques de l'époque « empruntaient tout simplement des termes de la carte géographique des îles Britanniques » (Rossignol, 1941, p. 15). Le canton de Hull faisait partie au départ du comté de York et, en comparant les noms donnés à ceux du même comté en Angleterre, apparaissent les villes suivantes qui correspondent aux cantons du Canada : Hull, Masham, Rippon, Aldfield, Wakefield et Huddersfield (Rossignol, 1941). Par contre, l'établissement de Wright ne porte pas ce nom au départ. Du temps des premiers habitants amérindiens, le site de la ville ou de ses environs était appelé « Asticou », c'est-à-dire « Chaudière » (Brault, 1950 ; Houde, 1970). Avec l'arrivée des premiers Européens et de la traite des pelleteries, il sera rebaptisé « Portage de la Chaudière » (Houde, 1970). Mais Wright lui préférera « Columbia Farm » (Commission de toponymie, 2006). En 1825, on désignera le site « Wrights Town » ou « Wright's Town », en 1832, simplement du nom « Wright » – tout en conservant aussi les autres termes –, puis en 1851, « Wrightstown » (Commission de toponymie, 2006). Cependant, en 1845, la municipalité de canton sera dite « Hull » et, finalement, en 1875, avec son incorporation la Cité de Hull s'y détachera (Boutet, 1950 ; Brault, 1950 ; Commission de toponymie, 2006 ; Rossignol, 1941).

Ce développement imposera une première structure urbaine avec la construction de routes. Il y aura donc le chemin Britannia (regroupant la rue de l'Hôtel-de-Ville, la Promenade du Portage, le boulevard Taché et le chemin Aylmer), qui partira du quai des bateaux sur la rivière des Outaouais, traversera le village et se prolongera vers l'ouest (Aylmer). Ensuite, le chemin Columbia, qui touchera la ferme Gatineau, longera le ruisseau de la Brasserie pour rejoindre Britannia – ce qui deviendra le boulevard Saint-Joseph (Boutet, 1950 ; Rossignol, 1941).

Sans aller plus loin, dans l'imaginaire des gens de l'époque le site de la future ville de Hull et de son centre-ville représente donc un territoire qui incarne l'avenir. Il s'agit d'y constituer une communauté en attirant des familles aspirant à la prospérité. Par contre, l'occupation y est anglophone et non francophone au départ.

4.3.2 Entre établissement industriel et position stratégique

Des événements extérieurs et le besoin d'ouvrir les terres à l'agriculture contribueront au passage à *l'établissement industriel*, voire dans le sciage du bois. Le blocus napoléonien de 1806 forcera la Grande-Bretagne à se tourner vers sa colonie canadienne pour s'approvisionner (Rossignol, 1941). Mais d'autres mouvements surviendront, entre autres des tensions avec les États-Unis menant à la guerre de 1812-1814. Plusieurs positions seront analysées, afin d'établir de nouveaux moyens de communication. En renonçant au développement de la partie sud du fleuve Saint-Laurent, pour maintenir une barrière naturelle entre Montréal et les États-Unis, l'attention se portera sur la rivière des Outaouais (De Barbezieux Capuan, 1897). Dès 1816, l'intention de construire un canal animera l'appropriation du territoire par des colonies militaires. Ainsi, les 99^e et 100^e régiments britanniques quitteront la ville de Québec pour le comté de Carleton, situé en face du canton de Hull (Cross, 1967 ; Walker & Walker, 1968). À l'établissement industriel se joint donc l'avenue de *position stratégique pour la Couronne britannique*.

En août 1820, le duc de Richmond sera remplacé au poste de gouverneur général par George Ramsay, 9^e comte de Dalhousie, qui poursuivra le plan d'amélioration des communications et l'entreprise des colonies militaires (Whitelaw, 1978). Au courant de la présence de Wright, en raison de l'ouvrage de son arpenteur du Bas-Canada, Joseph Bouchette (1815), ses déplacements subséquents alimenteront une ambition. En plus des colonies militaires dans les cantons de Perth, Richmond et March dans le Haut-Canada, une autre apparaîtra dans le Pontiac au Bas-Canada. La

Seigneurie de la Petite-Nation accueille bon nombre de Canadiens français, intéressés à se rendre à Hull, et son propriétaire est nul autre que Louis-Joseph Papineau, incitant les représentants de la Couronne britannique à freiner cette expansion (Whitelaw, 1981). Le 14 février 1821, lord Dalhousie acquiert le canton de Nepean, soi-disant à des fins militaires (BAC, R2475-0-0-E, vol. 1, pièce 222, s.p.). Il s'informe du trajet entre Kingston et le futur site d'Ottawa – baptisé Barrack Hill et ensuite Bytown – (Brault, 1942), grâce aux rapports de terrain du major Eliot (BAC, R4074-0-7-E, vol. 11, pp. 3447-3448) et des descriptifs civils du canton de Hull réalisés par Bouchette (1825) après rencontres avec Wright (BAC, R4074-0-7-E, vol. 33, p. 14574). D'ailleurs, en tant que leader et représentant du canton, ce dernier doit fournir des rapports réguliers sur son établissement (Rossignol, 1941 ; Wright, 1970[1825]).

Un accent sera mis sur une portion de la rivière des Outaouais, entre les chutes Rideau et des Chaudières, et décrite comme l'un des plus beaux paysages des Canadas (Bouchette, 1825). Mais cette position géostratégique présage une occasion politique. Située à la frontière des deux Canadas, un pont reliant les rives garantirait l'efficacité du développement. Satisfait du travail de Bouchette, qui complète le rapport du major Eliot reçu en 1823, lord Dalhousie possède alors tous les éléments pour entreprendre un chantier symbolisant l'occupation du territoire par la Couronne britannique, soit le canal Rideau (Villemaire, 1988). Par ailleurs, il avait déjà exprimé à Wright son intention de fonder un village près du sien (BAC, R4074-0-7-E, vol. 7, p. 2354).

Dès cette époque, le territoire de Hull anime des représentations symboliques – paysages sauvages attrayants et position stratégique pour la Couronne – à partir desquelles s'annonce une lutte ou une collaboration d'appropriation. Si son fondateur souhaite assurer sa destinée et faire grandir sa communauté, le gouverneur général envisage une occasion d'unir le Bas et le Haut-Canada pour ainsi garantir le développement colonial et créer une centralité (Whitelaw, 1981).

À partir de 1826, les chantiers attireront des travailleurs. L'industrie du bois de sciage subsistera jusqu'au XX^e siècle, alors que les « barons du bois » ou « rois forestiers » agissent en quasi-monopole (Lee, 2006). En tant que future cité industrielle, Hull continuera son expansion et, en 1826, une sorte de plan d'urbanisme prévoit des quadrilatères et des rues rectilignes, divisés en quatre lots, afin d'y implanter un marché et d'y construire des édifices publics (Ouimet, 2000). En 1828, le colonel John By relie les deux rives par un pont, et l'année suivante le comté d'Ottawa sera créé, d'où une reconfiguration, car ses limites couvrent aussi la partie ouest du Bas-Canada à partir de la Seigneurie de la Petite-Nation (Rossignol, 1941).

Dans les années mille huit cent trente, la guerre des *Shiners* (yeux au beurre noir) entre Canadiens français et Irlandais s'intensifiera, dit-on, pour gagner du travail sur le chantier du canal (terminé en 1832) et dans l'industrie du bois (Blanchette, 2009). Mais est-ce vraiment à cause d'une lutte pour obtenir du travail ou pour une question salariale (Gaffield, 1994c) ? Cette période tumultueuse sera animée par des Irlandais orangistes, qui détestaient autant les gens qui parlaient français que ceux qui pratiquaient la religion catholique (Gaffield, 1994c ; Reid, 1990). Même si la situation économique inquiète, il existe des motifs politiques à ce conflit ethnique et religieux : il semble y avoir surtout une division entre des positions conservatrices et réformistes (Reid, 1990). Parmi les principaux leaders des *Shiners*, se compte Peter Aylen, un marchand de bois qui aspire à améliorer son sort et qui possède des ambitions politiques (Reid, 1990). Propageant des revendications visant à extirper la population du pouvoir de l'élite de Bytown, son groupe se trouve toutefois confronté à une résistance de fidèles (Reid, 1990)¹¹¹. Une rivalité s'installe donc entre la chasse gardée des anciens et le goût de compétition des nouveaux. De là, encore des préjugés ethniques, par exemple, un sentiment anti-américain fustige Wright, alors que Papineau traite les fermiers anglophones de « squatters étrangers » (Gaffield, 1994c). Si la Loi de la Couronne sur le bois des terres (en 1849) contraint les petits industriels souvent frustrés, en plus de réduire les tarifs préférentiels sur le bois de sciage (Reid, 1990), l'industrie profitera du Traité de réciprocité (en 1854) conclu avec les États-Unis devenus amis ; une clause de libre-échange sur le bois canadien s'y retrouve, calmant les hostilités.

À partir de 1851, la cité industrielle aura pour nom Wrightstown (Brault, 1950 ; Commission de toponymie, 2006), même si l'avenir de la famille Wright sera moins glorieux avec l'arrivée de nouveaux joueurs. Ezra Butler Eddy acquerra ses propriétés de l'île de Hull (1870) ainsi que des concessions forestières le long de la rivière des Outaouais, afin de se lancer dans l'industrie du sciage et la fabrication de produits en bois (seaux, planches à laver, épingles à linge et allumettes) (Boutet, 1950 ; Lapointe, 1975 ; Kayser, 1986 ; Ouimet, 2000 ; Rossignol, 1941). Ensuite, le 23 janvier 1875, l'établissement du canton de Hull sera incorporé à ce nom (Brault, 1950). Six mille personnes y habitent alors (Jolicoeur, 1977)¹¹² et de nombreuses scieries s'élèvent des deux côtés de la rivière. Dix ans plus tard, toute la partie sud de l'actuel boulevard des

¹¹¹ Comme le souligne Roger Blanchette (2009, p. 58) : « Les nouveaux entrepreneurs embauchent massivement des Irlandais qui se retrouvent maintenant sans emploi après les travaux du canal Rideau (1832), alors que les vieilles familles embauchaient surtout des Canadiens français. De là vient le caractère ethnique du conflit ».

¹¹² Selon le Bureau fédéral de la statistique (1941), Hull regroupait 3 800 habitant.e.s en 1871 et 6 890 en 1881.

Allumettières sera développée et, à la fin du siècle, l'expansion s'étendra de l'autre côté du ruisseau de la Brasserie (Kayser, 1986 ; Ouimet, 2000). Une diversité d'activités apparaîtra : Georges Matthews ouvre un abattoir en 1891 qui deviendra la Canada Packers – s'y développera la salaison de la viande de porc – et, entre 1875 et 1890, des mines de mica sont en exploitation près du lac Pink (Aubin & Bérubé, 1908 ; Kayser, 1986 ; Rossignol, 1941). Une transition industrielle surviendra après la crise économique de 1890 et le Grand feu de 1900 ; suite au déclin de l'industrie du bois de sciage, les pâtes et papiers profitent de la demande croissante (Brault, 1942 ; Rossignol, 1941 ; Taylor, 1986 ; Vincent-Domey, 1994a). L'usage des radeaux pour le transport du bois sera délaissé, comme les intentions de développer une voie navigable, en raison du chemin de fer (Division de l'Annuaire du Canada et Bibliothèque du Bureau fédéral de la statistique, 1967). Malgré de lourdes pertes, suite au Grand feu qui aura détruit le milieu industriel de Hull et d'Ottawa, ainsi que des quartiers résidentiels, certains se relèveront. Ce sera le cas d'E. B. Eddy et de John Rudolphus Booth ; le premier modernisera ses installations de production du papier et agrandira sa fabrique d'allumettes, tandis que le second se lancera aussi dans les pâtes et papiers en plus du carton (Boutet, 1950 ; Kayser, 1986). Mais le Grand feu captera l'imaginaire, non seulement de façon négative, puisque l'occasion sera donnée à l'arrivée de la fabrique d'allumettes et à la reconstruction des quartiers ouvriers à l'allure caractéristique (Lapointe, 1986).

Au début du XX^e siècle, Hull voit s'établir une fabrique de ciment (en 1903) du nom de l'International Portland Cement Co., qui deviendra Ciment Lafarge après avoir été Canada Cement, ainsi qu'une manufacture de vêtements de la Woods Manufacturing (en 1906), des filatures et des fonderies (à partir de 1914) (Aubin & Bérubé, 1908 ; Kayser, 1986 ; Lapointe, 1975 ; Ouimet, 2000). Entre 1891 et 1921, sa population passe de 11 264 à 24 117, soit un bond de plus de 114 % (Bureau fédéral de la statistique, 1941). Arrivera au cours des années trente la Canadian International Paper, qui donnera un second souffle à l'industrie des pâtes et papiers. Or, elle prendra aussi possession des ressources hydroélectriques, en achetant la Hull Electric qui fournit l'électricité à toute la ville et, en plus, qui est propriétaire du seul tramway faisant le lien avec Aylmer et Ottawa (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). En ce temps, les femmes en profitent presque autant que les hommes. On reconnaît leur « dextérité, délicatesse, précision » (Vincent-Domey, 1994a, p. 298). Dans l'attente de trouver mari, elles gagnent les rangs de la main-d'œuvre dans une proportion de 19,2 % en 1911 et 20,4 % en 1930 (Vincent-Domey, 1994a).

L'organisation des rues commencera avec le plan de 1866, servant à faire des divisions, en vue d'un développement résidentiel-ouvrier à proximité des différentes industries (Rossignol, 1941). Ce travail de planification reste toutefois rudimentaire. Au moment de l'incorporation de la cité en 1875, le constat déroute : habitations construites en désordre, rues « tortueuses et boueuses », avec des « bicoques de bois noirci » (Rossignol, 1941, p. 228). Entre 1891 et 1910, l'expansion urbaine se positionne toujours sur l'île de Hull et aux alentours du ruisseau de la Brasserie (Kayser, 1986). La population prendra place non loin des rues Principale (faisant partie du chemin Britannia) et du Pont (maintenant la rue Eddy), c'est-à-dire là où il y a les commerces (Kayser, 1986). Si les grands feux ont causé de nombreux revirements dans l'essor de Hull et de son centre-ville, un autre facteur agit aussi en ce sens : la propriété foncière. Plusieurs travailleurs qui habitent le territoire sont peut-être propriétaires de leurs maisons, mais pas des terrains. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les familles Wright, Graham et Eddy, de même que les Oblats¹¹³, sont de grands propriétaires profitant du régime des « constituts » (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981 ; Lapointe, 1986). Autrement dit, le locataire « s'engageait devant notaire, généralement de cinq ans, à payer un loyer fixe pour l'usage du terrain [entre 4 et 10 \$], et à assurer le paiement des taxes sur la propriété, sans jamais pouvoir devenir propriétaire du sol [...] » (Lapointe, 1986, p. 19)¹¹⁴. Si par le passé la contestation s'avérait relativement absente, la récession économique du début des années vingt, ayant occasionné une hausse des rentes, servira à mettre de la pression sur les politiciens (Lapointe, 1986).

L'abolition du régime des « constituts » donnera lieu au projet de loi « relative aux constituts et au régime de tenure dans la Cité de Hull », qui sera sanctionné le 15 mars 1924 et permettra le rachat des terrains par les locataires (Lapointe, 1986, pp. 20 et 21). Or, ils préféreront continuer de payer la rente, étant donné leur situation économique difficile qui les empêche de se porter acquéreur (Lapointe, 2016). Cette loi, perçue telle une libération, tardera donc à porter ses fruits. D'ailleurs, le gouvernement du Québec devra rallonger le délai de l'exercice du droit à plu-

¹¹³ Les Oblats arrivèrent à Montréal en 1841, puis un certain nombre d'entre eux s'établirent à Bytown trois ans plus tard (Rossignol, 1941). Une mission d'évangélisation s'enclenche alors, avec la chapelle des Chantiers (1845-46), soit la première chapelle catholique de Hull. De ce premier pas, Mgr Guigues officialisera plus tard la mission et la baptisera paroisse Notre Dame de Bonsecours (1861) (Carrière, 1970 ; Rossignol, 1941). Ensuite, la première église sera terminée en 1870 et un presbytère servira à accueillir les Oblats en 1872 (Carrière, 1970 ; Rossignol, 1941). À noter que le système paroissial était identifié par le clergé catholique français comme « un plan de colonisation », et ce « “en rapport avec les mœurs, les idées, les habitudes et les besoins religieux et moraux des Canadiens Français” » (cité dans Buies, 1889, p. 29).

¹¹⁴ En 1922, ce régime de propriété touchait « près du tiers de la population hulloise » (Lapointe, 1986, p. 19).

sieurs reprises, jusqu'en 1954 (Lapointe, 1986)¹¹⁵. Mais comme le souligne Pierre Louis Lapointe (1986, p. 22), ce régime sera malgré lui responsable de l'apparition de la maison « hulloise » :

Le désir des grands propriétaires de maximiser leurs revenus de location, les amenaient à subdiviser le sol urbain en demi-lots, ce qui a eu pour conséquence de privilégier la construction de bâtiments ayant pignon sur rue. De là l'existence de maisons "hulloises", longues et minces, dont les pièces et les additions étaient placées en enfilade. Et, puisque les locataires vivaient toujours dans l'incertitude, ils n'étaient pas motivés à améliorer la qualité et l'apparence de leurs maisons. De là, vraisemblablement, le caractère négligé de l'habitat urbain du "Vieux Hull" [...].

Au XIX^e siècle, le quartier du Musée prend forme et englobe les quartiers numéros 4 et 5 ; il portera plus tard le nom de « quartier Laurier » (Guitard, 2018, p. 5). Mais il reste associé au fondateur du canton de Hull, Philemon Wright, qui avait obtenu les terrains en 1806, légués ensuite à ses enfants. Vers 1844, Ruggles Wright détient un quadrilatère regroupant les actuelles rues Victoria, Élisabeth-Bruyère et Laurier ainsi que le boulevard Maisonneuve, à savoir le quartier numéro 4 – en face du Musée canadien de l'histoire (Guitard, 2018). Au fil du temps, les terrains seront vendus et, fait à noter, souvent des femmes en sont propriétaires. En 1876, le quartier compte plusieurs bâtiments d'importance, dont l'église Notre-Dame-de-Grâce. Mais le feu de 1888 détruira la majorité des bâtiments, épargnant ceux près de l'actuelle rue Victoria jusqu'au boulevard des Allumettières. Par chance, il évitera le Grand feu de 1900 (Guitard, 2018).

Avant 1900, le quartier du Musée représentait « le berceau de la première paroisse catholique » de la ville, justifiant ainsi la présence de l'église Notre-Dame-de-Grâce et son presbytère, l'Académie Sainte-Marie, le Collège Saint-Joseph, et donc aussi des Sœurs de la Charité – Sœurs grises –, dont la congrégation avait été fondée par Élisabeth Bruyère, sans oublier les Oblats de Marie Immaculée (Brault, 1950 ; Carrier, 1970 ; Guitard, 2018, p. 22). Hormis l'église, qui sera détruite par le feu, les autres établissements représentent de nos jours un patrimoine important. Mais à l'époque s'y installeront aussi les premiers propriétaires laïcs, œuvrant surtout dans les domaines de la construction et du commerce (bouchers et épiciers), ainsi que des gens de métier (électriciens, cordonniers, forgerons, etc.) et des professionnels (avocats, ingénieurs, médecins et notaires) (Guitard, 2018). Ainsi, le quartier du Musée est surtout associé au développement du

¹¹⁵ L'exercice du droit de rachat des terrains débuta à 3 ans en 1924, puis alla « à 6 ans en 1927, à 8 ans en 1930, à 11 ans en 1932, à 14 ans en 1935, à 20 ans en 1938, à 30 ans en 1945, et à 35 ans en 1954 » (Lapointe, 1986, p. 21).

centre-ville durant sa période industrielle. Alliant institutions, commerces et résidences pour une première bourgeoisie, elle se démarque donc d'autres quartiers où habite la classe laborieuse.

Au final, cette période industrielle et d'intrusion politique expose un changement de vocation pour l'avenir de Hull et de son centre-ville. La situation frontalière entre le Bas et le Haut-Canada inspire une union qui doit assurer non seulement l'essor d'une nouvelle centralité, mais d'une communauté fondée sur des valeurs britanniques. Dès lors, la représentation du territoire subit un choc culturel entre Britanniques, Canadiens français et immigrants provenant notamment des États-Unis et d'Irlande. Mais une image rassembleuse se dégage à cette époque et durera un certain temps : « Admettons ici même que Hull n'est pas une ville fleurie comme son opulente voisine, Hull est une ville industrielle pure et simple » (Aubin & Bérubé, 1908, p. 26).

4.3.3 Intermède sur la ville aux mille et un plaisirs

Avant de terminer sur la position stratégique de Hull pour les Britanniques, une problématique frontalière sera responsable d'une image plutôt négative. Voilà la troisième partie historique, chevauchant les autres, intitulée la *ville aux mille et un plaisirs*, mieux connue sous le vocable de *Petit Chicago*. Il est question des débits d'alcool et des réglementations différentes entre les deux rives de l'Outaouais, alors que la province de Québec – plus permissive – attire à la frontière une population ontarienne en quête d'une expérience nocturne bien arrosée. Dans les années mille huit cent soixante-dix et quatre-vingt, des ligues de tempérance étasuniennes entrent au Canada, alors qu'on presse les autorités à adopter des mesures restrictives (Brosseau & Cellard, 2003). La province de l'Ontario répondra en réduisant les heures d'ouverture de ses établissements, d'où l'essor d'une industrie de la boisson à Hull¹¹⁶. Une hausse de la criminalité contribuera à propager une mauvaise réputation à la ville, au point où on proposera de changer son nom. Des soupçons de corruption planent aussi au-dessus des chefs de police et du conseil municipal au début des années mille neuf cent dix. Un point culminant sera atteint après la Première Guerre mondiale, avec l'expansion du mouvement prohibitionniste. Mais l'Ontario avait pris les devants et voté

¹¹⁶ Sur le territoire de Hull, il y a un débit d'alcool pour 762 personnes, tandis que la proportion est d'un pour 1 194 du côté d'Ottawa ; s'ajoutent en plus les maisons de jeu et les bordels (Blanchette, 2009 ; Brosseau & Cellard, 2003).

sa Loi sur la tempérance (*Temperance Act*) en 1916, causant la fermeture immédiate de tous les bars et débits d'alcool (Brousseau & Cellard, 2003). Conséquence : Hull sera assiégée¹¹⁷.

Durant cette période, la ville devient une plaque tournante du trafic et de la consommation d'alcool, voire un point de transit entre Montréal et l'Ontario sous les ordres du crime organisé, d'où le surnom de *Petit Chicago* (Brousseau & Cellard, 2003 ; Vincent-Domey & Cellard, 1994). La corruption des autorités locales entraînera la création d'une commission d'enquête au début des années quarante. Mais les travaux coïncident avec la fin de la prohibition en Ontario et les campagnes de moralisation. Hull restera tout de même un pôle d'attraction pour les activités nocturnes durant les années cinquante et soixante, mais pas aussi intensément. La popularité de la musique jazz entraînera l'essor d'une artère de clubs du côté du chemin Aylmer (Cellard & Harvey, 1994). Dans les années soixante-dix, se greffera le pôle du boulevard Saint-Joseph, qui coïncide avec les projets fédéraux au centre-ville (Brousseau & Cellard, 2003).

Par la suite, une redynamisation de sa vie nocturne s'amorcera sur la rue Principale rebaptisée Promenade du Portage, sous l'initiative du conseil municipal. On voudra développer une industrie du divertissement et de la restauration, en allégeant les inconvénients des stationnements, tout en multipliant les permis d'alcool. Les effets rappelleront l'époque du Petit Chicago, puisque la Promenade du Portage sera en « passe de devenir célèbre comme épiscentre d'un des plus hauts taux de criminalité du Canada » (Brousseau & Cellard, 2003, p. 21). Encore une fois, la distinction réglementaire entre le Québec et l'Ontario est en cause. La Promenade du Portage deviendra la « *Strip* », en raison des lumières des nombreux bars contigus, des dépanneurs licenciés qui vendent de l'alcool, des cinémas, des boutiques érotiques et des clubs vidéo XXX, faisant du centre-ville un lieu des « mille et un plaisirs » (Cellard & Harvey, 1994, p. 705). Cette concentration attire les foules et les incidents. Une division entre francophones, fréquentant les bars autour de la Place Aubry, et anglophones, préférant les discothèques de la Promenade, ramènera les anciennes rivalités (Brousseau & Cellard, 2003). La figure 4.8 de la prochaine page illustre de façon caricaturale ces aléas.

¹¹⁷ En 1917, sur 1 766 arrestations pour ivresse et désordre public, la majorité concerne des habitants d'Ottawa ; à noter qu'en 1916 le nombre d'arrestations pour les mêmes motifs s'élève à 1 448, alors qu'en 1912, avant la Loi sur la tempérance votée en Ontario, les données indiquent 295 (Vincent-Domey & Cellard, 1994, p. 425).

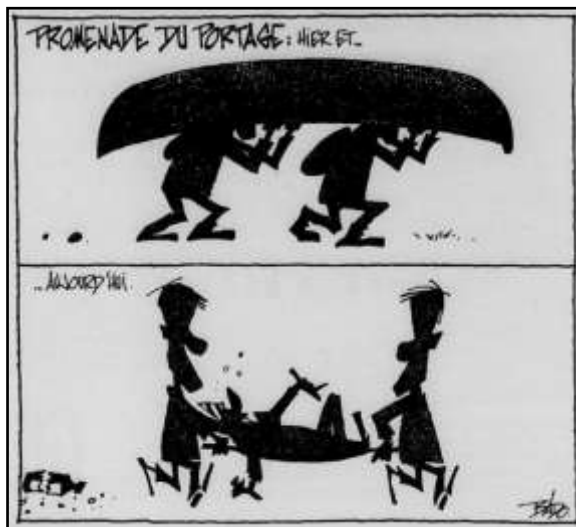


Figure 4.8 – Promenade du Portage et aléas nocturnes dans les années 1980, une caricature de Guy Bateau (Le Droit, 1989, 20 avril, p. 14.)

Il faudra deux groupes de travail et des mesures – le rapport Tassé en 1986 et l’opération « Tolérance zéro » supportée par le Comité du renouveau de la Promenade – pour diminuer à la fois la criminalité et le nombre d’établissements (Cellard & Harvey, 1994). Une demande de permission auprès du Québec visera à uniformiser l’heure de fermeture des bars avec celle d’Ottawa (accordée en février 1997). Entre-temps, l’Ontario prolongera les heures d’ouverture des débits d’alcool jusqu’à 2 h du matin. Ainsi, entre 1992 et 1998, la stratégie du conseil municipal de Hull contribuera à réduire le nombre d’arrestations (de 773 à 222) et en même temps sa proportion ontarienne (de 67,8 à 36 %), mais aussi à causer la fermeture graduelle des bars, faute de client.e.s (Brosseau & Cellard, 2003). Et la tendance se renversera au profit du marché By d’Ottawa, dont le nombre de boîtes de nuit passera de 23 à 35 (hausse de 52 %) (Brosseau & Cellard, 2003).

Ces épisodes du Petit Chicago perdurent dans l’imaginaire collectif. Si les moments de festivités ont été appréciés, les images négatives, en raison des bagarres, de la criminalité et de la corruption amplement médiatisées, semblent prendre le dessus, au point de stigmatiser le centre-ville et la ville de Hull. Mais cela semble se justifier sur la base d’une réalité frontalière entre des cultures différentes – anglophones et francophones –, sans insinuer une autre guerre des Shiners.

4.3.4 Annexion à la région de la capitale nationale

Or, l'intrusion du fédéral au centre-ville de Hull ne se justifie pas forcément à cause de la mauvaise presse à son endroit. Depuis lord Dalhousie, le territoire intéresse, et ce, au-delà des considérations militaires (Villemaire, 1988). Au moment où Bytown changera son nom pour Ottawa, alors que le sort de la capitale du Canada-Uni allait se jouer, le choix de la reine Victoria en 1857 confirmera la position stratégique de la région (Brault, 1942 ; Eggleston, 1961 ; Knight, 1977). Désormais capitale, Ottawa bénéficiera d'un embellissement traversant du côté de Hull, d'où la quatrième partie sur la *ville-portion-québécoise de la région de la capitale nationale*.

Suivant ses nominations de capitale du Canada-Uni et du dominion après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, Ottawa reste peu attrayante. Même constat à Hull qui s'en remet aux industriels, dont les usines fixent l'emplacement des quartiers ouvriers (voir la sous-section 4.3.2 *Entre établissement industriel et position stratégique*). Avec le déclin des grandes scieries et l'ignorance du destin des papetières, une nouvelle vocation sera associée à l'administration fédérale. Auparavant, un mouvement en planification urbaine gagne en popularité et vise l'embellissement. Il se scinde entre les cités jardins britanniques et la *City Beautiful* étasunienne¹¹⁸. Alors dans le camp de l'opposition à la Chambre des communes, la déclaration de sir Wilfrid Laurier, en 1893, marque l'imaginaire : « Je suis convaincu de rendre la ville d'Ottawa aussi attrayante qu'elle pourrait être ; d'en faire le centre du développement intellectuel de ce pays et surtout la Washington du Nord¹¹⁹ » (The Ottawa Evening Journal, 1893, June 19th). En août 1898, sera fondée la Commission d'embellissement d'Ottawa (CEO), dont le mandat visera d'abord à nettoyer les berges du canal Rideau, à aménager un réseau de parcs, à concevoir des promenades et des boulevards, puis à élargir le trajet reliant la maison du gouverneur général au parlement (CCN, 1984 ; Hart, 2008). Sans architecte-paysagiste, elle fera appel à Frederick G. Todd

¹¹⁸ Le mouvement des cités jardins débute avec Ebenezer Howard qui propose une forme quelque peu utopique d'établissement pour les communautés, en tenant compte des enjeux sociaux et d'une harmonisation de la ville avec la campagne (Fishman, 2003[1977] ; Hall, 2002). Comme « cité jardin », Howard souhaite réaliser un milieu de vie de qualité avec l'aménagement d'espaces verts à l'intérieur et autour de la ville ; ainsi ceinturée par la verdure, elle subit moins les désagréments des expansions démographiques et industrielles. Pour sa part, le mouvement *City Beautiful* s'inspire des cités jardins et devient une réponse aux classes moyenne et élevée qui voient se détériorer les centres urbains. Il inspire une revitalisation des centres-villes comme lieux de résidence et de travail de choix, avec des espaces verts, des parcs et des architectures urbaines esthétiques et fonctionnelles (Grant, 2006 ; Hart, 2008).

¹¹⁹ Traduction libre de : « *I am sure to make the city of Ottawa as attractive as possibly could be; to make it the centre of the intellectual development of this Country and above all the Washington of the north* » (The Ottawa Evening Journal, 1893, June 19th).

qui proposera la création d'un parc avec les collines de la Gatineau du côté de Hull (Gordon, 2001 ; Todd, 1903). Mais la CEO manque de moyens et peu d'initiatives seront accomplies.

En 1913, le nouveau premier ministre canadien, sir Robert L. Borden, réagira aux critiques à l'endroit de la CEO, en fondant la Commission du plan fédéral (CPF) qui agira indépendamment d'elle mais temporairement, pour se concentrer sur un plan d'aménagement (CCN, 1984 ; Gagnon, 1999). Dirigée par Herbert S. Holt, la CPF fera appel à Edward H. Bennett, un architecte de Chicago adepte de la *City Beautiful*, visant l'harmonie des structures urbaines et naturelles dans « l'expression de la beauté de la vie » (« *a beautiful expression of life* ») (Gordon, 1998, p. 281). Un siège au sein de la commission sera offert aux maires des villes d'Ottawa et de Hull, puisque le mandat est éloquent sur le territoire concerné : « [...] mener un projet ou un plan d'ensemble par lequel seraient assurés la croissance et le progrès futurs de la ville d'Ottawa et la ville de Hull comme leurs environs [...] » (CCN, 1984, p. 15). Déposé en 1915, le rapport suggèrera sa mise en œuvre seulement « après l'établissement d'un district fédéral et l'obtention pour l'autorité fédérale d'une certaine compétence dans le domaine de l'administration municipale » (CCN, 1984, p. 17). Cette idée n'a rien de surprenant, car, durant les années mille neuf cent dix, l'élite municipale de Hull quémandait souvent de l'aide auprès du fédéral, suscitant des pourparlers sur une annexion avec Ottawa et, en 1911, la création d'un district avait été proposée pour une troisième fois en moins de 25 ans (Gordon & Juneau, 2011 ; Ouimet, 2000). Mais dans le contexte du moment, les retards dans la traduction française du rapport et sa mauvaise distribution dans les deux langues officielles nuisent à son adhésion, surtout à Hull ; on sera outré par cette alternative publiée dans la version anglaise (Gordon, 1998 ; Gordon & Juneau, 2011). Le rapport sera écarté en raison de la Première Guerre mondiale, l'incendie du parlement (1916) et la *City Beautiful* responsable, selon certains, de la croissance de la dette publique (Gordon, 1998).

Néanmoins l'idée d'une planification régionale reviendra sur la scène publique avec le rapport Cauchon (1922). Sera reprise la suggestion d'un district fédéral, défini comme structure autoritaire, légale et dotée de ressources suffisantes pour s'occuper des deux villes. Afin d'alléger les tensions avec Québec, Noulan Cauchon proposera la mise en place d'un département provincial de planification urbaine qui veillera aux intérêts et à la protection des citoyen.ne.s. Et pour remédier aux lacunes du développement urbain, il envisagera la disparition de l'autonomie municipale, de façon à obtenir l'union législative et le contrôle des deux villes par le gouvernement fédéral *via* l'intermédiaire d'une Commission du district fédéral (CDF) (Cauchon, 1922). Cette

idée mènera au remplacement de la CEO par la CDF en 1927, sous la décision du premier ministre canadien de l'époque, William Lyon Mackenzie King (Gordon, 2001). À l'aube du soixantième anniversaire de la Confédération, la CDF reçoit un budget de trois millions de dollars pour la valorisation du cœur de la capitale nationale, d'où des répercussions sur Hull dans l'aménagement des parcs Jacques-Cartier et Brébeuf, ainsi que dans l'acquisition et la mise en valeur du parc de la Gatineau (CCN, 1984). Or, la Grande Dépression ralentira ses progrès jusqu'en 1936, coïncidant avec le retour au pouvoir de Mackenzie King qui invitera l'urbaniste français Jacques Gréber à étudier le cas de la capitale (CCN, 1984). Il faudra attendre la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour la publication du rapport en 1950. Parmi ses recommandations, la place du gouvernement fédéral comme stimulant économique de la région Ottawa-Hull, alors que chaque rive supportera des activités distinctes : une concentration des emplois fédéraux à Ottawa et des divertissements de plein air ainsi que des espaces verts à Hull et ses environs (Andrew, 1994a ; Blanchette, 2009). Des frontières à la région de la capitale nationale (RCN) seront fixées (voir la figure 4.9), pour une superficie d'un peu moins de 2 330 kilomètres carrés (900 milles carrés).



Le territoire de la RCN comprend ici environ :

- Au Québec : 1 388 kilomètres carrés (536 milles carrés) ;
- En Ontario : un peu moins de 943 kilomètres carrés (364 milles carrés) (Gréber, 1950, p. 19).

Figure 4.9 – Région de la capitale nationale canadienne en 1948
(Tirée de Gréber, 1950, p. 6.)

Plus spécifiquement pour Hull, Gréber (1950, p. 250) suggère d'éliminer les « installations industrielles nuisibles » situées le long de la rivière des Outaouais, afin de restaurer le paysage

naturel. Il priorise l'aménagement d'un parc près de la chute des Chaudières et l'amélioration de la vue sur la colline parlementaire à partir de la rue Laurier. Une reconfiguration du centre-ville sera aussi recommandée : réaménagement des voies ferrées, nouveaux boulevards et intégration avec Ottawa en reconstruisant les ponts Chaudières et Interprovincial (Gréber, 1950). Selon Caroline Andrew (1994a), deux visions cohabitent chez l'urbaniste : d'abord, le symbolisme d'une capitale, emblème de la nation, et ensuite, la RCN concrète, urbaine, milieu de vie et de travail. Sur le plan symbolique, apparaît l'unité des peuples fondateurs (français et britannique), supposant aussi l'union des deux provinces majeures du pays (Québec et Ontario). Sur le plan urbain, résidentiel et économique, les identités culturelles distinctives à la fois des deux villes et des deux provinces doivent être reconnues. Reste à élucider le problème de sa gestion. Gréber remplace le district fédéral par la RCN, insinuant la continuité des autonomies municipales et provinciales, contraintes toutefois au mandat de la CDF ayant autorité en matière d'aménagement. De là, une position conciliatrice pour une région symbolique ou supra-administrative exigeant la collaboration des parties prenantes. Le rapport Gréber servira à partir des années cinquante jusqu'aux années quatre-vingt. Sous son influence, la CDF sera remplacée en 1958 par la Commission de la capitale nationale (CCN) aux pouvoirs et ressources augmentés, alors que le territoire sera doublé, passant de 2 330 à 4 660 kilomètres carrés¹²⁰ (Andrew, 1994a ; CCN, 1999). De nos jours, la RCN possède une superficie de 4 715 kilomètres carrés (CCN, 2017, p. 11) (voir la figure 4.10).

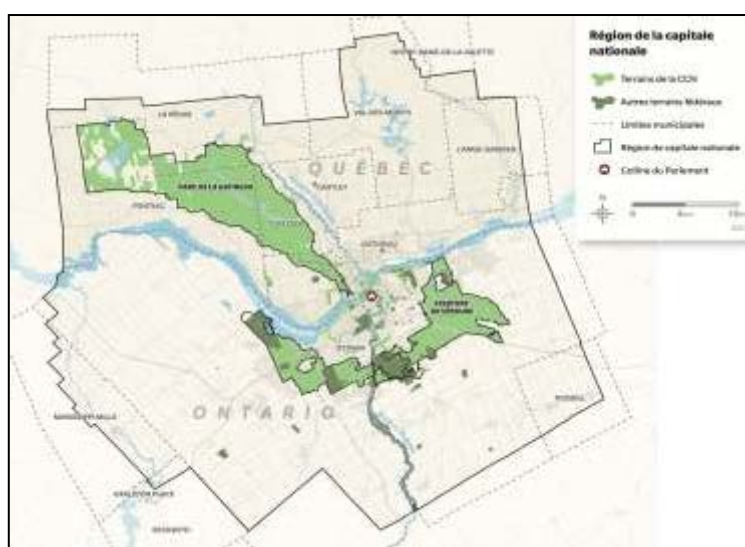


Figure 4.10 – Région de la capitale nationale canadienne de nos jours (Tirée de la CCN, 2017, p. 7.)

¹²⁰ À savoir, 1 940 kilomètres carrés au Québec et 2 720 kilomètres carrés en Ontario (CCN, 1999, p. 1).

Or, les relations se détérioreront entre le Québec et le reste du Canada dans les années mille neuf cent soixante. Le fossé qui se creuse entre francophones et anglophones aura pour effet de monopoliser la RCN aux mains du fédéral soucieux de maintenir l'unité nationale.

Chose certaine, les efforts d'embellissement de la capitale canadienne et l'intention d'un district fédéral évoluent en parallèle des hauts et des bas des industries de Hull. Après un recul suivant la Première Guerre mondiale, un rebond se produira vers 1921, grâce à la consommation de masse et un boom immobilier (Kayser, 1986). Viendra plus tard une forte croissance dans les pâtes et papiers, le ciment, le textile et l'industrie alimentaire (Kayser, 1986). Durant cette période, l'essor industriel se poursuivra à l'ouest du ruisseau de la Brasserie, car l'île de Hull est prise. En même temps, l'expansion résidentielle exige ce déplacement vers l'ouest. Après les aléas causés par la Grande Dépression, une nouvelle prospérité (1941-1956) suivra, alors que Hull génère « plus de 40 % des emplois et de la valeur de la production industrielle de l'Outaouais pendant les années 1940 » (Beaucage, 1994, p. 509). Mais son importance relative chutera. Ce début de tendance se fera davantage sentir après 1951, en raison de la situation manufacturière qui se détériore et du départ de plusieurs entreprises (Kayser, 1986). Des usines des secteurs du vêtement et de l'alimentation disparaîtront ; d'ailleurs, la Woods Manufacturing fermera ses portes, ayant été expropriée par la CCN (Beaucage, 1994 ; Kayser, 1986 ; Lapointe, 1975). Cette transformation radicale se répercute évidemment sur la population active du domaine industriel, passant de 54 % en 1911 à 26 % en 1951 et à 17 % en 1961 (Lapointe, 1975, p. 12). Si autrefois l'industrie donnait forme à la trame urbaine, désormais elle est assujettie à l'expansion résidentielle et aux interventions gouvernementales (Andrew, 1994a ; Kayser, 1986 ; Lapointe, 1975).

Durant les années quarante, avant le rebond, les difficultés de la ville se font sentir et le monde des affaires locales exigent des actions. Lors d'une conférence sur les problèmes de Hull, Aimé Guertin exposera son retard et le besoin d'agir pour attirer des entreprises (Association des Petits Propriétaires de Hull, 1940). En plus, la stagnation se répercute sur le logement et la population, alors qu'une dépréciation de l'immobilier, en termes de quantité et de qualité, contribue à un exode vers Ottawa (Association des Petits Propriétaires de Hull, 1940). Si les règlements incitatifs, les exemptions de taxes et une publicité invitante peuvent servir, l'annexion à un district fédéral pourrait alors représenter une solution encore plus pérenne, selon monsieur Guertin (Association des Petits Propriétaires de Hull, 1940). Or, cette permission exige des conditions. Celles-ci évolueront d'ailleurs, puisque huit ans plus tard, on vaudra éviter « une perte de contrôle »,

ce qui sera exprimé comme suit : « “[...] nous aimons mieux être rois dans une chaumière que valets dans un palais” » (cité dans Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981, p. 32).

Même si l’autonomie locale doit être préservée, la ville de Hull a besoin d’un coup de pouce. En 1955, le gouvernement fédéral acceptera de faire construire son Imprimerie nationale dans le secteur Sacré-Cœur, après plusieurs réclames du conseil municipal (Lapointe, 1975 ; Le Droit, 1962b, 21 février, p. 18). Mais d’ici le début des années soixante, aucune autre construction fédérale ne se réalisera, alors que Hull poursuit son déclin industriel en plus de cumuler les dettes (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Quelle solution permettrait de réduire le fardeau fiscal des contribuables hullois ? À nouveau, on se tourne vers le fédéral qui doit en faire plus.

Lors du conseil municipal du 17 janvier 1961, une résolution demande aux Chambres de commerce et aux représentants du Commissariat à l’Industrie et du Tourisme de Hull de préparer un mémoire destiné aux premier ministre et ministres fédéraux appropriés (Cité de Hull, 1961). La revendication repose sur le fait que : Hull fait partie de la RCN, a subi des expropriations de la CCN pour l’embellissement de la capitale sans pallier à la perte de taxes encourue puisque des parcs ont remplacé les bâtiments, n’a pas reçu sa juste part des édifices fédéraux, alors que de vastes terrains sous la possession fédérale – et équipés des services municipaux – pourraient en accueillir (Cité de Hull, 1961). Ce mémoire sera effectivement réalisé et présenté au premier ministre Diefenbaker au début de l’année 1962 (Le Droit, 1962a, 21 février). Les avantages pour le gouvernement fédéral reprennent les éléments de la résolution du conseil municipal, en termes de proximité, de circulation, de services et de disponibilité. S’ajoute le point suivant : « Le devoir de faire d’Ottawa-Hull le tableau vivant de l’harmonie entre les deux races, entre les deux grandes provinces de la Confédération, entre deux villes dont l’une est l’expression française et l’autre la majorité anglaise » (Le Droit, 1962a, 21 février, p. 17). En ce sens, le plan Gréber sera rappelé, d’autant plus qu’il prétend « que la construction d’édifices fédéraux à Hull est un moyen de contribuer à la rénovation urbaine de la ville de Hull » (Le Droit, 1962a, 21 février, p. 17). L’autorité municipale expose ainsi plus ouvertement son objectif : des rénovations urbaines sont nécessaires, afin d’améliorer l’image et donc le cadre bâti de la ville – surtout l’île de Hull –, et l’aide fédérale serait la bienvenue, étant d’ailleurs un grand propriétaire foncier¹²¹. Et le maire Turpin l’a-

¹²¹ En effet, d’après le mémoire présenté au premier ministre canadien : « le quart de la superficie de la ville de Hull est occupé par des propriétés et des terrains appartenant au gouvernement fédéral, soit au total de 1,187 acres dont 1,105 acres en parcs seulement » (Le Droit, 1962a, 21 février, p. 17).

voue : « La rénovation urbaine est un problème urgent à Hull et il y a des centaines de taudis ou semi-taudis qu'il faudrait faire disparaître [...]. La disparition des taudis donnerait cette chance de rénover, d'embellir, en même temps qu'elle fournirait de l'espace pour les édifices fédéraux en quantité » (Le Droit, 1962a, 21 février, p. 18).

Dès 1959, la Chambre de commerce de Hull pressait le conseil municipal d'attirer des édifices fédéraux (Bordeleau, 1976). L'enjeu économique allait aussi de pair, car cela réduirait les coûts liés à la rénovation urbaine et procurerait des revenus substantiels en taxes foncières (Bordeleau, 1976). Par ailleurs, des emplois seraient créés et de nouvelles artères offriraient du stationnement, permettant ainsi aux commerces du centre-ville de recevoir une plus grande clientèle (Bordeleau, 1976). Dès lors se comprend le rapport Gedey (1963) ou *Hull 1962 : étude de rénovation urbaine* préparé par la Ville de Hull et le gouvernement fédéral – et la CCN –, dans lequel six aires de rénovation urbaine seront établies (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981)¹²². Et la connaissance du déménagement possible de l'Hôtel de la monnaie contribuera à solliciter le fédéral, comme l'atteste une résolution du conseil municipal lors de la séance du 19 novembre 1963 (Cité de Hull, 1963). À ce moment-là, la rénovation urbaine de l'aire No 6 – en face de l'Imprimerie nationale – aura priorité (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Or, rien ne bougera jusqu'en 1968, notamment en raison des négociations sur le programme de rénovation urbaine avec la SCHL, et l'arrivée de la Société d'habitation du Québec (SHQ) (en 1967) qui exigera un droit de regard sur tous les projets en territoire québécois (Argouin, Lemmens & Thibault, 1969).

Pour revenir en 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme révélera la situation d'infériorité économique des francophones et l'emprise anglophone sur la fonction publique fédérale (Bordeleau & Guimont, 1976). Plus près de la RCN, une compilation des investissements fédéraux, effectuée entre 1954 et 1974, expose l'écart considérable entre Ottawa (211 millions de dollars) et Hull (9 millions de dollars) (Bordeleau & Guimont, 1976, p. 36). Un constat similaire apparaît dans les dépenses de la CCN, car plus de 44 millions de dollars ont été consacrés à Ottawa et seulement 4 millions à Hull pour la même période (Bordeleau & Guimont, 1976, p. 36). Cette analyse servira au premier ministre canadien, Pierre Elliott Tru-

¹²² Le rapport Gedey aura servi à établir un constat global sur la détérioration de l'habitat sur l'île de Hull (Argouin, Lemmens & Thibault, 1969). Mais il réitérera aussi les demandes des commerçants d'élargir les artères de circulation, d'offrir des stationnements supplémentaires et d'encourager la venue d'édifices fédéraux (Bordeleau, 1976). Cela étant, s'ajoute l'idée de reconstruire l'île de Hull avec des hôtels et des appartements de luxe (Bordeleau, 1976). Dans cette « guerre des taudis », on souhaite non seulement renouveler le cadre bâti, mais aussi attirer une classe sociale plus fortunée (Bordeleau, 1976).

deau, élu en 1968, qui aspire à briser le mouvement nationaliste québécois et à offrir un fédéralisme renouvelé (Andrew, 1994a ; Bordeleau & Guimont, 1976). Son ministre de l'Expansion économique régionale et responsable de la CCN, Jean Marchand, recevra un rapport confidentiel au sujet d'un plan d'aménagement à long terme de la ville de Hull, avec la disparition des industries du centre-ville et de sa population ouvrière (Andrew, 1994a ; Blanchette, 2009 ; CCN, 1969). En mai 1969, il annonce l'acquisition de six hectares (15 $\frac{1}{4}$ acres) au centre-ville de Hull et, en juin, la CCN (1969) présente ses plans d'aménagement sur la base de trois principes : sa contribution dans le rôle symbolique de la capitale, la nécessité d'éliminer les écarts socioéconomiques entre les deux rives et la dynamisation du cœur de la RCN¹²³ (Andrew, 1994a).

Si on applaudit cet investissement fédéral de 200 millions de dollars à Hull, après une attente de plusieurs années (Bruneau, 1969, 30 mai), il s'agira surtout de la poursuite du projet de la Place du Portage. Car, en juillet 1968, deux hommes d'affaires de la région – Armand Proulx de Hull et Wark McKimm de Lucerne – avaient annoncé ce grand projet destiné à s'élever dans un quadrilatère de la rue de l'Hôtel-de-Ville (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Plus tard, en août 1969, les Entreprises Moreault avaient à leur tour annoncé la construction d'un édifice de 25 étages, cette fois-ci aux angles des rues Principale, Eddy et Saint-Rédempteur, à savoir le projet baptisé « Place des Voyageurs » qui devait accueillir des boutiques en supplément d'espaces à bureaux (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Mais ces projets ne se réaliseront pas. Au même titre que Place du Portage sera repris par le gouvernement fédéral, le second survécu sous la gouverne d'une entreprise extérieure, alors que le site accueillera plutôt les Terrasses de la Chaudière en 1976, après entente avec le fédéral (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). S'illustre ici l'exclusion des entreprises locales. Malgré tout, les efforts consacrés à la rénovation du centre-ville avec l'aide du fédéral portent leurs fruits et avivent l'enthousiasme du maire, Marcel d'Amour, et des commerçant.e.s (Gagnon, 1969b, 30 mai). Et pour l'aire No 6 ? Le gouvernement fédéral ne participera plus à sa rénovation, malgré ce qui avait été prévu (Gagnon, 1969a, 30 mai). Ainsi, la ville devra à nouveau changer ses plans, de façon à combler le vide par des édifices destinés à reloger les exproprié.e.s (Argouin, Lemmens & Thibault, 1969 ; Gagnon, 1969a, 30 mai).

Certes, l'intention du gouvernement fédéral de dynamiser le centre-ville signifie de construire à Hull des édifices situés le plus près possible de la colline parlementaire, de façon à la ren-

¹²³ Lors d'une conférence fédérale-provinciales en février 1969, les centres-villes d'Ottawa et de Hull seront reconnus pour former le cœur de la capitale nationale canadienne (CCN, 1969).

dre visible et à renforcer la symbolique recherchée d'une capitale unie : « le cœur unit deux cultures, deux provinces et deux villes » (CCN, 1969, p. 13). Cette vision pancanadienne semble toutefois omettre les conséquences sur le tissu social du milieu. Entre 1969 et 1974, en incluant l'intervention du gouvernement du Québec (traité plus loin) et le programme de rénovation urbaine de l'aire No 6 de la Ville de Hull (chapeauté par la SHQ), environ 1 330 logements seront détruits et plus de 4 300 personnes évincées (Bordeleau & Guimont, 1976, p. 11)¹²⁴. L'élargissement des boulevards Sacré-Cœur et Saint-Laurent – maintenant des Allumettières – entraînera pour sa part la démolition de près de 500 logements et le départ de 1 870 personnes (Bordeleau & Guimont, 1976, p. 15). En plus, le coût moyen des résidences s'accroît, passant de 16 470 \$ en 1969 à 26 448 \$ en 1974, soit un bond de 60,6 % qui s'avère supérieur à l'ensemble de la ville de Hull (30 %) et aux grandes agglomérations comme Montréal (18,7 %) et Toronto (22,9 %) (Bachand, 1980, p. 134 ; Bordeleau & Guimont, 1976, p. 15). Ces rénovations urbaines font alors chuter la population de Hull de huit mille personnes en l'espace d'une décennie (Ouimet, 2000). Car, il faut le rappeler : dans l'imaginaire la rénovation urbaine vise à éliminer les taudis pour faire du neuf et réactiver l'activité économique. Et les résident.e.s ? Pourtant la CCN (1969, p. 30) avait prévu des programmes afin de minimiser les impacts, en relogant les familles dans des « habitations spéciales », comme le voulait sa stratégie harmonisée avec la Cité de Hull pour le sud du boulevard Sacré-Cœur. À ce titre, le conseil municipal adoptera le Règlement No 1258 pour un programme d'habitation municipal dans l'aire No 6, visant la construction de cinquante logements à loyer modique (entre 1 et 4 chambres) gérés par l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Hull (Cité de Hull, 1972-1973, p. 54). Si l'intention était de maintenir au centre-ville entre 20 et 25 mille habitant.e.s (CCN, 1969), ces programmes rateront la cible.

De ville industrielle, Hull deviendra une ville de fonctionnaires. Entre 1951 et 1981, le nombre de travailleur.euse.s du fédéral passe de 2 943 à 6 640 (bond de 125,6 %) et un tiers du secteur tertiaire s'y rapporte (Beaucage, 1994, pp. 525-526). De nouvelles personnes habitent les quartiers, au point de représenter entre 17 et 31 % des résident.e.s en 1971. Hull sera aussi plus riche par habitant, voire 40 % de plus que l'Outaouais et le double du résultat de sa voisine, Gatineau, au milieu des années mille neuf cent quatre-vingt (Beaucage, 1994, p. 526).

¹²⁴ Une statistique concurrente pour la période 1968-1974 révèle plutôt la démolition de 1 531 logements (Bachand, 1980, p. 134).

Entre 1910 et 1960, le quartier du Musée subira aussi des transformations, particulièrement dans son occupation. La seconde cohorte de propriétaires remplace les anciens propriétaires institutionnels : ils « ne sont plus à vocation sociale [ou religieuse], mais plutôt à vocation économique [et financière] », tels que « la Capital Trust Corporation, la Caisse populaire Notre-Dame de Hull, la Northern Life Insurance Company, la MacLean Realty Company et la Regal Realty Company » (Guitard, 2018, p. 24). Du côté des autres propriétaires, un mouvement se remarque en ce sens où des pratiquant.e.s de professions libérales remplacent les gens de construction. Maurice Duplessis séjourne souvent dans le quartier, chez son fier député de Hull, l'avocat Alexandre Taché, de la rue Champlain (Guitard, 2018). Les commerces subsistent, du moins pour un temps, et 60 propriétés appartiennent à des femmes (Guitard, 2018, p. 26).

Mais la période qui suivra les années soixante sera moins reluisante pour le quartier. Un exode du résidentiel vers la banlieue se constate. La grande cause de la rupture demeure les expropriations et les démolitions dans les environs, avec la perte de commerces de proximité, sans ignorer les incendies de l'église Notre-Dame-de-Grâce et de l'hôtel de ville, à savoir des institutions appréciées (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981 ; Lapointe, 1975). S'ajoutera la réalisation du boulevard Maisonneuve, qui isolera le quartier du Musée du reste du centre-ville.

D'ordre général, l'imaginaire d'une incursion fédérale continue d'être alimenté depuis l'époque du lord Dalhousie. Cette fois-ci, toutefois, des actions concrètes viseront à transformer radicalement l'image du centre-ville. Et cette dynamique a été souhaitée par les gens d'affaires et le conseil municipal de Hull. Si la conquête du fédéral exprime à nouveau un esprit d'union, les pertes encourues galvaniseront la population hulloise francophone de l'île.

4.3.5 Luites sociales et intervention provinciale

S'entrevoit la partie historique de la *ville sous tension* et sa *deuxième régionalisation*, alors que la population de Hull et la province de Québec réagiront. Rénovations bulldozer, fermetures, déménagement d'une partie des usines E. B. Eddy ainsi que disparition d'institutions par les flammes ouvrent la voie aux projets fédéraux. La Phase I de la Place du Portage sera accompagnée de trois autres, en plus d'un projet indépendant, les Terrasses de la Chaudière, entrepris par le Groupe Campeau avec l'aide du fédéral qui en deviendra locataire (Andrew, Bordeleau & Gui-

mont, 1981). Un pont sera prévu – du Portage – afin de relier le boulevard Maisonneuve de Hull à la rue Wellington d'Ottawa, renforçant ainsi l'intégration des deux centres-villes (CCN, 1969).

Le déclin industriel accentuera la décimation des quartiers ouvriers de l'île de Hull dans les années mille neuf cent soixante-dix, animant des actions collectives (Bachand, 1991). Mais avant d'y arriver, il importe de nuancer l'ampleur de la résistance. D'ordre général, la population de Hull appuie les rénovations urbaines dans le sens d'un développement espéré et, par le fait même, les expropriations peuvent être considérées comme un facteur de « progrès » (Andrew, Blais & DesRosiers, 1976). Pour les personnes et les familles directement affectées ou pouvant l'être, elles expriment toutefois un mélange de « sentiment de fatalité » et de « résignation » (Andrew, Blais & DesRosiers, 1976, p. 69). Cela n'empêche point des réactions qui ont pu faire l'objet d'un mouvement. Des courants de pensée les orientent : une vision associée à l'Église catholique, puis une autre laïque rattachée au mouvement syndical, aux aléas de mai 1968, mais aussi issue du Centre de services sociaux de l'Outaouais (CSSO) (Andrew, 1994b ; Poirier, 1986). Du premier apparaîtra l'Assemblée générale de l'île de Hull (AGIH), composée de quatre paroisses catholiques de la classe ouvrière. Sous l'initiative de Mgr Paul-Émile Charbonneau, l'AGIH inspire le renouveau de l'Église plus près de la réalité des gens, d'où des expériences communautaires et pastorales de responsabilisation citoyenne (Andrew, 1994b ; Bordeleau & Guimont, 1976). À partir de l'automne 1969, elle fera pression sur les autorités afin d'améliorer les conditions des exproprié.e.s, n'étant donc pas opposée forcément aux expropriations. Mais sa fonction principale restera l'éducation populaire à la participation (Bachand, 1980 ; Poirier, 1986). En 1972, l'AGIH s'essouffle. Des tiraillements internes et une nouvelle position sur les rénovations urbaines mèneront à la création du Regroupement des comités de citoyens de Hull (RCCH), plus intéressé au logement (Bachand, 1980 ; Bordeleau & Guimont, 1976). Il s'agit d'un changement idéologique et territorial, puisque le RCCH préconise une approche conflictuelle et son noyau rassemble des représentant.e.s des divers comités pour couvrir non seulement l'île de Hull, mais la ville entière (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981 ; Bachand, 1980). Le regroupement aura aussi une aspiration politique, se présentant aux élections municipales de 1975 avec comme slogan « Reconquérir notre ville ». Malgré un gain de 29,4 % des voix, aucun candidat ne sera élu (Andrew, 1994b ; Poirier, 1986). Par la suite, les forces politiques au sein des comités se diviseront et les luttes urbaines faibliront. Logement-Va-Pu, apparu du comité du logement de l'AGIH, sera la dernière entité de l'extrême-gauche (Bachand, 1980). Ses revendications toucheront trois éléments : l'aug-

mentation du nombre de logements abordables, la rénovation des logements existants au lieu de les démolir, et la baisse du prix des loyers (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981).

S'ajoute un mouvement laïc – aussi de gauche – prenant forme sous l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), qui s'inspire du mouvement social urbain et étudiantin de la fin des années soixante. Mais il y a le contexte de dépendance de Hull à un gouvernement extérieur – fédéral et anglophone – qui s'approprie son territoire. Cela motivera la mobilisation de la classe ouvrière francophone évincée et des groupes défavorisés afin de « prendre en main le contrôle du destin de leur région » (Andrew, 1994b, p. 592). Fondée 1966, l'ACEF devra toutefois se réorganiser en 1971 avec le soutien de la Compagnie des jeunes Canadiens (CJC)¹²⁵, ce qui lui permettra d'embaucher du personnel permanent. Ses activités aideront à la création de l'Association des locataires de l'Outaouais (ALO) qui verra le jour en avril 1971, grâce aux efforts combinés de l'ACEF, l'AGIH et la CJC (Andrew, 1994b). Enfin, les travailleurs sociaux du CSSO agiront en animateurs sociaux et se concentreront sur l'aire No 6, de laquelle naîtront un comité de propriétaires et un autre de locataires (Argouin, Lemmens & Thibault, 1969 ; Poirier, 1986). Le premier publiera le « Journal des Exploités » et enverra des lettres à la SHQ, afin de soulever les problèmes des gens expropriés, tandis que le second revendiquera surtout des dédommagements (Argouin, Lemmens & Thibault, 1969 ; Poirier, 1986).

En définitive, les différentes actions sociales posées visent surtout l'information, les conditions des exproprié.e.s et la participation aux décisions. Un événement illustre bien ce point. Les locataires du secteur exproprié par le gouvernement du Québec prendront la décision de marcher sur l'hôtel de ville, pour cause d'un manque d'information (Le Droit, 1969, 8 août). Aucune date définitive pour leur expulsion n'a encore été communiquée, et les gens ont besoin de savoir. De plus, où logeront-ils ? Selon la liste des logements disponibles fournie par la Ville, peu semblent abordables (Le Droit, 1969, 8 août). De là, un imaginaire voulant que les rénovations urbaines se fassent « sur le dos des petites gens » (Le Droit, 1969, 8 août, p. 19). Et cette marche aura lieu le 20 août 1969, alors qu'une voix s'élève pour dire « Y'a pas de logis pour nous » (Le Droit, 1969, 20 août, p. 27)¹²⁶. En raison de la pénurie de logements qui sévit à Hull, on demande de retarder

¹²⁵ La CJC est une initiative du gouvernement fédéral de la fin des années mille neuf cent soixante, dont le mandat devait encourager le bénévolat afin de réaliser des programmes destinés à améliorer la situation sociale, économique et communautaire des communautés (Andrew, 1994b). Elle sera dissoute en 1976 à cause de ses revendications.

¹²⁶ Le groupe était composé des membres du comité de citoyens de l'aire provinciale, des comités des aires de rénovation No 1 et No 6, du comité pour la santé et de l'AGIH (Le Droit, 1969, 20 août).

d'un an la construction de l'édifice provincial, mais surtout un dialogue avec la Ville afin de trouver des solutions, comme un plan directeur du relogement (Le Droit, 1969, 20 août). En ce sens, les expropriations sont acceptables, à condition de recevoir en retour des logements abordables et adéquats, voire même, idéalement, construits dans le même secteur, c'est-à-dire sur l'île de Hull.

Or, les investissements gouvernementaux stimuleront en plus la spéculation foncière, justifiant davantage les actions collectives des associations. Entre 1969 et 1974, le nombre de propriétaires-résident.e.s sur l'île de Hull passe de 1 541 à 1 249, soit une baisse de 20 % (Bordeleau & Guimont, 1976, p. 115). Qui plus est, les terrains disponibles et les nouvelles constructions appartiennent en majorité à des propriétaires non résident.e.s (Bordeleau & Guimont, 1976, p. 116). À noter la nature de ces constructions, en prenant l'exemple de la Tour Notre-Dame de la rue Laurier, à l'image typique de ce qui est recherché en termes de densification, de style de vie et d'occupant.e.s issu.e.s d'une classe sociale plus riche et non ouvrière, alors que des inquiétudes sur le sort des familles au centre-ville se manifestent¹²⁷. Et les rénovations de l'ancienne rue Principale exposent des changements dans l'offre commerciale qui contribueront au remplacement des petites boutiques par de grands espaces commerciaux (Place du Centre) (Beaucage, 1994 ; Bordeleau & Guimont, 1976). D'ailleurs, les grands projets fédéraux (et même provinciaux) subordonnent les intérêts locaux à leurs impératifs, car se sont des entreprises extérieures (du grand capital) qui viennent les réaliser (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Sur la rue Principale, les boutiques fermeront, des espaces commerciaux serviront de bureaux, tandis que d'autres commerces locaux se spécialiseront – notamment dans le domaine de la restauration – pour s'ajuster aux besoins de la clientèle de fonctionnaires (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Dès lors, une dichotomie entre l'offre en logements des promoteurs et celle désirée par la population résidente, mais aussi entre le souhait des commerçant.e.s et la vision gouvernementale.

Avant d'arriver à l'intervention provinciale, un cas d'action citoyenne contre un projet immobilier mérite d'être souligné. L'affaire Dasken a refait surface dans le journal Le Droit (2015, 19 décembre), lorsque la présidente de l'Association des résidents des Jardins Taché (ARJT) a été interrogée pour connaître son opinion sur le projet de la Place des Peuples. En résumé, le cas concerne un site en zone commerciale longeant le boulevard Taché dans le quartier Val-Tétreau, identifiée telle en vertu d'un plan préparé en 1969. Un an plus tard, le maire Marcel D'Amour et

¹²⁷ On y retrouve les recommandations du rapport Gedey (1963), bien qu'une donnée indique que 86 % des gens de l'île souhaiteraient habiter dans des maisons unifamiliales, s'ils devaient déménager (Bordeleau, 1976, p. 45).

la compagnie Dasken annonceront un projet de construction de logements de luxe sur le site en question, à savoir six tours de seize étages (Le Droit, 2015, 19 décembre). L'Association des propriétaires des Jardins Taché – maintenant des résidents des Jardins Taché – prendra des mesures judiciaires pour empêcher la réalisation du projet, puisqu'en réalité le conseil municipal a fait fi du règlement adopté en 1963 qui plaçait le site à l'intérieur d'une zone d'habitations unifamiliales (Andrew, 1994b ; Cour suprême, 1971). Après des démêlés qui aboutiront jusqu'à la cour suprême, un jugement donnera raison aux citoyen.ne.s, ordonnant la démolition de l'édifice mis en chantier (Cour suprême, 1971). Cette victoire sera interprétée comme étant celle de toute la population de Hull. Il s'agit ici d'une image forte, car elle contraste avec le défaitisme vécu lors des grandes expropriations et d'échecs face aux promoteurs immobiliers. Commémoré en 1990 (Andrew, 1994b), l'événement illustre le désir d'un développement à l'échelle humaine.

Chose certaine, l'incursion fédérale aura des répercussions en dehors de Hull. Il faut remonter à la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ) ou Commission Dorion, créée en 1966, dont le mandat consistait à étudier l'intégrité des frontières de la province (Blanchette, 2009 ; Dorion & Lacasse, 1974). Or, l'Outaouais ne sera considérée qu'en 1967. Le président-commissaire, Henri Dorion, insistera sur une intervention provinciale, car l'emprise du fédéral sur Hull lui impose un retard et la place devant une situation de désindustrialisation profitant à la rive ontarienne. De plus, les actions de la CCN seront perçues comme une manœuvre d'intégration des deux rives, soit une atteinte à l'intégrité du territoire québécois avec une « soustraction territoriale [...] couvrant environ 2 000 kilomètres carrés » (Dorion & Lacasse, 1974, p. 151). Soumise à l'Assemblée nationale, cette analyse mènera à la création d'une commission de planification pour l'ouest de la province. Le but est clair : mieux comprendre les besoins de l'Outaouais, accroître le rôle symbolique et réel du gouvernement provincial, faire ressortir la « nature spécifique » de la partie québécoise de la capitale nationale canadienne et résoudre ses problèmes économiques (Andrew, 1994a, p. 476). Cela fait suite à la régionalisation du Québec de mai 1968, avec la création de dix régions administratives et l'objectif de concentrer les activités dans des métropoles régionales. Pour l'Outaouais, Hull sera désignée, d'où un grand projet lié à la construction d'un nouveau palais de justice et de bureaux régionaux (Ville de Hull, 1979)¹²⁸. Cette décision d'octobre 1968 sera prise lorsque le fédéral vient d'acquérir six hectares au centre-

¹²⁸ Ce projet sera nommé Place du Centre qui ouvrira ses portes au centre-ville en 1978. Le complexe comprend l'édifice du gouvernement du Québec, un centre commercial et un centre des congrès (Andrew, 1994a).

ville. Cette incursion provinciale occasionnera aussi des expropriations et des démolitions. Au fond, le centre-ville devient un champ de bataille symbolique : le gouvernement canadien veut promouvoir une vision pancanadienne, tandis que le gouvernement québécois aspire à une affirmation nationaliste et protège son territoire.

Hull subira une seconde régionalisation. Toujours à la fin des années soixante, des structures régionales ou supramunicipales pour les principales zones urbaines de la province apparaîtront, à savoir la Communauté urbaine de Montréal (CUM), la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et la Communauté régionale de l'Outaouais (CRO) (voir la figure 4.11) (Andrew, Léveillé & Quesnel, 1985 ; Ville de Hull, 1979). Cet avènement entraînera des fusions forcées, faisant passer les membres de la CRO de 32 à 8 (Cité de Hull, 1973 ; Ville de Hull, 1979). En décembre 1974, le projet de loi No 98 mènera à la fusion de sept municipalités, faisant de Gatineau, non plus Hull, l'agglomération la plus peuplée de l'Outaouais. Aylmer, Buckingham, Gatineau et Hull forment les représentantes urbaines, tandis que Pontiac, La Pêche, Hull-Partie-Ouest et Val-des-Monts, celles rurales réparties dans des municipalités régionales de comté (MRC), c'est-à-dire de Papineau, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau (Andrew, 1994a ; Ville de Hull, 1979). Mais en 1980, Buckingham renoue avec les quatre municipalités d'origine (Buckingham, Masson, L'Ange-Gardien et Notre-Dame-de-la-Salette). Plus tard, Cantley devient indépendante et Hull-Partie-Ouest prend le nom de Chelsea (Andrew, 1994a ; Ville de Hull, 1979).

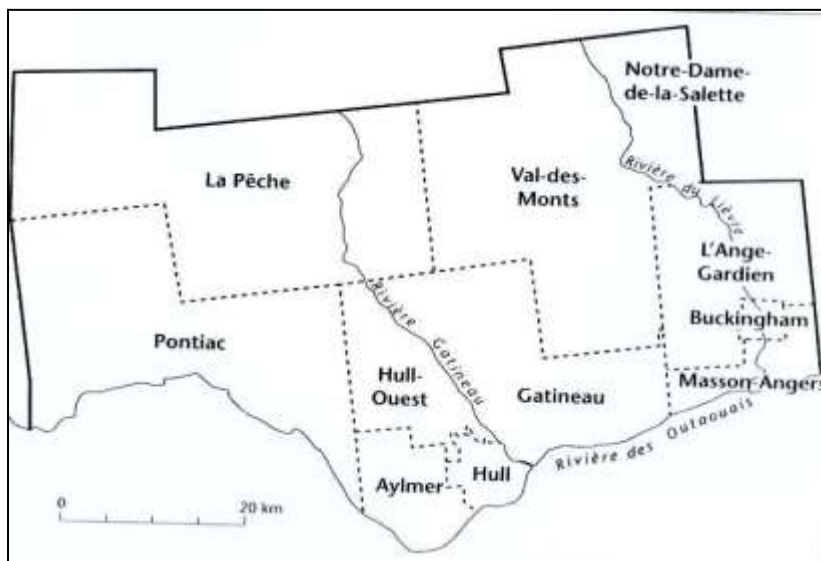


Figure 4.11 – Communauté régionale de l'Outaouais en 1980
(Tirée de Andrew, 1994a, p. 482.)

Durant ce moment, Hull se donnera un service d'urbanisme (1970), dont le premier mandat sera de préparer un plan directeur (Service d'urbanisme de la Cité de Hull, 1972). Étant donné les nombreuses rénovations urbaines, ce plan devient une « nécessité », alors que les principes servant à le définir tourneront autour des « besoins de l'homme », de l'adaptation aux innovations, du bien commun (qui quelquefois exige des expropriations) et de l'individu (par souci d'une qualité de vie, en limitant la pollution), de même que de la participation citoyenne (réunions de quartier et présentation) et du choix des priorités¹²⁹ (Service d'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, pp. 2-3). Au niveau de l'habitation, surtout pour l'île de Hull, plusieurs problèmes sont énumérés : la vétusté de nombreux bâtiments, la faiblesse de l'entretien et l'absence de programmes de conservation dans les vieux quartiers, les projets d'appartements de faible qualité, l'insuffisance des terrains pour tous les types de constructions résidentielles, et la spéculation foncière (Service de l'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, p. 25). On souligne qu'avec l'arrivée des édifices gouvernementaux, l'essor résidentiel de Hull se fera à l'aide d'immeubles à appartements. Mais cette décision, surtout pour le centre-ville, se comprend aussi en raison de la diminution de la taille des ménages (passant de 3.8 individus par ménage à 3.5) et de la croissance démographique qui augmente le besoin en logements (Service de l'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, p. 25). On vise une densification en hauteur à l'axe Laurier-Maisonnette, tout en prenant des précautions « pour éviter de constituer un mur entre la population de l'île et les berges de l'Outaouais » (Service d'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, p. 28).

Dans l'imaginaire des autorités municipales et du service d'urbanisme, le centre-ville doit devenir « le pôle d'attraction métropolitain » de la rive québécoise, avec plusieurs travailleurs qui y résident (Service de l'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, p. 28). On recommande une densité résidentielle allant jusqu'à 300 personnes l'acre (Service de l'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, p. 28). Sur l'île de Hull, le maintien de la population moins nantie dans les vieux quartiers mérite d'être encouragé, de façon à garantir la conservation et la restauration des logements (Service de l'urbanisme de la Cité de Hull, 1972). Mais la venue des édifices gouvernementaux ne doit pas empêcher l'industrie, en capitalisant sur la création de parcs industriels (par exemple, le parc Richelieu). Tout autant, le développement commercial doit en profiter, avec l'a-

¹²⁹ Il est question des priorités des gouvernements supérieurs d'améliorer le réseau routier régional et de lutter contre la pollution, tandis qu'au niveau municipal une considération se porte sur le réaménagement du cœur administratif et des affaires ainsi que sur le développement résidentiel (Service d'urbanisme de la Cité de Hull, 1972).

jout de consommateur.trice.s pour remédier à la « clientèle traditionnelle du centre-ville » au pouvoir d'achat « restreint » et en diminution progressive (Service de l'urbanisme de la Cité de Hull, 1972, p. 39). Apparaît ainsi une image contrastée du centre-ville de l'époque, entre aspiration de progrès et support à la vie industrielle, tout en espérant conserver une population résidente à proximité des tours à bureaux cachant la rivière. Des pressions fusent de partout : de la population résidente, des gens d'affaires locaux, du fédéral et de la CCN, puis désormais du provincial.

En formant la CRO, la métropole régionale¹³⁰ se voit en effet imposer l'exigence d'affirmer l'identité socioculturelle de l'Outaouais (francophone). Pour l'aider dans ses objectifs de développement régional, la province créera la Commission régionale de transport de l'Outaouais (CRTO), afin d'améliorer la mobilité et la coordination des trajectoires d'échange, ainsi que la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO), plus encline au développement économique régional et local, afin d'encourager, entre autres, l'achat québécois plutôt qu'ontarien (Andrew, 1994a ; Direction de l'expansion industrielle et commerciale de la SAO, 1974).

En 1974, la CCN présente sa nouvelle philosophie en aménagement dans *La capitale de demain*. Il s'agit d'un document de travail, non d'un plan directeur, ouvert au dialogue (CCN, 1974). Cette rupture avec l'ancienne manière de faire tient compte des effets des dernières rénovations urbaines et des projections sur l'étalement urbain menaçant de faire perdre le « cœur » de la RCN. Si autrefois la Commission voyait d'un mauvais œil la collaboration, en raison du besoin d'impliquer plusieurs municipalités aux intérêts divergents, la création de structures supramunicipales les réduit à la CRO du côté québécois et à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) du côté ontarien. Mais chacune pousse dans une direction opposée¹³¹, donnant ainsi raison à la CCN (1974, p. 14) de vouloir exercer un rôle de coordinatrice. Cela suggère d'unir les deux rives, ce qui sera mal accueilli ; le fait français étant en jeu (Lesage, 1974, 6 novembre). Cette ouverture permettra d'ailleurs à la CRO de se faire entendre en 1976 (Andrew, 1994c ; Conseil régional de développement de l'Outaouais, 1976). Elle priorisera le droit des communautés de chaque rive d'aménager leur milieu de façon autonome, sans « qu'aucune forme de structure administrative englobant les territoires québécois et ontarien de la région entourant la capita-

¹³⁰ On désigne d'ailleurs Hull de « métropole de l'Ouest du Québec » et aussi de porte d'entrée culturelle et touristique (La Patrie, 1973, p. 52).

¹³¹ D'après le document de travail de 1974, la CRO serait en faveur d'une intensification ou d'une consolidation de l'aménagement visant à renforcer le noyau urbain central de Hull, tandis que la MROC désirerait une déconcentration, voire une expansion au-delà de la ceinture de verdure d'Ottawa (CCN, 1974).

le ne soit établie” » (cité dans Andrew, 1994c, p. 748). La CRO produira un premier schéma d'aménagement en 1978, autour de pôles d'activités reliés par des corridors de transport (CRO, 1977 ; Ville de Gatineau, 2015). Au sujet de Hull et de son centre-ville, elle s'appuiera sur le plan directeur de 1972 émis par le Service d'urbanisme (CRO, 1977). Mais la Communauté sera critiquée, car des déséquilibres fiscaux avantagent certaines municipalités plus que d'autres, les priorités des milieux urbains ne sont pas les mêmes pour les milieux ruraux et vice versa, et la structure actuelle viole l'autonomie municipale (Ville de Hull, 1979). Ces divisions affaiblissent la rive québécoise, mais surtout Hull qui semble perdre le contrôle de son développement.

Durant les années quatre-vingt, le quartier du Musée voit arriver le projet du Musée canadien des civilisations – maintenant de l'histoire (CCN, 1988). Cet édifice architectural et culturel sans pareil crée un intérêt marqué pour les terrains et les propriétés situés à proximité. Des investisseurs et des promoteurs se manifestent, alors que leurs activités réduisent le nombre de propriétaires-résident.e.s, tout en augmentant le nombre de locataires (Guitard, 2018). Voilà une tendance à la spéculation qui crée une hausse des prix dans le quartier.

Ainsi, la lutte entre les gouvernements québécois et canadien s'incarne au centre-ville de Hull. Si la problématique des bars illustre une division entre francophones et anglophones, le facteur politique tiraille le centre-ville entre une protection provinciale et une annexion fédérale plus visible. Mais s'expose encore ici cette image du territoire francophone (Québec) luttant contre l'invasion anglophone (Canada). Dès lors, le centre-ville malmené se cherche une identité.

4.3.6 Métropolisation et les barons de l'immobilier

En plus d'aspirer à s'affirmer, Hull doit s'adapter aux nouvelles réalités, d'où sa sixième partie historique : la *ville en phase de métropolisation*. Déjà la CCN a vu son mandat être modifié et a dû collaborer avec les autres pouvoirs présents sur le territoire. Dans les années mille neuf cent quatre-vingt, son recul se justifie : l'endettement public élevé, le développement urbain en stagnation, les activités commerciales décroissantes et les coûts des services en augmentation annoncent des transformations profondes (Andrew, Léveillé & Quesnel, 1985). D'ailleurs, les gouvernements se « néo-libéralisent » en vue de réduire leur dette publique par des compressions et un désengagement (Brenner, 1999 ; Hamel, 2005 ; 2010). Au même moment, Hull voit sa position au sein de la CRO s'affaiblir, menant à des questionnements sur son leadership, et continue

d'être perçue comme la banlieue du « débordement tertiaire et résidentiel de la capitale politique canadienne » (Andrew, Léveillé & Quesnel, 1985, p. 123). Alors que sa dépendance aux investissements de la CCN se poursuit, celle-ci devient moins interventionniste. Dans le *Plan de la Capitale du Canada* de 1988, le président de la CCN, Jean E. Pigott, réitère l'orientation prise. Une priorité sera accordée aux fonctions politique, culturelle et administrative – lien avec le symbolisme et les activités de rayonnement –, étant donné « la création d'autorités régionales de planification en Ontario et au Québec [...], l'élaboration de programmes d'aménagement et de plans d'utilisation des terrains, de transports et d'infrastructures par ces autorités, ainsi que la consolidation récente des municipalités de la région ont transformé le rôle de la Commission » (CCN, 1988, p. 14). Le même document souligne le désengagement du fédéral qui « n'est plus en mesure d'assumer un fardeau financier aussi lourd que par le passé afin d'appuyer la fonction de soutien de la capitale » (CCN, 1988, p. 15). Ce contexte n'empêchera pas la construction du Musée canadien des civilisations terminée en 1989, mettant en valeur l'histoire canadienne à la présence autochtone (CCN, 1988). Or, cela ne résout pas le problème du logement à Hull. En parallèle à son ouverture, Logemen'occupe organisera le colloque « Hullternative » (Andrew, 1994b), puis viendra le Sommet de l'Île de Hull, réaffirmant les droits citoyens (Bachand, 1991)¹³².

En 1990, la province modifie les paramètres de la CRO et choisit de créer deux entités. Apparaissent alors la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), officialisée le 1^{er} janvier 1991 et regroupant les villes d'Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers, et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les municipalités rurales (CUO, 1994). Ce changement annoncera dès mai 1991 un référendum pour la fusion des trois villes principales de la CUO (Aylmer, Gatineau et Hull). Mais le manque d'unité régionale, les guerres de clocher, l'expérience de 1974 qui promettait pourtant aucune hausse de taxes foncières et l'opposition entre anglophones et francophones à Aylmer justifient l'échec de la fusion (Blanchette, 2009).

Pour revenir à Hull, l'intrusion des gouvernements fédéral et provincial sur son territoire relègue les autres propriétaires terriens à un rôle de second. Si l'administration publique devient alors l'activité économique principale, réorganisant ainsi la structure même du développement urbain, il reste deux secteurs économiques au début des années soixante-dix où les gens d'affaires

¹³² Le sommet de 1989 permettra une refonte du plan d'urbanisme de l'île de Hull et d'avoir une meilleure idée des frontières du centre-ville et de la zone résidentielle à protéger (incluant une conception du patrimoine) ; il contribuera à l'adoption d'une politique sur les terrains de stationnement, afin de limiter la pratique qui consiste à démolir des habitations pour en faire des stationnements en attendant de rentabiliser les terrains autrement (Bachand, 1991).

locaux peuvent agir : l'immobilier et la propriété foncière (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Bien que le grand capital sollicité par les gouvernements supérieurs – notamment Cadillac Fairview et Campeau – prenne possession du centre-ville, l'occasion s'offrira de développer la périphérie et les municipalités limitrophes (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Des propriétaires fonciers locaux s'afficheront, entre autres J.-G. Bisson construction à Hull (soit le constructeur d'habitations le plus important de la ville), ainsi que les Groupes Philips et Beaudry-Bérard dans le secteur est (Gatineau) (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981)¹³³. Concernant les deux derniers, leur structure organisationnelle expose des alliances entre développeurs, excaveurs et constructeurs, au point de contrôler 45,9 % des terrains sous spéculation dans le secteur est à la fin des années soixante-dix (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981, p. 80). Ce pouvoir se répercute au sein des conseils municipaux, dont à Gatineau, où une proximité avec les élus favorise le domaine de la construction résidentielle. Si à Hull les appartements dominant, la maison unifamiliale progressera autant à Gatineau qu'à Aylmer (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981). Ces barons de l'immobilier feront la pluie et le beau temps, protégeant leur territoire contre les entreprises extérieures, afin de faire fructifier le développement urbain dans la direction désirée.

Dans ce contexte, un autre changement se produira dans la composition des propriétaires du quartier du Musée. Tout d'abord, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, se constate un retour des jeunes familles qui achètent et rénovent les demeures (Guitard, 2018). Un nouveau noyau social se crée, auquel se greffent des locataires qui « profitent de la proximité du collège [Saint-Joseph], de leur lieu de travail et des activités culturelles et sportives du centre-ville », d'où le souhait de « vivre en ville dans un quartier à dimension humaine » (Guitard, 2018, p. 27). Puis des professionnels achètent aussi des maisons afin d'exercer leurs activités, mais d'autres propriétaires visent la revente avec profit (Guitard, 2018). S'entrevoit néanmoins l'image d'un développement à dimension humaine, contrastant avec les grandes constructions à bureaux.

Par ailleurs, la CCN (1999, p. 37) présentera son *Plan de la capitale du Canada* en 1999 et voudra concentrer ses ressources sur le cœur de la capitale, qui « englobe les centres-villes de Hull et d'Ottawa », dont « les terrains industriels situés en bordure de la rive nord des Outaouais ». Jugé hautement symbolique, ce territoire doit accorder « la priorité à la présence fédéra-

¹³³ Pour le secteur ouest (Aylmer), les propriétaires fonciers proviennent surtout de l'Ontario (Ottawa et Toronto) et de l'extérieur du Québec. Trois d'entre eux – Jarvis Freedman Trust, Costain Construction et Nanciliffe & McLeod Ltd – possèdent ensemble 1 434 acres en 1977 (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981, p. 80).

le » (CCN, 1999, p. 38). Dès lors, des normes en architecture et en design pour le cadre bâti, avec des règles sur le patrimoine et un parcours symbolique (CCN, 1984 ; 1988). Le boulevard de la Confédération comprendra les rues Wellington, Elgin et la Promenade Sussex du côté d'Ottawa, la rue Laurier du côté de Hull ainsi que les ponts Alexandra et du Portage (CCN, 1999).

Mais le cœur de la capitale bénéficiera de son propre plan en 2005. Plusieurs points seront repris du plan de 1999, avec la préservation de son caractère symbolique, la concertation dans les politiques d'aménagement avec les administrations locales, son animation et rayonnement, en plus d'une approche d'aménagement adaptée aux concepts de développement durable, de ville intelligente et de communautés en santé (CCN, 2005). Or, la priorité demeure l'amélioration du boulevard de la Confédération et l'intégration du transport public interprovincial (voir la figure 4.12). Au sujet de l'animation du centre-ville de Hull, désormais Gatineau, deux aspects visent à promouvoir son caractère de « village urbain¹³⁴ », et ce en appui aux programmes de la Ville : d'abord, le rayonnement de la culture francophone sur la Promenade du Portage, ensuite la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics du secteur du ruisseau de la Brasserie (CCN, 2005). De plus, le plan ramène les critères en architecture, dont « la hauteur maximale des édifices à l'arrière-plan des deux côtés de la rivière », afin de conserver les prises de vue sur le panorama à la fois de la colline du Parlement et des collines de la Gatineau (CCN, 2005, p. 40).

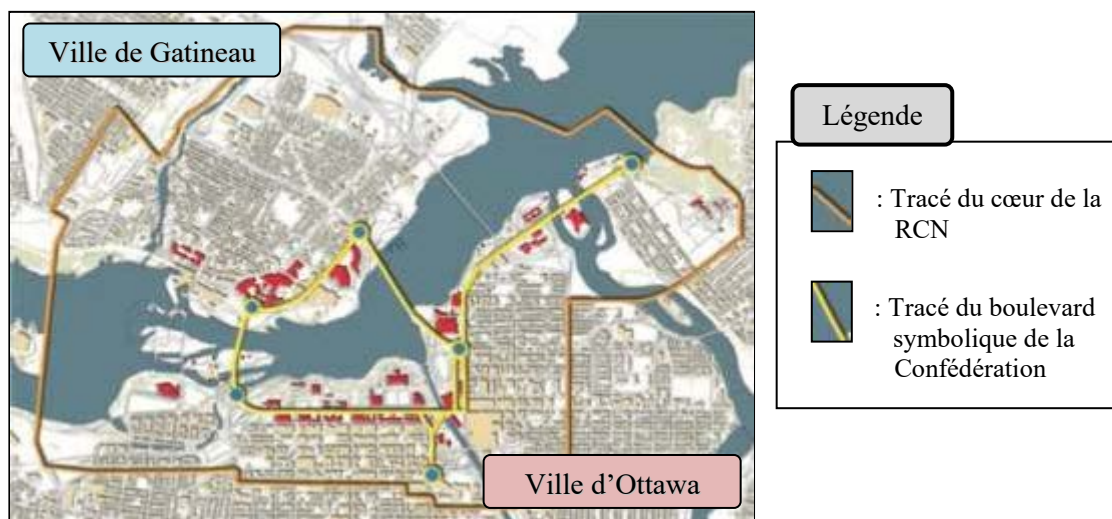


Figure 4.12 – Le cœur de la région de la capitale nationale canadienne (Tirée de la CCN, 2005, p. 2.)

¹³⁴ Selon la CCN (2005, p. 123), le concept de village urbain désigne des « quartiers qui s'organisent autour de leurs propres activités économiques. Ils présentent une envergure et des affectations différentes. Certains sont des lieux patrimoniaux qui doivent être préservés et mis en valeur ».

Avant la publication du plan sur le cœur de la capitale, des fusions municipales se produiront : regroupement en 2001 des onze municipalités de la MROC pour former la nouvelle ville d'Ottawa, et fusion en 2002¹³⁵ des municipalités urbaines de l'ancienne CRO sous le nom de Gatineau (Mévellec, Chiasson & Gauthier, 2018). Si la planification du cœur de la capitale par la CCN entraîne une collaboration avec Gatineau, cela signifie qu'elle doit être active. Les villages urbains ont été inscrits au plan stratégique depuis 2003, afin de créer des milieux de vie complets, en respect des principes de développement durable et des identités distinctives (Tecsult Inc. & Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau, 2005). L'aspect identitaire des anciennes villes semble être une priorité pour les citoyen.ne.s, dont à Hull. Pour son centre-ville, devenu celui de la grande ville de Gatineau, le mot d'ordre sera de le revitaliser. Car on critique encore le manque d'offre diversifiée en destinations urbaines et en commerces, la pauvreté du paysage urbain, le manque d'animation en soirée et la sous-exploitation des berges (Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016). De là, un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Publié en 2009, le PPU du centre-ville¹³⁶ recoupe plusieurs points des plans de la CCN. La Ville de Gatineau (2009, p. 4-11) a d'abord reconnu en 2005 son centre-ville officiel, qui déborde des frontières de l'île de Hull pour inclure les secteurs Fournier, du lac Leamy et du casino, « le secteur du boulevard Saint-Joseph, le parc des affaires du Ruisseau, le secteur de l'Université du Québec en Outaouais et les secteurs du Village d'Argentine et du ruisseau de la Brasserie » (voir la figure 4.13, p. 203). Ensuite, deux volets ont servi à l'élaboration du PPU en 2007 et 2008 : le premier posait un diagnostic et définissait les enjeux d'aménagement, avec consultations publiques, donnant lieu en janvier 2008 à l'adoption des Lignes directrices pour l'aménagement ; le second orientait la préparation du PPU et son intégration au plan d'urbanisme, alors qu'en juin 2008 des propositions étaient soumises à la consultation publique (Ville de Gatineau, 2009, p. 4-7). Ce travail en est un majeur au niveau des représentations des acteur.e.s, car il dresse l'image du centre-ville et le développement désiré par la population.

Les faiblesses du centre-ville deviennent des défis de revitalisation, c'est-à-dire en termes de densification urbaine (repeuplement et mixité sociale), d'une meilleure desserte en commerces

¹³⁵ Si la nouvelle grande ville créée suite aux fusions s'est officialisée en 2002 (Ville de Gatineau, 2009 ; 2015), dans l'imaginaire collectif, l'année 2001 aura été celle de sa préparation et de sa réalisation (Turbide, 2001, 2 janvier).

¹³⁶ Le PPU du centre-ville a été soumis à un plan d'action en 2021. Une analyse des hauteurs des édifices et une révision potentielle du zonage pour des endroits ciblés ne sont pas étrangères au débat entourant certains projets immobiliers sur l'île de Hull (SUDD, 2021) ; plus que cela même, car il sera soumis à une révision.

et services de proximité ainsi que d'un rayonnement urbain, régional et international (animation et dynamisme) (Ville Gatineau, 2009). Dès lors, des compromis nécessaires, voire l'acceptation d'une hétérogénéité de fonctions par laquelle doivent s'harmoniser les zones administratives, ludiques ou événementielles avec celles résidentielles.



Figure 4.13 – Le centre-ville de Gatineau
(Tirée de la Ville de Gatineau, 2009, p. 4-11.)

L'objectif de repeuplement du centre-ville sera fixé à dix mille nouvelles personnes pour les quinze prochaines années, impliquant la construction d'environ quatre mille logements (Ville de Gatineau, 2009, p. 4-35). Une priorité sera accordée à l'intégration urbaine pour les quartiers résidentiels et patrimoniaux, avec de grands axes de plus forte densité, selon une approche dite « raisonnée », c'est-à-dire « la recherche d'une mixité sociale, une réduction de l'étalement urbain, la construction des terrains vacants, une offre de produits de qualité adaptés aux diverses populations et une amélioration de la qualité de vie au centre-ville » (Ville de Gatineau, 2009, p. 4-35). Le cœur du centre-ville se caractériserait par les plus fortes densités et intensités. Mais s'y trouve le quartier du Musée, pour lequel le PPU envisage la création d'un site du patrimoine incluant les rues Papineau, Champlain, Élisabeth-Bruyère, Notre-Dame-de-l'Île et Laurier. Si un projet de forte densité avec commerces et logements était souhaité à la jonction des boulevards Allumettières et Maisonneuve, une vocation résidentielle définirait le quadrilatère des rues Victoria, Notre-Dame-de-l'Île, Papineau et Champlain. S'ajoutent des limites de hauteur pour les bâti-

ments résidentiels, entre autres six étages en bordure de la rue Papineau, tandis que des édifices mixtes pourraient s'élever jusqu'à dix étages sur le reste de l'îlot (Ville de Gatineau, 2009). Or, les hauteurs maximales fixées par le PPU, selon les secteurs, peuvent être modifiées sous réserve d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (Ville de Gatineau, 2009, p. 4-127). Des dérogations sont donc autorisées, mais sur une base d'exception. La figure 4.14 illustre les hauteurs maximales pour les constructions au centre-ville, alors que le site prévu pour la Place des Peuples est limité à trois étages.

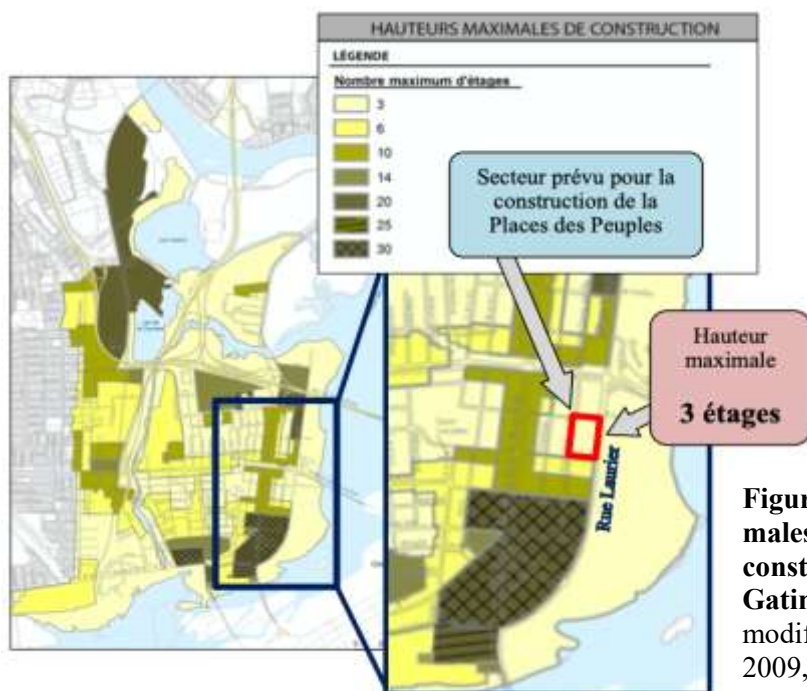


Figure 4.14 – Hauteurs maximales accordées aux nouvelles constructions au centre-ville de Gatineau selon le PPU (Tirée et modifiée de la Ville de Gatineau, 2009, p. 4-129.)

Cette éventualité d'un site patrimonial fait partie des attentes de plusieurs résident.e.s du quartier du Musée, étant donné la présence de 63 bâtiments historiques, dont plusieurs (34) ont été construits entre 1888 et 1900, et dix ont survécu au feu de 1888 (Guitard, 2018, p. 20). Entre les années 1990 et 1997, les premières évaluations patrimoniales exposeront une variété de styles architecturaux anciens (entre autres georgien, néo-Queen Anne, Second Empire, hullois ou maison allumette, néo-Tudor). La Politique du patrimoine (2013) renforcera d'ailleurs la protection de ce cadre bâti. En 2015, la révision du schéma d'aménagement et de développement¹³⁷ s'appuiera sur le PPU et de grandes orientations : gérer la croissance de façon à atteindre l'efficience

¹³⁷ Cette révision constitue la troisième après celles de 1988 et 1999. À noter les années qui correspondent aux publications de plans pour la RCN.

économique et à rendre Gatineau compétitive ; prioriser la mobilité durable ; valoriser les patrimoines naturel et culturel ; créer des milieux de vie complets et écoresponsables ; protéger les personnes et les biens (Ville de Gatineau, 2015). On y retrouve la notion de village urbain qui devient une réponse « à la volonté des résidents de reconnaître la richesse et la diversité de leur milieu de vie et d'en mettre en valeur les spécificités » (Ville de Gatineau, 2015, p. 3-32). De là, la représentation d'une ville à l'échelle humaine, avec commerces, services de proximité et activités culturelles, propice à la mobilité active. Mais on souhaite aussi éloigner Gatineau d'une image l'associant à la partie amoindrie de la RCN (Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016). L'ouverture à la participation citoyenne, par des séances de consultation accrues, expose toutefois une collaboration difficile entre les différents groupes d'acteur.e.s. Pour tout dire, le conseil municipal a du mal à aboutir sur le choix du meilleur scénario de développement, en plus de sombrer dans les embûches au moment de négocier avec les gouvernements supérieurs pour obtenir du financement (Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016). Par ailleurs, la décision de la CCN d'entretenir le dialogue avec la mairie de Gatineau demeure platonique, car aucun droit de vote sur son conseil d'administration ne lui est accordé (Mévellec, Chiasson & Gauthier, 2018).

Dans ce contexte, la CCN publiera son nouveau *Plan de la capitale du Canada. De 2017 à 2067*, avec un certain nombre de projets se rapportant au cœur de la capitale. À nouveau seront couverts la connectivité des deux rives et le prolongement du boulevard de la Confédération. Plus près de Gatineau, la CCN (2017) annoncera sa participation à la revitalisation du secteur du ruisseau de la Brasserie et de la maison Wright-Scott, afin d'en faire un quartier culturel en accord avec la planification de la Ville. Mais ce plan deviendra le préambule à celui sur l'*aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais* (2018), avec un objectif à long terme et des propositions sur l'utilisation du sol pour les terrains fédéraux « ceinturant l'île de Hull, [...] entre la rivière des Outaouais et la rue Laurier », de même que ceux en bordure du ruisseau de la Brasserie (CCN, 2018, p. 11). Ainsi, la Ville de Gatineau se voit contrainte au dialogue pour revitaliser son centre-ville, n'étant pas totalement roi et maître chez elle.

Si la CCN travaille à l'embellissement, au symbolisme et à l'animation, la Ville de Gatineau doit combler les lacunes de son urbanité. Lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement, des thèmes seront abordés de façon à faire l'objet de politiques séparées. En 2017, sera publiée la *Politique d'habitation de la ville de Gatineau 2017-2021*, afin d'orienter la construction de logements. Des mémoires feront valoir la réalité des plus vulnérables, en citant

l'ARIH (2017a), Logement Intégré de Hull Inc. (2017) et Logemen'occupe (2017). Car depuis l'amorce du PPU, plusieurs développeurs déposeront des projets d'appartements et de condominiums de luxe. Par cette politique, la Ville souhaite donc « permettre aux Gatinois d'accéder à plus de logements de qualité, sécuritaires et de taille adéquate ; à plus de logements universellement accessibles ; à des formes de logement variées et évolutives ; à des logements abordables pour plus de ménages » (Ville de Gatineau, 2017b, p. 4). Elle encourage la préservation du parc résidentiel actuel, la lutte à l'insalubrité et le retour des familles au centre-ville. N'est-ce pas là des préoccupations et des mesures qui rappellent des discussions d'il y a plus de cinquante ans ?

Ainsi, des critiques fusent à l'endroit des nouvelles constructions immobilières. Mais le phénomène de métropolisation impose ses impératifs, donnant raison à l'ajout d'immeubles favorisant une gentrification par laquelle le processus de vitalisation s'auto-générerait. Un survol de la presse écrite révèle l'ampleur des activités survenues dans le chevauchement du PPU et d'un début de boom immobilier. L'amorce de la revitalisation proviendra encore une fois d'une intervention fédérale, avec la construction de deux édifices en sol québécois (Duquette, 2009, 8 juillet). Cette impulsion animera les promoteurs, cette fois-ci autant locaux qu'extérieurs. Ainsi, le conseil municipal approuvera un projet de Rosdev de quinze étages à l'angle des rues Montcalm et Wellington (Duquette, 2009, 8 juillet). Puis d'autres grands projets tireront partie de ce rebond et des règles définies par le PPU¹³⁸. Pour n'en nommer que quelques-uns, il y aura d'abord celui de Gestion Cartier, évaluée à 30 millions de dollars avec 14 étages, 143 logements de luxe et des espaces commerciaux (Lafortune, 2009, 29 septembre)¹³⁹. Situé au 150, rue Wellington, il obtiendra la certification LEED – pour édifice écoénergétique, construit avec des matériaux durables. S'y joindront des projets du Groupe Heafey, entre autres une tour à condominiums « style Miami » sur la rue Laurier, dans l'îlot Jacques-Cartier. Baptisé VIU et évalué à 60 millions de dollars, les 160 unités auraient des prix variant entre 200 mille et 2 millions de dollars (Duquette, 2011, 17 mai). Un autre grand projet de ce promoteur représentera un complexe de 300 millions de dollars prévu sur le quadrilatère fixé par les rues Wright, Eddy et Wellington, derrière les Terrasses de la Chaudière. Avec trois tours au-delà des vingt étages, l'ajout de boutiques, de com-

¹³⁸ À ce moment-là, les nouveaux règlements offraient des avantages fiscaux aux constructeurs choisissant de réaliser leur projet au centre-ville, et le gouvernement fédéral prévoyait ajouter six mille fonctionnaires dans ses nouveaux quartiers de la rive québécoise, dont certain.e.s voudront assurément habiter près de leur lieu de travail (Duquette, 2011, 17 mai). Évidemment, la pandémie et le télétravail conséquent ne faisaient pas partie des préoccupations.

¹³⁹ Gestion Cartier avait acheté le terrain en question en 1998 et aspirait à lancer le projet au début des années deux mille, attendant donc le moment opportun (Lafortune, 2009, 29 septembre).

merces, d'une bibliothèque et d'une garderie, il devra toutefois être modifié (Duquette, 2012, 26 septembre)¹⁴⁰. En 2017, le même promoteur investira dans la construction du VIU II, toujours sur la rue Laurier (Bélanger, 2017, 25 octobre). Si dans les plans originaux 18 étages avaient été prévus, une dérogation en permettra 24 (Bélanger, 2018, 2 février ; Bélanger, 2018, 24 octobre).

Deux autres projets d'envergure surgiront aussi. Tout d'abord, Zibi de Windmill Developments, destiné à revitaliser la friche industrielle des îles des Chaudières, sera évalué à 1,5 milliard de dollars (Bélanger, 2015, 11 décembre). La mise en chantier se produira en 2015, après démolition de bâtiments industriels abandonnés, de même que décontamination du terrain (Bélanger, 2015, 1^{er} août). Mais le promoteur fera face à une résistance. En novembre, les chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador adopteront une résolution défavorable au projet, en raison de la fonction sacrée du site (Faille, 2015, 10 décembre). Une entente sera alors conclue pour permettre l'implication autochtone ; les premiers travaux d'excavation et de décontamination seront réalisés par la firme Decontie Construction de Kitigan Zibi. Divers édifices surgiront, dont un premier de six étages avec 65 unités et des espaces commerciaux. À ce stade, la moitié des condominiums seront vendues, avec des prix variant entre 198 et 800 mille dollars (Bélanger, 2015, 11 décembre). Un ancien bâtiment sera transformé en microbrasserie et un second immeuble sera construit. Mais surtout « Zibi est le 10^e projet au monde ayant la certification *One Planet*, la plus haute certification environnementale » (Bélanger, 2015, 11 décembre).

Ensuite, le projet de la Place des Peuples qui recevra « une bonne première impression » avant une volte-face (Leblanc, 2015, 19 mai). Devant être construit aux 61 et 77, rue Laurier¹⁴¹, l'initiative représente deux imposantes tours de 55 et de 35 étages, dont les détails apparaissent à la figure 4.15 de la prochaine page. Des critiques fuseront, d'où une seconde mouture avec les deux mêmes tours subissant une modification dans le design, en plus de l'ajout d'un basilaire (Paquette, 2015, 12 novembre). En dépit de l'effort, la résistance citoyenne s'intensifiera.

¹⁴⁰ Au départ, il s'agira de trois tours à logements de 24, 27 et 30 étages incluant une bibliothèque et une garderie, en plus d'exiger des transformations à la rue Saint-Rédempteur pour la rendre piétonnière, d'ouvrir des boutiques et des commerces, y compris des résidences d'artistes au rez-de-chaussée des édifices de la rue Wright ainsi qu'une pharmacie lors des phases II et III (Duquette, 2012, 26 septembre). Par contre, des dérogations seront requises pour faire passer la hauteur maximale permise de 12 à 30 étages. Le grand projet subira des modifications, notamment en raison d'une nouvelle demande du Service d'urbanisme ne souhaitant plus une grande tour à l'angle des rues Wellington et Eddy. En janvier 2014, le Groupe Heafey entreprendra son projet WE comptant désormais une douzaine d'étages et 137 unités (Bélanger, 2014, 20 janvier).

¹⁴¹ Ces terrains avaient été acquis par le promoteur en 2013 (Leblanc, 2015, 20 mai).



Détails du projet	
Version 1 • Tours de 55 étages et de 35 étages ; • Espace public baptisé Place des Peuples ; • Méga complexe hôtelier et résidentiel évalué à 400 millions de dollars ; • 320 chambres d'hôtel, 420 unités de condominium, restaurants et 55 000 pieds carrés de superficie commerciale ; • Un observatoire au sommet de la plus haute des tours.	Place des Peuples 61 et 77, rue Laurier (au départ)
Version 2 • Les mêmes deux tours de 55 (Le Renaissance) et de 35 étages (L'Alliance) avec changement dans le design ; • Ajout d'un basilaire reliant les deux édifices ; • La Place des Peuples aurait deux étages à l'arrière, face à la rue Notre-Dame, trois ou quatre étages face à la rue Laurier ; • Cette version serait plus dispendieuse.	

Sources : Branch (2015b, 12 juin), Brigil (2015a ; 2015b), Leblanc (2015, 19 mai), Paquette (2015, 12 novembre), Brigil et NEUF Architect(e)s.

Figure 4.15 – Place des Peuples en deux versions

Jusqu'ici les projets présentés concernent des édifices en hauteur ou des complexes offrant des condominiums ou des appartements de luxe, équipés de salles communes et de commerces. Au-delà de l'objectif de densification et de la rareté des terrains disponibles au centre-ville, une statistique révèle un faible niveau de construction de maisons unifamiliales, alors qu'en 2012 elles n'ont représenté que le quart des 2 759 mises en chantier du côté québécois de la rivière des Outaouais, soit un niveau jamais enregistré par la SCHL (Bélanger, 2013, 10 janvier). En réponse, les coopératives d'habitation se donneront une nouvelle voix à travers la Fédération inter-coopérative en habitation de l'Outaouais (FIHAB), qui croit en une place pour la mixité sociale et la diversité de l'offre au centre-ville (Bélanger, 2016, 16 septembre). Dans l'imaginaire, l'offre des promoteurs semblent omettre les logements ou les maisons abordables pour les familles.

Par ailleurs, les événements qui marqueront aussi l'imaginaire reviennent à la Place des Peuples et au quartier du Musée. La résistance citoyenne se manifestera de façon à accélérer la désignation patrimoniale du quartier, sur la base d'une intention exprimée dans le PPU. De plus, une reconnaissance formulée dans la Politique du patrimoine (2013, p. 16) va dans le sens d'une préservation et d'une mise en valeur devant faire partie « intégrante du renouveau urbain, du développement économique et du rayonnement socioculturel ». Puisque le conflit urbain en cause sera mieux décrit au prochain chapitre, un dernier mot doit rappeler ses effets. La victoire citoyenne, par un vote au conseil municipal favorable à la protection du quartier (Bélanger, 2018b, 28 août ; Degré, 2018a, 28 août), constitue un tournant. Car la ville de fonctionnaires, aussi *ville des promoteurs*, doit recourir à l'acceptabilité sociale. À ce titre, la firme Multivesco voudra construire un immeuble à bureaux de 20 étages au sein du pôle culturel de la rue Montcalm, mais le projet sera critiqué, puisqu'allant en sens contraire du PPU du centre-ville, en matière de vocation culturelle et d'offre de logements (Bélanger, 2019, 2 juillet). Ces complications seront comparées au cas de la Place des Peuples. Or, il est question ici de 20 étages, non 55 ou 35, et le site est exempt de terrains résidentiels (Jury, 2019, 5 juillet). Selon Vision Centre-Ville Gatineau (VCV), les associations citoyennes savent désormais se faire entendre et forment un contre-pouvoir assez fort pour rendre plus ardu et coûteux les projets au centre-ville, mais pour l'ARIH, les résident.e.s jouent encore un rôle de second violon dans le développement par de grands projets (Bélanger, 2020, 10 octobre). D'où un contexte continu de dichotomies dans les représentations.

À titre récapitulatif, le tableau 4.9 débutant à la prochaine page revient sur le découpage historique effectué avec ses principaux événements.

Tableau 4.9 – Synthèse des divisions historiques pour la Ville de Gatineau et son centre-ville

Division historique	Période	Caractéristiques
Établissement colonial	Années 1800 à 1820	Arrivée de Philemon Wright (1800) et de ses associés ; souhait de développer l'agriculture ; vision d'avenir ; idéologie de la terre : les enfants devant avoir l'espace nécessaire pour s'établir et s'occuper plus tard de leurs parents.
Établissement de l'industrie du bois et position stratégique pour la Couronne britannique	Années 1820 à 1930	Blocus napoléonien et besoins de la Grande-Bretagne en bois ; crainte des États-Unis depuis la guerre de 1812-1814 ; intérêt du gouverneur général lord Dalhousie pour le territoire perçu telle une opportunité d'unir les deux Canadas et de créer une centralité administrative ; prise de possession des environs par les représentants de la Couronne en fondant des colonies militaires des deux côtés de la rivière des Outaouais ; chantier du canal Rideau (1826-1832) ; guerre des <i>Shiners</i> entre les Canadiens français et les Irlandais (orangistes) au-delà des postes à occuper, soit dans l'industrie du bois, soit dans le chantier du canal, car l'intention est aussi de réformer/remplacer l'élite en place ; âge d'or de l'industrie du bois avec le Traité de réciprocité (1854) et le libre-échange canado-étasunien ; expression « barons du bois » pour qualifier les grands industriels ; arrivée d'E. B. Eddy à Hull dans les années 1850 ; incorporation de Hull en 1875 ; Grand feu de 1900 et transition économique vers les pâtes et papiers et d'autres secteurs industriels (salaire de la viande, mines de mica, production de ciment, manufactures de vêtements, etc.) ; régime des « constituts » bénéficiant aux grandes familles.
Ville des mille et un plaisirs et Petit Chicago	Deux périodes : - Années 1910 à 1940 - Années 1980 et 1990	- Attrait de la frontière pour les débits d'alcool causé par des réglementations différentes entre les provinces de l'Ontario et du Québec (heures d'ouverture différentes, loi sur la tempérance du côté ontarien et prohibition sévère) ; prohibition aux États-Unis et en Ontario contribuant à augmenter la criminalité et à faire de Hull un point de transit de l'alcool, d'où le surnom de « Petit Chicago » ; corruption policière et du conseil municipal ; commission d'enquête au début des années 1940. - Désir de retrouver une animation au centre-ville après la période des rénovations urbaines entreprises par le gouvernement fédéral à la fin des années 1960 et dans les années 1970 ; à nouveau règles plus permissives du côté québécois – heures d'ouverture plus longues – qui ramènent l'intérêt de la frontière pour les Ontariens ; <i>Strip</i> de la Promenade du Portage ; régulation des autorités municipales par l'opération « Tolérance zéro » et uniformisation des heures d'ouverture entre Hull et Ottawa.
Ville de fonctionnaires et annexion à la région de la capitale nationale canadienne	Années 1890 à 1970	En 1893, Wilfrid Laurier veut faire d'Ottawa la « Washington du Nord » ; création de la CEO (1898) et intérêt d'embellir la capitale ; mouvements du <i>City Beautiful</i> et des cités jardins dans la planification urbaine : rapport Todd (1903) et besoin de créer un parc avec les collines de la Gatineau ; CPF et rapport Holt-Bennett (1915) dans une volonté d'harmonie ville-nature, en plus de soumettre l'idée d'un district fédéral ; rapport Cauchon (1922) et retour sur le district fédéral annexant la ville de Hull ; création de la CDF (1927) en remplacement de la CEO jugée peu efficace ; rapport Gréber (1950) sur l'idée d'une région de la capitale nationale plutôt qu'un district, avec des frontières symboliques plutôt que formelles, en faisant de la ville de Hull le terrain de jeu des fonctionnaires, en réaménageant son centre-ville et en déménageant ses usines pour libérer la berge de la rivière des Outaouais et offrir une meilleure prise de vue sur la colline du Parlement ; création de la CCN (1958) en remplacement de la CDF ; accélération des acquisitions de terrain sur la rive québécoise ; difficultés à Hull qui amènent le conseil municipal à quémander une intervention fédérale, donnant ainsi le coup d'envoi aux rénovations urbaines commanditées dans le rapport Gedey (1963) ; arrivée au pouvoir de P. E. Trudeau (1968) en contexte de montée du nationalisme québécois ; idéologie d'un fédéralisme pancanadien (unité des peuples anglophone et francophone) ; rapport confidentiel (<i>Hull, 1969-1995</i>) remis à Jean Marchand recommandant une plus grande intervention du fédéral, d'où des acquisitions au centre-ville de Hull (six hectares) et des expropriations afin de construire (Place du Portage et Terrasses de la Chaudière).

Division historique	Période	Caractéristiques
- Luttes sociales et deuxième régionalisation par le Québec - Métropolisation de la ville ou ville des promoteurs du XXI^e siècle	- Fin des années 1960 et années 1970 - Années 1980 à 2020	- Réactions citoyennes aux rénovations urbaines et expropriations du gouvernement fédéral ; création de différentes associations de défense citoyenne : mouvement catholique, notamment avec l'AGIH, ainsi que laïc, plus politisé, de gauche et d'orientation conflictuelle, notamment avec le RCCH, Logement-Va-Pu, l'ACEF et les animateurs sociaux du CSSO ; l'affaire Dasken dans le quartier Val-Tétreau devient un symbole de la défense citoyenne de leur milieu contre des projets immobiliers non désirés (riposte de l'Association des propriétaires des Jardins Taché contre le projet de condominiums de luxe de Dasken autorisé par la Ville malgré le zonage favorisant les maisons unifamiliales) ; et réactions du gouvernement du Québec : Commission Dorion (1966) sur l'intégrité des frontières de la province, régionalisation à travers la création de la CRO et quelques fusions municipales dans les années 1970, acquisition de terrain au centre-ville de Hull par le gouvernement du Québec pour construire un centre administratif, non loin des édifices fédéraux ; création du Service d'urbanisme de la Cité de Hull (1970) et rédaction d'un plan directeur (1972) ; nouveau rapport de la CCN sur la <i>capitale de demain</i> (1974), alors qu'une ouverture au dialogue marque une rupture avec les pratiques du passé. - Face à l'arrivée du grand capital, en lien avec les projets gouvernementaux, la construction résidentielle à l'extérieur du centre-ville de Hull et dans les municipalités limitrophes profite aux développeurs et constructeurs locaux – surtout à Gatineau – qui entretiennent une proximité avec les élus municipaux, d'où les premiers barons de l'immobilier à partir des années 1970 et 1980 ; passage du mode de gestion gouvernemental vers le nouveau management public lié aux politiques néolibérales favorables à un État moins interventionniste ; répercussions sur le budget de la CCN (1988 ; 1999 ; 2017), dont le mandat avait été modifié pour se concentrer sur le cœur de la capitale nationale canadienne regroupant les centres-villes d'Ottawa et de Hull (mandat axé sur le symbolisme de la capitale, le caractère événementiel et la promotion du patrimoine canadien) ; ouverture du Musée canadien des civilisations – maintenant le Musée canadien de l'histoire – en 1989 ; rapport de la CCN (2005) axé sur les améliorations à apporter au cœur de la capitale avec promotion d'un parcours symbolique – boulevard de la Confédération – et une meilleure intégration des réseaux de transport ; présentation du <i>Plan d'aménagement des terrains riverains au nord de la rivière des Outaouais</i> (2018) qui expose l'omniprésence de la CCN et du gouvernement fédéral sur l'île de Hull, alors qu'un rappel est effectué sur les terrains possédés autant sur les rives de la rivière des Outaouais que ceux du ruisseau de la Brasserie ; métropolisation avec la création de la CUO dans les années 1990 qui mènera à la fusion des villes d'Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers en 2002 ; intervention de la nouvelle administration municipale par différentes politiques, entre autres sur le patrimoine (2013) et l'habitation (2017b), mais surtout un accent sera mis sur le centre-ville avec le PPU (2009) ; révision du schéma d'aménagement et de développement (2015) avec intégration du PPU, alors qu'il y a un intérêt pour les « villages urbains » et un besoin de densifier et de redynamiser le centre-ville ; des consultations publiques sur les différents programmes et politiques permettent à des associations (dont l'ARIH et l'ARJT) et des organismes (tels que Logemen'occupe, Logement Intégré de Hull Inc., la SHO et VCV) d'exposer leurs points de vue ; suivant le PPU et l'arrivée de nouvelles constructions du fédéral, des promoteurs profitent de l'occasion et des crédits d'impôts pour proposer de grands projets immobiliers : Gestion Cartier (2009), Groupe Heafey (2011, 2012, 2017), Windmill Developments avec Zibi (2014) et le projet de la Place des Peuples (2015) notamment ; le dernier projet anime une résistance citoyenne (2015-2018) pour la préservation du quartier du Musée ; la victoire des gens du milieu crée une nouvelle dynamique, alors que les promoteurs deviennent plus hésitants à proposer de grands projets ; l'acceptabilité sociale devient un critère majeur dans l'approbation des futurs projets notamment immobiliers.

4.4 Conclusion

Ce survol statistique et historique de Gatineau, mais surtout du secteur Hull et du centre-ville – en incluant une partie précise où devait s’élever la Place des Peuples –, a permis de mieux connaître ses particularités. Sa position enviable parmi les grandes villes de la province et du pays dissimule toutefois une complexité, attribuée à sa situation frontalière et donc aux interventions extérieures qui ont astreint sa capacité à se développer par et pour elle-même. Comme objet de convoitise traversant l’histoire, pour des aspirations colonisatrices, industrielles, politiques, ludiques et immobilières, on se demande alors pourquoi son centre-ville reste peu attractif. Car il y a des points négatifs : une décroissance démographique, une offre résidentielle peu intéressante, des revenus gagnés par ses résident.e.s plus faibles malgré la concentration des édifices gouvernementaux, un manque d’offre en destinations urbaines, en commerces et en animation de soirée.

De là s’expose un paradoxe, alors que la convoitise divise, soit en voulant contenir ou contrôler son développement, soit en motivant des projets destinés à lui donner une couleur particulière. Depuis presque toujours, Hull s’est heurtée aux confrontations de représentation de nature politique et identitaire (Haut-Canada/Bas-Canada, Ontario/Québec, anglophone/francophone, vision pancanadienne/affirmation nationaliste québécoise). De là se comprennent les grandes expropriations, la problématique des bars et les volontés d’annexion régionale, et ce, aux dépens du centre-ville, de ses résident.e.s, de ses commerçant.e.s et des gens d’affaires ; de là, le dessein de le revitaliser et de le repeupler, dans une recherche identitaire entre les besoins locaux et l’enjeu de se distinguer d’Ottawa. Mais des images se heurtent. Le centre-ville de village urbain et de l’échelle humaine décrit dans le PPU – et d’autres politiques de la Ville – se confronte à une réalité métropolitaine et aux offres des promoteurs axées sur le rendement sur investissement.

Or, une ville en phase de métropolisation ne se construit pas seulement à partir d’interventions gouvernementales et d’investissements privés. Il doit y avoir des alliances avec les citoyen.ne.s. Car leur parole s’est manifestée au centre-ville de Gatineau, quoique de façons différentes de celle s’étant fait entendre lors des rénovations urbaines responsables des expropriations. Un contre-pouvoir s’est exprimé et a été interprété comme un tournant vers l’acceptabilité sociale des projets. Ces résistances citoyennes font réfléchir les promoteurs et la Ville, car des crises et des conflits peuvent survenir. Le cas de la Place des Peuples s’inscrit dans ce contexte et le moment est venu de l’examiner plus en détail.



Photographie 3 – Bâtiment du Henry Burger, 69, rue Laurier, au centre-ville de Gatineau (Guylain Bernier, 18 juillet 2022)

« Madame Burger, propriétaire du lieu, encourage le peintre hullois Jean-Philippe Dallaire en exposant ses toiles sur les murs de son restaurant haute gamme, fréquenté par les grands de ce monde de passage dans la capitale fédérale. Des personnalités de marque comme la reine Juliana, Grace Moore, Alfred Hitchcock, Fernandel, Louis Saint-Laurent et George Drew s’y arrêtaient pour déguster la fine cuisine française que l’on y servait » (Lapointe, 2004, p. 150).

Chapitre 5

Polémique entourant le projet de la Place des Peuples

Supprimez maintenant, supprimez partiellement ou modifier dans leur direction, leur orientation, leur forme, leur aspect, ces maisons, ces rues, ces passages, ou changez seulement la place qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre. Les pierres et les matériaux ne vous résisteront pas. Mais les groupes résisteront [...].

(Halbwachs, 2001[1950], pp. 87-88)

5.1 Introduction

Comme le veut Subra (2016, p. 64), « [l']analyse d'un conflit relève [...] nécessairement de l'étude de cas », ce qui signifie d'en soustraire tous les éléments marquants et d'en dresser le plus fidèlement possible le récit. Déjà le portrait de la ville de Gatineau et de son centre-ville a permis d'exposer le contexte dans lequel se situe le cas de la Place des Peuples. Si les données statistiques ont souligné les difficultés du centre-ville – en particulier sa démographie décroissante –, l'histoire de Hull et le périple de la création de la grande ville de Gatineau ont fourni des réponses complétant la réalité chiffrée, au point de mettre en relief la problématique identitaire, en raison de changements et de tensions passés qui semblent encore faire écho.

Place des Peuples représente un grand projet immobilier cherchant à répondre au besoin de revitalisation du centre-ville de la nouvelle grande ville, mais apparaît aussi dans un ancien centre-ville qui a subi toutes sortes de difficultés. Pour savoir comment il a pu se transformer en conflit urbain, il importe d'en dresser le récit et de se questionner sur certaines choses : quels éléments de cette histoire ont contribué à créer l'environnement propice à ce conflit ? quels en sont les différents enjeux et tournants ? quels acteurs – personnes et groupes – ont été les plus actifs ? quels ont été les arguments avancés ainsi que les moyens utilisés par les camps antagoniques afin de défendre leur position ? y a-t-il eu des interventions extérieures qui méritent attention ? quelles ont été les alternatives proposées pour modifier ou remplacer le grand projet ? son dénouement semble-t-il solide ou évoque-t-il un antagonisme résiduel susceptible d'entraîner un retour de la dynamique conflictuelle ? La chronologie des événements sera respectée, à la lumière fournie par la presse écrite, tout en exposant les éléments rattachés au cycle de la dynamique conflictuelle.

5.2 Le commencement : lorsqu'apparu « l'éléphant dans la pièce »

Avant la revitalisation du centre-ville sous le PPU de 2009, les fusions municipales du début des années deux mille ont été une source de tension pour les villes concernées. Ces fusions ont fait l'objet du rapport Roche – mandaté par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais –, dont les résultats surtout chiffrés sur différents scénarios visaient à répondre à la question des économies d'un regroupement, auquel s'est joint le rapport du commissaire Grégoire, très favorable à cette initiative souhaitée par la ministre Harel (Rodrigue, 2000, 5 septembre ; Turbide, 2001, 2 janvier). Si le maire de Hull se montrait enthousiaste, ceux d'Aylmer et de Gatineau préféraient une régionalisation des services. S'ajoutait une autre tension au sujet du nom à donner à la nouvelle ville. Gatineau¹⁴², proposé par le comité de transition et décrété par le gouvernement du Québec, a été appuyé par des élus, mais des citoyen.ne.s en seront frustré.e.s, lançant une pétition qui recevra plus de treize mille signatures afin d'exiger un référendum (Thériault, 2001, 6 octobre). Si certain.e.s prêchent pour leur paroisse et suggèrent Aylmer, Gatineau ou Hull, d'autres croient en la nécessité d'un nouveau nom, tel que « Outaouais », « Portage-de-l'Outaouais », « Asticou » ou « Champlain » (Gaudreault & Bouffard, 2000, 13 octobre)¹⁴³. Au final, Gatineau sera maintenu et une majorité de citoyen.ne.s verront l'hôtel de ville à Hull (54 %), plutôt qu'à Gatineau (35 %) ou à Aylmer (2 %) (Rodrigue, 2001, 19 mars). Et pour le centre-ville ? Voilà l'opportunité de « voir plus grand », bien que les fusions ne fussent pas encore officialisées, mais dont l'idée créerait la quatrième région métropolitaine du Québec (Morisset, 2000, 11 mai). L'occasion serait venue d'élaborer un « plan réaliste pour développer un centre-ville digne de la métropole de l'Outaouais », de le faire sortir « de sa désarticulation et de son défaitisme » depuis les rénovations urbaines du Vieux-Hull (Morisset, 2000, 11 mai).

Or, des citoyen.ne.s disent ne pas vouloir s'identifier à la nouvelle ville, n'étant pas favorables aux fusions (Maisonnette, 2001, 9 août). Mais puisqu'elles sont réalisées, quoi faire pour

¹⁴² Contrairement à Aylmer ou à Hull, dont leur nom est emprunté de villes britanniques, Gatineau proviendrait d'un commerçant de fourrures du XVII^e siècle, Nicolas Gastineau, dit Duplessis, qui avait établi avec ses fils un poste de traite à l'embouchure de la rivière qui sera également baptisée Gatineau (Commission de toponymie, 2006).

¹⁴³ Un commentaire d'un résident de Gatineau expose bien la teneur de la discussion sur le nom : « Récemment, dans *Le Droit*, un Hullois refusait d'être associé à Gatineau à cause de sa réputation de "Gino Camaro et de Ginette Spray Net". Un Gatinois clamait que le Vieux-Hull avait son lot de taudis et sa tristement célèbre promenade du Portage. Des dizaines de citoyens de l'une ou l'autre des cinq villes agonisantes crient haut et fort qu'ils ne s'identifieront pas à la nouvelle ville fusionnée » (Maisonnette, 2001, 9 août).

assurer la cohésion ? Ce n'est pas pour rien que la notion de village urbain a suscité un intérêt, surtout du côté des anciennes villes les plus éloignées, comme Aylmer et Buckingham. Un village urbain était aussi prévu pour l'ancien centre-ville de Hull, désormais reconnu comme celui de la nouvelle grande ville. Car les fusions suivent un processus de métropolisation, promouvant une image de ville centrale, comme cela se matérialisait ailleurs au Québec et en Ontario. Dès lors venait le besoin de transformer l'image de ce qui devait représenter le point focal de son rayonnement (Gauthier, Chiasson & Gagnon, 2016). Or, si les anciennes villes ne voulaient point affaiblir ou dénaturer leur centre-ville, pour des raisons identitaires, se confrontent alors village urbain et métropolisation, avant même l'arrivée du PPU et du grand projet controversé.

Néanmoins, le PPU contiendra les grandes orientations visant à répondre aux inquiétudes des citoyen.ne.s. Il devient une sorte de contrat social, liant tous les groupes d'acteur.e.s. Mais il constitue aussi un aboutissement, en regard de travaux antérieurs, tels que le Plan d'urbanisme (2005), qui reconnaissait l'île de Hull et ses pourtours comme centre-ville¹⁴⁴, et la Politique sur les villages urbains (2005). Durant les consultations publiques sur l'élaboration des Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (2007) et du PPU lui-même (Tecsult Inc. & Ville de Gatineau, 2008), les commentaires abondent dans l'atteinte d'un village urbain, en suivant les principes d'une revitalisation immobilière qui limitent les tours et leur hauteur, favorisent un repeuplement et une densification sur les terrains vacants, mettent en valeur le passé et son patrimoine, évitent la gentrification pour la mixité sociale, puis attirent des commerces et des services de proximité. Reste cependant le défi de rendre le centre-ville plus attractif.

Des promoteurs proposeront des projets, souvent en demandant des dérogations (Bélanger 2014, 20 janvier ; 2015, 11 décembre ; Duquette, 2011, 17 mai ; 2012, 26 septembre ; 2013b, 8 juillet ; 2013c, 8 juillet ; Lafortune, 2009, 29 septembre). Car construire des immeubles de plusieurs étages permet d'atteindre plus aisément la densification souhaitée, tout en donnant une « signature » particulière au centre-ville. Déjà, en 2010, la Ville entreprend de réviser le schéma d'aménagement et de développement, à la fois pour accorder la gestion municipale avec les principes de développement durable, favoriser la diversification économique, assurer la vitalité des villages urbains et rendre plus concurrentielle Gatineau par rapport à Ottawa. En parallèle, des

¹⁴⁴ Cette désignation du centre-ville de Gatineau apparaît aussi dans les grandes lignes du Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005) de la CCN, concentré sur la partie centrale de la RCN et hautement valorisée des deux côtés de la rivière des Outaouais.

consultations publiques visent une Politique du patrimoine publiée en 2013, afin de reconnaître sa valeur à la fois culturelle, historique, identitaire, touristique et économique. Cette initiative s'inscrit en continuité du PPU qui retient l'idée d'un site patrimonial pour le quartier du Musée. La figure 5.1 illustre ici la dynamique de départ, avec les relations entre les premiers acteurs.

Points à retenir : La mise en œuvre du PPU amène des promoteurs à investir au centre-ville, en vue d'atteindre les objectifs de densification et de repeuplement. Dans le meilleur des mondes, la Ville jouira de revenus de taxes additionnels et d'une image renouvelée du centre-ville qui rayonnera ; les promoteurs encourageront le domaine de la construction, bénéficieront de retours sur leurs investissements, en plus de créer des emplois ; l'activité assurera une attractivité avec de nouveaux.elles résident.e.s, procurant un plus grand bassin de consommateur.trice.s pour les commerçant.e.s ; de plus, les résident.e.s pourront à leur tour bénéficier de nouveaux commerces et services, même spécialisés, satisfaisant davantage leurs besoins, sans devoir se déplacer à l'extérieur du centre-ville. Mais il s'agit aussi d'un changement important, d'où une source de tension pour certain.e.s acteur.e.s.

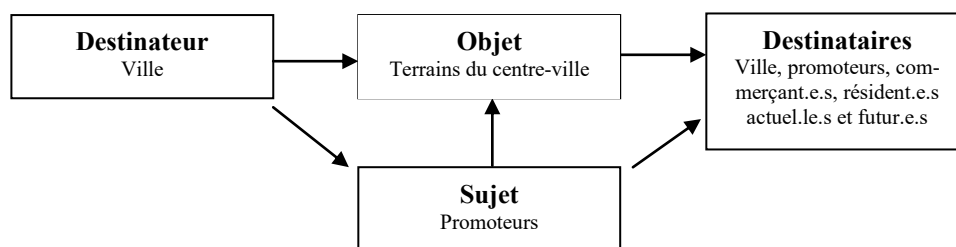


Figure 5.1 – Opportunité de densification et de repeuplement

Alors que le projet Zibi, destiné à s'élever près de la chute des Chaudières, est perçu comme le « grand projet urbain » attendu, surgira un autre tout aussi ambitieux. Lors de sa présentation publique en mai 2015 (Brigil, 2015b ; LeBlanc, 2015, 19 mai), les premières images exposent de grandes villes avec leurs tours de prestige, dont Montréal et sa Place Ville-Marie, Toronto et sa tour du CN, Mississauga et ses tours Absolute, Chicago et son Aqua Tower ainsi que New York et son 432, Park Avenue, alors pourquoi pas Gatineau (Brigil, 2015b ; 2015c ; LeBlanc, 2015, 19 mai ; 2015, 20 mai). Baptisé la Place des Peuples, ce projet de deux tours émerge en termes d'étages, de nombre de chambres d'hôtel et de condominiums de luxe, puis de superficie commerciale (voir la figure 4.15, p. 208). Un observatoire comme attrait touristique et un lien piétonnier pour pénétrer dans le Vieux-Hull ou se rendre au Musée canadien de l'histoire, situé en face, seront aussi prévus. Jugés idéals, les terrains du 61 et 77, rue Laurier avaient été acquis en 2013, dans l'attente du moment opportun pour offrir à Gatineau une œuvre iconique, selon le promoteur, qui rêvait « d'un projet d'une telle envergure depuis une trentaine d'années » (Le-

Blanc, 2015, 20 mai). Si les gens présents sont « emballés », notamment des gens d'affaires, la Chambre de commerce de Gatineau (CCG), des élu.e.s de la Ville et des citoyen.ne.s intéressé.e.s, le projet n'a pas reçu d'approbation, compte tenu du zonage pour cette portion de la rue Laurier, limitant les nouvelles constructions à trois étages (Branch, 2015b, 12 juin ; Brigil, 2015b ; 2015c ; LeBlanc, 2015, 20 mai ; Ville de Gatineau, 2009). Déjà se manifeste la préoccupation de l'ombrage, un enjeu dont les études d'ensoleillement conclurent en des impacts minimes au printemps et à l'été, mais majeurs durant l'hiver (LeBlanc, 2015, 20 mai).

Certaines personnes ou associations s'abstiendront de commentaires, dont le maire, attendant la consultation publique sur l'avenir du quartier du Musée prévue pour le 15 juin, ainsi que l'ARIH (2015a ; 2015b) qui tiendra une assemblée extraordinaire. Profitant du dialogue avec ses membres, l'association songera alors à revoir sa position sur les projets de densification, en termes de limitation des hauteurs, d'harmonisation architecturale et d'offre de logements pour les familles (ARIH, 2015a ; Branch, 2015b, 12 juin ; Radio-Canada, 2015, 10 juin)¹⁴⁵. Des inquiétudes exposent donc une tension à l'endroit du grand projet, ce qui contraste avec l'engouement exprimé lors de sa présentation officielle. Un groupe de citoyen.ne.s du quartier s'organiseront et un compte Facebook sera créé avec un nom de regroupement : Protégeons le Quartier du Musée¹⁴⁶ (Facebook, 2015, 5 et 6 juin ; Radio-Canada, 2015, 10 juin). Son objectif est de sensibiliser la population aux répercussions du grand projet pour le quartier. Comme le dira sa porte-parole : « Ce n'est pas qu'on est contre le développement, mais on aimerait choisir un développement qui s'aligne avec le PPU [...] et avec la saveur du quartier, ainsi que l'île de Hull » (Radio-Canada, 2015, 10 juin). À l'opposé, d'autres citoyen.ne.s voient une opportunité de bénéficier d'un projet unique pouvant rapporter « près de 8,1 millions de dollars en taxes » (Radio-Canada, 2015, 10 juin).

Le grand projet recevra l'appui des ex-maires et d'une ex-mairesse de Gatineau et de Buckingham, qui félicitent le promoteur pour « son culot » et qualifient son projet de « grandiose », « [d]igne de la 4^e ville en importance au Québec », et d'offrir un « gage d'essor économique, réunissant revitalisation, densification, attrait touristique » (Branch, 2015a, 12 juin). Des citoyen.ne.s de Gatineau s'exprimeront aussi sur la place publique, en se rapprochant ici des inquiétudes ex-

¹⁴⁵ Un appui de 98 % des membres de l'ARIH (2015a), lors de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 2015, vise à ce que l'association défende et promeut les intérêts des citoyen.ne.s de l'île de Hull, en respect du PPU.

¹⁴⁶ D'après son compte Facebook, l'énoncé de mandat du regroupement se résume à assurer une revitalisation à l'échelle humaine pour le quartier, faire respecter le PPU, favoriser une densification durable et un développement commercial de qualité, protéger et préserver le patrimoine bâti du quartier, encourager l'inclusion des familles.

primées par des membres de l'ARIH : par exemples, une femme évoque le souvenir des rénovations urbaines et des expropriations, au point d'anticiper une récédive avec un autre « dépeuplement des véritables résidents de cet important quartier de la ville » ; une autre fait référence à Henri Lefebvre et aux rapports de force dans l'occupation de l'espace, alors que des questions méritent d'être posées : « [Q]ui occupera ce lieu ? Au nom de quel pouvoir ? Dans l'intérêt de qui ? » ; et un homme voit mal comment Gatineau verrait son image améliorée par « ce genre de projet gargantuesque », dont la réalisation affecterait « la qualité de vie toute particulière de Gatineau » étant sa vraie signature (Le Droit, 2015, 16 juin ; Merleau, 2015, 27 juin).

Cette polarisation animera la consultation publique du 15 juin, consistant à discuter des projets de revitalisation pour le quartier du Musée (Radio-Canada, 2015, 15 juin). Plus de quatre cents personnes se présenteront, incluant deux promoteurs. Le président de la Société d'histoire de l'Outaouais (SHO) rappellera les épisodes marquants du Vieux-Hull et se réjouira de la réponse favorable au patrimoine, tandis qu'un ex-conseiller municipal se montrera réfractaire au projet des tours, perçu tel « un éléphant dans la pièce » et ira d'une métaphore où « [c]e projet-là ressemblera au nez de Cyrano de Bergerac », devenant « le nez de la face de Hull qui va être complètement démesuré » (Radio-Canada, 2015, 15 juin ; Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 17 juin). Plus tard, il qualifiera cette première mouture « d'architecture marshmallow » (Paquette, 2015, 12 novembre). Face à l'opposition, le promoteur ouvrira un bureau de présentation, en face du musée, afin de permettre aux indécis.es et opposant.e.s de s'y rendre et d'en apprendre davantage sur son projet (Radio-Canada, 2015, 15 juin).

Points à retenir : Apparaît une bipolarisation entre les partisan.e.s et les opposant.e.s au grand projet dans le tournant de la consultation publique du 15 juin 2015, alors que la Ville exprimera son désir de réévaluer la hauteur permise pour les nouveaux édifices dans le quartier du Musée. Cet enjeu fera en sorte que les défenseurs du PPU se manifesteront, surtout l'ARIH et Protégeons le Quartier du Musée. Déjà l'instrument des médias, soit pour promouvoir le grand projet, soit pour y mettre un bémol, est employé. Des ancien.ne.s élu.e.s du monde municipal n'hésitent pas à approuver ou à exposer leurs préoccupations dans le but d'influencer la Ville.

Suivant cette consultation, la Ville sollicitera en juillet l'opinion écrite des résident.e.s au sujet des modifications au plan d'urbanisme autorisant la construction de tours dans le quartier du Musée. Protégeons le Quartier du Musée (Facebook, 2015, 9 et 12 juillet) mobilisera alors une participation citoyenne, afin de préserver le patrimoine du milieu et d'assurer un développement à l'échelle humaine. Au début du mois, une pétition en ligne circulait déjà pour s'opposer à la

Place des Peuples (Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 3 juillet) et quatre résidents déposeront une plainte contre la conseillère du district de Hull-Wright, en raison de sa participation à une vidéo promotionnelle vantant le grand projet (Brigil, 2015c). Selon eux, il s'agirait d'une infraction au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal (Radio-Canada, 2015, 20 juillet)¹⁴⁷. Le 17 juillet, ils déposeront aussi un mémoire déconseillant la construction d'édifices en hauteur dans le quartier, afin d'éviter un débat favorisant « une fabrication du consentement » aux promoteurs (ARIH, 2015c ; Radio-Canada, 2015, 20 juillet).

Sollicitation de la population, pétition, plainte et dépôt d'un mémoire forment ici les premiers pas d'un antagonisme foyer, puisqu'il s'agit d'un répertoire d'action. Mais il faut aussi une réplique du groupe adverse. Du côté du promoteur, son conseiller spécial profitera de la tribune journalistique pour prétendre à une prise de contrôle de l'ARIH par des gens farouchement opposés au grand projet, remettant en doute la représentation de l'association « noyautée par des résidents du Quartier du Musée » qui prennent des décisions au nom soi-disant de leurs six mille membres (St-Pierre, 2015, 22 juillet). Mais ces accusations seront jugées « abusives », puisque seuls deux membres du quartier siègent sur le conseil et l'association a toujours exprimé son opposition à la construction de tours sur la rue Laurier (St-Pierre, 2015, 22 juillet).

À partir d'août 2015, des associations et des expert.e.s prendront position pour ou contre le grand projet. Par exemple, le Regroupement des gens d'affaires de l'Outaouais (RGA) voit d'un bon œil la Place des Peuples, puisque sa réalisation ne peut que favoriser « une incidence positive sans précédent » sur le Vieux-Hull avec des avantages en termes d'emplois et d'offre touristique (St-Pierre, 2015, 25 août). Mais l'antagonisme, plutôt localisé, s'est agrandi vers un antagonisme environnement. Des experts, tels que Gérard Beaudet, urbaniste et professeur titulaire à l'Univer-

¹⁴⁷ La Commission municipale du Québec (CMQ) entendra la plainte en 2016 (Bélanger, 2016, 18 mai ; Radio-Canada, 2016, 17 mai), afin de déterminer si la conseillère a dérogé au Code d'éthique et de déontologie à titre d'élue municipale ; précisément, si elle a avantagé des intérêts particuliers et a manqué de prudence dans la poursuite de l'intérêt public (Mercier, 2016, 22 octobre). La conseillère se défendra en disant avoir exercé un « rôle de leadership », en soulignant la valeur du projet immobilier pour la ville de Gatineau, qui ne devait « laisser, encore une fois, [...] [le] développement se faire par la ville d'Ottawa » (Bélanger, 2016, 18 mai). Elle affirmera n'avoir obtenu aucun avantage financier et avoir agi dans l'exercice de son droit à la liberté d'expression, afin d'exposer les atouts économiques du projet (Mercier, 2016, 1^{er} novembre ; Radio-Canada, 2016, 22 octobre ; 2017b, 21 juin). Après comparution, la CMQ reconnaîtra certes sa motivation à l'intérêt public, mais aussi un manque de prudence dans la façon d'agir (Radio-Canada, 2017, 22 juin). La décision prise au mois d'août conclura au non-respect de la notion de prudence, rejetant toutefois l'idée que la conseillère municipale aurait peut-être reçu un avantage ayant pu influencer son indépendance (Leblanc, 2017, 11 août). Or, son manque de prudence a procuré un avantage au promoteur, d'où une peine de deux jours de suspension (Leblanc, 2017, 11 août ; Radio-Canada, 2017, 11 août). Reconnaisant son tort, la conseillère aurait certes préféré un résultat différent ; si elle pouvait revenir en arrière, elle aurait privilégié un point de presse (LeBlanc, 2017, 11 août ; 2017, 12 août ; Radio-Canada, 2017, 18 août).

sité de Montréal, Clément Demers, architecte, urbaniste et chercheur à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain immobilier aussi de l'Université de Montréal, ainsi que François Des Rosiers, économiste de formation détenant une maîtrise en urbanisme, un doctorat en planification urbaine de la London School of Economics et qui enseigne à l'Université Laval, émettent pour leur part des réserves sur l'emplacement choisi.

Tout d'abord, Des Rosiers perçoit le risque de voir avaler « tout le marché potentiel » par le grand projet à lui seul, en centralisant l'ensemble des activités au même endroit, au point de créer un déséquilibre qui transformerait la dynamique du développement économique du milieu (Bélanger, 2015, 8 septembre). Néanmoins, il n'est pas totalement opposé au projet qui peut aider à revitaliser le centre-ville. Ensuite, Demers questionne le choix des tours : « Est-ce qu'une tour d'habitation est le symbole que veut se donner Gatineau ? » (Bélanger, 2015, 8 septembre). Parler de symbole ou d'icône exige, selon lui, un débat public : « Certains promoteurs souhaitent laisser leur marque et être visibles à jamais dans le paysage, mais la silhouette d'une ville, ça appartient à tout le monde » (Bélanger, 2015, 8 septembre). Il se montre pessimiste quant à l'avenir du quartier du Musée si le projet se réalise, puisque l'environnement des maisons unifamiliales sera perturbé à jamais, avec une pression spéculative ruinant la capacité des propriétaires à assurer leur entretien. Finalement, Beaudet se veut catégorique : « Des gratte-ciel comme ça, ce sont des fantasmes de promoteur. [...] D'un point de vue public et collectif, ça ne se justifie pas » (Bélanger, 2015, 8 septembre). Si auparavant le promoteur l'avait approché pour solliciter son appui, à ce moment-là il avait exprimé son incertitude : « Le promoteur m'a approché parce qu'il souhaitait que je confirme ce qu'il croit être la faible valeur patrimoniale du quartier [...]. [...] La valeur patrimoniale du quartier n'est pas banale. Et un projet comme celui-là ne va que repousser encore un peu plus loin la dévastation dans l'Île-de-Hull » (Bélanger, 2015, 8 septembre). Cette valeur repose sur un ensemble qui représente « un morceau de quartier urbain caractéristique du tournant du 20^e siècle [...]. Il y a une ambiance, une texture et une couleur. C'est d'autant plus précieux que le reste du centre-ville a été malmené [...] » (Bélanger, 2015, 8 septembre).

Points à retenir : En quelques mois la bipolarisation se manifeste dans un antagonisme foyer qui déborde déjà vers un antagonisme environnement, alors que des experts ont accepté de discuter de la situation avec un journaliste de la région. Par cette mise à profit d'un média intéressé à la polémique en cours, le conflit atteint une visibilité susceptible d'entraîner un mouvement destiné à gagner l'opinion publique. Si des universitaires en urbanisme de l'extérieur de la ville osent émettre leur avis défavorable, le RGA de l'Outaouais cherche plutôt à appuyer la Place des Peuples, sur la base d'arguments économiques et du besoin de créer des emplois en cette période difficile.

Se défendant de vouloir matérialiser un « fantasme », le promoteur dira exprimer plutôt sa « passion » pour la région (Bélanger, 2015, 9 septembre). Dans *Le Droit*, il répondra aux inquiétudes d'un résident qui associe les impacts du grand projet aux rénovations passées et à la gentrification. Il réitérera ses arguments de mixité résidentielle, commerciale et touristique. Conscient de la pauvreté et suggérant un soutien au Gîte Ami qui accueille les sans-abri, il voudra se faire rassurant sur sa pleine participation « lorsqu'il est question de laisser un héritage en hauteur et en profondeur visant à améliorer la qualité de vie des gens de ma collectivité » (Desjardins, 2015, 17 septembre). Deux élu.e.s municipaux.ales verront d'un bon œil une compétition entre les promoteurs et appuieront le grand projet. Or, *Vivre en ville* rejoindra l'avis des trois experts : « C'est tout simplement trop gros dans le contexte du Vieux-Hull [...]. C'est un projet hors d'échelle qui s'accaparerait un marché résidentiel qui aurait avantage à se diffuser dans l'ensemble du centre-ville [...] » (Bélanger, 2015, 9 septembre). S'ajoutera une critique sur le design, étant « la copie conforme d'une tour déjà en construction à Montréal (Le Peterson). Où est l'icône identitaire tant vantée[e] ? » (Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 24 septembre).

Des modifications à la mouture seront apportées, dans une association avec Douglas Cardinal, architecte de renommée internationale et concepteur du Musée canadien des civilisations – maintenant de l'histoire –, ainsi que la firme Neuf Architecte(s) (Sabourin, 2015, 24 septembre). Cardinal mentionnera avoir dessiné le musée en pensant « que les bâtiments autour seraient un jour en hauteur et qu'on pourrait y apprécier la vue incroyable de la rivière des Outaouais et du parlement », et verra l'occasion de contribuer à sa vision passée (Sabourin, 2015, 24 septembre).

En mars 2015, la station radiophonique 104.7 Outaouais avait entrepris un sondage maison qui a démontré que 62 % des Gatinois.es étaient en défaveur d'une tour de plus de 50 étages (Bélanger, 2015, 7 octobre ; Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 6, 7 et 9 octobre). Ce résultat concordait avec un autre sondage réalisé pour le compte de Radio-Canada (2015, 10 octobre) par la firme Segma Recherche, alors que près de 60 % des résident.e.s d'Ottawa et de Gatineau s'opposent aux grandes tours résidentielles. Face à ce résultat défavorable, le promoteur lancera en octobre une nouvelle campagne publicitaire télé : « Place des Peuples. Une architecture à échelle humaine » (Brigil, 2015d).

Points à retenir : La bataille pour gagner l'opinion publique fait gagner de nouveaux alliés, alors que le promoteur s'associe à un architecte renommé et deux élu.e.s osent briser le silence de la Ville. De l'autre côté, l'ARIH et Protégeons le Quartier du Musée obtiennent le leur d'un organisme, *Vivre en ville*, et profitent de deux sondages défavorables à la Place des Peuples.

Malgré la prudence du conseil municipal, des élu.e.s se sont tout de même prononcé.e.s sur le grand projet, d'où une pression exercée sur le maire qui doit afficher sa position. S'il tient compte des sondages, un autre emplacement s'avère requis, mais le promoteur y tient mordicus, car sa haute valeur attirera des partenaires financiers (Radio-Canada, 2015, 8 octobre). On lui aurait soi-disant suggéré le terrain de l'aréna Guertin, selon le conseiller spécial du promoteur, ce que niera le bureau du maire (Bélanger, 2015, 23 octobre). Pourtant, le président du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville (CCU) l'évoquera, reconnaissant même un intérêt pour le grand projet dans sa vocation identitaire (Bélanger, 2015, 23 octobre).

Sur ces discussions, qui ne donneront rien de valable, à la mi-novembre les médias couvriront la seconde mouture de la Place des Peuples (Brigil, 2015a ; 2015e). À nouveau les mêmes tours, mais avec des changements notables : design original, amincissement dans les premiers étages pour réduire l'ombrage, en plus d'être courbées et composées de verre bleuté ; basilaire rattachant les deux édifices ; révision de la conception de la rue Laurier, afin de relier le projet au musée (dont un passage souterrain) ; et augmentation de la superficie commerciale pour atteindre 125 mille pieds carrés (Bonenfant, 2015, 12 novembre ; Paquette, 2015, 12 novembre). Les schémas seront présentés lors des célébrations du trentième anniversaire de l'entreprise du promoteur (Place des Peuples – Facebook, 2015, 26 novembre). Selon lui, ces ajustements assurent une meilleure intégration au quartier et à son patrimoine qu'il promet de protéger (Bonenfant, 2015, 12 novembre). Il revient avec les arguments économiques et touristiques, en plus de consentir à accorder des subventions aux résident.e.s qui convertiraient leurs maisons en commerces ou boutiques de souvenirs, et à s'entendre avec Vision Centre-Ville Gatineau (VCV) pour inciter les touristes visitant la Place des Peuples à découvrir le quartier (Paquette, 2015, 12 novembre).

Ces changements ne satisferont pas les résident.e.s opposé.e.s au projet (Bonenfant, 2015, 12 novembre), alors qu'un porte-parole du promoteur admet avoir reçu leur refus de participer à une séance de consultation (Paquette, 2015, 12 novembre ; Radio-Canada, 2015, 10 juin). Même si certain.e.s voient un projet visionnaire, d'autres y perçoivent cette même inclination à la démesure, peu importe si les tours soient courbées ou non, peu importe qui les a dessinées, car la hauteur reste le principal problème. Si le design est à nouveau critiqué¹⁴⁸, pour Protégeons le Quartier du Musée, le projet n'a toujours pas sa place : « Malgré que le bas des édifices soit de trois ou

¹⁴⁸ Le conseiller municipal du district de Lucerne qualifiera plus tard cette autre mouture de « grands couteaux de Rambo » qui s'élèvent dans le ciel (Bélanger, 2015, 1^{er} décembre).

quatre étages, les tours sont immenses. [...] Qu'on [ne me dise pas] qu'on ne verra pas les tours, ce serait impossible de ne pas les voir » (Radio-Canada, 2015, 13 novembre). De son côté, le Collège Saint-Joseph, dont le stationnement serait touché, exprimera ses inquiétudes pour la sécurité de ses étudiantes (Radio-Canada, 2015, 13 novembre). Et sur la position de la Ville ?

Une première réponse avait été formulée lorsque le maire a rencontré le promoteur pour lui demander de changer de site. Or, son absence à la présentation de la seconde mouture suppose un malaise au sujet du projet ou dans la façon de faire du promoteur. S'il dit ne pas avoir boudé l'événement, le maire affirmera ne pas avoir voulu être mêlé à une « campagne massive » destinée à « nous convaincre d'adopter ce projet-là » (Bélanger, 2015, 17 novembre). Mais le malaise repose aussi sur la dichotomie entre le projet et la vision à long terme pour le centre-ville. Si le maire voit en Zibi cette vision, la Place des Peuples va ailleurs : « C'est une autre vision. C'est donc clair qu'il y a un malaise et une décision importante sera à prendre » (Bélanger, 2015, 17 novembre). La figure 5.2 qui suit offre d'ailleurs un récapitulatif sur les prises de position des différents groupes d'acteur.e.s jusqu'ici, tout en indiquant la nature de leurs interactions.

Points à retenir : La volonté du promoteur à réaliser son projet sur le site désigné entraîne une prise de position du maire qui n'est pas forcément celle de tout le conseil municipal. Or, elle annonce une autre façon d'appréhender l'objet du conflit, c'est-à-dire à partir du site de réalisation plutôt que le grand projet en lui-même. De plus, le promoteur a présenté une nouvelle mouture, visant à diminuer les craintes et à offrir du jamais vu. Il a toutefois mésestimé la valeur de l'échelle humaine.

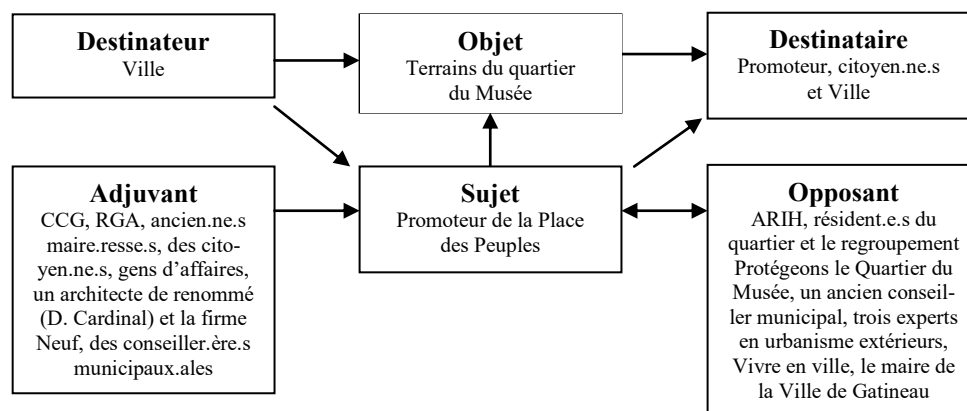


Figure 5.2 – Polarisation des positions, avec des alliés et des adversaires à la Place des Peuples

5.3 Contrer le grand projet : dépôt de la citation patrimoniale

Le maire n'est pas en défaveur du grand projet, mais de sa localisation dans l'un des derniers vestiges de l'histoire de la ville, augurant un changement dans l'antagonisme foyer, où de nouvelles prises de position peuvent créer des tensions internes chez certains groupes. Au sein de la CCG d'ailleurs, un événement entraînera une dispute entre son président et le promoteur, au point où le dernier exigera la démission du premier de son poste et son exclusion de la Chambre pour cinq ans (Radio-Canada, 2015, 25 novembre)¹⁴⁹. À l'origine du litige, le président de la CCG aurait dit que le promoteur adoptait une « approche George Bush, crois ou meurs¹⁵⁰ » au sujet de son projet (Bélanger, 2015a, 26 novembre ; 2015b, 26 novembre ; Radio-Canada, 2015, 25 novembre). Froissé et jugeant cette déclaration « malheureuse, outrageuse, gratuite et sans fondement », celui-ci voudra entamer des recours contre son émetteur, car la Chambre se doit de « soutenir ses membres et ce, peu importe leurs styles respectifs [...] » (Radio-Canada, 2015, 25 novembre). Or, le principal intéressé y verra une forme d'intimidation et une réaction « totalement disproportionnée » (Bélanger, 2015a, 26 novembre ; Radio-Canada, 2015, 26 novembre).

Au final, le président quittera ses fonctions et le promoteur mettra fin à ses menaces de poursuite. Ce dernier souhaite se concentrer sur ses projets et voir émerger une nouvelle dynamique à la CCG, plus favorable aux gens d'affaires et aux enjeux économiques de l'Outaouais (Bélanger, 2015, 27 novembre). Attristé par la tournure des événements, il remercie surtout le vote de confiance exprimé par les gens d'affaires envers son projet, alors que la décision de la Cham-

¹⁴⁹ Comment justifier cette prise de bec entre le promoteur et le président de la CCG ? Le journal *Le Droit* fera état de certains échanges de courriels et d'extraits de procès-verbaux qui illustrent le malaise de la Chambre face à l'approche préconisée par le promoteur. À trois reprises, on avait sollicité la participation de la CCG dans la campagne de promotion du projet, suggérant des parties de discours devant être citées lors de la soirée du trentième anniversaire de l'entreprise tenue au Musée canadien de l'histoire (Bélanger, 2015, 30 novembre). Il avait été plutôt décidé par les administrateurs de la CCG de ne pas prendre part à la campagne et de limiter le discours à un hommage à « l'engagement du promoteur au cours des trois dernières décennies » (Bélanger, 2015, 30 novembre). S'ajoute une demande pour voir apparaître une citation du président de la Chambre dans la publication d'un encart publicitaire dans lequel il devait affirmer : « Nous sommes prêts pour un projet comme celui de la Place des peuples », requête qui avait été aussi rejetée pour privilégier un message évacuant toute référence aux tours. Selon ce qu'aurait appris *Le Droit*, certains membres du conseil d'administration auraient toutefois exprimé un malaise, de la colère ou être déçus de la décision de la CCG, conjecturant une division (Bélanger, 2015, 30 novembre). Par ailleurs, son président aurait affirmé : « Je ne serai pas la marionnette de personne », toujours en lien avec la demande au sujet de l'encart publicitaire (Radio-Canada, 2015b, 1^{er} décembre).

¹⁵⁰ En analogie à la façon de faire du promoteur avec un propos de l'ancien président étasunien, Georges W. Bush, lorsqu'il a dit au monde après les attentats du 11 septembre 2001, « qu'on ne pouvait être qu'avec lui ou qu'avec les terroristes [...]. [...] Et gare à ceux qui allaient se ranger du mauvais côté » (Duquette, 2015, 26 novembre).

bre de ne plus faire confiance à son président doit être interprétée ainsi (Radio-Canada, 2015, 27 novembre). En revanche, cette démission occasionnera des réactions : si le maire remercie l'ex-président d'avoir été « le plus grand défenseur des intérêts économiques de l'Outaouais depuis des années », le vice-président du Groupe Heafey dit avoir honte d'être promoteur immobilier en cette circonstance et voit ce départ comme une « très mauvaise nouvelle pour Gatineau, pour l'Outaouais et [...] encore une pire nouvelle pour la Chambre de commerce de Gatineau et sa capacité à agir librement », tandis le directeur général de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides retient qu'il est impardonnable de s'en prendre à un membre « influent », « respecté », surtout au gouverneur de la Chambre (Bélanger, 2015, 27 novembre). Pour sa part, le conseiller municipal du district de Lucerne qualifiera la méthode du promoteur de type « Harper¹⁵¹ », en voulant imposer ses idées au lieu de collaborer (Bélanger, 2015, 1^{er} décembre).

Entre-temps, les résident.e.s du quartier du Musée et de l'île de Hull recevront l'appui d'alliés, à savoir sept autres associations – de quartier et de défense du patrimoine¹⁵² –, à partir d'une déclaration commune revendiquant le respect du PPU sur les normes de construction à l'échelle humaine, la préservation du patrimoine et la densité des habitations (ARIH, 2015d ; Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 30 novembre ; Radio-Canada, 2015a, 1^{er} décembre). L'ARJT, faisant partie de la coalition, précisera ne pas être opposée à la densification, mais aux projets qui ignorent la présence des citoyen.ne.s, à savoir un argument critiqué par le conseiller spécial du promoteur en raison du fait qu'à deux reprises les représentant.e.s des citoyen.ne.s auraient refusé de discuter du projet (Bélanger, 2015b, 2 décembre ; Radio-Canada, 2015a, 1^{er} décembre). Qui plus est, le PPU représente un guide, non une obligation, supposant une flexibilité : Place des Peuples le respecte, hormis la hauteur limite proposée pour le secteur, hauteur pouvant être révisée pour l'observatoire (Radio-Canada, 2015a, 1^{er} décembre).

Un citoyen exprime bien l'ambivalence qui peut en habiter d'autres : se disant sceptique au départ envers le grand projet, il en est venu à ressentir de l'admiration et de la sympathie pour le promoteur dans sa quête visant à moderniser le quartier, mais ne peut faire autrement que d'approuver les résident.e.s qui désirent « conserver un minimum de souvenirs et des réalisations de

¹⁵¹ En référence à l'ancien premier ministre du Canada sous le dernier gouvernement conservateur.

¹⁵² La coalition en faveur de la désignation patrimoniale du quartier du Musée regroupe neuf associations, soit six associations de quartiers (l'ARIH, l'Association des résidents du quartier du Musée – Protégeons le Quartier du Musée, l'ARD, l'ARJT, les Amis de Wychwood et l'Association des résidents du parc Champlain) et trois autres de défense du patrimoine (l'Association du patrimoine d'Aylmer, l'Association du patrimoine du ruisseau de la Brasserie et la SHO) (ARIH, 2015d ; Bélanger, 2015b, 2 décembre).

nos ancêtres » (Le Droit, 2015, 2 décembre). Une citoyenne souhaite clore le débat par un référendum, dont la question serait simplifiée à la suivante : « Voulez-vous des tours de plus de 50 étages derrière ou devant chez vous ? », et sa réponse personnelle est « non » ; tandis qu'un autre rappelle le souhait de Gatineau de favoriser des projets à l'échelle humaine et non « un projet mégalomane satisfaisant l'égo d'un promoteur » qui ne cadre pas avec le décor (Le Droit, 2015, 2 décembre). Cette critique représenterait une minorité, selon le conseiller spécial du promoteur, à savoir une opposition de quelques milliers qui « pénalise les 260 000 autres citoyens de Gatineau qui eux vont bénéficier de l'investissement proposé » (Bélanger, 2015a, 2 décembre). Il réitère le respect des grandes lignes du PPU par le projet, en termes de densification, de développement durable, d'efforts à l'animation, alors que le conseiller du district de Limbour désapprouve, même s'il se dit favorable à la Place des Peuples, car le problème reste le lieu de construction et la clientèle cible qui exclut les moins nanti.e.s (Bélanger, 2015a, 2 décembre).

Si la Ville entrebâille la porte à une consultation publique, le maire insistera à ce que le projet soit officiellement déposé pour être étudié au préalable (Radio-Canada, 2015, 2 décembre). Mais cette ouverture se justifie surtout en réponse à l'envoi par la coalition des associations de résident.e.s et de défense du patrimoine d'une déclaration exigeant à la Ville de respecter le PPU et de rejeter le grand projet (Bélanger, 2015, 3 décembre). Or, selon la directrice du Service d'urbanisme : « une modification du plan d'urbanisme, de par la Loi, n'a pas à être soumise à un processus référendaire » (Bélanger, 2015, 3 décembre). Le journaliste du Droit, Pierre Jury (2015, 4 décembre), dressera un portrait de la situation : Place des Peuples est un projet « controversé et provoque des passions », alors que deux grandes forces s'opposent : le promoteur « et les alliés qu'il s'est payés » d'un côté, « un groupe de résidents du quartier du Musée appuyés par plusieurs organisations de défense du patrimoine » de l'autre, et entre les deux « une majorité d'élus qui hésitent ». Cette division justifierait donc une consultation publique sur l'acceptabilité sociale du projet, voire même le PPU qui a peut-être besoin d'une révision (Jury, 2015, 4 décembre).

Or, cet avis n'est pas partagé par tout le monde. Un représentant de l'ARIH dira : « Le plan d'urbanisme et le zonage dans le Quartier du Musée ne relèvent pas de l'opinion, mais relèvent de l'état de fait et d'un cadre réglementaire en vigueur » (Radio-Canada, 2015, 7 décembre). On souhaite, dans cette « guerre du centre-ville », que « l'administration municipale joue son rôle, protège ses citoyens et protège le cadre réglementaire qui est en vigueur » (Radio-Canada, 2015, 7 décembre). Le président du conseil municipal ira en ce sens : « À quoi servent les élus si nous

ne sommes pas capables de prendre des décisions ? [...] Nous avons une responsabilité [...] qui est de décider si nous voulons de ce projet ou non » (Bélanger, 2015, 8 décembre).

Par ailleurs, Patrice Groleau, de l'Agence McGill immobilier et partenaire montréalais de l'agence de luxe Engel & Völkers, voit dans le design architectural de la Place des Peuples un attrait pour les investisseurs étrangers, alors que les marchés québécois et canadiens profitent d'un engouement (Bélanger, 2015b, 6 décembre). Pour sa part, Yvon Rudolphe, évaluateur agréé et professeur en gestion immobilière à l'UQAM, minore les allusions à un marché aussi attrayant à Gatineau, en raison de la capacité locale limitée pour absorber une telle offre qui se combine à un risque patrimonial : « Il y a un risque pour l'homme d'affaires de faire une erreur qui pourrait laisser une trace indélébile sur Gatineau et avec laquelle les prochaines générations devront vivre » (Bélanger, 2015b, 6 décembre). L'attrait des investisseurs étrangers inquiète aussi le conseiller du district de Limbour et Evan Siddal, président-directeur général de la SCHL. Un projet de condominiums de luxe situé près du Parlement canadien, dont le prix moyen des unités s'élèverait à 450 000 \$ peut représenter une aubaine et ainsi faire monter les offres (Bélanger, 2015a, 6 décembre). En bref, cela encouragerait une spéculation immobilière plutôt qu'un repeuplement.

Lors de la première pelletée de terre annonçant le début de la construction du projet Zibi, le maire en sera élogieux, rappelant son respect de la densification urbaine à l'échelle humaine, y compris sa mise en valeur du patrimoine et des racines autochtones définissant le territoire (Bélanger, 2015, 10 décembre). Ce discours faisait écho aux propos du promoteur de la Place des Peuples sur l'incapacité de la Ville à favoriser le développement de la région, d'ailleurs repris par des citoyens : « Gatineau était une ville anti-développement, dit l'un d'eux. [...] Cela fait plus de 20 ans que le centre-ville de Gatineau stagne », et il ajoute : « Ce sont surtout des associations de quartier qui s'opposent, défendant leurs intérêts protectionnistes locaux. La plus récente expression du banal syndrome du "pas dans ma cour". Si l'on ne veut pas voir la cour du voisin se développer tandis que la nôtre s'affaiblit, on ne peut rejeter ainsi un projet comme Place des peuples » (Le Droit, 2015, 13 décembre). Auparavant, Développons Gatineau apparaîtra comme un nouveau collectif et activera son compte Facebook le 3 décembre, alors que naîtra son volet Développons le Quartier du Musée qui mettra en ligne une pétition pour mousser le grand projet. Ce collectif se dit défenseur du développement et outil d'opposition à la Ville dans ses actions qui l'empêcheraient. Face à ce nouvel adversaire, Protégeons le Quartier du Musée (Facebook, 2015, 8 décembre) répliquera avec une nouvelle pétition.

Les divisions au sein de la population, de la CCG et du conseil municipal se transporteront à l'intérieur de l'ARIH. Un événement causera la démission de sa présidente, en lien avec la protection du quartier du Musée, la défense du PPU et certains projets immobiliers pour l'île de Hull (ARIH, 2015e ; Radio-Canada, 2015, 11 décembre). Elle affirmera se sentir mal à l'aise avec les procédures entourant la prise de position de l'ARIH qui « dépassent largement son mandat », et espérera que l'opinion des membres appuyant la Place des Peuples soit entendue (ARIH, 2015e ; Bélanger, 2015, 12 décembre ; Radio-Canada, 2015, 11 décembre). Tout semble dire que le comité chargé de sauver le quartier du Musée a su imposer sa vision, bien que les prises de position aient toujours été faites « de manière à représenter l'opinion d'une majorité de résidents » et, dans le cas présent, il devient difficile de « départager les débats de nature politique et les positions personnelles entourant la défense de la qualité de vie des résidents d'un quartier » (Bélanger, 2015, 12 décembre). La présidente quitte par « souci d'intégrité » et en respect de ses « valeurs profondes » (Bélanger, 2015, 12 décembre). Cela confirmerait la suspicion du conseiller spécial du promoteur sur la prise de contrôle de l'ARIH par une minorité opposée à la Place des Peuples.

Reste à entendre d'autres groupes d'acteur.e.s en cette fin d'année 2015. Parmi eux, la CCN, dont le premier dirigeant s'inquiète de la hauteur du grand projet qui aura un impact majeur sur le « magnifique décor de carte postale » que procurent les collines de la Gatineau (Duquette, 2015, 14 décembre). Bien que la CCN ne possède pas de pouvoir légal sur la hauteur des édifices du côté québécois, comme elle en a avec son système de « protection des vues » à Ottawa (CCN, du Toit Allsopp Hillier, Center for Landscape Research, Université de Toronto & Ville d'Ottawa, 2007), le premier dirigeant souhaiterait approcher le maire de Gatineau afin de développer une perspective régionale sur cet aspect – mais ces échanges n'auraient encore rien donné (Duquette, 2015, 14 décembre). S'ajoute le Collège Saint-Joseph, qui voudra empêcher la réalisation des tours sur la rue Laurier (Bélanger, 2015b, 15 décembre). Les raisons évoquées par les dirigeant.e.s de l'institution vieille de 145 ans¹⁵³ se résument à la menace à la qualité de l'enseignement et à la sécurité des étudiantes, voire à la survie même du collège, puisque sa construction pourrait dissuader certains parents d'envoyer leurs enfants dans leur établissement (Radio-Canada, 2015, 15 décembre). Si le promoteur désire acquérir le terrain situé à l'angle des rues Notre-Dame-de-

¹⁵³ Le Collège Saint-Joseph représente une pièce importante du patrimoine de Gatineau ; il y a 145 ans (en 2015), mère Élisabeth Bruyère, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Charité d'Ottawa, « fondait une première école [en 1870] où se trouve maintenant le collège » (Bélanger, 2015b, 15 décembre ; Brault, 1950).

l'Île et Élisabeth-Bruyère, le collège refuse, car il sert de stationnement pour le personnel (Radio-Canada, 2015, 15 décembre). Or, la seconde mouture montre une tour dans le stationnement en question, stupéfiant les dirigeant.e.s qui répètent : « Le collège n'a pas l'intention de vendre ce terrain ni de se relocaliser, et ce sous aucune condition » (Bélanger, 2015b, 15 décembre).

Points à retenir : Les derniers mois ont été caractérisés par une vive réaction à la fois favorable et défavorable au grand projet. Mais l'incapacité de sa seconde version à obtenir l'appui des résident.e.s et la prise de position du maire en faveur de la protection du quartier du Musée ont déplacé l'attention vers la préservation du patrimoine. De plus, les débats au sein de divers groupes, comme l'ARIH, la CCG et le conseil municipal, ont contribué à un changement de ton chez leurs membres, alors que l'entrée en scène du Collège Saint-Joseph a accentué le besoin de protéger le quartier. Par ailleurs, la proximité entre le maire et l'ancien président de la CCG a forcé une rupture et le choix du camp pro-Place-des-Peuples par l'association. De son côté, l'ARIH s'est positionnée dans le camp de la protection du quartier, forçant la démission de sa présidente qui tenait un discours plus modéré sur le grand projet. D'autres associations de résident.e.s et de défense du patrimoine se sont ensuite ralliées, afin de revendiquer le respect du PPU. La question du patrimoine a aussi été soulignée par des experts en urbanisme, permettant de fusionner l'antagonisme foyer de départ avec des arguments connus et amplifiés par l'environnement extérieur. D'où un nouvel antagonisme foyer autour de la citation patrimoniale du quartier, mais aussi une riposte avec Développons le Quartier du Musée qui appuiera la Place des Peuples en faisant entendre des voix concordantes en ce sens.

Certes, la sortie du Collège Saint-Joseph vivifiera l'opinion publique. Une résidente reprochera aux gens qui n'habitent pas le Vieux-Hull d'approuver le projet des deux tours, bien que le centre-ville se fasse « massacrer par des projets énormes » et que le secteur soit « complètement saturé de condos » (Le Droit, 2015, 19 décembre). Peut-être s'agit-il d'une réponse à un résident d'Ottawa qui se questionne sur le rejet d'un « projet aussi prestigieux pour Gatineau » sur la base de raisons futiles, puisqu'à Ottawa les grands projets sont construits sans « de telles querelles de clocher ». De son côté, la présidente de l'ARJT soulignera la légitimité des associations de quartier à titre de contre-pouvoir, car les citoyen.ne.s ont besoin d'une voix solide pour les défendre et faire respecter les règlements votés, rappelant le rôle joué par son association dans l'affaire Das-ken (ARJT, 2022a) ; tandis qu'une autre citoyenne, interpellée par la sortie du Collège Saint-Joseph, se portera à sa défense en raison de sa valeur patrimoniale et de son rôle pour l'avenir du centre-ville comme « temple de formation » (Le Droit, 2015, 19 décembre).

En riposte, Développons le Quartier du Musée forcera une réflexion sur la prise de position du collège et des opposant.e.s aux grands projets immobiliers : « Le Collège Saint-Joseph reçoit des enfants de citoyens qui sont pour ou contre le projet des tours [...]. Il peut refuser de vendre son terrain, c'est son choix. Par contre, il en revient aux citoyens de dire ce qui est bon ou non

pour leur ville. Comment une institution aussi prestigieuse peut prétendre de ce qui est bon ou non pour les Gatinois ? Le projet Place des peuples en est un de toute une communauté » (Le Droit, 2015, 22 décembre). Qui plus est, le Collectif verra l'un de ses représentants en entrevue le 15 décembre au Téléjournal Ottawa-Gatineau, afin de défendre le grand projet et promouvoir sa pétition. S'opposer à ce projet, c'est s'opposer au développement du centre-ville, selon lui, et il est déplorable de constater le syndrome « pas dans ma cour » chez les résident.e.s du quartier du Musée. Sa pétition a obtenu jusqu'alors mille signatures en appui au projet, soit la voix d'une majorité silencieuse. « Plus on va expliquer le projet, plus les gens vont se rallier au “gros bon sens” et se rallier au projet iconique et de fierté [...] », poursuivra-t-il. Cette entrevue deviendra une vidéo publiée sur YouTube et le compte Facebook de la Place des Peuples (2015, 17 décembre).

Points à retenir : La sortie publique du Collège Saint-Joseph, considéré comme une institution à préserver et à laquelle se rattachent plusieurs citoyen.ne.s de Gatineau, a eu des effets sur l'opinion publique et a su imposer un nouveau regard sur l'avenir du quartier du Musée. À cet effet, plus de poids est accordé au nouvel antagonisme foyer qui obligera le promoteur à réévaluer sa stratégie.

Au début de l'année 2016, le constat est le suivant : la Place des Peuples n'est pas rassembleuse ; les résident.e.s du quartier du Musée y voient une attaque contre le patrimoine et leur qualité de vie ; le promoteur attend un « signe clair » de la Ville et tarde à déposer son projet, alors que le maire juge l'endroit choisi peu idéal et plusieurs conseiller.ère.s tergiversent encore ; en bref, rien n'est résolu (Radio-Canada, 2016, 3 janvier). Sur son compte Facebook (2016, 3 janvier), Protégeons le Quartier du Musée sollicitera la population à se procurer et à partager des affiches, afin d'exposer leur appui. En parallèle, la conseillère du district de Bellevue soutiendra le grand projet, disant avoir signé la pétition de Développons le Quartier du Musée, comme 1 101 autres l'ont fait (LeBlanc, 2016, 4 janvier). Si la Place des Peuples fait partie des sujets chauds en cette rentrée municipale (Duquette, 2016, 4 janvier ; Jury, 2016, 6 janvier), le maire tentera d'apaiser les discordes avec le promoteur, voyant en lui un grand philanthrope et prétendant que « [c]e n'est pas parce que nous avons un différend sur un dossier en particulier que nous sommes dans un affrontement et dans une opposition personnelle » (Bélanger, 2016, 11 janvier).

Parmi les voix les plus éloquentes en faveur du grand projet, celle de l'Association de la construction du Québec (ACQ) pour la région de l'Outaouais, représentant quatre cents entrepreneurs, qui alertera du déclin de l'industrie dans la région depuis 2012 et du besoin pressant de projets afin de renverser la tendance : « C'est difficile pour nous de ne pas appuyer un projet qui

serait à ce point positif pour les gens que nous représentons. [...] Nous avons un investisseur prêt à investir beaucoup dans une situation de ralentissement [...]. C'est une chance qui ne reviendra peut-être jamais » (Bélanger, 2016, 22 janvier). Tourisme Outaouais, suite à la présentation du promoteur du 20 janvier, lui concèdera aussi son appui, parce qu'avec son observatoire, ses chambres d'hôtel de luxe et ses nombreux commerces au rez-de-chaussée, « [ç]a attire autant les gens de la communauté que les visiteurs » (Le Droit, 2016, 23 février). Si l'organisme est conscient de la controverse à son sujet, la dimension touristique reste capitale, surtout parce que Gatineau a besoin d'un « *blockbuster* », à savoir un nouveau produit touristique au potentiel d'attrait majeur, qui, sans vouloir entrer dans le débat sur l'emplacement du projet, doit s'implanter « au centre-ville, dans un lieu stratégique » (Radio-Canada, 2016, 23 février). Pour le conseiller spécial du promoteur, cet appui en est un majeur, puisqu'émis par l'organisme « voué au développement touristique de la région », mais pour la porte-parole de Protégeons le Quartier du Musée, cette prise de position n'a rien de surprenant, son but étant d'attirer les touristes, ce qui n'est pas « tout à fait aligné avec le but de tous les citoyens » (Radio-Canada, 2016a, 24 février). Selon elle, le seul compromis valable serait de réduire la hauteur des tours. Un journaliste lui demandera : « Comment construit-on alors un observatoire sur un immeuble de trois étages ? », et sa réponse : « On ne le construit tout simplement pas là » (Radio-Canada, 2016a, 24 février).

Des opinions continueront d'être partagées dans les médias, par exemple, pour un citoyen la hauteur et le design ne causent pas de problème, car la vraie question concerne l'impact social des tours, à savoir « Qui les habitera ? », et sa réponse s'oriente vers les gens de l'extérieur, risquant une plus forte anglicisation du centre-ville (Le Droit, 2016, 24 janvier). À l'opposé, un autre craindra la concrétisation du grand projet ailleurs qu'à Gatineau, puisqu'un récent sondage indique qu'environ 33 % des Gatinois.es seraient plutôt favorables à sa construction sur les plaines LeBreton, soit une aberration, selon lui, car il faut cesser de penser petit et de rester « dans l'ombre d'Ottawa » (Le Droit, 2016, 26 février). Mais de quel sondage s'agit-il ? Entre le 16 et 19 février 2016, la firme Segma Recherche procédera au deuxième volet de son étude menée pour le compte du journal Le Droit et du 104.7 Outaouais auprès de 957 répondant.e.s (Bélanger, 2016, 25 février). Les secteurs Buckingham et Masson-Angers appuient la Place des Peuples à 60,5 %, le secteur Aylmer à 42,6 % et le secteur Hull à 50,4 % (Bélanger, 2016, 25 février). Le promoteur se réjouira d'un tel résultat, car l'an dernier 62 % des répondant.e.s étaient opposé.e.s (Bélanger, 2016, 25 février). Pour sa part, le maire se focalise sur la situation 50-50, suggérant un débat sur

la localisation du projet. Un refus de construire à l'endroit prévu signifiera pour le promoteur d'aller ailleurs, comme il l'a laissé entendre en menaçant de traverser la rivière, alors que 32,8 % des répondant.e.s considèrent les plaines LeBreton plus appropriées, contre 43,5 % qui continuent de le voir en face du Musée canadien de l'histoire – mais à 38,8 % pour le secteur Hull (Bélanger, 2016, 25 février). Selon Patrick Duquette (2016, 25 février) : « En général, les gens sont viscéralement pour ou viscéralement contre la Place des peuples », et il poursuit : « [...] [Le promoteur] ne convaincra pas la population d'appuyer son projet uniquement en faisant miroiter la création d'emplois, de nouveaux revenus pour la Ville et une architecture spectaculaire. Il lui faudra trouver le moyen de concilier sa proposition avec la volonté de bien des Gatinois de vivre dans un centre-ville plus densément peuplé, mais qui demeure tout de même à "échelle humaine" ».

Points à retenir : Cet épisode semble montrer un gain pour le promoteur qui, avec ses alliés, ramène le débat autour de l'acceptabilité sociale des deux tours. Un sondage lui donne raison, en s'appuyant sur tous les secteurs de la grande ville. Qui plus est, la situation économique dépeinte par l'ACQ-Outaouais donne du poids à un nouveau projet immobilier qui créera des emplois, sans oublier l'appui de Tourisme Outaouais qui vante aussi ses atouts. Entre-temps, Protégeons le Quartier du Musée veut rendre visible le soutien populaire à la protection du quartier, en vendant des affiches à mettre en vue.

Les yeux se tournent vers le conseil municipal, mais aussi vers le promoteur qui n'a pas déposé son projet. Face à des informations incomplètes et souvent contradictoires, le vice-président du comité exécutif de la Ville sommera le maire de tenir une séance d'information : « On entend des informations à gauche, à droite, de choses par personnes interposées, le promoteur rencontre des élus de manière individuelle en leur demandant de se positionner, le maire dîne avec [...] [le promoteur], il faut briser cette spirale, il faut savoir où on en est dans ce projet-là [...] » (Bélanger, 2016, 12 avril). Voilà des jeux de coulisses n'apportant rien de tangible, alors que le temps est peut-être opportun aux rencontres plus ouvertes (Bélanger, 2016, 15 avril). Une présentation du maire sur ses discussions privées avec le promoteur aura aussi lieu pour le compte de la CCG (Bélanger, 2016, 5 mai). Sans détour, il répondra : « Tout le monde veut ce projet. Nous avons tous intérêt à voir des développements importants comme ça, mais il y a un défi, c'est le lieu [...]. [...] [Le promoteur] est amoureux de son projet, moi je suis amoureux de ce quartier. Nous avons une histoire et une identité qui est fragile. Nous n'avons pas assez mis en valeur ce quartier et il faut le faire, il faut le préserver » (Bélanger, 2016, 5 mai). Le maire aurait fait le tour du centre-ville avec le promoteur, afin d'évaluer les options. Or, ce dernier résiste (Bélanger, 2016, 5 mai).

Cette déclaration attirera les critiques, d'après la chronique de Patrick Duquette (2016, 6 mai) intitulée « L'art du "oui, mais..." », dans une démonstration du talent de politicien du maire qui affirme être en faveur de la Place des Peuples, mais pas sur le terrain choisi. S'il se montre ouvert et conciliant, prêt à aider le promoteur à vendre son projet, la lecture entre les lignes suppose autre chose, car le maire « prépare le terrain pour la campagne à la mairie de 2017. Il y a fort à parier que la prochaine élection municipale adoptera l'allure d'un référendum sur le projet des tours [...] » (Duquette, 2016, 6 mai). L'idée de placer le grand projet parmi les thèmes de la prochaine campagne électorale municipale sera reprise par la conseillère sortante du district de Hull-Wright, ramenant l'allusion à un référendum déguisé (Bélanger, 2016, 9 mai). Plus près du mouvement citoyen, une demande de citation patrimoniale sera déposée à la Ville en avril 2016 (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017). Puis en mai, l'ARIH organisera l'événement Confluences, à savoir une rencontre citoyenne sur le redéveloppement de l'île de Hull¹⁵⁴, qui aura une visibilité sur MATv – Outaouais (ARIH, 2016b) ; il sera rappelé au mois de décembre *via* un lien YouTube, étant donné la fin des rediffusions (ARIH, 2016c). Un contre-projet à la Place des Peuples sera d'ailleurs présenté, car l'ARIH avait approché la firme A4 Architecture +Design, afin de proposer une « solution de rechange » en respectant les paramètres du projet des tours et les limites du PPU (ARIH – Facebook, 2016, 23 mai ; Chevrier, 2016, 23 mai). Pour l'architecte Sophie Lamothe, ce contre-projet assure la densification urbaine, mais de façon « plus douce et diversifiée », se traduisant donc par la présence d'une quinzaine d'édifices sur l'île de Hull (ARIH – Facebook, 2016, 23 mai ; Chevrier, 2016, 23 mai). Le choix de construire plusieurs bâtiments permet une diversification aux multiples avantages : limiter le développement spéculatif ; favoriser divers types de développements, « autant au niveau de l'usage et de la taille », d'où un apport en commerces de proximité ; stimuler l'inclusion, entre autres des familles, en augmentant l'offre de logements abordables ; assurer le respect de l'échelle humaine et une qualité de vie, afin de redonner « le goût aux citoyens de "vivre la ville" » (Chevrier, 2016, 23 mai).

Points à retenir : D'abord, les discussions entre le promoteur et le maire. La demande du conseil municipal et de la CCG pour plus de transparence a néanmoins forcé le dernier à exposer ses démarches ; il a affirmé ne pas être opposé au grand projet, d'où l'impression d'un changement de ton qui n'en est pas un. Ensuite, les opposant.e.s à la Place des Peuples revendiquent une citation patrimoniale pour le quartier, mais présentent aussi, avec l'aide d'une architecte, un contre-projet à l'échelle humaine.

¹⁵⁴ L'invitation avait été lancée pour le 19 mai, dans le but de partager quelques réflexions sur des visions et des alternatives, entre autres sur la valorisation de l'île, le développement à l'échelle humaine, la diversité générationnelle, l'innovation architecturale, les espaces publics (verts), le transport collectif et les pistes cyclables (ARIH, 2016b).

Si le maire prétend qu'il est « extrêmement difficile de générer de l'enthousiasme » à Gatineau, alors que les citoyen.ne.s semblent désenchanté.e.s en raison des nombreuses années rétives au développement et de la critique des médias sur les faiblesses de l'urbanisme (Bélanger, 2016, 24 juillet), d'un autre côté les initiatives au centre-ville vont bon train. Reste à trancher le débat de la Place des Peuples : le choix implique de refuser un investissement de 400 millions de dollars et de protéger les derniers vestiges du patrimoine, ou de renoncer au patrimoine qui « coûte cher » et « embête toujours quelqu'un », afin de miser sur un grand projet qui transformera l'image du centre-ville et de Gatineau (Bélanger, 2016, 24 juillet).

Au mois de novembre 2016, les opposant.e.s à la Place des Peuples recevront un nouvel appui. Présent au cocktail de financement du parti politique du maire sortant, à savoir Action Gatineau¹⁵⁵, le maire de Québec, Régis Labeaume, prendra position : « [...] [U]n projet comme les tours [...] [de la Place des Peuples] serait déjà mort et enterré s'il avait été présenté à Québec », et d'ajouter : « Construire dans le patrimoine, jamais on ne ferait ça à Québec, jamais on ne permettrait des tours comme ça dans un quartier identifié comme patrimonial, ça ne passerait pas au conseil et ça ne passerait pas dans la population » (Bélanger, 2016, 17 novembre). Il soulignera aussi le droit d'un maire de dire non à certains projets, car la prudence exige de ne pas « laisser faire n'importe quoi » (Bélanger, 2016, 17 novembre). Mais lors de sa visite du projet Zibi, un changement de ton s'opère : « Ça, c'est une vision, c'est magnifique [...]. Ça, on sait qu'il y aura beaucoup de collatéraux positifs, ça, ça vaut la peine [...] » (Bélanger, 2016, 17 novembre).

La sortie du maire de Québec fera réagir le promoteur de la Place des Peuples. Selon lui, il ne faut pas mélanger « des pommes avec des oranges » (Radio-Canada, 2016, 19 novembre). Si le maire Labeaume prend l'exemple du Musée national des beaux-arts construit sur la Grande Allée et prétend que d'avoir choisi d'y ériger à la place deux tours de 55 étages aurait été fatal pour son avenir à la mairie, l'équivalent aurait été de proposer la construction de la Place des Peuples sur la colline du Parlement à Ottawa (Radio-Canada, 2016, 19 novembre). Sur ce, la figure 5.3 de la prochaine page résume les appuis et les oppositions rattachés au grand projet et à la citation patrimoniale, voire au contre-projet venu réorienter la dynamique conflictuelle.

¹⁵⁵ À ne pas confondre avec le parti politique fondé en 1975, Action-Gatineau, qui a œuvré dans l'ancienne ville de Gatineau (Andrew, Bordeleau & Guimont, 1981).

Points à retenir : Apparaît ici un soutien extérieur, celui du maire de Québec, à l'endroit de son homologue gatinois qui a choisi de défendre le patrimoine du quartier du Musée. Bien que certaines critiques fusent, il n'en demeure pas moins que le maire Labeaume exerce dans une ville reconnue pour la richesse de son patrimoine. Cet appui donne du poids à la protection du quartier du Musée.

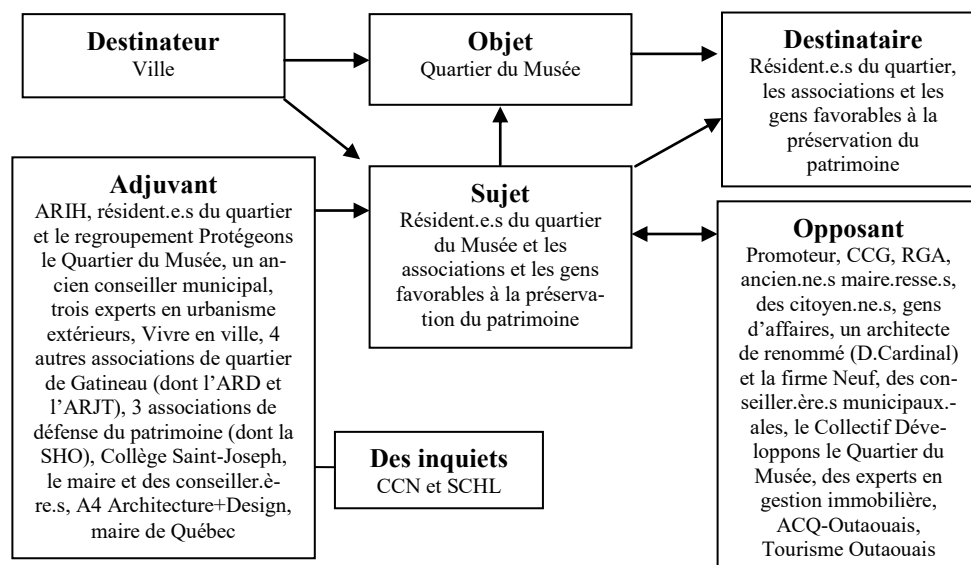


Figure 5.3 – Appui et réserve au contre-projet de citation patrimoniale pour le quartier du Musée

5.4 Élections municipales : construire ou pas dans le patrimoine

La présence du maire de Québec à l'activité de financement d'Action Gatineau et ses propos sur la Place des Peuples donneront le ton à la campagne électorale municipale de l'année 2017, faisant du projet un enjeu majeur. Ceci tient compte aussi du dépôt renouvelé d'une demande de citation patrimoniale pour le quartier du Musée par le regroupement de résident.e.s ainsi que des historien.ne.s locaux.ales, lors de la séance du CCU du 22 novembre 2016 (Bélanger, 2016, 22 novembre ; Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2016, 22 novembre). En parallèle se poursuivra la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau, afin de solliciter le dépôt de mémoires d'ici le 9 janvier 2017, en vue de l'audience du 16 janvier (ARIH, 2017b). Il s'agit d'une occasion pour les associations de résident.e.s de faire valoir leurs points de vue et de revendiquer à nouveau le respect du PPU, l'acceptabilité sociale des projets, la mixité sociale et des logements abordables (ARIH, 2017a ; ARTJ, 2017). Entre le 23 janvier et le 7 février aura lieu également une consultation publique sur la révision du PPU, dans le cadre du pro-

jet d'agrandissement du Four Points Sheraton aux 35 et 49, rue Laurier. L'ARIH et Protégeons le Quartier du Musée informeront leurs membres de la nature de cette consultation visant entre autres des changements de zonage. Le dossier de l'agrandissement sera repoussé – date du 11 février –, mais l'ARIH a pu déposer son mémoire pour le contester (ARIH, 2017b). D'ailleurs, le promoteur de la Place des Peuples sera intéressé par ce dénouement, justifiant par le fait même le dépôt officiel de son projet au premier trimestre de 2017 (Radio-Canada, 2017, 17 mars).

N'empêche que le dépôt du projet s'inscrit dans l'année électorale, est-ce volontaire ? Si certaines personnes le pensent, le promoteur se défendra de faire de la Place des Peuples un « projet électoral », prétextant que les retards ne viennent pas de lui : « Je me sens comme un gars en amour avec une fille, mais les fleurs que j'apporte ne sont jamais les bonnes » (Tremblay, 2017, 20 mars). Or, il s'obstine à conserver les mêmes fleurs (tours), au point où si « la Ville de Gatineau refuse mon projet, je reviens dans 20 ans avec 45 et 75 étages » (Tremblay, 2017, 20 mars). Il s'attend à recevoir le même traitement que le projet du Four Points Sheraton, dont l'agrandissement aura été approuvé¹⁵⁶ ; ce dernier pas de la Ville ayant motivé le dépôt de son projet (Bélanger, 2017, 21 mars). Mais quinze autres projets du promoteur sont également en mode attente : « Ça représente 12 000 unités d'habitation pour environ 4 milliards de dollars de mise en chantier pour les prochains 20 ans. Si la Ville travaillait un peu plus à nous remettre nos permis de construction plus rapidement, ça générerait des millions de dollars de plus en revenus de taxes » (Bélanger, 2017, 21 mars). Cela dit, le dossier déposé au Service d'urbanisme retourne au projet initial, mais plusieurs documents sont manquants, à savoir les études sur la circulation, les vents, l'analyse géotechnique et les preuves de propriété des terrains (Bélanger, 2017, 24 mars).

Une consultation publique sera prévue au sujet de la désignation patrimoniale d'une partie du quartier. La Ville présentera un portrait du territoire et fixera son noyau historique formé par les rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île, Élisabeth-Bruyère, Papineau et Laurier (Gagnon, 2017, 19 juin). En date du 6 juin, Développons le Quartier du Musée (Facebook, 2017, 6 juin) exprime-

¹⁵⁶ Durant la séance ordinaire du conseil municipal du 14 mars 2017, une modification au plan d'urbanisme numéro 500-2005 (Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)) permettra d'ajuster le concept d'intervention du cœur du centre-ville, le plan des hauteurs maximales de construction et l'encadrement des projets immobiliers pour le pôle administratif et d'affaires du Portage, en vue d'autoriser l'agrandissement du Four Points Sheraton, mais surtout d'augmenter la hauteur maximale autorisée jusqu'à 30 étages pour une partie du secteur. Cette proposition sera votée et adoptée à la majorité (16 pour, 1 contre, 2 absences) (Ville de Gatineau, 2017c, pp. 00012031-00012032). Elle se joindra à une seconde visant à modifier les PIIA du même plan d'urbanisme, en termes d'objectifs et de critères associés aux projets immobiliers en périphérie des secteurs d'intérêt patrimonial – dont le quartier du Musée –, de restructuration et de préservation au centre-ville (Ville de Gatineau, 2017c, p. 00012032 ; 2018e).

ra son inquiétude face à une désignation patrimoniale précipitée, se demandant s'il ne s'agit pas d'une tactique pour empêcher la réalisation de la Place des Peuples. Dans une apologie au grand projet, son porte-parole ne niera point le caractère patrimonial du quartier, mais rappellera les atouts d'une harmonisation entre la nouveauté et le passé, comme cela se fait ailleurs.

Si le secteur du quartier du Musée représente un quadrilatère formé par les rues Laurier et Victoria ainsi que par les boulevards des Allumettières et Maisonneuve, le cœur historique s'avère plus restreint et se compose des rues mentionnées plus tôt (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017, p. 1). Ce noyau patrimonial présente une certaine homogénéité, voire un cadre bâti qui rappelle une époque révolue et des aménagements lui donnant un aspect de faubourg. En revanche, son pourtour sous-développé offre un potentiel de développement intéressant. Compte tenu de cette dualité, la participation publique devient une occasion de partager quelques scénarios de projet de citation patrimoniale, en accord avec la demande citoyenne exprimée en 2016 (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017). Au total, 145 personnes participeront à cette journée – 66,7 % étant des citoyen.ne.s, 29,6 % des représentants d'organismes et 3,8 % des promoteurs immobiliers –, alors que les scénarios présentés polariseront les opinions entre protéger tout le secteur ou cibler quelques bâtiments (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017, pp. 4-6). Des résultats au questionnaire écrit révèlent aussi quelques tendances : près des deux tiers des répondant.e.s considèrent le secteur du quartier du Musée comme un lieu d'histoire et de patrimoine, puis 68,6 % jugent utile de lui octroyer un statut particulier, tandis que 39 % des répondant.e.s le perçoivent comme la porte d'entrée et la vitrine du centre-ville à rendre plus prestigieux (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017, pp. 8-9). Ces mêmes arguments reviennent lorsqu'il s'agit d'intégrer ou non la rue Laurier. Pour 78 % des répondant.e.s, les bâtiments situés en face du musée doivent être inclus dans un souci d'intégrité, en encourageant leur rénovation ou en modifiant la vocation de certains d'entre eux, avec de nouvelles constructions à l'échelle humaine, tandis qu'un nombre limité de répondant.e.s ramène l'idée d'une réalisation spectaculaire (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017, p. 11).

Certain.e.s propriétaires du secteur exprimeront leur mécontentement et rejetteront l'idée d'une protection complète, puisque cela aura pour effet de dévaluer leurs propriétés et de les menotter lorsque sera venu le temps de les restaurer. D'après le point de vue d'un candidat aux élections municipales pour le district de Hull-Wright, aussi propriétaire dans le quartier – de cinq habitations –, une telle protection empêcherait quiconque de toucher à sa maison sans passer par

le conseil municipal, alors qu'il « y a peut-être trois ou quatre bâtisses dans le secteur qui méritent d'être classées historiques et qui doivent être protégées » (Gagnon, 2017, 19 juin). Mais selon le responsable du comité d'urbanisme de l'ARIH, le développement demeure possible, soulignant un projet sur la rue Notre-Dame-de-l'Île qui respecte les normes de préservation du patrimoine bâti (Gagnon, 2017, 19 juin). Même chose avec le projet Le Vibe, jugé conforme au PPU et favorable aux familles (ARIH 2016a). Et il serait faux de croire que tous.toutes les propriétaires du quartier s'opposent à la citation patrimoniale, car ils.elles en sont majoritairement les instigateur.trice.s (Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2017, 19 juin). On accuse alors ce candidat d'instrumentaliser la situation à des fins électorales.

Des gens d'affaires s'exprimeront aussi : l'un d'entre eux compare le centre-ville à un « patient qui est en état critique et qui nécessite une transfusion sanguine », alors que la désignation patrimoniale se veut antinomique au « principe de revitalisation et de développement », tandis que la CCG miserait sur la citation d'édifices spécifiques au lieu d'une zone complète (Gagnon, 2017, 20 juin). De son côté, VCV (Facebook, 2017, 20 juin) reste ambivalente, se questionnant à savoir si le moment est bien choisi. Mais pour la SHO, il faut protéger cette « grande diversité architecturale », et la désignation n'est pas « une contrainte au développement économique », car « il n'y a pas juste l'économie », il y a le sentiment de fierté et d'appartenance recherché pour la région qui implique la préservation des quartiers historiques (Gagnon, 2017, 20 juin).

Pour minorer les inquiétudes par rapport au grand projet, le promoteur informera de son « impact mineur » sur le patrimoine du quartier, avec cinq bâtiments touchés seulement, dont trois possèdent une valeur patrimoniale moyenne ou faible et deux n'en ayant aucune (Radio-Canada, 2017a, 21 juin). Aux critiques voulant que la Place des Peuples ne respecte pas les règles, il répétera les points énoncés précédemment, mais souhaitera une discussion ouverte, car la citation patrimoniale ne doit pas nuire à son projet (Martin, 2017, 22 juin).

Points à retenir : La stratégie d'une citation patrimoniale pour le quartier du Musée est perçue comme une tentative de bloquer le grand projet ; de là, l'ambivalence de VCV. Avec la campagne électorale en marche, des candidat.e.s pro-Place-des-Peuples ou anti-citation-patrimoniales se manifestent. Cette dynamique a créé des faux pas et des généralisations qui peuvent nuire à la crédibilité, en songeant au candidat du district de Hull-Wright qui affirme que tous.toutes les propriétaires du quartier du Musée s'opposent à une citation patrimoniale intégrale, à savoir une affirmation rapidement démentie. Il n'est plus seulement question d'éviter une citation patrimoniale à ce point-ci, mais de remettre en cause une protection intégrale du quartier, de façon à garder vivante la Place des Peuples.

Surgira un regroupement de commerçants et de gens d'affaires, Eссор centre-ville, fondé par l'un des candidats aux élections municipales dans le district de Hull-Wright, qui fera appel à la firme Aviséo Conseil afin d'évaluer les impacts d'une citation patrimoniale (Bélanger, 2017b, 29 septembre ; Radio-Canada, 2017a, 29 septembre)¹⁵⁷. Basée sur des indicateurs socioéconomiques, des analyses de marché et des données sur les impacts de citations patrimoniales réalisées ailleurs, l'étude estimera au renoncement de 7,6 millions de dollars en revenus de taxes foncières par année et d'environ quatre mille emplois directs et indirects associés à la période de construction, spécialement pour les projets Place des Peuples, agrandissement du Four Points Sheraton et tour Champlain (Aviséo Conseil stratégie & économie, 2017 ; Bélanger, 2017b, 29 septembre). À partir de cette étude, alors que la Ville n'en a pas, Eссор centre-ville demandera d'abandonner la citation patrimoniale intégrale (Bélanger, 2017b, 29 septembre). Or, à l'argument d'une dévaluation foncière de certaines propriétés, le maire avait pourtant fourni une étude comparable faite pour le compte de la Ville de Québec et réalisée en 2016 par la firme... Aviséo Conseil. Au sujet du quartier du Musée, le tiers des bâtiments n'ont aucune valeur patrimoniale, selon la firme, et un second tiers allant de faible à moyenne. Mais la littérature économique retenue s'intéresse aux propriétés déjà désignées, peu à une citation pour un secteur (Bélanger, 2017b, 29 septembre).

Pour l'ancien conseiller du district du Limbour, qui présente sa candidature dans le district de Hull-Wright, le fait qu'une personne candidate préside à un regroupement et commandite une étude dans le but de contrer la citation patrimoniale d'un quartier faisant partie du district dans lequel elle se présente, revient à déroger aux règles prescrites en campagne électorale, d'où sa plainte déposée au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) (Radio-Canada, 2017a, 29 septembre)¹⁵⁸. Qui plus est, une somme de cinquante mille dollars aura permis de réaliser cette étude, financée par des gens qui ont des intérêts particuliers et qui tentent d'influencer le vote. Pour sa défense, le candidat soupçonné avisera de son retrait de la présidence d'Eссор centre-ville au début de l'été 2017, mais reconnaîtra avoir donné son appui à la démarche (Radio-Canada, 2017a, 29 septembre). Ainsi, la Place des Peuples entre dans la campagne électorale.

¹⁵⁷ L'étude en cause sera déposée lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2017 (Bélanger, 2017b, 29 septembre ; Ville de Gatineau, 2017a ; 2017d).

¹⁵⁸ Le DGEQ accusera le promoteur d'avoir enfreint la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ce qui engendra un procès (Gagnon, 2022, 27 juin). Le 21 décembre 2022, la Cour du Québec (2022), Chambre criminelle et pénale, déclarera coupable le promoteur pour les infractions reprochées, c'est-à-dire pour avoir fait ou autorisé une dépense électorale sans être l'agent officiel d'un parti ou d'un candidat indépendant autorisé ; il est question des sommes déboursées pour la réalisation de l'étude de la firme Aviséo et la volonté de la rendre publique.

Trois candidat.e.s à la mairie s'appuieront sur cette étude pour supporter le grand projet qui mérite d'être bien compris, alors que la citation patrimoniale ferait perdre des sommes substantielles (Bélanger, 2017a, 29 septembre ; Radio-Canada, 2017b, 29 septembre). Or, le maire sortant n'adhère point à cette conclusion et prône plutôt de cesser la destruction du patrimoine : « Il faut qu'on le protège, et le développement économique ne se fait pas juste à cet endroit-là dans le Quartier du Musée. On n'a jamais autant construit au centre-ville que maintenant » (Bélanger, 2017, 30 septembre). À l'argument sur les retombées en taxes, il répond que « le projet des deux tours c'est deux fois moins de taxes que le projet Zibi » (Bélanger, 2017, 30 septembre). Pour le promoteur, ça devient personnel : « Si le maire ne m'aime pas, qu'il me le dise, mais qu'il arrête de bloquer mes projets et de me donner de la misère partout » (Bélanger, 2017, 30 septembre).

Points à retenir : Avec Essor centre-ville et le mandat donné à la firme Aviséo, le promoteur et ses alliés tentent de défendre le grand projet, avec des arguments à la fois économiques et scientifiques. Cette initiative vise à contrecarrer la citation patrimoniale qui empêcherait la construction d'édifices en hauteur. Ces arguments sont d'ailleurs repris par les candidat.e.s à la mairie. Le grand projet est devenu un enjeu électoral et déborde en conflit personnel entre le maire sortant et le promoteur.

Selon le chroniqueur Patrick Duquette (2017, 30 septembre), le grand projet force les citoyen.ne.s à se prononcer sur le type de centre-ville qu'ils et elles désirent : un milieu de gratte-ciel ou à l'échelle humaine ? Et à se demander : sommes-nous prêts « à sacrifier un tel vestige au nom du développement économique ? ». Pendant ce temps, la conseillère sortante et candidate dans le district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond souhaitera faire accélérer le processus d'évaluation du grand projet et présentera une résolution incitant le Service d'urbanisme à analyser le dossier dans les plus brefs délais (Radio-Canada, 2017, 1^{er} octobre)¹⁵⁹. Aux dires du promoteur, une

¹⁵⁹ Une proposition de la conseillère du district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 octobre 2017. Il s'agit d'un accord de principe sur le projet de la Place des Peuples et d'un mandat exigé à la direction générale, sur la base du dépôt officiel du projet au SUDD le 13 mars 2017 et de l'absence de retour au promoteur de la part des autorités municipales, alors que celui-ci a démontré une volonté sincère de réaliser un projet unique susceptible d'être une « source de fierté pour l'ensemble de la communauté », que la Place des Peuples a reçu de nombreux appuis, que le projet, pour être viable et attirer des investisseurs, implique une tour suffisamment élevée pour l'aménagement d'un observatoire et d'être située sur la rue Laurier en face du musée, que le conseil municipal « n'a jamais été appelé à se prononcer sur le projet initial ou toute autre élévation sur le site », que la firme Aviséo a fait une analyse des impacts économiques de la citation patrimoniale du quartier du Musée, et qu'une analyse du projet permettrait d'identifier les modifications réglementaires pour sa concrétisation (Ville de Gatineau, 2017d, pp. 00012579-00012580). Ainsi, la résolution incite le conseil municipal à démontrer une ouverture au projet de la Place des Peuples dans ses paramètres et son emplacement envisagés, à demander au SUDD de procéder à l'analyse du projet et de présenter un rapport d'étape au conseil municipal d'ici la fin du mois de janvier 2018. De plus, le SUDD devra présenter au conseil le rapport des consultations publiques ainsi que les impacts à la fois d'une désignation patrimoniale pour un secteur complet et d'une désignation patrimoniale pour des bâtiments spécifiques (Ville de Gatineau, 2017d, p. 00012580). Cette résolution sera adoptée.

trentaine de concepts du projet auraient été présentés, mais depuis le dépôt officiel, les échanges avec le Service d'urbanisme restent au point mort (Ville de Gatineau, 2017d). Si l'un de ses collègues juge la démarche d'« opportunisme politique » et rapporte la nature incomplète des documents déposés, la conseillère se défend d'être « le porte-parole » du promoteur et croit plutôt que le dossier a assez traîné (Radio-Canada, 2017, 1^{er} octobre). Mais à ceux et celles qui croient que les choses traînent à la Ville, le maire sortant informera des délais réduits pour les permis et « moins de paperasse », mais surtout certaines demandes des promoteurs exigent de dire « non » (Radio-Canada, 2017, 2 octobre). Il rappellera aussi l'impossibilité pour la Ville de régler en six mois des projets complexes et d'envergure, prenant le cas de l'agrandissement du Four Points Sheraton qui a exigé à lui seul dix-huit mois pour aboutir à une version acceptable (Radio-Canada, 2017, 2 octobre). Et sa position ne changera pas : « C'est un projet [celui de la Place des Peuples] qui a sa place quelque part, mais pas dans un quartier patrimonial, moi ma décision ne changera pas, il faut être fier de son histoire » (Radio-Canada, 2017, 3 octobre). Au final, le maire se rangera derrière la résolution, par principe, car si elle vise à examiner le projet, déjà à l'étude, alors il faut aboutir (Bélanger, 2017, 4 octobre). Elle sera donc adoptée à l'unanimité, lors de la dernière séance du conseil municipal avant les élections (Radio-Canada, 2017b, 4 octobre).

Dans une entrevue au 104.7 Outaouais, le promoteur tiendra des propos au sujet du maire d'Ottawa l'invitant à déménager son siège social en Ontario (Radio-Canada, 2017a, 4 octobre). Le maire sortant de Gatineau n'en sera point surpris, puisque le promoteur fait campagne contre lui depuis belle lurette, en raison de sa prise de position contre la Place des Peuples. Par ailleurs, une nouvelle pétition sera lancée sur le compte Facebook du grand projet en date du 5 octobre, afin de contrer la citation patrimoniale intégrale. En parallèle, Culture Outaouais ramènera la priorité du patrimoine et appréciera l'intérêt manifesté pour la cause durant la campagne électorale. Car la combinaison patrimoine/culture servirait bien à la redynamisation du centre-ville (Rhéaume, 2017, 10 octobre). Qui dit élections, dit débats et demandes. D'abord, l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) soumettra ses priorités aux candidat.e.s, entre autres un meilleur traitement des dossiers par le Service d'urbanisme, l'instauration d'un guichet unique pour le dépôt des projets, la négociation avec les promoteurs du règlement relatif à l'octroi de permis pour les logements abordables et sociaux, y compris un travail de bonne foi de la Ville avec le promoteur de la Place des Peuples (Radio-Canada, 2017a, 19 octobre). Ensuite, le débat organisé par VCV et la CCG fera subir au maire sortant les assauts

de ses adversaires. On l'accusera de vouloir bloquer le projet des tours, en plus d'évoquer le besoin de réviser le PPU sur ses normes de densité et la hauteur des nouveaux édifices (Radio-Canada, 2017b, 19 octobre). D'ordre général, le président de la CCG se montrera satisfait, surtout de l'intérêt manifesté au domaine de la construction (Radio-Canada, 2017b, 19 octobre).

Points à retenir : À l'approche du vote aux élections municipales, les défenseurs des tours se manifestent de diverses façons : nouvelle pétition, entrevue du promoteur au 104.7 Outaouais, intrusion de l'étude de la firme Aviséo au dernier conseil municipal qui amène une conseillère favorable à la Place des Peuples à exiger une analyse sérieuse et une prise de décision à son sujet, et rappel de la situation économique du moment par l'APCHQ et la CCG qui donne du poids à la mise en chantier de projets. Voilà un répertoire qui sert autant à défendre le grand projet que de le ramener à l'ordre du jour. Or, l'intervention de Culture Outaouais offre un autre argument valorisant le patrimoine, car une alliance naturelle existe entre la culture et l'histoire, supposant un potentiel de développement.

Par contre, ce dernier fera une sortie qui lui causera des ennuis. Critiquant la haute direction de la Ville et insinuant le besoin de congédier la directrice de l'aménagement du territoire et du développement économique, il se justifiera sur la base qu'une « commande politique » aurait été faite pour « ralentir les projets [...] [du promoteur] » (Bélanger, 2017, 21 octobre). Il prétendra au 104.7 Outaouais avoir des informations de sources sérieuses et, dans les circonstances, la démission de la directrice se révélerait requise, ayant reçu un mandat clair et l'ayant exécuté (Bélanger, 2017, 21 octobre ; Radio-Canada, 2017a, 23 octobre). Pour le maire sortant, ces allégations sont mensongères et cette sortie du président de la CCG représente un autre épisode de l'intrusion du promoteur des tours dans la campagne électorale (Bélanger, 2017, 21 octobre). D'ancien.ne.s président.e.s de la CCG s'exprimeront sur cette sortie, car une ligne à ne pas franchir l'a été et viser personnellement une fonctionnaire, « ça ne se fait pas » ; puis, on se demandera si la CCG ne serait pas devenue la « boîte de communications ou de lobbying [...] [du promoteur] » (Bélanger, 2017a, 22 octobre ; Radio-Canada, 2017a, 23 octobre ; 2017c, 23 octobre).

Après une rencontre avec son conseil d'administration, le président de la CCG publiera un communiqué dans lequel il présentera ses excuses à la personne visée, avec laquelle il entrera d'ailleurs en contact (par écrit et par téléphone) (CCG, 2017 ; Radio-Canada, 2017b, 23 octobre)¹⁶⁰. Pour le maire sortant, les excuses formulées sont satisfaisantes et pas besoin de demander la démission du président. De son côté, le promoteur ne commentera pas (Radio-Canada, 2017c,

¹⁶⁰ Dans le communiqué, le président de la CCG dit ne pas vouloir s'ingérer dans les défis de l'administration municipale ni « cibler des individus précis » dans ses énoncés, tout en ajoutant avoir mal choisi ses mots et qu'en aucun temps il ne voulait « faire allusion à un contournement des lois ou mettre en doute l'intégrité des processus en place » (CCG, 2017 ; Radio-Canada, 2017b, 23 octobre).

23 octobre). Entre-temps, les résultats d'un nouveau sondage¹⁶¹ seront publiés. L'opposition gagne des points, puisque 48,7 % des répondant.e.s affirment être favorable des tours dans le quartier du Musée contre 45,8 % ; alors qu'en février 2016, les résultats révélaient une faible majorité (50,4 %) en faveur et 42,2 % s'y opposaient (Bélanger, 2017b, 22 octobre). Se reflètent aussi une division entre les hommes (pour à 57 %) et les femmes (contre à 52 %), ainsi qu'entre les moins scolarisés (pour à 58 %) et les universitaires (contre à 55 %) (Bélanger, 2017b, 22 octobre).

À un peu plus d'une semaine des élections, le promoteur fera état d'une rencontre avec le maire sortant en janvier 2016. Il affirmera que « pendant 20 minutes de temps », il s'est « fait crier après », « menacer » et dire que « tous les conseillers municipaux étaient pour brasser la cabane, bloquer le projet et j'ai jamais vu la guerre que je vais avoir si je continue à pousser le projet » (Mercier, 2017, 25 octobre). En plus, le maire aurait dit « ça va saigner » (Mercier, 2017, 25 octobre). Un conseiller spécial du promoteur, présent lors de cette rencontre, corroborera : « Ce qui a été indiqué c'est que si jamais [...] [le promoteur] déposait son projet, qu'il y en aurait au moins sept [conseillers municipaux] solides qui se chargeraient de faire le tour de l'ensemble du quartier de la ville et qu'il y aurait du sang sur la table », mais même si l'échange avait été « ferme », personne n'avait crié (Mercier, 2017, 25 octobre ; Radio-Canada, 2017, 25 octobre). Et le promoteur saisira l'occasion pour inciter les gens à ne pas voter pour le parti du maire sortant : « Si Action Gatineau rentre majoritaire dans Gatineau, j'ai peur pour notre économie, j'ai peur qu'on perde le contrôle de notre ville » (Mercier, 2017, 25 octobre).

Pour le principal visé, d'aucune façon il n'a menacé le promoteur : si la réunion a été certes houleuse, en aucun moment, selon le maire, « je n'ai [...] prononcé les mots qu'on me reproche. J'ai affirmé que sous aucune considération, je n'accepterais de détruire un de nos derniers quartiers patrimoniaux. [...] [Le promoteur] n'en a certainement pas été affecté, car peu après, nous sommes allés marcher des terrains ensemble au centre-ville pendant tout un avant-midi » (Mercier, 2017, 25 octobre). Interpellé à nouveau dans une entrevue au 104.7 Outaouais, il réaffirme : « Je n'ai pas menacé personne [...]. Ce que j'ai dit, c'est que moi, j'ai des convictions profondes et qu'à cet endroit-là, à cet emplacement-là, [Place des Peuples] n'a pas sa place », mais il avait peut-être utilisé les termes « bataille politique » ou « guerre politique », sans plus (Mercier, 2017, 25 octobre ; 2017, 26 octobre ; Radio-Canada, 2017, 25 octobre). Et les adversaires électoraux

¹⁶¹ Sondage réalisé par la firme Segma Recherche, pour le compte du journal Le Droit et du 104.7 Outaouais, auprès de 654 répondant.e.s entre le 10 et 14 octobre (Bélanger, 2017b, 22 octobre).

exploiteront ce filon : la candidate et conseillère du district de Bellevue dira ne pas être surprise, puisqu'elle aurait connu des attaques similaires de la part du maire sortant, tandis que le candidat et conseiller du district de Touraine y verra une façon de fonctionner comparable au conseil municipal, « c'est la confrontation » (Mercier, 2017, 25 octobre ; Radio-Canada, 2017, 25 octobre).

Cette « étrange sortie » à onze jours des élections aura davantage pour effet de conforter chacun.e dans leur opinion. D'un côté, cela permet au maire de démontrer son aptitude à tenir tête à un grand promoteur et à défendre le patrimoine, consolidant ainsi sa base électorale réfractaire à une trop grande proximité entre les élu.e.s et les développeurs ; de l'autre, le projet du promoteur garde sa place dans l'espace public et un coup de pouce est donné aux adversaires du maire sortant (Duquette, 2017, 26 octobre). Des résidents reprochent d'ailleurs au promoteur son intrusion dans la campagne électorale. L'un d'eux reviendra sur sa remarque encourageant à ne pas voter pour le maire sortant et son parti, à savoir un propos qui ne vaut pas plus que ses autres mensonges – dont l'invitation du maire d'Ottawa à déménager son siège social en Ontario, que ce dernier a réfuté –, car Gatineau, sous les rênes du maire sortant, a toujours été bien gérée et sa présence au conseil municipal sera d'autant plus rassurante (Le Droit, 2017, 26 octobre).

Profitant de la tribune du journal *Le Droit* (Desjardins, 2017, 2 novembre), le promoteur exposera son apologie de la Place des Peuples et sa position électorale en ces termes :

À l'image de mes concitoyens engagés en politique, ce sont aussi mes convictions qui nourrissent mes engagements. Je me suis engagé au nom d'un rêve : bâtir une qualité de vie, bâtir mon entreprise et redonner à ma communauté, pour que tous soient fiers de vivre dans un Gatineau moderne et prospère. Lorsque l'on croit en ses rêves, on accepte difficilement de se faire dire non sans raison, sans que les experts aient eu le temps d'analyser les dossiers et sans que la population n'ait eu à se prononcer. Je l'ai dit et je le répète : je ne suis pas le seul à décider, et le maire sortant non plus. [...] Le refus catégorique du maire sortant, ses intimidations rigoureuses face au projet auront un impact sur l'objectivité des employés de la ville. Le projet de citation patrimoniale est une autre manœuvre de blocage. La désinformation au sujet des bâtiments touchés est aussi un enjeu qui confond la population. [...] Les cinq bâtiments touchés par le projet n'ont aucune valeur patrimoniale importante selon les registres de la ville. Le manque d'ouverture du maire sortant à ne pas vouloir tenir compte des sondages scientifiques qui prouvent qu'une majorité de citoyens est favorable au projet et de ne pas vouloir tenir compte des études et documents fournis par des groupes tiers comme Essor centre-ville est également un enjeu. Quels sont les véritables intérêts du maire sortant de s'opposer avec autant de force à Place des peuples ? [...] Comment le maire sortant peut-il décider que ses citoyens n'ont pas besoin de milliers d'emplois et de millions de retombées économiques et économies de taxes ? Place des peuples, avec son musée dédié à l'histoire de Gatineau et son observatoire, serait le tremplin de notre mémoire collective, le trait d'union entre le patrimoine d'hier et

celui de demain. Dans cette optique, Gatineau serait mieux desservie par des conseillers indépendants, libres de toute ligne de parti, et prêts à se pencher objectivement sur les projets présentés au conseil.

Ce message adressé aux Gatinois.es, également électeur.trice.s, répètent les arguments justifiant la construction de la Place des Peuples, mais contient aussi des nouveautés, avec l'introduction d'un musée pour Gatineau. S'ajoute une prise de position politique pour empêcher l'élection majoritaire du parti du maire sortant, prétextant les inconvénients occasionnés par une ligne de parti pour le développement de Gatineau. Un conflit sévit donc entre les deux hommes. À ce stade-ci, la figure 5.4 qui suit synthétise les rapports entre les acteurs, en ajoutant les nouveaux alliés ou adversaires qui se sont manifestés notamment lors de la campagne électorale.

Points à retenir : Cet épisode de l'année 2017 représente une continuité du répertoire utilisé par le promoteur et ses alliés, surtout les médias, pour véhiculer des déclarations chocs. Si le président de la CCG a fait un faux pas en s'attaquant au Service d'urbanisme de la Ville, entraînant la réaction d'ancien.ne.s président.e.s de la Chambre, le promoteur devra aussi se justifier pour ses propos tenus dans une entrevue au 104.7 Outaouais. Peut-être les résultats du dernier sondage ont-ils influencé une telle rigueur ? Néanmoins, les effets serviront surtout à conforter les positions de chacun des camps. Si le milieu des affaires donnait l'impression de favoriser le promoteur, la généralisation reste hâtive, puisque des appuis au maire sortant existent et donc aussi à la citation patrimoniale.

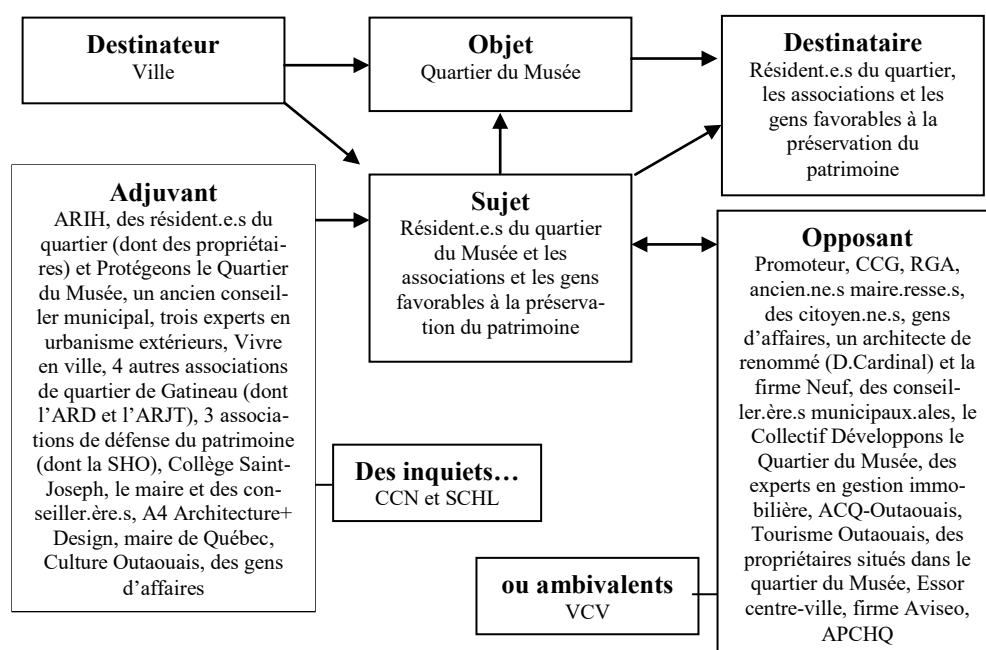


Figure 5.4 – Intensification des antagonismes lors de la campagne électorale municipale de 2017

5.5 Le dernier droit : accepter ou refuser le contre-projet, pour ne pas dire le grand projet

Finalement, les citoyen.ne.s exprimeront leur confiance envers le maire sortant, tandis que le candidat d'Action Gatineau dans le district de Hull-Wright remportera aussi la victoire et affirmera : « Je crois que les électeurs se sont prononcés de façon très claire. Le candidat “pro tours” a reçu 25 % des votes, donc 75 % des gens ont rejeté ce projet-là dans le district de Hull-Wright » (Radio-Canada, 2017, 6 novembre). Un autre candidat du même district partagera le reproche à l'endroit du promoteur, puisque la bipolarisation causée par son projet placé au cœur de la campagne électorale n'a eu pour effet « (prévisible) que de galvaniser » les opposant.e.s, « sans convaincre personne » (Coignaud, 2017, 24 novembre). Son intervention durant la campagne électorale a fait en sorte que les Gatinois.es du centre-ville « ont voulu faire payer cher ce qu'ils [et elles] ont vécu comme un détournement de campagne », dira-t-il.

Même si le promoteur a perdu ses élections, le parti du maire n'est pas majoritaire et un changement à la présidence du CCU pourrait être rassurant. Alors que l'ancien président était opposé à l'érection des tours devant le Musée canadien de l'histoire, le nouveau venu se montre moins austère : « Je veux qu'on soit encore plus à l'écoute des grands promoteurs, des grands projets, dira-t-il [...]. Il faut faire en sorte de faciliter le travail des entrepreneurs et des propriétaires qui veulent rénover, agrandir et construire » (Bélanger, 2017, 22 novembre). Au sujet de la Place des Peuples, il avancera vouloir l'étudier à fond et si le patrimoine est important, il ne faut toutefois pas « exagérer », sûrement savoir « le respecter », mais « identifier ce qui est patrimonial et ce qui ne l'est pas » (Bélanger, 2017, 22 novembre). Ainsi, le nouveau président de la CCU ouvre la porte à une protection du quartier à la pièce.

Dès la rentrée municipale de 2018, le président du CCU prévoira un retour rapide de la Place des Peuples à l'ordre du jour, puisque le dossier est désormais complet et l'administration l'étudiait (Bélanger, 2018, 16 janvier). Le projet final pourrait même être présenté au conseil municipal en mars (Bélanger, 2018, 19 janvier). Or, la réalité prouvera le contraire, car le dossier demeure « incomplet », rendant impossible sa présentation (Bélanger, 2018, 1^{er} mars). Dans sa lettre du 2 novembre 2017, publiée dans *Le Droit*, le promoteur demandait aux élu.e.s de donner un mandat clair au Service d'urbanisme, afin de travailler avec ses experts sur un projet « wow » et structurant (Bélanger, 2018, 1^{er} mars). Il souhaite donc convaincre le Service d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable que ne pourra refuser le conseil municipal.

Réélue, la conseillère du district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond proposera un accord de principe sur le dossier de la Place des Peuples, compte tenu de l'absence de recommandation du Service d'urbanisme et du CCU, de façon à permettre au promoteur et à l'administration municipale de travailler ensemble pour aboutir à un projet final (Bélanger, 2018, 1^{er} mars). Mais le président du CCU préférera attendre les recommandations de l'urbanisme avant de se prononcer, car « [s]i c'est vraiment négatif, on n'ira pas de l'avant, mais si c'est positif, pourquoi bloquer quand on ne l'a pas vu en détail ? » (Radio-Canada, 2018, 26 avril). Étant donné ce retard, la réponse tant attendue exigera de patienter jusqu'avant la fin du mois de juin.

Points à retenir : Le résultat des élections municipales a eu pour effet de calmer quelque peu les tensions. Même si le promoteur n'a pu empêcher la réélection du maire, le parti politique de ce dernier n'a toutefois pas obtenu la majorité au conseil et des élu.e.s indépendant.e.s continuent de supporter son projet. La stratégie vise à convaincre un président du CCU plus ouvert que le précédent. Or, il n'est pas le seul à voter sur les propositions et les séances publiques offrent toujours l'occasion aux différents camps de présenter leurs points de vue.

En parallèle, le projet de citation patrimoniale pour le quartier du Musée, touchant le périmètre formé par les rues Laurier et Victoria ainsi que les boulevards des Allumettières et Maison-neuve – qui se veut plus grand que celui énoncé dans le PPU –, sera officiellement présenté au comité plénier du 8 mai¹⁶² (Bélanger, 2018, 2 mai ; Degré, 2018, 6 mai ; Ville de Gatineau,

¹⁶² La présentation se fera durant une réunion du comité plénier du 8 mai 2018, alors que la directrice du SUDD et deux collaborateurs exposeront les éléments entourant la citation patrimoniale du quartier du Musée (Ville de Gatineau, 2018c). Deux catégories de biens immobiliers pourraient être citées : d'abord un immeuble patrimonial, c'est-à-dire « un bien qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique : soit un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain » ; ensuite, un site patrimonial, c'est-à-dire « un lieu ou un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique : à savoir, un site institutionnel, au cœur de ville, un ensemble conventuel, un complexe industriel, un quartier ouvrier, un site archéologique, une maison rurale et ses dépendances » (Ville de Gatineau, 2018c, p. 2). Deux options seront analysées : la première vise une protection ciblée du cœur historique et des bâtiments d'une grande valeur patrimoniale (dont le presbytère Notre-Dame-de-Grâce, l'Académie Sainte-Marie et le Café Henry Burger), en excluant les bâtiments d'intérêt de la rue Laurier (par exemple, la Maison du Tourisme) ainsi que d'autres en périphérie (tels que la maison Carrière), dans le but de favoriser une ouverture à l'intensification (surtout le long des grands axes des boulevards des Allumettières et Maisonneuve, ainsi que sur la rue Victoria) et à un changement de vocation de certains bâtiments. La seconde vise la protection « significative » du cœur historique et des bâtiments en périphérie, « tout en assurant une cohérence d'ensemble le long d'un même îlot ou tronçon de rue ». De là, une cohérence recherchée entre les caractéristiques, les paysages et le site protégé, ce qui inclut les bâtiments de la rue Laurier, de façon à obtenir un meilleur contrôle sur ce qui transite vers le cœur historique et d'orienter la protection et la mise en valeur avec les revitalisations pour les grands axes et la rue Victoria (Ville de Gatineau, 2018c, p. 3). Entre les deux, le SUDD recommandera la deuxième, soit la citation d'un secteur allant jusqu'à la rue Laurier et à l'Académie Sainte-Marie, tout en y joignant une citation particulière pour le presbytère Notre-Dame-de-Grâce et la maison Basile-Carrière. Si l'adoption réglementaire est prévue lors de la séance du conseil municipal du 28 août, un vote sera tout de même effectué lors de cette séance du comité plénier. Mais il y aura statu quo, en raison d'une absence, soit 9 pour / 9 contre, d'où le rejet des recommandations du SUDD (Ville de Gatineau, 2018c).

2018c). Méfiant envers le promoteur prétendant vouloir démolir seulement quelques bâtiments sans valeur, les défenseurs du patrimoine y verront une rhétorique utile à s'accaparer le quartier. Ainsi, la demande de citation patrimoniale déposée en avril 2016 – réitérée en novembre – avait été jugée recevable par le CCU, permettant l'élaboration d'un projet préliminaire adopté en novembre de la même année, par la suite soumis à une consultation publique en juin 2017 (Bélanger, 2018, 2 mai ; SUDD & Section de planification stratégique, 2017 ; Ville de Gatineau, 2018c). Deux options avaient été présentées : la première concordait avec la proposition d'une protection complète, tandis que la seconde retirait les terrains de la rue Laurier, dont ceux qui seraient utilisés par le promoteur. Si le PPU reconnaissait la valeur patrimoniale du quartier, il prévoyait préserver surtout des « petits volumes », afin de « favoriser l'émergence d'un projet de forte densité intégrant commerces et logements au carrefour des boulevards des Allumettières et Maisonneuve [...] » (Bélanger, 2018, 2 mai ; Ville de Gatineau, 2009, p. 4-43). Un PIIA tentait alors de préserver « le cadre bâti de type “faubourg” [...] » (Bélanger, 2018, 2 mai ; Ville de Gatineau, 2018e). En souhaitant réaliser la citation patrimoniale, la Ville y voit un moyen de définir l'« identité locale » et de mettre en valeur son patrimoine culturelle¹⁶³ (Bélanger, 2018, 2 mai).

En date du 7 mai, l'ARIH soulignera la réussite de la visite guidée du quartier organisée par la SHO, alors qu'une cinquantaine de personnes se sont familiarisées avec son histoire et son patrimoine bâti (ARIH – Facebook, 2018, 7 mai). Or, le conseiller du district du Lac-Beauchamp, responsable des dossiers de développement économique, ramènera l'argument voulant que cette désignation ait pour objectif de « bloquer » la Place des Peuples (Bélanger, 2018, 7 mai). Pourtant, il s'est présenté à la marche guidée, mais a surtout retenu, suite à quelques discussions avec des citoyen.ne.s, l'ignorance des effets d'une citation : « Il y a de la grosse désinformation, dira-t-il [...] [, et le promoteur] l'a dit l'autre jour à la radio, il veut garder le Henry Burger. Les petites

¹⁶³ Dans une entrevue avec le journaliste Dominique Degré de Radio-Canada (2018, 6 mai), le président de la SHO vantera les attributs culturels, historiques et bien sûr patrimoniaux du quartier du Musée : milieu unique, car à l'origine de la présence des Canadiens français dans la région, il était autrefois appelé « le quartier du marché ». Il compte une soixantaine de bâtiments datant entre la fin du XIX^e siècle et début XX^e et, si la plupart appartenaient à l'élite francophone, plusieurs étaient sous possession de l'Église catholique, dont le presbytère Notre-Dame-de-Grâce, construit entre 1889 et 1890 par les Oblats et dont les portes se fermeront en 1974 (aujourd'hui il est utilisé par le Four Points Sheraton). Au niveau civil, la maison de l'homme politique et entrepreneur, Joseph Bourque, a aussi été construite entre 1889 et 1890 selon le style Second empire, tandis que la Maison Guy-Sanche, alias Bobino – personnage d'émissions pour enfants à la télé de Radio-Canada de 1957 à 1985 –, l'a été en 1887 et a survécu au feu de 1888. S'ajoute le Collège Saint-Joseph, fondé par les Sœurs de la Charité venues à Hull à la fin du XVIII^e siècle, alors que l'érection de l'édifice fut réalisée en trois temps – 1889, 1909 et 1931 – et l'établissement a pu accueillir ses premières étudiantes en 1909.

maisons à l'arrière, il veut les acheter. [...] [Il] ne peut pas le dire haut et fort parce que les gens vont vouloir vendre leur maison quatre fois le prix, mais son objectif c'est de les acheter pour faire des magasins, leur donner un look patrimonial et les entretenir » (Bélanger, 2018, 7 mai).

Le promoteur publiera des lettres publiques, le 4, le 7 et le 15(-16) mai, autant sur la page Internet (2018a ; 2018b ; 2018c) que sur les comptes Facebook de l'entreprise et du projet, sans oublier dans le journal *Le Droit* (15-16 mai, 2018), afin de solliciter l'appui de la population et d'influencer les élu.e.s à voter contre la citation patrimoniale. Il réaffirmera ses intentions ainsi que les avantages économiques et iconiques de la Place des Peuples pour le centre-ville, la ville et la région. Or, même si le conseiller du district du Lac-Beauchamp répète les arguments du promoteur, appuyé par la conseillère du district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond, pour le président du conseil exécutif de la Ville, jugé un tel projet exige d'avoir en main le dossier complet, au lieu de colporter toutes sortes d'information (Bélanger, 2018, 8 mai). Il corrigera à la fois son collègue qui vante un projet « qui n'existe pas en réalité, un projet qui n'a pas été présenté », et la conseillère du district de l'Orée-du-Parc qui insinue une opportunité pour les bulldozers d'atterrir dans le quartier du Musée et de détruire des maisons patrimoniales si la citation n'est pas approuvée (Bélanger, 2018, 8 mai). Étant donné la complexité du débat, le président du conseil municipal en surprendra plusieurs, statuant d'un vote final au retour des vacances estivales lors de la séance du 28 août, même si les discussions le laissaient croire pour le 15 mai. Il se justifiera : « J'ai eu une rencontre avec la greffière pour bien comprendre le processus [...], j'avais compris qu'un rejet de la proposition par le conseil aujourd'hui mettrait fin au projet, et là je comprends qu'il peut quand même y avoir une suite » (Bélanger, 2018, 8 mai).

Malgré le vote au comité plénier du 8 mai, qui a abouti à un résultat de 9 contre 9, ce qui n'aurait pu se produire si la conseillère du district d'Aylmer – partie en voyage – avait été présente, cela n'empêchera pas le conseiller du district de Hull-Wright d'enclencher le processus faisant appel à la Loi sur le patrimoine culturel du Québec¹⁶⁴, forçant le conseil municipal à se prononcer

¹⁶⁴ En raison du statu quo lors du vote sur les recommandations du SUDD de la séance du comité plénier du 8 mai 2018, le conseiller du district de Hull-Wright se prévaudra d'un droit conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel afin d'entamer le processus qui exigera au conseil municipal de statuer sur la citation patrimoniale du quartier du Musée, en effectuant deux avis de présentation lors de la séance du conseil municipal du 15 mai. Ces avis reprendront les recommandations du SUDD visant une protection patrimoniale du presbytère Notre Dame-de-Grâce, situé au 118, rue Notre-Dame-de-l'Île / 35 rue, Laurier, ainsi que pour la maison Basile-Carrière, située au 85, rue Victoria, dans un premier temps, puis la citation patrimoniale du « Quartier-du-Musée », à savoir le périmètre compris entre les rues Laurier et Victoria ainsi que les boulevards des Allumettières et Maisonneuve, dans un second temps (Ville de Gatineau, 2018f, p. 00012960 et pp. 00013007-00013009).

sur la citation patrimoniale (Radio-Canada, 2018, 8 mai ; Ville de Gatineau, 2018c ; 2018f). Car cette loi autorise le dépôt d'un avis de motion – ou de présentation – pour l'élaboration d'un règlement de citation, même si le conseil s'y oppose, mais doit être approuvé à une date ultérieure (Radio-Canada, 2018, 8 mai ; Ville de Gatineau, 2018f). Selon la directrice du SUDD, le vote sur cette motion aura lieu le 28 août (Ville de Gatineau, 2018c). Cette proposition divisera le conseil municipal, alors que d'un côté elle semble prendre la forme d'un expédient pour bloquer le grand projet, laissant perplexes certain.e.s conseiller.ère.s. Celui du district du Carrefour-de-l'Hôpital croit à la nécessité d'une désignation, mais le quadrilatère présenté lui semble « exagéré » et la valeur patrimoniale ne concerne pourtant pas tous les édifices. Un autre rappelle la possibilité de construire les tours ailleurs, car le patrimoine du quartier, lui, ne peut être bougé, tandis que la conseillère du district de l'Orée-du-Parc souligne l'appui majoritaire des Gatinois.es à la citation patrimoniale¹⁶⁵ et la pertinence de les écouter (Radio-Canada, 2018, 8 mai).

En parallèle, des résident.e.s exprimeront aussi leurs opinions : l'un d'entre eux.elles reproche au promoteur de comparer « des pommes avec des oranges », en osant cette analogie entre la controverse entourant son projet et celle à l'époque de la construction de la tour Eiffel, alors que la métropole française jouit d'une richesse patrimoniale peu présente à Gatineau ; sur un autre son de cloche, une résidente partage plutôt le rêve du promoteur, car la ville a besoin de plus de fierté, de cesser d'être une « petite ville » qui cherche d'ailleurs des moyens d'attirer les touristes au centre-ville ; enfin, une autre reprend une question posée par un citoyen demandant s'il y a avait quelqu'un « qui a déjà vu un centre-ville sans de grandes tours à logements et sans gratte-ciel commerciaux », et sa réponse est affirmative : « le Vieux-Québec, le Vieux-Montréal, le Vieux-Sherbrooke, le Vieux-Trois-Rivières... » (Le Droit, 2018, 8 mai).

Plus tard, la directrice du SUDD confirmera que la mouture n'est pas celle de Douglas Cardinal, qui aurait exigé « un plus grand nombre de terrains dont le promoteur [...] n'est pas propriétaire ou n'a pas le contrôle pour l'achat » (Bélanger & Mercier, 2018, 9 mai). De plus, ériger un édifice en hauteur qui serait en retrait des premiers paliers pour donner une impression d'échelle humaine, comme le projet du Four Points Sheraton, serait irréalisable en raison du manque d'espace. En riposte, un conseiller spécial du promoteur voit cette possibilité du côté de la rue Notre-Dame-de-l'Île, en intégrant un certain nombre de maisons aux tours. Il s'agirait de quel-

¹⁶⁵ La conseillère fait référence à une consultation de la Ville qui a permis à près de trois cents citoyen.ne.s de s'exprimer et dont 70 % étaient en faveur de la citation patrimoniale du quartier du Musée (Radio-Canada, 2018, 8 mai).

ques ajustements, sans porter atteinte au projet (Bélanger & Mercier, 2018, 9 mai). N'empêche que le dossier arrive à la croisée des chemins. Il est conscient des passions animées par le sujet, mais le plus important reste de s'asseoir avec la Ville et les groupes citoyens, afin d'aboutir à un compromis (Radio-Canada, 2018, 9 mai). Pour le président du comité exécutif, la remise d'un dossier complet doit représenter la priorité du promoteur, avant de demander des modifications aux règles, d'autant plus qu'il « n'est pas un débutant », mais « un entrepreneur qui a une vaste expérience à travailler avec la Ville » (Bélanger, 2018, 9 mai ; Radio-Canada, 2018, 9 mai).

Cela dit, le président de la SHO ne cachera pas sa déception au lendemain du résultat du comité plénier du 8 mai. Il déplorera la persistance du doute de certain.e.s conseiller.ère.s sur la valeur historique et patrimoniale du quartier, tout en regrettant leur crédulité à l'endroit du promoteur lorsque celui-ci affirme qu'ailleurs les grandes villes permettent des projets du genre près des sites patrimoniaux. Au contraire, « la très grande majorité des villes protègent leur caractère historique, leur noyau historique [...]. [M]ême à Ottawa on ne pourrait pas construire des tours en si grande hauteur, parce qu'on veut protéger les vues du parlement » (Radio-Canada, 2018, 9 mai).

Points à retenir : Les premiers mois de 2018 pressent le conseil municipal à évaluer la demande de citation patrimoniale intégrale pour le quartier du Musée, après diverses manœuvres du promoteur et de ses alliés afin de ramener le projet de la Place des Peuples en avant-plan. Mais les élections municipales ont reconduit le maire sortant et plusieurs conseiller.ère.s du parti ont été élu.e.s, sans avoir toutefois la majorité. La séance du comité plénier du 8 mai a permis de statuer sur les recommandations du SUDD, qui donne raison à la désignation patrimoniale d'une zone complète. Or, si le vote s'est soldé par une égalité, le travail du conseiller du district de Hull-Wright, se prévalant d'un droit permis par la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, fera en sorte que le dépôt de ses avis de motion à la séance du conseil municipal du 15 mai entraînera le début du processus légal donnant lieu, d'abord, à une assemblée publique de consultation du CCU le 11 juin, ensuite au dépôt du projet de règlement à la séance du conseil municipal du 3 juillet, pour enfin être voté le 28 août.

Une rencontre sera prévue le 28 mai entre la Ville et le promoteur, dans le but de faire le point sur sa demande de changement de zonage (Bélanger, 2018, 10 mai). Pour le président du comité exécutif, cette rencontre permettrait d'évaluer la faisabilité du projet. Si des changements sont approuvés, le promoteur pourra déposer la documentation nécessaire pour l'étude approfondie de son dossier par le Service d'urbanisme (Radio-Canada, 2018, 11 mai). Par ailleurs, l'opinion publique se manifesterà à différents niveaux : un résident de Gatineau rappelle l'épisode du maire Michel Légère dans les années mille neuf cent quatre-vingt, alors qu'il avait recommandé la désignation patrimoniale d'une zone très semblable à celle en question pour le quartier du Musée, mais une forte majorité de la population s'était objectée et le projet avait été abandonné, ce

qui l'amène à se questionner sur la valeur patrimoniale différente d'aujourd'hui (Fortin, 2018, 11 mai). Un autre citoyen prétend à des retombées des deux tours qui n'atteindront pas les espérances, ramenant aussi un épisode du passé, alors que les mêmes arguments concernaient la construction de la Place du Centre et de la Terrasse des Chaudières (Le Droit, 2018, 11 mai). Ce fut le contraire des belles promesses, puisque la population de Hull a fui le centre-ville. Cela dit, et malgré tout, le promoteur et ses alliés multiplieront les sorties. Profitant de la tribune du Droit, il précisera sa vision pour Gatineau à travers son grand projet : « Place des peuples est pour moi un outil de plus pour réaliser mon plus grand rêve : que Gatineau soit la ville la plus prospère socialement et économiquement au Québec. Ce n'est pas un secret pour personne, j'adore ma ville. J'ai choisi de demeurer ici, à moins de 50 km de tous les chantiers et projets que nous menons, avec ma famille et mes amis, pour voir Gatineau grandir » ; et le quartier du Musée en profitera :

Un des endroits les plus symboliques de mon attachement est le quartier du Musée. J'ai toujours trouvé que c'était le plus beau quartier de Hull. C'est pour cela que je pense que la valeur des maisons doit augmenter. Les propriétaires doivent pouvoir rénover ces superbes résidences pour que le quartier traverse les époques. La fierté des Gatinois passe par la valorisation du quartier du Musée, avec des édifices emblématiques en hauteur et le Musée de l'histoire. Je veux que des boutiques, des restaurants, une épicerie et une SAQ s'implantent. Je veux que ce quartier fasse l'envie d'Ottawa. Que les gens soient fiers, que tout le monde soit content d'y aller. [...] On sera respecté à Québec, le gouvernement nous appuiera mieux en éducation et en santé, parce que Gatineau sera la ville la plus prospère de la province. C'est ce que je pense depuis 1985 et ce sera toujours la mission qui me motivera à continuer (Brigil, 2018b ; Desjardins, 2018, 15 mai).

Or, cet amour et ce désir de protéger le quartier du Musée seront conditionnels à des critères permettant la réalisation d'immeubles « iconiques » (Mercier, 2018, 17 mai). Le message destiné à la population et aux élu.e.s vise à vendre sa vision, « compatible avec la préservation et la mise en valeur de notre histoire », à l'approche de l'assemblée publique de consultation du CCU du 11 juin (Brigil, 2018c ; 2018d ; Mercier, 2018, 17 mai ; Place des Peuples – Facebook, 2018, 16 mai). Néanmoins, ce discours semble paradoxal, puisqu'au départ il s'opposait à la citation patrimoniale. Il défendra cependant une « citation patrimoniale, moderne et flexible », suite à son partenariat avec la firme Stantec qui se spécialise notamment dans les aménagements urbains impliquant des biens patrimoniaux (Brigil, 2018d ; Mercier, 2018, 17 mai). Selon le directeur de l'urbanisme et de l'architecture de paysage de cette firme, le projet des deux tours pourrait s'intégrer dans le quartier, mais exigerait des ajustements aux plans actuels (Mercier, 2018, 17 mai).

En parallèle, la Fédération Histoire Québec (FHQ) se joindra à l'ARIH pour demander à son tour la désignation patrimoniale du quartier du Musée (ARIH – Facebook, 2018, 18 mai), et les neuf associations de quartier et de protection du patrimoine se regrouperont à nouveau afin de réitérer leur appui (ARIH, 2018 ; ARJT – Facebook, 2018, 11 juin).

Entre mai et juin 2018, le promoteur fera publier dans *Le Droit* une brève biographie, dans laquelle il expose une partie de son enfance, ses qualités d'entrepreneur, son don pour l'immobilier, ses actions philanthropiques – auprès de la Nouvelle Scène, du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau ainsi que des fondations Santé Gatineau, Montfort et La Cité en particulier –, de même que sa relève, grâce à ses deux fils désormais dans la vingtaine qui étudient dans des domaines proches de l'entreprise de leur père (Brigil, 2018e ; Gagnon, 2018, 22 mai – date de la première parution). On le dépeint positivement, tout en reconnaissant ses ambitions, ses rêves souvent jugés trop grands, mais surtout sa ténacité grâce à laquelle il est parvenu à une mobilité sociale ascendante. Pendant près de trente jours consécutifs, ce portrait du promoteur apparaîtra, afin de le rendre plus accessible, plus humain et moins controversé.

Points à retenir : Le premier quart de l'année 2018 met l'accent sur la division au sein du conseil municipal concernant le projet de citation patrimoniale, qui progressera dans son processus légal. De là, des souvenirs chez des citoyen.ne.s, autant sur les échecs d'une telle protection sous le maire Légère que sur la nécessité d'éviter de retomber dans les destructions occasionnées par les rénovations urbaines du passé. Se poursuivent les sorties publiques du promoteur qui tente de mieux se faire connaître et annonce un compromis en souhaitant préserver le patrimoine du quartier, mais selon une approche nouvelle, ouverte, flexible et moderne, en partenariat avec la firme Stantec. Il s'agit là d'un contre-projet à la citation patrimoniale intégrale. En parallèle, ses efforts visent aussi à modifier le zonage du quartier, afin d'autoriser des constructions en hauteur. Par ailleurs, la FHQ se prononcera en faveur d'une désignation pour le quartier, appuyant les initiatives de l'ARIH, de Protégeons le Quartier du Musée et des autres associations de résident.e.s et de défense du patrimoine qui forment la coalition revendiquant une protection intégrale.

Vers la mi-juin, l'assemblée publique de consultation sur la citation patrimoniale tant attendue aura lieu. Le conseiller du district de Hull-Wright rappellera que le promoteur a acheté des terrains en sachant fort bien que le zonage limitait la hauteur des édifices à trois étages (Radio-Canada, 2018, 10 juin). Pour sa part, la conseillère du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond s'opposera à la motion de son collègue : « Si on adopte [la motion de citation patrimoniale] telle que présentée, c'est certain qu'il n'y aura plus jamais de développement économique d'envergure sur la rue Laurier ». Mais il s'agit d'une critique nuancée par l'urbaniste Gérard Beaudet, puisque

protéger un quartier « ne veut pas dire qu'on le fige, qu'on le “muséifie”, mais ça veut dire qu'on empêche, un moment donné, les extrêmes » (Radio-Canada, 2018, 10 juin).

Près de 150 personnes seront présentes à la consultation publique du CCU, dont l'initiative devrait permettre de formuler une recommandation au conseil municipal pour le 3 juillet (LeBlanc, 2018, 11 juin ; Le Droit, 2018, 11 juin ; Ville de Gatineau, 2018d). Une présentation du SUDD (2018) reviendra sur les deux avis de motion et la zone à protéger. Pour la plupart des participant.e.s, la désignation d'un secteur complet s'avère nécessaire pour diverses raisons. Un résident du centre-ville exigera de respecter la planification sur laquelle les citoyen.ne.s se sont penché.e.s durant la rédaction du PPU, en évitant toutes exceptions. Un autre, ayant élu domicile dans le quartier du Musée depuis 1992, évoquera ce qui a motivé plusieurs autres comme lui à y habiter. L'Association des résidents Les amis de Wychwood se contentera de lire une lettre publiée dans Le Droit et cosignée par neuf associations de résident.e.s qui recommandent la citation intégrale du quartier. De son côté, la présidente de l'Association du patrimoine du ruisseau de la Brasserie reviendra sur les réussites citoyennes du site historique de la Maison Wright-Scott et du village d'Argentine, afin d'illustrer comment la participation publique permet de sauver, de dynamiser et de rétablir un milieu de vie, puis elle insiste sur le fait que « tout régime d'exception remet en question le processus démocratique » (LeBlanc, 2018, 11 juin ; Le Droit, 2018, 11 juin ; Ville de Gatineau, 2018d). Enfin, une résidente proposera un compromis avec le 115, rue Champlain, dont le stationnement doit être redéveloppé et se voulant le seul terrain qui autorise une construction de dix étages. Sur ce point, le conseiller du district de Hull-Wright souhaitera ajuster son avis de motion, afin de retirer ce lot (Ville de Gatineau, 2018d, p. 4).

À ces participant.e.s favorables à la protection d'un secteur entier se joindront d'autres plutôt réfractaires. Parmi ce groupe, le président de la CCG qui remettra aux membres de la CCU le document initialement déposé lors de la consultation publique du 19 juin 2017 (SUDD & Section de la planification stratégique, 2017). Plusieurs réserves concernent une citation intégrale qui risque de freiner le développement du centre-ville, en plus d'imposer des contraintes dont certain.e.s propriétaires semblent ne pas comprendre tous les tenants et aboutissants, comme l'exprimera d'ailleurs un résident qui aimerait connaître la différence entre la citation patrimoniale suggérée

et le PIIA en vigueur pour le quartier¹⁶⁶ (Ville de Gatineau, 2018d). À titre de représentant du promoteur de la Place des Peuples, la firme Stantec précisera l'appui de son client à la démarche, mais ramènera le concept de citation « moderne, ouverte et flexible » (Le Droit, 2018, 11 juin ; Ville de Gatineau, 2018d). Après remise d'un document au CCU, elle conseillera le retrait de l'îlot entre les rues Laurier, Notre-Dame-de-l'Île, Papineau et Élisabeth-Bruyère, si la décision revient à une citation à l'« ancienne ». Car le potentiel de développement est immense et devrait apporter des retombées économiques majeures, dont une partie pourrait être versée à un fonds dédié à la préservation du patrimoine. Certain.e.s résident.e.s et autres propriétaires seront d'accord : si l'un parmi eux.elles se montre favorable à la citation, il appuie aussi la construction d'édifices en hauteur, à la condition de les situer au nord de l'île pour éviter l'ombrage, puis un autre craint qu'elle décourage des promoteurs à investir dans le quartier (Ville de Gatineau, 2018d).

Suivant la consultation publique, la séance ordinaire du CCU présentera quatre recommandations : la première sera la citation intégrale du site, la seconde une citation intégrale sans le 115, rue Champlain, la troisième à nouveau une citation intégrale en retirant l'îlot situé entre les rues Laurier, Notre-Dame-de-l'Île, Papineau et Élisabeth-Bruyère, et la quatrième maintiendra la citation intégrale, sans les terrains des 61, 69, 73 et 77, rue Laurier (Ville de Gatineau, 2018d, p. 7). Trois des quatre subiront un vote, la troisième n'ayant pas été retenue et, au final, seule la première en obtiendra un favorable (6 pour / 3 contre) et sera recommandée. Mais cela ne signifie pas forcément son adoption par le conseil municipal. Néanmoins, la recommandation fera son chemin jusqu'au caucus préparatoire du 3 juillet, où seront déposés les projets de Règlement numéro 512-5-2018, sur la citation patrimoniale d'une partie du quartier du Musée située entre les rues Laurier et Victoria ainsi que les boulevards des Allumettières et Maisonneuve, et le Règlement numéro 513-4-2018, sur la citation de deux immeubles patrimoniaux, c'est-à-dire l'ancien presbytère Notre-Dame-de-Grâce et la maison Basile-Carrière (Ville de Gatineau, 2018a).

Points à retenir : L'assemblée publique de consultation du CCU sur la citation patrimoniale donnera lieu à un vote et à une recommandation favorable à une protection intégrale. Quelques compromis ont donc été acceptés. Par contre, cette utilisation du droit de participation a été beaucoup plus profitable aux défenseurs du quartier qu'à ceux de la Place des Peuples. Jusqu'ici le grand projet survit, mais son avenir dépendra du vote au conseil municipal du 28 août sur la recommandation du CCU.

¹⁶⁶ La réponse donnée à ce propriétaire fait état d'une citation qui n'engage aucune procédure administrative plus contraignante ou lourde que le PIIA et qui tient compte de la réalité du quartier avec plusieurs bâtiments au potentiel patrimonial « fort, supérieur ou exceptionnel » (Ville de Gatineau, 2018d, p. 3).

En l'occurrence, le promoteur intensifiera sa défense d'une citation patrimoniale « ouverte, moderne et flexible ». Présentée à la CCG et à VCV, la proposition consisterait en un nouvel îlot divisé en trois corridors qui seraient séparés en fonction de la valeur patrimoniale des édifices, alors qu'une deuxième catégorie de protection servirait à évaluer chaque bâtiment individuellement. Plus la valeur est élevée, plus l'intégrité du bâtiment doit être préservée, tandis qu'une valeur jugée faible autoriserait la démolition ou la rénovation dudit bâtiment peu importe où il se situe (Milette, 2018, 19 juillet). Cela permettrait aux propriétaires de mieux comprendre ce qu'ils et elles ont le droit de faire en fonction de la valeur de leur propriété et de leur emplacement.

En support au promoteur, la CCG (2018a) redemandera au conseil municipal de reporter le projet de citation patrimoniale sur la base des mêmes réserves exposées lors de la consultation du 11 juin (Gagnon, 2018, 3 août). Dans son communiqué, elle précise : « Considérant l'absence d'acteurs-clés de ce dossier et du ralentissement des activités économiques dû à la période estivale, l'adoption d'un projet de cette importance au conseil municipal prévue le 28 août prochain n'est pas optimale » (CCG, 2018a ; Gagnon, 2018, 3 août). Le but consiste à gagner du temps et à réviser les règles de façon à les rendre plus conviviales pour les projets de développement en contexte de protection patrimoniale. Selon son vice-président, le quartier du Musée « n'est pas attrayant sous sa forme actuelle et rien ne laisse présager un changement à ce niveau », d'où le besoin d'un découpage territorial avec citation d'édifices ciblés (CCG, 2018a ; Gagnon, 2018, 3 août).

En date du 7 août, la page Internet du grand projet publiera la vidéo d'un avis d'expert, Pierre Guillot Hurtubise, spécialisé en relations avec les communautés, en acceptabilité sociale et en gestion des enjeux rattachés à de grands projets, qui croit à un rapport gagnant-gagnant entre les tours et la citation patrimoniale. Ses arguments corroborent l'intérêt de miser sur le contre-projet de la firme Stantec. Et des résident.e.s approuveront cette proposition favorable à l'avenue d'îlots spécifiques favorisant l'érection d'édifices emblématiques (Deschênes, 2018, 14 août).

Points à retenir : D'ici le 28 août, les défenseurs de la Place des Peuples utiliseront les médias et les arguments techniques ou scientifiques pour justifier la possibilité de croiser un quartier patrimonial avec des édifices en hauteur modernes. De là se comprennent les interventions de la CCG et d'experts.

Dans le dernier droit, se manifestera un appui de taille pour le camp de la citation patrimoniale. Une lettre intitulée *Les deux tours d'un désastre urbain* et cosignée par Phyllis Lambert, architecte montréalaise de renommée internationale et fondatrice du Centre canadien d'architecture (CCA), et Serge Joyal, sénateur canadien et membre du CCA, interpelle les Gatinois.es à rejeter

la Place des Peuples et à protéger le quartier du Musée (Bélanger, 2018, 19 août ; Lambert & Joyal, 2018, 19 août ; Radio-Canada, 2018, 20 août). Selon Lambert, un tel projet donnerait un coup mortel au quartier, car sa réalisation :

enclenchera le processus irréversible de la spéculation foncière dans le voisinage immédiat [...]. Ensuite, il provoquera à moyen terme la disparition de tout un pan d'une vie communautaire enracinée dans l'histoire de la ville et qui relie directement ce quartier à une institution [le Musée canadien de l'histoire] qui donne à Gatineau un positionnement particulier dans la capitale nationale (Bélanger, 2018, 19 août ; Lambert & Joyal, 2018, 19 août).

Pour son cosignataire, le promoteur est sur le point de « rayer de la carte le cœur historique de Gatineau avec son projet [...]. C'est le cœur historique de Gatineau et ça se veut une plus-value culturelle et historique pour toute la capitale fédérale » (Bélanger, 2018, 19 août). Leur lettre souligne le caractère distinctif du milieu comme trésor mémoriel :

Gatineau doit pouvoir construire son avenir en s'appuyant d'abord sur ce qui la distingue [...]. Ce sont ces bâtiments qui nous disent ce qu'a été Gatineau, ce qui y a été vécu, ce qui constitue son identité. C'est cette architecture qui est la mémoire physique de son histoire [...] [S]i on laisse détruire ce quartier, il n'y aura plus de passé ; sans passé il n'y a plus de mémoire et sans mémoire il n'y a plus d'identité (Bélanger, 2018, 19 août ; Lambert & Joyal, 2018, 19 août).

Or, les auteur.trice.s admettent l'incontournable nécessité des tours en contexte de métropolisation et de densification urbaine, mais cela exige de bien planifier leur emplacement pour « assurer un équilibre urbain » (Lambert & Joyal, 2018, 19 août).

Pour la porte-parole de Protégeons le Quartier du Musée, cette intervention donne plus de poids à la démarche : « Ça représente un support qu'on n'a peu eu au niveau national fédéral jusqu'à présent [...]. Ça veut dire que l'importance du Quartier n'est pas juste municipale » (Radio-Canada, 2018, 20 août). De son côté, le promoteur confirmera avoir lu la lettre et respectera leurs inquiétudes : « On prend ça très attentivement », dira-t-il, mais gardera son idée d'une « citation patrimoniale moderne et flexible pour le Quartier du Musée » (Radio-Canada, 2018, 20 août).

Points à retenir : L'intervention de Phyllis Lambert et de Serge Joyal expose à nouveau le dépassement de l'antagonisme localisé vers un antagonisme environnement, dans lequel la question du patrimoine s'associe à la mémoire et à l'identité d'une population. Cela fait en sorte de placer le quartier du Musée et la ville de Gatineau parmi les quartiers et les villes ayant été ou étant encore au prise avec un antagonisme causé par des projets immobiliers qui s'introduisent dans les milieux centraux souvent patrimoniaux. Le retournement du discours dans le conflit identifie certes la citation patrimoniale intégrale du quartier comme facteur perturbateur à l'avenir du grand projet.

Du côté des partisan.e.s des tours, le promoteur Multivesco s'adressera aux Gatinois.es, afin qu'ils.elles fassent davantage preuve d'ouverture au grand projet. Son expérience de Chicago lui permet d'affirmer qu'un équilibre entre le développement économique et la protection du patrimoine n'est pas impossible (Bélanger, 2018, 19 août). Conscient de la décision qui sera prise sur l'avenir du centre-ville, il dira : « Je souhaite ardemment [qu'ils] puissent reprendre le dialogue et se permettent d'envisager des alternatives pouvant atteindre l'équilibre d'un développement immobilier respectueux du patrimoine et de l'histoire, pour le bien de notre jeune ville vouée à un brillant avenir » (Bélanger, 2018a, 20 août).

Sur le compte Facebook du promoteur, une série de messages viseront à convaincre, à motiver et à rassembler les troupes : le 15 août, un échantillon de messages partisans est présenté, avec une invitation à les transmettre au conseil municipal ; le 16 août, une vidéo – diffusée sur YouTube – expose à la fois le désir d'ouvrir le dialogue avec la Ville et de renchérir, grâce aux explications des firmes Stantec et Octane, sur la pertinence d'opter pour « un cadre réglementaire innovant pour le Quartier-du-Musée, capable à la fois de mieux en protéger le cœur tout en y permettant l'édification d'emblèmes architecturaux d'envergure, dont la communauté gatinoise pourra être fière » ; le 25 août, on diffuse le soutien au grand projet de l'Honorable André Ouellet, ancien ministre libéral au fédéral ; le 26 et 27 août, des avis de citoyen.ne.s sur la revitalisation du centre-ville sont présentés sous forme de vidéo YouTube ; et le 28 août, on reprend la question posée aux téléspectateur.trice.s du TVA Nouvelles, à savoir « quelle est la réelle intention derrière le projet de citation patrimoniale du Quartier du Musée selon vous ? », alors que les résultats révèlent que 100 % des répondant.e.s croient en un expédient contre la Place des Peuples. De là, une interprétation selon laquelle les gens ont « bien compris l'enjeu du vote et ses conséquences socioéconomiques sur l'avenir du quartier ».

Entre-temps, la réponse du promoteur à la lettre cosignée par Phyllis Lambert et Serge Joyal, mais surtout son allusion au concept de citation patrimoniale moderne, ouverte et flexible, amènera la cosignataire à réagir à ce type de conception qui, selon elle, manque de réalisme :

Ce concept n'existe pas [...]. Si le promoteur veut protéger le patrimoine, qu'il aille ailleurs. Son projet viendrait changer tout le quartier, toute sa structure, et sa vie. Au lieu d'intensifier la vie du quartier avec son projet, il va la ruiner et la mettre à la poubelle. Les gens dans ces tours ne seront jamais de vrais résidents du quartier qui auront à cœur la vie de cette petite communauté (Bélanger, 2018b, 20 août).

Le grand projet sur ce site contredirait la tendance en matière d'aménagement et d'urbanisme, qui consiste à préserver des territoires authentiques caractérisés par une vie de quartier : « Pour conserver le patrimoine, il ne suffit pas de préserver des bâtiments. Il faut aussi protéger leur environnement, il faut protéger l'ensemble qui donne un sens » (Bélanger, 2018b, 20 août), ce qui correspond à l'argument de l'urbaniste Gérard Beaudet reconnu par le CCU. Mais pour le promoteur, son concept demeure la solution la plus profitable, afin d'éviter les flambées spéculatives et la destruction d'édifices patrimoniaux : « Ça va créer une valeur. Donc, les gens qui vont investir pour rénover leur immeuble, ça va créer une plus-value » (Bélanger, 2018b, 20 août). Sur le risque de perdre une vie communautaire « enracinée dans l'histoire de la ville », la réponse semble plus complexe, mais non impossible (Bélanger, 2018b, 20 août).

À un jour du vote décisif, certain.e.s spéculeront sur lequel des scénarios se réalisera : est-ce que la citation prévue sera adoptée, donc entérinée par le conseil municipal ? est-ce que le vote sera plutôt reporté ? ou encore, est-ce que la citation patrimoniale sera rejetée ? (Radio-Canada, 2018, 27 août). La première option bénéficie de l'appui du maire et de conseiller.ère.s convaincu.e.s du besoin de la citation patrimoniale ; l'option du report du vote a d'ailleurs été demandée par la conseillère du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond, puisqu'elle juge nécessaire de prendre plus de temps pour évaluer les possibilités et rendre la citation patrimoniale moins contraignante, mais le président du conseil municipal voit les choses autrement : « Je pense que les citoyens en ont assez, ils veulent une fois pour toutes que le conseil municipal prenne une décision [...] » (Radio-Canada, 2018, 27 août). Enfin, le rejet demeure un souhait du promoteur, alors que son retard représente sûrement l'autre option la moins dommageable pour l'avenir de son projet, car l'emplacement choisi reste le meilleur parmi tous les autres : « C'est l'un des plus beaux terrains au Canada en face du Musée de l'Histoire [...] » (Radio-Canada, 2018, 27 août). Cette option sera aussi revendiquée par l'APCHQ de l'Outaouais, parce qu'un vote favorable revient à rejeter la Place des Peuples génératrice de retombées économiques et sociales. Mais pour le responsable du comité d'urbanisme de l'ARIH, les deux tours ne cadrent point avec les règlements, rappelant des initiatives entreprises dans le quartier qui contrastent avec la venue d'un grand projet, par exemple, le rétrécissement des rues dans le but de créer une atmosphère plus conviviale (Radio-Canada, 2018, 27 août). De son côté, VCV prendra position en faveur des résident.e.s du quartier, malgré son engouement de départ pour la Place des Peuples et son ambivalence sur la citation patrimoniale, car l'organisme a toujours été derrière le PPU et ses choix démocratiques

(VCV, 2017 ; VCV – Facebook, 2017, 20 juin)¹⁶⁷. À l'aube du dénouement, la figure 5.5 qui suit expose le portrait final des rapports entre les groupes d'acteur.e.s.

Points à retenir : Les derniers appuis s'affirment et les mêmes arguments sont ramenés, démontrant l'approche du dénouement. Dans les deux camps, on cherche à convaincre, à gagner le poids de la majorité. Mais au final, l'avenir des deux projets repose entre les mains du conseil municipal.

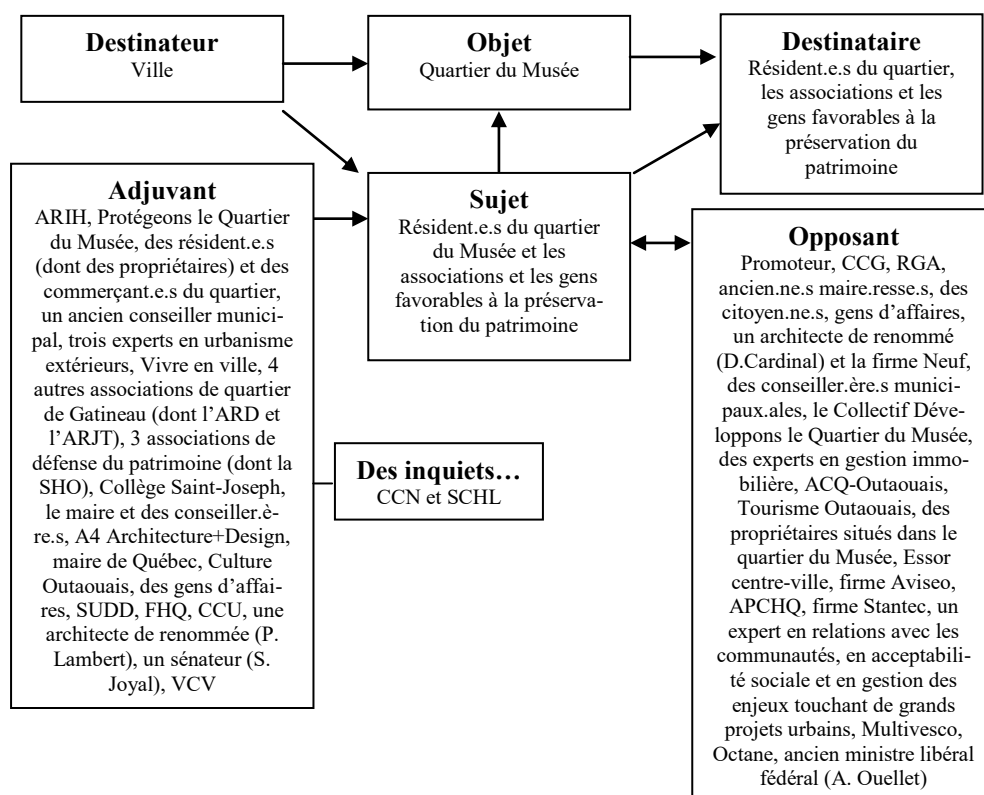


Figure 5.5 – Les derniers appuis, d'un côté comme de l'autre

5.6 Un dénouement ou un antagonisme résiduel : le retour possible du grand projet

Après plusieurs sorties publiques d'un côté comme de l'autre, après avoir exposé les arguments autant pour que contre, la journée fatidique arrive. Dans un vote majoritaire de 12 contre 7, la citation patrimoniale du quartier du Musée sera approuvée et applaudie à tout rompre par les citoyen.ne.s présent.e.s dans la salle Jean-Després (Bélanger, 2018a, 28 août ; 2018b, 28 août ;

¹⁶⁷ Cette prise de position de VCV sera confirmée lors d'un entretien.

Degré, 2018a, 28 août ; 2018b, 28 août ; Ville de Gatineau, 2018g)¹⁶⁸. Protégeons le Quartier du Musée réagira avec un grand soulagement : « Nous sommes sérieusement convaincus de la valeur de notre communauté vivante et de la richesse de son patrimoine [...]. Cette attitude d'écoute d'une majorité du conseil nous a encouragés à ne pas lâcher et va certainement [motiver] d'autres citoyens à s'engager dans la vie de leur ville et à ne pas sombrer dans le cynisme » (Bélanger, 2018a, 28 août). Pour le maire, il s'agit d'une décision audacieuse prise par les élu.e.s de la Ville, mais surtout elle s'avère être la bonne : « On a vraiment fait un choix, selon moi qui est audacieux et qui va être extrêmement rentable pour l'avenir, à la fois pour le développement du centre-ville, mais aussi pour notre fierté. C'est nous-mêmes que nous mettons en valeur, c'est aussi notre passé et notre histoire [...] » (Degré, 2018a, 28 août)¹⁶⁹. Annonçant son intention d'établir un plan de mise en valeur pour le quartier, le maire reste convaincu que ce vote doit être supporté à long terme (Bélanger, 2018a, 28 août). Sa prise de position ne devrait pas être interprétée comme un rejet des projets en hauteur, mais un choix réfléchi sur leur emplacement.

Certes, le promoteur sera déçu du résultat qui se veut une décision « trop rapide », d'autant plus que le cours normal des choses n'a pas été respecté (Degré, 2018a, 28 août)¹⁷⁰. Même s'il a pris la parole¹⁷¹ avant le vote et avait des supporters avec lui – des gens d'affaires et des travailleurs de la construction venus avec leur casque et leurs bottes de travail –, cela n'a pas eu les effets escomptés (Bélanger, 2018b, 28 août). Pour sa part, le vice-président de la CCG exprimera

¹⁶⁸ Le règlement numéro 512-5-2018 pour la citation d'un site patrimonial du quartier du Musée comprend un secteur délimité par les rues Laurier et Victoria, de même que les boulevards des Allumettières et Maisonneuve, alors que le règlement numéro 513-4-2018 vise la citation d'immeubles patrimoniaux, à savoir l'ancien presbytère Notre-Dame-de-Grâce et la maison Basile-Carrière. Ils seront adoptés le 28 août et incluront les modifications au projet de règlement du 3 juillet qui excluent le 115, rue Champlain et le 61, rue Laurier (Ville de Gatineau, 2018g).

¹⁶⁹ En complément, voici la suite du discours du maire :

Nous n'avons pas toujours eu une grande fierté collective [...]. Notre perception de notre propre histoire n'a pas toujours été positive. Nous en avons détruit une bonne partie. Protéger le quartier du Musée c'est tourner définitivement la page sur cette époque et faire le choix de la fierté de nos origines. Si le choix nous apparaît difficile aujourd'hui, dans cinq ans, dans dix ans, tout le monde reconnaîtra que c'était la bonne décision, une décision visionnaire, à l'image des gens qui ont fait ce que nous sommes aujourd'hui (Bélanger, 2018b, 28 août).

¹⁷⁰ Selon une autre source, le promoteur dira : « J'aime encore Gatineau, mais je suis déçu [...]. Le projet n'a pas été respecté à la hauteur qu'il aurait dû l'être. Il n'y avait pourtant pas d'urgence. Gatineau manque une belle opportunité. J'ai un goût amer. » (Bélanger, 2018a, 28 août).

¹⁷¹ Durant son discours le promoteur à jouer sa dernière carte en ces mots :

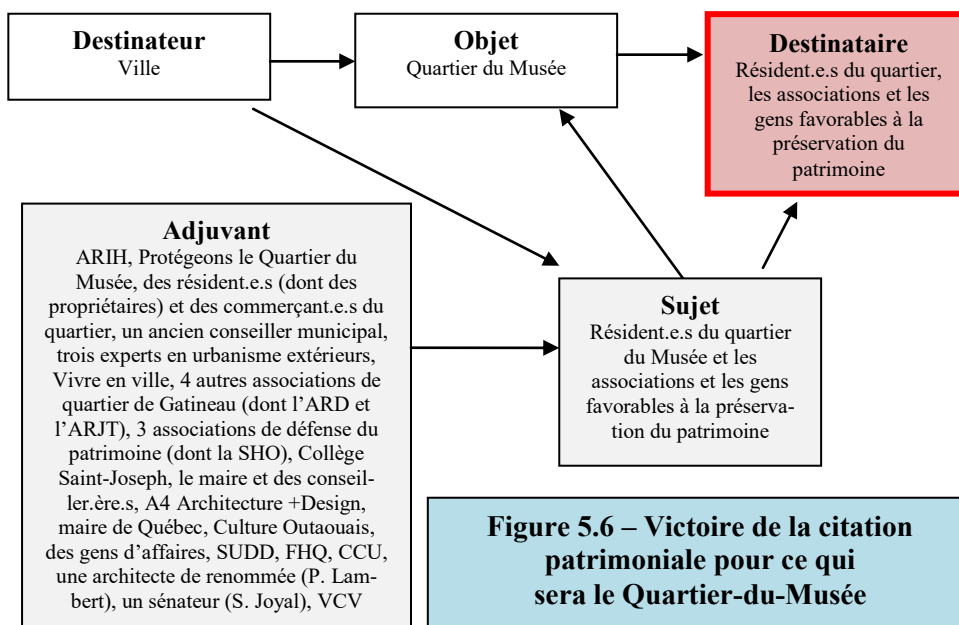
Mon intention réelle n'est pas de faire des dollars, ça je peux en faire à Ottawa, Montréal ou ailleurs [...]. Je veux qu'une partie importante des revenus de Place des peuples, beaucoup de dollars, servent aux gens du quartier. J'aimerais aussi qu'une partie des revenus de l'observatoire puisse aller aux milieux de l'éducation et de la santé de la région. Même après ma mort, mes enfants feraient ces dons pendant 50 ou 100 ans. Je ne veux pas acheter des votes, mais on parle de millions de dollars pour l'éducation et la santé (Bélanger, 2018b, 28 août).

aussi sa déception et insinuera un manque de liberté d'expression chez certain.e.s élu.e.s à cause de la place occupée par le parti du maire, tandis que la conseillère du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond jugera, comme le promoteur, cette décision trop hâtive et la considérera comme « une journée sombre pour Gatineau » (Bélanger, 2018a, 28 août ; Degré, 2018a, 28 août). Un son de cloche différent se fera entendre chez d'autres, dont la conseillère d'Aylmer, pour qui la citation patrimoniale constitue « un devoir de mémoire », tandis que le conseiller du district de Hull-Wright y voit une grande victoire « pour le développement intelligent et cohérent du centre-ville » (Degré, 2018a, 28 août). Enfin, le président du conseil reconnaîtra le non-sens du projet dans un quartier identitaire, et le président du comité exécutif avouera : « Si je votais contre la citation patrimoniale, j'aurais l'impression de trahir mes propres racines » (Bélanger, 2018a, 28 août).

Par contre, la citation patrimoniale prévue sera amendée : il y aura l'exclusion des terrains du 61, rue Laurier (sous possession du promoteur de la Place des Peuples) et du 115, rue Champlain (associé à l'Académie Sainte-Marie, pourtant considérée comme patrimoine par certaines personnes, dont l'ancien président du CCU et conseiller du district de Deschênes) (Degré, 2018a, 28 août ; Ville de Gatineau, 2018b ; 2018g ; 2018h)¹⁷². Cette modification sera adoptée à 16 contre 3¹⁷³. Malgré ce léger gain pour le promoteur, il ne pourra toutefois réaliser son projet comme espéré, faute de place et faute de pouvoir construire au-delà de trois étages. Concernant le 115, rue Champlain, le conseiller du district de Hull-Wright voudra clarifier cette modification, en soulignant qu'il s'agit du seul terrain où le zonage permet de construire un édifice de dix étages, et qu'au sujet de l'ancienne Académie Sainte-Marie, il proposera sa préservation patrimoniale éventuellement (Degré, 2018b, 28 août ; Ville de Gatineau, 2018b ; 2018d). Qui plus est, le président du CCU suggérera de retirer le 164, rue Notre-Dame-de-l'Île, à savoir le terrain utilisé comme stationnement par le Collège Saint-Joseph. Cette modification sera rejetée à la majorité (Bélanger, 2018b, 28 août ; Ville de Gatineau, 2018b). La figure 5.6 de la prochaine page met en évidence le camp victorieux, alors que l'opposition à la citation patrimoniale a disparu.

¹⁷² Plusieurs modifications seront demandées durant le caucus préparatoire du 28 août. Outre le retrait du 115, rue Champlain et du 61, rue Laurier de la citation patrimoniale du quartier du Musée, des votes concerneront aussi les 69, 73 et 77, rue Laurier, de même les 158 et 164, rue Notre-Dame-de-l'Île. Une majorité rejeteront les demandes de retrait pour ces autres endroits, hormis pour le 158, rue Notre-Dame-de-l'Île, puisque cette proposition n'avait pas été antérieurement appuyée et donc ne sera pas discutée (Ville de Gatineau, 2018b).

¹⁷³ À noter toutefois que le décompte possible de faire à partir du compte rendu de la réunion du caucus préparatoire du 28 août révèle un résultat de 17 pour / 3 contre. Or, le conseiller de Masson-Angers apparaît aux deux endroits (pour et contre) (Ville de Gatineau, 2018b).



Au lendemain du vote, le maire et le conseiller du district de Hull-Wright se pencheront sur le projet du promoteur, afin de rétablir la discussion et d'envisager une solution qui tient compte des règles en vigueur : « On peut penser à un immeuble moderne de trois ou quatre étages qui intégrerait l'édifice du Henry Burger et respecterait le quartier » ; d'ailleurs, le promoteur avait déjà déposé un projet pour un édifice de trois étages, mais avait demandé de ne pas le considérer puisqu'il se concentrait sur la Place des Peuples (Bélanger, 2018b, 29 août). Restant évasif sur la suite des choses, ce dernier se donnera un temps de réflexion. Ce qui l'a surtout désavantagé sera exposé par le président du comité exécutif de la Ville, c'est-à-dire son « lobbying soutenu » à l'endroit des élu.e.s indépendant.e.s qui ont ressenti une pression de sa part (Bélanger, 2018a, 30 août). Mais selon le conseiller spécial du promoteur :

Si de transmettre aux élus l'information que [...] [le promoteur] produisait concernant son projet, si de s'assurer que tout le monde avait bien reçu les informations qu'on faisait parvenir, si vouloir organiser des rencontres d'information, si quelques coups de téléphone et des courriels pour rappeler aux élus qu'ils pouvaient me contacter pour avoir plus d'information sont perçus comme de l'insistance, alors oui, nous avons été insistants (Bélanger, 2018a, 30 août).

Néanmoins, pour le maire, le rejet des deux tours donnera un « élan » au marché immobilier, démontrera une prise de position claire de la Ville sur le développement des quartiers centraux, mais surtout, comme l'affirmera aussi le conseiller du district de Hull-Wright, permettra de « mettre fin à l'incertitude dans le marché » des projets à Gatineau (Bélanger, 2018b, 30 août).

Mais pour l'APCHQ, ce mode de raisonnement constituerait une preuve que le leader du conseil municipal « vit sur une autre planète », car « comment un maire peut trouver que l'abandon d'un projet de 400 millions dans son centre-ville est une bonne nouvelle pour le marché immobilier », surtout lorsque l'objectif est d'attirer dix mille nouvelles personnes au centre-ville, signifiant qu'il y a « suffisamment de place dans le marché pour les tours [...] et les autres promoteurs » (Bélanger, 2018b, 30 août). N'empêche que le signal envoyé par le conseil municipal va au-delà de l'industrie et des promoteurs. La participation de la population à la vie démocratique de Gatineau a été reconnue et possède un poids non négligeable, voire une influence : « [u]ne majorité écrasante de citoyens s'est prononcée en faveur de la protection du quartier du Musée lors des consultations publiques en juin 2017 », puis cette désignation avait été prévue dans le PPU, ainsi « la citation correspondait à la volonté citoyenne qui a été affirmée » (Bélanger, 2018, 31 août). Ce contre-pouvoir renvoie à l'acceptabilité sociale qui statue sur la destinée des grands projets immobiliers. Pourtant le promoteur a su aussi regrouper des gens à sa cause, et comme le souligne un journaliste du Droit (Bélanger, 2018, 31 août) : où étaient les citoyen.ne.s en faveur de la Place des Peuples lors de la soirée du vote, voire même avant ce moment, lors de l'élection municipale remportée par le maire sortant dont la prise de position était très claire ?

Maintenant, quel est l'avenir de la Place des Peuples ? Un mois après le vote, le promoteur croit toujours avoir un appui suffisant de la population pour garder son projet vivant. Il cherchera à tâter son pouls par un sondage téléphonique. Diverses questions seront posées, notamment sur le degré d'approbation ou de rejet du projet présenté tel quel, l'emplacement préférable, les atouts en développement économique et touristique recherchés, l'impact anticipé sur la qualité de vie du voisinage et le paysage du centre-ville, sans oublier le type de protection patrimoniale (Bélanger, 2018, 30 septembre). Des personnes sondées qualifient ce sondage « confus », donnant l'impression « que la même question revenait constamment, mais formulée différemment », avec des échelles de 1 à 10 « mêlantes » (Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2018, 3 octobre).

L'espoir anime le promoteur qui demeure convaincu que « [t]outes les villes auraient dit oui à ça », à la Place des Peuples, et qu'à cause des spéculations sur les autres sites – dont Zibi, les terrains de la Fonderie et de l'aréna Guertin –, le seul emplacement valable reste toujours le sien (Bélanger, 2018, 30 septembre). Y a-t-il alors résolution du conflit ? Chose certaine, il n'a pas l'intention de construire seulement trois étages. En novembre 2019, il renoue avec son intention d'acquérir le 69, rue Laurier et son édifice du Café Henry Burger – car sa première offre

d'achat avait été conditionnelle à l'acceptation de la Place des Peuples – (Bélanger, 2019, 27 novembre), puis en mars 2021, il acquiert le 35, rue Laurier, à savoir un ensemble composé du Four Points Sheraton, du stationnement adjacent et de l'ancien presbytère Notre-Dame-de-Grâce (Radio-Canada, 2021, 9 mars). De là, une opportunité inédite pour le promoteur : « Le mandat qu'on va donner à nos professionnels, c'est d'avoir une [vision] plus large que juste nos terrains, d'avoir une [vision] de tous les terrains du quartier du musée [...] », soulignera-t-il, dans le but de créer des « quartiers 15 minutes », soit un concept axé sur l'achat local et le transport flexible (Radio-Canada, 2021, 9 mars). Il se dit prêt à entamer des pourparlers avec la Ville en vue d'un projet d'envergure : « Je ne veux pas imposer ma vision, dira-t-il. Je veux être respectueux et j'espère que les gens seront ouverts à discuter avec moi » (Bélanger, 2021, 9 mars). À noter le zonage des terrains du Four Points Sheraton qui autorise la construction d'un édifice pouvant aller jusqu'à 30 étages, avec une superficie deux fois plus grande que le site d'origine de la Place des Peuples. De plus, les élections municipales approchent et l'une des candidates salue la patience et la volonté du promoteur, se disant ouverte à la collaboration, alors que le maire sortant, fidèle aux règles du PPU et du schéma d'aménagement et de développement, ne se représentera pas (Bélanger, 2021, 9 mars ; Radio-Canada, 2021, 29 janvier). Reprenant l'article de Radio-Canada (2021, 9 mars) sur son compte Facebook, Protégeons le Quartier du Musée est conscient du retour à la charge de promoteur, mais cette fois-ci le site est plus approprié pour des édifices en hauteur.

En janvier 2022, le promoteur interpellera la nouvelle mairesse et le Service d'urbanisme. Bien que la Place des Peuples n'apparaisse plus dans les plans, l'acquisition du 35, rue Laurier permet de voir plus grand. La mairesse souhaite incarner un changement de ton avec les développeurs (Bélanger, 2022, 20 janvier)¹⁷⁴. Selon le registre des lobbyistes, le projet pourrait atteindre 60 étages par endroit. Par contre, le directeur général adjoint du promoteur avisera de la possibilité d'ériger deux tours, soit l'une de 55 étages sur le site du Four Points Sheraton, soit l'autre de 35 étages au 61, rue Laurier, exclus de la citation patrimoniale (Gagnon, 2022, 27 juin).

Points à retenir : Si la Place des Peuples n'existe plus, la saga prenant ainsi fin (ou presque), rien ne dit qu'un nouveau cas de conflit urbain ne pourrait apparaître dans l'avenir, d'où ce rappel de la pensée foucaldienne selon laquelle « chaque conflit n'est que la continuation d'un conflit passé ».

La figure 5.7 de la page suivante synthétise le conflit de la Place des Peuples.

¹⁷⁴ Avec le départ précipité de la mairesse, de nouvelles élections ont eu lieu à l'été 2024. Une représentante du parti Action Gatineau sera élue à la tête du conseil municipal.

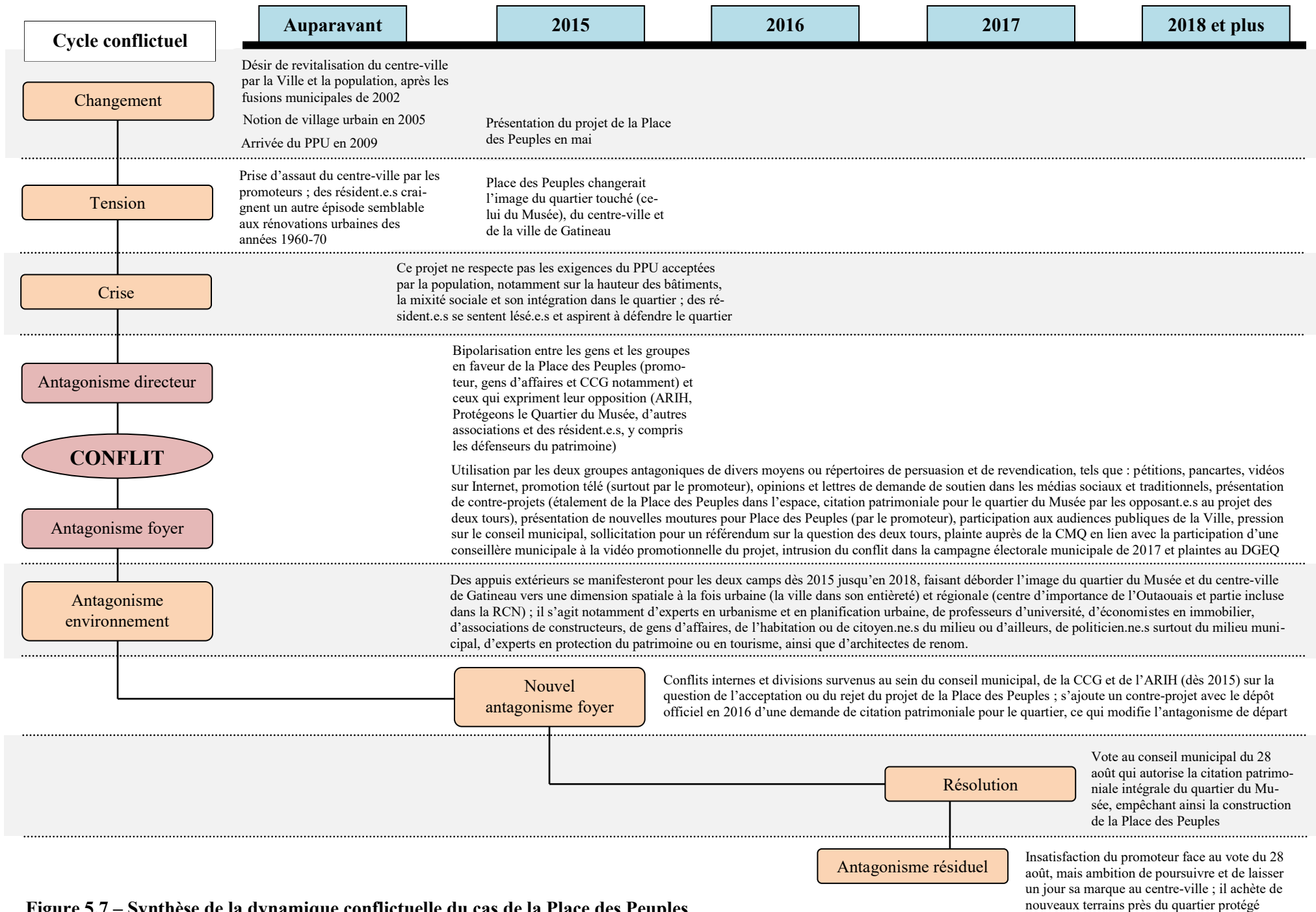


Figure 5.7 – Synthèse de la dynamique conflictuelle du cas de la Place des Peuples

5.7 Conclusion

Le cas de la Place des Peuples s'inscrit dans une volonté de revitaliser un centre-ville qui a fait l'objet de remaniements imposés souvent par l'extérieur. Suite aux fusions municipales du début des années deux mille, malgré les mécontentements, une opportunité s'offrait à sa transformation à partir d'une volonté provenant cette fois-ci de l'intérieur. Or, deux étiquettes lui sont accolées : celle de village urbain, reconnaissant l'ancienneté du centre-ville de Hull, et celle du centre-ville de la grande ville fusionnée, métropole de l'Outaouais, quatrième agglomération en importance de la province et porte d'entrée du Canada francophone. Si le grand projet répondait à cette seconde image, la citation patrimoniale pour le quartier du Musée visait surtout la première.

Suivant cette controverse ou crise, l'enjeu de l'opposition au grand projet, soutenu par une coalition d'acteur.e.s convaincu.e.s de la valeur patrimoniale du cadre bâti, suscitait un questionnement sur la façon de développer, de densifier, mais aussi de rappeler l'identité hulloise et ses familles. Et l'ardeur du promoteur et de ses alliés, issus surtout du domaine économique, convaincu.e.s d'une revitalisation d'envergure propre à l'image de la métropolisation, se comprend dans la mesure où l'opportunité était offerte d'aller en ce sens. D'ailleurs, depuis les fusions et même dans le PPU, des dérogations étaient permises et une densification encouragée près des corridors routiers importants, dont la rue Laurier. La demande de citation patrimoniale a changé la donne, au point où la campagne électorale de 2017 en a été imprégnée de façon à déplacer le conflit sur le grand projet vers un conflit politique. En effet, la position du maire sortant en faveur de la protection du quartier insinuait un rejet des tours, mais l'élection d'une autre personne pouvait plutôt les avantager. De là, des actions posées par le promoteur et ses alliés jugées douteuses, car il y avait tentative d'influencer les élections, bien que l'idée visât à empêcher une citation patrimoniale intégrale en vue d'une autre « moderne, ouverte et flexible ».

La décision du 28 août 2018 n'a pas fait que des heureux.euses, car il s'agissait d'un compromis allant dans le sens de celui qui habitait le PPU depuis le début. Les nouvelles acquisitions du promoteur et les exclusions au secteur protégé conjecturent le retour d'un grand projet, sans être la Place des Peuples. Des antagonismes résiduels subsistent donc, voire des insatisfactions susceptibles de raviver la dynamique conflictuelle. Ce faisant, quoi dire sur les représentations des acteur.e.s tirées de ce conflit ? Voilà la question qui donnera le ton au prochain chapitre.

Chapitre 6

Entre centre-ville de prestige et village urbain du quotidien

6.1 Introduction

Dans une recherche qualitative, les informations recueillies doivent aider à décrire des phénomènes et à les comprendre. Face à l'abondance, un effort de triage, de classement, de décortication et finalement d'analyse devient nécessaire. Un bout de chemin a été accompli en racontant l'histoire du cas de la Place des Peuples à partir de la presse, d'où désormais un travail d'approfondissement. Le retour sur le cadre d'analyse servira à organiser les réponses obtenues cette fois-ci des entretiens, triangulées avec l'étude documentaire, et ce pour les objets-dimensions retenus (PPU, centre-ville, grand projet, contre-projet, quartier, autrui et la notion de conflit). Alors, quelles sont les représentations des acteur.e.s identifiées à ces objets, dans la suite de celles repérées au précédent chapitre ? ont-elles évolué au cours du conflit ? si oui, de quelle façon ? comment justifier les changements de prise de position, s'il y a lieu ? sinon, qu'est-ce qui permet de la cristalliser ?

6.2 Un centre-ville qui a besoin d'une revitalisation, mais qui a aussi du bon

À noter : Afin de faciliter la lecture du chapitre, les références aux participant.e.s des entretiens semi-dirigés seront présentées en notes de bas de page, sauf pour les citations de plus d'une phrase.

Il importe de débiter avec l'objet-dimension à la source du PPU, c'est-à-dire le *centre-ville*. Mais le terme employé pour en parler diverge selon les acteur.e.s. Ceux et celles qui l'ont connu à l'époque de Hull – n'empêchant point aux résident.e.s arrivé.e.s plus tard de s'y référer –, préfèrent « Vieux-Hull » et « île de Hull », mettant l'accent sur une appartenance hulloise. De plus, des résident.e.s du quartier du Musée, ayant priorisé au départ leur milieu de vie – leur quartier –, ont utilisé ce vocabulaire. Si les acteur.e.s reviennent sur les effets des expropriations, certain.e.s exposent en ce sens des images négatives, tandis que d'autres font valoir des points positifs. En lien avec les édifices fédéraux, on confirme l'une de leurs utilités prévues comme « mur » ou « paravent » pour cacher le « pas beau »¹⁷⁵, en plus de faire partie de cette laideur, étant qualifiés

¹⁷⁵ SCR-04 et SPU-02.

« brutalistes », « staliniens » ou d'« immeubles mammoth »¹⁷⁶. Quoique décriés, d'autres rappellent leur apport aux emplois et à l'enrichissement de Hull¹⁷⁷.

Les images négatives reposent surtout sur la question de l'attractivité et de l'esthétisme du centre-ville, perçu comme ennuyant, mort durant le soir et la fin de semaine – et désormais tous les jours suite à la pandémie et au retour parcimonieux des fonctionnaires fédéraux –, avec des fermetures de commerces et de restaurants. C'est aussi un cadre bâti vétuste, « tout croche », alors que cette laideur combinée avec l'absence de vitalité accentue l'image de la pauvreté et de l'itinérance¹⁷⁸ (aussi dans Ville de Gatineau, 2007 ; 2009). D'autres se souviennent de la critique d'une politicienne à l'endroit de Hull jugée de « ville la plus grise » ou « la plus laide du Québec »¹⁷⁹. Un autre cite l'historien Marcel Trudel qui y voit « un gros village triste »¹⁸⁰. Mais des images plus évocatrices plaident en faveur de ce portrait détérioré, comme le prouve ce propos :

[...] [P]our le Grand Gatineau, incluant Ottawa, la métaphore va être forte, mais c'est un peu un kleenex là, qu'on trouve très sale, pauvre, il y a des sens uniques mon Dieu, c'est un peu la jungle dans ce coin-là..., prostitution de rue il y en avait dans ces années-là, là c'est plus caché ou évanoui, je [ne] sais pas trop, mais c'était.. mauvaise réputation [...] tout azimuth là. [...] Je pense que les Ontariens prennent ça comme une zone franche pour venir faire la fête, puis pour [...] un peu s'éclater, parce qu'ils [ne] sont pas dans leurs hauts quartiers d'Ottawa, donc... ils vont fracasser des bouteilles, ils vont uriner, c'est un peu comme une zone de « défoulement », puis pour le Grand Gatineau, j'ai souvent senti du mépris, puis « Ah, mon Dieu ! T'es dans le Vieux-Hull, tu dois avoir des coquerelles. Ah, mon Dieu ! T'es dans le Vieux-Hull, tu dois avoir des rats chez vous. » [...] C'est vu là comme : faites un gros X là-dessus (SCAO-02).

Ne peut donc être passé sous silence l'épisode des bars¹⁸¹, faisant du centre-ville un lieu de débauche et de bataille entre francophones et anglophones¹⁸². Si pour certain.e.s, au contraire, ce moment a été apprécié pour le party et les discothèques¹⁸³, cette image négative aurait surtout été amplifiée par les médias, alors qu'il s'agissait d'une minorité ou de cas isolés¹⁸⁴. Le véritable drame revient aux contrôles de la Ville qui ont servi à « tuer » l'activité nocturne du centre-

¹⁷⁶ SCAO-04 et SPU-02.

¹⁷⁷ SCCP-12, SPA-04 et SPU-01.

¹⁷⁸ SCAO-02, SCCP-04, SCCP-09, SCCP-12, SPA-02, SPM-02, SPM-06 et SPP-04.

¹⁷⁹ SPM-04 et SPP-04.

¹⁸⁰ SCAO-10.

¹⁸¹ L'épisode des bars en cause se rapporte à la période récente dans les années mille neuf cent quatre-vingt et quatre-vingt-dix, soit le deuxième épisode du Petit Chicago.

¹⁸² SCCP-09, SCR-03, SCR-06, SCR-07, SPM-03, SPU-01 et SPU-02.

¹⁸³ SCAO-06, SCCP-12, SCR-07, SPA-02 et SPM-05.

¹⁸⁴ SCCP-12 et SPA-02.

ville¹⁸⁵. Non seulement l’imaginaire des citoyen.ne.s de Hull et des alentours a été excité, mais aussi au niveau national, propageant sa mauvaise réputation¹⁸⁶. Un interviewé raconte son vécu :

[...] [J]’ai vécu ça, moi, la violence. Les soirs et les fins de semaine, [...] c’était le Petit Chicago hein.. Ils étaient libres là, écoute il y avait plus de circulation à 2 h du matin sur la Promenade du Portage que tu en avais le jour. C’était pare-chocs à pare-chocs à 2 h du matin. C’était l’enfer. Puis les batailles, il y en avait, il y en avait. Écoute, [...] tu traversais la rue, puis tu étais d’un bar à l’autre [...]. Mais cela a fait en sorte [...] [de] cré[er] une autre dynamique [...]. [L]a mentalité de la violence du Vieux-Hull, qu’on appelle, est encore là. Les gens craignent ça (SPU-01).

Ce descriptif concorde jusqu’ici avec le diagnostic sur les faiblesses du centre-ville présenté dans le PPU, alors que le manque de diversité commerciale et de destinations urbaines, la pauvreté du cadre bâti et la faiblesse de l’animation sont soulignés (Ville de Gatineau, 2009). Même constat dans le mémoire de l’ARIH déposé lors des consultations sur les Lignes directrices de l’aménagement du centre-ville, rajoutant un scepticisme à voir les choses changer en faveur des résident.e.s qui, d’ailleurs, « en ont vu d’autres » (Ville de Gatineau, 2007).

Malgré ces images négatives, plusieurs évoquent de beaux moments, des souvenirs du temps de leurs parents ou diverses activités offertes par le milieu. Les nouveaux.elles résident.e.s – relativement parlant, car leur arrivée concerne surtout la fin des années quatre-vingt-dix et au début deux mille – justifient pour leur part leurs décisions de s’y établir sur la base d’attraits : logements abordables, vie urbaine dans la proximité, présence de la nature, de parcs et de sentiers, intérêt pour les vieilles et belles maisons d’époque qui ont une « âme¹⁸⁷ », qui reflètent l’histoire et le patrimoine. Il s’agit même pour certain.e.s d’un « coup de cœur », ne se voyant pas vivre ailleurs¹⁸⁸. Il existe donc de « beaux petits bijoux¹⁸⁹ » au centre-ville et comme l’affirme un interviewé : « Il y a tout le temps eu du bon. Il y a tout le temps eu de la pauvreté, mais en général, la plupart du monde s’organisait bien. [...] [Q]uand tu perds, je ne sais pas là, je m’en souviens plus combien, c’est 6-7 000, on était peut-être di., 16 000 dans le Vieux-Hull, puis on tombait à 8 000 ou 10 000. C’est quand tu perds la moitié de ta population, ça change de beaucoup » (SCR-07). Malgré cette perte et les embûches, un autre y voit encore un fondement de vitalité :

¹⁸⁵ SCCP-09, SPM-04 et SPU-02.

¹⁸⁶ SCR-03, SCR-06 et SPU-02.

¹⁸⁷ SCAO-06.

¹⁸⁸ SCAO-01, SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01 et SCR-02.

¹⁸⁹ SCAO-02, SCAO-06 et SCR-02.

Hull est beau. [...] Hull était laide aux yeux d'un gars de Montréal qui va regarder la rue Sherbrooke, puis Outremont, puis Mont-Royal, puis qu'il n'[était] jamais sorti de sa ville. Si tu es allé à New York, c'est laid, mais c'est beau en même temps. Parce qu'où c'est laid, il y a de la vie. Parce qu'aller dans les plus beaux quartiers de toutes les villes, il n'y a pas de vie dans ces quartiers-là. Dans les quartiers riches, je veux dire, où les grandes maisons, il n'y a pas d'enfants dans les rues, il n'y a pas de circulation, il n'y a pas de vie, c'est aseptisé, c'est mort, c'est.. Mais dans le centre-ville de Hull, il y a une vie, puis si on est capable de garder un peu ce mixte de.., un peu comme les villes font aujourd'hui en urbanisme là, on ne bâtit pas des ghettos, mais on essaie d'avoir de la maison unifamiliale, de la maison de ville, du multi logement, pour éviter de créer des ghettos, mettre toute la pauvreté au même endroit là. [Donc,] tout ça va changer, pour le meilleur, je pense (SCCP-12).

Les gens qui vivent au centre-ville ou qui le connaissent et y circulent avec leurs souvenirs, lui attribuent une réalité identitaire persistante, contrairement aux autres citoyen.ne.s qui le réduisent à un milieu sans âme ou sans vie¹⁹⁰. Malgré des pertes de repères et d'institutions locales (église Notre-Dame, hôtel de ville, etc.)¹⁹¹, des communautés subsistent sur la base de valeurs, telles que la famille, l'entraide, la solidarité, la langue (française), y compris grâce à une diversité culturelle, en songeant aux Portugais des Açores¹⁹². Une résidente du milieu, qui l'a connu avant les édifices gouvernementaux, dresse un portrait de son vécu et la lourdeur des pertes subies :

Avant même que tous les..., que Place du Centre existe [...], j'adorais marcher la rue Principale, quand c'était la rue Principale. J'allais voir les petites boutiques, on avait des petits restaurants qu'on aimait comme La Princesse. Quand j'étais un peu plus jeune on allait au Café Paris qui était le meilleur restaurant qu'on pouvait manger des mets chinois. Après ça il y avait le Chalet Barbecue, *oh my*.. Là il y avait un[e] espèce de juke-boxes, puis on pouvait voir les personnes qui chantaient, [...] puis des choses comme ça qui dansaient. Alors, c'étaient nos places favorites pour aller puis voir tout ce qui était dans le centre de la ville. Graduellement avec les années, [...] Maisonneuve a été élargi, Allumettières vraiment été élargi. Alors Maisonneuve a enlevé énormément de petites maisons. [...] Ça l'a enlevé Le Coq Barbecue, toutes ces places-là ont disparu. [...] On avait A. L. Raymond qui était, d'ailleurs c'était la *grocery* du quartier. Donc aujourd'hui ça fait à peu près trente ans qu'on n'a pas. [...] Que l'école Reboul soit partie, ça, ça été une des plus grosses pertes du quartier. [...] [B]eaucoup des personnes que je connaissais, des jeunes mamans avec leurs jeunes enfants qui soient séparées ou divorcées ou qui restaient ensemble, quand l'école Reboul a partie, il y a eu un exode.. de ces familles-là, parce que les autres écoles n'étaient pas *quif-quif* [...]. [...] On a perdu des points de repères, parce que moi je me rappelle que quand que [c']était là, l'école Reboul, on avait une glace pour

¹⁹⁰ SCCP-09 et SPA-04 ; et à préciser que le volet identitaire inclut aussi un sentiment de fierté, comme l'exprime cet interviewé : « Je suis né ici, [...] mon père puis mon grand-père ont participé à cette ville-là, physiquement, puis j'en suis fier, très fier, puis je veux continuer à collaborer à.. tsé » (SPU-01).

¹⁹¹ SPA-04 et SPU-01.

¹⁹² SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05, SCR-07 et SPM-02.

l'école, même pour tout le monde durant la fin de semaine [...]. Puis là on allait Chez Tante Marie, au coin de la Maisonneuve, [...] puis tous les jeunes qui allaient là étaient reçus là tsé comme.. On était bien, c'était chez nous, c'était hors de.., de chez nous, mais c'était chez nous. Alors on était.. content de ça. On adorait aller là.. À toutes les fois qu'on allait patiner, c'était vraiment notre *spot*. Tout le monde allait là. Tout le monde était content. [...] Tout d'un coup toutes ces choses-là ont [...] disparu. [...] [O]n a fait du Portage en espérant que tout serait vraiment.. pas vraiment bien partie, parce que là après ça les petits restaurants qu'on avait.. c'est les bars qui se sont ouverts, trop de bars [...]. Après ça ben.. les petits Anglais s'en venaient, puis [...] les chicanes commençaient et puis ça devenait vraiment très, très.. plus intéressant d'y aller. Puis tu passais le dimanche là, tu dis « ah, me semble que ça serait le fun de prendre un café », mais la rue était morte. Il n'y avait plus rien. Il n'y avait plus vraiment de petits restaurants de.., qu'on pouvait aller, [...] mais l'esprit de ce monde-là, il n'était plus là, il n'y avait plus ce contact (SCR-06).

Ces aspects positifs prennent leur sens par des usages et rituels encore pratiqués. La restauration des maisons et la socialisation animent toujours plusieurs résident.e.s, soulignant les liens qui se sont tissés entre les familles¹⁹³. C'est sans oublier la dimension ludique, récréative et de divertissement associée aux bistrots, restaurants, bars, magasins, boutiques (disponibles encore ou en allusion à des pratiques du passé), ainsi que les services offerts (chiropraticien, coiffeur, dentiste, etc.). Mais le facteur de socialisation se comprend mieux lorsque les acteur.e.s mentionnent l'arrivée de plusieurs ménages presque en même temps dans les années quatre-vingt-dix et début deux mille, qui ont eu des enfants ou sont propriétaires de chiens promenés aux mêmes endroits. Les usages concernent aussi la visite du musée, sinon le travail, car certain.e.s ont leur bureau ou exercent des activités à domicile, voire même profitent de cette proximité citoyenne pour faire du bénévolat ou du militantisme¹⁹⁴. Une interviewée apprécie d'ailleurs le contact de la nature par les sentiers, avec la rivière des Outaouais, derrière le musée, et affirme y vivre une expérience :

[...] [D]epuis que je suis ici, j'ai toujours eu des chiens. Alors, je marche à tous les jours dans le quartier ou, et/ou, sur l[a] piste cyclable qui donne sur la rivière des Outaouais, en arrière du Musée canadien de l'histoire, en face d[u] Parlement. [...] [P]resque tous les jours depuis 25 ans je suis là. [...] Je vois beaucoup de levées de soleil, très jolies, puis je l'apprécie à tous les jours qu'il fait soleil, ou pleine neige ou qu'il pleut, il y a toujours quelque chose d'intéressant et puis de beau [...]. On voit toutes sortes d'animaux (SCAO-06).

Une autre expose l'esprit du milieu guidant les rituels à la fois par les chiens et les enfants :

¹⁹³ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01 et SCR-02.

¹⁹⁴ SCR-01, SCR-02, SCR-04 et SCR-06.

[...] [A]vec la venue des enfants, ce que nous, notre façon de vivre [...] et d'utiliser le quartier, c'était beaucoup aller au Musée canadien de l'histoire qui était notre deuxième maison en fait [...]. [...] Les enfants souvent, comme certains font des analogies avec les chiens, donc les gens qui ont des enfants se retrouvent ensemble [...]. On a découvert [...] beaucoup de jeunes familles avec de jeunes enfants et rapidement [...] on s'est vraiment.. lié d'amitié et le musée, la marche étaient parsemés de fêtes d'enfants et de fêtes de Noël et de fêtes de quartier et de Pâques et finalement toutes les occasions étaient bonnes pour se rencontrer [...] (SCR-01).

Par ailleurs, le centre-ville a été redéfini suite aux fusions municipales. Intervient ici la notion de *village urbain*¹⁹⁵. Si certain.e.s le justifient au fait d'assurer un compromis pour garantir le maintien des fusions, en préservant les identités des anciennes villes¹⁹⁶, des questions surgissent à savoir s'il s'accorde ou non avec l'idée d'un centre-ville¹⁹⁷. Pour les acteur.e.s qui ont répondu par l'affirmative, le village urbain lui sert dans sa recherche d'une identité, en plus d'animer un nouveau sentiment d'appartenance, en misant sur le retour ou la création de milieux de vie complets. Il s'agit de « briser la ségrégation résidentiel-travail-commerce-éducation-industrie¹⁹⁸ » et de valoriser le développement durable d'une communauté à l'échelle humaine¹⁹⁹.

Un parallèle apparaît avec les résultats d'une consultation publique sur le village urbain du centre-ville, dont celui idéal est décrit comme suit : « les participants **rêvent** d'un centre-ville à l'échelle humaine, vibrant et dynamique qui devient un vrai lieu d'appartenance pour ses résidents », avec des éléments plus spécifiques : en faire une destination culturelle par rapport à Ottawa, un milieu d'accueil pour les familles avec des logements abordables, un lieu de rencontres esthétique, un « modèle écologique » ainsi qu'un lieu de valorisation du patrimoine (Tecsult Inc. & Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau, 2005, p. 37). Mais cet idéal ne l'est pas pour tout le monde, puisque le centre-ville n'est pas le seul village urbain, supposant « quelque chose qui amenuisait la force ou l'attraction du centre-ville » mis en concurrence avec d'autres, dit un interviewé²⁰⁰. Un autre abonde en ce sens :

¹⁹⁵ Selon le document de consultation, la notion de village urbain se résume à un « milieu d'appartenance auquel les citoyens s'identifient » et la vision de la Ville à son sujet stipule ceci : « *Les personnes, les familles et les groupes de Gatineau s'épanouissent dans ces villages urbains possédant leur identité propre et qui sont reliés entre eux par des voies de communication multiples et des systèmes de transport efficaces, durables et diversifiés* » (Tecsult Inc. & Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau, 2005, p. 2).

¹⁹⁶ SCAO-02, SCAO-12, SCAO-13, SCCP-09, SCR-07, SPA-01, SPM-02, SPM-03, SPM-04 et SPM-05.

¹⁹⁷ SCAO-01, SCAO-10, SCCP-09, SCCP-12, SCR-01, SCR-04, SPM-05, SPM-06 et SPU-02.

¹⁹⁸ SPU-02.

¹⁹⁹ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-13, SCCP-12 et SCR-02.

²⁰⁰ SCAO-03.

[...] [C]'est un concept qui me dérange beaucoup, parce que, pas quand il s'applique au centre-ville, mais quand il s'applique à l'ensemble de Gatineau, c'est-à-dire qu'on [...] dilapide les ressources très restreintes à travers plusieurs pseudo-centres-villes. [...] [Ç]a fonctionne très bien dans une grande ville comme Los Angeles qui est un des modèles mondiales dans le domaine, mais c'est une ville de plusieurs millions d'habitants où les gens justement [ne] peuvent pas facilement aller dans un centre-ville en particulier (SCR-05).

L'appréciation négative du centre-ville évoque sa dichotomie avec le village urbain²⁰¹, dans la mesure où le second dénature l'objectif même du premier. En ce sens, « un centre-ville est plus important qu'un village urbain²⁰² » ou se veut représentatif de la ville sur toute son étendue, en comparaison à la fonction distinctive du village urbain rattachée à une portion de la ville²⁰³. Pour certains, il existe une contradiction « irréconciliable²⁰⁴ » ou une incompatibilité²⁰⁵ entre les deux, parce que le concept de village urbain ne fonctionne pas avec l'idée de la grande ville. Un interviewé se veut plus évocateur : « Village urbain ? Un village.. Premièrement, urbain pour moi ça veut dire ville, puis village c'est un autre concept. Un village c'est une mini-ville, en dehors d'un grand centre, pour moi. [...] [S]i ça veut dire vouloir recréer l'atmosphère d'un village ou de plusieurs petits villages [...] dans un environnement urbain, ben là je comprends. Mais [...] c[e n]'est pas significatif, ça [ne] veut rien dire » (SCCP-09). Pourquoi parler de village, alors que d'autres termes auraient pu servir, tels que « épicentre », « noyau » ou « cœur »²⁰⁶ ? Pour d'autres, le village urbain est illusoire et ne crée aucun progrès ; c'est le statu quo, « qu'on restait comme on était²⁰⁷ » avec les anciennes villes ou « le centre-ville de Hull après la fusion de 2002 est demeuré le centre-ville de Hull. Il n'est jamais devenu [...] le centre-ville de Gatineau²⁰⁸ ».

Au-delà de ce questionnement, une simple appréciation du concept est souvent exprimée, dans le sens où le village urbain se voulait intéressant comme approche, voire même « avant-gardiste²⁰⁹ » et s'inscrivait dans la réalisation d'un souhait de « faire revivre²¹⁰ » (ainsi que Tecslut Inc. & Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau, 2005). L'autre point de vue

²⁰¹ SCAO-14, SCCP-09, SPM-04 et SPU-01.

²⁰² SCR-01.

²⁰³ SPM-04.

²⁰⁴ SCAO-14.

²⁰⁵ SCR-04.

²⁰⁶ SPF-01.

²⁰⁷ SCR-07.

²⁰⁸ SPM-04.

²⁰⁹ SPM-05.

²¹⁰ SPM-02.

évoque un concept mal compris, sinon un « beau mot » peu utile, qui n’a « jamais marché », qui se réduit à une « vue de l’esprit », qui « n’a jamais été incarné sur l’île » ou « qui ne dit rien »²¹¹. Un acteur affirme : « [...] [D]ans ce temps-là les villages urbains, on [ne] connaissait pas ça hein. [...] Je [ne] sais pas si les gens de l’urbanisme en parlaient, mais.. et même maintenant j’ai un peu de difficulté à dire c’est quoi exactement [...] » (SCAO-05). On le confond avec les quartiers « 15 minutes »²¹² ou on lui attribue l’étiquette « développement durable » avec les toits verts²¹³. En bref, le « monde ordinaire » ne saurait quoi en dire²¹⁴, du moins les gens en « parlent peu »²¹⁵.

Reste à couvrir l’*avenir du centre-ville*. Les réponses renouent avec les désirs d’avant le PPU, comme s’il n’avait pas donné les résultats escomptés. Dans les images idéales réapparaissent le milieu de vie, la diversité de l’offre en logements et commerces/services de proximité ; car « la proximité c’est le bonheur », dit une actrice²¹⁶. Puis il y a l’esthétisme, dans une revalorisation visuelle – moins de gris, de béton, d’édifices vétustes – et des valeurs de développement durable avec le verdissement, le combat des îlots de chaleur, la mobilité active et le transport collectif²¹⁷. Un acteur renoue même avec le rêve d’un village urbain, bien qu’il semblât évoquer peu, avec « une raison de vivre », là où « il y a des commodités à distance de marche, où je peux aller à la banque, [...] à la boucherie, où je peux aller à la charcuterie, je peux aller à la boulangerie, je peux aller faire mes p’tites épiceries, où j[e n]’ai plus besoin d’avoir un immense frigidaire²¹⁸ ».

Pour d’autres, on souhaite en finir avec les édifices gouvernementaux, par exemple en les convertissant en logements, car les fonctionnaires ne reviennent pas²¹⁹. Mais il s’agit aussi d’un désir chez des personnes plus âgées qui aimeraient ramener ce qui a été perdu²²⁰. Or, le dilemme entre l’échelle humaine et la hauteur, ou celui entre les notions de village urbain et de centre-ville, revient dans les réponses. Après le *Small is beautiful*²²¹ d’un côté vient le *Think Big*²²² de l’autre. Le centre-ville devrait avoir « un petit test médical puis qu’on réussisse à lui dire après “bien

²¹¹ SCAO-01, SCAO-08, SCAO-10, SCCP-09, SCR-04, SCR-07 et SPU-02.

²¹² SCAO-14, SCCP-04 et SPA-04.

²¹³ SCR-06.

²¹⁴ SCR-04.

²¹⁵ SCAO-10.

²¹⁶ SCR-01.

²¹⁷ SCAO-02 et SCR-05.

²¹⁸ SCCP-12.

²¹⁹ SCAO-04, SCAO-06, SPU-01 et SPU-02 ; et de préciser que depuis le fédéral a exigé une présence de trois jours obligatoires au bureau (Trépanier, 2024, 1^{er} mai).

²²⁰ SCR-06.

²²¹ SCCP-12.

²²² SCR-04.

ton diagnostic, c'est que t'es peut-être pas un cœur villageois, mais que t'es un cœur de divertissement" », dit une interviewée²²³, en misant sur l'animation et l'événementiel à partir des aspects culturels et touristiques du milieu²²⁴. Penser grand, penser tour, suppose de s'intéresser à la densification et au repeuplement en fonction d'un territoire restreint avec peu de terrains disponibles. L'avenir par les tours se justifie ici économiquement, afin d'avoir plus de contribuables supportant les charges fiscales en croissance et de générer de nouveaux services²²⁵. Il faut accepter qu'un centre-ville « pousse en hauteur » et non avec des maisons unifamiliales, selon cet acteur :

Un centre-ville c'est comme à Toronto ou à Montréal, c'est vivant.. la nuit et le jour. [...] Faut que ça vive pour le meilleur et pour le pire. Tu [ne] peux pas juste acheter ce qui est bon. Tout vient avec, mais c'est ça de l'animation. Faut juste que tu contrôles ton négatif. Puis c'est sûr que ça prend de la police, puis ça prend de la surveillance, puis ça prend des caméras, puis ça prend, mais ça prend aussi des p'tits coins de verdure, [...] ça prend du monde, puis ça prend quelque chose d'intéressant à faire et à vivre pour que les gens puissent meubler le centre-ville (SCCP-09).

Il s'agit aussi d'un « rêve » qui anime le promoteur de la Place des Peuples, s'exprimant dans une lettre ouverte publiée dans *Le Droit* (2018, 15 mai) : « Je rêve que dans 20 ans, Gatineau jouisse d'une croissance avec une forte densité, grâce à des édifices de qualité en hauteur, des services de proximité, des pistes cyclables, un environnement fonctionnel et agréable ». Mais le centre-ville est-il ou non le Vieux-Hull ? Et où est-il ? On le cherche encore, prétend un interviewé : « Si on est devant la Maison du citoyen, il y a une affiche de Vision Centre-Ville, vraisemblablement qui s'adresse aux touristes, qui dit "Vous êtes au centre-ville de Gatineau". C'est hilarant, c'est hilarant ! Mais c'est symptomatique en même temps, parce qu'on n'est pas sûr que c'est où, ou peut-être on le sait mais on [ne] sait pas si les autres le savent » (SCR-04). Une autre revient à la question et exige une prise de position : « [S]i tu veux vendre quelque chose, tu vends le Vieux-Hull, vas-y., mais arrête de dire que c'est le centre-ville²²⁶ ». Sinon, en a-t-on encore besoin ? Gatineau se développe en grappe, donnant des caractères différenciés à ses secteurs²²⁷.

²²³ SCAO-01.

²²⁴ SCCP-09, SCCP-12, SPM-04, SPU-01 et SPU-02.

²²⁵ SCCP-12 et SPA-04.

²²⁶ SPU-02.

²²⁷ SCCP-12 et SPM-05 ; de plus, cette idée d'un développement en grappe correspond à une vision polycentrique de la ville, qui s'agrandit et est soumise à un processus de métropolisation, mais qui suggère aussi que la concentration spatiale n'est pas un gage de développement (Polèse & Shearmur, 2009).

Pourquoi alors ne pas accepter un centre-ville comme pôle administratif et « mort » en dehors des heures de travail ? Une interviewée le suggère :

[...] [J]e me disais « pourquoi on se force à maintenir un centre-ville, quand on pourrait avoir des quartiers ? » [...] [O]n aurait pu décider que ça deviendrait le quartier des affaires. Que le quartier où ce qu'on a Slush Puppie, Maison de la culture [dans le secteur Gatineau], devienne un quartier ludique, culturel, sportif, parce que c'est un pôle d'attraction qui est là. Définir autre chose dans le secteur d'Aylmer, donc de définir des quartiers spécifiques à des vocations spécifiques, [...] et arrêter de se battre qu'il fait que ça soit le centre-ville. [...] [O]n était rendu à avoir mis tellement d'argent dans le centre-ville [...], puis on n'y arrive pas, le monde [ne] vient pas vivre là. Peut-être que.. le monde [ne] veut pas vivre comme à Montréal, parce qu'ils vivent à Gatineau, puis ils aiment ça. [...] [P]eut-être faut[-il] arrêter de se battre à essayer de faire vivre un centre-ville qui peut-être.. ne mérite pas le titre de centre-ville.., mais du quartier des affaires (SPM-05).

Pour d'autres toutefois, l'historique de lutte entre francophones et anglophones risque d'avantager les seconds l'un de ces jours, faisant en sorte de confirmer le rôle de banlieue d'Ottawa à Gatineau, telle une « mississaugaïsation »²²⁸. Cela expose davantage le problème identitaire du centre-ville, bien que le patrimoine puisse servir de solution, à condition de préserver ce qui reste et de le valoriser²²⁹. Mais l'image actuelle du centre-ville rend difficile sa revitalisation, puisque s'impose un Vieux-Hull de pauvreté, d'itinérance et de laideur face à une espérance de milieu attractif, festif et piétonne²³⁰. De plus, les politiques et programmes de la Ville (2009 ; 2015 ; 2017b) vantent les familles et le besoin d'en attirer davantage, mais ce qui a été accompli jusqu'ici, c'est-à-dire des tours, les repoussent²³¹. Et avec le problème de l'itinérance, peut-on réellement ramener des familles et des enfants²³² ? Pour une actrice, cela est impensable :

[...] [J]e [ne] pourrais pas admettre que mes enfants passent proche de la résidence des itinérants à tous les jours pour aller à l'école... Je [ne] pourrais pas admettre ça.. Pas parce qu'ils verraient [...] la pauvreté, non, ça ils peuvent la voir, non, c'est que les gens qui sont là, ils [ne] sont pas bien. Ils [ne] sont pas bien, la plu.., parce que [...] la source première de la pauvreté, c'est la dépendance ou les problèmes mentaux ou de santé. [...] [I]ls feraient n'importe quoi pour avoir de l'argent (SCAO-04).

²²⁸ SCAO-02, SCR-05 et SCR-07.

²²⁹ SCAO-10, SCAO-12, SPM-02 et SPM-04.

²³⁰ SPU-02.

²³¹ SCR-05.

²³² SCAO-09 et SPU-02.

Les coûts annuels pour une personne itinérante au Québec s'élèvent à 75 521 \$ et leur nombre à bondi de 44 % entre 2018 et 2022, pour atteindre dix mille (UMQ, 2024, p. 16). L'offre en hébergement doit devenir une priorité dès le présent, à savoir des logements communautaires ou des petits refuges bien répartis sur le territoire²³³. Cette image est bien visible au centre-ville et selon une interviewée : les gens « voient les tentes à Guertin. Là il y a encore deux tentes qui ont passé au feu, ça fait quatre tentes. Puis le bâtiment au coin, il a passé au feu... [...] L'image que les gens ont, c[e n]'est pas glorieux là... Puis ça nuit à l'objectif de mixité » (SPU-02).

Au final, les acteur.e.s tergiversent sur son avenir. Si certain.e.s perçoivent « un gain sur le désert²³⁴ », d'autres le voient « toujours désert²³⁵ ». Le premier camp rappelle les mises en chantier, les projets terminés, les aménagements, les festivals, l'animation culturelle et artistique – dont le Sentier culturel –, puis bientôt arrivera le tramway²³⁶. Il y a déjà des acquis, augurant le meilleur. Mais pour le second camp, le désert risque de perdurer en raison de la réalité post-pandémique, avec le retour partiel des fonctionnaires qui expose la dépendance du centre-ville et donc de tous les commerces, restaurants et boutiques à ces consommateur.trice.s de jour de semaine. Certain.e.s avouent avoir perdu espoir et se montrent inquiet.iète.s²³⁷. Pour renverser la vapeur, il faudrait donner un grand coup, avec des projets comme celui de la Place des Peuples²³⁸.

Ces difficultés du centre-ville ont été relevées dans la dernière étude de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (2023), concentrée sur la dimension économique, alors que la revitalisation ralentie et la question du logement demeure entière, avec un manque de diversité de l'offre (ce qui inclut en commerces et services). C'est sans oublier l'insécurité ressentie qui empêche de ramener davantage de familles, en lien encore avec le problème de l'itinérance.

Pour résumer l'ensemble des points présentés, la figure 6.1 de la page suivante offre un schéma des représentations des acteur.e.s rattachées à l'objet-dimension centre-ville.

²³³ SCAO-09.

²³⁴ SPM-02.

²³⁵ SCCP-04 et SCCP-09.

²³⁶ SPF-01, SPM-02, SPM-03 et SPU-02.

²³⁷ SCCP-04, SCR-01, SCR-05 et SPA-01.

²³⁸ SCAO-07, SCAO-14, SCR-06, SPU-01 et SPU-02.

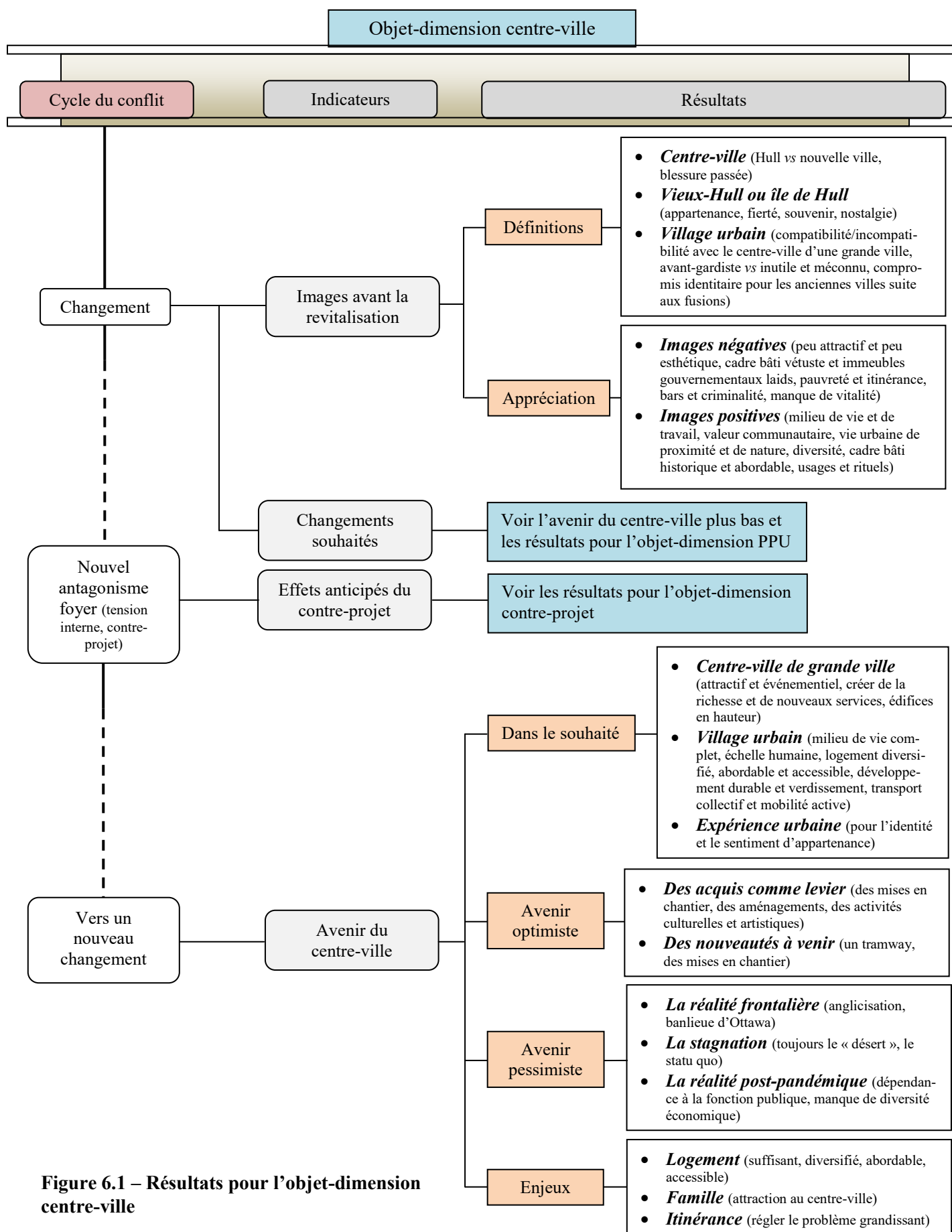


Figure 6.1 – Résultats pour l'objet-dimension centre-ville

6.3 Un programme pour le centre-ville basé sur le compromis

L'appréciation du volet densification et repeuplement du *PPU centre-ville* donne une base argumentative aux camps antagoniques. Lors de sa publication, il y avait d'un côté les acteur.e.s rempli.e.s d'espoir qui se soulageaient d'avoir enfin un plan de match pour revitaliser le centre-ville. On le jugeait « bon », « bien fait », offrir une « bonne base » avec de « bonnes hauteurs » ou pour bien « contrôler les hauteurs »²³⁹, alors qu'une interviewée lui donnait même une note parfaite à ce moment-là²⁴⁰. De l'autre côté, on critiquait déjà sa vision, ses objectifs mal définis, puisque seul le nombre de portes importait, sans tenir compte du nombre de personnes derrière²⁴¹, de ne pas aller assez loin au niveau identitaire²⁴² et donc de ne pas favoriser un nouveau sentiment d'appartenance²⁴³. On ne misait pas assez sur l'expérience de vivre au centre-ville²⁴⁴. Et l'opposition Échelle humaine vs Hauteur apparaît dès cet instant, alors que d'un côté le PPU ouvrait aussi la porte à l'essor de tours, en raison de l'option du PPCMOI (Ville de Gatineau, 2009) offrant une « flexibilité »²⁴⁵. Un acteur y va d'un avis mitigé sur le PPU, qui touche ces points :

[...] [C]'est une stratégie.. de densifier le territoire sous prétexte de lutter contre l'étalement urbain, et dans les faits, [...] la stratégie qui est incarnée dans le PPU et dans d'autres outils de planification est un éloge à la maison unifamiliale. Et c'est très ironique ! [...] On a ajouté des portes, mais on n'a rien fait pour créer une communauté, une mixité au niveau des ménages, [...] pas juste au niveau socioéconomique, mais des personnes seules, des familles, comme dans un environnement où des gens peuvent communiquer ensemble. [...] [O]n a essentiellement voulu densifier certains secteurs en opprimant les voisins autour [...] et [ne] pas toucher le plus de monde possible pour pas se choquer, avoir trop de résistance, [...] mais l'impact de ça c'est quoi ? C'est que le monde, ils ont déménagé où ? Chelsea, Cantley, Turso, [...] ils en ont fait carrément la promotion de l'étalement urbain [...] (SCR-04).

Même si cette critique semble plutôt être une évaluation du PPU, il est possible d'y voir une anticipation, faisant en sorte que certain.e.s acteur.e.s l'ont qualifié dès le départ de « compromis » ou de « contrat social » essayant de satisfaire tout le monde²⁴⁶. D'autres ont noté son

²³⁹ SCAO-02, SCR-07, SPF-01, SPF-02, SPM-02 et SPM-03.

²⁴⁰ SCAO-04.

²⁴¹ SCR-05 et SPM-04.

²⁴² SPM-02.

²⁴³ SPM-04.

²⁴⁴ SCAO-07 et SPM-04.

²⁴⁵ SPM-03.

²⁴⁶ SCAO-03, SCAO-12, SCR-04, SCR-05, SPM-02, SPM-03, SPM-06, SPU-01 et SPU-02.

utilité pour corriger les erreurs du passé et ramener des gens, idéalement des familles²⁴⁷. Sur cet aspect, un acteur rappelle certaines discussions qui font le pont avec les souhaits exprimés d'un centre-ville de type village urbain, mais les compromis sont apparus :

[...] [L]a Ville pensait à l'époque de [faire] [...] de la densification, mais avec des deux, des trois, quatre chambres à coucher. Mais un moment donné les promoteurs eux autres, les deux, puis trois, quatre chambres à coucher, [ce n']était pas rentable. Les loyers étaient trop chers. [Donc,] il y a eu beaucoup du deux chambres, du une chambre. Ça, ça été [l']une des erreurs qui a été faite, parce qu'un moment donné, autant l'urbanisme, on a dit « bon, on va faire des compromis. [...] [A]u moins ça ramène des gens ». [...] C'était de ramener des familles, c'était ça qu'on voulait, ramener des familles. Mais ça [ne] fonctionnait pas. [...] [Donc,] on [ne] venait pas à bout d'attirer des promoteurs pour construire du trois, puis du quatre chambres à coucher (SPU-01).

Cette réaction des promoteurs tient compte aussi de l'ouverture du PPU à une densification en hauteur, surtout le long des grands axes routiers, afin d'y aligner le transport collectif (Ville de Gatineau, 2009). Qui plus est, il représente l'outil permettant d'asseoir la désignation du centre-ville de la grande ville de Gatineau, de lui donner une image revalorisée, d'en faire un milieu de vie dense. Si certain.e.s y voyaient des mesures de densification claires²⁴⁸, d'autres lui reprochent d'être trop « technique », « lourd » et « difficile à lire », au point d'avouer ne pas l'avoir lu en entier²⁴⁹. Pour les partisan.e.s de la citation patrimoniale du quartier du Musée, il demeurerait un acte démocratique à respecter²⁵⁰. Mais pour d'autres, le PPU reste toujours « en évolution », exigeant une attitude différente de celle « on [ne] démord pas, on va juste avec ça²⁵¹ », alors qu'un commentaire d'une partisane des tours est rappelé : « ce n'est pas un évangile le PPU²⁵² ».

Ces appréciations du PPU à l'origine gagnent en compréhension lorsque sont soulevées *les craintes ou les préoccupations* par rapport à lui ou à sa mise en œuvre. Même si la plupart des acteur.e.s reconnaissent ne pas en avoir eu au départ, disant se fier à la démarche ou affirmant leur naïveté, leur grand optimisme, sinon leur enthousiasme, les développements survenus – en lien

²⁴⁷ SCR-01, SPF-01 et SPU-02.

²⁴⁸ SPM-03.

²⁴⁹ SCAO-01, SCCP-09 et SPM-04.

²⁵⁰ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCAO-09, SCAO-10, SCAO-12, SCR-01, SCR-02, SCR-07, SPM-02, SPM-03 et SPM-06.

²⁵¹ SCAO-03.

²⁵² SCAO-02.

avec les grands projets immobiliers – ont fait craindre un effet « boule de neige »²⁵³. Mais d'autres étaient déjà préoccupé.e.s avant même la mise en œuvre du programme, en raison d'antécédents impliquant des promoteurs. Un acteur affirme même son opposition au PPU dès le départ :

[...] [J]'étais contre le PPU, contrairement à la majorité des gens qui ont été des partenaires pour [...] contrer le projet [...] [de la Place des Peuples]. [...] [L]es gens avaient dans l'idée qu'il fallait défendre à tout prix le pacte social du zonage du PPU et selon ce zonage-là, ce projet-là n'était pas possible, mais selon ce PPU-là, le PPCMOI était possible, tout était possible. [...] [C]omme je [n']adhérais pas au PPU, [...] ma préoccupation au niveau de l'embourgeoisement de l'île de Hull, elle demeure très réelle [...] et je pense que le PPU dans ce qu'il a réalisé., a amené un début de débat, un tout début de débat au niveau de la densification (SCR-04).

Le PPU aurait été perçu comme un débat sur la densification, en lien avec la crainte d'un prolongement de la palissade de tours qui viendrait enclaver les quartiers résidentiels du centre-ville²⁵⁴, pour ainsi créer un « effet trou de beigne²⁵⁵ ». Ces craintes sont aussi exposées dans les mémoires déposés lors des consultations publiques sur les Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville (Ville de Gatineau, 2007). Est alors exprimée la perception d'un centre-ville trop grand²⁵⁶, d'un cautionnement à la gentrification et à la spéculation, d'autant plus que les règles favorisent déjà trop le développement en hauteur avec le même type de logement – appartements et condominiums –, souvent peu abordable et défavorable aux familles. Une préoccupation inverse concerne toutefois le manque de territoire, d'où une densification par des édifices en hauteur afin de stimuler la vigueur économique (Ville de Gatineau, 2007). Ainsi, stimulation économique et protection du milieu de vie s'affrontent. La question patrimoniale est aussi discutée, afin de régler la préoccupation sur l'harmonisation/intégration des nouvelles constructions avec les quartiers historiques (Ville de Gatineau, 2007). Par ailleurs, lors des consultations de 2008, la place de l'itinérance inquiète le Gîte Ami, dont l'emplacement avait été effacé des plans du PPU du centre-ville, tandis que l'ARIH prêche l'échelle humaine pour les nouvelles constructions (Tecsult Inc. & Ville de Gatineau, 2008). En dépit d'inquiétudes et de constituer un compromis,

²⁵³ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SCR-04 et SCR-05.

²⁵⁴ SCR-02 et SCR-04.

²⁵⁵ SCAO-01 et SCAO-02.

²⁵⁶ Une interviewée contredit toutefois cette allusion, puisque « le centre-ville [n']a pas été redéfini avec le PPU, parce que le centre-ville, sa délimitation remonte au plan de 1989, au plan d'urbanisme de l'ex-ville de Hull. C'est la même délimitation, c'est le même secteur, et les objectifs étaient très communs » (SPU-02).

le PPU devenait pour les opposant.e.s de la Place des Peuples un argument de défense, au point où son association à la citation patrimoniale formait « l'argument le plus fort²⁵⁷ ».

Avec le recul, l'évaluation du PPU centre-ville expose des positions partagées. Si ses partisan.e.s continuent à le soutenir et à le vanter, d'autres expriment un désenchantement, voire un reproche. À ce titre, les notes lui étant attribuées sur dix ou en pourcentage vont, pour les meilleures, de 8 à 10/10, et les moins bonnes entre 2 à 6/10 ou moins de 50 à 60 %. Un interviewé a aussi doublé son évaluation, lui octroyant la note de 9/10 pour les objectifs, mais 4 ou 5/10 pour la réalisation. L'appréciation positive tient compte de son côté innovateur, du respect de la protection des vues du côté de Gatineau, de son contrôle de la hauteur et d'avoir sauvé le quartier du Musée. On relate des réalisations – surtout la Place Laval et le projet Zibi –, sous l'idée que les mises en chantier, passées et actuelles, l'ont été ou le sont grâce au PPU. Si l'objectif du nombre de portes semble être atteint, l'ensemble de l'œuvre permet de statuer sur « le meilleur résultat possible pour le développement »²⁵⁸.

À l'inverse, l'évaluation négative prône un constat d'échec ou un bilan peu reluisant malgré des réalisations, n'étant donc pas à la hauteur des investissements consacrés. Le PPU n'aurait point atteint ses objectifs²⁵⁹, alors que d'autres parties de la ville – secteurs Aylmer, Buckingham et Gatineau – ont mieux fait²⁶⁰. Une actrice souligne aussi un point souvent passé sous silence :

[...] [O]k, on revitalise, mais est-ce qu'on va revitaliser pour tout le monde ? Puis est-ce qu'on va revitaliser dans l'accessibilité universelle ? [...] [A]ccessibilité universelle c'est que ce soit accessible à tous, accessible pour tout le monde, un parcours sans obstacle. C'est prévoir des rampes au lieu de prévoir des escaliers, mais aussi que la rampe, pas juste se dire « on a mis une rampe, c'est correct, tout est parfait, tout est beau », le revêtement du sol, l'endroit, le chemin à parcourir pour se rendre à ladite rampe (SCAO-08).

La figure 6.2 de la page suivante offre un résumé des réponses sur l'objet-dimension PPU.

²⁵⁷ SPM-03.

²⁵⁸ SPF-02, SPM-02, SPM-03, SPM-05 et SPU-02.

²⁵⁹ En 2020, le SUDD a publié un bilan du PPU. Entre 2009 et 2019, 1 518 logements ont été construits et près de 2 825 autres sont projetés – pour un total de 4 343 –, supposant le dépassement de l'objectif des 4 000 espérés d'ici 2025 (SUDD, 2020, s.p. ; Ville de Gatineau, 2009, p. 4-35). Mais la population du centre-ville a diminué entre 2011 et 2021. La densification urbaine reste donc en deçà des objectifs, d'autant plus que la création de milieux de vie de qualité a été jugée partiellement atteinte, en raison d'un besoin de logements abordables et d'une meilleure desserte commerciale (surtout en alimentation) (SUDD, 2020). De plus, les impacts de la pandémie – télétravail des fonctionnaires et animation en baisse – et la diminution du ratio résident.e.s/emplois ternissent le bilan.

²⁶⁰ SCCP-04, SCCP-09, SCCP-12, SCR-04, SCR-05 et SPM-05.

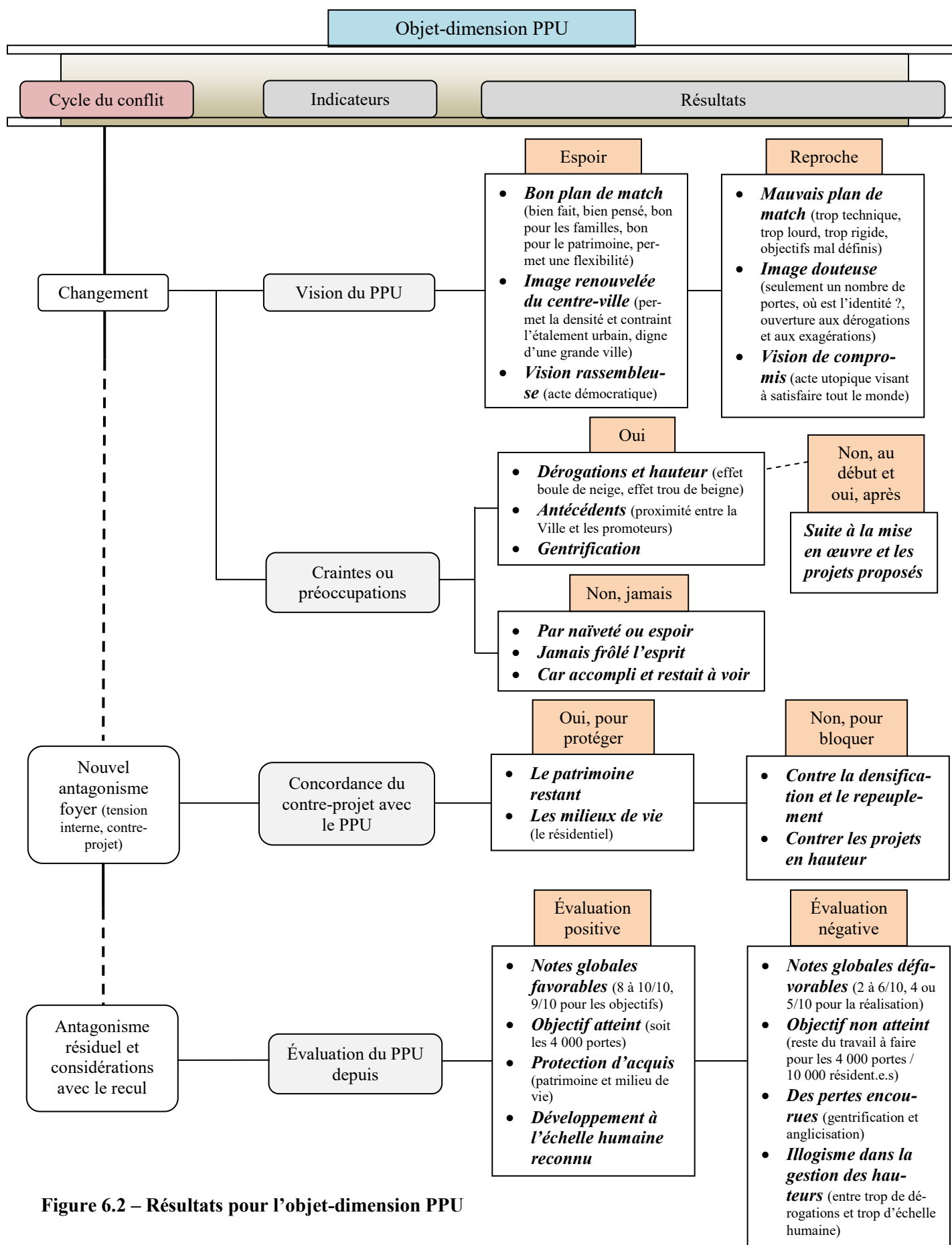


Figure 6.2 – Résultats pour l'objet-dimension PPU

6.4 Un grand projet de transformation radicale

Sous le thème de l'appréciation, le *grand projet de la Place des Peuples* se lie à l'apport ou aux pertes qu'il créerait. Son apport positif concerne la densification offerte, devant améliorer la qualité de vie par des logements neufs. Il s'agit d'un attrait longtemps attendu et pouvant générer un « *momentum* » pour d'autres projets, commerces et services²⁶¹. Ainsi, il offrirait la chance de vivre une expérience urbaine renouvelée²⁶², avec un observatoire pour la « meilleure vue sur le Parlement canadien²⁶³ ». Il représente un projet « ambitieux », de « prestige »²⁶⁴ ; est « phénoménal²⁶⁵ », « iconique²⁶⁶ », « comme la tour Eiffel²⁶⁷ », accorderait une visibilité au centre-ville et une belle image à la « porte d'entrée » du Québec²⁶⁸. Il incarnerait donc la fierté en mettant Gatineau sur la « carte²⁶⁹ », la démarquant d'Ottawa et lui attirant le regard du reste de la province²⁷⁰. Il s'agirait d'un atout majeur, de quelque chose à voir et même d'un support au patrimoine²⁷¹, sans parler des arguments économiques. Un acteur insiste sur l'expérience urbaine :

Ma première réaction ça été : enfin. [...] [Je n]'ai aucune idée [...] de combien de portes il y avait là-dedans, je sais que c'était beaucoup d'étages, je me rappelle que c'était 50 ou 55 étages, [...] mais ce que nous vendait le promoteur, c'était [...] un endroit touristique, ce que nous vendait le promoteur, c'est un parc central qui menait vers le parc Jacques-Cartier, ce qu'il nous vendait, c'étaient des gens qui souhaitent vivre une expérience dans le centre-ville, ce qu'il nous vendait, c'était une vue, ce qu'il..., vous comprenez ? Il [ne] nous vendait pas un appartement en fonction d'un congé de taxes, il nous vendait un concept, mais il nous vendait avant tout [...], pour reprendre les propres mots de ce promoteur-là, une « qualité de vie » (SPM-04).

Cette image positive apparaît aussi dans les commentaires des comptes Facebook du promoteur, de la Place des Peuples et du Collectif Développons le Quartier du Musée. La Place des Peuples est considérée comme un projet « extraordinaire », qui va donner une « âme », une « vie » au Vieux-Hull, pour briser cette image de Gatineau comme « banlieue francophone d'Ot-

²⁶¹ SCCP-12.

²⁶² SCAO-01 et SPM-04.

²⁶³ SCAO-14.

²⁶⁴ SCCP-12 et SPA-02.

²⁶⁵ SCAO-12.

²⁶⁶ SPA-02 et SPU-01.

²⁶⁷ SCAO-14 et SPU-02.

²⁶⁸ SCR-06.

²⁶⁹ SCAO-01.

²⁷⁰ SCCP-09, SCCP-12, SCR-06 et SPU-01.

²⁷¹ SPU-01.

tawa », alors qu'un promoteur d'ici, pour une fois, veut réaliser son « rêve » chez lui. Elle vise donc à faire sortir le quartier du Musée et le centre-ville de cet état de « village », en promouvant un esprit de « grandeur », de « prestige », de « rayonnement ». Mais reste à savoir laquelle des deux principales moutures avait la cote²⁷². Si certain.e.s partisan.e.s n'avaient pas de préférence, car l'aspect architectural compte moins que l'apport en commerces, en tourisme et en expérience urbaine²⁷³, d'autres expriment avec divers arguments presque semblables leur appréciation pour l'une ou l'autre. D'abord, une interviewée se montre très expressive sur sa préférence à la première mouture, tel un éloge à la Nature et dans le respect du Musée canadien de l'histoire :

J'ai adoré l'idée que [...] la tour avait comme un vent qui passait ou une rivière là. On voyait la vague, on voyait le vent. On pouvait décrire qu'est-ce qui passait là. On le sentait, on le voyait. [...] [C]'était une inspiration oui du musée, mais ça accentuait.. la vision de voir une côte ou de voir une vague ou de voir un vent là qui souffle [...]. [...] Ça donnait un cachet. [...] [C]omme « oh ! on a un beau musée », « wo ! les tours, ce.. wow ! », ça se.. mariait ensemble. [...] [L]e premier dessin, [...] c'est celui-là que j'aimais [...]. [C]'est comme regarder un cheval courir dans un champ, puis tu le vois courir, cette élégance, cette beauté (SCR-06).

Au sujet de la seconde, un partisan avance une raison à la fois symbolique et historique, en souvenir de ses grands-pères. Revenant d'ailleurs sur une discussion avec le promoteur :

[Je lui ai] dit « ça reflétait vraiment l'image de Hull ». Là il m'a regardé, il dit « qu'est-ce que tu parles ? », j'ai dit « c'étaient deux flammes.. qui venaient pour moi dire les grands feux que Hull a subi » [...] [P]our moi, c'était, c'est ça que j'ai vu toute suite comme Hullois. [...] [C]'est la première image, j'ai dit « wow ! c'est deux flammes qui représentent l'histoire que Hull a vécu, ses grosses difficultés [...] ». Ça été, écoute, ça été énorme là le Grand feu de Hull, j'en ai entendu parler. Mon grand-père l'a vécu, parce que mon grand-père il était là, mes deux grands-pères étaient là (SPU-01).

Par ailleurs, l'apparition de la seconde mouture en a amené d'autres à changer d'opinion, voire même pour un acteur, d'abord opposé, à modifier sa position. Au sujet de la première mouture il dit : « Ma première réaction c'était que c'était ridicule, impossible, c'était.. j'étais pas mal, pas nécessairement contre, mais disons que [...] je trouvais “non, ça, ça pas de bons sens, disons, 50 étages et puis 35 étages” » (SCCP-04). Et sur la seconde :

²⁷² Si l'intention ici est de citer des bouts d'entretien, il importe de souligner aussi des critiques provenant d'autres sources, notamment la comparaison de la première mouture à « une paire de rasoirs électriques » (page Internet du promoteur en date du 19 juin 2015) et la seconde à de « grands couteaux Rambo » (Bélanger, 2015, 1^{er} décembre).

²⁷³ SCAO-07 et SPM-04.

[...] [Q]uand j'ai vu le projet [...], disons que..., et puis regardé de plus près, j'étais.. plus qu'impressionné, en tout cas, c'est, c'était vraiment quelque chose, disons que, et puis tellement de potentiel, tellement de choses..., disons que c'était, remarquable et vraiment comme, je voyais ça presque comme un monument, [...] une chance à faire quelque chose du centre-ville où est-ce qu'[il n']y a rien du tout (SCCP-04).

Pour lui, cette image, digne d'un « monument » et d'un potentiel de développement, a suffi à sa conversion. Mais l'effet n'a pas été le même pour tout le monde. Malgré son intérêt pour la seconde mouture, une interviewée ne modifiera pourtant pas sa position d'opposante, en raison d'un facteur majeur pour elle, c'est-à-dire l'ensoleillement pour les résident.e.s :

[...] [J]e le dis souvent, moi une vue..., une grande vue sur une ville là, ça, ça m'impressionne tout le temps [...]. [...] [J]'ai été souvent dans des hôtels assez élevées, puis je passais deux, trois semaines pour le travail [...], puis moi à regarder la ville là [...], c'est pour moi, c'est un enchantement. [...] [Donc], 55 étages, là j'essayais de m'imaginer tout ce que je verrais, que j[e n']étais pas capable de voir..., voir mes petites collines de la Gatineau jusqu'à 50 kilomètres plutôt que de les voir jusqu'à 5, 10 kilomètres, [...] on verrait Ottawa puis ça serait attirant pour les gens. [...] Mais le mauvais côté, [...] ces deux immeubles-là allaient prendre tellement d'espace sur leurs terrains que qu'est-ce qui allait arriver, c'est ce qui moi me choquait [...] [,] c'était [...] la perte d'ensoleillement pour les gens du quartier. Ces gens-là, non seulement ils ont été privés de leur centre-ville, [...] ils sont ratatinés, ils n'ont pas vraiment de renouvellement, [il n']y a pas grand-chose qui se passe, en plus ils vont perdre le soleil. Ça, moi, je trouvais ça vraiment épouvantable [...] (SCAO-04).

Si certain.e.s approuvaient le grand projet, le choix du site les conduisit à émettre des réserves, d'abord à cause du patrimoine présent²⁷⁴. Des acteur.e.s reconnaissent la beauté du projet, « mais pas là », « pas à cet endroit », il n'était pas « à la bonne place »²⁷⁵. Il y avait beaucoup à perdre²⁷⁶. Pour ceux et celles qui dépeignent l'image négative de la Place des Peuples, le design n'entre pas forcément en cause, mais sa taille « démesurée » ou la petitesse du site d'accueil²⁷⁷. Le grand projet était « trop gros », « trop haut », « trop envahissant » ; « il écrase tout », « repousse les gens », « dénature/détruit le milieu », « jure dans le paysage »²⁷⁸. En d'autres termes, il

²⁷⁴ SCAO-10, SCAO-13, SPM-03 et SPM-04.

²⁷⁵ SCR-02, SCR-07, SPA-01, SPM-02, SPM-03, SPM-04, SPM-05, SPM-06 et SPU-02.

²⁷⁶ L'humain tendrait à considérer davantage les pertes que les gains, comme le prétendent des études en psychologie cognitive « qui ont montré qu'une perte de x euros [ou dollars] ne pouvait être compensée psychiquement que par un gain d'au moins 2,5 x euros [ou dollars] » (Bronner, 2013, p. 246). Ainsi, l'humain n'est pas cinq fois plus heureux s'il gagne cinq millions de dollars au lieu d'un million, ce qui serait différent dans le cas des pertes.

²⁷⁷ SCAO-06, SCAO-10, SCR-04, SCR-05, SPM-05 et SPU-02.

²⁷⁸ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-05, SCAO-06, SCAO-08, SCAO-09, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05, SCR-07, SPF-01, SPF-02, SPM-02, SPM-05, SPM-06 et SPU-02.

faisait perdre le soleil, la vue, la qualité de vie du milieu résidentiel et l'un des derniers vestiges historiques de l'ancienne ville de Hull. Il n'apportait rien, sinon des nuisances à un quartier tranquille et relativement sécuritaire²⁷⁹. On remet enfin en doute ses avantages, en termes d'attraits touristiques, de faisabilité technique et de rentabilité²⁸⁰, d'autant plus que le promoteur n'était pas propriétaire de tous les terrains pour le construire²⁸¹. Par ailleurs, la première mouture n'avait rien d'iconique, étant une réplique du Peterson à Montréal²⁸² (aussi dans Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 24 septembre), tandis que la seconde se voulait plus « mégalomane » que la première avec une plus grande emprise au sol, en raison d'un basilaire²⁸³. Lorsque le promoteur a déposé officiellement son projet à la Ville en 2017, des émojis – 🤔 et 😡 – ont servi aussi à exprimer l'opposition (Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2017, 17 mars).

En bref, il était critiqué, tant au niveau du design : « ce n'est pas iconique », est une « copie du Peterson à Montréal », « pas très beau », « laid », « horrible », « grossier », de « mauvais goût »²⁸⁴ ; de sa taille : « choquant », un « vrai monstre », un « problème de gigantisme », « pas de bon sens », « qui va habiter à côté d'un 55 étages ? », « on n'est pas à Dubaï », à « Abu-Dhabi » ou à « New York »²⁸⁵ ; de sa clientèle visée : « des riches, des personnes seules ou en couples, des retraités », pas pour les gens du milieu, les moins nanti.e.s et les familles²⁸⁶ ; du risque d'anglicisation²⁸⁷ : pour les Ontarien.ne.s, les gens d'Ottawa²⁸⁸ ; que du non-respect des règles : contraire au PPU²⁸⁹. Le ton et les analogies démontrent bien l'opposition. À noter cette réaction :

[...] [L]a lionne, le scorpion et le démon [sont] sorti[s] de moi, je [ne] sais pas comment l'appeler là. [...] [J]'étais OU-TRÉE, mais c'est surtout.. devant un fait accompli. [...] Donc, oui, j'étais outrée, fâchée, mais « ah non, on [ne] va pas se laisser faire. Ah non, on relève les manches là. On [ne] va pas se laisser faire. C[e n]'est pas vrai qu'on va se faire imposer un projet. La réglementation c[e n]'est pas ça que ça dit. [...] », puis c'est là qu'on a commencé à travailler (SCR-01).

²⁷⁹ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCAO-13, SCR-01, SCR-04 et SCR-05.

²⁸⁰ SCR-07, SPA-01, SPP-04, SPM-02, SPM-05 et SPM-06.

²⁸¹ SPU-02.

²⁸² SCAO-03, SPM-02 et SPU-02.

²⁸³ SCAO-02, SCAO-03, SCR-01 et SPM-06.

²⁸⁴ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02, SCR-03, SCR-04, SCR-05, SPM-02 et SPM-06.

²⁸⁵ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCAO-10, SCR-03, SCR-07 et SPM-06.

²⁸⁶ SCAO-01, SCAO-02, SCAO-06, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05 et SCR-07.

²⁸⁷ Le risque d'anglicisation a aussi été mentionné dans la revue de presse, en lien avec l'impact social des tours exprimé dans la rubrique des opinions – *À vous la parole* (Le Droit, 2016, 24 janvier).

²⁸⁸ SCAO-02, SCR-01, SCR-03, SCR-04, SCR-05 et SCR-07.

²⁸⁹ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCAO-09, SCAO-13, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05, SCR-07, SPM-02, SPM-03 et SPU-02.

De plus, les opposant.e.s qualifient la Place des Peuples à partir d'un jugement porté à l'en-droit de son promoteur. Le grand projet est alors décrit comme étant l'exposition d'un « ego », d'une « mégalomanie », d'un « orgueil », d'une « tyrannie », d'une « marotte de la hauteur », pour en rester là²⁹⁰. Car, au fond, il y a déjà du beau dans le quartier qui mérite d'être défendu.

Le *grand projet respectait-il le PPU* ? Pour ses partisan.e.s, il le respectait en raison du nombre de portes pour la densification, de ses commerces, de ses attractivités – un observatoire et une apparence iconique – et même de la mise en valeur du patrimoine. Il aurait été construit près d'un grand axe routier – la rue Laurier –, alors que le PPU autorise la hauteur et le projet du Four Points Sheraton a obtenu une dérogation pour construire jusqu'à 30 étages, et ce, à proximité du site patrimonial du quartier du Musée²⁹¹. Le PPU est ouvert à la négociation et au PPCMOI²⁹².

Du côté de ses opposant.e.s, il ne le respectait pas, car, d'entrée de jeu, il allait à l'encontre de la hauteur limite prescrite pour le site ciblé – pas plus de trois étages –, alors que le passage vers une cinquantaine d'étages ne constitue pas une dérogation mineure²⁹³. Un tel projet va à l'encontre de l'intégrité du milieu et de la préservation du patrimoine, dont l'intention exprimée était d'en faire un site protégé²⁹⁴. Il se voulait aussi une désinvolture à la volonté démocratique y étant exprimée²⁹⁵ et une contradiction au respect de la communauté. La revendication était claire : « on ne veut pas Place des Peuples, on veut le PPU²⁹⁶ ».

Quoi dire sur *l'avenir du grand projet* ? Les réponses balancent entre une absence d'avenir, un avenir conditionnel, un souhait de son retour et la certitude qu'il reviendra. Des acteur.e.s, sans être opposé.e.s aux tours, envisagent leur fin définitive²⁹⁷, sur la base qu'un tel projet ne passera jamais au centre-ville²⁹⁸ ou n'est plus nécessaire, pertinent, et le fait qu'il soit mort, « c'est tant mieux²⁹⁹ ». Un opposant dit à ce sujet : « [I]l n'en a pas, n'en aura pas, n'en aura jamais, à moins... » d'un autre site³⁰⁰. Il peut donc y avoir certaines conditions à son retour, dont la principale repose sur l'attitude du promoteur : le tout dépendra de lui, de son bon vouloir, s'il est ca-

²⁹⁰ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02, SPA-01, SPM-06 et SPU-02.

²⁹¹ SPF-01, SPU-01 et SPU-02.

²⁹² SCAO-07, SCAO-13, SCAO-14, SCCP-09, SCR-04, SPA-02, SPA-04, SPM-05 et SPU-02.

²⁹³ SCAO-02, SCAO-03 et SPM-06.

²⁹⁴ SCAO-10, SCR-01, SPM-02, SPM-03 et SPM-06.

²⁹⁵ SCAO-03, SCR-04 et SPM-02.

²⁹⁶ SCAO-02.

²⁹⁷ SCCP-09 et SPP-04.

²⁹⁸ SCAO-01.

²⁹⁹ SCAO-07.

³⁰⁰ SCR-07.

pable « de mettre de l'eau dans son vin³⁰¹ », s'il propose un projet remodelé qui respecte les hauteurs tout autour³⁰². Pour d'autres, son avenir dépendra de la révision du PPU, mais aussi des changements à la Ville et au conseil municipal³⁰³. D'autres encore expriment le souhait de son retour, car il faut densifier et le projet demeure une bonne idée³⁰⁴.

Pour les plus convaincu.e.s, favorables ou défavorables, la Place des Peuples va revenir en raison des intentions déclarées du promoteur³⁰⁵ : il veut investir chez lui et a déjà « déposé un nouveau projet de 62 étages³⁰⁶ », convaincu de son bienfait pour le centre-ville³⁰⁷. Certain.e.s rappellent ses nouvelles acquisitions (surtout le Four Points Sheraton) et ses terrains déjà en sa possession dans le quartier du Musée (exclus de la citation patrimoniale)³⁰⁸. Un interviewé admet la conviction du promoteur, son trait de caractère : « [O]n a un promoteur qui veut faire un projet et il va y arriver³⁰⁹ ». Le débat reste donc « ouvert, c'est pas fini³¹⁰ », comme le dit un autre. Ce grand projet « va se faire sur le long terme », car la Ville a besoin de revenus et ne peut « se priver » de ce genre d'initiative, d'autant plus qu'elle ne s'oppose pas à la « verticalité »³¹¹.

Mais quelle serait donc *la revitalisation immobilière idéale* ? Évidemment, les avis divergent et reposent sur l'opposition Échelle humaine vs Hauteur. Les justifications portent sur la taille, le type, l'esthétique, la clientèle et l'offre de commodités. Au niveau donc de la *taille*, une distinction est évoquée entre a) l'échelle humaine peu importe le projet, en respect des règles du PPU et en référence à des cas existants ailleurs, par exemples, le Plateau Mont Royal à Montréal, l'un des quartiers les plus denses du Canada, Dublin, Paris ou l'ancien centre-ville de Hull des années quarante et cinquante³¹² ; b) l'échelle humaine, respectant le PPU, mais en acceptant des édifices en hauteur le long des grands axes routiers et en privilégiant toutefois des dix étages au

³⁰¹ SPA-02.

³⁰² SCAO-05, SCAO-07, SCAO-14, SCR-03, SCR-05, SPF-01, SPM-02 et SPM-05.

³⁰³ SCAO-01, SCAO-03 et SPA-04.

³⁰⁴ SCAO-13, SCAO-14, SCR-06 et SPU-01.

³⁰⁵ SCAO-02, SCAO-10, SCCP-12, SCR-01, SCR-02, SCR-05, SPA-04 et SPM-04.

³⁰⁶ SPU-02.

³⁰⁷ SPM-03.

³⁰⁸ SCAO-03, SCAO-06, SCR-02, SPA-01, SPA-02, SPA-04, SPM-06 et SPU-02.

³⁰⁹ SPA-04.

³¹⁰ SCAO-09.

³¹¹ SPF-01.

³¹² SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-05, SCAO-06, SCAO-12, SCR-02, SCR-05 et SPM-06 ; et ce, bien que la signification chiffrée de l'échelle humaine ne soit pas statuée entre les acteur.e.s, puisque le maximum souhaité va de trois étages, ou quatre, trois à six, cinq ou six, ou sept, ou six à huit, ou dix et moins.

lieu de cinquante³¹³ ; et c) la volonté d'y aller en hauteur, de déroger des règles pour réaliser des projets d'envergure³¹⁴. Au niveau du *type*, les partisan.e.s de l'échelle humaine priorisent les maisons unifamiliales ou allumettes renouvelées, les duplex et triplex, sinon de petits ensembles avec accès à une cour arrière et au soleil³¹⁵. Mais la maison unifamiliale reste critiquée, car il s'agit du centre-ville³¹⁶. Les partisan.e.s des grands projets privilégient plutôt les tours d'habitation avec commerces intégrés. D'autres critères ressortent : une diversification de l'offre, une abordabilité, une accessibilité universelle et un contrôle des prix pour une sédentarisation propice à l'appartenance³¹⁷. Au niveau de l'*esthétisme*, rien de précis, mais de viser une beauté du design, « pas une boîte³¹⁸ », utiliser des « matériaux nobles³¹⁹ » (comme la pierre) ou considérer le verre et créer des parcs intérieurs, décorés selon les saisons³²⁰, sinon privilégier des constructions fonctionnelles avec utilisation du toit pour des activités, comme le jardinage³²¹. Certes, le patrimoine n'est pas ignoré et doit être restauré en respect de son origine³²². Il s'agit de forcer les restaurations nécessaires et de faire disparaître les maisons placardées³²³. Au niveau de la *clientèle*, la majorité veut garantir une mixité sociale et encourager les familles, car la revitalisation doit être rassembleuse. Si certain.e.s décrient contre la gentrification et l'anglicisation³²⁴, d'autres rappellent l'importance d'attirer des personnes plus fortunées, afin de réaliser une gentrification intelligente³²⁵. Au niveau des *commodités*, on souhaite des milieux de vie complets³²⁶, attirants et avec un certain cachet³²⁷. Pour les acteur.e.s ayant des enfants, la proximité des garderies et des écoles³²⁸.

Finalement, un interviewé a été plus éloquent sur sa revitalisation immobilière idéale, sur la base qu'un grand projet de tours d'habitation ne revitalise pas³²⁹. Selon lui, il faut capitaliser sur

³¹³ SCAO-02, SCR-04, SCR-07, SPA-01, SPF-01, SPF-02, SPM-02 et SPM-03.

³¹⁴ SCAO-01, SCAO-14, SCCP-09, SCCP-12 et SPU-01.

³¹⁵ SCR-01, SCR-02, SCR-05 et SPM-06.

³¹⁶ SCAO-01 et SCCP-09.

³¹⁷ SCAO-02, SCAO-07, SCAO-08, SCAO-09, SCR-01, SCR-05, SPF-01 et SPU-01.

³¹⁸ SCAO-05 et SCCP-04.

³¹⁹ SCAO-13.

³²⁰ SCAO-07.

³²¹ SCR-06.

³²² SCAO-10.

³²³ SCAO-03, SCAO-10, SCR-01, SCR-06 et SPA-02.

³²⁴ SCAO-09, SCR-04, SCR-05 et SCR-07.

³²⁵ SCCP-12, SPA-04 et SPU-01.

³²⁶ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCCP-12, SCR-01 et SCR-06.

³²⁷ SCAO-01 et SPF-01.

³²⁸ SCAO-01, SCAO-02, SCAO-03, SCR-01, SCR-04, SCR-06 et SPU-01.

³²⁹ SPF-01.

un « projet phare » ou « étoile », créant une animation et des activités, un style de vie pour attirer des gens et les faire rester³³⁰. Ce volet « aspirationnel » se complète d'épithètes, telles que « moderne », « innovateur », « unique », « visionnaire », « contemporain », tout en pouvant s'intégrer dans le patrimoine et respecter les vues³³¹. S'ajoute le besoin d'un projet qui inspire une identité gatinoise avec des noms francophones, mais surtout une cohérence avec les intérêts collectifs³³². Or, une actrice a peut-être mis le doigt sur les réels désirs des citoyen.ne.s, lorsqu'il est question d'une densification rattachée à une revitalisation immobilière :

Les gens [,] ils disent : « on n'en veut pas de densification ». Mais quand on [leur] parle, ils disent : « ce qu'on [ne] veut pas, c'est les immenses immeubles, puis on veut de la densification si on peut avoir des commerces puis.. ». [...] Ils sont intéressés à avoir plus de gens pour avoir des commerces, des services, des choses attrayantes, [...] pas importer des immeubles puis des gens de l'autr., d'ailleurs qui [ne] vont même pas rester, puis participer [...] (SCAO-04).

Ces aspirations apparaissent dans la Politique d'habitation³³³ de la Ville (2017b), qui tente de devenir un complément au PPU du centre-ville, tel que demandé par VCV (2017) dans son mémoire. Elle résume aussi les recommandations de l'ARIH (2017a), qui privilégie une densification à l'échelle humaine, favorable aux familles, à l'intégration du patrimoine et au développement durable ; de l'ARJT (2017), qui souhaite une meilleure collaboration entre la Ville et les citoyen.ne.s pour créer des habitats inclusifs ; de Logemen'occupe (2017), qui revendique un droit au logement et la lutte contre la pauvreté ; et de Logement Intégré de Hull Inc. (2017), qui met l'accent sur l'inclusion des personnes à mobilité réduite, en construisant des logements adaptés. Cette image idéalisée de l'habitation s'associe bien au village urbain.

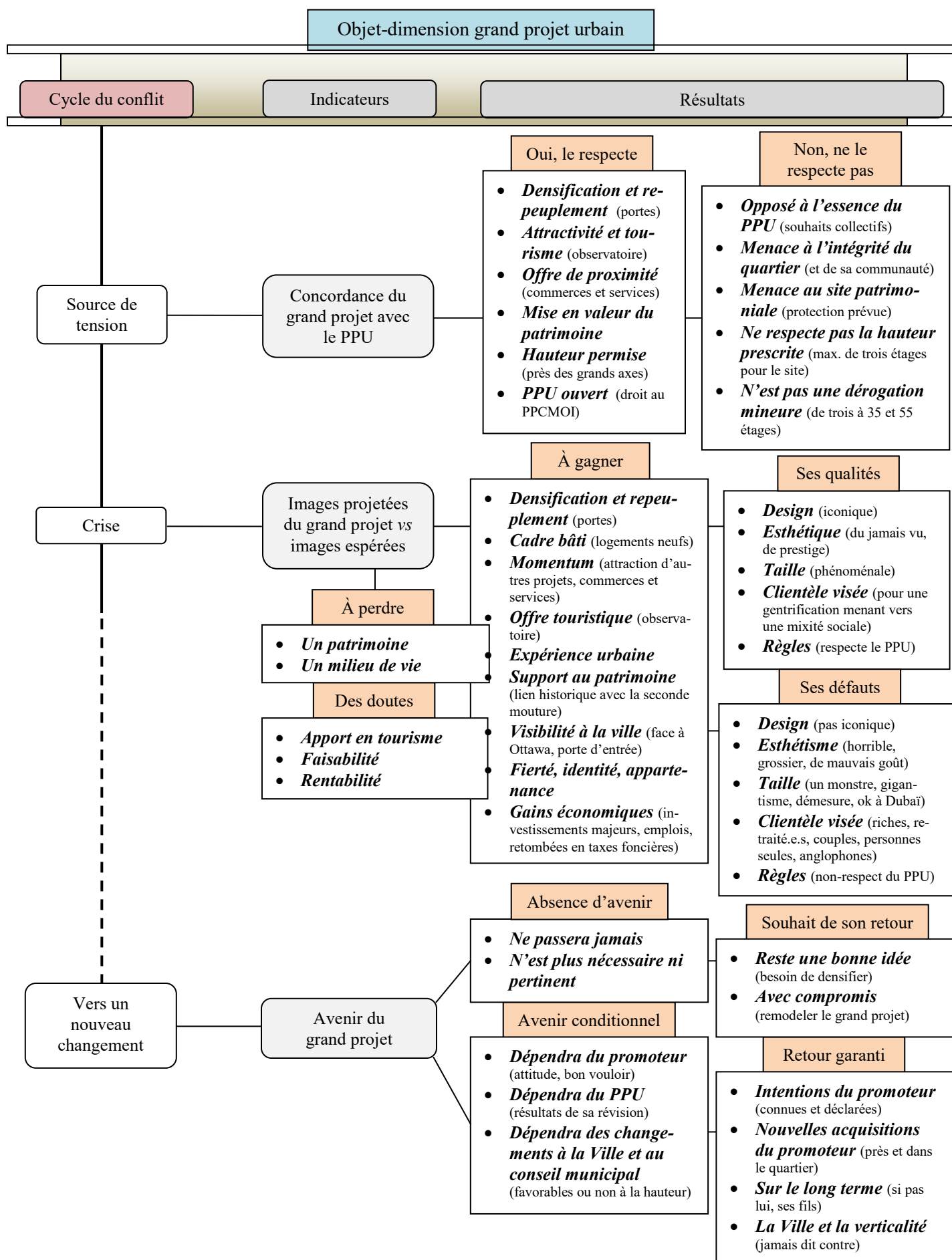
La figure 6.3 débutant à la page suivante résume l'ensemble des résultats obtenus sur l'objet-dimension grand projet.

³³⁰ SPF-01.

³³¹ SCAO-07, SCCP-04 et SPF-01.

³³² SCAO-07, SCR-03, SCR-04 et SPM-04.

³³³ La Politique d'habitation (2017b) expose un volet axé sur le centre-ville qui vise à éviter les détériorations et à promouvoir la construction immobilière, notamment par des programmes d'accès à la propriété. À noter sa définition de la notion de quartier qui inclut une dimension identitaire et de proximité : « un quartier se compose de voisinages, auxquels les résidents s'identifient, comme leur environnement immédiat » (Ville de Gatineau, 2017b, p. 25).



6.5 Un contre-projet pour le quartier du Musée

Un lien intime existe entre la citation patrimoniale et le quartier du Musée. Avant d'examiner les réponses pour la première, il importe de connaître *la valeur du quartier* pour les acteur.e.s. Pour les gens convaincus de sa valeur, leur appréciation s'exprime d'abord subjectivement : il s'agit d'« un beau quartier », avec « de belles maisons », un « ensemble exceptionnel »³³⁴. Un attachement chez les résident.e.s est aussi partagé : « c'est mon chez moi », « on l'aime », « c'est l'endroit où j'ai élevé mes enfants »³³⁵. Une interviewée parle aussi de sa fierté :

Mais pour moi le quartier c'est, ben c'est encore important. [...] [J]e me promène s'il y a un papier, je ramasse le papier, parce que pour moi c'est chez moi, et je veux que ça soit beau, et je veux que ça soit sécuritaire, et je veux que, puis moi je suis très fière, très fière quand les gens passent « Ah, quelle belle maison ! » [...] [O]n a un attachement à ici vraiment très grand. Notre maison est la moitié de mon salaire à toutes les années, sinon tout mon salaire qui y passe là pour restaurer, puis quand on restaure, puis on prend soin de notre maison, c'est parce qu'on est bien puis on l'aime. Donc, c'est oui le quartier, mais c'est notre maison aussi (SCR-01).

Certain.e.s partagent des souvenirs personnels. La valeur patrimoniale et historique est évidemment évoquée, en tant que milieu « unique », de la « première bourgeoisie francophone »³³⁶. Voici un propos retenu en ce sens :

Ce sont des familles qui ont construit [...] l'Outaouais, qui ont construit Hull, ce sont les premiers bourgeois francophones [...] là où on arrêta de porter de l'eau puis on était capable de s'inscrire dans le développement économique puis avoir des gens, des francophones qui avaient des ressources. [...] [P]our moi c'est notre histoire, une histoire qu'il faut mettre en valeur, puis c'est respecter le passé, puis respecter ces gens-là qui ont construit une partie de ce qu'on est devenu que de préserver le quartier. [...] [C]e n'est pas juste des belles maisons en brique, c'est une partie de notre passé [...] (SPM-02).

Contrairement aux critiques négatives, on soutient la présence d'une identité et d'une âme. Sa localisation même inspire le prestige, étant situé près de la rivière des Outaouais, du Musée canadien de l'histoire et du Parlement canadien. Bien que petit, le quartier possède donc une valeur symbolique, à la fois pour son passé, son histoire, et désormais à la suite de cette victoire ci-

³³⁴ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-05, SCAO-06, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SPM-02 et SPM-05.

³³⁵ SCAO-03, SCAO-06, SCR-01 et SCR-02.

³³⁶ SCAO-10, SCR-04, SCR-07 et SPU-01.

toiyenne – de la « démocratie populaire » – qui a su exprimer le type de développement acceptable pour Gatineau, c'est-à-dire « pas avec des tours »³³⁷. On parle de ses commodités, en termes de proximité urbaine (commerces, institutions et services professionnels) et d'activités culturelles, touristiques (dont des visites guidées) ou récréatives³³⁸. Mais sa valeur repose aussi sur ses habitant.e.s, qui ont choisi de s'y installer, des gens d'une certaine aisance, instruction, culture, mais surtout des familles qui ont développé une complicité, dans une diversité ethnique florissante³³⁹. Voilà donc un village, comme le conclura une actrice au départ indécise sur cette analogie :

Pour notre petit quartier, je [ne] dirais pas que c'est un village, c'est plus [...] comme si on était dans [l']une des banlieues, et il y avait comme une rue et tout le monde sur cette petite ruelle connaît tout le monde. [...] C'est plus social [...] [,] on fait des choses, on se rencontre tous ensemble [...]. Depuis longtemps on organise [...] le Grand ménage, on fait une fin de semaine, on fait le grand ménage du quartier [...]. Si quelqu'un a besoin d'un œuf, [...] on demande [...] aux voisins, « est-ce que vous avez ça ou ça » et.. tout le monde aide l'autre. Alors c'est plus... C'est vrai, c'est un peu comme un village, c'est comme si on était dans un petit endroit, c'est un peu la même.., c'est vrai [...] (SCR-02).

À l'inverse, d'autres lui attribuent peu ou pas de valeur. Par rapport au quartier comme tel, on souligne l'absence d'attractivités, d'autant plus que le relationnel avec le dehors reste réduit et ses qualités inconnues de la majorité des citoyen.ne.s et des visiteur.euse.s³⁴⁰. La valeur patrimoniale est même remise en cause, avec plusieurs « cabanes qui ne valent rien », au mieux quelques maisons intéressantes sur le plan architectural³⁴¹. On y voit plutôt des maisons négligées ou abandonnées, sans véritable cachet, en plus des terrains vacants. Également des maisons non conformes aux normes sur les changements climatiques³⁴². Qui plus est, l'histoire et le patrimoine vantés ignorent la population de Hull qui travaillait dans les usines, selon cet interviewé :

[...] [C]'est l'histoire des gens les plus riches du secteur Hull. [...] Et non pas qui représentent la population de Hull [...] [,] [qui] étaient des manuels, des ouvriers.., des hommes et des femmes qui ont travaillé à l'usine des allumettes, qui ont travaillé pour E. B. Eddy, qui ont travaillé pour [...] Canada Parker, c[e sont] eux qui ont vraiment construit physiquement la ville de Hull. Les autres en haut, qu'on retrouve

³³⁷ SCAO-02, SCAO-12 et SCR-04.

³³⁸ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05, SCR07 et SPF-01.

³³⁹ SCAO-01, SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCCP-12, SCR-01, SCR-04, SCR-05, SCR-06, SCR-07, SPM-02 et SPM-03.

³⁴⁰ SCAO-07, SCAO-13, SCCP-04, SCCP-09, SCCP-12, SPA-02, SPA-04, SPM-04, SPU-01 et SPU-02.

³⁴¹ SCAO-13, SCAO-14, SCCP-04, SCCP-09, SCCP-12, SPA-02, SPA-04, SPP-04 et SPU-01.

³⁴² SCCP-12.

aujourd'hui dans le quartier du Musée, c'étaient les gens d'un[e] autre classe de la société. C'étaient leurs patrons, si on veut. Les médecins, les pharmaciens, propriétaires d'entreprises, des choses comme ça. [...] [Ce ne sont] pas eux autres qui en ont arraché le plus [...] (SPU-01).

Le quartier du Musée servirait à valoriser les plus riches et les puissants au détriment de la classe populaire³⁴³. Aujourd'hui encore les résident.e.s-propriétaires sont des gens aisés³⁴⁴, en contraste avec d'autres quartiers, et cette distinction, accentuée par leur intrusion dans l'ARIH, a créé un ressentiment à leur égard chez les autres membres³⁴⁵. Reste donc cette image d'une petite bourgeoisie qui a profité de son statut durant le conflit urbain³⁴⁶. Un interviewé l'atteste :

[...] [C]'est quand même bourgeois, petite bourgeoisie supérieure, [...] c[e n]'était pas du monde mal barré, mais en raison de leur diplôme, de leur.. verbomotricité, puis qu'ils sont bien impliqués, puis qu'ils vont dans les journaux, ils ont fait une belle lutte là, de gens lettrés, intelligents, puis argumentés, mais [...] il y a beaucoup de causes dans Hull là, il y a tous les taudis [...], ça [n]'a jamais fait la première page comme le quartier du Musée, puis il [n']y a pas autant d'énergie à la défense de ce monde-là (SCAO-02).

Un autre abonde en ce sens, mais évoque une barrière qui isole le quartier du Musée et accentue son statut d'exception par rapport aux milieux moins riches et avec plus de locataires :

La grosse différence entre le quartier du Musée puis mon quartier, [...] elle est démographique, c'est que.. mon quartier était beaucoup plus pauvre, et donc [...] les gens de cette classe socioéconomique-là étaient beaucoup plus difficiles [...] à mobiliser [...] [c'est plus] un quartier de locataires que de propriétaires. [...] Tu leur parlais puis tu voyais que ça pouvait les inquiéter, mais ils [n']avaient pas la même urgence que les propriétaires de s'impliquer. [...] [O]ui, le boulevard [des] Allumettières était vraiment une frontière. [...] [N]otre démographie qui avait, qui empêchait une mobilisation équivalente, donc notre présence au sein de Quartier du Musée [le regroupement] en particulier, mais aussi de l'ARIH [...] [n']était pas proportionnelle à celle du quartier du Musée (SCR-05).

S'amorce aussi une réflexion sur ce qu'il a besoin pour gagner en valeur, d'où un lien avec la citation patrimoniale et les *images espérées pour le quartier du Musée*. D'ailleurs, des sou-

³⁴³ SCR-04.

³⁴⁴ Cette caractéristique attribuée aux résident.e.s du quartier du Musée qui se sont opposé.e.s au grand projet, nourrie par le commentaire d'un interviewé sur « leur diplôme » et « leur verbomotricité » (SCAO-02), permet de faire un parallèle avec l'étude des conflits urbains de Joerin, Pelletier, Trudelle et Villeneuve (2005), qui ont constaté certains facteurs facilitant l'engagement dans un conflit, à savoir le niveau d'éducation et la flexibilité de l'horaire de travail.

³⁴⁵ SCAO-01 et SCAO-13.

³⁴⁶ SCR-05 et SCR-06.

haits spécifiques ont été exprimés, alors que certain.e.s veulent en faire un Vieux-Québec gatinois³⁴⁷, hautement valorisé et développé en respect des règles du PPU³⁴⁸. Certes de l'animation, mais à un niveau réduit, de façon à conserver le caractère résidentiel paisible et son paysage³⁴⁹. Cette position se heurte à celle où les grands projets transformateurs seraient permis, avec au moins dix étages, une activité commerciale soutenue et un vrai tourisme³⁵⁰.

Les images espérées insistent sur un quartier où le patrimoine et l'histoire servent à l'apprentissage et au partage³⁵¹. S'y joint l'idée d'un milieu de vie – un village urbain – comptant des maisons, pas juste des condominiums³⁵². Cela apparaît dans le rapport de consultations de la Politique du patrimoine, qui retient la plupart des souhaits exprimés (Ville de Gatineau, 2011 ; 2013). Il s'agit de créer une culture assurant son partage, sa mise en valeur et son intégration dans le développement durable. Une expérience à faire vivre, avec l'architecture, les paysages, l'atmosphère. Comme il est dit : « [C]'est une rue, une forme urbaine qui s'est articulée en lien avec les valeurs de l'époque. C'est la lumière des lampadaires le long d'une artère historique », ou encore « [c]'est le souffle ou le vécu des enceintes de pierres ou de bois. C'est une galerie avant ancestrale avec un enfant assis sur les marches. C'est un bâtiment, une moulure, une fenêtre, une corniche artisanale représentative du charme d'un quartier oublié [...] » (Ville de Gatineau, 2013, pp. 35 et 46). Voilà des images-repères qui façonnent l'identité.

Certes, l'arrivée de *la citation patrimoniale* a transformé le conflit urbain. À la question de savoir quelle est sa valeur, l'appréciation tourne à nouveau entre les côtés positif et négatif, surtout en fonction d'une citation intégrale ou à la pièce. Les acteur.e.s qui lui accordent une grande valeur se basent sur sa capacité à préserver la richesse d'un ensemble. Elle s'avérerait « nécessaire », « rusée », « de grande valeur », « excellente », représentant un « pare-chocs », une « bonne chose », sinon la « seule solution », l'« argument le plus fort », la « chose la plus puissante », avec le « plus de force »³⁵³. Un acteur précise le facteur identitaire de la citation d'un ensemble :

[...] [C]iter un ensemble versus citer des bâtiments à la pièce, c'est préserver pas juste une porte, des fenêtres, une corniche, c'est préserver une ambiance aussi en quel-

³⁴⁷ SCAO-10 et SPM-02.

³⁴⁸ SCAO-03, SCAO-06, SCR-01 et SCR-02.

³⁴⁹ SCAO-06 et SCAO-10.

³⁵⁰ SCAO-07, SCAO-13, SCAO-14, SCCP-04, SCCP-09, SCCP-12, SCR-06, SPA-02, SPA-04, SPM-04 et SPU-01.

³⁵¹ SCAO-02, SCAO-10, SCAO-13, SCR-04 et SPM-02.

³⁵² SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05 et SCR-07.

³⁵³ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCAO-12, SCR-01, SCR-02, SCR-05, SPM-02 et SPM-03.

que sorte, c'est préserver quelque chose qui est beaucoup plus grand [...], puis la richesse du quartier du Musée c'est que, il [n'y] en a très peu des endroits comme ça à Gatineau, dans une ville où on sait qu'on a un défi identitaire, qu'il faut, pas juste pour attirer du monde, mais juste pour que les gens qui arrivent à Gatineau [...] [puissent dire] : « c'est quoi l'histoire de cette ville-là ? » (SPM-06).

Cette appréciation positive se divise entre diverses représentations, c'est-à-dire comme outil de « blocage », de « préservation » et/ou de « reconnaissance », comme outil « symbolique » ou de « cohésion de groupe »³⁵⁴. En effet, pour certain.e.s acteur.e.s, cette désignation semble être moins importante pour le patrimoine en lui-même que pour servir de « munition »³⁵⁵, afin d'empêcher la réalisation du grand projet. Mais comme le souligne un interviewé, sa valeur comme outil de blocage n'est pas absolue, puisqu'elle a plutôt servi à « éteindre » le grand projet pour un temps seulement³⁵⁶. Pour d'autres, si elle constitue une bonne chose, l'intention ne doit pas freiner la réalisation de tours ou de tout autre projet intéressant³⁵⁷. Un commentaire sur le compte Facebook de Développons le Quartier du Musée (2017, 6 juin) exprime ce point :

Est-ce que c'est fait simplement dans le but de stopper la construction de Place des peuples ? Si c'est le cas, ce serait une lourde perte pour le développement de notre centre-ville. On ne nie pas le caractère patrimonial du quartier, [...] mais ce que nous croyons c'est que c'est possible de le faire tout en permettant la construction de la Place des Peuples. Partout dans le monde on sait intégrer les énormes constructions contemporaines à l'héritage des quartiers historiques, ce serait dommage de se priver de cette façon de faire ici uniquement par principe de ne pas déranger des gens qui ont fait le choix de s'installer dans un centre-ville en pleine évolution. [...] La ville ne doit pas être complice du syndrome du « pas dans ma cour ». Si on va de l'avant avec un processus de désignation patrimoniale [...], il faut le faire en tenant compte du potentiel de développement du secteur et en travaillant sur l'acceptabilité sociale d'un projet comme Place des Peuples [...].

Il s'agit d'en arriver à un compromis, de troquer une citation patrimoniale intégrale pour une autre à la pièce³⁵⁸. Mais pour des partisan.e.s du grand projet, l'initiative visait à le « tuer » et accessoirement à protéger le patrimoine³⁵⁹ ; la citation patrimoniale est donc « sans valeur », n'a

³⁵⁴ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCAO-10, SCR-01, SCR-04, SCR-05, SPA-01, SPF-01, SPF-02, SPM-02, SPM-03, SPM-06 et SPU-02.

³⁵⁵ SCR-01 ; et une autre actrice y voit un outil de protection : « [...] [J]e [ne] voyais pas [...] l[a] citation patrimoniale comme un conflit, pour moi c'était plus une tactique de notre camp, de comment on pourrait préserver le quartier. Et ça c'était une façon de le faire, [...] on a su ça pour protéger en fait le quartier » (SCR-02).

³⁵⁶ SPF-01.

³⁵⁷ SCAO-07, SCAO-14, SPA-02, SPA-04 et SPM-04.

³⁵⁸ SCAO-07, SCAO-14, SCCP-09, SCCP-12, SPA-02 et SPA-04.

³⁵⁹ SCAO-14.

« pas de bon sens », d'autant plus que des doutes persistent sur la valeur de plusieurs maisons, supposant plutôt un « poids », une « béquille », un « boulet », une « contrainte » pour les propriétaires³⁶⁰. D'ailleurs, la citation patrimoniale se révèle inutile, car il existait déjà un PIIA pour le quartier³⁶¹. Elle devient une erreur qui le « gèle », le « fige »³⁶², alors que l'« inévitable » demeure : un jour où l'autre, ces maisons disparaîtront et il faudra reconstruire³⁶³.

Outre d'être un outil de préservation du patrimoine et de blocage des tours, elle devient aussi un outil de défense du PPU et de l'acte démocratique qui l'incarne. Elle constitue en plus un symbole de la victoire citoyenne. S'ajoute la transformation idéologique des relations entre la Ville, un parti politique municipal et les promoteurs, faisant en sorte que la victoire de la citation devient un « *statement* »³⁶⁴ du conseil municipal selon lequel ces derniers ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent à Gatineau. Et enfin, en tant qu'outil de cohésion, elle a permis de fédérer le groupe hétéroclite des opposant.e.s au grand projet³⁶⁵.

Selon la plupart des acteur.e.s, la citation patrimoniale constitue un contre-projet à la Place des Peuples, puisque l'absence du grand projet n'aurait pas mené à la désignation du quartier qui, soit dit en passant, n'avait pas été cité auparavant³⁶⁶. Mais d'autres font plutôt valoir l'intrusion du grand projet comme contre-projet, dans la mesure où la citation patrimoniale avait été considérée avant son arrivée « de nulle part » et faisait toujours partie d'une réflexion sur la préservation du quartier, comme le fait foi le PPU³⁶⁷. Un interviewé revient d'ailleurs sur ce point :

[...] [L]e contre-projet de citation c[e n]'était pas tant un contre-projet [...] qu'une continuité de la réflexion qui se faisait dans la ville depuis., même l'ancienne ville de Hull protégeait ce quartier-là, [...] c'était dans le PPU depuis longtemps que le quartier devait être cité, il n'y avait rien de nouveau là. C'est juste que là on le faisait dans un contexte où ça bloquait son projet à lui, mais c'était surtout la continuité de la même réflexion qui se faisait depuis vingt-cinq ans à Hull (SPM-02).

Après avoir estimé la valeur de la citation patrimoniale, une autre question s'intéresse à ses *effets anticipés*. Le travail précédent donne des indices sur les réponses reçues : d'abord, il s'agis-

³⁶⁰ SCAO-13, SCAO-14, SCCP-09, SCCP-12, SCR-06, SPA-02, SPA-04 et SPP-04.

³⁶¹ SPU-02.

³⁶² SCCP-04.

³⁶³ SCCP-09, SCCP-12, SPA-02 et SPA-04.

³⁶⁴ SPM-05.

³⁶⁵ SPM-03.

³⁶⁶ SPM-05.

³⁶⁷ SCR-01, SPF-02 et SPM-06.

sait d'empêcher ou de nuire au grand projet et/ou, ensuite, de protéger le patrimoine et l'histoire du centre-ville, de la ville et de la région. Si l'effet positif de cette protection encourage l'émergence d'une culture gatinoise du patrimoine³⁶⁸, l'effet négatif équivaut à geler le quartier et son essor³⁶⁹, tout en encourageant l'étalement urbain³⁷⁰. Un acteur y voit l'instrumentalisation de l'histoire à des fins de médiatisation, alors que les gens ont oublié les grands personnages :

[...] [O]n parle de préserver le mouvement historique, les gens [ne] savent même pas pourquoi ça s'appelle la rue Papineau, pourquoi ça s'appelle la rue Notre-Dame, pourquoi ça s'appelle la rue Champlain. Crisse, ils [ne] savent même plus c'est qui Samuel de Champlain. Ils [ne] savent même pas c'est qui Laurier. [...] On a utilisé le vocable historique, parce que c'était médiatiquement vendable, accrochable ou quoi que ce soit, mais il [n']y a absolument rien d'historique là-dedans... [...] [C]'est un peu comme l'énergie nucléaire : son effet positif, c'est ça donnait l'électricité, ça donnait du chauffage, ça donnait de l'infrastructure, l'effet pervers ça fait des bombes. [...] [Donc,] c'est l'effet pervers de la médiatisation [...] (SCCP-12).

Si la citation patrimoniale est désormais chose faite, il existe aujourd'hui *un écart entre la réalité et les espérances passées* – ou toujours actuelles – qui suppose une insatisfaction chez certain.e.s acteur.e.s³⁷¹, bien que pour d'autres, cet écart n'existe pas, car la citation patrimoniale remplit sa mission³⁷². Néanmoins, le premier point de vue semble dominer et des améliorations sont suggérées. On souligne le manque d'initiatives pour valoriser et rendre plus visible la désignation patrimoniale depuis la victoire du 28 août 2018, au point de dire : « maintenant que les tours [ne] sont plus là, on n'en parle plus du quartier du Musée³⁷³ ». Un mécontentement apparaît au sujet de la promotion accomplie ou encore de son absence. On critique le manque d'effort local, prouvant la raison d'être véritable de la citation patrimoniale : bloquer le grand projet³⁷⁴. De plus, on fait remarquer la décrépitude de plusieurs maisons ainsi que le manque de soutien de la Ville pour aider financièrement les propriétaires³⁷⁵. Ces aspects exposent, selon certain.e.s, l'absence d'« un plan de match, d'un plan de valorisation, d'un plan d'accompagnement³⁷⁶ ». Seule-

³⁶⁸ SCAO-10 et SCR-04.

³⁶⁹ SCAO-13, SCAO-14, SCCP-04, SCCP-09 et SCCP-12.

³⁷⁰ SPU-01.

³⁷¹ SCAO-03, SCAO-06, SCCP-04, SCR-01, SCR-04, SPA-02, SPA-04, SPM-04 et SPU-01.

³⁷² SCAO-10, SPM-02, SPM-03, SPM-05, SPM-06 et SPU-02.

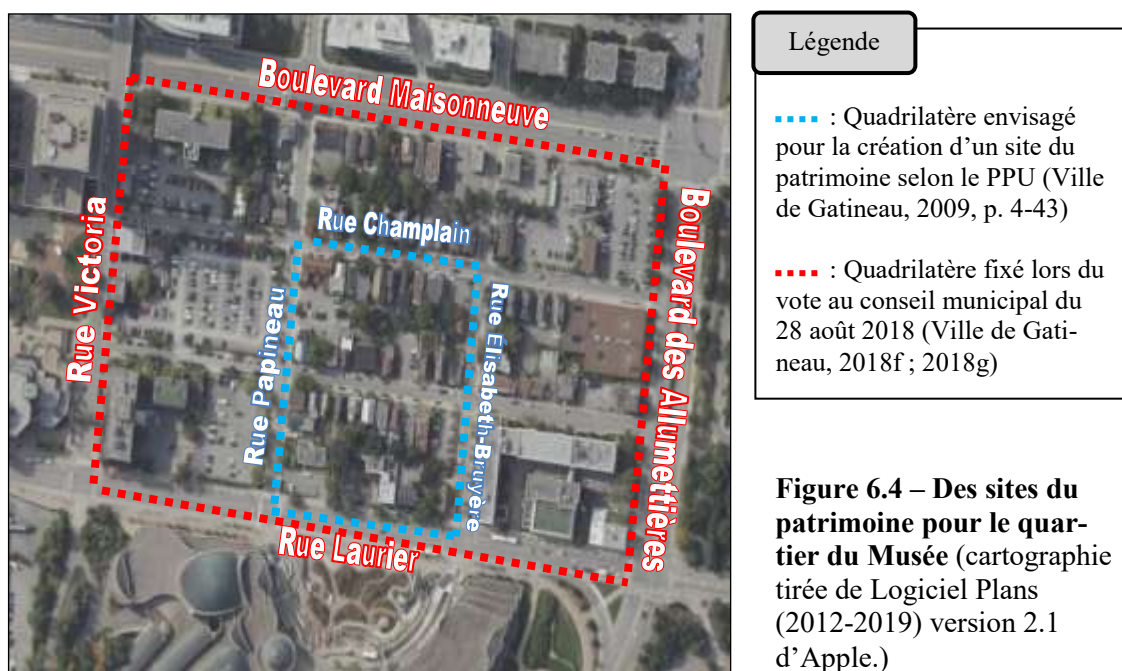
³⁷³ SPA-04.

³⁷⁴ SPM-04.

³⁷⁵ SCAO-03, SCAO-10, SCCP-12, SCR-01 et SPA-02.

³⁷⁶ SPA-04.

ment protéger afin de garder le statu quo, « ça ne marche pas », dit une autre³⁷⁷. Et l'appropriation citoyenne du milieu tarde encore, d'où un constat d'échec³⁷⁸. Mais la critique vient aussi du fait que la citation patrimoniale aurait dû arriver plus tôt et, dans le cadre actuel, n'aurait pas dû être hypothéquée de compromis (de terrains exclus de la protection)³⁷⁹. Pourquoi avoir cité un si petit territoire ? pourquoi pas plus grand ? pourquoi ce manque de connexion avec le reste du centre-ville³⁸⁰ ? Ou, au contraire, pourquoi si grand, alors que le PPU en demandait pas autant ? Un interviewé va en ce sens : « [À] l'époque, on [ne] parlait pas d'un site patrimonial à la grandeur du quadrilatère. [...] [C]'est arrivé plus tard, pour protéger certains bâtiments qui avaient une valeur historique. Il y en a quelques-uns dans le quartier, c'est correct, mais de là à désigner tout un pâté de maisons, incluant des terrains de stationnements vides, puis des cabanes en décrépitude » (SCCP-09). La figure 6.4 revient sur les distinctions discutées sur la zone à protéger.



Citation ou pas, le quartier a besoin d'un développement, mais ne peut profiter d'un grand projet identitaire qui se marierait avec le patrimoine existant³⁸¹. De l'autre côté, on ne se montre pas si dur envers la citation patrimoniale. On reconnaît les belles réussites et réaffirme son utilité

³⁷⁷ SCAO-04.

³⁷⁸ SCCP-12 et SPM-04.

³⁷⁹ SCAO-02, SCAO-03, SCR-01, SCR-04 et SCR-05.

³⁸⁰ SCR-05, SPA-01 et SPF-01.

³⁸¹ SCAO-07, SCCP-04 et SPM-04.

pour protéger. Sur le compte Facebook de Protégeons le Quartier du Musée (2019, 31 janvier), on soulignait le début de la mise en valeur culturelle du quartier, ce qui animait l'excitation – 😊 . D'ailleurs, il s'agissait d'une bonne décision, puisque le promoteur a mis fin à son grand projet, démontrant son manque d'intérêt véritable pour le quartier³⁸². Même si content.e.s de la citation et des réalisations encourues jusqu'ici³⁸³, certain.e.s exigent toutefois d'en faire plus³⁸⁴. Il s'agit d'atténuer les critiques en faisant mieux connaître le quartier et ses richesses historiques et patrimoniales. La tâche impliquerait de meilleurs panneaux de rue – écritures plus grosses –, des bornes indiquant l'entrée sur un territoire patrimonial, davantage d'animation, un prolongement du Sentier culturel vers le quartier, des panneaux d'interprétation au sujet des maisons, une adaptation des visites de maisons aux gens à mobilité réduite et la création d'un musée régional³⁸⁵. Un acteur reproche d'ailleurs sa mise en valeur peu concluante jusqu'ici :

Qu'est-ce qu'ils ont gagné de plus ces citoyens-là ? [...] [Il y a-t-il] des touristes qui se promènent là pour aller visiter ? Non. C'est ça. Qui le sait qui vient à Hull, [...] qu'il y a un quartier patrimonial, puis allez [le] visiter ? [...] [T]u parles aux gens « aye, on a la maison Bobino ici dans le Vieux-Hull », « [Elle] est où ? », « [...] [Q]uelque part en bas, je pense que c'est la deuxième, je [ne] suis pas sûr quelle maison ». C'est ça. [Elle] est là quelque part. C'est où le quelque part ? [...] [O]n [ne] veut pas savoir le quelque part, on veut savoir elle est où ? (SPU-01).

Et la question du soutien financier et des investissements revient dans la mesure où elle implique la volonté de la Ville à fournir des budgets³⁸⁶. Mais si certain.e.s apprécient l'outil pour conserver la forme et l'apparence originale du cadre bâti³⁸⁷, d'autres approuveraient l'ajout de restaurants, de commerces et de boutiques à l'effort d'animation et de vitalité³⁸⁸. Selon le point de vue précédent toutefois, la conversion du rez-de-chaussée en activités commerciales risque de

³⁸² SPM-04.

³⁸³ Par exemples, les investissements effectués, l'animation culturelle grâce à des visites guidées et des pièces de théâtre, la présence essentielle des propriétaires-résident.e.s dont plusieurs ont restauré leur domicile ainsi que les changements apportés aux panneaux de rue à titre identificatoire d'un site patrimonial (SCAO-10 et SPM-02).

³⁸⁴ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-07, SCAO-08, SCAO-12, SCR-01, SCR-05, SCR-07, SPA-01, SPM-04, SPM-06 et SPU-01.

³⁸⁵ SCAO-07, SCAO-08, SCAO-10, SCAO-12 et SPM-02 ; et à noter que le Musée régional de l'Outaouais (MRO) existe depuis janvier 2022, en revanche la maison Scott-Fairview de la rue Gamelin du secteur Hull l'abrite temporairement depuis son ouverture en juin 2023 (MRO, 2024). Récemment, un appui financier de 1,2 million de dollars du gouvernement du Québec aidera à mettre sur pied un bureau de projet, afin de lui trouver un emplacement permanent (Deschatelets, 2024, 29 février).

³⁸⁶ SCAO-09.

³⁸⁷ SCAO-10.

³⁸⁸ SCAO-07, SPM-04 et SPU-01.

faire perdre des propriétaires-résident.e.s au profit de locataires vivant au deuxième et/ou au troisième étage. Leur plus faible niveau d'attachement et d'enracinement ferait perdre la capacité de mobilisation et de défense du patrimoine, car « le patrimoine a toujours besoin d'être défendu pour être préservé³⁸⁹ ». Cet argument est d'autant plus important aux yeux des gens qui la partagent, puisque d'autres souhaitent voir disparaître ou faire modifier la citation patrimoniale³⁹⁰, dans le but d'autoriser un développement en hauteur pour mettre le centre-ville sur la mappe³⁹¹.

À savoir maintenant quel serait *l'avenir de la citation patrimoniale*, les réponses peuvent servir tout autant à *l'avenir du quartier*. Dans les deux cas, elles varient en prévision d'une continuité reluisante, dépendront des gestes posés ou se résument à un statu quo, sinon à une incertitude ou, dans le cas de la citation patrimoniale, au souhait de sa disparition. Sur l'avenir favorable de la citation, les partisan.e.s y voient une perpétuité en raison des valeurs qu'elle incarne³⁹². Elle a d'ailleurs « durée cinq ans jusqu'ici³⁹³ » (2018 à 2023), dit-on, alors pourquoi pas davantage ? Elle représente un acquis pour Gatineau et sa modification sera compliquée³⁹⁴. Or, cet avenir positif inspire pour d'autres une déception, puisque le quartier « reste un désert », la désignation ayant « tué le développement pour longtemps »³⁹⁵. Si d'autres encore espèrent une protection durable, le doute survient³⁹⁶, car son avenir dépendra des améliorations listées plus tôt ; autrement dit, du soutien de la Ville, de l'appropriation citoyenne, de son apport à l'identité gatinoise et du choix des générations futures de propriétaires³⁹⁷. Tout dépendra donc de la mobilisation.

L'envers de la médaille suppose une citation patrimoniale éphémère, puisque, comme le disent des interviewé.e.s, « rien n'est jamais certain », « l'avenir étant d'ailleurs incertain », « tout n'étant jamais totalement réglé »³⁹⁸. Ce scepticisme repose sur les risques de sa modification ou de son élimination, y compris du retour éventuel du promoteur. Une actrice souhaite aussi une ouverture à une réalité bien présente :

³⁸⁹ SCAO-10.

³⁹⁰ SCAO-01, SCAO-07, SCAO-13, SCAO-14, SCCP-09, SPA-02 et SPA-04.

³⁹¹ SCAO-13.

³⁹² SCAO-03, SCAO-06, SCAO-10, SPM-02, SPM-03 et SPM-06.

³⁹³ SCAO-05.

³⁹⁴ SPM-06 et SPU-02.

³⁹⁵ SCCP-04.

³⁹⁶ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02 et SCR-05.

³⁹⁷ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCAO-07, SCAO-09, SCAO-12, SCR-01, SCR-02, SPM-02, SPM-03, SPM-04 et SPM-06.

³⁹⁸ SCAO-02, SCAO-06, SCAO-10 et SCR-02.

[...] [D]'un point de vue d'accessibilité universelle, moi je [ne] porte pas toujours le patrimoine dans mon cœur, parce que souvent [...] on va empêcher de mettre une rampe devant un bâtiment ou de mettre un bouton poussoir, ou de rénover des toilettes au nom du patrimoine, mais je [ne] défais pas toute ta bâtisse, je veux juste mettre une rampe (SCAO-08).

Une autre perspective condamne la citation patrimoniale, puisqu'à long terme « l'évolution l'emporte » toujours³⁹⁹. Également, les règlements peuvent changer, comme les conseils municipaux, et « tout ce que fait le conseil, il peut le défaire »⁴⁰⁰. Plus près du quartier cependant, un avenir prometteur en ferait un moyen d'intégrer les nouveaux arrivants, en se fiant à ce propos :

[...] [F]aut que ça soit [...] un peu comme notre Vieux-Québec, c'est-à-dire faut que ça soit un endroit où on va en apprendre sur notre histoire quand qu'on marche dans la rue. [...] [II] y a une belle citation [...] [d']Amin Maalouf, qui est de l'Académie française, qui disait « en immigration il y a deux excès à éviter, [...] il y a considérer le pays d'accueil comme une page blanche où tu fais ce que tu veux, puis considérer le pays d'accueil comme un livre déjà écrit où tu fais exactement comme ils veulent » [...]. [...] [U]ne des façons de se rejoindre, c'est par l'histoire puis le patrimoine. Faut que l'immigrant quand qu'il arrive, il sait [...] ce qu'on a vécu, nos bonheurs, nos souffrances, nos modèles, comment on s'[en] est sorti [...]. [...] [P]our moi, c'est à ça que ça sert un quartier comme ça [...] (SPM-02).

Et cet avenir suppose son maintien tel qu'il est, dans une vocation mixte (résidentielle et commerciale)⁴⁰¹. Il demeurera le symbole d'une affirmation citoyenne pour un développement à l'échelle humaine et évoluera avec des gens qui préserveront son cadre bâti⁴⁰². Mais il y a des bémols, d'où un degré d'incertitude, puisqu'il ne peut rester isolé du reste du centre-ville⁴⁰³. Sa position prestigieuse, comme porte d'entrée, oblige le retour d'un grand projet, comme la Place des Peuples⁴⁰⁴ ou un projet différent⁴⁰⁵. Cela fait réfléchir sur la raison d'être du quartier, comme le souligne cette interviewée : « [...] [E]st-ce que c'est un milieu de vie ou c'est une destination de visite ? », est-ce un milieu de proximité, « comme un village », ou un « Disney »⁴⁰⁶ ?

À titre récapitulatif, les figures 6.5 sur l'objet-dimension contre-projet et 6.6 sur l'objet-dimension quartier des pages suivantes exposent l'ensemble des résultats décrits précédemment.

³⁹⁹ SCCP-12.

⁴⁰⁰ SCAO-03 et SCAO-06.

⁴⁰¹ SPM-03.

⁴⁰² SCAO-02, SCAO-06, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SPM-02 et SPM-06.

⁴⁰³ SCAO-13, SCCP-04, SPA-01 et SPM-04.

⁴⁰⁴ SCAO-13, SCR-06 et SPU-01.

⁴⁰⁵ SCAO-07, SCAO-14, SCCP-04, SCCP-09, SCCP-12 et SPM-04.

⁴⁰⁶ SPU-02.

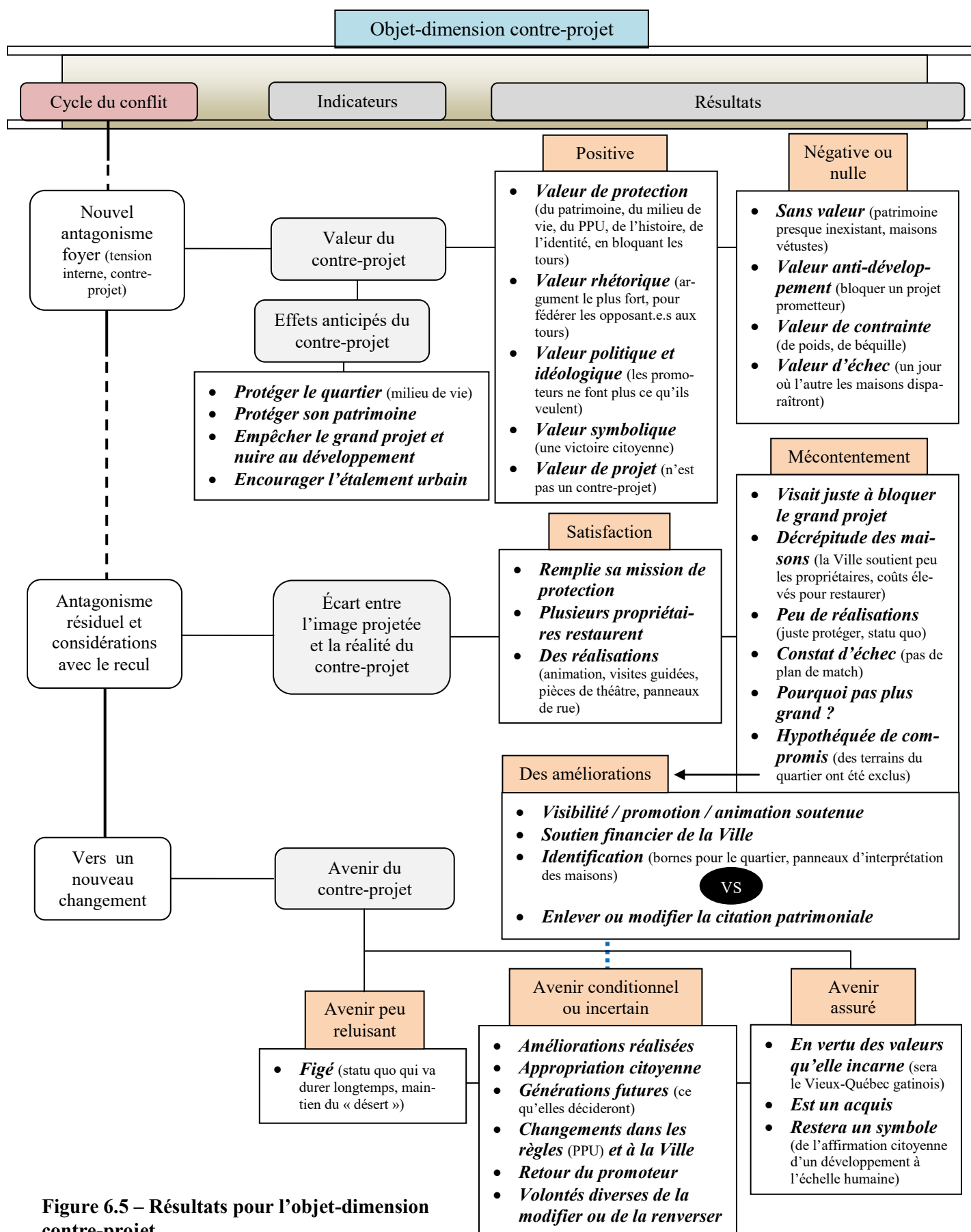


Figure 6.5 – Résultats pour l'objet-dimension contre-projet

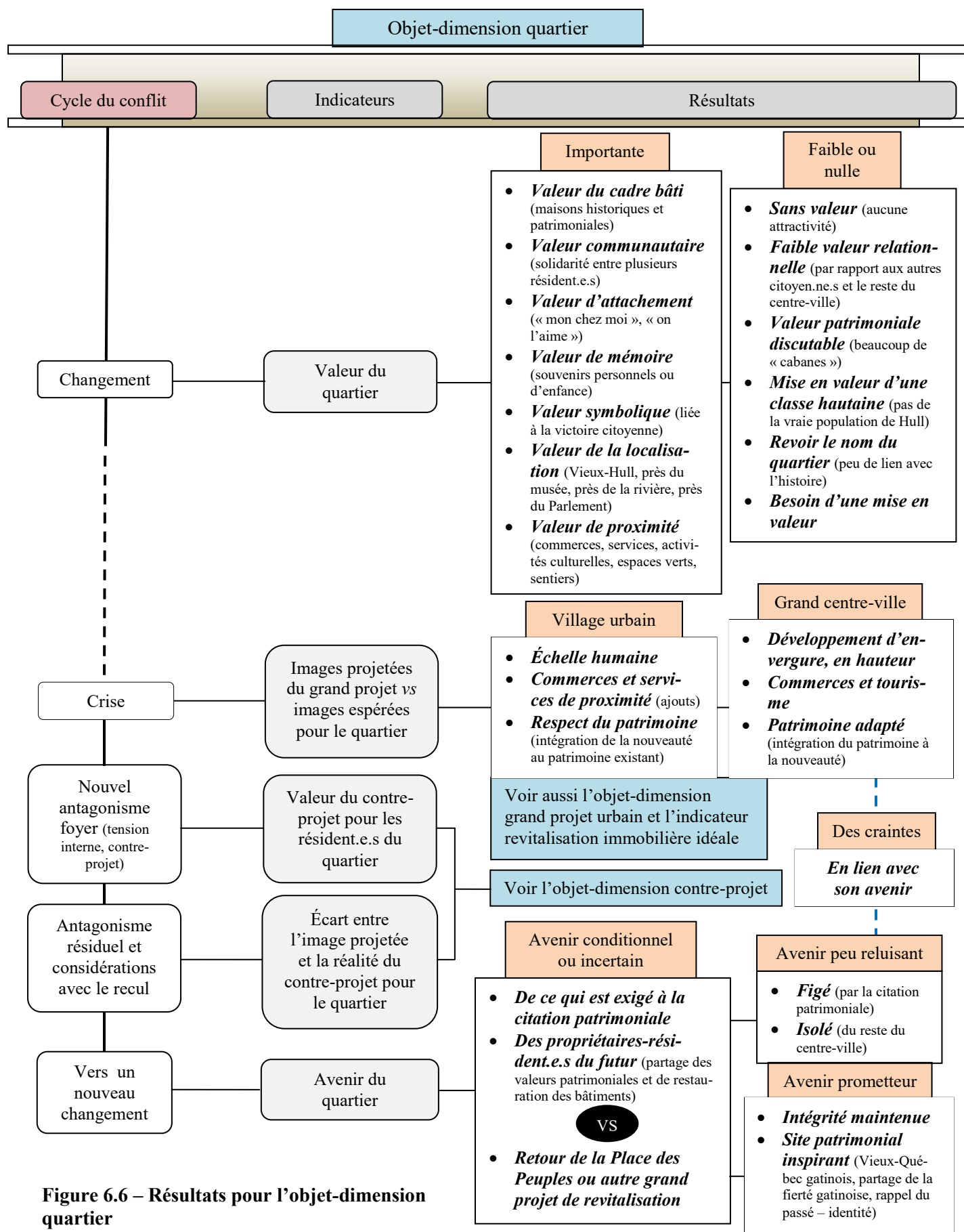


Figure 6.6 – Résultats pour l'objet-dimension quartier

6.6 Une réalité d'antagonisme, se permettre une vision du conflit

Sur la notion de conflit, diverses façons de la définir apparaissent. D'ordre général, il est inhérent à la nature humaine, ayant formé les sociétés⁴⁰⁷, s'avérant « inévitable⁴⁰⁸ » et propre au « on s'entend qu'on [ne] s'entend pas⁴⁰⁹ ». De là, la guerre⁴¹⁰ ou la « croisade⁴¹¹ », mais sans en être forcément une⁴¹². Pour d'autres acteur.e.s, il représente la seule façon pour les dominé.e.s de faire entendre raison aux dominant.e.s⁴¹³, d'où son rôle de transformation sociale⁴¹⁴; l'opposition créant la mobilisation essentielle au changement, sinon « on vivrait dans un monde impossible⁴¹⁵ ». Il est aussi associé à la politique, qui se veut en quelque sorte son institutionnalisation⁴¹⁶, le liant donc à la santé de la démocratie⁴¹⁷. Évoquant des convictions, la tâche oblige des stratégies afin de canaliser les passions à des fins de mobilisation⁴¹⁸. Une interviewée souligne trois réflexes face à lui : la résignation, la volonté de se battre et la fuite⁴¹⁹.

Si le bon conflit sert à la santé de la démocratie, il est alors sain et normal, étant géré de façon « intelligente et respectueuse » et, ainsi, « il est non seulement acceptable, mais nécessaire et obligatoire »⁴²⁰. Il devient un générateur de solutions innovatrices⁴²¹. On y voit un processus évolutif, car il « ne peut y avoir que de bons résultats, [...] les deux camps évoluent⁴²² ». Or, le mauvais conflit engage une « coche » de trop qui pousse l'échange dans l'ultra polarisation⁴²³. Dès

⁴⁰⁷ SCAO-09, SCCP-04, SPA-02 et SPM-04.

⁴⁰⁸ SCAO-05, SCAO-14, SCR-05 et SPA-02.

⁴⁰⁹ SCCP-12.

⁴¹⁰ SCAO-03, SCAO-07 et SCR-02 ; de plus, le conflit de la Place des Peuples sera qualifié dans la presse écrite de « guerre du centre-ville » par le président de l'ARIH du moment (Radio-Canada, 2015, 7 décembre). Et une actrice interrogée dit en ce sens : « [C]'est un petit peu comme une guerre.. Il faut être stratégique. Il [ne] faut pas être trop émotionnel. Il faut être stratégique » (SCAO-06).

⁴¹¹ SCR-03.

⁴¹² SCAO-12 et SPM-06.

⁴¹³ SCAO-02, SCAO-09 et SCR-04.

⁴¹⁴ L'opposition entre dominant.e.s et dominé.e.s ainsi que le rôle du conflit dans la transformation sociale évoquent le marxisme, voire le néo-marxiste axé sur la justice sociale (Castells, 1975 ; Harvey, 2009[1973] ; Lefebvre, 1968).

⁴¹⁵ SCAO-19.

⁴¹⁶ SCAO-14, SPM-02, SPM-04 et SPM-06.

⁴¹⁷ SCAO-01, SCAO-07, SCAO-08, SCAO-12, SPF-01, SPF-02, SPM-02, SPM-03, SPM-04, SPM-05, SPM-06 et SPU-01.

⁴¹⁸ SCAO-03, SCAO-06, SCR-01 et SCR-02 ; d'ailleurs, cela fait écho aux travaux de James M. Jasper (1998 ; 2011), d'après lesquels une réaction émotive suscite l'attention sur une situation et aide à la mobilisation.

⁴¹⁹ SCAO-06 ; à noter des similitudes avec la théorie du *Voice, Exit and Loyalty* de Hirschman (Bajoit, 1988).

⁴²⁰ SPM-04.

⁴²¹ SCAO-12 et SPM-05.

⁴²² SCAO-12.

⁴²³ SPM-02.

lors, une atteinte à l'intégrité d'autrui et une radicalisation du débat⁴²⁴. Si les émotions servent à la mobilisation, il faut savoir les doser, car « une opinion qui est supportée par l'émotion uniquement, ça peut être dangereux⁴²⁵ ». Sans leadership pour le gérer, c'est l'affront ou l'agression⁴²⁶. Étant mauvais, il fait tourner en rond et rester dans cet état « n'a pas de bon sens, ça use, ça décourage, ça écœure⁴²⁷ ». Il ne faut pas non plus tomber dans sa hantise, afin d'éviter des perversions en contredisant les objectifs et le dialogue, sinon en brimant la majorité⁴²⁸.

S'ajoute une dimension personnelle. D'un côté, il y a les acteur.e.s qui avouent ne pas l'apprécier⁴²⁹, mais savent se débrouiller⁴³⁰ ou le conflit ne les dérange pas⁴³¹, tandis que de l'autre, la typologie des réactions à son égard revient. D'ailleurs, des acteur.e.s affirment : « je déteste les conflits⁴³² », « j'essaie de les éviter⁴³³ » ou encore, avec plus d'éloquence, une autre avoue :

[...] Je [ne] suis pas à l'aise du tout dans le conflit, [...] je me referme rapidement, je deviens très, très méchante, méchante avec les gens autour de moi, méchante avec les gens qui auraient une intention de mal faire. Puis, moi, je vois les méchants, je vois les gens qui.. En fait, je vois des démons quand il y a un conflit, [...] je [ne] verrai pas le *big picture*, je vais voir les gens autour du conflit qui vont être, selon moi, des gens qui veulent faire du mal au développement ou à la société ou à des gens précisément (SCAO-01).

Le conflit de la Place des Peuples est souvent mis en parallèle. Certain.e.s y voient une politisation, voire même un tournant dans l'histoire de Gatineau⁴³⁴. Un interviewé y revient, sur un fond d'affrontement des élites :

[...] [J]e dirais que c'était la fois la plus spectaculaire dans toute l'histoire de l'Outaouais qu'un promoteur [...] se faisait dire « non, non, c'est pas toi qui mène là, nous autres on a une vision de notre ville, puis c[e n]'est pas parce que tu mets des millions sur la table qu'on va dire oui ». [...] [Il] y avait aussi des élites qui s'affrontaient.. en fait, les vieilles élites étaient toutes, toutes, toutes mobilisées pour le projet, puis des élites montantes étaient contre, puis la société civile, puis.. c'était, je [ne] pense pas que c'est exagéré de dire que ce, que ça là, c'est vraiment l'Outaouais

⁴²⁴ SPM-04.

⁴²⁵ SCCP-04.

⁴²⁶ SCR-02 et SPM-05.

⁴²⁷ SPP-04.

⁴²⁸ SPF-01.

⁴²⁹ SCAO-01, SCAO-10 et SCR-01.

⁴³⁰ SCAO-06 et SPM-05.

⁴³¹ SCAO-04.

⁴³² SCAO-10.

⁴³³ SCR-01.

⁴³⁴ SCAO-14, SCCP-09, SPM-05, SPM-06, SPU-01 et SPU-02.

qui se modernise, l'Outaouais qui passe d'un vieux modèle à un nouveau modèle, qui dit « non, non, c'est pas vrai que c'est le plus riche qui mène, puis qui impose ses affaires à la majorité, on a une vision pour notre ville, on la défend, on y croit, puis qu'il aille dépenser son argent ailleurs s'il n'est pas content » (SPM-02).

Dès lors, aussi, un conflit entre le promoteur et le maire, qualifié de « prise de bec », de « guerre de coq », de « guerre de testostérone », de savoir « qui pisse le plus loin », et toute cette bisbille pour un projet qui sera déposé tardivement et se voulait en plus « infaisable » sur le site prévu⁴³⁵. Si certain.e.s y voient plutôt une « controverse⁴³⁶ », un interviewé, d'accord sur cet avis, changera d'idée, puisque des personnes ont été « éclaboussées⁴³⁷ ». Il était inévitable, en raison des positions fermes défendues et, dans le feu de l'action, le conflit aveugle⁴³⁸. Mais le conflit de la Place des Peuples a sauté une « coche », en raison de l'intrusion du promoteur dans la campagne électorale de 2017⁴³⁹ ; la démocratie gatinoise étant attaquée. D'autre part, on critique le surplus de pouvoir accordé aux opposant.e.s des tours, un groupe qui ne représentait pas la majorité⁴⁴⁰. Cette animosité s'est manifestée sur Facebook, comme l'illustre l'exemple suivant :

Une internaute opposée aux tours –	C'est des tours à condos, pas un projet collectif... les seuls qui pourront en profiter sont les riches de ce monde qui pourront se permettre de dépenser une fortune pour y habiter... rien à voir avec l'avenir de notre ville [...].
Réplique d'un internaute favorable aux tours –	Oui ça prend des riches pour bâtir des tours à 500 millions et les gens riches qui vont rester dans ces condos vont payer des grosses taxes ! Et en plus ces deux tours r'apporteraient huit millions en taxes par années [!] Tu ne parles pas comme une femme avec de grandes études à parler comme tu viens de faire et tu dois rester en appartement et tu ne dois pas payer de taxes pour parler comme tu as fait.
[...]	
Un autre internaute critique les tours –	Pas d'accord, oui au développement, mais pas à n'importe quel prix/sacrifice. On reconnaît les méthodes qu'utilisent

⁴³⁵ SCCP-12, SCR-06, SCR-07, SPA-01, SPA-02, SPA-04, SPM-05 et SPM-06.

⁴³⁶ SCCP-09, SCR-03 et SPA-04 ; et à préciser que la controverse apparaît normalement au début du cycle de la dynamique conflictuelle, voire à l'étape de la tension, alors que les désaccords et les opinions divergentes émergent. La radicalisation des positions peut par la suite amener la crise et le conflit (Beauchard, 1981 ; Melé, 2008). Dans le cas de la Place des Peuples, le refus catégorique des tours chez les résident.e.s du quartier, de même que l'entêtement du promoteur à vouloir construire sur le site exposent bien la bipolarisation faisant passer la controverse vers le conflit.

⁴³⁷ SPA-04.

⁴³⁸ SCAO-01, SCAO-03, SCAO-06, SCAO-10, SCAO-13, SCCP-12, SCR-01, SPA-02, SPM-03, SPM-04, SPM-06 et SPU-02.

⁴³⁹ SPM-02 et SPM-06.

⁴⁴⁰ SCAO-01, SCAO-07, SCAO-14, SCCP-12, SCR-06, SPA-02, SPP-04 et SPM-05.

les compagnies de construction. Il n'y a pas longtemps, vous vous opposiez ouvertement sur les médias contre l'élection du Maire actuel, vous avez perdu. Et vous allez perdre encore. [...]

Risposte de l'internaute qui a rabroué la première intervenante –

Tu fais pitié a lire ! Tu devrais déménagé ! On est pas aux tier monde on est la quatrième plus grande ville au Québec et tu veut qu'on reste un village ! (Place des Peuples – Facebook, 2018, 7 mai).

Ainsi, le conflit d'un grand projet est devenu idéologique, politique, électoral, de valeur, de gouvernance et personnel⁴⁴¹.

En venir au conflit suppose de prendre position pour des raisons, d'où l'intérêt de considérer *les arguments et/ou les influences de la prise de position* des acteur.e.s. D'abord, la prise de conscience du quartier et de son patrimoine a influencé surtout les opposant.e.s des tours. Cette richesse est d'autant plus importante, car elle représente « le peu qui reste »⁴⁴². De plus, le quartier et le Vieux-Hull sont aimés des résident.e.s, soit un côté affectif qui engage des souvenirs : « c'est mes racines, une partie de ma vie », dit un interviewé⁴⁴³. Aussitôt se révèlent des inquiétudes face à une menace⁴⁴⁴ qui effacerait tout. Cette hybridation patrimoine/milieu de vie interpelle l'identité et l'appartenance⁴⁴⁵. Et cette identité est aussi francophone, d'où un reproche aux grands projets qui attireraient des Ontarien.ne.s et mettraient le fait français en péril⁴⁴⁶.

Mais ces arguments s'interprètent autrement à partir d'images d'un milieu vétuste, laid et en perte de dynamisme. Un acteur l'affirme : « [...] [L]a haine du centre-ville [...] pouvait s'ancrer aussi dans la promotion d'un tel projet, genre “c'est tellement laid le Vieux-Hull, enfin on va avoir l'air de quelque chose”, avec une espèce de mépris là du centre-ville, parce que on dit “enfin vous allez avoir de quoi, vous allez avoir un joyau” » (SCAO-02). On retrouve ici les arguments évoqués sur le quartier et la citation patrimoniale par les partisan.e.s des tours. Pour une actrice, le patrimoine exclut toute maison unifamiliale, car objet ordinaire et d'usage⁴⁴⁷. Son a-

⁴⁴¹ SCAO-12, SCCP-12, SPA-02, SPM-05, SPM-06 et SPU-02.

⁴⁴² SCAO-03, SCAO-10, SCR-05, SPM-02, SPM-03 et SPM-04.

⁴⁴³ SCAO-10.

⁴⁴⁴ Du sens de l'invasion du territoire (McKenzie, 1990[1925]), mais aussi de la protection de l'identité (Kahan *et al.*, 2007) ou des objets chargés de représentations qui participent à l'identité des citoyen.ne.s (Moliner, 1996).

⁴⁴⁵ SCAO-10, SPM-02, SPM-04 et SPU-01 ; ce qui rappelle les arguments sur la construction culturelle du lieu par des signes, des symboles et des pratiques (Favory, 2012), le sens du lieu pour les résident.e.s (Breux & Bédard, 2013), voire l'attachement (Sébastien, 2016).

⁴⁴⁶ SCR-03, SCR-05 et SCR-07.

⁴⁴⁷ SCAO-01.

version se comprend mieux à partir de cette image : « le patrimoine c'est juste réserver des places pour les riches⁴⁴⁸ », au sujet des « petits bourgeois » du quartier du Musée. Et les tours incarnent le vrai changement : « pas une ville au monde aurait refusé un projet d'une telle ampleur⁴⁴⁹ ».

Or, l'opposition aux grands projets expose aussi une méfiance envers les promoteurs. Un article partagé par Protégeons le Quartier du Musée (Facebook, 2015, 25 octobre) traite des recherches sur la ville de Toronto de Guillaume Éthier, professeur au Département des études urbaines à l'UQAM, qui se méfie de l'architecture iconique souvent en rupture avec son milieu d'implantation⁴⁵⁰. D'où une méfiance nourrie par des idées préconçues sur le domaine de la construction, telles que des paiements « en-dessous de la table », des « pots-de-vin » ou des liens avec des partis politiques fédéraux : « tous leurs *chums* », « une *gamic* », disent certain.e.s⁴⁵¹.

S'ajoute l'argument des règles. Certain.e.s simplifient leur prise de position sur la base du PPU, qui dictait la voie, offrait l'argument d'opposition au grand projet, d'autant plus qu'il incarnait la décision démocratique sur la façon de développer le centre-ville⁴⁵². Si des acteur.e.s ont en lui une foi inébranlable, d'autres le remettent en question ou en avaient une conception flexible.

Cela dit, des acteur.e.s ont nuancé leur prise de position d'après le chapeau porté (rôle et fonctions). Si certain.e.s en avaient une personnelle, celle-ci ne concordait pas forcément avec leur exposé public⁴⁵³. On peut appuyer le grand projet ou, selon le chapeau porté, évoquer le besoin d'une réflexion mûrie chez le groupe représenté, sinon rester observateur⁴⁵⁴. Or, la majorité a pris une seule position, peu importe le rôle joué, puisque partagée par le groupe d'adhésion. Mais

⁴⁴⁸ SCAO-01.

⁴⁴⁹ SPP-04.

⁴⁵⁰ Cette méfiance exprimée rappelle les mécanismes de protection cognitive étudiés par Kahan *et al.* (2016), alors que les rouages d'une expertise ou d'un domaine d'activités ne sont pas toujours bien compris, occasionnant un biais culturel qui contribue à l'animosité de certains groupes à l'endroit de professionnel.le.s et d'expert.e.s.

⁴⁵¹ SCAO-14, SCR-06 et SCR-07.

⁴⁵² SCAO-02, SCAO-03, SCR-01 et SPM-03 ; à noter aussi l'avis d'une autre participante qui expose même un cheminement dans la position de certain.e.s acteur.e.s, dont la sienne, sur l'opposition aux tours, car au début, « [j]e pense que c'était "*Oh, my God ! Il y a des deux tours envahissantes qui vont..., mais comment ça que la Ville permet ça ? Comment ça lui il veut mettre ça ici ?*" [...] Ce n'était pas une bonne chose et puis on s'est fait accuser de "pas dans ma cour", beaucoup de ça "pas dans ma cour". Alors, qu'est-ce qui a commencé par être peut-être "pas dans ma cour"... s'est transformé en "pas dans cette cour", "pas dans ce type de cour", de ne pas être envahi ici, puis de respecter le PPU auquel on a participé [...] » (SCAO-06). Mais suivant la fin du conflit, des résident.e.s et Protégeons le Quartier du Musée perçoivent positivement un futur projet sur les terrains du Four Points Sheraton, car le PPU permet à cet endroit des immeubles en hauteur. Le promoteur serait alors « dans sa cour ». Ainsi, l'allusion du syndrome « pas dans ma cour » durant le conflit devrait être revu à la lumière de la défense du PPU, au point de préférer l'avenue de « chacun dans sa cour ». Mais l'ombrage d'une tour « dans sa cour » dans un quartier n'en voulant pas viendrait-il transgresser le principe du « chacun dans sa cour » ?

⁴⁵³ SCAO-01 et SPA-02.

⁴⁵⁴ SPF-01, SPF-02, SPM-05 et SPU-02.

cela ne signifie pas l'absence d'un dilemme intérieur. Un acteur avoue avoir tergiversé : « ma tête disait oui au projet, puis mon cœur disait non au projet⁴⁵⁵ », pour finalement appuyer les gens du quartier. Un autre ne pouvait se départager entre les arguments du maire et ceux du promoteur⁴⁵⁶, et un dernier a choisi son intérêt personnel, ayant reçu une proposition d'achat⁴⁵⁷.

La plupart font mention de groupes ou de personnes qui ont influencé leur prise de position. Il peut s'agir de médias, de personnalités, d'intervenant.e.s du milieu, d'expert.e.s ou de personnes proches. Si une interviewée affirme s'être opposée au grand projet en raison du comportement hors-la-loi du promoteur⁴⁵⁸, certain.e.s affirment être retourné.e.s lire le PPU ou avoir consulté d'autres ouvrages⁴⁵⁹. Pour un autre, c'est son père et ses souvenirs :

[...] [J]'ai été, avec mon père, à plusieurs reprises dans le centre-ville, [...] puis on est passé dans le coin du quartier du Musée. Et là il a commencé à me dire « aye, ça là, cette maison-là là, [...] c'était un Portugais », il me dit « je [ne] me souviens pas de son nom », puis il dit « à tous les matins là, quand j'allais stationner la voiture, je passais en avant puis je disais "aye !" », puis là il me disait comment ça va en portugais » [...]. [...] [L]à il me dit « je me rappelais, mon grand-père là, il [n']était pas dans le quartier du Musée, mais.. », il me dit « je me rappelle de ça dans le Vieux-Hull, mon grand-père s'assoyait le dimanche midi avec son Saint-Georges là, sur l'épaule, puis ses oranges. Il mangeait des oranges, puis il prenait une gorgée de son Saint-Georges [...], puis il regardait passer le monde en avant, puis il portait un jugement sur à peu près tout le monde qui passait [...] ». [...] C'est ça qui m'a convaincu. Parce que je me suis dit, c'est très anecdotique mais, je me suis dit « on n'en a plus de ça. On a perdu ce sentiment d'appartenance-là. Ça n'existe plus ». On a créé un centre administratif dans notre centre-ville au détriment de l'identité même de ce qui était Hull, le Vieux-Hull. Et donc, qu'est-ce qui nous reste de ça ? Quel est le portrait qui nous rappelle cette époque-là, qui nous permet, qui permet à mon père de prendre une marche dans le quartier du Musée, pas nécessairement de dire « ça c'est Bobino qui restait là, ou Guy Sanche, vous savez le premier ministre a resté dans cette maison-là pendant deux mois ». Pas ça ! De me dire là « aye, ça monsieur Lemieux, c'était un vieux haïssable qui restait là, puis le matin quand on passait il [ne] voulait pas que.. » C'est ça. [...] [I]l y avait une identité propre à ce secteur-là, [...] tout ce qui reste de ça., c'est le quartier du Musée, à mon avis (SPM-04).

Se manifestent durant un conflit *des interventions extérieures*, qui peuvent servir à la prise de position. Les acteur.e.s, y voyant une grande importance, représentent surtout les défenseurs de la citation patrimoniale. Leur utilité visait à influencer/convaincre les élu.e.s ambivalent.e.s,

⁴⁵⁵ SCAO-12.

⁴⁵⁶ SPA-02.

⁴⁵⁷ SCCP-09.

⁴⁵⁸ SCR-02.

⁴⁵⁹ SCAO-06, SCAO-07, SCAO-12, SCR-01, SCR-04 et SPM-03.

sinon d’agir comme contrepoids aux experts du promoteur, mais surtout d’élever le niveau « d’un cran » en portant le débat à l’échelle nationale⁴⁶⁰. C’était la « cerise sur le sundae », dit un acteur⁴⁶¹, ou un support majeur, car « sans eux, on n’aurait pas eu une voix aussi forte », avoue une autre⁴⁶², ou encore cela a « vraiment aidé, ça donnait une puissance, une voix⁴⁶³ ». Par ailleurs, les partisan.e.s du grand projet acquiescent à la valeur plus grande de ces interventions pour leurs adversaires. Mais elles étaient aussi utiles pour leur camp, notamment la seconde mouture et l’étude économique doutant de la citation patrimoniale intégrale⁴⁶⁴. Une partisane des tours dit avoir établi sa position sur ce type d’intervention⁴⁶⁵. Or, il s’agissait d’une élue et d’un ancien maire.

Elle n’est pas la seule à avoir nommé des gens de la ville de Gatineau. L’extérieur peut tout aussi bien se trouver en dehors, soit du quartier, soit du Vieux-Hull, soit de l’île de Hull et du centre-ville, soit de la ville de Gatineau. Certain.e.s ont apporté cette nuance, en donnant plus de poids à la mobilisation citoyenne et associative d’ici, aux historien.ne.s d’ici, aux élu.e.s d’ici, sans rien enlever aux interventions extérieures⁴⁶⁶. Car « des gens vont dire : “si la population du coin n’est pas prête à préserver le patrimoine, pourquoi nous on le ferait ?” », selon un acteur⁴⁶⁷.

Pour d’autres, les interventions extérieures avaient peu ou pas d’impact, parce que ces expert.e.s ont embarqué dans le jeu sans approfondir la réflexion⁴⁶⁸ ; il s’agissait de « cartes tombées un peu plus loin du jeu et ça n’a rien donné⁴⁶⁹ ». Peu importe, « tout avait été décidé d’avance par le maire », selon un autre, et les gens ne connaissent plus les grandes personnalités⁴⁷⁰. Surgit alors un questionnement, à savoir si elles se sont manifestées parce que sollicitées ou ont agi d’elles-mêmes. Certain.e.s affirment que les « grosses pointures » avaient été approchées par démarchage politique ; une assertion basée, soit sur leur impression, soit parce qu’au courant de certaines démarches⁴⁷¹. Mais d’autres croient en l’atteinte de leurs convictions personnelles⁴⁷².

⁴⁶⁰ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SPM-02, SPM-03 et SPM-06.

⁴⁶¹ SCR-05.

⁴⁶² SCR-01.

⁴⁶³ SCR-02.

⁴⁶⁴ SCAO-07, SCCP-09, SCR-06 et SPA-02.

⁴⁶⁵ SCR-06 ; à savoir une intervention qui donnait de la légitimité au grand projet.

⁴⁶⁶ SCAO-03, SCAO-04, SCAO-05, SCAO-06, SCR-01, SCR-02 et SCR-05.

⁴⁶⁷ SCAO-10.

⁴⁶⁸ SPM-04.

⁴⁶⁹ SCR-07.

⁴⁷⁰ SCCP-12.

⁴⁷¹ SCAO-02, SPM-05 et SPU-02.

⁴⁷² SCR-04, SCR-05 et SPM-02.

Néanmoins, plusieurs leur accordent une valeur, ce qui implique de déterminer laquelle ou lesquelles *ont capté le plus leur attention*. Même si certain.e.s n'ont pas été en mesure de faire ressortir une personnalité ou un groupe plus qu'un autre, les interventions extérieures les plus citées concernent l'architecte montréalaise de renom, Phyllis Lambert, et le sénateur canadien, Serge Joyal. Sur ce point, une interviewée rappelle leur impact :

[...] [M]adame Phyllis, qui je crois que [...] pour moi, sa venue dans tout ce processus-là a basculé et là j'ai senti qu'on était beaucoup plus fort et je crois que c[e n]'est pas juste pour moi, que ça été pour Gatineau, que ça été pour.. parce que ça l'a résonné partout pour le Québec [...]. Donc, si cette grande dame, très expérimentée, était pour la conservation et contre le projet, parce que c'est un peu ça, on dirait que ça [n']allait pas ensemble [...]. Pour moi, [...] c'est cette personne-là (SCR-01).

Ces personnalités symbolisaient les grosses pointures, mais ont été nommés aussi des universitaires (dont Gérard Beaudet), des organismes (Vivre en ville) et les médias⁴⁷³. Chez les partisan.e.s des tours, Douglas Cardinal est revenu plus d'une fois, y compris Gregory Charles⁴⁷⁴, la firme Aviseo et les médias (surtout 104.7 Outaouais). S'ajoute Tourisme Outaouais, ayant fait une sortie publique en appui aux tours, et, de façon négative, tous « les petits organismes financés par le gouvernement qui ne font qu'influencer à temps plein le conseil municipal⁴⁷⁵ ». Ces derniers cas, étant des interventions intérieures, sont pourtant perçus positivement par d'autres acteur.e.s. Il y a une mention spécifique pour Protégeons le Quartier du Musée, des historien.ne.s et des militant.e.s, de même que le Collège Saint-Joseph, sans oublier le maire et son parti⁴⁷⁶.

Une actrice qualifie de « pire », celle de l'ancien maire de Québec, en raison de son commentaire sur l'inutilité de la Place des Peuples pour Gatineau, à savoir une insulte, voire une intervention « étrangère » qui ne se mêlait pas de ses affaires⁴⁷⁷. Au même titre, un internaute jugeait l'intervention de Phyllis Lambert, en disant : « retourne d'où tu viens et laisse les vrais Gatinois en débattre » (Place des Peuples – Facebook, 2018, 7 mai). Ce passage de l'intervention « extérieure » à « étrangère » justifierait leur sollicitation, car « pourquoi un expert de Montréal s'intéresserait tout d'un coup à ce qui se passe à Gatineau ? », se questionne une interviewée⁴⁷⁸.

⁴⁷³ SCAO-02, SCAO-03, SCCP-09, SCR-01 et SCR-05.

⁴⁷⁴ En lien avec une soirée de dévoilement de la Place des Peuples.

⁴⁷⁵ SPP-04.

⁴⁷⁶ SCAO-03, SCAO-04, SCAO-10, SCR-05 et SPF-01.

⁴⁷⁷ SCR-06.

⁴⁷⁸ SPM-05.

Après avoir pris position, quel était *le niveau d'engagement* des acteur.e.s dans le conflit ? Divers niveaux s'exposent. Dans le cas des impliqué.e.s ou très impliqué.e.s⁴⁷⁹, il se lie à un groupe avec des rôles et des tâches. Mais l'urgence contient une dimension individuelle, où les plus impliqué.e.s représentent les personnes ayant une proximité avec le lieu de résidence ou le grand projet. S'ajoutent des citoyen.ne.s qui se sont senti.e.s interpellé.e.s, soit pour participer à l'effort de mobilisation, soit pour donner une voix aux personnes qui avaient une position différente de celles largement médiatisées ou dominantes, soit pour exercer une influence⁴⁸⁰. Un acteur statue sur la réaction à avoir, dans le souvenir d'une discussion au sein de son association :

[...] [J]e dis « regarde on est un syndicat, on a des membres que leur rue pourrait être rasée, [...] [donc] ça tous les membres [...] sont éventuellement touchés par une telle mesure, [...] [donc] défendre deux rues, c'est défendre tout le monde ». [...] [O]n n'est pas dans une représentativité de toutes les opinions, on a un mandat d'association de défendre des résidents, les résidents sont attaqués, nous autres on sort, on sort la bombe atomique [...] (SCAO-02).

Un autre souligne le besoin d'agir pour permettre à toutes les voix de se faire entendre :

[...] [J]e sentais en tout cas que la force du regroupement qui était en opposition venait déséquilibrer le débat, puis que finalement on..., ben on pourrait appeler ça une guerre là, mais en tout cas, on aurait tout perdu si on avait laissé ça, une seule voix qui était critique et négative à l'égard du projet [de la Place des Peuples]. Donc, je pense que pour équilibrer le débat, il fallait que des acteurs, des citoyens, en tout cas, s'impliquent pour faire valoir les éléments du moins qui étaient somme toute plus positifs en lien avec le projet (SCAO-07).

Les faiblement impliqué.e.s ou pas du tout ont souvent choisi d'être observateur.trice.s ou avaient une opinion sans la partager⁴⁸¹. Être occupé ailleurs, ne pas ressentir l'urgence ou un lien de proximité le justifient aussi, tandis que des circonstances peuvent avoir entraîné une démobilisation.

⁴⁷⁹ Selon Danilo Martuccelli (2017, pp. 85-86), la participation contemporaine à un mouvement se justifierait sur la base d'une « affectivité implicite » qui désigne « le résultat d'une profonde prise de conscience de ce que notre vie personnelle doit à la société dans son ensemble, au fait que les sociétés modernes sont des entités de forte mobilisation généralisée [...] ». Autrement dit, il complète le volet émotionnel développé par Jasper (1998 ; 2011), dans la mesure où non seulement l'émotion sert à l'implication, mais tient compte d'une habitude sociale à la mobilisation en raison des contraintes imposées par la société aux individus appelés constamment à se mobiliser (en famille, au travail, dans les associations ou clubs, etc.). Au-delà de la seule contrainte, l'environnement social devient en ce sens personnel, d'où pourquoi les individus se sentent interpellés et réagissent lorsque celui-ci est affecté.

⁴⁸⁰ SCAO-03, SCAO-06, SCAO-14, SCAO-04, SCAO-05, SCCP-09, SCR-01, SCR-02, SCR-03, SCR-04, SCR-05, SCR-06 et SPM-02.

⁴⁸¹ SCCP-04, SCCP-12 et SCR-07.

sation⁴⁸². Des acteur.e.s ont affirmé s'être démobilisé.e.s, soit à la suite du putsch subi par ou de la politisation de l'ARIH⁴⁸³, soit après avoir constaté le sacrifice de leur milieu au profit du quartier du Musée⁴⁸⁴, soit en raison du manque d'appui du promoteur⁴⁸⁵. Un interviewé affirme ici :

[...] [Je n']avais pas l'impression d'avoir l'appui.. plus qu'il faut du groupe, des principa[ux] intéressés qui étaient [le promoteur]. [...] [Ils] nous invitaient, mais il y avait toujours une espèce de gêne, une espèce de..., oui, de malaise avec eux. Donc ils [ne] voulaient pas trop nous aider [...] [,] ils [ne] nous ont jamais donné d'argent, ils [ne] nous ont jamais donné rien, puis moi, honnêtement, j'aurais aimé ça qu'ils nous en donnent, parce qu'on aurait eu les moyens, par exemple, de faire une campagne de pancartes, des trucs comme ça. [...] [J]e trouvais qu'on avait tout le temps un peu le..., [...] le pied sur le frein avec notre mouvement à cause de ça (SCAO-14).

Enfin, chez les acteur.e.s impliqué.e.s « par la bande », ils et elles n'ont pas de position officielle, exécutant donc ce qui leur était demandé ou faisant respecter les règles⁴⁸⁶. Même chose pour les élu.e.s ambivalent.e.s, qui devaient toutefois prendre position lors du vote en août 2018⁴⁸⁷. Si certain.e.s avaient une position personnelle, leur rôle au sein d'un groupe n'ayant pas pris position a fait en sorte de limiter leur implication hors de ce groupe. Il peut s'agir aussi d'une personne qui occupait un rôle au sein d'une association, à titre de porte-parole, ce qui l'obligeait à s'allier à la prise de position commune n'étant pas forcément la sienne⁴⁸⁸.

Cela dit, l'engagement suppose *un répertoire d'action*. Peu importe le camp, les moyens employés se ressemblent : visibilité dans les médias – traditionnels et médias sociaux –, pétitions, discussions avec les élu.e.s, création de regroupements et d'alliances. La stratégie vise à avoir une majorité et à gagner. Or, les moyens financiers avantagent le promoteur et ses alliés : promotion d'envergure avec des vidéos, des affiches, de la publicité et des soirées. Au-delà du lobbying, le promoteur s'est permis d'aller plus loin en s'introduisant dans la campagne électorale de 2017, soutenant des candidats et participant à la création d'Essor centre-ville, par lequel a été financée l'étude économique sur les effets d'une citation patrimoniale intégrale. L'ampleur des moyens fi-

⁴⁸² SCAO-01, SCAO-07, SCAO-08, SCAO-09, SCAO-13, SCR-05, SCR-06.

⁴⁸³ SCAO-01, SCAO-13 et SCR-06.

⁴⁸⁴ SCR-05 ; et en ce sens, un acteur soutient : « [Q]uand on a vu comment les choses se déroulaient, on s'est dit "ça [ne] sert plus à rien de se battre, [...] un jour notre maison va être..., va tomber sous les pics des démolisseurs". On [ne] voulait pas se retrouver les derniers entourés de tours, avec notre p'tite maison un peu gauloise » (SCR-05).

⁴⁸⁵ SCAO-07 et SCAO-14.

⁴⁸⁶ SPF-01, SPM-05 et SPU-02.

⁴⁸⁷ SPM-04.

⁴⁸⁸ SCAO-01, SCAO-12, SPA-01 et SPA-02.

nanciers a été symbolisée par un interviewé à l'aide de l'image du promoteur utilisant son hélicoptère pour aller chercher qui il voulait, quand il le voulait⁴⁸⁹. De plus, des résident.e.s du quartier et des institutions ont été approché.e.s, afin d'acquérir leurs propriétés⁴⁹⁰. Des sondages ont été réalisés, entre autres dans le but de connaître la provenance des opposant.e.s les plus vocaux.-ales et d'évaluer l'approbation populaire d'un projet de 50 étages⁴⁹¹. Un acteur-allié avoue s'être renseigné auprès de Héritage Canada, au sujet des failles de la citation⁴⁹². Et la menace a aussi été employée : réaliser le projet ailleurs – Ottawa – et mettre en doute l'intégrité du SUDD⁴⁹³ (Bélanger, 2017, 21 octobre ; Mercier, 2017, 25 octobre ; Radio-Canada, 2017a, 23 octobre).

Dans l'autre camp, la défense du quartier et de son patrimoine s'est organisée dans une union des forces, entre autres par la coalition des associations qui ont déposé deux lettres au conseil municipal. Et Protégeons le Quartier du Musée a été très actif : entrevues dans les médias, création d'une communauté Facebook, élaboration et distribution d'affiches, présence aux consultations de la Ville, aux séances du conseil municipal et du CCU, pétition, porte-à-porte dans le quartier et mobilisation du voisinage. Se joignent des publications partagées, dont des livres et des citations d'expert.e.s (par exemples, *Désastres Urbains* de Thierry Paquot, *L'échelle humaine* de Jan Gehl, *Le Quartier du Musée* de Michelle Guitard)⁴⁹⁴. Des sollicitations auprès des gens d'affaires, de « grosses pointures⁴⁹⁵ » et d'institutions, en plus d'une éducation populaire et d'une influence dans les réseaux personnels⁴⁹⁶ s'inscrivent à la liste. Des plaintes ont été déposées aux Affaires municipales et au DGEQ, en lien avec des agissements ne respectant pas le code de déontologie et l'exercice d'une activité contraire aux règles électorales lors de la campagne de 2017⁴⁹⁷ (avec des émojis – 🤔 et 😡 – dans Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2018, 10 février). Mais l'ultime geste a été le dépôt d'une demande de citation patrimoniale⁴⁹⁸. La figure 6.7 de la prochaine page offre ici quelques images participant au jeu de la persuasion.

⁴⁸⁹ SPM-06.

⁴⁹⁰ SCCP-09.

⁴⁹¹ SCAO-14 et SPP-04.

⁴⁹² SCAO-13.

⁴⁹³ SPA-02 et SPU-02.

⁴⁹⁴ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06 et SCAO-10.

⁴⁹⁵ SCAO-02.

⁴⁹⁶ SCR-01.

⁴⁹⁷ SCR-04, SPM-02, SPM-03 et SPM-06.

⁴⁹⁸ SCAO-10 et SCR-01.

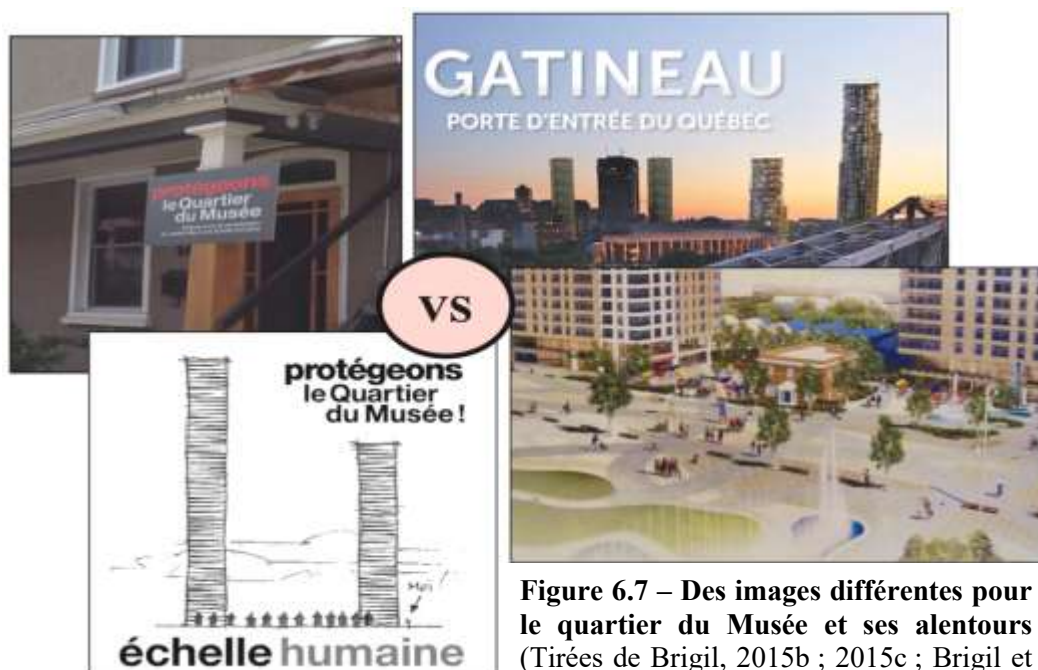


Figure 6.7 – Des images différentes pour le quartier du Musée et ses alentours (Tirées de Brigil, 2015b ; 2015c ; Brigil et NEUF Architect(e)s, 2015, p. 30 ; Protégeons le Quartier du Musée – Facebook, 2015, 7 juin ; 2015, 14 juin.)

Cela dit, les répertoires peuvent se servir d'événements du passé ou d'enjeux. À la question « quel antécédent ou enjeu a eu le plus d'impact ? », une majorité d'acteur.e.s (62 %) ont répondu les expropriations du passé. Ce réflexe rejoint l'image du patrimoine malmené⁴⁹⁹. On évoque la « blessure », la « cicatrice », les « familles détruites » et le besoin d'éviter les mêmes erreurs⁵⁰⁰. D'autres acteur.e.s tempèrent, puisque les édifices gouvernementaux ont rendu Hull riche et amené des sources de fierté avec le Musée canadien de l'histoire et le Casino du Lac-Leamy⁵⁰¹. Si certain.e.s rappellent le Grand feu⁵⁰², celui-ci n'a pas la même gravité, car non intentionnel. D'autres ne sont pas retournés aussi loin, retenant des cas du patrimoine, dont la maison de ferme des Hammond, détruite au profit de concessionnaires automobiles sur le boulevard Saint-Joseph⁵⁰³, la maison du gardien du cimetière Notre-Dame du boulevard Fournier ou l'église Saint-Paul à Aylmer⁵⁰⁴. Un antécédent étranger a aussi surgi, avec la tour Eiffel qui, malgré des aléas, est devenue un emblème national⁵⁰⁵. Le promoteur en fera d'ailleurs mention :

⁴⁹⁹ SCAO-03, SCAO-10, SCR-03, SCR-04 et SPM-02.

⁵⁰⁰ SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02 et SPM-04.

⁵⁰¹ SCCP-04, SCCP-12, SPA-02, SPA-04 et SPU-01.

⁵⁰² SCAO-10 et SPU-01.

⁵⁰³ SCR-03.

⁵⁰⁴ SPM-06.

⁵⁰⁵ SCAO-14.

Un jour, une tour s'est invitée au cœur de l'un des plus grands patrimoines connus, celui de Paris. Les citoyens étaient perplexes et l'opposition vive. Alors qu'elle n'était même pas encore construite, on parlait de la démolir. [...] Plus modestement, le projet des deux tours de Place des Peuples se nourrit du même rêve. Celui d'attirer le regard sur la ville que nous aimons, et d'en partager et faire connaître son patrimoine. [...] Celui d'un citoyen gatinois désireux de laisser un héritage permanent aux prochaines générations [...] (Place des Peuples – Facebook, 2018, 4 mai).

S'ajoutent des cas récents de dossiers immobiliers qui auraient pu alimenter le débat, dont la perte du nouveau centre sportif à Hull au profit de Gatineau⁵⁰⁶ et l'écoquartier d'Aylmer⁵⁰⁷. Un acteur cible plutôt les micro-événements d'insuccès de petites entreprises désirant s'installer dans le centre-ville⁵⁰⁸, faisant le lien avec l'absence d'une épicerie⁵⁰⁹. Par ailleurs, certain.e.s ne voient aucun antécédent d'influence, puisque la majorité des qualités du Vieux-Hull a disparu. Le conflit urbain suscitait davantage une réflexion sur le grand projet⁵¹⁰ et les inégalités, du sens de « David contre Goliath » ou « du petit quartier contre les grosses tours »⁵¹¹.

Outre des antécédents, d'autres ont parlé d'enjeux sociaux, comme l'itinérance, la pauvreté et la crise du logement⁵¹². De là, une réflexion sur le coût de la nouveauté et sa capacité à répondre aux besoins. Se joint l'enjeu de l'urbanisme, dont le Service est jugé « désorganisé »⁵¹³. Pour d'autres, c'est l'enjeu politique, avec un parti municipal qui a bouleversé la dynamique de la Ville et avec les promoteurs⁵¹⁴. Et cet accent mène à l'image d'un centre-ville « citoyen »⁵¹⁵.

Certes, il y a dans ce conflit des *alliés et des adversaires*. Leur identification par les acteur.e.s s'avère uniforme et correspond au chapitre 5, quoique certain.e.s aient mis en lumière un troisième groupe⁵¹⁶. Cette voix centrale cherche la réflexion et le compromis, ayant été moins entendue et mal comprise. S'ajoutent les indifférent.e.s, ni pour ni contre, s'en foutant comme, dit-on, une majorité de Gatinois.es vivant en dehors du centre-ville ; car le conflit touchait des groupes d'intérêts et des locaux⁵¹⁷. N'empêche que deux camps s'affrontaient : celui en faveur des tours

⁵⁰⁶ SCAO-01 et SCAO-09.

⁵⁰⁷ SCAO-05.

⁵⁰⁸ SCAO-02.

⁵⁰⁹ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-13, SCR-02, SCR-05, SCR-06, SPA-01, SPA-04 et SPU-01.

⁵¹⁰ SCAO-12, SCR-04, SCR-07, SPA-01 et SPU-01.

⁵¹¹ SCR-04 et SCR-07.

⁵¹² SCAO-02, SCAO-09, SCAO-12, SCR-07 et SPU-02.

⁵¹³ SPA-01, SPA-02 et SPP-04.

⁵¹⁴ SPM-02, SPM-05, SPM-06 et SCCP-09.

⁵¹⁵ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-07, SCR-02 et SCR-05.

⁵¹⁶ SPF-01, SPM-03 et SPM-04.

⁵¹⁷ SCAO-01, SCR-02, SCR-05 et SPU-02.

et opposé à la citation patrimoniale intégrale vs celui opposé aux tours et favorable à la citation patrimoniale intégrale. Et l'argument d'une majorité désintéressée est troqué ici pour celle favorable, soit à un camp, soit à l'autre⁵¹⁸. Car le poids du nombre importe dans tout conflit⁵¹⁹. Cet aspect apparaît chez ce partisan des tours : « [L]es sondages qui avaient sortis démontraient qu'il y avait une majorité [...] de Gatinois qui étaient en faveur du projet..., ce qui m'apparaît tout à fait logique dans la mesure où [...] la majorité des gens ne vivent pas dans le quartier, et puis, aimeraient avoir quelque chose de *flagship*, [...] quelque chose d'intéressant [...] » (SCAO-14). Des dualités servent à qualifier ces deux camps : les anti-développements (croissances et changements) vs les pro-développements (croissances et changements)⁵²⁰ ; la majorité populeuse vs les riches ou les intérêts économiques ; le chef du village vs le plus riche du village⁵²¹ ; les élites montantes et la société civile vs les vieilles élites traditionnelles ; David vs Goliath⁵²² ; Eux vs Nous ; les petites maisons du petit quartier vs le gros projet ; l'arrière-cour vs le joujou ; conserver ce qui reste vs rien à conserver ; qualité de vie vs rentabilité ; des gens croyant au quartier, qui ont mis sang et sueur, en faveur de l'échelle humaine vs l'argent, la démesure, l'égoïsme ; Gauche vs Droite⁵²³. Si le groupe en faveur des tours semblait homogène avec les grands alliés – économiques – et les pro-développements, un acteur juge le groupe opposé davantage hétéroclite et difficile à fédérer⁵²⁴. Outre les résident.e.s du quartier fortement opposé.e.s et les alliés déjà cités, il y avait des citoyen.ne.s non affilié.e.s à une association, des environmentalistes et des militant.e.s anti-promoteurs voulant seulement empêcher les tours, sans égard à la citation. S'ajoutent des gens d'affaires, d'où une contradiction à vouloir généraliser leur appui au grand projet.

⁵¹⁸ SCAO-03, SCAO-04, SCAO-06, SCAO-13, SCCP-12, SCR-01, SCR-06, SPA-04 et SPM-02.

⁵¹⁹ L'argument de la majorité exige souvent de le démontrer. Il s'agit d'un moyen d'influence, d'après différentes études en psychologie sociale notamment (Doise, 2015[2000] ; Moscovici & Doise, 1992 ; Valence, 2010).

⁵²⁰ Un acteur imagine les types de personnes qui empêchent l'avancement : « C'est sûr que si tu assois autour d'une table trois historiens, deux politiciens qui ont peur de leur ombrage, puis euh.. ben, il y a des bonnes chances que tu [ne] puisses pas avancer [...] » (SPA-02).

⁵²¹ Cette dualité est exprimée par un interviewé : « [...] [C]'est une espèce d'affrontement [le cas de la Place des Peuples], c'était caricatural, [...] c'est le genre : le maire contre le gros promoteur, c'est le chef du village contre le plus riche du village » (SPM-02).

⁵²² Cette analogie est reprise surtout par les opposant.e.s au grand projet, dans un sentiment d'infériorité. Une interviewée dit : « On n'a pas eu l'appui de tout le monde et puis on se sentait aussi comme.. on était David et puis le promoteur ainsi que ses supporteurs étaient Goliath... » (SCAO-06). Un autre ramène l'inégalité des forces en disant : « [...] [L]es forces en présence, c'était tellement inégal et qu'à la fin David gagne contre Goliath [...] » (SCAO-10).

⁵²³ La division Gauche/Droite interpelle un interviewé qui décrit les camps opposés sur cette base : « Tu as les universitaires ou les groupes patrimoniaux qui sont contre le projet, surtout de la Gauche, traditionnellement, et tu as comme un entrepreneur, une firme d'ingénierie *whatever* de Québec, [...] qui est en faveur [...] » (SCAO-14).

⁵²⁴ SPM-03.

Au sujet des médias, certain.e.s saluent Le Droit d'avoir ouvert sa tribune aux deux camps⁵²⁵. Mais celui-ci a pris position contre la citation patrimoniale, comme le 104.7 Outaouais qui y est allé de diatribes à l'endroit des résident.e.s et des défenseurs du patrimoine⁵²⁶.

De cette première étape s'ensuit un intérêt sur *les arguments ou les idées servant à qualifier les adversaires et les alliés*. D'abord, les opposant.e.s aux tours et en faveur de la citation patrimoniale prétendent à une foi accordée à une citation moderne, flexible et ouverte chez leurs adversaires, car préférant la nouveauté et les retombées économiques⁵²⁷. Le quartier n'a donc pas de valeur à leurs yeux. À la radio, on discriminait les résident.e.s, puisque habitant dans des « chio-tes », des « dompes », dans un « quartier tout croche » avec des gens sur le « B.S. [bien-être social] » et surtout pas dans un musée⁵²⁸. Les gens voulant préserver le patrimoine étaient qualifiés de « patrimonieux » ou de « protecteurs de bois pourri », selon un acteur⁵²⁹. Ensuite, les partisan.e.s en faveur des tours mais contre la citation patrimoniale intégrale qualifiaient leurs adversaires de « pas dans ma cour », d'être incapables de saisir les lois du marché, de colporter des mensonges⁵³⁰, de provenir d'Ottawa et de ne pas avoir vécu assez longtemps dans le quartier⁵³¹. Selon un interviewé, l'argent aurait pu faire taire bien des gens : « [Il] y avait des gens avec qui je parlais puis qui me disaient “ah [...], si [...] [le promoteur] veut me donner 1 million pour ma maison, moi j'vas lui vendre ma maison”. Ça c'étaient des gens qui parlaient contre le projet. [...] Donc, ça veut dire qu'à un certain moment donné, si j'ai mon prix, je vais me taire » (SPA-04). Et une critique sur l'ombre des tours vs six étages, vs les arbres, exprimée par un autre :

J'ai de la difficulté avec ça quand qu'on me dit « c'est la hauteur qui dérange ». [...] [J]e suis allé à Toronto à quelques occasions. On s'entends-tu que c'est haut à Toronto là. [...] [Donc,] quand tu te promènes sur les trottoirs, tu [ne] le vois pas. [...] Tu vois les commerces au premier étage [...]. [...] [L]a partie que ça six étages, puis que ça aille trente.. [...], je [ne] les vois plus là. [...] [O]n dit « ça va faire de l'ombre ». Ben oui, mais à six étages tu vas avoir de l'ombre pareille là. [...] Ah, ben je veux dire, un moment donné, quand qu'ils me disent « ça va faire de l'ombre ». [...]

⁵²⁵ SCAO-03 et SCAO-10.

⁵²⁶ SCAO-06, SCAO-10, SCAO-14, SCR-01 et SCR-05.

⁵²⁷ SCAO-03 et SCAO-10.

⁵²⁸ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06 et SCR-01.

⁵²⁹ SCAO-10 ; à noter, même après le dénouement du conflit, des commentaires critiquaient les « protecteurs du patrimoine taudis » (Développons Gatineau – Facebook, 2019, 5 décembre).

⁵³⁰ Une interviewée soutient : « [...] [C]ertaines personnes [...] envoyaient des faux messages dans le fin fond, parce que “ils vont toute démolir les maisons”. Moi j'écoutais ça, puis j'ai dit “non, il y a peut-être une ou deux maisons qui se, qui.. ”, j'ai dit “il [ne] démolit pas tout” » (SCR-06). L'enjeu de la désinformation sur les bâtiments touchés a aussi été mentionné par le promoteur dans le journal Le Droit (2017, 2 novembre).

⁵³¹ SCAO-01, SCAO-13, SCCP-09, SCCP-12, SCR-06, SPA-02, SPP-04 et SPU-01.

« Pas chanceux, toi. Oui, tant d'heures par jour, oui, c'était sûr », mais j'ai dit « les arbres chez nous ils m'en font moi aussi, c'est plate, hein ! M'as-tu couper mes arbres parce que j'ai tant de l'ombre tant d'heures par jour ? » (SPU-01).

Selon ces acteur.e.s, leurs adversaires sont surtout des socialistes, des marxistes, des activistes, des environnementalistes ou des « granolas »⁵³², qui doivent comprendre qu'un centre-ville n'appartient pas juste aux résident.e.s⁵³³. Or, il faut reconnaître leur ardeur, leur « feu sacré », ayant su se mobiliser davantage, car le grand projet affectait directement leur vie⁵³⁴.

Toujours chez les partisan.e.s des tours, le promoteur montrait de l'« audace », de l'« ambition », il avait des « couilles »⁵³⁵, ce qui sera reconnu des adversaires, car il voulait vraiment faire quelque chose pour le centre-ville, pour « sa » ville⁵³⁶. Mais des diatribes fusent à son égard, le représentant tel un « mégalomane », un « égoïste », un « entêté », un « arrogant », une personne « agressive », « harcelante » et « malhonnête » – car ne respectant pas les règles et voulant construire sur des terrains qui ne lui appartenaient pas –, qui a la « marotte de la hauteur », qui veut « laisser sa marque », etc., alors qu'on se demande ce qu'il a vraiment fait pour Hull dans le passé⁵³⁷. Et ses alliés, en ignorant ici la classe d'affaires traditionnelle, sont identifié.e.s aux gens de banlieue ou qui ressentent un complexe d'infériorité par rapport à Ottawa⁵³⁸. Par ailleurs, si on traite le maire de « socialiste » et de vouloir troubler l'ordre du côté des partisan.e.s des tours⁵³⁹, leurs adversaires le voient comme quelqu'un convaincu de pouvoir développer un sentiment de fierté et d'appartenance grâce à l'histoire et au patrimoine⁵⁴⁰.

Pour le troisième groupe, jugé intermédiaire, il est décrit comme mesuré et diplomate, voyant le grand projet comme un premier dépôt à discuter et à modifier⁵⁴¹. Enfin, les indifférent.e.s regrouperaient les sans opinion, des jeunes et des aîné.e.s, surtout des locataires ou, plus globalement, des gens qui n'ont pas d'attachement identitaire au centre-ville et à la ville elle-même⁵⁴².

⁵³² SCAO-14, SCCP-09, SPA-02 et SPP-04.

⁵³³ SCAO-14 et SPA-04.

⁵³⁴ SCAO-01, SCAO-07, SCAO-14 et SCCP-09.

⁵³⁵ SCCP-09, SCCP-12, SCR-03, SCR-04, SCR-06 et SPA-02.

⁵³⁶ SCAO-02, SCAO-03 et SPU-02.

⁵³⁷ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06, SCR-01, SCR-02, SCR-04, SCR-05, SCR-07, SPA-01, SPM-02, SPM-03, SPM-05, SPM-06 et SPU-02.

⁵³⁸ SCR-01, SCR-02, SCR-05, SCR-07 et SPU-02.

⁵³⁹ SCAO-14, SCCP-09 et SCCP-12.

⁵⁴⁰ SCAO-03, SCAO-06 et SCAO-10.

⁵⁴¹ SPF-01 et SPM-04.

⁵⁴² SCAO-01, SCR-02, SCR-05, SCR-07, SPM-04 et SPU-02.

Au-delà du conflit officiel, *des tensions et des rivalités internes* sont survenues, comme entrevu dans le chapitre 5. Or, la majorité des acteur.e.s affirme ne pas en avoir connues au sein de leur camp⁵⁴³, même s'il y a eu des discussions plus intenses, liées au mode d'action⁵⁴⁴, sinon à des cas isolés de personnes qui ont quitté⁵⁴⁵. Cela a été vrai surtout chez Protégeons le Quartier du Musée, alors que les membres étaient très mobilisés et ressentaient la crainte de « qu'est-ce qui allait se passer si on [ne] réussissait pas⁵⁴⁶ ». Une actrice parle de leur mobilisation :

[...] [P]as d'animosité, il y a des gens qui s'impliquaient plus que d'autres, mais quand disons on se distribuait les tâches, chacun y allait avec ses forces[...] [...] [H]abituellement j'aime mieux être le leader, mais là j'étais très bien dans mes fonctions, puis quand on avait des attentes envers quelqu'un, [...] moi je pouvais dire « [...] t'étais sensée faire telle chose, tu [ne] l'as pas fait, veux-tu que je le fasse ou veux-tu que je t'aide à le faire », parce qu'on avait [...] toutes nos rôles là (SCR-01).

Le noyau comptait au plus une dizaine de personnes, à savoir un nombre peu élevé qui influe sur la mobilisation⁵⁴⁷. Mais la grandeur de certaines associations a contribué aux dissensions. Nonobstant la compétition entre les promoteurs, des circonstances ont fait en sorte que, par exemple, certains d'entre eux aient choisi le camp du maire et de son parti, créant des remous au sein de la CCG⁵⁴⁸. Face à la demande d'appui du promoteur de la Place des Peuples, des divergences entre les membres ont fait écho jusque dans les médias⁵⁴⁹. Au-delà de la question du grand projet, le désaccord portait sur le rôle de la CCG : défendre l'intérêt économique de ses membres ne fait pas d'elle un lobby. Une autre rivalité interne a touché l'ARIH, en lien avec une « prise d'assaut⁵⁵⁰ » ou un « putsch⁵⁵¹ » des résident.e.s du quartier du Musée. L'association était alors perçue comme un levier pour bloquer les tours⁵⁵². Cet épisode semble même avoir été plus féroce que le conflit urbain lui-même, d'après les propos de cette interviewée :

⁵⁴³ SCAO-04, SCAO-05, SCAO-06, SCR-02 et SPM-06.

⁵⁴⁴ SCAO-07, SCAO-12, SCAO-14 et SCR-04.

⁵⁴⁵ SCR-01.

⁵⁴⁶ SCAO-06.

⁵⁴⁷ Selon Olson (1965), chaque individu compte davantage dans un petit groupe et, par conséquent, l'engagement y est plus fort, tandis que les grands groupes sont souvent victimes de divisions internes et de buts contraires à l'intérêt des membres. Cette explication s'applique bien aux cas où certain.e.s acteur.e.s reconnaissent avoir observé ou vécu des situations de tension ou de rivalité interne.

⁵⁴⁸ SPA-02 et SPA-04.

⁵⁴⁹ SPA-01, SPA-02 et SPA-04.

⁵⁵⁰ SCAO-01.

⁵⁵¹ SCR-07.

⁵⁵² SCAO-01 et SCAO-02.

On a vu [...] des soldats tomber à la guerre, on a vu des gens se faire goupiller [...] en plein AGE, à se faire rentrer dedans personnellement là, [...] on [ne] parlait même plus d'un projet, on parlait d'atteinte à la vie personnelle là. [...] [T]u [ne] penses pas à ça quand tu te ramasses dans une association puis qu'[il y] a [...] un conflit comme celui-là, tu [ne] penses pas que ça va jouer aussi *rough* que ça. Ça l'a été là. [...] [O]n s'est ramassé les dents en sang (SCAO-01).

Il s'agit ici d'une figure de style sur la teneur des échanges. Pour d'autres, il ne s'agissait pas tant d'une rivalité brutale, mais d'un désaccord et du besoin « d'avoir l'heure juste⁵⁵³ », sans renier la volonté d'obtenir une prise de position franche⁵⁵⁴. Selon un autre point de vue, il y avait une division entre les gens ayant « une vision beaucoup plus idyllique des promoteurs gatinois et qui les voyaient comme des sauveurs, qui non seulement allaient enfin revitaliser le centre-ville, [...] mais qui en plus servaient à plein de choses comme financer des activités de la Saint-Jean », et d'autres suspicieux envers leurs promesses et leur modèle de développement préconisé⁵⁵⁵.

Cela dit, les plus grandes tensions sévissaient au conseil municipal, ce sur quoi tout le monde s'accorde. L'union perçue entre des promoteurs, le maire et son parti n'était pas appréciée par le reste du conseil, d'où une tension de départ accentuée par la Place des Peuples⁵⁵⁶. Mais la nouveauté d'un parti politique, prônant une idéologie originale de la gestion municipale, a aussi révélé une tension entre le maire et l'administration⁵⁵⁷. De là, un défi de gouvernance, avec la victoire de plusieurs candidat.e.s de son parti, sans toutefois gagner la majorité. Le promoteur gardait espoir, d'où ses efforts constants, d'après l'analyse de cette interviewée :

[...] [S]i on avait eu un conseil majoritaire [...] avec le maire..., ça aurait été plus facile à gérer là [...] parce que honnêtement, s'il avait voulu [...] dire non au projet, le promoteur [ne se] serait pas battu si fort que ça, sachant que si le maire [n']est pas d'accord, il a la majorité autour de la table, c'est fini. [...] Parce que si t'as un maire majoritaire, c'est clair, puis si tu avais eu un maire minoritaire avec un autre parti politique ou avec des indépendants qui se seraient créés une alliance..., ça aussi ça aurait comme.. [...] [,] on n'en parlerait même pas (SPM-05).

Il y a aussi une confusion sur la définition de la Ville avec un grand « V »⁵⁵⁸ : est-elle la somme des citoyen.ne.s ou l'organe qui reçoit les taxes et offre des services ainsi que des équipe-

⁵⁵³ SCR-04.

⁵⁵⁴ SCAO-02.

⁵⁵⁵ SCR-05.

⁵⁵⁶ SPU-01.

⁵⁵⁷ SCCP-09, SCCP-12, SPM-05 et SPU-02.

⁵⁵⁸ SPM-05.

ments répondant à leurs besoins ? Dans le premier cas, les citoyen.ne.s gagnent en pouvoir auprès des élu.e.s, dans le second, c'est la gestion quotidienne et budgétaire qui doit prédominer.

De telles tensions et rivalités internes peuvent avoir eu *des impacts sur les acteur.e.s*. En débutant avec l'ARIH, le putsch ressenti a divisé les membres, bien que la tenue d'une AGE (association générale extraordinaire) ait rallié la majorité (98 %) pour faire respecter le PPU et protéger le quartier (ARIH, 2015a). Des acteur.e.s notent toutefois un effet de démobilisation, en raison de sa politisation et de la mise à l'écart du volet social⁵⁵⁹. De là, un départ avec des blessures encore fraîches. Si certain.e.s s'inquiètent de sa proximité à un parti municipal, d'autres la considèrent essentielle. Des départs sont aussi survenus à la CCG, qui a pris une position officielle en faveur du grand projet, mais des sorties ont exigé des excuses publiques (certaines accomplies et d'autres non)⁵⁶⁰ (aussi CCG, 2017). Qu'il s'agisse de l'ARIH ou de la CCG, les acteur.e.s qui ont quitté se sont démobilisé.e.s pour devenir observateur.trice.s, sans plus. Au conseil municipal, les rivalités se sont maintenues jusqu'au jour décisif. Des acteur.e.s disent avoir vu l'effritement de l'appui au promoteur à cause de son insistance⁵⁶¹. Pourtant des élu.e.s appuyaient fermement le grand projet. Dès lors, l'élaboration d'une stratégie pour gagner les votes nécessaires⁵⁶².

Concernant le *dénouement* du conflit urbain, diverses appréciations se sont manifestées. Tout d'abord, l'appréciation positive s'exprime par de la joie, de la fierté, d'être heureux.euses ou (très) content.e.s⁵⁶³. Une actrice partage ici son état d'esprit, en revivant les événements :

C'est un moment euphorique que un, j'en n'ai pas eu tant que ça là, donc une espèce d'euphorie tellement [...] que.. là, là je [ne] savais plus, j[é n]'étais plus capable de me contrôler. [...] [Il] y a des gens qui sont heureux puis qui crient, d'autres qui sont heureux qui prennent un coup, d'autres qui vont faire un jogging. [...] Ben là, j'avais comme ce surplus d'énergie-là, mais j'étais tellement heureuse, tellement fière, de tout ce travail, comme une grosse poussée d'adrénaline. [...] [Je] suis capable de me remettre dans l'émotion, ça fait longtemps, mais je m'en souviens (SCR-01).

Il s'agissait d'une grande victoire, d'une journée émotive, d'un soulagement. Pour une fois les citoyen.ne.s ont gagné, dans un dénouement où « on n'aurait pas pu faire différemment pour

⁵⁵⁹ SCAO-01, SCAO-02, SCAO-13, SCR-05 et SCR-07.

⁵⁶⁰ SPA-01, SPA-02, SPA-04 et SPU-02.

⁵⁶¹ SPM-02, SPM-03, SPM-06 et SPU-01.

⁵⁶² SPM-02 et SPM-03.

⁵⁶³ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-04, SCAO-05, SCAO-06, SCAO-10, SCR-02, SCR-04, SCR-07, SPA-01, SPM-02, SPM-03 et SPM-06.

un film », selon un acteur⁵⁶⁴. Sur le compte Facebook de Protégeons le Quartier du Musée (2018, 29 août), des gens se sont exprimés : « Super ! J'aurai l'occasion de revoir ces petites maisons typiques » et : « Défaite du gros capital des développeurs à tout prix et avertissements aux conseils municipaux complaisants qui veulent jouer aux grandes villes quand leurs administrés n'en veulent pas de ces visions impossibles et mortelles ».

Un son de cloche différent apparaît dans le camp opposé. Des acteur.e.s disent avoir été choqué.e.s, déçu.e.s et frustré.e.s de cette décision⁵⁶⁵. Un interviewé avoue : « J'ai été choqué. J'ai été choqué, c'est là que j'ai un peu constaté qu'on [n']avancera jamais à Gatineau. [...] Puis encore là aujourd'hui tu as de la misère à développer à Hull, dans Gatineau. [...] [O]n a encore une mentalité de p'tite ville, p'tit village » (SPU-01). D'autres toutefois se sentent à moitié heureux.euses. Une part était favorable à la protection du patrimoine mais pas au détriment du développement, des autres quartiers ou de l'accessibilité universelle⁵⁶⁶. Mais d'autres encore sont resté.e.s neutres. Il s'agissait d'un cas enfin terminé pour passer à autre chose⁵⁶⁷ ou « on n'a plus le choix de vivre avec », selon un acteur⁵⁶⁸ ; pas de déception ou d'euphorie, « pas de champagne ni de danse »⁵⁶⁹. Car « ce n'était pas une surprise », certain.e.s affirmant avoir été au courant du résultat⁵⁷⁰ ou s'y attendant⁵⁷¹. Mais ce n'était pas le cas pour tout le monde : « rien n'était clair le soir du vote », il y avait « un peu de suspense »⁵⁷², admet un autre.

Malgré son dénouement, un conflit urbain peut être réaminé. Plusieurs l'ont noté, ce qui mène à la question sur *le prochain conflit urbain*. Certes, le retour de la Place des Peuples renouerait avec le conflit ou se voudrait un nouveau chapitre de la lutte⁵⁷³. Sinon il toucherait n'importe quel autre grand projet en hauteur⁵⁷⁴, dès que « c'est plus de six étages⁵⁷⁵ ». D'autres affirment tout grand projet qui divergerait du PPU⁵⁷⁶ ou ciblent des projets en discussion, tels que le nouvel hôpital, le poste de police, le centre des congrès et une douzaine d'autres dont les cito-

⁵⁶⁴ SCAO-03.

⁵⁶⁵ SCAO-13, SCAO-14, SCCP-04, SCR-06 et SPU-01.

⁵⁶⁶ SCAO-07, SCAO-08, SCR-05 et SPA-02.

⁵⁶⁷ SPM-05 et SPU-02.

⁵⁶⁸ SCCP-12.

⁵⁶⁹ SCAO-01 et SPU-02.

⁵⁷⁰ SPM-05 et SPU-02.

⁵⁷¹ SCAO-12, SCCP-09 et SCCP-12.

⁵⁷² SCAO-02, SCAO-03, SCAO-06 et SCAO-10.

⁵⁷³ SCAO-02, SCAO-03, SCAO-10, SCR-01, SCR-02, SCR-03, SCR-05, SCR-06 et SPU-01.

⁵⁷⁴ SCAO-05, SCAO-09, SCR-04, SCR-07, SPA-02 et SPU-02.

⁵⁷⁵ SCAO-01.

⁵⁷⁶ SCAO-03, SCR-07 et SPM-02.

yen.ne.s minorent leur impact ou ne s’y attendent pas⁵⁷⁷. Le retrait ou la modification de la citation patrimoniale constituerait aussi un retour vers la lutte⁵⁷⁸. Mais la révision prochaine du PPU, susceptible de favoriser les PPCMOI, représente certes un conflit potentiel⁵⁷⁹.

Au niveau du transport, si certain.e.s sont évasif.ive.s en généralisant au transport en commun, d’autres ciblent le futur tramway devant relier l’ouest de la ville au centre-ville⁵⁸⁰. Mais le conflit *de* la ville n’est jamais complet sans le conflit *dans* la ville. Des acteur.e.s soulèvent des enjeux sociaux, tels que le logement – abordable et les Airbnb –, l’itinérance et la pauvreté, l’insécurité pour les familles et les enfants, la détérioration du tissu social, voire même l’anglicisation⁵⁸¹. Se greffe l’enjeu du contre-pouvoir qu’inspirent les mouvements citoyens. Des acteur.e.s parlent de conflits latents, en lien avec le déséquilibre causé par leur montée trop rapide⁵⁸².

Par ailleurs, le conflit éventuel s’inspirerait encore d’un choc entre l’intérêt personnel et celui collectif⁵⁸³. Mais dans le cas du quartier du Musée, des acteur.e.s insistent sur le fait que tant que l’intérêt y reste concentré, on empêche d’en protéger d’autres et cela contribue à un vent de séparation⁵⁸⁴. De plus, tout changement en est lui-même une source. Un interviewé se veut plus réflexif sur ce point associé au sentiment de perte (Bronner, 2013), sinon à cette impression de « perdre encore »⁵⁸⁵. Mais la victoire sur la Place des Peuples a créé une nouveauté : « on les a bloqués », on peut bloquer encore, dit-il⁵⁸⁶. Puis, un autre y est allé d’un commentaire surprenant : une absence de conflit urbain sur les grands projets immobiliers dans l’avenir. L’astuce est le temps, car « [l]es politiciens ne sont que de passage », tandis que les promoteurs restent et ont une succession⁵⁸⁷. Ils seront patients, éviteront la place publique et agiront au bon moment.

Une synthèse suit dans les prochaines pages avec les figures 6.8 sur l’objet-dimension autrui et 6.9 sur l’objet-dimension conflit.

⁵⁷⁷ SCAO-01, SCR-03, SPM-04, SPM-06, SPP-04, SPU-01 et SPU-02.

⁵⁷⁸ SCAO-03, SCAO-06, SCAO-10, SCR-01 et SCR-02.

⁵⁷⁹ SCAO-03, SCAO-06 et SCR-04.

⁵⁸⁰ SCAO-07, SCAO-12, SCCP-09, SCR-05 et SPM-02.

⁵⁸¹ SCAO-01, SCAO-02, SCAO-04, SCAO-14, SCR-03, SCR-07 et SPU-02.

⁵⁸² SPA-01 et SPA-02.

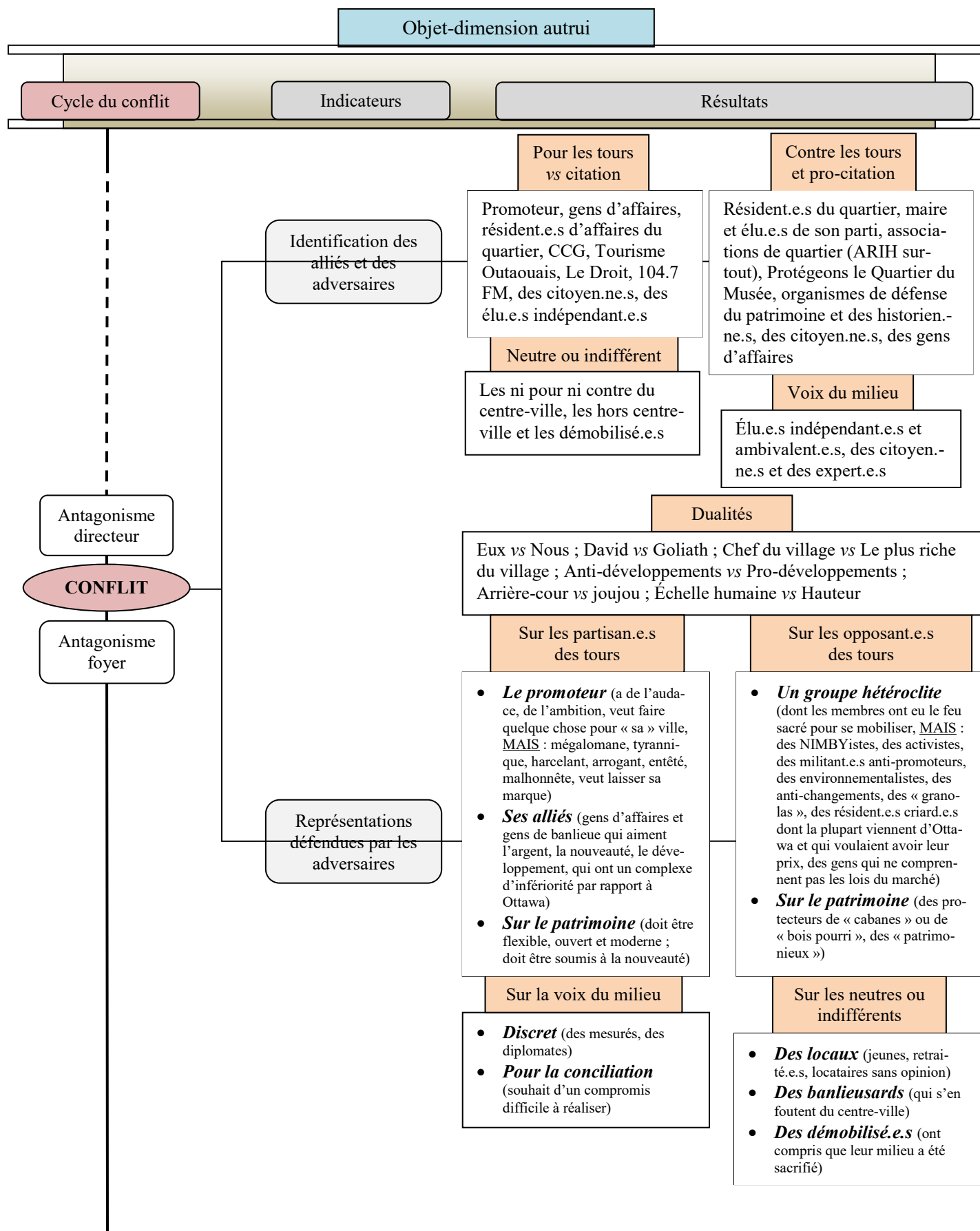
⁵⁸³ SCCP-10, SCCP-12 et SPM-06.

⁵⁸⁴ SCR-05 et SCR-06.

⁵⁸⁵ SPF-01.

⁵⁸⁶ SPF-01.

⁵⁸⁷ SCCP-12.



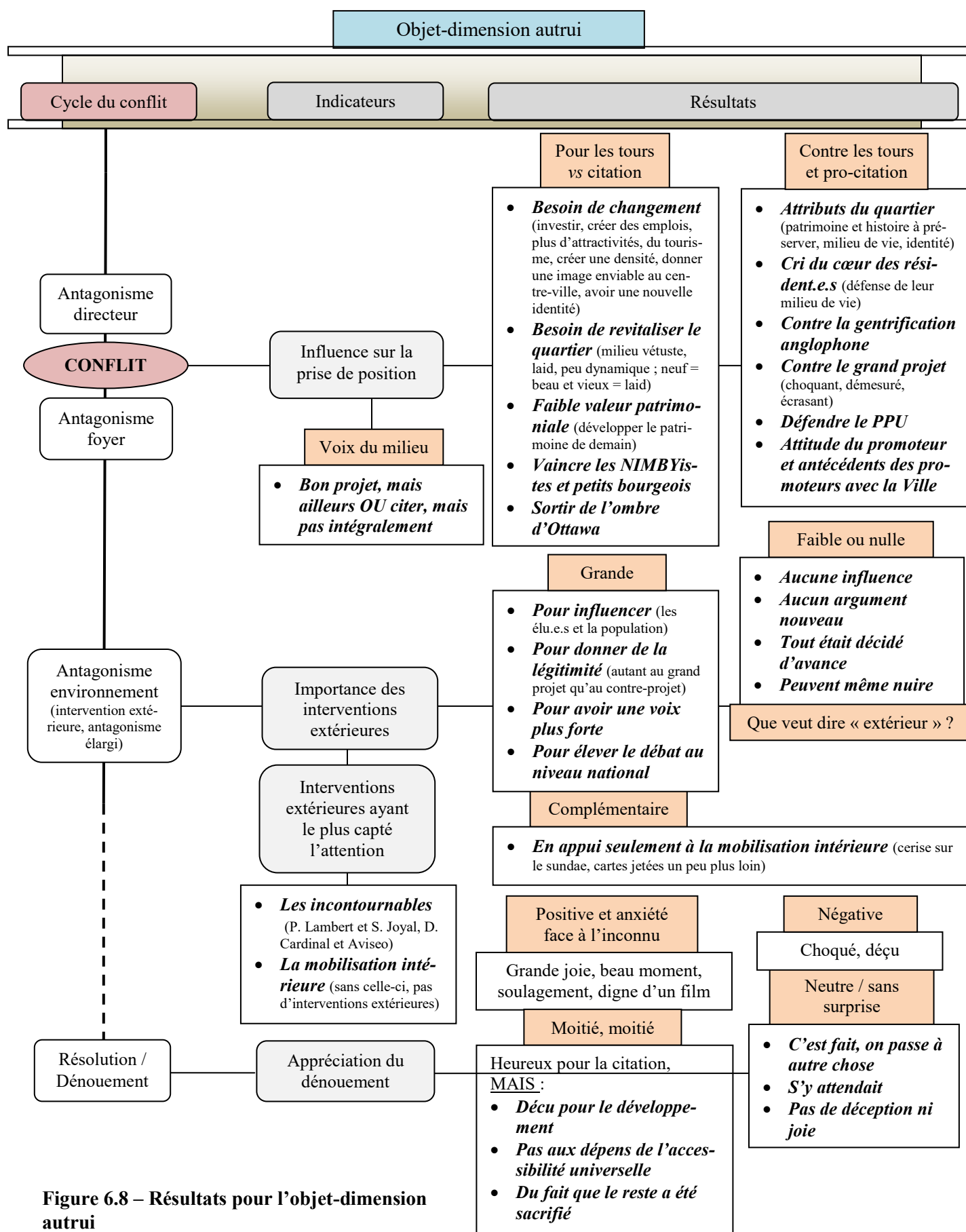
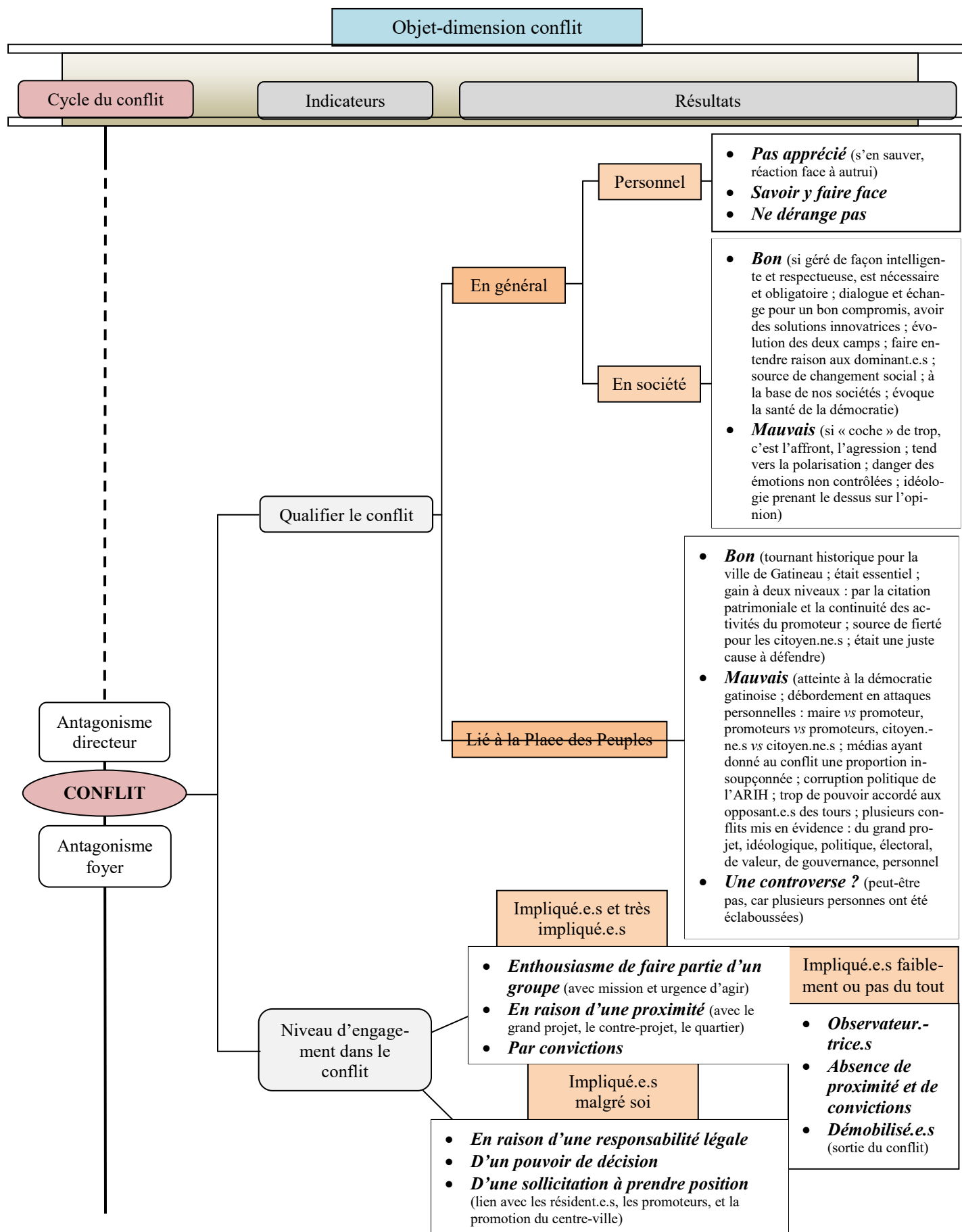


Figure 6.8 – Résultats pour l'objet-dimension autrui



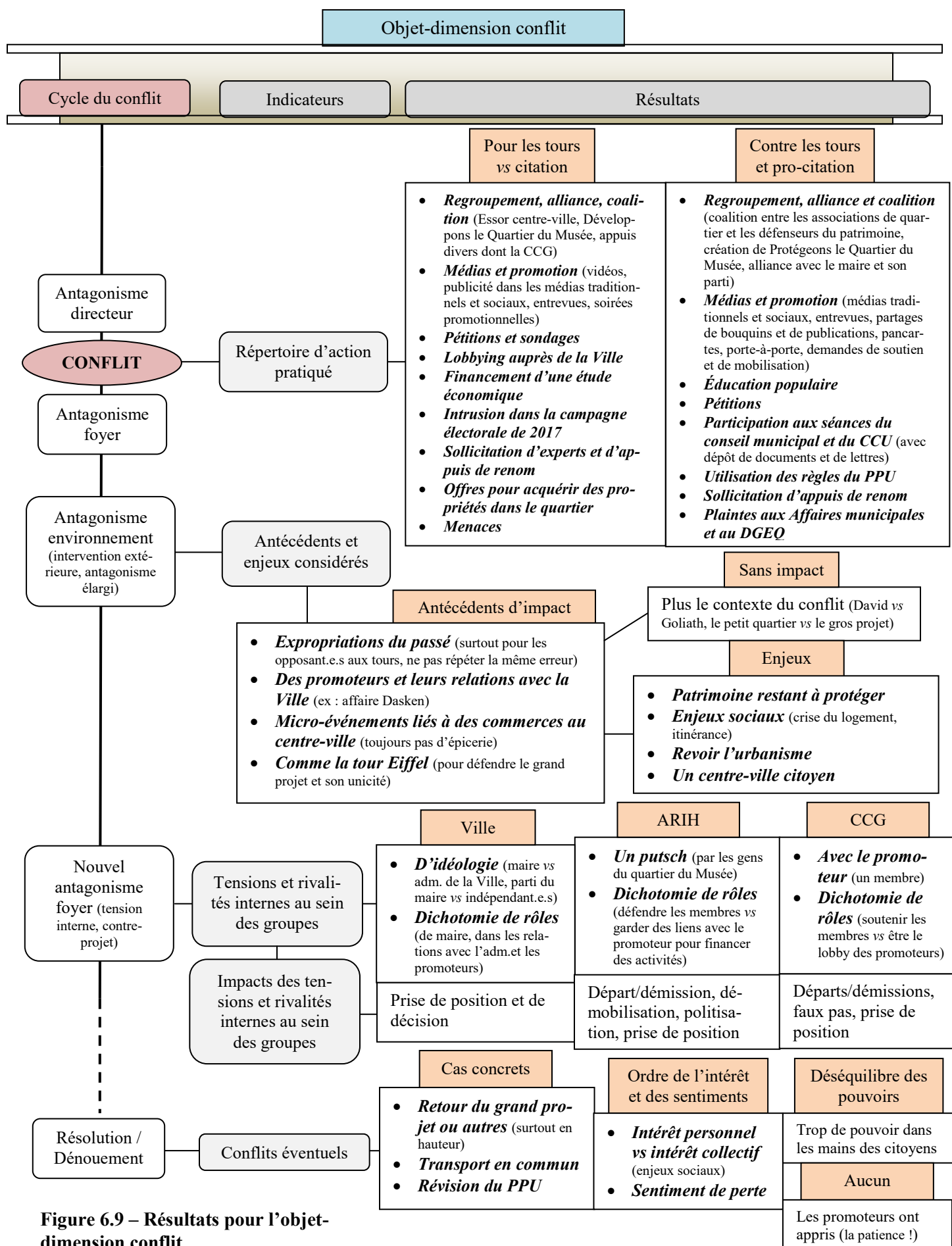


Figure 6.9 – Résultats pour l'objet-dimension conflit

6.7 Conclusion

Différentes représentations des acteur.e.s ont été exposées, autant dans l'approbation que l'opposition, soit au grand projet, soit au contre-projet de citation patrimoniale, en considérant des territoires (centre-ville et quartier) et un programme responsable de la revitalisation urbaine (PPU du centre-ville). D'entrée de jeu, deux positions sur l'image espérée du centre-ville de Gatineau se confrontent, à savoir entre un milieu de vie complet et à l'échelle humaine, comme le veut l'image d'un village urbain, et un autre de grandeur, de rayonnement, de prestige, à la hauteur d'un centre-ville de grande ville qu'inspiraient les fusions dans le but de créer la quatrième ville d'importance de la province et la porte d'entrée du Canada francophone. Ainsi, le PPU est apparu comme un compromis, permettant à la fois l'échelle humaine et la hauteur.

Dès lors, un conflit inévitable, lorsqu'un quartier résidentiel, voué à être protégé pour son caractère patrimonial, subit l'intrusion d'un grand projet capable de transformer radicalement son image, et ce pour toujours. L'appréciation de l'objet-dimension conflit sert alors à mesurer le degré d'adversité acceptable. Celle-ci se combine aux images sur autrui, c'est-à-dire aux représentations des groupes opposés au sujet de leurs adversaires, mettant ainsi en lumière, par exemple, le besoin de réagir contre un Goliath tyrannique manquant de respect à un quartier familial et identitaire, sinon à faire entendre raison à des NIMBYistes qui ne saisissent pas bien les lois du marché et la réalité d'un cadre bâti vieillissant devant un jour ou l'autre être renouvelé. À nouveau, la prémisse d'un milieu de vie à l'atmosphère de village se heurte aux grandes constructions en imitation à toute grande ville soumise à un effet de métropolisation.

Si la majorité des acteur.e.s avait dès le départ une prise de position ferme, cela n'a pas empêché certain.e.s de prendre le temps de réfléchir, soit pour espérer en arriver à un compromis viable, soit pour percevoir dans la seconde mouture du grand projet des avantages ignorés au départ à cause d'une réaction émotive qui faisait rebuter une telle hauteur. Mais un changement de prise de position suppose de retourner vers des souhaits ou des valeurs, sans signifier l'impossibilité de reprendre la position d'origine, lorsque la réflexion a servi plutôt à confirmer qu'à infirmer celle-ci. Ce serait donc à partir de représentations personnelles fortes, en lien ici avec une signification du milieu et ses commodités, qu'une position se cristalliserait. Pour rendre cohérent ce type de déduction, une analyse des résultats s'impose et fera donc l'objet du prochain chapitre.



Photographie 4 – Sur la Promenade du Portage, au centre-ville de Gatineau (Guylain Bernier, 18 juillet 2022)

À une certaine époque, de la Haute-Ville de l'île de Hull : « C'est là, en particulier le long des rues Montcalm, du Pont (Eddy), Principale [Promenade du Portage], Hôtel-de-Ville, Wright, Wellington, Victoria, Champlain, Notre-Dame et Laurier, que se concentrent les édifices publics et institutionnels, les grands commerces, les grands hôtels, les cinémas et l'habitat bourgeois. Quand les résidents de la partie nord de l'île, occupants des terres basses et riches en humus, se rendent faire leurs emplettes au centre-ville, ils se disent monter vers la Grande-Rue ! Habiter le Haut-de-l'Île c'est faire partie d'un univers social qui a la cote et qui est bien vu, au même titre que ceux qui habitent la Haute-Ville de Québec, la Côte-de-Sable d'Ottawa ou les hauts quartiers qui entourent alors les basses terres d'Ottawa qu'on appelle LeBreton Flats » (Lapointe, 2004, p. 17).

Chapitre 7

Une production d'images à décortiquer

7.1 Introduction

Un conflit portant sur un grand projet implique nécessairement des antinomies de représentations – dont des images font partie de son processus –, dans la mesure où sa nouveauté chambarde, en bien ou en mal, le décor d'un milieu, alors que les espérances de revitalisation visent une intégration harmonieuse des projets, pouvant toutefois être interprétée différemment par les acteur.e.s. Dans le cas de la Place des Peuples, le précédent chapitre a exposé une dichotomie d'entrée de jeu entre un milieu résidentiel de village urbain, avec protection intégrale du patrimoine existant, et un centre-ville digne d'une grande ville, avec un profil en hauteur à constituer ; autrement dit, l'emplacement choisi pour la Place des Peuples a animé *ipso facto* cette dualité, d'où de nombreuses réactions.

Mais s'en tenir à ce constat demeure modeste, car il ne suffit pas de décrire les résultats, mais bien d'approfondir, d'interpréter, de relever des éléments dissimulés ou nouveaux et de confronter certaines explications à d'autres études sur le sujet (Fortin & Gagnon, 2016 ; Grawitz, 2001 ; Miles & Huberman, 2017). Au fond, il s'agit de répondre à certaines questions : qu'est-ce qui se cache dans le cas de la Place des Peuples ? quels facteurs méritent d'être révélés dans ce conflit ou qu'est-ce que les résultats nous disent encore ? est-il possible enfin de répondre à la question de recherche qui est : comment les représentations des acteur.e.s influencent-elles la dynamique du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville ? si oui, quelles interprétations en découlent ? Voilà le défi de ce présent chapitre.

7.2 Des images dans le temps

D'ordre général, les entretiens réalisés ont permis de confirmer les positions exprimées par les différent.e.s acteur.e.s à l'intérieur de la presse écrite et du contenu web. Ces dernier.ière.s ont d'ailleurs pris une position lors du conflit qui a été conservée du début jusqu'à son dénouement, et la forte majorité, même avec le recul, la maintient encore. Ce constat suppose des représenta-

tions qui ont peu évolué. Mais les objets représentés impliquent davantage que le grand projet et le contre-projet. Ainsi, les représentations portant sur le centre-ville et sa revitalisation révèlent, malgré la reconnaissance des réalisations, le même désir de le transformer ou de l'améliorer, toujours dans une antinomie entre l'échelle humaine et la hauteur. En revanche, il y a aussi évolution, puisque si l'espérance d'un retour à l'âge d'or d'avant les expropriations du passé subsiste, l'envers de la médaille expose une perte d'optimisme aggravée par les effets post-pandémiques – faible dynamisation du centre-ville, retour partiel des fonctionnaires –, l'opposition jugée presque systématique des citoyen.ne.s aux grands projets, sinon une déception menant à reconsidérer le besoin d'avoir un centre-ville après tant d'argent et d'efforts fournis au cours des dernières décennies. La victoire sur la Place des Peuples a donné beaucoup de confiance aux citoyen.ne.s, formant un pouvoir non négligeable dans l'orientation du développement du centre-ville. À ce titre, le PPU demeure un outil valorisé par ce pouvoir, alors que sa révision prochaine aura pour effet d'activer un mouvement défensif visant quelques ajustements sans trop s'en éloigner. Car, pour ces acteur.e.s, il représente le guide à ne pas trop déroger. Mais l'enthousiasme suscité par le PPU a subi les effets du temps ; avec le recul, de l'insatisfaction se constate pour des raisons évoquées au précédent chapitre. Cette désillusion démontre un changement dans les représentations sur le PPU, suggérant le besoin de lui apporter des modifications afin de mieux répondre aux aspirations des acteur.e.s qui le ressentent. Ce programme a d'ailleurs été établi sur la base de compromis, signifiant une satisfaction modérée à son égard, n'évitant donc point un mécontentement. Si la revitalisation du centre-ville et le PPU révèlent une appréciation perplexe, cela concerne aussi la citation patrimoniale et l'avenir du quartier du Musée.

Ce mécontentement s'est d'ailleurs exprimé dans le cas de la Place des Peuples, dès le moment où le compromis du PPCMOI a ouvert la voie aux promoteurs, alors que l'excès de la hauteur du grand projet s'est confronté à la limite du nombre d'étages permis. Une équivoque existait donc sur la nature d'exception du PPCMOI, à savoir quelle dérogation serait raisonnable pour les nouvelles constructions, et la notion « raisonnable » étant sujette à diverses interprétations. Parce que deux visions s'opposaient dès le départ et ont persisté sur la question du mode de densification et de repeuplement privilégié pour le centre-ville. La dichotomie entre l'image d'un village urbain et une autre de grandeur fonde les bases de ces visions confrontant l'échelle humaine et la hauteur. À titre de rappel, la première suggère des images du milieu de vie pour les familles, dans le style d'un village dans la ville, soutenue par un développement durable, responsable et raison-

nable, peut-être aussi dans une nostalgie du passé, mais certainement dans un respect du patrimoine, d'où l'attachement, l'appartenance et l'identité au territoire et à ses communautés. Pour sa part, la seconde incarne le courant de métropolisation et de croissance économique, visant une rentabilisation des espaces disponibles, tout en reconnaissant le tournant des familles moins nombreuses et de l'individualisme⁵⁸⁸, mais aussi du cycle de la vie où le centre-ville accueille les jeunes pour leurs études, les repousse en banlieue pour fonder leurs familles et les interpelle à nouveau pour leurs vieux jours dans la proximité des commerces et des services divers (SCCP-09), dans l'idée de créer une nouvelle image, une qualité de vie et de vue.

Par conséquent, les représentations servent au départ à donner des indices sur les types de transformations de la ville susceptibles de créer des tensions pouvant entraîner des conflits. Si la taille est interpellée dans le présent cas, s'ajoutent également, comme l'ont démontré les résultats obtenus des entretiens et de l'étude documentaire et de la presse, la capacité de l'objet de transformation à s'intégrer dans le milieu, autant en termes de design que d'offre en commodités susceptibles de répondre aux besoins des gens du milieu. Et ce point, sur les « gens du milieu », constitue un facteur majeur, dans la mesure où ils représentent en eux-mêmes les représentations jugées prioritaires auxquelles tout projet doit s'accorder. Parce que la complication de la revitalisation immobilière se rattache ici à un quartier résidentiel, c'est-à-dire habité et équipé d'un cadre bâti spécifique à sa communauté, sans ignorer, pour le quartier du Musée, sa valeur patrimoniale.

Sous ces représentations dichotomiques du mode de revitalisation espéré – entre grand projet en hauteur et échelle humaine – en apparaissent donc d'autres associées encore aux occupant.e.s, en rappelant cette analogie platonicienne entre la cité idéale et l'homme idéal, dans le sens où l'échelle humaine interpelle l'« habitant.e », c'est-à-dire l'humain qui vit près du sol, qui se retrouve dans la nature, pratiquant des activités extérieures. D'ailleurs, les acteur.e.s interrogé.e.s qui s'y identifient aiment se promener avec leurs chiens et leurs enfants, d'où une expérience de proximité avec la communauté et l'environnement favorable évidemment aux familles – et la plus grande d'entre elles étant la communauté – (Linton, 1977[1945] ; Schrecker, 2006), puisque les gens ont plus de valeur que le décor construit ou participent à ce décor. De l'autre côté, la hauteur évoque davantage le « citadin » ou la « citadine », évoluant dans sa cité merveil-

⁵⁸⁸ Comme le souligne Pierre Hamel (2005, p. 397), l'individualisme affecte largement la vie urbaine : « La portée des transformations provoquées par l'individualisation se répercute dans toutes les sphères de l'activité sociale. Elle concerne aussi bien l'individu en tant que sujet, que le couple ou la famille ».

leuse, alors que l'humain domine la nature du haut de ses tours, dans un milieu propice à une expérience de l'évènement et de ses artifices. Cela inspire le progrès, le futur, le rêve, les exploits architecturaux, là où les familles ont moins d'importance, puisque le décor importe plus ou sert à attirer les gens comme savent le faire les Las Vegas et Disneyland de notre monde.

Inscrites dans le conflit, ces représentations, lui étant préalables et alimentant les tensions causées, rappellent les propos d'une interrogée sur l'évolution des réactions face à l'arrivée du grand projet, puisqu'au départ l'idée était d'empêcher la concrétisation de celui-ci, pour ensuite utiliser le PPU et employer l'argument de sa défense, et enfin vouloir protéger le patrimoine du quartier (SCAO-06). Même si l'intention reste de « ne pas perdre » les acquis de l'habitant.e, voire de les protéger, cette succession expose le passage d'une représentation individuelle vers une autre sociale et collective. En effet, l'effort pour contrer le grand projet exige de rallier des gens à cette cause, ce qui mène à l'agrandissement de la maison et du quartier vers le PPU, étant le résultat de consultations publiques synonymes d'un acte démocratique auquel les Gatinois.es ont participé et qui était sur le point d'être bafoué par le promoteur. Mais aussi vers la valeur collective du patrimoine, autant pour la ville que pour la région, puisque représentant l'un des derniers vestiges de l'histoire de Hull et méritant d'être préservé. Cela suppose un débordement de l'antagonisme localisé vers un antagonisme environnement, du sens de la dynamique conflictuelle. Parce que le conflit urbain exige à l'individu de trouver des alliés à sa cause. Ses représentations individuelles doivent donc trouver écho auprès d'autrui, d'où l'élargissement vers des représentations communes, pouvant être socio-spatiales. D'ailleurs, le jeu de l'influence vise ce but, c'est-à-dire gagner une majorité à sa cause et donc partageant les mêmes représentations socio-spatiales. En l'occurrence, l'influence des représentations dans le cadre du conflit urbain vise une stratégie de l'image et de contenus animée par des acteur.e.s ayant pris position et usant de leurs représentations personnelles, mais cherchant à leur donner une portée générale. Et cette dimension sociale possède aussi une vocation spatiale, puisqu'au-delà du quartier la représentation du centre-ville en fait un point focal, étant donné le statut de Gatineau – l'une des agglomérations majeures de la province et porte d'entrée du Canada francophone.

En parallèle apparaît l'évolution de ce qui a été identifié « pas dans ma cour », car SCAO-06 soutient aussi son passage vers « pas dans cette cour » ou « ce type de cour », en raison de motifs collectifs, rappelant celui du NIMBY au LULU d'après la description de Lake (1993), où cette ouverture entraîne une dimension politique et une réflexion élargie sur le développement lo-

cal. Suivant le dénouement du conflit, le promoteur a acquis le terrain du Four Points Sheraton, voisin du site qui était destiné à la Place des Peuples, et la réaction de Protégeons le Quartier du Musée, suite à l'annonce d'un éventuel grand projet à cet endroit, a été positive, puisque le PPU y autorise la construction en hauteur. Il existerait donc des représentations de lieu très compartimentées pour approuver ou refuser des édifices en hauteur, même pour des terrains très rapprochés. De là apparaît un nouveau phénomène, car désormais avec cette acquisition le promoteur se retrouve « dans sa cour ». Ainsi, le « pas dans ma cour » s'insère dans les règles du PPU, au point de souscrire au « chacun dans sa cour » ou « dans la bonne cour ». Mais l'ombre d'une tour dans sa cour, pour un quartier ne voulant pas de tours, viendrait-elle transgresser le « chacun dans sa cour » ? À la lumière de certaines réponses obtenues sur l'avenir du grand projet, il semblerait que oui, car ce ne sont pas toutes les personnes qui résident dans le quartier qui voient d'un bon œil ce retour, même sur ce site. Par contre, cette circonstance met en lumière un constat reconnu par Serge Moscovici (2018[2013]) au sujet des représentations, à savoir leur propension à rendre la réalité « familière ». Il y a alors lieu de se demander ceci : si la Place des Peuples avait été au départ planifiée sur le terrain du Four Points Sheraton, aurait-elle eu autant de résistance ? Car les résident.e.s du quartier étaient accoutumé.e.s et donc avaient une représentation de la hauteur pour ce terrain ; autrement dit, il leur était « familier » de voir un immeuble à cet endroit. En revanche, ils.elles en avaient une autre à l'échelle humaine pour l'autre côté de la rue Papineau. Ainsi, dans leur imaginaire subsistait une frontière délimitant le quartier résidentiel des tours à logements et à bureaux. Cette méconnaissance – présumée –, associée à l'attrait du milieu prestigieux, aurait donc mené le promoteur à mettre le pied au mauvais endroit, d'où une vive réaction des résident.e.s du quartier, au point d'engendrer le conflit urbain de la Place des Peuples.

Par ailleurs, ce changement de représentation par rapport au grand projet placé « dans sa cour », pour certain.e.s acteur.e.s, est aussi survenu durant le conflit lors de l'arrivée de la seconde mouture. Il importe ici de revenir sur deux situations exposées dans le précédent chapitre et de les approfondir, car dans l'une, l'interrogé a finalement changé de position pour appuyer la Place des Peuples, tandis que dans l'autre, un facteur a contribué à cristalliser son opposition.

D'abord, SCCP-04 a exprimé son aversion très vive à la première mouture du grand projet, dans la mesure où elle n'avait « pas de bon sens », étant jugée trop imposante. Mais une réflexion s'est imposée face à la seconde. Il a dit avoir été « impressionné », y a vu du « potentiel », c'était « presque un monument » et même « une chance à faire quelque chose du centre-ville ». Pourquoi

ce changement de ton ? Premièrement, SCCP-04 est favorable au développement, mais n'aime pas les constructions ressemblant à des « boîtes », alors que la première mouture, malgré ses ondulations, subissait cette analogie, tandis que la seconde mouture offrait un design original. Certes, l'interviewé avoue être exaspéré du statu quo et souhaite voir autre chose que le « désert » dans le quartier du Musée, là où il travaille depuis la fin des années soixante-dix. Mais face à la première mouture, sa surprise se comprend, car il ne s'attendait pas à un projet d'une telle envergure, en revanche, la seconde, tout aussi extravagante, offrait une surprise différente – la taille ayant moins d'effet – en raison de son design innovateur, le forçant ainsi à prendre un temps de réflexion. Deuxièmement, il a découvert un grand projet offrant plus que des logements, mais aussi des activités, grâce à des commerces, des restaurants et un observatoire, pourtant déjà proposés dans la première mouture ; l'ensemble représentant donc du développement, de la vie, soit le contraire du statu quo. Troisièmement, le site prévu pour le grand projet se trouvait en face du Musée canadien de l'histoire, à savoir une institution appréciée par SCCP-04 pour son architecture et son prestige. Le musée est lui-même situé sur un emplacement envié et enviable, au cœur de la RCN, à proximité de la rivière historique des Outaouais, alors que s'élève de l'autre côté le Parlement canadien sur son promontoire. Ces présences symboliques, voire même emblématiques, exigent la construction d'un grand projet capable de s'intégrer dans le paysage, d'où la valeur de la seconde mouture. Quatrièmement, le volet patrimonial du quartier complète le portrait de prestige, dont la seconde mouture assurerait une meilleure intégration. D'ailleurs, pour SCCP-04, l'union patrimoine/modernité constitue la meilleure avenue, afin de créer une plus-value pour le quartier. Cela équivaut à conserver et à donner une valeur plus grande à sa propre maison patrimoniale, servant à son activité professionnelle et à gagner des revenus de location. Dès lors, les opposant.e.s au grand projet deviennent des anti-développements et des partisan.e.s du statu quo, ignorant le besoin de la mise en valeur du quartier par son entré dans la contemporanéité.

Mais cette conversion en faveur de la Place des Peuples ne s'est pas produite chez SCAO-04. D'abord, dès la présentation du grand projet, elle s'est opposée d'emblée, le voyant tel un « monstre » qui allait tout « écraser » ; comme pour SCCP-04, l'effet de surprise sur la taille a statué sa position. Par contre, SCAO-04 n'habite pas le quartier du Musée, mais a déjà travaillé au centre-ville. Sa prise de position l'est surtout en soutien à la communauté. Néanmoins, la seconde mouture l'a forcée à réfléchir, autant à partir de son point de vue que de celui des résident.e.s. Premièrement, l'idée d'un observatoire lui a rappelé son plaisir d'avoir une « grande vue

sur la ville », voire des souvenirs de travail où elle allait dans de grands hôtels et profitait de la vue, ce qui était un « enchantement ». De là, l'imagination de ce qu'elle pourrait voir de Gatineau et d'Ottawa. Deuxièmement, est venu le côté négatif, justifiant le maintien de sa position d'origine, en lien avec l'espace accaparé par ces tours qui écraseraient le voisinage, qui nuiraient donc à la qualité de vie des résident.e.s, mais surtout créeraient une « perte d'ensoleillement ». Cet élément se rattache à une dimension personnelle, car SCAO-04 ne se voit pas vivre sans le soleil entrer chez elle, ne pouvant alors imaginer les résident.e.s du quartier évoluer dans un milieu où déjà peu de chose se passait et perdre en plus ce bienfait. Ainsi, une valeur personnelle, ou le fait de se représenter une vie dans une maison dépourvue de l'entrée des rayons solaires, devenait l'argument cristallisant sa position. Comme SCCP-04, elle reconnaît le manque de dynamisme du quartier et prêche un développement nécessaire. Si le premier voit la solution dans les tours, la seconde subordonne la hauteur à la valeur du soleil pour favoriser l'échelle humaine.

Ces deux exemples exposent bien le processus de représentation dans ses phases d'intériorisation, d'extériorisation et de réintériorisation. En effet, les perceptions des deux acteur.e.s face à la première mouture ont été comparables lors de l'intériorisation, dans la mesure où il leur était difficile d'imaginer une telle hauteur au sein du quartier représenté surtout par des bâtiments de moins de trois étages. Leur extériorisation exprime donc le choc ressenti, en termes de « démesure » et de « monstre ». Mais la seconde mouture a provoqué une réintériorisation, dont les sorties ont différé. Et la donne fait alors apparaître des fondements, des valeurs, divergents entre les deux acteur.e.s pour le milieu, c'est-à-dire l'importance d'un design original pour le premier, et la valeur du soleil chez la seconde. Parce que les représentations sont construites et se solidifient en fonction d'une multitude d'entrées, comme le démontre la figure 3.1 (p. 107) sur le processus de représentation, alors que les expériences de vie, de socialisation et de relation à l'espace sont propres à chaque individu qui en vient à se donner une image souvent « idéalisée » de la réalité. Cette idéalité diverge évidemment d'un individu à l'autre. Cela suppose tout autant l'utilisation de représentations nuancées chez les acteur.e.s qui pourtant partagent une position commune au sein de leur groupe lors d'un conflit urbain. Les entretiens ont d'ailleurs permis de révéler plusieurs arguments différents pour appuyer ou rejeter autant le grand projet que le contre-projet de citation patrimoniale, puisqu'apparaît ici un effort de construction des positions sur la base d'un raccordement des représentations individuelles pour former un noyau argumentatif jugé solide – d'où un lien évident avec, entre autres, les explications de Snow, Rochford Jr., Worden et Benford (1986)

sur les cadres d'alignement dans les micro-mobilisations, bien qu'ils parlent surtout de faire « connecter » les gens aux valeurs, croyances et représentations du cadre fourni par le groupe. Mais cette construction représentationnelle, associée aux acteur.e.s des groupes antagoniques, sera mieux explorée plus loin, lorsqu'il sera question des typologies.

Néanmoins, se révèle l'apport des représentations dans la mise en forme et la visibilité du conflit urbain, particulièrement dans une production d'images et de sens sur les objets concernés, ce qui inclut autrui, en se rappelant la triade acteur.e-autrui-objet. Autrement dit, elles servent à définir et même à caricaturer les objets ainsi que les adversaires. Si le grand projet est vanté sous l'angle de l'espace public, à l'opposé il se voit imposer la démesure et ne concorde point avec l'idée de l'échelle humaine, en revenant d'ailleurs sur la figure 6.7 (p. 320) et ses images. Or, l'occasion est aussi donnée à la production de représentations de groupe, comme l'ont fait les membres de Protégeons le Quartier du Musée, employant une effigie – ou un symbole –, voire des pancartes vendues et distribuées, afin d'afficher le support collectif à la préservation du milieu. Du côté d'autrui, les représentations caricaturales, souvent nourries de préjugés, exposent bien la teneur d'un conflit entre groupes antagoniques. Les chapitres 5 et 6 en sont la preuve, alors que le promoteur, incarnant le grand projet démesuré, selon un certain point de vue, est représenté tel un « mégalomane », tandis que les résident.e.s du quartier opposé.e.s reçoivent l'étiquette de NIM-BYistes et d'anti-développement. À ce titre, des représentations individuelles, devenues socio-spatiales par le contexte, servent au jeu d'influence pour attirer la majorité de son côté, sinon à exprimer, par cette construction, des images garnies d'émotion – d'où la teneur rendant visible le conflit urbain en cours et ses résidus.

Toujours dans l'idée d'une évolution des représentations, il est possible de synthétiser des points marquants de la dynamique conflictuelle, en revenant aux groupes d'acteur.e.s qui ont été les plus souvent mentionnés et aussi les plus impliqués, c'est-à-dire les résident.e.s du quartier, le promoteur et la Ville. Ainsi, comme facteur de tension, le grand projet du promoteur a provoqué des émotions de l'ordre d'une crise, dans la mesure où il chamboule les images souhaitées pour le quartier des résident.e.s pris.es par surprise. Cela se comprend en raison des règles du PPU interdisant des édifices supérieurs à trois étages sur le site prévu et du besoin de préserver l'intégrité du quartier, dont des maisons venaient d'être restaurées depuis peu par des gens établis vers la fin des années quatre-vingt-dix et début deux mille. Du côté de la Ville, ces tensions ont suscité une période de réflexion, surtout du côté des élu.e.s, afin de se positionner sur l'avenir du quartier,

pourtant voué à une protection patrimoniale, mais dont la venue d'un projet d'ampleur ne pouvait certes pas être repoussée du revers de la main en raison de ses retombées (densification, repeuplement et apports économiques). L'objection rapide des résident.e.s s'est manifestée sous le thème d'une invasion soudaine, obligeant de défendre le territoire, ce qui devient chez le promoteur une intrusion qui pourtant avait débuté par des acquisitions préalables, sans avoir tous les terrains en sa possession pour réaliser le grand projet. Or, présenter un grand projet sans être propriétaire de tous les terrains requis, qu'est-ce que cela suppose ? Cela suppose une intention de forcer les choses pour obtenir un droit sur le territoire convoité, mais malheureusement habité ; voire un « bien rare », car il n'y a pas tant de « lieux prestigieux » dans les environs. Il existe alors un risque reconnu par le promoteur qui souhaite des garanties avant de procéder, d'où la valeur des appuis de la société civile et surtout de la Ville. Face à lui, les résident.e.s doivent user aussi d'influence, à défaut de complaisance, pour convertir les mêmes acteurs à leur cause (Valence, 2010).

Parmi les actions prises, il y a d'un côté une mobilisation citoyenne et la trouvaille d'une alternative – un contre-projet de citation patrimoniale – auxquelles se confronte de l'autre une promotion augmentée du grand projet et ajustée à la donne patrimoniale. Pour sa part, la Ville a choisi la voie des consultations dans une ouverture aux deux camps. Les résident.e.s ont donc pu être consulté.e.s lors des séances du conseil et des assemblées du CCU, ayant pu déposer une demande de citation patrimoniale pour le quartier, tandis que le promoteur a pu exercer son lobbying et être invité à déposer son projet afin d'être étudié convenablement. Cette réaction de la Ville n'est pas étrangère à la culture de la participation espérée depuis la révision du schéma d'aménagement et de développement (Gagnon & Gauthier, 2018). La vision de cette gouvernance est axée sur plus de liens avec la société civile et moins avec les promoteurs, perçus tels des « méchants », en vertu d'antécédents rattachés aux anciennes villes, à savoir une représentation forte dont le nouveau maire et son parti tentent de changer. Cette recherche d'une rupture de tendance s'inscrit donc dans les objectifs de participation liés à un tournant idéologique plutôt favorable à la société civile (Appert, 2010 ; Bacqué & Gauthier, 2011 ; Melé, 2008). N'empêche qu'au final la mobilisation des résident.e.s, *via* différentes alliances (société civile et politiques), ainsi que la campagne de promotion du promoteur (avec ses alliés) n'avaient de pouvoir qu'en fonction de leur influence sur le conseil municipal, dont l'action principale consistait à prendre une décision sur le contre-projet. La figure 7.1 de la page suivante synthétise ce qui a été relevé.

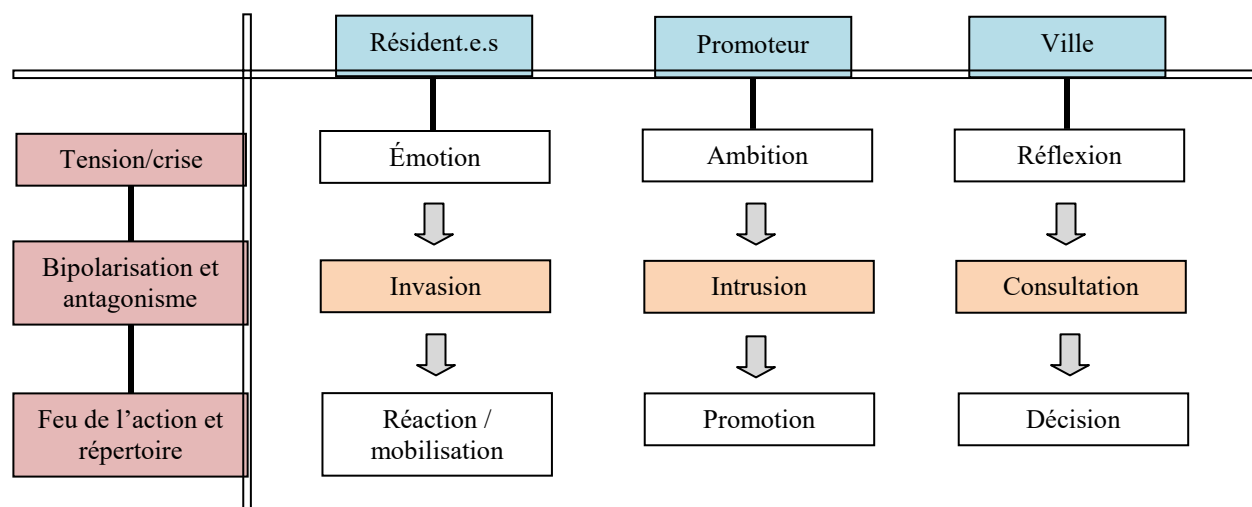


Figure 7.1 – Évolution du conflit de la Place des Peuples à partir de trois groupes d'acteur.e.s

De là, différentes représentations pour le même territoire à revitaliser : les résident.e.s souhaitent un environnement de qualité, là où leurs besoins peuvent être comblés et où peuvent grandir les familles avec de bonnes garderies et de bonnes écoles, tout en pouvant y travailler ; le promoteur évoque sa raison d'être qui est de construire, car s'il ne construit pas il n'est rien, alors que le summum de la réalisation est le legs, voire une œuvre reconnue ; puis la Ville cherche le compromis, tergiverse idéologiquement vers un équilibre du contre-pouvoir entre la société civile et les promoteurs, mais recherche aussi une identité pour le centre-ville au point de viser cette question : est-ce que l'identité s'acquiert par les habitant.e.s ou par l'œuvre, sinon par les deux ? Voilà une circonstance donnant lieu à des compromis.

En définitive, s'expose ici l'arène du conflit rattaché à la production de la ville. Car il s'agit de savoir concilier deux visions importantes du développement qui se veulent des idéologies, c'est-à-dire un ensemble de représentations sur lesquelles la population adhère, en parlant donc de la métropolisation et de la revitalisation à l'échelle humaine. Si la Place des Peuples a su l'incarner pour le centre-ville de Gatineau, d'autres grands projets ailleurs peuvent également faire face à cette opposition entre ces deux grandes représentations. Ce qui a été décrit par Xavier Desjardins (2020) comme une confrontation entre la parole citoyenne et celle habitante, ou par Sandra Breux (2012) comme une dichotomie entre des représentations officielles et celles profanes, s'inscrivent certes dans cette mouvance. Par contre, même si le promoteur souhaite profiter de la métropolisation pour construire un projet digne de ses ambitions, il est aussi un citoyen et un habitant, au même titre que l'élue municipale. Et l'habitant.e, aussi citoyen.ne, peut être à l'in-

verse un constructeur ou un.e élu.e. Face au conflit, des représentations divergentes s'entrechoquent au sein même de l'acteur.e, et de là se justifie une hiérarchie, selon la théorie du noyau en psychologie sociale (Abric, 2005 ; Moliner, 1996 ; Valence, 2010), selon laquelle certaines représentations ont plus de poids que d'autres. Celles plus fondamentales interviendront donc lors de la prise de position. Par contre, l'étude actuelle a permis de constater une impossible division franche et nette entre les représentations officielles et profanes ou entre celles citoyennes et habitantes, puisque la dynamique conflictuelle exige d'utiliser tous les moyens pour remporter la victoire. Il existerait donc un mixte de ces représentations chez les acteur.e.s, en raison du contexte, alors que la métropolisation n'empêche point l'échelle humaine chez les opposant.e.s au grand projet, que la protection d'un quartier patrimonial n'exclut point les grands projets chez les partisan.e.s, que le PPU officialise les demandes des habitant.e.s d'un côté, tandis que de l'autre il représente un outil citoyen – et aussi habitant – flexible en tout sens.

7.3 Des contenus de représentation

7.3.1 Famille et propriété

Les entretiens réalisés avec des acteur.e.s, qui ont connu les grandes expropriations sur l'île de Hull, ont permis de mettre en lumière leur désir de renouveau pour le milieu. En revanche, les représentations évoquées s'inspiraient d'une réalité passée, dans le sens où ce renouveau permettrait peut-être de retrouver la vitalité perdue que procuraient les petits restaurants, les boutiques, les épiceries, à savoir un monde ignoré par les nouveaux arrivants. Par ailleurs, s'est révélé l'impact des fermetures d'école – surtout Reboul – et d'épicerie sur le dynamisme du centre-ville de l'époque, d'où un lien sur l'importance des familles. Dans le conflit urbain de la Place des Peuples, s'entrechoquent la valeur de la famille avec l'offre en logement, mais aussi avec la clientèle cible, à savoir des jeunes professionnel.le.s, seul.e.s ou en couple, et des retraité.e.s qui vivront dans les condominiums ou les appartements ; la logique de la hauteur implique certes des logements plus petits, plus nombreux, en capitalisant sur des prix différents selon l'étage, dans la mesure où plus on est haut, plus la valeur des étages est élevée. Cette dichotomie suppose la création d'une nouvelle communauté, par gentrification, susceptible de se constituer sur des bases différentes de celles des familles (Germain & Rose, 2010 ; Vermeersch, 2006). Mais pour mieux com-

prendre la solidarité des résident.e.s du quartier du Musée, les entretiens exposent un esprit de communauté dont la famille a su contribuer largement. Même la notion de village urbain prend son sens ou laisse à penser qu'il existe encore des villages dans la ville (Marchal, 2017).

Si autrefois les quartiers ouvriers trouvaient leur raison d'être dans le travail en usine, d'autres aspects entrent désormais en ligne de compte lorsqu'il s'agit de fonder un quartier à l'image d'une communauté ou de la « grande famille⁵⁸⁹ ». Mais définir la communauté n'est pas chose facile, puisqu'une complexité caractérise chacune d'elles en fonction de la perception de leurs membres et non-membres. Néanmoins, Cherry Schrecker (2006, pp. 250-251) la désigne telle « un ensemble d'êtres humains assimilés les uns aux autres en raison de leur partage d'un territoire, d'une certaine qualité de liens sociaux, d'une activité, d'une situation structurelle ou d'un héritage culturel, ethnique ou linguistique, assorti souvent de la condition que ces facteurs soient assez significatifs pour devenir un critère d'identification et par conséquent, une base d'activités ou d'action ». Dès lors se révèlent des similitudes avec la famille, tout en constatant la présence d'une réelle communauté au sein du quartier du Musée, alors que les usines ont été remplacées par un vécu et des intérêts semblables pour des gens qui se sont retrouvés au même endroit presque en même temps : plusieurs sont arrivés dans les années quatre-vingt-dix ou début deux mille, tous avaient un chien (ou presque) à faire promener et se sont rencontrés sur le sentier longeant la rivière des Outaouais (derrière le musée), tous avaient un intérêt pour le patrimoine et les vieilles maisons, tous ont eu des enfants presque en même temps et participaient aux fêtes des uns des autres, tous voulaient avoir une vie urbaine dans la proximité. De là, la constitution de liens sociaux à partir d'une histoire commune, motivant le besoin de défendre le milieu ; la conjonction entre les liens familiaux et les liens communautaires étant à la base d'un fort réseau de solidarité. C'est ce qui ressort des travaux de Charles Tilly sur l'engagement et les liens communautaires serrés (Pechu, 2020), mais aussi de l'étude de Manuel Appert (2010) sur le conflit d'aménagement du renouveau urbain de l'East End de Londres et les tensions dans le Bishopsgate Goodsyrd, alors que des personnes établies dans les années quatre-vingt-dix ont réhabilité des bâtiments, se sont joint aux associations locales de défense du patrimoine pour préserver le Light Bar et leur milieu.

⁵⁸⁹ De la même façon que l'extension de la famille a produit le clan, par filiation et appartenance, selon Ralph Linton (1977[1945]), une communauté se conçoit telle une extension des familles rassemblées.

Par ailleurs, des acteur.e.s ont évoqué le fait que les secteurs Aylmer, Buckingham et Gati-neau connaissent une meilleure croissance que Hull et son centre-ville. Certain.e.s l'ont justifié sur la base d'une présence plus importante de logements neufs pour les familles. Qui plus est, la notion de village urbain, mal comprise, renferme la valeur de la famille pour justifier l'ensemble des aménagements requis à une vie de communauté florissante. Une interrogée (SCR-06) parlant souvent des enfants a permis une prise de conscience sur l'image qu'elle tentait de partager, à savoir le fait de voir des enfants aide à regarder vers l'avenir. Le déclin du centre-ville et le défaitisme ressenti par certain.e.s s'expliqueraient en partie par la perte des familles. Une autre interviewée (SPU-02) a d'ailleurs souligné la fonction de « mur » des édifices fédéraux, afin de soustraire de la vue les bâtiments de Hull, insinuant sa réalité habitante. Au fond, les gens qui se sont levés contre les tours ne sont pas juste des citoyen.ne.s, mais des représentant.e.s de familles.

La famille demeure d'ailleurs une valeur fondamentale⁵⁹⁰ et la réaction face à la Place des Peuples constitue un geste de protection ou de défense des nids familiaux, au point où le conflit a rappelé l'époque des expropriations pour ces acteur.e.s, même s'ils.elles ne l'ont pas vécue. Les liens familiaux tissés à même un territoire accentuent cette relation dans le sens de l'enracinement, l'attachement et l'appartenance (Maffesoli, 1998 ; Sébastien, 2016 ; Tuan, 1990[1974]), voire la création d'un sens du lieu associé à des représentations personnelles – aussi familiales –, alliant mémoire et souvenirs, d'où une valeur plus grande du quartier aux yeux des résident.e.s comparativement aux personnes extérieures. Arijit Sen et Lisa Silverman (2013) exposent comment en ethnographie spatiale un lieu peut être incarné à différentes échelles, c'est-à-dire autant du point de vue individuel que de la famille et de la communauté, donnant ainsi du poids à cette union entre les représentations du nid familial et celles du quartier du Musée. Bien que les familles aient été reléguées notamment du côté de Wrightville ou du Plateau à Hull, elles restent bien présentes au centre-ville. Par contre, les nouvelles constructions amènent de l'inconnu sur le type de résident.e, quoique déjà stigmatisé d'être plus riche et de provenance ontarienne, car au fond le souhait des personnes et des familles qui habitent le quartier se résume à le partager avec des nouveaux.elles venu.e.s qui leur ressemblent et vont s'ancrer au centre-ville (n'étant donc pas des

⁵⁹⁰ Selon The World Values Survey (2024), pour la période analysée entre 2017 et 2022, la famille représente toujours une importante valeur pour les populations, alors qu'au niveau mondial 90,1 % des répondant.e.s des différents pays sondés ont affirmé que la famille était très importante dans leur vie et 8,6 % l'ont évaluée assez importante (pour un total de 98,7 %), tandis qu'au Canada, malgré des résultats inférieurs, 79,3 % répondent tout de même que la famille est très importante dans leur vie et 16,8 % à un niveau assez important (pour un total de 96,1 %). Ainsi, malgré un recul des familles nombreuses et l'individualisme, la valeur de la famille reste très élevée.

locataires de passage). Pour faire face à l'inconnu, le réflexe demeure de se rattacher à ce qui est connu⁵⁹¹, notamment des souvenirs ou un présent apprécié, afin d'assortir la nouveauté à ce qui est déjà là (James, 1916). Pour Moscovici (2018[2013], p. 26), il y a plus, puisque compte tenu de l'impossibilité d'éviter toute nouveauté, le jeu des représentations entre en ligne de compte, afin de transformer « ce qui était inconnu en quelque chose de familier, [...] de façon à pouvoir se sentir à l'aise à son contact ». Mais au-delà de rendre les choses familières, la pluralité des points de vue reste stimulée par des souvenirs, des peurs, de la résistance à cette nouveauté qui tend vers l'inconnu, en plus des risques et des dangers. Les représentations des opposant.e.s à la Place des Peuples, ici les familles résidentes, en font donc une nouveauté radicale, perturbatrice de leur milieu de vie, créant des nuisances et des dangers. À ce titre, la valeur de la famille devient une représentation importante qui avive un fort sentiment d'opposition au grand projet. Elle demeure à la base de l'existence vécue en commun, au point de transcender à l'intérieur des représentations du quartier et du centre-ville. Celles-ci sont d'ailleurs antérieures à l'arrivée du grand projet, servant alors à l'étiqueter de la façon exprimée précédemment. Ainsi, le conflit urbain est ramené à une réalité socio-spatiale qui le dépasse.

Cela dit, la notion de famille sous-entend un foyer, voire un lieu à habiter, d'où le lien avec la propriété. Pour les résident.e.s du quartier, il a été question de « ma » maison, « mon » quartier, « mon » chez soi, pour ne pas dire « mon » foyer. Avoir une maison, une propriété, c'est l'habiter, « c'est maîtriser un espace ou une série d'espaces en y accompagnant des pratiques quotidiennes ; le logement n'est que l'un des éléments d'une chaîne qui le met en relation avec un environnement, un extérieur [...] ». Mais aussi il s'inscrit dans des séquences temporelles : moments de la vie, temps de la vie quotidienne » (Segaud, 2010, pp. 92-93). Cette façon d'en parler permet de représenter le grand projet telle une attaque contre les maisons du quartier et contre les propriétaires-résident.e.s, d'après le raisonnement suivant : si la maison – la propriété – de mon voisin est touchée, peut-être la mienne le sera-t-elle aussi ; dans ce cas, on ne protégera pas « une » maison, mais « toutes » les maisons pour rester ensemble. Par ailleurs, le promoteur aurait construit sur des terrains dont il n'était pas propriétaire, d'où l'imaginaire des expropriations rappelant un mauvais souvenir pour le centre-ville, voire une usurpation des biens d'autrui, ce qui accentue les émotions tournées vers l'opposition. Mais le promoteur gère son risque d'investis-

⁵⁹¹ Selon William James (1916), non seulement avons-nous tendance à vouloir expliquer l'inconnu par le connu, mais en certaines occasions, à expliquer le connu par l'inconnu dans le sens où une croyance peut aussi interférer.

sement, se montrait prudent, alors que des options d'achat conditionnelles à l'acceptation du grand projet par la Ville avaient été offertes à certain.e.s propriétaires. Et la résistance à la première mouture lui avait donné raison. Il devait alors convaincre la communauté du quartier, afin de donner plus de poids à son projet aux yeux de la Ville. Or, sa seconde mouture, avec l'ajout d'un basilaire pour donner une impression d'échelle humaine ou de dégradé, impliquait une emprise au sol plus grande, ce qui a accentué la résistance des propriétaires-résident.e.s du quartier ayant confirmé leur sentiment de subir une invasion ; il y a atteinte à la propriété, donnant le droit de la défendre. Car la propriété a cette image de milieu de vie, incarnant le foyer ou la famille, comme déjà dit, « c'est rêver d'habiter quelque part, c'est un rapport à soi et au monde, la maison évoque des souvenirs, des projections... » (Segaud, 2010, p. 71). S'en prendre à elle, c'est s'en prendre aux gens, comme l'a dit Moliner (1996), car il s'agit d'un objet de valeur et d'identité.

Pour être plus clair sur la notion de propriété, celle-ci évoquait dans le droit romain une « extension naturelle de la personne » (Espinass, 1891, p. 59), ce qui sera repris par John Locke (1802[1690], p. 93) comme une loi de la nature qui ne doit pas léser le droit de propriété des autres, alors que le travail encouru sur une partie de territoire en est la première expression :

[...] [B]ien que la nature ait donné toutes choses en commun, l'homme néanmoins, étant le maître et le propriétaire de sa propre personne, de toutes ses actions, de son travail, a toujours en soi le grand fondement de la *propriété* ; et que tout ce, en quoi il emploie ses soins et son industrie, pour le soutien de son être, et pour son plaisir, [...] lui appartient entièrement en propre, et n'appartient point aux autres [...].

La nature de la propriété serait de « posséder quelque chose, en sorte que personne n'en puisse légitimement prendre rien, *sans le consentement du propriétaire* » (Locke, 1802[1690], p. 292). Selon David Hume (2007[1739], p. 31), toutefois, si la propriété est attachée à son propriétaire, cela ne constitue pas une relation naturelle mais morale, en lien avec la justice et les lois : « Notre propriété n'est rien que [l'ensemble de] ces biens dont la constante possession est établie par les lois de la société, c'est-à-dire par les lois de la justice. [...] L'origine de la justice explique celle de la propriété ». Comme le désir de posséder s'inscrit dans la nature humaine – suscitant un imaginaire chez ceux et celles souhaitant devenir propriétaires, car en être un ou une représente un but –, les lois servent d'encadrement à cette pulsion, en tentant de maintenir l'ordre et la cohésion. Pour Hume, la pacification de la société signifie le dépassement de la saisie violente des biens pour un principe de répartition des propriétés et de leur échange (Demeulenaere,

2015). Plus près de nous toutefois, l'étude d'Everett Cherrington Hughes (1943), faisant l'objet du livre *French Canada in Transition*, a exposé la relation différente entre le Canadien français et celui anglais en ce qui concerne la propriété. Si, pour le dernier, elle veut dire « *own your own home* », pour le premier, son passage du monde rural à celui urbain reste imprégné d'une valeur de la propriété comme investissement et d'un « individualisme habitant » (Hughes, 1943, pp. 174-175 et 179). À vrai dire, il s'agirait plutôt d'un « individualisme familial » associé à une existence vécue en communauté de solidarité, où le « proche » est priorisé par rapport aux évolutions et aux besoins du territoire urbain ; au point d'émettre des réserves sur tout ajout de services publics susceptibles d'augmenter les taxes foncières, puisque la famille rurale canadienne-française à toujours su se débrouiller par elle-même ou à l'aide de son réseau de voisinage.

De ce bref retour sur la notion, une définition plus nette peut être obtenue à partir de celle de Maurice Godelier (1984, pp. 104 et 105) : « On désigne par propriété un ensemble de règles abstraites qui déterminent l'accès, le contrôle, l'usage, le transfert et la transmission de n'importe quelle réalité sociale qui peut être l'objet d'un enjeu » ; tout en ajoutant : « De sorte que les règles de propriété [...] se présentent toujours comme des règles normatives, prescrivant certaines formes de conduites, et en interdisant d'autres sous peine de répression, de sanctions ». En bref, la propriété sert à dire à autrui que ce bien est mien ou mienne ; elle est « la définition d'un droit sur les choses », voire un droit reconnu socialement (Mercier, 1986, p. 320). Mais elle n'est pas « la possession ni la chose possédée », plutôt un droit qui s'inscrit dans un « ensemble de normes régissant la manière de disposer des choses » (Mercier, 1986, p. 320). Par conséquent, les résident.e.s du quartier faisant appel à leur statut de propriétaire évoquent peut-être leur maison comme possession, mais il s'agit d'une image de la propriété, c'est-à-dire de leur droit de disposer de leur bien comme ils.elles l'entendent, ce qui implique aussi de le conserver et de le défendre, puis, à l'inverse, d'interdire autrui de s'en accaparer en ignorant les lois et les droits de son propriétaire. Mais il est question surtout de la façon dont les relations entre les humains (sujet et autrui) et les objets (les choses, les biens) sont régies en société pour le maintien d'une certaine harmonie. La propriété donne une identité, une signification, une représentation à un objet au nom d'autrui, afin qu'il puisse reconnaître que c'est le sujet – acteur.e ou groupe – qui en est propriétaire, reliant ainsi propriété et propriétaire. Par la force des choses, la propriété devient un objet moral, comme l'a dit Hume, qui donne un droit de parole, une prise de position, faisant en sorte que chacun.e, « en se prononçant de la sorte, devient responsable de ce qui concerne autrui » (Mercier, 1986,

p. 337). Les propriétaires-résident.e.s du quartier ne se sont pas senti.e.s respecté.e.s dans leur droit par le promoteur, qui a envisagé de bafouer cette règle morale en réduisant en quelque sorte la qualité de leurs efforts à maintenir leurs biens, puisque suggérant une avenue de développement meilleure pour les mêmes terrains. Dans cette logique de la propriété, il insinuait sa capacité à améliorer la condition d'autrui sur ce territoire, à savoir une responsabilité jugée ne pas avoir été accomplie par les propriétaires-résident.e.s, d'autant plus qu'il est lui-même propriétaire dans le quartier. Encore une fois, il s'agit d'une façon de « voir », car il en est autrement pour les autres qui ont entretenu leur demeure, ont consacré des efforts à embellir leur milieu de vie en respect de son cachet historique, patrimonial, mais aussi résidentiel et familial. Dans ce cas, c'est plutôt le promoteur qui ne respecte pas ce qui concerne autrui en voulant prendre leur place. En revenant sur l'étude de Hughes (1943), il serait possible de ramener les représentations canadiennes-françaises d'une défense de la communauté contre une intrusion extérieure, issue donc d'un groupe différent du leur. Or, les propriétaires-résident.e.s du quartier du Musée ne sont pas tous et toutes des Canadien.ne.s français.es. Il faudrait plutôt reconnaître ici des points de ressemblances entre ces personnes et familles qui partagent un même quotidien.

Ce dernier aspect, au sujet de l'histoire, du patrimoine et des familles, fait passer la propriété privée à une dimension sociale, au-delà du droit d'entrée et d'interdit accordé par les propriétaires. L'inspiration morale de la propriété, outre d'éviter les violences d'appropriation et les usurpations, implique aussi, en retournant à saint Thomas d'Aquin, d'avoir à l'esprit de ne « “[...] pas posséder les choses extérieures comme si elles [...] [nous] étaient en propres, mais comme étant communes” » (cité dans Rambaud, 1909, p. 45). Autrement dit, un droit de propriété sur les choses est octroyé, en vertu du droit de s'en servir comme utilités pour nous (Nys, 1898, p. 107). Cela revient à ne point user de son patrimoine strictement dans un but égoïste et rappelle ce principe moral d'agir de façon à être responsable de ce qui concerne autrui. Ainsi, un droit de propriété ne doit pas venir empêcher celui d'un autre. Mais face à un propriétaire puissant, comme un promoteur qui souhaite réaliser un projet d'envergure pouvant nuire à la qualité de vie du voisinage, le droit privé se confronte au droit commun/public, d'où un déplacement vers les règles communes – le règlement de zonage – visant à faire respecter une considération d'autrui et de son droit de jouir de sa propriété. Ce fut donc le réflexe des propriétaires-résident.e.s du quartier à l'endroit du promoteur de faire reconnaître non seulement leur droit privé, mais un droit commun en vertu des règles du PPU.

L'image des maisons familiales à préserver – comme produit de représentation – se confrontait toutefois à une image d'un quartier dévitalisé, d'où la rhétorique du propriétaire-promoteur. Or, il ne s'agissait pas de maisons familiales quelconques, mais de maisons patrimoniales reconnues par la Ville et destinées à être protégées. De la même façon, le propriétaire-promoteur vantait son projet d'être rassembleur, puisque pouvant rayonner au-delà du quartier et du centre-ville ; il s'agissait d'une construction iconique, supposant l'éventualité de devenir le patrimoine de demain. En définitive, des propriétaires en confrontation élèvent leurs propriétés privées à des valeurs collectives, d'icône et de patrimoine, nécessitant un débat gatinois. Dans cette élévation vers la propriété commune ou publique, les droits de propriété des uns des autres engagent aussi un droit de résistance, comme le veut Locke (1802[1690], pp. 327-328) :

La raison pour laquelle on entre dans une société politique, c'est de conserver ses biens propres ; et la fin pour laquelle on choisit et revêt de l'*autorité législative* certaines personnes, c'est d'avoir des lois et des règlements qui protègent et conservent ce qui appartient en propre à toute la société, et qui limitent le pouvoir et tempèrent la domination de chaque membre de l'état. [...] [Q]uand *les législateurs s'efforcent de ravir et de détruire les choses qui appartiennent en propre au peuple, ou de le réduire dans l'esclavage*, sous un pouvoir arbitraire, ils se mettent dans l'*état de guerre* avec le peuple, qui dès-lors est absous et exempt de toute sorte d'obéissance à leur égard, et a droit de recourir à ce commun refuge que Dieu a destiné pour tous les hommes, contre la force et la violence.

Sans envisager une guerre ouverte à la manière de Locke, la légitimité d'une défense s'impose si le droit de propriété a été bafoué et nuit à l'intégrité même des règles communes. En ce sens, les propriétaires-résident.e.s du quartier exerçaient leur droit de s'opposer à ce qui leur paraissait être une atteinte à leur droit de propriété, au même titre que le propriétaire-promoteur pouvait évoquer son droit pour justifier une éventuelle construction sur ses terrains. Pour départager, la tâche exige de déterminer qui subira le plus grand préjudice, mais aussi qui cause la plus grande entrave aux règles de cohésion sociale. Dès lors peut apparaître le facteur de la propriété commune, lorsqu'un bien revêt une importance collective, comme un patrimoine. La représentation de la propriété interfère donc dans le conflit urbain sur des bases différentes entre le propriétaire-promoteur et les autres propriétaires-résident.e.s. S'entrevoit un choc entre le droit d'user et la défense face à des nuisances mêmes si seulement potentielles. Si l'ouverture vers la propriété commune impose un débat social, celui-ci repose néanmoins au départ sur une représentation du paysage ou de l'image du quartier certes, mais aussi du voisinage. Car il s'agit en premier lieu

d'un conflit de voisinage, d'où pourquoi certain.e.s acteur.e.s interrogé.e.s attribuaient aux plus impliqué.e.s le statut de « locaux ». Et la récapitulation donne raison à ce jumelage entre la famille, la propriété et le voisinage, puisque le conflit urbain impliquait la destruction de biens et d'une communauté par le grand projet.

7.3.2 Difficulté à saisir des concepts et double personnalité du centre-ville

D'après les résultats de la collecte de l'information, évoquer le centre-ville de Gatineau fait apparaître d'autres termes, tels que Vieux-Hull, île de Hull et quartier, alors qu'étrangement la notion de village urbain interpelle à son tour les mêmes allusions, y compris le centre-ville. En continuant avec celui-ci, des questionnements surgissent à son sujet, afin de savoir s'il constitue un immense quartier ou se compose de plusieurs. D'ailleurs, il est difficile même pour un Gatinois ou une Gatinoise de fixer correctement ses frontières. Et c'est sans compter le fait d'une inexistence perçue du centre-ville d'aujourd'hui, pouvant être interprété comme un non-lieu par Sandra Breux et Mario Bédard (2013), se justifiant par ses transformations passées et supposant une fatalité qui exigerait un changement radical pour le ressusciter. Malgré cela, d'autres propos au sujet du centre-ville, ou peu importe les autres termes employés pour le désigner, soutiennent que s'il n'existait pas, il n'y aurait alors pas eu de levée de boucliers pour s'opposer à des projets. Or, l'opposition à la Place des Peuples l'est-elle vraiment pour la défense du centre-ville ou plutôt celle de l'un de ses quartiers ? Le mode de développement est plutôt en cause ici : l'échelle humaine ou la hauteur.

Pour les intéressé.e.s de la chose municipale, on questionne son périmètre choisi par la Ville et présenté dans le PPU, le jugeant trop grand. Même pour certain.e.s, l'île de Hull ne constitue pas le centre-ville, puisqu'encore trop grand. La référence au Vieux-Hull serait alors préférable. Mais encore là, quelles sont les frontières du Vieux-Hull ? La majorité des gens en a une image approximative. En fin de compte, l'idée qu'on se fait d'un lieu, dépend surtout de l'intérêt qu'on y apporte, ce qui explique l'ignorance pour plusieurs des frontières du centre-ville présentées dans le PPU, alors que des acteur.e.s avouent ne pas l'avoir lu en entier, afin de s'intéresser aux parties qui les concernaient davantage. En dépit donc des efforts pour identifier un centre-ville, l'imaginaire des acteur.e.s ne se l'approprie point, suggérant un territoire au périmètre flou, voire changeant, au gré des représentations des gens qui s'en font leur propre définition. Cela revient

aux travaux de Pierre Dias et Thierry Ramadier (2017, p. 327) sur la façon de se représenter mentalement l'espace, où des asymétries apparaissent entre les acteur.e.s par rapport à leur représentation d'un lieu ou d'un objet, tout dépendant de leur point de référence, dans la mesure où « ce n'est pas l'objet représenté qui, en tant que tel, qualifie la représentation mais le point de vue (comme ancrage idéologique) qu'on porte préalablement sur lui ». Il peut s'agir de son usage qui détermine la façon de se représenter le centre-ville ; ainsi, quelqu'un qui le fréquente pour ses restaurants et ses bars aura une image différente de celui ou celle qui y vit au quotidien, alors qu'il sera identifié au territoire de consommation dans le premier cas, tandis que le quartier devient plus central et influe sur les dimensions du centre-ville dans le second cas. En l'occurrence, revitaliser un centre-ville avec des définitions divergentes, voire même avec une remise en question de son existence même, rend la tâche plus ardue. L'adhésion populaire est mise en doute, dans la mesure où une personne qui ne croit pas au centre-ville s'en souciera nullement, en comparaison à une autre qui conçoit ses frontières d'une certaine façon et qui se sentira concernée si elle habite à l'intérieur de ce périmètre sujet à des transformations majeures. Autrement dit, le souci du centre-ville semble être une affaire de la population locale et des gens de convictions.

De la même façon, la notion de village urbain expose l'équivoque de sa sémantique, mais fait davantage sourciller, hormis pour les gens habitués à la politique gatinoise ou qui connaissent bien le sujet, quoique le concept semble porter peu d'écho de nos jours. Sans mettre le doigt sur la notion, le vocabulaire employé évoque des synonymes, tels que « faubourg », « petit quartier », voire même « Vieux-Hull » et « île de Hull », comme déjà dit. La réticence à utiliser la notion s'explique en partie par le raisonnement voulant que Gatineau soit une ville, non un village, d'où une contradiction avec la réalité. En revanche, plusieurs acteur.e.s s'y réfèrent sans s'en rendre compte, parlant de milieu de vie, services et activités de proximité, esprit de communauté, etc. Car il faut comprendre, à la lumière des entretiens effectués, que le village urbain représente une conception attribuée à la Ville et à l'expertise en urbanisme, non à la population de Gatineau. Sans une définition sous les yeux, la représentation facile consiste à faire émerger l'image d'un endroit petit et campagnard, c'est-à-dire par opposition à la ville. Au fond, la difficulté à définir le centre-ville et ses limites expose surtout une construction par représentations individuelles devenues communes – ou socio-spatiales – à partir de regroupements d'acteur.e.s s'accordant sur une façon de l'identifier, non en raison du discours officiel. Le quotidien, dans ses habitudes et rituels, comme le veut Michel Maffesoli (1998 ; 2019), procure des données d'entrée au proces-

sus de représentation aidant à attribuer une identité au centre-ville de façon officieuse, mais qui a du sens, soit pour les occupant.e.s, soit pour les autres citoyen.ne.s. Ainsi, la désignation du centre-ville au Vieux-Hull, à l'île de Hull ou au village urbain interpelle beaucoup plus l'identité et le sentiment d'appartenance chez les gens qui les emploient comparativement à ceux qui se restreignent à parler du centre-ville. Or, cela ne signifie pas un rejet des grands projets ou l'approbation univoque de l'échelle humaine. Tout dépend des autres représentations faisant intervenir des valeurs ou des convictions sur la revitalisation même du centre-ville.

Malgré les difficultés à le situer ou à le qualifier, le centre-ville inspire les espérances ou l'utopie, puisque plusieurs améliorations sont proposées en dépit de quelques points positifs (début de vitalisation, appréciation de sa tranquillité et de sa proximité des parcs et de la rivière, etc.). Son plus gros problème concerne cette dualité qui le caractérise, voire cette double personnalité : d'abord, comme ancien centre-ville de Hull qui, au même titre que ceux d'Aylmer, de Buckingham et de Gatineau, a droit à la protection de son identité⁵⁹² et donc à son village urbain, en tant que trait distinctif pouvant servir à la mise en valeur de la grande ville de Gatineau dans ses particularités ; ensuite, la volonté d'en faire un à l'image de la grande ville suite aux fusions municipales, de dynamiser son *Central Business District* acquis depuis l'arrivée des édifices gouvernementaux. Cela exige d'y greffer une dimension événementielle et des architectures dignes de la quatrième agglomération d'importance de la province, d'en faire un centre-ville pour toute la population gatinoise. Et le patrimoine participe à ces visions, dans un souci de reconnaissance et de préservation. Par contre, le village urbain assure une intégration plus près de l'échelle du patrimoine bâti à préserver, tandis que le centre-ville de grandeurs vise son incorporation aux nouveaux édifices ou sa conversion en activités commerciales ; en d'autres termes, il y a débat entre la véritable préservation et l'assimilation du patrimoine (Beaudet, 2008 ; Emalianoff, 2002b). On renoue avec les représentations liées à la métropolisation et celles des milieux de vie.

Cela dit, qu'est-ce qu'un projet iconique ? Encore ici, on attribue chez certain.e.s acteur.e.s cette valeur au grand projet, sans chercher à aller plus loin, dans la mesure où on ne se questionne pas à savoir si l'icône nécessaire à Gatineau doit obligatoirement être une tour. Deux participants évoqueront des alternatives, entre autres une grande roue comme à Londres ou un ballon à la ma-

⁵⁹² Cela fait écho aux propos tenus par Kaj Noschis dans *Signification affective du quartier* (1984, p. 7), puisqu'il réunit attachement au territoire, conflictualité et identité en ces termes : « [L]orsque l'habitant vit émotionnellement la confrontation avec les lieux et les gens de ce qui lui apparaît comme son quartier, il nourrit son identité ».

nière française qui permet de contempler là-bas les châteaux et le panorama qui les entoure (SCAO-14 et SCCP-09). En bref, si plusieurs aimeraient avoir une icône, sa nature reste à définir.

Toute la polémique qu'a suscitée la hauteur des tours interpelle la mesure de l'échelle humaine. Si tout le monde semble d'accord pour dire qu'une cinquantaine d'étages n'en est pas une, la limite de la hauteur pour l'être n'est pas si facilement déterminable. Certain.e.s parlent entre trois et quatre étages, d'autres montent à cinq ou sept, puis d'autres encore vont jusqu'à dix. Et les façons de se représenter l'échelle humaine équivalent aussi à établir le niveau de dérogation que ces mêmes acteur.e.s pourraient accepter et qui demeure encore variable. Quelqu'un qui interprète l'échelle humaine jusqu'à sept étages serait-il prêt à une révision des hauteurs maximales sur un territoire qui n'en autorise que trois ? Une personne qui envisage dix étages accepterait-elle une dérogation jusqu'à douze ou quinze étages ? Sa réponse serait certes différente de celle pour qui l'échelle humaine représente trois ou quatre.

Par ailleurs, le cas de la Place des Peuples a aussi mis en lumière les façons de concevoir le patrimoine, du moins dans l'identification et les stratégies de préservation. Entre donc en ligne de compte la connaissance de ce qui est patrimonial de ce qui ne l'est pas. Certes, il y a des questions sur la nature patrimoniale de plusieurs bâtiments du quartier du Musée, alors que là où des gens y voient un patrimoine, d'autres y voient plutôt de vieux édifices sans plus. L'équivoque du patrimoine déborde toutefois de cette allusion, afin d'élargir le débat sur la notion de citation patrimoniale. Lorsque la protection intégrale du quartier a été envisagée, pour plusieurs cette stratégie n'avait aucun sens, parce que cela incluait des édifices non patrimoniaux. Par conséquent, l'idée d'atmosphère ou d'environnement patrimonial constituait une nouveauté qui ne cadrerait pas avec l'habitude de citer des bâtiments précis ou des lieux déterminés en fonction d'un moment historique reconnu. C'est d'ailleurs la notion de lieu qui est entrée en ligne de compte, en soulignant différents personnages qui ont eu un impact dans le monde politique, de la construction ou des arts et de la culture et qui ont habité non pas une seule, mais plusieurs maisons du quartier, d'où l'idée de protéger un secteur complet. Ainsi, l'opposition à la citation patrimoniale intégrale impliquait deux façons de préserver des bâtiments : d'abord, la construction elle-même sur son site, ensuite, sa présence dans un environnement qui lui donne encore plus d'authenticité en raison de la présence d'autres bâtiments semblables permettant de créer une ambiance particulière. Ce faisant, l'équivoque attribuée au patrimoine provient de l'aptitude des acteur.e.s à s'imprégner de l'atmosphère d'un ensemble jugé historique et patrimonial.

Enfin, le contre-projet offre une perspective différente comparativement au grand projet immobilier. Ce dernier se place à partir du centre-ville qui se déploie vers l'image de la ville à valoriser et ensuite de la RCN, tandis que le premier se ramène surtout vers la partie quartier et ses particularités distinctives pour le centre-ville, faisant en sorte de le concevoir tel un espace hétérogène. À nouveau, il s'agit de deux mouvements opposés, l'un dirigé vers l'ajout d'une nouveauté extravagante et totalement différente en vue d'un rayonnement extérieur, l'autre vers la valorisation de ce qui est déjà là, à savoir des traits caractéristiques intérieurs et respectueux du milieu de vie existant. S'exposent à nouveau la dualité du centre-ville et la façon de le revitaliser. Mais comment ces représentations sur la dualité du centre-ville, sur le projet iconique espéré, sur la définition convenable de l'échelle humaine ainsi que sur la façon de protéger le patrimoine influencent-elles le conflit urbain ? La réponse se trouve justement à l'intérieur des ambiguïtés qui caractérisent ces représentations. Il n'y a pas encore entente commune sur lesquelles pourraient servir de représentations socio-spatiales admises par les acteur.e.s. Autrement dit, la construction représentationnelle demeure en cours au sujet du centre-ville de Gatineau. Or, y aura-t-il un jour fin à ce processus ? Évidemment non, puisque toute représentation individuelle, sociale et socio-spatiale subit constamment des mises à jour. Cependant, cela n'empêche nullement d'aboutir à des ententes, afin d'assurer une cohésion sociale. À ce niveau, le conflit urbain sert à mettre en lumière ces défauts de cohésion (Trudelle, 2003) rattachés à des représentations en cours de construction, ou plus précisément soumises à une socialisation exigeant des adaptations à une réalité désirée – c'est-à-dire la revitalisation du centre-ville. À ce titre, le PPU du centre-ville a su imaginer les diverses représentations des acteur.e.s exprimées lors des consultations publiques, de façon à suggérer un compromis susceptible de devenir les représentations socio-spatiales partagées par la population gatinoise et les promoteurs. Mais à la lumière de notre étude, les concepts difficiles à saisir démontrent plutôt les lacunes du PPU, voire le travail qui reste à accomplir dans la construction des représentations socio-spatiales pour la revitalisation du centre-ville, notamment en matière de développement immobilier.

7.3.3 Des distorsions de rôle, source de rivalité

D'après la dynamique conflictuelle de Jacques Beauchard (1981), l'évolution d'un conflit peut faire apparaître des tensions internes dans les divers groupes impliqués. Ce fut le cas avec la Place des Peuples, en songeant à l'ARIH, la CCG et la Ville (conseil municipal et administration). Par rapport à la première, l'AGA de 2015 expose ce qui a été jugé comme une prise de contrôle de l'association par les gens du quartier du Musée, qui lui ont imposé un volet politique associé à son combat contre le grand projet, et ce au détriment du volet communautaire et social cher à plusieurs membres issus des autres quartiers de l'île de Hull. Une confusion sur les rôles de l'association est apparue ici en raison d'une situation d'urgence exprimée par une minorité, rappelant ainsi l'enjeu de l'influence d'un groupe minoritaire en situation de dissensus étudiée par Moscovici et Doise (1992) notamment. Son réflexe aura été de siéger sur le conseil d'administration et de rallier les milliers de membres à sa cause, dans un geste rapide et fort. D'un coup, une nouvelle mentalité s'imposait au sein de l'association qui avait participé aux consultations sur le PPU et s'était opposée à d'autres grands projets par le passé (SCAO-13). D'ailleurs, l'ARIH ne représentait pas juste une arme de bataille contre les promoteurs, d'autant plus que ces derniers finançaient plusieurs événements. Cette intrusion des gens du quartier du Musée a donc chamboulé le quotidien de l'association restée politisée, mais qui a toutefois créé un comité d'urbanisme permettant de réaffirmer sous une autre branche son volet communautaire. Cela rappelle des propos de Patrice Melé (2008), qui a aussi constaté une politisation des associations de citoyens en lutte contre des projets, donnant lieu à une radicalisation des points de vue et à la création d'alliances politiques, comme l'ARIH après l'entrée en force des gens du quartier du Musée qui se sont rapprochés du parti du maire.

Chose certaine, l'apparition du conflit a exposé deux tendances face à l'arrivée de projets sur l'île de Hull : d'un côté, une tendance modérée visant à consulter et à chercher des compromis, de l'autre, une tendance ferme à la défense des membres pouvant en être affectés et du PPU. Mais ces deux visions touchent plus spécifiquement les actions du conseil d'administration et de sa présidence. La survenue des gens du quartier du Musée a refaçonné son image et par le fait même la direction prise par l'association ; cette autre image – ou représentation – voulant qu'un regroupement ressemble à un corps dont la tête guide le reste et, par conséquent, changer les gens à la tête équivaut à modifier l'orientation que prendra le corps collectif. Et ce changement à la

présidence provoque un déplacement de tendance, justifié sur la base d'une proximité de l'ancienne présidence avec les promoteurs et donc d'une confusion dans ses rôles. Selon un certain point de vue, la présidence ne pouvait se compromettre dans son rôle consistant à défendre les membres contre une attaque et dans celui d'approcher des gens d'affaires – dont des promoteurs – pour financer des activités. Conflit d'intérêt et distorsion de rôles entrent en ligne de compte, puisque la nouvelle présidence prend position en ces termes : un membre est attaqué, ce sont tous les membres qui le sont. Il n'est plus seulement question de la Place des Peuples, quoiqu'elle soit à l'origine de ce mouvement, mais d'une représentation du rôle de l'ARIH face aux promoteurs.

De plus, cette intrusion est venue non seulement déséquilibrer l'association dans ses volets communautaire et politique, mais accentuer le clivage représentationnel entre le quartier du Musée « bourgeois » et les autres quartiers de l'île plus « pauvres » ou « de classes laborieuses » ; à savoir un clivage qui a créé de l'amertume pour les gens associés à l'ancienne présidence dépeignant les résident.e.s du quartier du Musée de nouveaux arrivants, pour la majorité, anglophones, plus riches et ne se mêlant que rarement aux autres habitant.e.s de l'île auparavant. N'empêche que les membres ont voté favorablement pour le quartier du Musée et sa préservation contre les tours, dans le but de faire écho sur l'ensemble de l'île et de préserver aussi d'autres quartiers, ce qui n'a pas été le cas toutefois et a amené certain.e.s à se démobiliser par la suite, comme déjà dit au précédent chapitre. Une démobilisation devenue une acceptation de voir son quartier sacrifié, mais qui expose aussi un désir de ne pas être politisé. Car l'alliance de l'ARIH avec un parti politique municipal a été perçue, par certain.e.s, comme une corruption du mouvement citoyen.

À noter des similitudes avec l'affaire Dasken, sans nécessairement parler d'un putsch dans ce dernier cas, mais de l'initiative de résident.e.s récemment établi.e.s qui ont investi à ce moment-là l'Association des Propriétaires des Jardins Taché et qui se sont opposé.e.s aux projets de tours (Andrew, 1994b ; SCAO-04 et SPA-01). Ici encore, il est question de gens qui sont arrivés dans un milieu résidentiel, dont les transformations en hauteur n'étaient pas les bienvenues. Mais la différence repose sur l'initiative juridique (allant jusqu'à la Cour suprême) dans l'affaire Dasken, alors qu'une résolution politique (par décision au conseil municipal) a caractérisé l'affaire de la Place des Peuples, quoiqu'il s'agisse plutôt, pour certain.e.s acteur.e.s interrogé.e.s, d'une victoire de la démocratie populaire. Il serait peut-être préférable de conclure en la victoire d'une alliance politique/société civile. Cela permet d'ailleurs de faire le pont avec les constats de Villeneuve, Trudelle, Pelletier et Thériault (2006), selon lesquels généralement les instigateurs du

conflit sont des acteurs – groupes – du secteur public, tandis que les objecteurs se retrouvent dans la société civile. Dans le cas de la Place des Peuples, la Ville – un acteur du secteur public – peut certes subir des critiques dans la mesure où le PPU, dont elle est l’instigatrice, a été la bougie d’allumage à l’apparition de projets d’envergure. Mais l’arrivée de la Place des Peuples déplace ce rôle du côté du promoteur – un acteur du secteur privé – avec un ensemble de représentations qui ne respectent pas les hauteurs prescrites dans le PPU. En plus, le rôle d’instigateur joué par le promoteur est doublé par le fait que le maire et une majorité au conseil municipal se rallient à des acteurs de la société civile contre le grand projet et donc en faveur de la citation patrimoniale.

Une autre distorsion dans les rôles a été perçue au sein de la CCG, puisque le promoteur insistait sur une prise de position claire de l’association en faveur de son projet. Or, les membres ont aussi leur propre vision du développement du centre-ville, même s’ils comprennent bien les risques des projets et les avantages d’une construction en hauteur, encore faut-il qu’elle soit réalisable sur les terrains possédés. Si le rôle de la CCG consiste à offrir « un terreau fertile pour faire des affaires » (SPA-02), cela implique-t-il un rôle de lobby au nom des promoteurs de la région ? Même si le grand projet représente un atout pour la revitalisation et l’économie du centre-ville et de la ville, cela n’impose point un devoir de promotion et d’exécuter des mandats auprès de la Ville de façon à vouloir forcer son approbation. D’ailleurs, le rôle politique de l’association dans cette affaire a exposé certaines limites à ne pas franchir. Si dans le cas de l’ARIH, des membres considèrent primordial son rôle de défendre coûte que coûte chacun d’eux, semblablement le promoteur voyait dans la CCG ce même rôle jusque dans les bureaux municipaux. Mais comme l’ARIH qui doit considérer tous les quartiers et non seulement celui du Musée, la CCG doit œuvrer pour le bien de tous les entrepreneurs, pas strictement des promoteurs immobiliers.

Il ne faut point non plus négliger une source de tension pour les promoteurs, à savoir l’arrivée d’un parti politique municipal⁵⁹³ et pour cause : un nouveau maire, issu de ce parti, a été élu peu de temps avant la présentation publique du grand projet, un maire qui provenait de Buckingham, inspirant un profond changement idéologique ou de culture⁵⁹⁴, valorisant les villages ur-

⁵⁹³ Deux provinces canadiennes permettent jusqu’ici la présence de partis politiques municipaux, soit le Québec et la Colombie-Britannique (Mévellec, 2021, p. 224). Si les villes de Montréal et de Québec connaissent leurs rouages, il s’agissait d’une première pour la grande ville de Gatineau en 2013.

⁵⁹⁴ Ce changement idéologique a été perçu dans l’enquête de Gagnon et Gauthier (2018) en lien avec le processus de planification collaborative entourant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la Ville de Gatineau, où une place plus grande a été accordée à la société civile jouant un rôle de contrepoids aux promoteurs. Il serait même possible de parler d’un effort de changement de culture, favorable à la « culture de la participation ».

bains et préconisant un éloignement des promoteurs. Il s'agit d'un virage à cent quatre-vingts degrés dans les habitudes relationnelles avec la Ville ou du moins le conseil municipal. Cette situation, devenue conflit ouvert durant la campagne électorale municipale de 2017 et entraînant le conflit de la Place des Peuples dans ce sillon qu'il a aussi participé à creuser, a concrétisé une opposition entre le maire et le promoteur, tout en personnalisant le conflit lui-même, puisque des attaques ont visé ces deux personnes. Mais il faut y voir plus qu'une opposition d'acteurs, afin d'envisager une confrontation de représentations, entre celle voulant que historiquement les promoteurs aient toujours fait la pluie et le beau temps sur le territoire de Gatineau, et une autre qui rend hommage aux bâtisseurs-promoteurs, grâce auxquels il y a eu développement de la ville. Or, les élections se déroulent aux quatre ans, ce qui réduit le temps d'action des élu.e.s susceptibles de ne plus revenir, contrairement aux promoteurs qui peuvent planifier sur le long terme. Cette position exposée par certain.e.s acteur.e.s interrogé.e.s peut avoir du poids, mais il y a un bémol. Selon Anne Mévellec (2021), l'intrusion d'un parti politique municipal change la dynamique coutumière, dans la mesure où il est possible de créer une base militante qui s'assurera de faire représenter ses idéaux et travaillera à influencer la population sur la direction que doit prendre la Ville ; en ce sens, « [l]a présence d'une majorité partisane tend [...] à *parlementariser* le fonctionnement de la ville, c'est-à-dire à opposer une majorité gouvernementale à une ou des oppositions parlementaires de façon plus stable » (p. 226). Cela correspond d'ailleurs à la politisation de l'ARIH suite au conflit de la Place des Peuples, car désormais le choix d'un.e représentant.e à la Ville se fera sur la base de l'alliance créée et du souhait de sa perpétuité. Ainsi, un parti politique peut incarner des valeurs et des représentations animant une communauté, au point où, comme le souligne Mévellec (2021, p. 226), « [l]es partis politiques municipaux, lorsqu'ils sont soutenus par une mobilisation citoyenne dépassant le simple moment électoral, ont la capacité de mettre de l'avant la nature profondément politique des activités municipales. Ainsi, ils font partie des outils que les citoyennes et les citoyens peuvent s'approprier pour participer activement au débat sur le bien commun territorial [...] ». Se dénote un tournant dans la politique municipale gatinoise, qui se lie à l'objectif de créer une culture de la participation. Mais cette approche a aussi été perçue par des acteur.e.s comme un déséquilibre, en accordant trop de pouvoir aux citoyen.ne.s et risquant ainsi un effet néfaste sur la gouvernance. Car même si l'image négative des promoteurs sert à leur accorder moins de place, ils possèdent une expertise et proposent des projets dont la Ville a

besoin. Trop de pouvoir accordé à la société civile risque aussi d'avoir des effets sur la gestion municipale, voire une influence sur le jugement des élu.e.s qui voudront avant tout plaire.

Sur ce point, il est clair que depuis les rénovations urbaines et la planification rationnelle globale, les luttes pour un « droit à la ville » ont contribué à cette volonté d'impliquer davantage la société civile dans les décisions d'aménagement urbain (Bacqué & Gauthier, 2011). Au-delà de plaire, apparaît aussi une approche en négociation urbaine visant certains compromis. Dans son étude de cas sur le conflit d'aménagement en lien avec le renouvellement urbain de l'East End de Londres, Appert (2010) fait état d'un urbanisme négocié qui suscite peut-être une participation locale plus effective dans la production de la ville, mais qui ne ferme pas la porte aux promoteurs, étant des partenaires nécessaires, et ce, toujours dans un équilibre des pouvoirs. L'urbanisme négocié tente d'impliquer la communauté locale, puisque devenant « une fin en soi et un canal de mobilisation dans les projets de régénération » ou de revitalisation (Appert, 2010, p. 131).

Lors du conflit de la Place des Peuples, le promoteur a démontré une insistance, créant des frictions avec le maire qui se sont intensifiées durant l'année 2017. La prise de position du maire et de son parti en faveur de la citation patrimoniale du quartier et, en parallèle, la coalition des indépendant.e.s pour approuver le grand projet auguraient une lutte franche lors de l'année électorale, au point où le conflit s'est politisé : un vote pour le maire sortant équivalait à accepter la citation patrimoniale et un vote contre à approuver la Place des Peuples. Il devenait clair que le promoteur désirait un autre maire à la tête du conseil municipal et éviter une majorité d'élue.e.s de son parti. En finançant une étude sur les impacts négatifs d'une citation patrimoniale qui faisait partie d'un programme électoral, le promoteur outrepassait toutefois son rôle et tentait alors d'influencer les élections, d'où des plaintes à la DGEQ. Or, comme l'a bien soulevé SPM-05, le défi de gouvernance s'est manifesté davantage lorsque le maire a remporté ses élections et a vu certain.e.s candidat.e.s de son parti se faire élire également, mais sans remporter la majorité, signifiant alors que la balance du pouvoir allait du côté des indépendant.e.s. Le promoteur, gardant espoir, a donc maintenu sa pression. Cette observation s'accorde avec Mévellec (2021, p. 226) qui prévient de la paralysie d'un conseil municipal par l'opposition d'élue.e.s indépendant.e.s, lorsque « la ou le maire-chef de parti n'a pas la majorité nécessaire pour mettre en œuvre son programme ». Et cela s'est avéré en effet ardu de faire approuver la citation patrimoniale du quartier du Musée, d'où des stratégies visant à convaincre des indépendant.e.s – les plus ambivalent.e.s – sur ses bienfaits. Mais cette lutte entre le maire et le promoteur, voire aussi entre les élu.e.s du parti

et les indépendant.e.s, s'est répercutée dans l'administration de la Ville, dans une confusion de rôles et sur la définition même de la Ville avec un grand « V ». Autour de la table du conseil, le maire ne possède pas de veto, ayant un poids comparable aux autres élu.e.s, et l'administration s'exécute en fonction des décisions prise à ce niveau. De plus, la Ville est-elle une Communauté ou un État ? est-elle la parole citoyenne ou l'entité qui perçoit les taxes et les débourse en services et en équipements pour les citoyen.ne.s ? Ces représentations de la Ville peuvent certes se répercuter sur le rôle de l'administration et des élu.e.s, d'autant plus que la tension suscitée par un conflit médiatisé peut envenimer les discussions et provoquer à son tour des tensions à l'interne.

En définitive, cette problématique interne et ces distorsions de rôle exposent comment une situation conflictuelle modifie le quotidien du monde social avec ses représentations coutumières. Le conflit exerce une poussée dirigée vers la nécessité de la victoire, amenant à détourner des pouvoirs et à modifier des rôles dans ce but espéré. Plus encore, apparaît au sein des groupes une hétérogénéité pouvant devenir visible lors de tensions. Parce que chaque acteur.e n'a pas forcément les mêmes représentations que les autres membres ou plutôt, comme l'a bien dit Durkheim (2008[1912]), la même interprétation des représentations communes (ou collectives). À l'intérieur de l'ARIH, la représentation par rapport aux promoteurs a toujours été ambivalente, se situant entre un aspect positif, en tant que bailleurs de fonds, et négatif, en tant que concepteurs de projets ne faisant pas toujours l'affaire. Mais cet équilibre fragile s'est brisé à cause de la Place des Peuples, de cette intrusion indésirable dans un quartier comptant une communauté unie et donc soudée par une représentation très défavorable à ce grand projet. C'est à ce niveau que les représentations sur la famille, la propriété – *via* les droits et le PPU –, le patrimoine et le voisinage entrent en pompe au sein de l'association et interpellent une majorité. Dès lors, une conversion à la défense du quartier du Musée, sans pour autant signifier une adhésion complète de tous les membres. Au même titre, ceux de la CCG se sont frottés à une prise de position qui a suscité l'appel de représentations. Ici, la représentation économique, comme valeur, a pris le dessus pour appuyer le grand projet. Et pour la Ville, l'habitude de l'opposition fait partie de la réalité du conseil municipal, alors que le conflit, dans sa dimension sociale, est représenté comme un facteur de santé de la démocratie. Cependant, le changement idéologique prôné par le maire et son parti modifie les représentations sur les relations avec les promoteurs et sur la Ville elle-même. En ce sens, le conflit urbain apparaît comme un corollaire aux tensions vécues au sein de la Ville, alors qu'il y a débat sur la gestion municipale, mais surtout sur l'identité de la Corporation envisagée

telle une Communauté. Cet aspect au sein de la Ville favorise les résident.e.s du quartier du Musée comparativement au promoteur de la Place des Peuples. En l'occurrence, les changements en cours dans les représentations à la Ville sur ce point ont servi à influencer le développement et même le dénouement du conflit urbain.

7.3.4 Une typologie des antagonismes (Partie I)

À n'en point douter, l'acteur.e est un être complexe qui s'inspire de ses représentations individuelles, sociales et spatiales ; les secondes tenant compte notamment des rôles qu'il.elle doit jouer (par exemples, père ou mère de famille, époux ou épouse, ami.e, collègue de travail, coéquipier.ière dans un sport) et des influences qu'autrui peut exercer sur sa pensée. Par contre, les paroles prononcées et les actions posées proviennent toujours de l'individu, ayant pris position et appartenant à un groupe qui partage des représentations semblables. Et ce groupe n'a rien à voir avec les classes sociales ou les catégories socioprofessionnelles, puisque pour un contexte et un temps donnés les regroupements de la dynamique conflictuelle se sont engagés dans une bipolarisation – pour ou contre –, forçant les indécis.es à choisir leur camp, afin de départager les gagnant.e.s des perdant.e.s. Même si deux acteur.e.s exercent les mêmes fonctions ou professions, cela ne signifie pas une prise de position identique par rapport au conflit ; de la même façon qu'un frère et une sœur – ou un autre frère – peuvent être en désaccords et se chicaner. Ainsi, il serait mensonger de dire que tous les acteurs et toutes les actrices du secteur public et de la société civile sont favorables à la citation patrimoniale, de la même façon qu'il serait faux de supposer que ceux et celles du secteur privé appuient le grand projet immobilier. Dans chacun de ces regroupements se retrouvent des personnes ayant pris position favorablement ou défavorablement, voire même ont évité de le faire, à l'un ou l'autre des projets. N'empêche que lors d'un conflit, les rôles sociaux peuvent contribuer à donner des outils ou du pouvoir pour faire gagner un camp sur l'autre, puisque la dynamique conflictuelle s'insère dans le monde social. Par exemple, un acteur ayant un rôle de décideur, comme un élu municipal, peut avoir à l'exercer afin de statuer sur le dénouement, au même titre qu'un promoteur discute avec la Ville pour faire autoriser son projet, comme il le ferait dans le cours normal des choses. Par ailleurs, au rôle se joignent la notoriété, la réputation et la richesse, selon Max Weber (1995a[1922]), pouvant servir à l'influence, ce qui, pour ceux et celles qui n'en ont moins ou pas, implique autrement un mouvement

de mobilisation afin de créer une masse critique faisant contrepoids. Mais cette mobilisation aura ses leaders, d'où des aptitudes individuelles reconnues par autrui. Car le conflit interpelle toutes les forces disponibles (comme l'ont dit SCAO-03, SCAO-06, SCR-01 et SCR-05 notamment), afin de remporter la victoire ou persuader. Et lors de ce moment, la lutte se fera surtout entre deux groupes opposés, auxquels les autres choisiront de se joindre ou de s'écarter ; rappelant ainsi la protestation, la défection ou la loyauté de la théorie de Hirschman (Bajoit, 1988). Et le dénouement se produira aussi à partir de ces deux groupes, en dépit de médiateurs souvent mentionnés par des auteurs (Dziedzicki, 2003 ; 2015 ; Subra, 2007), dont les arguments et les influences peuvent avoir évolué depuis l'éclosion du conflit. Chose certaine, les représentations tiennent compte de la place de l'acteur.e dans le monde social ; en revenant avec l'exemple du promoteur, celui-ci mène des projets pour répondre à un besoin de société, mais aspire aussi à satisfaire son intérêt économique, obtenant ainsi les moyens d'en réaliser d'autres. À ce titre, le projet représente pour lui un outil d'enrichissement et d'accomplissement, en vertu de son rôle – promoteur de projets – et de ses intérêts personnels. Par ailleurs, ce monde social subit une division différente sous l'effet du conflit, puisqu'une bipolarisation se produit.

Dans le cas de la Place des Peuples, l'arrivée du contre-projet ajoute une complexité méritant attention. Inspiré par la collecte de l'information et en ignorant les acteur.e.s n'étant ni pour ni contre ou qualifié.e.s d'indifférent.e.s, quatre possibilités de prise de position apparaissent et peuvent être exprimées d'après un processus logique, dans la mesure où entrent en considération un grand projet de tours et un contre-projet de citation patrimoniale pour le quartier du Musée, c'est-à-dire :

1. Être pour la construction de tours et une citation patrimoniale ;
2. Être contre la construction de tours et pour une citation patrimoniale ;
3. Être pour la construction de tours et contre une citation patrimoniale ;
4. Être à la fois contre la construction de tours et une citation patrimoniale.

Or, la protection du patrimoine recèle une particularité, puisque se présente un choix entre une citation patrimoniale intégrale ou au cas par cas. Deux options s'ajoutent donc ici :

- A. Être pour une citation patrimoniale intégrale et contre une citation partielle ou au cas par cas ;
- B. Être contre une citation patrimoniale intégrale et pour une citation au cas par cas.

Ainsi, les quatre possibilités du départ peuvent être doublées de la façon suivante :

- 1A. Être à la fois pour les tours et une citation patrimoniale intégrale (et donc contre une citation au cas par cas) ;
- 1B. Être à la fois pour les tours et une citation patrimoniale au cas par cas (et donc contre une citation intégrale) ;
- 2A. Être contre les tours et pour une citation patrimoniale intégrale (et donc contre une citation au cas par cas) ;
- 2B. Être contre les tours et pour une citation patrimoniale au cas par cas (et donc contre une citation intégrale) ;
- 3A. Être pour les tours et contre une citation au cas par cas (et donc pour une citation intégrale) ;
- 3B. Être pour les tours et contre une citation patrimoniale intégrale (et donc pour une citation au cas par cas) ;
- 4A. Être à la fois contre les tours et une citation patrimoniale au cas par cas (mais pour une citation intégrale) ;
- 4B. Être à la fois contre les tours et une citation patrimoniale intégrale (mais pour une citation au cas par cas).

Des ajustements méritent d'être apportés par rapport à certaines options. Tout d'abord, la possibilité 3 suppose une opposition à la citation patrimoniale du quartier du Musée, alors il n'est pas possible de refuser une citation au cas par cas et d'accepter une citation intégrale. Cela implique de rejeter l'option 3A. Ensuite, la possibilité 4 suggère aussi une opposition à la citation patrimoniale, faisant en sorte qu'il n'est pas possible non plus d'accepter et de refuser à la fois la citation intégrale, d'où le rejet de l'option 4A. Reste alors six possibilités de prise de position :

Le groupe 1A se composerait d'acteur.e.s qui valorisent une citation patrimoniale intégrale du quartier et seraient aussi en faveur de la construction de tours, mais dans un compromis qui exige de construire ailleurs ;

Le groupe 1B aurait un avis semblable au précédent groupe, mais verrait la possibilité de marier les tours et le patrimoine, en protégeant seulement les édifices ou portions du territoire dotés d'une véritable valeur patrimoniale ;

Le groupe 2A se compose d'acteur.e.s qui exigent la protection intégrale du quartier, empêchant toute construction de tours dans le milieu ;

Le groupe 2B ne veut pas non plus de tours, mais préfère cependant une citation patrimoniale qui protège seulement des édifices ou de petites sections du territoire ;

Le groupe 3B se compare en quelque sorte au groupe 1B, étant d'accord pour marier la nouveauté par des tours avec des édifices patrimoniaux précis à protéger ;

Le groupe 4B se compare au groupe 2B, dans le sens où il ne souhaite avoir aucune tour ni citation patrimoniale intégrale, mais accepterait, pour ses propres raisons, une citation au cas par cas seulement.

Ce dernier exercice expose des ressemblances entre certains groupes, pouvant donc être jumelés, ce qui mène finalement à quatre groupes décrits comme suit :

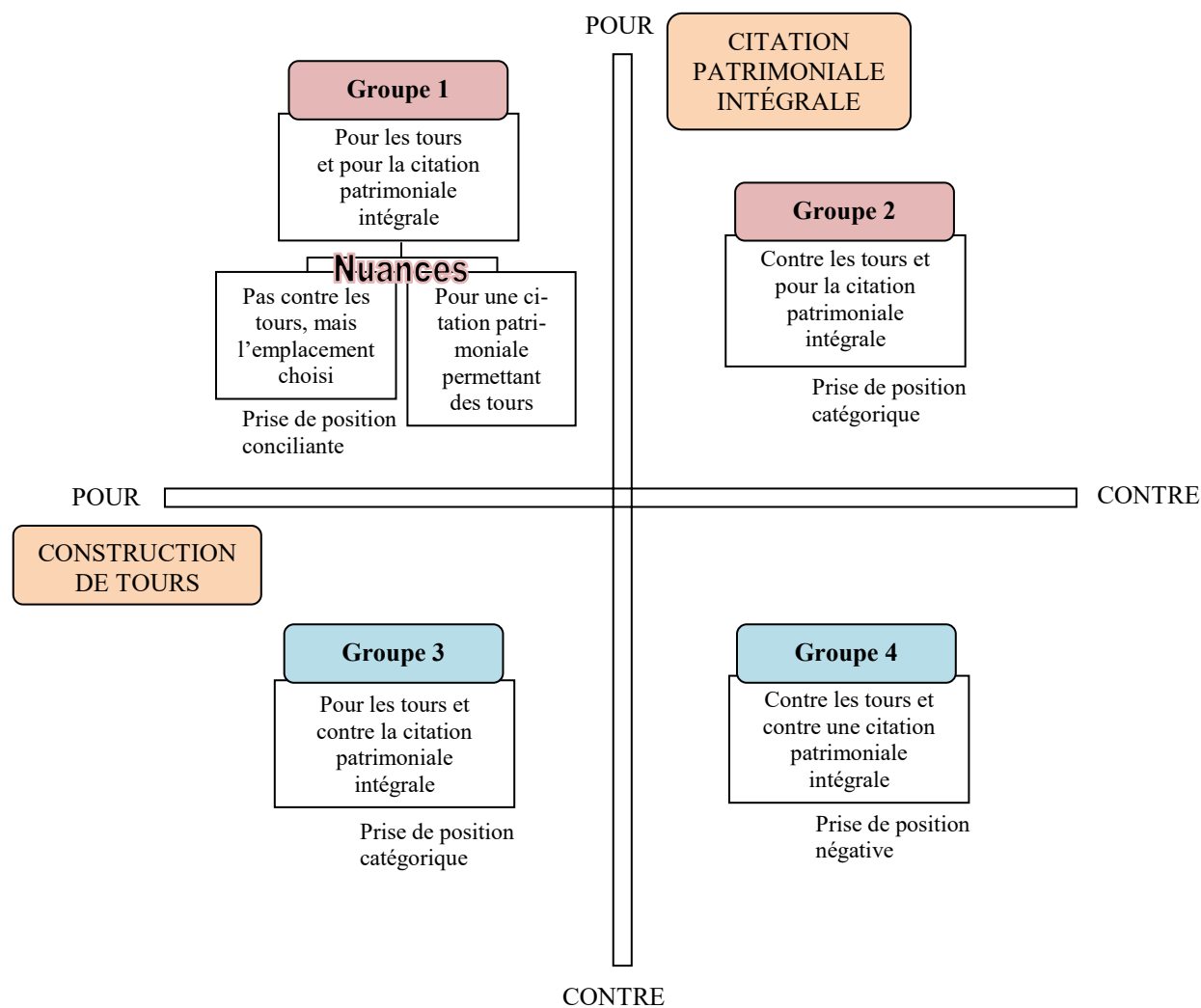
Groupe 1 (ou 1A) : Pour la construction des tours, mais sur un autre emplacement (ou selon une autre nuance) ;

Groupe 2 (ou 2A) : Contre la construction des tours et exigeant une citation patrimoniale intégrale du territoire pour le protéger ;

Groupe 3 (ou 1B-3B) : Pour la construction des tours et contre une citation patrimoniale intégrale, afin de favoriser une protection au cas par cas qui permettrait de marier tours et citation patrimoniale ;

Groupe 4 (ou 2B-4B) : Contre la construction de tours et une citation patrimoniale intégrale.

Une nuance doit toutefois être apportée au sujet du Groupe 1, et ce, à la lumière des entretiens effectués, puisque des acteurs ont rappelé une position mitoyenne ou conciliante, selon laquelle il y avait des gens en faveur des tours, mais opposés au choix du site, tandis que d'autres souhaitaient la citation patrimoniale pour protéger le quartier, tout en permettant la construction d'un projet d'envergure, sans être forcément celui de la Place des Peuples. Dans un conflit très bipolarisé cependant, cette voie du milieu, favorable à la fois aux tours et à la citation patrimoniale intégrale, ne pouvait avoir d'écho, ce qui exigeait le choix d'un camp ou l'abandon, d'après un cheminement discuté plus tôt. Plusieurs ont choisi d'appuyer la citation patrimoniale, en prétendant de ne pas être opposé.e.s aux tours, plutôt à son emplacement. La figure 7.2 qui débute à la prochaine page résume les quatre groupes d'acteur.e.s et leur prise de position révélés par la dynamique conflictuelle, dans une présentation logique inspirée par la collecte de l'information.



Niveau de collaboration

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Groupe 1		+	–	–
Groupe 2	+		+/–	–
Groupe 3	–	+/–		–
Groupe 4	–	–	–	

Légende : + : bonne collaboration, malgré des divergences de vue sur certains aspects ; +/- : collaboration mitigée et dépendant du compromis demandé ; – : collaboration difficile, dans la mesure où le Groupe 4 se dissocie des autres et les Groupes 2 et 3 s'opposent l'un et l'autre avec des positions fermes.

Note : La figure du haut expose les prises de position qui émergent de l'étude de cas. Il existe donc deux positions *catégoriques* reflétant la bipolarisation du conflit urbain, c'est-à-dire ici entre le groupe favorable au grand projet de tours et opposé à une citation patrimoniale intégrale pour le quartier du Musée, et celui opposé aux tours mais favorable à la citation patrimoniale intégrale. À ces groupes se joint une position *conciliante* dans l'acceptation des tours et de la citation patrimoniale intégrale avec des nuances qui supposent à un certain moment une déviation des acteur.e.s lui étant rattaché.e.s vers l'une ou l'autre des positions catégoriques, sans empêcher leur décision de se tenir à l'écart du conflit. Enfin, la position *négative*, soit l'opposition à la fois aux tours et à la citation patrimoniale intégrale, ne doit pas être négligée, dans la mesure où des acteur.e.s peuvent l'affirmer et y rester, sinon choisir de dévier vers une position catégorique après réflexion durant la dynamique conflictuelle. Mais dans tous ces groupes, il peut y avoir des élu.e.s, des citoyen.ne.s, des gens d'affaires, des commerçant.e.s et des prestataires de services, d'où la raison pour laquelle il a été choisi de ne pas lister des catégories d'acteur.e.s pour chaque groupe de prise de position. Comme déjà dit plus haut dans le texte, l'arène du conflit suspend les divisions sociales coutumières, afin d'encourager une répartition tenant compte de la polarisation exprimée dans la figure. Or, cette typologie tient compte d'alliances entre certains groupes, d'où le tableau qui suit la figure et qui expose par des symboles (+, -, +/-) la valeur de ces filiations ou encore les difficultés pour y parvenir, d'après une interprétation logique.

Figure 7.2 – Typologie des acteur.e.s et niveau de collaboration dans la dynamique conflictuelle du cas de la Place des Peuples

Si des atomes crochus apparaissent entre les Groupes 1 et 2, rien n'empêche leur séparation dans un contexte différent, alors que le Groupe 1 pourrait se tourner vers le Groupe 3, advenant une prise de position qui n'engage pas forcément la protection intégrale d'un milieu donné. Par contre, le Groupe 4 semble être quelque peu isolé, dans la mesure où il rejette à la fois les tours et la citation patrimoniale intégrale. Son soutien aux autres groupes peut alors varier, tout dépendant de ses priorités et des compromis qu'il est prêt à faire, mais il ne serait pas surprenant de voir les acteur.e.s de ce groupe rester à l'écart. Un exemple du Groupe 4 est SCCP-04 avant sa conversion à la seconde mouture du grand projet : il s'opposait aux tours, sans vouloir figer le quartier par une citation patrimoniale. Reste à faire ressortir les représentations de ces groupes, afin de les comparer et de noter les oppositions, tout en permettant de mieux comprendre les alliances formées. Le tableau 7.1, qui débute à la prochaine page, illustre ce point.

**Tableau 7.1 – Éléments de représentation qui rallient
et qui opposent les groupes d'acteur.e.s**

Ce qui rallie

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Groupe 1		Patrimoine (et valeur du quartier) Communauté Mixité sociale PPU (un acte démocratique)	Commerces et services de proximité Un certain changement Mise en valeur du patrimoine	Tranquillité Sécurité Milieu de vie Échelle humaine Respect du patrimoine
Groupe 2	Patrimoine (et valeur du quartier) Communauté Mixité sociale PPU (un acte démocratique)		Rayonnement Grandeur Innovation Expérience urbaine Mise en valeur du patrimoine	Sécurité Milieu de vie Un certain progrès Respect du patrimoine
Groupe 3	Commerces et services de proximité Un certain changement Mise en valeur du patrimoine	Rayonnement Grandeur Innovation Expérience urbaine Mise en valeur du patrimoine		Patrimoine au cas par cas Un certain progrès
Groupe 4	Tranquillité Sécurité Milieu de vie Échelle humaine Respect du patrimoine	Sécurité Milieu de vie Un certain progrès Respect du patrimoine	Patrimoine au cas par cas Un certain progrès	

Ce qui oppose

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Groupe 1		Hauteur Type d'expérience urbaine	Hauteur Communauté / famille (type de logement) Gentrification Intégrité et valeur du quartier PPU (flexible) Patrimoine au cas par cas Centre-ville de grandeur, prestige	Patrimoine au cas par cas
Groupe 2	Hauteur Type d'expérience urbaine		Site des tours Compromis Intégrité et valeur du quartier PPU (flexible)	Échelle humaine Patrimoine au cas par cas
Groupe 3	Échelle humaine Famille (type de logement) Valeur du quartier PPU (à respecter) Patrimoine : citation intégrale Centre-ville de village urbain	Site des tours Compromis Valeur du quartier PPU (à respecter)		Échelle humaine
Groupe 4	Patrimoine : citation intégrale	Hauteur Patrimoine : citation intégrale	Hauteur Communauté / famille (type de logement)	

Note : Pour bien interpréter les deux tableaux, il importe de se rapporter à la ligne et de rejoindre ensuite chaque colonne. Le premier tableau sur « ce qui rallie » les groupes présente une certaine redondance, dans la mesure où des thèmes généraux servent à les rapprocher. Par exemple, le Groupe 2 opposé aux tours mais favorable à la citation patrimoniale intégrale s'accorde avec le Groupe 3 favorable aux tours mais opposé à la citation patrimoniale intégrale en ce qui concerne le besoin d'avoir davantage de commerces et de services de proximité ainsi que de mettre en valeur le patrimoine. Si ces grands thèmes les rapprochent, des spécificités exposent ensuite, grâce au second tableau, « ce qui les oppose ». Toujours dans une lecture par les lignes croisées aux colonnes, des différences dans les cases se constatent en considérant les mêmes groupes d'acteur.e.s de notre exemple. Ainsi, la jonction de la ligne du Groupe 2 avec la colonne du Groupe 3 informe que le premier est en désaccord avec le second au sujet notamment du site de construction des tours à réaliser ailleurs et de la représentation du PPU comme outil flexible, car il devrait plutôt être suivi à la lettre. Maintenant, la jonction de la ligne du Groupe 3 avec la colonne du Groupe 2 expose les mêmes points généraux, mais avec des spécificités différentes, puisque le premier approuve le site de construction des tours en comparaison au second, et aussi il n'entend pas se représenter le PPU comme un outil à respecter à la lettre, alors que tout plan doit rester flexible. Cette lecture à travers cet exemple peut être appliquée aux autres relations entre les différents groupes, et ce, pour les deux tableaux.

Les acteur.e.s des Groupes 2 et 3 campent leur position sur des représentations qui se concilient difficilement, et ce, même si les deux ne sont pas entièrement en désaccord sur les avantages du changement ainsi que la préservation du patrimoine. Ils s'entendent même sur le besoin d'ajouter des commerces et des services de proximité. Par contre, les idées de grandeur et d'immensité convergent vers une avenue différente de celle à l'échelle humaine. Du coup, la hauteur implique des logements plus petits et plus contraignants pour les familles, tandis que l'échelle humaine signifie de renoncer à une forte densification en hauteur, mais d'agrandir quelque peu les logements. Il s'agit donc de deux représentations de l'habitat urbain qui campent dans des extrêmes, y compris deux visions sur le centre-ville qui rappellent des propos tenus sur sa dualité.

D'ordre général, les quatre groupes s'accordent sur l'importance du patrimoine à protéger et à respecter, mais la nature et l'étendue de la protection les divisent, ce qui concorde avec la typologie suggérée ; dans la mesure où les Groupes 3 et 4 conviennent de la nécessité de faire entrer le patrimoine dans la modernité et remettent en cause la valeur même du quartier comme ensemble patrimonial. Outre l'argument de la citation patrimoniale intégrale visant à empêcher la réalisation des tours et ainsi à préserver ce vestige, les groupes ne s'accordent pas sur le niveau de dérogation permis par le PPU. En effet, le Groupe 2 le défend en raison de l'acte démocratique et de compromis déjà suffisamment explicites, ce qui peut inclure des acteur.e.s du Groupe 1, quoiqu'une nuance suggère de déplacer le grand projet vers un site plus convenable. Mais pour le Groupe 3, le PPU représente un outil ou un guide qui peut être ajusté au gré de l'évolution des besoins et, par ailleurs, l'option du PPCMOI suggère même cette flexibilité approuvée. Pour finir, les Groupes 1 et 2 ne s'entendent pas forcément sur le type d'expérience urbaine à proposer, dans la mesure où le premier ne voit aucun inconvénient à la hauteur, de façon à repeupler le centre-ville et à créer un dynamisme dans une dimension événementielle. Comme le suggère d'ailleurs le Groupe 3, afin de faire du centre-ville un point focal envié, ce qui peut contribuer au fondement d'une identité gatinoise. Or, le Groupe 2 se représente le centre-ville comme un milieu de vie, voire là où il est possible d'y ajouter des familles ainsi que des commerces et des services de proximité, profitant de l'accès à la nature, avec des activités plus près de ses habitant.e.s et ouvertes aux gens de l'extérieur. Ainsi, la grandeur des événements recherchés n'est pas la même.

En d'autres termes, le tableau 7.1 offre une prise de vue sur la construction des représentations ayant permis de former les différents groupes, de justifier des alliances et de donner vie au conflit. Ces représentations possèdent une valeur suffisante pour fédérer les membres dans cha-

que groupe antagonique et donc, participent à la bipolarisation. Or, tout est une question de nuance, puisque l'ambiguïté rattachée à certains concepts, d'ailleurs soulignée à la sous-section 7.3.2 *Difficulté à saisir des concepts et double personnalité du centre-ville*, expose un ordre qualitatif et quantitatif pouvant faire pencher les acteur.e.s d'un côté comme de l'autre. Outre la représentation de l'échelle humaine par rapport à un édifice de 50 étages, qui n'entre pas dans l'équivoque, la valeur du quartier, du patrimoine et du PPU réside dans la subjectivité inhérente aux représentations des acteur.e.s. Par exemple, l'attribut patrimonial d'un bâtiment exige une expertise, mais aussi une appréciation esthétique souvent difficile à mesurer. Là où quelqu'un y voit un patrimoine avec une âme, un autre peut y voir simplement un vieux bâtiment. Semblablement, le PPU – à respecter comme tel ou comme outil flexible – sert en fonction de ce qui est recherché, et est alors rattaché non seulement à l'opposition au grand projet ou au contre-projet, mais à la revitalisation souhaitée du quartier. Parce que le quartier et/ou le centre-ville possèdent leurs représentations qui débordent du conflit urbain focalisé sur la Place des Peuples. Les quatre groupes de la typologie l'expriment d'ailleurs à travers leurs discours, entendus ou lus lors de la collecte de l'information. Mais le problème reste entier, dans la mesure où la construction des représentations socio-spatiales pour la revitalisation immobilière du centre-ville reste à être statuée. Et les éléments du tableau 7.1 présentent les points sur lesquels ce travail s'impose, afin de bénéficier de grands projets moins conflictuels. Ainsi, les représentations des acteur.e.s servent à générer, à alimenter et à pousser le conflit urbain, au point d'exprimer les limites à ne point déborder.

En définitive, il ne suffit pas seulement de citer les acteur.e.s favorables ou non au grand projet ou au contre-projet, mais de tenir compte de la façon dont le conflit forme des regroupements qui diffèrent du monde social coutumier, d'où la valeur de la typologie. Comme le souligne Weber (1995a[1922]), elle inspire des idéaux-types qui permettent d'exposer les traits jugés les plus significatifs d'une réalité. En revanche, elle demeure avant tout un « outil théorique » créé par l'observateur ou l'observatrice (Delas & Milly, 2009, p. 173), étant surtout un indicateur de la réalité perçue. Il importe alors de garder à l'esprit cette limite, souvent perçue comme une tendance à la généralisation faisant défaut face à la complexité humaine et de la nature.

7.4 Un processus de représentation

7.4.1 Typologie des antagonismes (Partie II)

En sachant que la représentation est à la fois processus et produit, la seconde étape viserait à approfondir l'effort typologique en s'intéressant davantage au processus, tel qu'illustré à la figure 3.1 (p. 107) du chapitre 3. Tout dépend ici du rapport entre l'acteur.e et les objets de son environnement, d'abord en sachant que la représentation est à la base de leur appréciation, et ensuite relève d'un processus de signification et de symbolisation, insinuant un sens particulier, voire familier, attribué à ces objets à la sortie. Cela rappelle les mécanismes d'objectivation et d'ancrage décrits en psychologie sociale (Jodelet, 1984 ; Moliner, 1996). Pour ramener l'exemple de Moliner (1996) sur l'ancrage des représentations par rapport à l'objet-nature, la tâche s'avère impossible sans une prise de conscience préalable. Ainsi, avoir conscience de la beauté de l'arbre ou encore de son utilité pour faire des planches, suppose des degrés de conscience différents : l'arbre peut représenter un objet apprécié et même à conserver selon le premier degré (esthétisme), et représenter un moyen de construire (utilitarisme) selon un second degré. Cet exemple renferme toutefois une complexité, dans la mesure où les prises de conscience portées sur l'arbre en question peuvent être multipliées selon le nombre d'individus. Dans cette quête de sens, la relation acteur.e-objet interpelle un jugement, d'où l'intérêt envers la faculté de juger.

Selon Emmanuel Kant (1985[1790]), un jugement esthétique intervient en premier lieu, pour entraîner la raison en second lieu et porter un jugement d'ordre téléologique, de façon à donner une cohérence au jugement esthétique – et subjectif – pour le rendre objectif ou rationnel. Pour plus de clarté, le jugement esthétique trouve son fondement dans les sensations étant liées « au sentiment de plaisir et de déplaisir » (Kant, 1985[1790], p. 53). Cette dimension se veut entièrement subjective dans la représentation d'un objet, alors que celui-ci crée de l'effet chez le sujet – ou l'acteur.e –, de la même façon qu'il est possible de parler, par exemple, de la beauté de la nature. Le goût, ou « la faculté de juger et d'apprécier le beau » (Kant, 1985[1790], p. 129), n'a pas besoin de la connaissance pour désigner quelque chose de beau – ou de laid –, mais de l'imagination en lien avec un plaisir ou un déplaisir lui étant rattaché ; ce ressenti étant de nature évidemment subjective, puisque seul.e l'acteur.e est en cause. Mais les représentations possèdent

aussi un côté objectif, dans la mesure où un sens peut-être donné, voire même un intérêt⁵⁹⁵, ce qui suppose une satisfaction à partir de la simple représentation de l'objet. Ainsi, il devint bon, voulant dire « ce qui plaît à la raison », possède donc une utilité, une satisfaction à sa présence, pour ne pas dire un intérêt envers lui : « Nous disons *bon à quelque chose* (l'utile) ce qui plaît comme moyen ; mais nous disons *bon en soi* ce qui plaît par soi-même. Dans l'un comme dans l'autre, il y a toujours le concept d'une fin, donc le rapport de la raison au vouloir (tout au moins possible), et par conséquent une satisfaction relative à l'*existence* d'un objet ou d'une action, c'est-à-dire un intérêt quelconque » (Kant, 1985[1790], p. 134). En bref, le bon ou le bien est désiré par la raison ; vouloir quelque chose ou obtenir satisfaction de sa présence signifiant la même chose.

En contexte social, avoir des goûts différents n'est pas un problème en soi, à moins que l'objet en question implique une certaine passion chez ceux et celles qui en disputent. Mais de savoir qui a raison et qui a tort, la question reste entière, puisque, comme déjà dit, ce sont des subjectivités qui s'affrontent. Pour démêler l'impasse, le réflexe revient à établir des points de référence communs, d'où le passage vers l'objectivité. Encore là, comment se mettre d'accord sur cet encadrement ? La difficulté est double et reconnue par Kant (1985[1790], p. 301) qui tente d'en arriver à une solution en prétendant à un jugement du goût non fondé sur des bases conceptuelles « déterminées », mais si fondé sur des concepts, ceux-ci demeurent « indéterminés ». Autrement dit, chaque personne à ses propres goûts pouvant être justifiés, mais ne constitueront point une base commune qui, elle, doit reconnaître que le goût de l'humanité est en soi pluriel (comme dirait Anaxagore : « les parties forment le tout et le tout est dans les parties »). Néanmoins, la discussion doit sortir du débat sur le goût, afin d'animer une réflexion sur le bon, l'utile, le pratique.

En ramenant maintenant les résultats obtenus de l'étude de cas, le grand projet a fait intervenir au départ le jugement esthétique, propre à chacun.e des acteur.e.s, en dépit de commentaires voulant que le design ou l'aspect esthétique de la Place des Peuples n'entre pas en ligne de compte sur le jugement porté. Une préférence a donc avantage les arguments relevant de la raison (en termes utilitaristes ou pragmatiques), rappelant cette tendance à subordonner le ressenti (l'irrationnel) au réfléchi (le rationnel), bien que pourtant leur réflexion tire sa source des ressentis de départ orientant leur prise position. De là, un lien avec les explications de Raymond Boudon dans *L'art de se persuader* (1990) sur le rôle de la rationalité affective qui appartient à d'autres types –

⁵⁹⁵ Pour Kant (1985[1790], p. 130), l'intérêt désigne « la satisfaction qui est liée pour nous à la représentation de l'existence d'un objet ».

rationnel, de valeurs et traditionnel – décrits par Weber (1995a[1922]). Certes, les réactions exprimées révèlent bien un jugement de goût d'entrée de jeu, dans l'expression d'un plaisir, d'un « enfin ! » (SPM-04), d'une « icône » (SPA-02 et SPU-01), d'un « monument » (SCCP-04), étant « phénoménal » (SCAO-12), d'une vraie « beauté » (SCR-06), etc., ou, à l'inverse, l'expression d'un déplaisir, car il n'avait « pas de sens » (SPM-02), était « démesuré » (SCR-02), « jure dans le paysage » (SPF-02), se comparait à un « monstre » (SCAO-04), à une « outrance à l'humanité » (SCR-04), etc., le tout évoqué dans l'émotion. Certes, le grand projet a heurté les « sens » et soi-disant la logique commune, entraînant une division à son égard. Un constat similaire peut être porté sur le contre-projet de citation patrimoniale, souvent dans un inversement des propos tenus par les mêmes acteur.e.s.

Un déplacement s'effectue ensuite vers une réflexion, permettant de passer de la subjectivité du « beau » et du « laid », ou du « plaisir » et du « déplaisir », vers le jugement du « bon » ou du « mauvais », de « l'utile » ou de « l'inutile ». C'est ici que les arguments économiques, touristiques et de rayonnement favorisent le grand projet, contre une position le jugeant mauvais et peu utile pour les familles, la préservation du cadre bâti patrimonial et la lutte à l'anglicisation. S'ajoute une certitude sur sa faisabilité et la mise en valeur du quartier, voire même au-delà, alors qu'à l'inverse des opposant.e.s ou des acteur.e.s réflexif.ive.s évoquent l'impossibilité de construire si haut avec une aussi petite emprise au sol. De là apparaît un lien cohérent entre le plaisir – le beau – que pourrait apporter le grand projet et les bons côtés pour le centre-ville, tandis que le déplaisir d'une telle construction se veut aussi mauvais en termes de faisabilité, en se limitant ici à cet argument issu de la réflexion. Mais est-il possible d'avoir un dégoût, tout en y voyant un bon projet ? Ne pas aimer un design, par exemple, ne signifie pas une aversion pour le projet en tant que tel, mais seulement sur cet aspect, car l'intérêt de sa réalisation l'emporte. Il se peut toutefois que le design représente l'aspect primordial et devienne, par le fait même, un argument d'intérêt ; autrement dit, il peut constituer un mauvais projet, parce que jugé laid. Voilà une démonstration de la complexité entourant la subjectivité, même si objectivée. Par ailleurs, un jugement esthétique peut évoluer en cours de route, en citant l'exemple de l'acteur qui a approuvé la seconde mouture du grand projet après avoir eu du déplaisir à la vue de la première.

S'exprimer sur un projet ne signifie pas forcément une prise d'action pour s'assurer de son approbation auprès des instances de décisions ou pour s'y opposer. Il existe donc des particularités faisant en sorte de passer de l'opinion à la mobilisation, du sens de l'engagement. En rappo-

lant notamment les explications de Kahan *et al.* (2007) sur la réaction culturelle face à la menace et au risque, ainsi que celles de la théorie de la mobilisation par l'engagement (Jenkins, 1983), associant des facteurs affectifs, culturels et identitaires, le passage du ressenti au réfléchi puis à l'action, dans le cadre d'un conflit, exige une proximité. Il peut être question d'une proximité physique – de l'objet –, de cœur et/ou de convictions par laquelle un.e acteur.e prend une position et s'implique en utilisant un répertoire d'action. Sans cette proximité, le niveau d'engagement diminue et l'acteur.e devient plutôt un.e observateur.trice avec une opinion. Cela justifie pourquoi les conflits semblent engager des locaux, surtout au départ (Appert, 2010), au point même de leur accoler l'étiquette de NIMBYistes (Schively, 2007 ; Wolsink, 2000). Il s'agit d'un élément noté par des acteur.e.s interrogé.e.s qui percevaient surtout le conflit de la Place des Peuples comme étant très localisé, malgré une certaine publicité, puisqu'au fond les Gatinois.es habitant à l'extérieur du centre-ville ont peu d'intérêt à son égard (SCR-05 et SPU-02). Par contre, l'implication peut être contrainte en vertu d'un rôle joué dans le monde social, dans la mesure où elle pourrait avoir un impact sur la situation hors conflit de l'acteur.e – jugeant donc ne pas bénéficier d'une satisfaction suffisante à en tirer ou le risque trop élevé de subir une peine sévère –, l'amenant alors à exprimer seulement son opinion. En ce sens, la réflexion ne consiste pas seulement à juger du bien-fondé ou de l'aspect néfaste d'un projet, mais des répercussions du choix de s'engager dans un conflit. Or, il est aussi possible, malgré la proximité et l'absence de contraintes du rôle social, de ressentir une insatisfaction faisant en sorte, malgré une prise de position, de créer une démobilisation et de choisir l'état d'observateur, puisqu'il a été jugé inutile de poursuivre la bataille, comme dans le cas de propriétaires-résident.e.s de l'îlot Jacques-Cartier, un quartier voisin de celui du Musée. Finalement, une combinaison de la proximité et du rôle social apparaît, dans la mesure où, par exemple, le promoteur est directement impliqué par son projet et ses terrains, mais aussi parce qu'il est un promoteur dont le rôle est de construire, à savoir sa raison d'être ; de la même façon, le conseiller ou la conseillère du quartier, de par son rôle de représentant.e du milieu, doit aussi être impliqué.e et prendre position ; ce qui est aussi vrai, des défenseurs du patrimoine qui, par conviction et en vertu de leur rôle social, se doivent d'assurer la protection de l'un des derniers vestiges du passé de la ville et de se mobiliser avec les résident.e.s du quartier. La figure 7.3 de la prochaine page permet d'illustrer le processus.

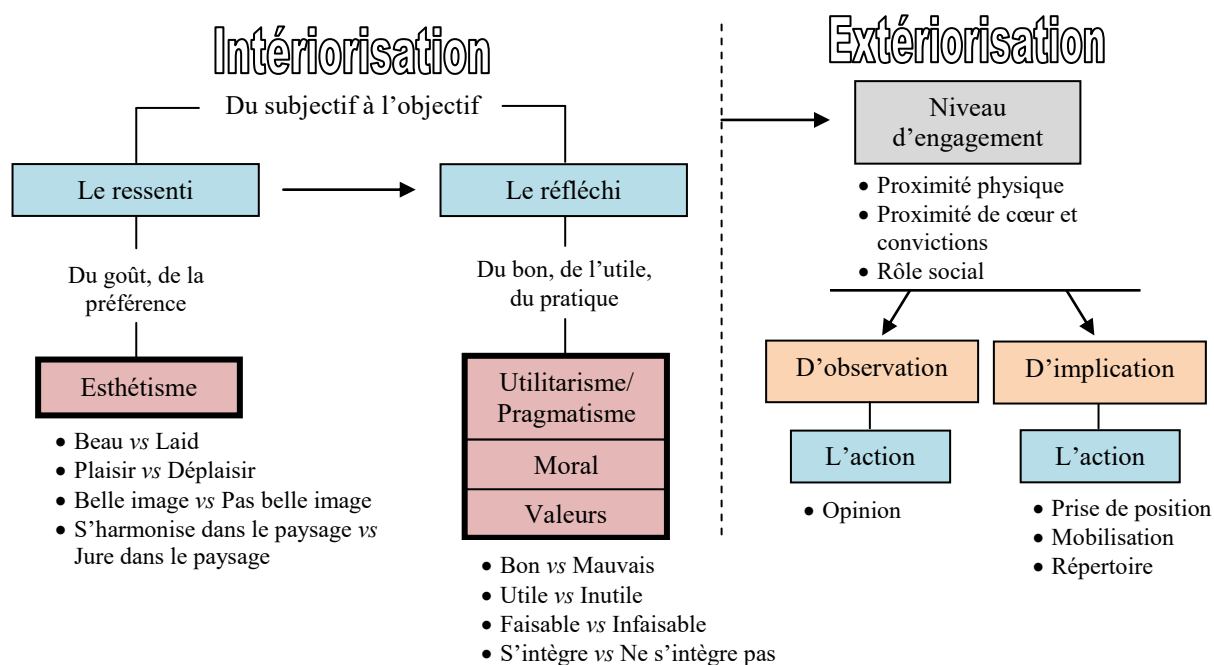


Figure 7.3 – Processus de représentation des acteur.e.s dans le conflit urbain

Celui-ci s'applique bien sûr à n'importe quel objet. Mais s'ajoute une complexité lors de relations de représentation entre deux ou plusieurs objets. Ce qui a été dit sur le grand projet peut concerner le contre-projet, mais ceux-ci sont reliés à des territoires formant aussi des objets représentés ; et comme l'a dit Philippe Subra (2016, p. 63), le conflit « *naît de la rencontre entre un projet et un territoire* ». Ainsi, les représentations du centre-ville et du quartier interviennent dans le jugement porté sur les projets ; par exemple, une représentation du centre-ville jugé « beau » à l'échelle humaine interférera dans le jugement esthétique du grand projet, bien qu'il puisse être jugé plaisant de le voir en schéma, car il y a, comme le veut la théorie du noyau en psychologie sociale, des représentations plus importantes que d'autres (Abric, 2005 ; Moliner, 1996 ; Valence, 2010). Cela justifie le maintien de la position de SCAO-04, après une période de réflexion sur la seconde mouture ; se représenter une vie sans soleil entrant chez elle avait plus de valeur qu'un magnifique panorama au haut d'un édifice. Dans ce cas, la représentation du quartier et du centre-ville jugés « beaux » et « bons » exige des constructions respectant la hauteur du cadre bâti existant, afin de permettre à tout le monde de bénéficier de l'entrée du soleil chez soi. Mais pour d'autres, la représentation du quartier et du centre-ville jugés « beaux » et « bons » doit engager une revitalisation d'envergure, puisqu'il s'agit du centre-ville d'une grande ville de la province.

À partir de la figure 7.2 présentée plus tôt (p. 369) et inspirée de la faculté de juger décrite par Kant, l'allusion aux objets-territoires interpelle forcément un vécu, du sens de Guy Di Méo (1990), avec des expériences, des usages, des pratiques ainsi que des souvenirs qui servent au ressenti et au réfléchi. De plus, le processus devrait permettre de dresser des profils de base – une typologie – qui orienteront les représentations du grand projet et du contre-projet ; ici encore, les profils constituent des expressions logiques inspirées par les résultats de la présente étude de cas. Puisque l'apparition du PPU vise la revitalisation du centre-ville, cela suppose une insatisfaction ou encore une appréciation mitigée, dans un écart entre le réel et l'espéré. Ainsi, le passage du ressenti au réfléchi donne une idée sur le type de changement souhaité. Si certain.e.s veulent des améliorations, elles se doivent de ne pas trop transformer l'atmosphère du milieu apprécié, suggérant presque un statu quo, tandis que le changement désiré par d'autres demeure d'ordre pratique, par exemple, en offrant davantage de commerces et de services de proximité pour la population résidente, tout en respectant l'intégrité du cadre bâti existant et l'échelle humaine qui caractérisent déjà le centre-ville et le quartier. En revanche, d'autres encore voudront une amélioration esthétique, en désirant capitaliser sur ce qui est jugé bon et présent, tout en visant un progrès, voire une revitalisation qui n'exclut pas des édifices en hauteur, à condition de bien les situer. Finalement, un dernier groupe d'acteur.e.s aspire à transformer radicalement l'image du milieu, à l'éloigner d'un esprit de village pour entrer dans l'ère contemporaine, souhaitant ainsi donner une icône au centre-ville, voire une image enviée et enviable autant pour les citoyen.ne.s que les observateur.trice.s extérieur.e.s. La figure 7.4 de la page suivante offre un récapitulatif de ces explications inspirées des représentations des acteur.e.s.

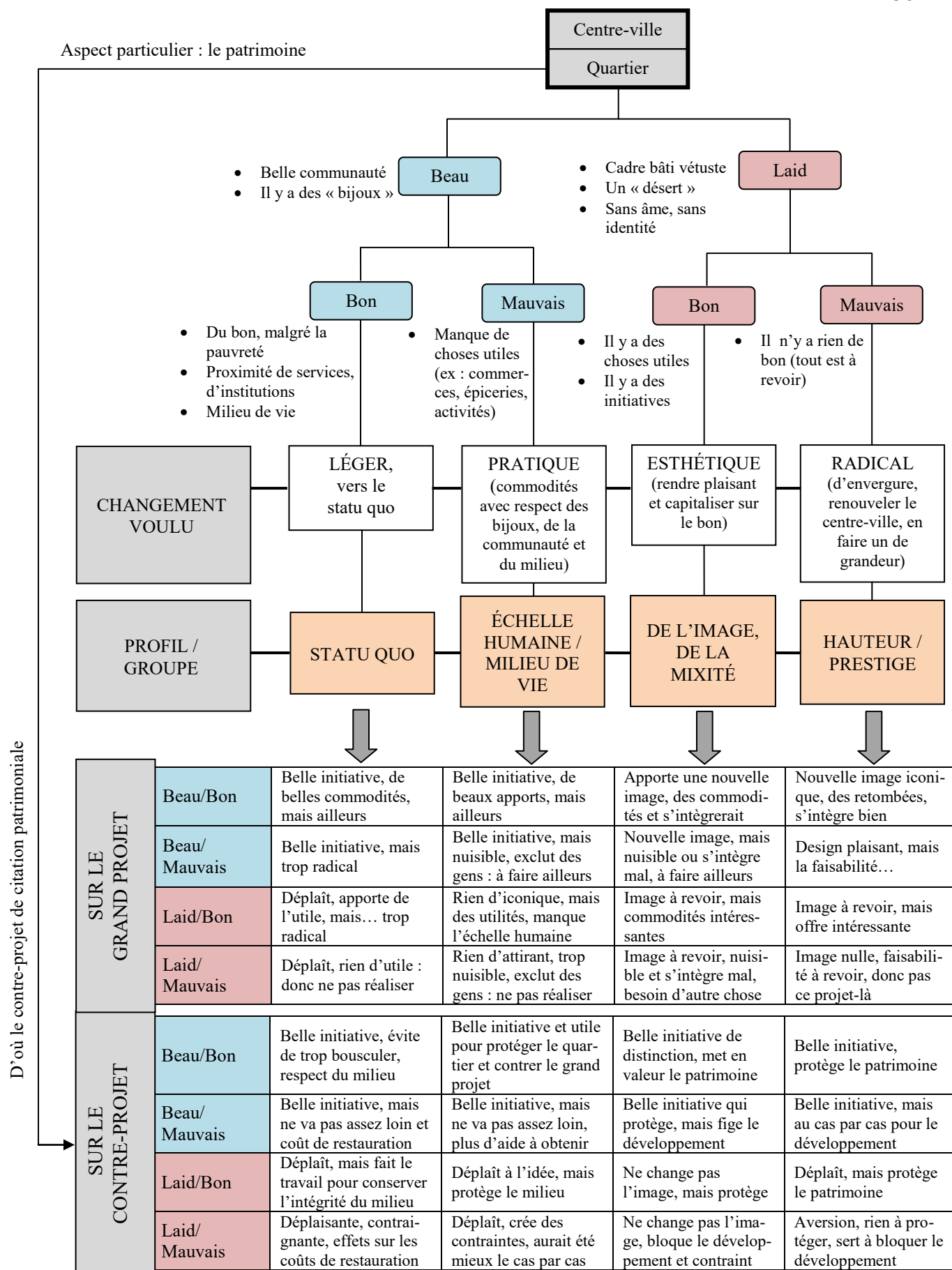


Figure 7.4 – Typologie des acteur.e.s selon le processus de représentation dans la dynamique conflictuelle de la Place des Peuples

Pour bien interpréter la figure précédente, les objets-dimensions centre-ville et quartier ont déjà subi le processus de représentation dans lequel s'insère un jugement esthétique et réflexif de façon à créer quatre subdivisions donnant lieu à une compréhension logique d'un certain niveau de changement espéré pour les territoires en question. De là apparaissent quatre profils qui serviront ensuite à juger le grand projet et le contre-projet, en suivant toujours le passage du ressenti au réfléchi ; voir ici le processus présenté dans les deux tableaux de la figure qui suivent les profils. Ainsi, le grand projet créera surtout un déplaisir pour les *Profils du statu quo* et de *l'échelle humaine*, en raison notamment de sa démesure, du non-respect de l'intégrité des lieux, même si certain.e.s pourraient y voir des qualités esthétiques et une utilité, mais sous une forme différente. Ce point de vue différera chez le *Profil désirant un changement d'envergure* et voyant les édifices en hauteur architecturalement beaux et iconiques, alors que la Place des Peuples plaît sur ce point et apporte des commodités voulues, en termes de commerces, de services, d'espace public et d'activités touristiques. Un dilemme touchera toutefois le *Profil de la mixité ou du renouveau de l'image*, car l'échelle humaine et la hauteur peuvent s'agencer s'il y a respect de l'intégrité du milieu et conservation de certains bijoux. Le PPU oriente en ce sens, mais ne doit pas empêcher des réalisations d'envergure si l'endroit le permet. Des acteur.e.s de ce profil peuvent donc approuver le grand projet, mais pas sur le site prévu.

Certes, l'attribut patrimonial du quartier sera responsable de l'arrivée d'un contre-projet. Si le *Profil du statu quo* préfère cette option, cela ne signifie pas l'absence d'insatisfaction dans la mesure où une citation patrimoniale impose des contraintes et des coûts dans la restauration des bâtiments. Un son de cloche semblable s'entend chez le *Profil de l'échelle humaine et du milieu de vie*, qui peut voir aussi le patrimoine comme une valeur importante du quartier, puisqu'elle s'ancre dans l'atmosphère de l'espace vécu. Même si la citation patrimoniale impose des contraintes, celles-ci sont justifiées et contribuent au développement souhaité. Mais encore sa grande qualité est d'empêcher la construction du grand projet. Du côté du *Profil de l'image et de la mixité*, la valeur patrimoniale l'interpelle comme source de distinction à mettre en valeur, mais le grand projet peut aussi s'intégrer au patrimoine si revu. Le dilemme repose sur la façon de protéger et de mettre en valeur ce bijou culturel et historique : assurer une mixité entre le moderne et l'ancien dans une harmonisation, faisant en sorte de protéger le patrimoine à la pièce, ou garantir une expérience du retour vers le passé en préservant un ensemble unique, voire un fier représentant de l'un des derniers vestiges de l'histoire de la ville jusqu'ici épargné. Il y a donc des ac-

teur.e.s qui s'opposent au grand projet, afin de préserver le quartier patrimonial dans son intégralité – donc réaliser le grand projet ailleurs –, tandis que d'autres approuvent le grand projet s'il permet une intégration « plaisante » du patrimoine. Or, pour le *Profil de la hauteur et du prestige*, même si le patrimoine est jugé important et mérite d'être préservé, une citation intégrale n'entre pas dans les transformations souhaitées et susceptibles de devenir le patrimoine de demain. Il faut accepter le fait que les maisons patrimoniales se dégradent et ne pourront être conservées éternellement, d'autant plus que plusieurs semblent n'avoir aucune valeur en ce sens. Le développement assurera une meilleure préservation du patrimoine dans son intégration à la modernité, permettra sa mise en valeur par de nouvelles activités au sein du quartier et rehaussera la fierté gatinoise. Sur cet aspect, le suivi du discours du promoteur est intéressant, puisque, lors de la présentation des moutures de la Place des Peuples, l'avenue patrimoniale n'existait pas, jusqu'au moment où le contre-projet est apparu et des élu.e.s l'ont appuyé. La valeur du patrimoine a alors surgi comme nouvelle donnée à incorporer dans les représentations du grand projet, mais en vantant une formule « ouverte, moderne et flexible ». Car l'aversion envers la citation patrimoniale n'est pas seulement liée au degré de plaisir envers les bâtiments patrimoniaux présents – jugés souvent sans valeur patrimoniale véritable, vétustes, voués au remplacement –, mais sur le fait qu'elle semblait destinée à empêcher la réalisation du grand projet ; la citation patrimoniale représentant ainsi le contre-projet, car la demande déposée coïncide avec l'opposition à la Place des Peuples, même si prévue dans le PPU.

Par ailleurs, l'avantage du modèle axé sur le processus de représentation comparativement à celui sur ses contenus est de fournir des nuances lors d'un changement de position. En reprenant les exemples de SCCP-04 et SCAO-04, le premier a toujours souhaité un développement du quartier et du centre-ville, n'étant pas opposé aux tours, mais espérant un projet esthétiquement plaisant – pas une « boîte » –, pouvant se marier avec le musée et suscitant une activité. Il se situait alors dans le *Profil de l'image et de la mixité*, dans la mesure où même s'il désirait du changement, cela devait respecter l'intégrité du milieu, d'où son aversion de départ pour la première mouture. Or, ce ressenti lui a permis de réfléchir sur les possibilités qu'un projet d'une telle ampleur puisse devenir satisfaisant. Restait à trouver une façon de le rendre plus esthétique, d'où la seconde mouture qui lui a plu et l'a amené à s'y intéresser. Le désert pouvait finalement disparaître et l'argument de la démesure causant un problème d'intégration s'est dissipé. Parce que la seconde mouture possédait un design innovateur – tel un « monument » – et le développement ne

s'oppose pas au patrimoine. SCCP-04 s'est donc tourné vers une protection patrimoniale ouverte, moderne et flexible, soit une option qui le satisfaisait, étant donné la possibilité de préserver sa maison patrimoniale, tout en profitant d'une nouveauté espérée. Ainsi, il a adhéré au grand projet, se déplaçant de la position laid/mauvais à la position beau/bon, sans nécessairement être converti au *Profil de la hauteur et du prestige*, puisqu'il ne souhaite pas tout chambarder.

Du côté de SCAO-04, elle s'est exprimée en faveur de l'échelle humaine et du respect du PPU, voyant dans le grand projet un « monstre » qui détruirait un milieu de vie et un patrimoine important. L'arrivée de la seconde mouture a eu son effet, car elle a réfléchi à la possibilité de l'observatoire et de son intérêt pour la vue. Elle n'est donc pas opposée aux édifices en hauteur, leur attribuant cette qualité qui tient compte d'une expérience agréable de voyage d'affaires. Ce n'est donc pas un argument esthétique, mais une utilité de la hauteur faisant appel à un souvenir plaisant (soit un ressenti-réfléchi). Mais autre chose avait plus de force : un bon projet devait permettre l'entrée du soleil dans les demeures voisines, ce qui justifiait davantage sa position favorable à une construction à l'échelle humaine. S'ajoute l'argument du respect du milieu de vie de la communauté, alors que les nuisances du grand projet supplantaient ses qualités. Ainsi, des représentations divergentes sont apparues au sujet du grand projet, mais des valeurs et des convictions personnelles ont contribué au maintien de sa position d'origine – voire des représentations fortes.

Cela dit, le processus de représentation implique aussi une extériorisation rattachée à une prise d'action variable selon le niveau d'engagement. En reprenant les deux cas cités, si SCCP-04 est propriétaire d'un bâtiment à l'intérieur du quartier, mais a plutôt été observateur du conflit, SCAO-04 pour sa part, qui habite un quartier voisin du centre-ville, s'est engagée dans la défense des résident.e.s. Comment justifier ce niveau d'engagement différent ? La réponse se trouve d'abord dans le rôle social. Même s'il a participé à une consultation publique, SCCP-04 n'a pu mettre le temps nécessaire pour se mobiliser, en raison de son travail, avouant même, avec le recul, regretter de ne pas s'être impliqué. Reste ensuite un point sur la façon d'interpréter la proximité : bien que le grand projet eût été construit dans le quartier, son édifice n'en serait pas affecté, hormis par l'ombrage. De plus, il n'y réside pas. Aimant bien entendu sa maison patrimoniale, elle demeure un lieu de travail. Concernant SCAO-04, une proximité physique (près du centre-ville) et de cœur (convictions sur le respect du PPU et la défense du quartier résidentiel) a contribué à sa participation à divers niveaux, c'est-à-dire dans les médias sociaux et dans le journal *Le Droit*, y compris au sein de son association de quartier qui s'est alliée à l'ARIH pour s'opposer aux

tours. S'ajoute alors le rôle social *via* son regroupement citoyen, dans la mesure où celui-ci doit assurer la défense de ses propres résident.e.s. Il s'agit alors d'un partage de valeurs communes justifiant une proximité sur cette base (alliance entre proximité et rôle social) ; voire des valeurs mobilisées qui motivent la formation de groupes et d'alliances, selon Di Masso, Dixon et Pol (2011). Ce facteur rappelle aussi l'étude de Snow, Rochford Jr., Worden et Benford (1986) sur les micro-mobilisations lors desquels des cadres d'alignement servent à rallier des interprétations individuelles et de groupe en vertu de valeurs convergentes. Cette allusion est d'ailleurs valable pour les défenseurs du patrimoine, dont le rôle est de le préserver, mais aussi parce qu'il y a une forme d'attachement – proximité de cœur –, voire une valeur ou une conviction qui le justifie.

Au final, ces explications sur le jugement et l'engagement débordent du cadre sociologique et politique, afin d'ouvrir directement sur les représentations des acteur.e.s. Parce que le ressenti et le réfléchi ont besoin d'un fondement fourni en grande partie par les représentations. Ainsi, la typologie de la figure 7.4 (p. 381) offre une version résumée du processus de représentation par lequel la sortie débouche sur des profils d'acteur.e.s. Ceux-ci existent avant le conflit urbain et, par conséquent, orientent les prises de position. Plus encore, car ils fournissent les représentations fondamentales à partir desquelles les acteur.e.s définissent la revitalisation urbaine – dont immobilière – souhaitée. Par contre, cela ne signifie pas une prise de position commune par tous les individus issus du même profil. Dans l'exemple de SCCP-04, son appréciation de la seconde mouture basée sur l'esthétisme lui a fait approuver la Place des Peuples, ce qui ne sera pas le cas d'un autre acteur (SPM-04), issu aussi de ce profil, alors que le contre-projet a plutôt suscité son intérêt du point de vue identitaire et d'une mise en valeur de l'image du patrimoine. Pour ce dernier, malgré ses atouts, le grand projet devait être construit ailleurs. Autrement dit, il existe une hiérarchie dans les représentations chez chacun.e des acteur.e.s, lesquelles s'expriment souvent en termes de valeurs et de convictions. Dès lors, un impact sur l'engagement. Les résident.e.s-proprétaires du quartier issu.e.s du *Profil de l'échelle humaine et du milieu de vie*, se sont mobilisé.e.s sur cette base représentationnelle qui incorporait aussi des représentations sur la famille, la propriété et le voisinage, faisant partie du lot de la proximité physique et de cœur. Ces aspects seront d'ailleurs partagés par SCAO-04, ajoutant sa représentation du foyer idéal, c'est-à-dire permettant l'entrée des rayons solaires dans les maisons. La construction représentationnelle s'inscrit ici en considérant l'ajout d'une image à celles partagées, dans le but de créer un bagage utile à la rhétorique. De la même façon, le promoteur s'allie à des experts, lorsqu'il est question

de trouver une alternative à la citation patrimoniale intégrale. Viendra alors le concept – pouvant être défini comme une représentation issue de l’imagination, c’est-à-dire comme produit de la nouveauté – de citation patrimoniale « ouverte, moderne et flexible ». Ainsi, face à la difficulté, notamment une opposition, le processus de représentation sert à construire des contenus, c’est-à-dire des images, des symboles, une compréhension, une solution, de façon à résoudre la situation et à lui donner du sens. Il se trouve alors au sein même du conflit urbain, en plein cœur de l’action, à la fois pour convaincre, persuader et aboutir à une conclusion. Et les formes de ces contenus peuvent prendre l’apparence de schémas, d’illustrations, alors que la citation patrimoniale ouverte, moderne et flexible sera présentée en termes de division du quartier en îlots, avec identification de la valeur patrimoniale de chaque bâtiment selon un barème établi.

En ce sens, chaque profil met à contribution ses propres représentations socio-spatiales qui serviront à l’argumentation d’un camp antagonique ou l’autre. Celles-ci seront non seulement utilisées, mais modifiées en plus par le contexte conflictuel qui, à l’inverse, s’en trouve dynamisé. Ces modifications supposent une construction nécessaire pour les besoins de la cause. Tout ce qui forme les représentations peut servir et l’apport d’autrui participe à les renforcer ou à les améliorer selon le sens désiré. Par exemple, SCAO-02 a souligné à sa façon comment la représentation négative du centre-ville sert à vanter l’arrivée d’un grand projet représenté tel un changement « sauveur » de son présent et de son avenir, prenant même l’image du « bijou » afin d’accentuer sa valeur. De l’autre côté, SCAO-10 utilise la représentation du patrimoine malmené, de façon à amplifier les pertes identitaires subies, avec des images sur les expropriations et des souvenirs personnels, alors que le grand projet est représenté tel un « continueur », voire un autre « dévastateur ». Son arrivée donnerait donc un coup fatal au cadre bâti historique, image du patrimoine de Hull et de la région, mais aussi à une communauté qui tente de perpétuer la réalité familiale du quartier. S’affrontent donc ici des arguments empruntés au *Profil de la hauteur et du prestige*, dans le premier cas, et à celui de *l’échelle humaine et du milieu de vie*, dans le second. Plusieurs autres oppositions pourraient être citées, mais l’idée à démontrer derrière resterait la même, c’est-à-dire l’influence omniprésente des représentations des acteur.e.s, souvent très personnalisées, afin de convaincre sur la meilleure revitalisation immobilière à entreprendre. Du coup, il s’agit d’influencer le dénouement du conflit urbain.

Et quel serait donc un bon projet de revitalisation immobilière ? Se joint alors l’idéal, l’utopie, les rêves, les images qui « dépassent la réalité » (Bachelard, 2016[1942], p. 29) ou un état

d'esprit « en désaccord avec l'état de la réalité dans lequel il se produit » (Mannheim, 2003 [1929], p. 63), voire « une certaine vision de ce que devrait être la société » (Breux, 2012, p. 118). Mais l'utopie maintient l'insatisfaction face à la réalité, d'où pourquoi le PPU et la revitalisation entamée du centre-ville, malgré les espérances et déjà des réalisations, conservent une évaluation mitigée, même si certain.e.s acteur.e.s se disent satisfait.e.s. Car au départ, l'appréciation de la nouveauté et les espérances relèvent de l'imagination, d'un ordre esthétique (Bachelard, 2016 [1942] ; Kant, 1985[1790]), qui doit subir, comme déjà dit, une période de réflexion. Dès lors le passage à l'objet tangible, qui au préalable a été conceptualisé, par exemple, par le promoteur et ses architectes ou la Ville avec ses urbanistes, sous la forme de maquettes, de schémas, voire d'images ayant tendance, comme le mentionne Breux (2012), à être idylliques (cadre bâti contemporain avec espaces verts et publics bondés de monde, sous un soleil radieux d'été). Ces belles images montrent des environnements sains et bons pour la population, par rapport aux réalités présentes. Et si ces images ne cadrent pas avec celles des autres acteur.e.s ? Il faudra, comme le dit Kant (1985[1790]), en *discuter* ou en *disputer*. S'impose donc un dialogue nécessaire. Mais l'arrivée de cette nouveauté peut tomber dans la controverse, voire à l'étape de tension du cycle de la dynamique conflictuelle. Cette controverse suppose un désaccord sur les « vues » ou sur les « images » ou « représentations » de cette transformation, relevant d'abord d'un jugement de goût. La fermeté du rejet ou l'acceptation inconditionnelle exposent les bases de la bipolarisation. On peut parler ici encore de la théorie du noyau en psychologie sociale pour justifier ce processus ou y voir aussi une volonté, voire une foi inébranlable. Il n'est plus juste question de représentation, mais d'une contribution à un processus plus vaste de l'ordre de la rationalité cognitive.

7.4.2 *Itération cristallisante*

Au sujet des représentations sur autrui, les images – issues du processus de représentation – qu'un.e acteur.e se fait sur quelqu'un d'autre suivent un processus de catégorisation sociale qui, selon Moliner (2016), peut s'appuyer sur des stéréotypes. Considérés comme de « fausses croyances », ils façonnent néanmoins les perceptions et les comportements au point de « conduire les individus qui en sont victimes à adopter des conduites venant confirmer ces stéréotypes » (Moliner, 2016, p. 43). À ceux-ci se joignent d'autres types, comme la relation de causalité (faire des liens et les interpréter, comme associer le sida à l'homosexualité), le *prima* de conclusion

(tendance à conclure dès le départ, sans prendre le temps de mieux analyser la situation) et l'analogie (après avoir catégorisé plusieurs choses, passer de l'une à l'autre en multipliant les liens) (Moliner, 1996). Dans un cas de conflit urbain ou d'acceptabilité sociale, comme l'a étudié Pierre Batellier (2012, p. 2), ces idées préconçues, analyses rapides, généralisations et stéréotypes, contribuent à caricaturer des acteur.e.s ; par exemple, lorsqu'une « élite politico-économique », pouvant représenter des élu.e.s, des experts – urbanistes, aménageurs – et des promoteurs, considère le citoyen ou la citoyenne « ignorant[e], mal informé[é], incapable de maîtriser les sujets complexes, émotif[ive], anti-développement, incapable de décider et de faire des compromis »⁵⁹⁶. De là, des réticences ressenties par les citoyen.ne.s qui se mettent en position défensive, rendant ainsi la discussion difficile. Mais le réflexe sera de leur attribuer le syndrome NIMBY, de les dépeindre tels des gens égoïstes qui ne pensent pas au développement collectif (Dziedzicki, 2003 ; Schively, 2007 ; Theys, 2002). D'ailleurs, les résident.e.s du quartier du Musée interrogé.e.s confirment avoir été traité.e.s de « pas dans ma cour » par les partisan.e.s du grand projet. L'étiquette « anti-développement »⁵⁹⁷ leur a été aussi accolée plusieurs fois.

Concernant la Ville, il y a cette proximité dérangeante avec les promoteurs. Cette perception se voit ailleurs, entre autres avec Patrick Le Galès (1995), au sujet des villes européennes et étasuniennes astreintes à une « néolibéralisation » ayant permis aux intérêts privés de s'accaparer plus de pouvoir, de même qu'avec Salvador David Hernandez (2018) dans sa thèse portant sur les grands projets à Montréal, où il mentionne des pratiques de collusion et de corruption, dont des événements ont été enquêtés par la Commission Charbonneau. Cette représentation est bien ancrée dans la mémoire des Gatinois et Gatinoises, non seulement au sujet des promoteurs, mais du passé de « boires et déboires de Hull » (Brosseau & Cellard, 2003). Plus près des promoteurs toutefois, les souvenirs évoquent une collusion avant les fusions municipales et dans l'ancienne ville de Gatineau (dont SCR-03, SPM-02 et SPM-06), sans ignorer l'historique des dérogations remportées contre l'opposition citoyenne (SCAO-10 et SPF-01), d'où pourquoi la défaite de la Place

⁵⁹⁶ Voilà une énumération similaire à celle d'Yves Chalas (1989, p. 68) au sujet des urbanistes souffrant du complexe de Noé, puisque voulant sauver la ville du désordre, et caricaturant les citoyen.ne.s de « [n]ostalgiques, subjectifs [ive].s, ignorant[e].s..., bref "archaïques" ».

⁵⁹⁷ La notion « anti-développement » s'inscrit dans un courant de pensée vu comme « une alternative au développement et non comme une alternative de développement », en se détournant de l'économie de croissance pour envisager une « nouvelle organisation sociale et communautaire » (Tremblay, 1999, pp. 38 et 39). Traiter les opposant.e.s au grand projet d'« anti-développements » revient à les identifier à des opposant.e.s au système actuel ou au mouvement global de métropolisation.

des Peuples devient si importante. Car d'après les représentations citoyennes, les promoteurs veulent juste se remplir les poches et ont peu d'intérêt envers les communautés, même si leurs paroles disent le contraire. Il faut donc s'en méfier, ce qui est corroboré dans l'enquête de Lynda Gagnon et Mario Gauthier (2018, p. 111) sur la démarche de planification collaborative en lien avec la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Gatineau, puisque « [l]e feu vert donné par la Ville à des projets très controversés, ces dernières années, ajoute à la méfiance du public, qui y voit une emprise des promoteurs sur le développement résidentiel ». Perçu tel un envahisseur (McKenzie, 1990[1925]), ce ressenti déplaisant à la pensée du promoteur s'exprime à l'aide de divers qualificatifs énumérés au précédent chapitre.

Au-delà d'adopter des conduites confirmant les stéréotypes dont les individus peuvent être victimes, il y a cette tendance à créer des biais de confirmation, afin d'appuyer les représentations (Bronner, 2013). Les antécédents ou déjà-vu servent à l'argumentaire, y compris tout comportement de l'acteur.e qui viendrait le confirmer. En ce sens, le biais de confirmation, qui désigne l'inclination à utiliser des informations pour appuyer ou confirmer son point de vue (Bronner, 2013), vise une « consonance cognitive » ou un penchant manichéen à enlever ou à ignorer des cognitions dissonantes et à s'intéresser seulement aux cognitions consonantes présentes ou nouvelles (Fointiat, Gosling & Vaidis, 2013). Car l'humain a un esprit limité, comme le dit Gérard Bronner (2013, p. 298), tant « *dimensionnellement* parce que notre conscience est incarcérée dans un espace restreint et un présent éternel [...] [,] encore *culturellement* car il interprète toute information en fonction de représentations préalables [...] [, puis] il est lesté *cognitivement* car notre capacité à traiter l'information n'est pas infinie et la complexité de certains problèmes excède les potentialités de notre bon sens ». Ces limites génèrent des interprétations différentes des représentations partagées, en se rappelant Durkheim (2018[1912]), parce que leur retour à l'individu ne peut se produire sans être modifiées et même faussées. Et comme les limites humaines sont certaines, les stéréotypes et idées préconçues apparaissent dans les arguments, surtout par rapport à autrui. Par conséquent, si l'arrivée d'un grand projet crée du déplaisir, le jeu d'analogie le transpose sur l'acteur à l'origine de son apparition, c'est-à-dire le promoteur. Tous ses faits et gestes, paroles incluses, sont scrutés et tout ce qui conforte la représentation sert à la renforcer : plus le promoteur s'entête à vouloir réaliser son grand projet sur le site prévu, plus la représentation à son sujet se confirme, se cristallise, et la même chose se produit à l'endroit des opposant.e.s au

grand projet (surtout les résident.e.s du quartier). En d'autres termes, le maintien des positions et la pratique d'un répertoire d'action contribuent à confirmer les représentations de départ.

Pour mieux l'illustrer, voici un rapide résumé des représentations sur l'adversaire : le promoteur cherche juste le profit et son intérêt personnel, d'ailleurs la première mouture fait fi des règles de zonage établies, puis la seconde n'a rien d'un compromis à l'échelle humaine, puisque toujours aussi démesurée, s'ajoute une répétition des mêmes arguments économiques et de grandeur dans ses lettres ouvertes, sans oublier ses attaques contre les résident.e.s du quartier qui manqueraient d'ambition ; de l'autre côté, ces dernier.ière.s ne pensent qu'à leur nombril, la preuve étant leur refus de tout compromis, ce qui inclut leur absence aux consultations du promoteur qui les a pourtant invité.e.s, et le dépôt d'une demande de citation patrimoniale prouve leur couleur anti-développement⁵⁹⁸. Autant l'opposition au grand projet qu'au contre-projet se personnalise par « itération cristallisante », à savoir une propriété du processus de représentation lors du retour à l'intériorisation, après réception de nouvelles données obtenues lors d'échanges sociaux. La prise de position ferme et le besoin de remporter la victoire ou d'influencer agissent sur les ajustements à apporter aux représentations qui souffrent alors d'un biais de confirmation en raison du contexte. À ce titre, les actes d'attaque et de défense sont interprétés par les acteur.e.s comme une répétition de ce qui est attendu de la part de l'adversaire, d'où une itération qui cristallise les représentations. Malgré le retour au calme, les représentations cristallisées serviront à l'antagonisme résiduel. Pour les décristalliser et les ajuster, la tâche – ardue – exige une nouvelle itération où les comportements de l'adversaire doivent diverger de l'habitude au point de « surprendre », car pour procéder à une conversion le ressenti doit être sollicité, comme le prétend Hume (2006[1739]) : les passions prenant force ou perdant de la vigueur sous l'effet de la curiosité ou de la surprise et du doute ou de l'incertitude. Si la curiosité amène à vouloir comprendre – à réfléchir –, la surprise suscite une réaction vive qui chamboule les acquis, tandis que le doute provoque une dissonance forçant la confirmation ou l'infirmité, et l'incertitude⁵⁹⁹, liée à la crainte, amène à la fois l'hésitation et le besoin de s'en soustraire par un effort réflexif.

⁵⁹⁸ Le qualificatif anti-développement a aussi été attribué au maire et à son parti, d'ailleurs étiquetés d'être de Gauche. Le maire a aussi été comparé à Karl Marx, étant surnommé « Marx La Taxe », et ce, même après le dénouement du conflit de la Place des Peuples (Développons Gatineau – Facebook, 2019, 12 novembre).

⁵⁹⁹ Selon Hume (2008b[1739], p. 154), « [l']incertitude a la même influence que l'opposition. L'agitation de la pensée, les rapides passages qu'elle fait d'une vue à une autre, la variété des passions qui se succèdent selon les différentes vues, tout cela produit une agitation de l'esprit et se transfuse dans la passion prédominante ». Calmer l'incertitude exige d'offrir des repères, des promesses à tenir, voire de créer une atmosphère représentationnelle de confiance.

7.5 Conclusion

Comment les représentations des acteur.e.s influencent-elles la dynamique du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville ? Leur identification a été possible grâce à un effort d'entretien, d'observation et d'une étude documentaire et de la presse, effectué de façon à révéler des contenus de représentation, c'est-à-dire des images, des valeurs, des convictions, une vision du monde, une compréhension, voire une appréciation des objets dont fait partie aussi le conflit urbain. Vient ensuite leur organisation, leur assemblage en catégories et thèmes, de façon à « faire apparaître » la réalité d'une construction représentationnelle étant à la fois source de tension et de conflit, mais aussi comme produit de mise en forme et de visibilité de la dynamique conflictuelle. Il est alors possible de conclure qu'elles interfèrent partout, en tout temps, même avant le début des hostilités, prennent différentes formes – abstraites et concrètes –, concernent toutes sortes d'objets avec leurs concepts, mais n'ont pas toutes la même influence. L'antagonisme de départ révèle une dichotomie entre un promoteur amoureux de sa ville et de la visibilité à léguer, des résident.e.s-propriétaires d'un quartier inquiet.iète.s pour leur quotidien et l'intégrité du milieu, puis une Ville et ses élu.e.s quelque peu indécis.es au départ qui prennent finalement position sur l'avenir de cette partie du centre-ville de Gatineau, possédant en plus une valeur patrimoniale. S'ajoute le compromis offert par le PPU, visant à réunir deux ensembles de représentations du centre-ville, à la fois vivant, attractif et festif, puis lieu de travail et de résidence de choix. C'est surtout la notion de village urbain, dans le sens interprété par la population résidente, qui est malmenée par l'arrivée de grands projets immobiliers ; la première, une image forte, de calibre identitaire, voire de conviction sur la façon jugée « belle » et « bonne » de revitaliser le centre-ville (échelle humaine, sécurité, qualité de vie, petits commerces et services de proximité pour le quotidien, dans un respect du patrimoine bâti et naturel) confrontée à la deuxième tout aussi forte (de grandeur, de prestige, d'emblème de la quatrième ville d'importance du Québec et de porte d'entrée du Canada francophone, qui cherche à se démarquer d'Ottawa et à suivre le courant idéologique dominant de la métropolisation).

Le heurt a occasionné une bipolarisation et l'intensité émotionnelle s'est alimentée d'idées préconçues, de stéréotypes et de *prima* de conclusion confirmés par des itérations qui ont cristallisé des représentations à l'endroit des groupes antagoniques. Ainsi, l'autrui s'est divisé à partir d'images, de visages, servant à personnaliser autant les partisan.e.s du grand projet que leurs

adversaires préférant la citation patrimoniale. Mais leurs représentations ont aussi été partagées, publiées, médiatisées, afin d'influencer l'opinion publique, mais surtout les décideur.euse.s. Si les médias sociaux propagent des opinions et des images pour gagner de nouveaux adeptes, la création même d'objets, tels que des pancartes faisant office de drapeaux pour identifier les camps qui s'opposent ou des publicités vantant des slogans destinés à faire diminuer les craintes suscitées par le grand projet et ainsi de suite, renforce les représentations antagoniques. Dans ce rituel des répertoires, s'exposent des convictions, alors que les David cherchent à convertir les gens à leur cause contre un Goliath qui s'appuie sur une idéologie partagée par les grandes villes.

Malgré le dénouement et la venue d'un parti politique animé d'une nouvelle idéologie plutôt réfractaire aux promoteurs – donnant l'impression d'un changement de régime à la Ville –, le contexte reste propice à une répétition du cycle de la dynamique conflictuelle, à moins d'une « surprise » ou d'un compromis visant à ce que « chacun.e reste dans sa cour » et ne crée pas de nuisance « dans la cour des autres ».

Au fond, les représentations des acteur.e.s en contexte de conflit urbain sont peut-être nourries de représentations individuelles, sociales et spatiales antérieures, mais exposent surtout deux avenues : d'abord, celle de la visibilité du conflit qui existe déjà dans l'effort de construction de représentations socio-spatiales communes pour la revitalisation immobilière du centre-ville ; ensuite, celle dans la production de contenus nécessaires à la victoire ou l'affirmation plus claire des représentations revendiquées durant le conflit urbain, c'est-à-dire d'après une construction représentationnelle spontanée en raison du contexte. Le conflit urbain s'en retrouve imprégné de toutes sortes, alors qu'elles sont souvent exprimées dans l'émotion, mais vient un moment où cette profusion s'essouffle en raison d'une certaine saturation dans la venue de nouveaux acteurs (groupes et individus). Ainsi, les représentations ne reçoivent plus de nouvelles données entrantes dans leur processus, ce qui insinue l'arrivée prochaine du dénouement. Ce résultat, toujours fragile et sujet à changement, suppose alors un autre débat à venir sur la base d'un nouvel effort de construction représentationnelle susceptible d'avoir appris du conflit urbain passé, et donc de déboucher sur une alternative de représentations socio-spatiales plus appropriées pour les acteur.e.s – dans leur généralité pour Gatineau – lorsqu'il est question de la revitalisation urbaine et immobilière du centre-ville.

Conclusion

La conclusion n'est que le début de quelque chose d'autre.

Un optimiste

Il a été décidé d'étudier le conflit urbain disposé dans une arène méso. Celle-ci permet la rencontre entre un macro-mouvement de métropolisation, de revitalisation urbaine et de mondialisation, destiné à rendre les centres des grandes villes plus attirants, viables et compétitifs, et des micro-mouvements associés au quotidien d'une population qui espère une amélioration du cadre de vie sans viser forcément la monumentalisation. Mais ce quotidien est aussi influencé par d'autres macro-mouvements, entre autres d'écologisation et de patrimonialisation, justifiant une alternative plus près des préoccupations habitantes. Des tensions se transforment en conflits, dans un écart entre des espérances et des réalités justifiées de diverses façons. À la question de départ, intéressée par la revitalisation immobilière des quartiers centraux et à l'opposition aux grands projets, les réponses obtenues de la connaissance actuelle tournent autour, soit d'un déterminisme de certains cadres urbains qui favoriseraient plus que d'autres les conflits, soit du maintien d'un rapport historique de pouvoir entre dirigeant.e.s et dirigé.e.s, soit des divergences d'intérêts entre des *homo oeconomicus*, soit des images ou des émotions créatrices de liens variables avec le milieu à revitaliser, soit encore d'un défaut de communication qui empêche le consensus. Bien que ces théories se focalisent souvent sur les groupes au lieu des individus, celles qui s'y intéressent semblent réduire leur rationalité à celle instrumentale (des intérêts). De là se comprend le courant cognitiviste, culturaliste et subjectiviste qui en multiplie les types – axiologique, communicationnel, émotionnel et cognitif – afin de mieux compléter l'individu. À ce titre, la posture individualiste et constructiviste choisie a permis d'orienter la démarche vers une question de recherche plus spécifique. Celle-ci vise une meilleure compréhension du conflit urbain en contexte de revitalisation immobilière par de grands projets dans les quartiers centraux. L'originalité est attribuée aux représentations des individus – ou des acteur.e.s du conflit – à des fins d'approfondissement, et ce, pour une ville du Québec peu étudiée sur le phénomène. De là aussi, la valeur du cas choisi, celui de la Place des Peuples qui constituait une nouveauté pour Gatineau et son centre-ville, non seulement en termes d'ampleur ou de hauteur, mais dans un contexte où un nouveau centre-ville doit être défini suite aux fusions municipales et dans une réappropriation de la population gatinoi-

se de ce territoire qui avait été accaparé par des pouvoirs extérieurs. Il s'agit aussi d'un grand projet immobilier qui a forcé des questionnements sur le genre de développement espéré pour le milieu et, en raison du site choisi pour sa réalisation, sur l'avenir du patrimoine du Vieux-Hull – aussi un patrimoine de la ville, de la région de l'Outaouais et de la RCN. L'approfondissement s'avère réalisable grâce à un devis qualitatif de type étude de cas. En ce sens, le cas de la Place des Peuples peut alors être décrit, en relevant les événements pertinents et ses personnages clés.

Or, il existe déjà des études sur les représentations, mais rares sont celles qui les ont mises en contexte de conflit urbain. L'originalité s'exprime donc aussi sur l'examen de divers objets et non seulement un seul (par exemple, juste le quartier ou le grand projet), afin de tenir compte du champ ou de l'arène complexe du conflit urbain en lui-même. Conceptuellement, les représentations constituent à la fois des produits et un processus par lesquels un sens est donné à la réalité. Si le conflit urbain engage une confrontation entre des groupes par rapport à divers objets, pouvant prendre la forme physique d'un aménagement ou d'un édifice, sinon celle d'un enjeu social, environnemental, économique ou culturel, une triade acteur.e-autrui-objet apparaît dans cette mouvance et participe aux représentations. Car la représentation est toujours « la re-présentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet [et pour nous l'acteur.e]) » (Jodelet, 2003, p. 59). Ainsi, la triade expose à la fois des représentations individuelles, sociales et spatiales qui interviennent dans n'importe quelle circonstance, dont lors d'un conflit urbain. Mais comment influencent-elles sa dynamique ? Voilà la question posée, en précisant un contexte. Cela suppose que les réponses actuelles demeurent insuffisantes et demandent l'exploration de nouvelles avenues. En l'occurrence, l'objectif principal était de mieux comprendre le conflit urbain en circonstance de revitalisation immobilière par de grands projets à partir des représentations des acteur.e.s placé.e.s dans les groupes antagoniques. Comme sous-objectifs, il était question d'en arriver à mieux comprendre les liens unissant les individus à leur milieu de vie et à explorer la dimension urbaine de l'existence humaine. Cela impliquait de considérer les enjeux liés aux grands projets immobiliers, voire les déterminants sur lesquels reposent leur acceptation ou leur rejet.

Par ailleurs, l'opérationnalisation menant à l'élaboration du cadre d'analyse et des indicateurs a pu être effectuée de façon à identifier des objets précis rattachés au cas de conflit urbain et ayant subi un processus de représentation. Ces objets sont alors devenus des dimensions à partir desquelles les indicateurs ont pu apparaître. Six objets-dimensions ont été identifiés, c'est-à-dire le centre-ville de Gatineau, le PPU possédant une vision et une démarche sur sa revitalisation, le

grand projet immobilier de la Place des Peuples, le contre-projet de citation patrimoniale lié au quartier du Musée, le camp des adversaires (autrui) et enfin le concept de conflit en lui-même (car un objet peut être abstrait et prendre la forme d'une idée). Or, il faut tenir compte de la temporalité, car le conflit se veut dynamique et évolue. L'intrusion du cycle de la dynamique conflictuelle de Jacques Beauchard (1981) à l'intérieur du cadre d'analyse a permis en plus de suivre l'évolution des représentations des acteur.e.s jusqu'au dénouement relatif. C'est donc le rapprochement entre les objets-dimensions et les étapes du cycle qui procure les indicateurs de mesure.

La tâche implique de bien situer les objets dans l'espace et le temps. Ainsi, le lieu névralgique entourant le cas de la Place des Peuples n'est pas forcément le centre-ville dans sa totalité, mais une partie précise. De là, une considération particulière du Vieux-Hull Est et surtout du quartier du Musée ; celui-ci étant situé sur un territoire symbolique et prestigieux, en raison de son histoire et du patrimoine présent, mais aussi de sa proximité avec le Musée canadien de l'histoire, la rivière historique des Outaouais et la colline parlementaire de la capitale du pays. Ce descriptif expose donc la valeur du quartier et du centre-ville, reconnus comme faisant partie du cœur de la RCN. Par conséquent, le grand projet immobilier venait non seulement perturber le milieu de vie des résident.e.s, mais l'image même du territoire possédant un certain cachet et une certaine symbolique, malgré la dévitalisation qui justifie l'arrivée du PPU du centre-ville. En même temps, le conflit urbain de la Place des Peuples ne se limite pas à la période 2015-2018, soulevant alors des facteurs antérieurs et ultérieurs. Autrement dit, le terrain se prépare avant les hostilités, et le dénouement demeure précaire en raison d'antagonismes résiduels. Cette particularité a donc incité à étendre la période d'étude en débutant par les fusions municipales du début des années deux mille, à savoir un événement responsable des mouvements de redéfinition et de revitalisation du centre-ville, pour ne pas dire de l'apparition du PPU, jusqu'à tout récemment.

En l'occurrence, le choix d'un devis qualitatif par étude de cas a fait en sorte de privilégier la méthode de la collecte de l'information de type entretien semi-dirigé, auquel les résultats ont pu être triangulés avec une étude documentaire – incluant des pages Internet et des comptes Facebook – et de la presse, ainsi que des éléments d'observation. La combinaison de ces contenus recueillis a pu ensuite faire l'objet d'une analyse thématique.

Au final, les résultats ont démontré des divergences dans les représentations des objets-dimensions mesurés, mais aussi des points de convergence. Pour l'objet-dimension centre-ville, les acteur.e.s sont d'accord sur le besoin de le revitaliser, car il manque de dynamisme et de commer-

ces de proximité. Par contre, on ne s'entend pas sur son image : créer un centre-ville de grande ville, voire de prestige, de grandeurs, avec des immeubles en hauteur, ou plutôt miser sur un milieu de vie complet et durable ramenant ainsi l'allusion d'un village urbain et donc aussi un développement à l'échelle humaine. Reste la difficulté à le séparer ou à savoir le combiner avec l'idée du Vieux-Hull ou de l'île de Hull qui semble être davantage porteuse d'un sentiment identitaire. Pour l'objet-dimension PPU centre-ville, l'initiative de départ est bien reconnue. Il s'agissait d'un outil utile et d'une initiative démocratique importante. Or, les évaluations qui en sont faites divergent sur l'appréciation des résultats obtenus jusqu'ici, c'est-à-dire entre l'atteinte des buts – nombre de portes, amélioration de l'image – et l'immense travail qui reste à accomplir pour effectivement atteindre ces buts. En plus, l'essence démocratique qui habitait le PPU aurait été évacuée par une tendance à y déroger en vertu de nombreux PPCMOI. Pour l'objet-dimension grand projet, même si on reconnaît l'ambition du promoteur et son audace, l'envers de la médaille expose à nouveau la bataille entre la hauteur et l'échelle humaine, mais aussi le respect ou la dérogation aux règles du PPU. S'expose aussi la question du patrimoine à préserver. D'ailleurs, pour les objets-dimensions contre-projet de citation patrimoniale et quartier du Musée, étant étroitement reliés, les acteur.e.s sont d'accord sur le principe de devoir protéger les derniers vestiges du patrimoine de Hull, de la ville et de la région. Cependant, les divergences reposent sur la façon d'y parvenir. On ne s'entend donc pas sur l'étendue de la protection (à un quartier complet ou seulement des bâtiments), d'où une dichotomie entre le développement du milieu (suggérant la possibilité de marier la nouveauté et la hauteur avec un milieu résidentiel et patrimonial) et la préservation de ses valeurs patrimoniales (qui inclut la conservation d'une atmosphère résidentielle de qualité pour les familles). Mais même sur ce dernier point, on ne s'entend pas : là où certain.e.s y voient une richesse patrimoniale, d'autres n'y voient que de vieilles maisons appelées à disparaître d'un jour à l'autre. Pour l'objet-dimension autrui, tous et toutes s'accordent sur le fait que le promoteur veut faire de l'argent et que les résident.e.s du quartier étaient opposé.e.s au grand projet en raison de sa hauteur qui créerait de l'ombre dans leur arrière-cour. Mais là où on ne s'entend pas, c'est sur la façon que l'adversaire se représente l'autre : par exemple, le promoteur ne veut pas juste faire de l'argent, mais souhaite développer sa ville et partager son rêve pour un meilleur avenir, tandis que les résident.e.s du quartier ne sont pas des NIMBYistes, puisqu'elles veulent un développement harmonieux avec le cadre bâti existant et dans l'espoir d'attirer de nouvelles familles qui s'intégreront à leur communauté. Finalement, l'objet-dimension conflit

expose une entente commune sur son utilité pour faire progresser les pensées et amener l'innovation, étant en plus une preuve de la bonne santé de la démocratie. On s'entend aussi sur le besoin de respecter les autres. Or, une dichotomie subsiste au niveau de son rôle nécessaire, notamment dans le cas de la Place des Peuples où le dialogue consentant aurait été préférable.

Ces grandes lignes exposent donc des dichotomies qui dépassent la seule opposition au grand projet immobilier. Car on ne s'entend pas à la base sur l'image même à donner au centre-ville, d'autant plus qu'on a du mal à le définir clairement. Non seulement sur cet aspect, mais aussi sur la capacité de statuer sur ce qu'il est. D'ailleurs, il souffre d'une double personnalité, entretenue dans un compromis placé dans le PPU : est-il le centre-ville de la grande ville de Gatineau, destiné à devenir la porte d'entrée du Canada francophone reconnue, ou le centre-ville de Hull, dans son acception du Vieux-Hull, mais aussi destiné à redevenir un milieu de vie accueillant, tel un village urbain comme autrefois ? Le cas de la Place des Peuples a aussi mis en évidence des distorsions de rôle, pour ne pas dire des représentations différentes sur la fonction de présidence d'association, de maire et de promoteur, ce qui inclut aussi les relations entre ces acteur.e.s. En raison des circonstances d'urgence ou de lutte imposées par le conflit urbain en lui-même, des rivalités internes ont donc pu être révélées. Par exemple, sur l'opposition entre la défense des résident.e.s coûte que coûte et la volonté de conserver une bonne entente avec des promoteurs représentant des bailleurs de fonds pour les activités d'une association de quartier ; ou encore sur l'opposition entre la défense de tous les membres, peu importe leur domaine d'activités, et le choix de privilégier la cause des promoteurs au détriment des autres entrepreneurs pour une association des gens d'affaires. Mais ce genre de tension ou distorsion a aussi ébranlé la Ville de Gatineau, en raison de l'apparition d'un premier parti politique municipal prônant un tournant idéologique, voire même un changement profond de culture. Si par le passé une trop grande proximité entre la Ville et les promoteurs était critiquée, le parti politique et son chef-maire ont souhaité établir une distance et privilégier une relation avec les associations de résident.e.s. Par contre, des acteur.e.s y ont apporté un bémol, puisqu'il serait plutôt exact d'affirmer que certains promoteurs ont été privilégiés par le maire et son parti, en repoussant les autres. Voilà donc une source de tension au sein du conseil municipal, surtout avec les élu.e.s indépendant.e.s. S'ajoute une difficulté dans les relations entre le maire et l'administration de la Ville, dans une dichotomie sur la représentation de la Ville avec un grand « V ». Précisément, il est question de l'écart entre une représentation de la ville comme « Communauté » de citoyen.ne.s et une autre comme « É-

tat » ou « Corporation » visant la gestion budgétaire pour le développement harmonieux du territoire. Si ce dernier aspect n'a pas eu de répercussion sur le dénouement du conflit urbain étudié, il n'en demeure pas moins que ce changement préconise une montée du pouvoir citoyen, d'où une meilleure écoute du conseil municipal à son égard, mais aussi une perte de pouvoir chez les promoteurs. Cet aspect, combiné avec la victoire de la citation patrimoniale, augure une facilité pour les citoyen.ne.s de s'opposer à de futurs grands projets, d'où un avenir riche en conflits urbains.

Cette atmosphère de dualité, ces ambiguïtés entourant des concepts rattachés à des objets représentés ainsi que ces distorsions de rôle mettent en lumière le facteur sous-jacent qui contribue en plus à rendre le conflit urbain visible, c'est-à-dire les équivoques sur les représentations socio-spatiales partagées par les acteur.e.s au sujet du centre-ville et de sa revitalisation. En d'autres termes, le conflit de la Place des Peuples tient compte d'une construction représentationnelle non totalement admise par l'ensemble de la population gatinoise, malgré les compromis du PPU du centre-ville. Au même titre surviennent des tensions au sein de groupes, d'associations et du conseil municipal, dans la mesure où la construction représentationnelle désirée fait face à une hétérogénéité d'acteur.e.s interprétant, selon leurs limites, les représentations communes.

Par ailleurs, l'exercice typologique servant à identifier les groupes opposés a permis d'établir une nuance entre son élaboration à partir des contenus de représentation fournis par les acteur.e.s et une autre à partir du processus de représentation qui exige de regarder au-delà du grand projet et du contre-projet. Car la question du jugement esthétique et (téléo)logique établit un niveau d'argumentation qui place les représentations des projets au sein d'un corpus élargi, de façon à supposer des échelles de représentations correspondant aux échelles spatiales. Autrement dit, le site et le grand projet subissent les représentations du quartier et du centre-ville. Or, la relation de proximité au quartier, pour les résident.e.s, prend une place supérieure en comparaison aux autres acteur.e.s. Cela revient à dire que la représentation de l'objet, de même que celle de la relation entretenue avec lui, influe sur le degré de réaction face à ce qui est jugé insatisfaisant, voire indésirable. De là s'expose une source de conflit, en raison de nuances dans les représentations des acteur.e.s ou d'équivoques sur les représentations socio-spatiales communes.

Pour revenir à la proximité, apparaissent en parallèle les concepts de famille et de propriété. La résistance des résident.e.s du quartier se comprend par un esprit de communauté rattaché à la présence d'acteur.e.s aux attributs comparables. Les plus mobilisé.e.s représentent des gens qui sont arrivés dans le milieu à la fin des années quatre-vingt-dix et début deux mille, tous aimaient

le patrimoine, avaient un chien – ou presque –, ont eu des enfants presque en même temps et se promenaient aux mêmes endroits. Ces points de ressemblance rallient les espaces vécu et social, dans la mesure où la vie familiale se rattache aux activités pratiquées avec d'autres dans le quartier. Une communauté s'est donc soudée à partir de représentations partagées sur le milieu de vie. Son appréciation a permis de développer un sentiment d'attachement, qui intervient lorsqu'une intrusion indésirable survient. Ainsi, l'une des principales caractéristiques des résident.e.s mobilisé.e.s contre le grand projet repose sur la représentation de la famille – grandement valorisée – qui s'est étendue en esprit de communauté. Par ailleurs, la notion de famille renvoie au foyer, d'où un lien avec la propriété. « Ma » maison ou « mon » quartier exprime non seulement une appropriation, mais un droit de revendiquer. Si le promoteur se veut aussi propriétaire en vertu de ses terrains acquis dans le quartier et revendique le droit d'en faire usage selon ses désirs, le même droit est rappelé par les autres propriétaires qui ne veulent pas subir de nuisances. Or, le contexte de revitalisation du centre-ville et le besoin de le repeupler exposent un volet public qui dépasse la propriété privée. Si les arguments donnent du poids au grand projet du promoteur, de façon à faire entrer dans le débat la notion de bien commun – un centre-ville pour tous les Gatinois et toutes les Gatinoises –, un contre-argument comparable devient alors nécessaire. Autrement dit, le promoteur remettait en question l'effort de valorisation des bâtiments du quartier par leurs propriétaires qui ont pourtant investi argent et sueur, pour la plupart, afin de conserver le cachet patrimonial et l'atmosphère du milieu. C'est en misant à la fois sur l'intégrité résidentielle et familiale, mais aussi sur la valeur patrimoniale, d'ailleurs reconnue dans le PPU et même avant son arrivée, que le volet public apparaît aussi comme contre-argument. Car il ne s'agit pas seulement d'une famille qui s'oppose au grand projet, mais de plusieurs qui se sont levées. De plus, ces maisons ne sont pas quelconques, mais représentent les derniers vestiges du patrimoine de Gatineau, voire même au-delà. Aux représentations sur la propriété privée se joignent celles sur la propriété commune, alors que le cadre bâti patrimonial évoque les anciennes familles qui ont contribué au développement de la ville, voire des familles de la première bourgeoisie francophone de Hull. Et désormais d'autres perpétuent cette tradition – et représentation – de l'occupation familiale du territoire. N'empêche que l'ouverture vers la propriété commune a reposé sur une représentation d'acteur.e.s axée sur le paysage, mais surtout le voisinage, qui influe sur la conservation d'une communauté constituée de familles aux caractéristiques semblables.

Par ailleurs, le conflit contribue à la diffusion de toutes sortes d'arguments, voire même des préjugés et des stéréotypes. Mais le but consiste à dresser un portrait négatif de l'adversaire et de ses intentions, dans une forme de caricature. S'ajoute l'anticipation de ses paroles et de ses gestes, venant ainsi confirmer l'image dépeinte. Le processus de représentation subit alors les effets d'une itération cristallisante qui renforcent les prises de position extrêmes. En ce sens, la dynamique conflictuelle exerce aussi une influence sur les représentations qui, au lieu de viser l'ouverture pour mieux évaluer la réalité, tendent à être tronquées par la recherche de la victoire. Dès lors s'immiscent des biais de confirmation afin d'entretenir la position voulue. Le conflit urbain devient une lutte entre les pro-développements et les anti-développements, entre le promoteur mégalomane et les résident.e.s vivant dans des « chiotas ».

Cela mène à un questionnement sur les représentations elles-mêmes, car elles ne font pas toutes réagir de la même façon. Il est donc possible de revenir à la théorie du noyau en psychologie sociale qui souligne des niveaux d'importance dans les représentations des acteur.e.s. Par exemple, celles qui ont servi à la résistance au grand projet ne sont pas quelconques, mais relèvent d'une attention considérable. À vrai dire, les espérances, les idéaux et les utopies génèrent leurs lots d'arguments valables. Sur cette base se justifie d'ailleurs le changement de position chez SCCP-04 face à la seconde mouture du grand projet, mais aussi la décision de conserver la sienne chez SCAO-04. Dans le premier cas, la valeur du développement nécessaire a pris le dessus, tandis que dans l'autre, l'importance d'un ensoleillement pour elle et les résident.e.s l'a remporté. À ce titre, le relativisme des représentations chez les acteur.e.s créerait un espace hétérogène favorable aux incompatibilités, donc à l'opposition et au conflit. Et plus la représentation se lie à une conviction ou une valeur, plus elle risque d'activer une émotion, voire une réaction face à une autre contradictoire. En d'autres termes, il devient difficile pour une personne convaincue du besoin d'une tour de 50 étages avec un observatoire pour dynamiser le centre-ville et attirer des touristes de s'entendre avec une autre convaincue du besoin de densifier à l'échelle humaine avec des arrière-cours pour y faire jouer les enfants, surtout si un même site est convoité par les deux.

Ainsi, deux avenues apparaissent au sujet des représentations des acteur.e.s en contexte de conflit urbain : d'abord, elles servent à rendre visible le conflit lui-même, puisque se montrent les difficultés à s'entendre sur les représentations socio-spatiales communes au sujet de la revitalisation – dont immobilière – du centre-ville ; ensuite, elles produisent des contenus rattachés à la dynamique conflictuelle, afin de remporter la victoire ou, à tout le moins, d'avoir suffisamment

communiqué l'image espérée – et supposément mal comprise par le camp adverse – pour la revitalisation du centre-ville. Mais le dénouement est-il définitif ? La question se pose, car rien n'est en fait résolu dans le conflit urbain de la Place des Peuples. Les représentations des acteur.e.s ont su exposer les conditions propices à l'apparition du conflit, à son dénouement et à sa poursuite. D'abord, ses conditions d'émergence ont reposé sur deux visions opposées de développement du centre-ville – Grandeur et Hauteur vs Échelle humaine –, donc dans une confrontation directe de représentations. Ensuite, les conditions étaient réunies pour favoriser la victoire de la citation patrimoniale du quartier, suite à un changement au conseil municipal avec un parti et un maire rétifs aux promoteurs, ouverts aux citoyen.ne.s et consciencieux du patrimoine à préserver. Il s'agit ici d'un changement dans les représentations de nature idéologique qui a créé des tensions au sein de la Ville. Enfin, les conditions restent propices à un retour ou à la poursuite du conflit urbain en raison de la révision prochaine du PPU du centre-ville, de la réticence à de nouveaux projets en hauteur, du retour éventuel du promoteur de la Place des Peuples dans le même secteur et du souhait chez certains de ses alliés de renverser la citation patrimoniale du quartier. Rien n'est réglé sur l'image du centre-ville espéré, car il y a maintien des représentations qui ont animé le conflit urbain de la Place des Peuples, malgré le dénouement. Autrement dit, la construction représentationnelle des acteur.e.s ne semble pas encore suffisamment rassembleuse sur les représentations socio-spatiales utiles à la revitalisation du centre-ville.

Dès lors, une interprétation possible du compromis, alors que le conflit pourrait même en constituer un effet pervers (Boudon, 1993). Dans le cas de la Place des Peuples, le PPU du centre-ville a été responsable de l'ouverture aux grands projets immobiliers sur la base d'ailleurs d'un compromis fixant des zones autorisant des édifices en hauteur et d'autres non. Or, les dérogations demeurent permises, afin de démontrer la flexibilité du programme, mais doivent exiger des négociations, être raisonnables et rester des cas d'exception. Mais qu'est-ce qui est raisonnable et exceptionnel en termes de dérogation ? De là s'entrevoient d'autres compromis. Au fond est-ce que le compromis vise une satisfaction ou à réduire les mécontentements ? Apparaît donc l'idée selon laquelle on ne peut obtenir ce que l'on souhaite, d'où une insatisfaction latente susceptible de réapparaître formellement. Il peut s'agir en plus d'une peur d'avancer ou d'une peur de ce que les autres pourraient dire, comme le disait SCCP-12, ou encore le compromis relève d'une mentalité gatinoise qui n'est pas celle de la grande ville (en lien avec Simmel, 1990[1903]) comme l'ont les gens de Montréal, Toronto ou même d'Ottawa (SCAO-14). Dans l'imaginaire

des habitant.e.s, on ne représente pas Gatineau de la même façon qu'on se représente les autres grandes villes. Mais quelle est alors cette image distinctive de Gatineau ? Comment celle-ci aiderait à revitaliser le centre-ville ? En définitive, l'interprétation du compromis formant le PPU du centre-ville a produit un effet non recherché par l'arrivée de la Place des Peuples, d'où la résistance citoyenne et l'avènement d'un conflit urbain. Cette interprétation a été alimentée par des représentations antérieures sur le centre-ville et le quartier du Musée, relevant aussi d'une conviction sur la façon jugée convenable d'assurer leur développement pour l'avenir. Reste alors à s'entendre sur les représentations socio-spatiales communes à toute la population gatinoise.

Malgré de grands efforts, cette étude possède toutefois ses limites. Parmi les plus imminentes, la décision de procéder à une étude de cas simple plutôt que multiple qui aurait permis des comparaisons. Mais l'explication repose sur la préférence d'accorder plus de temps et de ressources à l'approfondissement et l'exploration. En parallèle, l'étude de cas a été menée seulement sur le plan qualitatif. Cela se justifie à nouveau ici sur le choix d'approfondir le cas par la lunette des représentations des acteur.e.s avant d'envisager des statistiques. Car ce n'est pas la preuve par la fréquence qui importe, bien plutôt celle par l'occurrence, c'est-à-dire « par le constat de l'existence d'une pratique ou d'un sens » (Alami, Desjeux & Garabua-Moussaoui, 2019, p. 15). De là s'entrevoit toutefois le défaut d'une généralisation des découvertes par cette étude. Sur ce point, il importe de rappeler Robert K. Yin (2014), pour qui la généralisation demeure possible, non pas sur le plan statistique, mais sur le plan théorique ou analytique, dans une logique de transférabilité, en lien avec « l'exactitude de la description » notamment qui peut être transférée d'un cas à un autre (Fortin & Gagnon, 2016, p. 377). Par contre, questionner les gens sur leurs représentations accroît le degré d'abstraction susceptible de remettre en cause la fiabilité des données recueillies. Or, cette subjectivité constitue la richesse même de la recherche (Legavre, 1996 ; Pinson & Sala Pala, 2007). Elle peut être objectivée, puisqu'orientée en fonction du cadre d'analyse et d'un guide d'entretien. S'ajoute la triangulation des informations – entre les diverses méthodes de la collecte – et la saturation des entretiens pour réduire cette limite. Mais les personnes interrogées n'ont pas la même facilité à imaginer ou à verbaliser leurs représentations. Peut-être n'ont-elles pas exprimé clairement le fond de leur pensée. D'où la valeur du guide d'entretien et du déroulement même des séances avec les participant.e.s. Celles-ci ont été menées du mieux de nos capacités et de façon à avoir des représentations assez claires. Il faut reconnaître aussi la générosité des interviewé.e.s qui se sont prêtés au jeu avec sérieux. N'empêche que le cas de la Place

des Peuples représente un conflit urbain passé, supposant le passage du temps. Son souvenir peut être diffus et les émotions exprimées à son sujet ne sont pas forcément les mêmes et peuvent avoir changé. Tout d'abord, le guide d'entretien a été élaboré de façon à revenir sur la chronologie des événements, facilitant ainsi ce retour vers le passé. Il faut ensuite rappeler ce commentaire de Gilles Pinson et de Valérie Sala Pala (2007, p. 59), selon lequel il ne faut pas confondre la « mémoire » avec l'« histoire », car même si les gens ne peuvent se souvenir de tout, leur compréhension de l'histoire à raconter demeure suffisante et la triangulation des informations donne aussi un coup de main pour augmenter la fiabilité. Cela dit, le laps de temps procuré depuis les événements a permis à plusieurs acteur.e.s interrogé.e.s de bénéficier d'une meilleure réflexion avec le recul, favorisant des contenus plus clairs. De plus, plusieurs d'entre eux et elles sont vite retourné.e.s dans le passé, revivant les émotions vécues dans une authenticité difficile de douter.

On pourrait nous reprocher de ne pas avoir interrogé certaines personnes présentes dans le centre-ville de Gatineau ou ayant pu avoir un intérêt dans le cas étudié. Or, la sélection des acteur.e.s a été effectuée sur la base, d'abord, d'une visibilité des personnes clés à l'intérieur de la presse écrite et de l'étude documentaire, ensuite, d'une sélection boule de neige de façon à obtenir des noms jugés incontournables. Car se sont les individus plutôt que les groupes qui inspirent la posture d'étude choisie, dans la mesure où il y a recherche de leurs représentations et donc de leur rôle important dans la dynamique conflictuelle. Sans la présence de ces individus, surtout dans leur quotidien, il n'y aurait pas de représentations des territoires et de leurs objets, ni même la création de milieux d'échange et de partage grâce auxquels surgissent des idéaux pour la revitalisation. Chaque partie de la ville jouit d'ailleurs d'une vitalité, en raison de ses occupant.e.s. Par conséquent, la revitalisation urbaine n'est pas seulement l'affaire des concepteurs, des promoteurs et des autorités municipales, mais de tous.toutes les acteur.e.s qui par leur vécu évoquent des images souvent inédites des territoires à transformer. Enfin, il importe de souligner le refus du promoteur de la Place des Peuples et de son entourage de participer aux entretiens. Il s'agit ici d'un acteur clé pour l'étude de cas, et il aurait été très intéressant d'en apprendre davantage sur sa vision d'avenir et si son approche avait changé. Pour remédier à cette lacune, la revue de presse et l'étude documentaire – incluant les pages Internet et les comptes Facebook – ont servi à obtenir des éléments probants, alors que le promoteur a fait de multiples sorties publiques pour promouvoir et défendre son projet.

À titre de contribution, la présente étude tient compte de la critique de Geneviève Cloutier, Jean-Pierre Collin et Claire Poitras (2011, p. 97) au sujet des questionnements théoriques « relativement marginaux dans la production scientifique » en études urbaines au Québec. En ce sens, le modèle théorique élaboré sur le processus de représentation des acteur.e.s lors d'un conflit urbain et le concept d'itération cristallisante représentent des apports théoriques qui peuvent participer au débat sur la façon d'envisager le conflit et d'évaluer ses effets en contexte de grands projets. Au niveau méthodologique, la recherche complète les travaux existants et d'autres aspects des études urbaines – dans ses volets sociologie, gouvernance et planification urbaines –, alors que les nouvelles données pourront être consultées et susciter des recherches ultérieures. D'ailleurs, le cadre d'analyse développé à partir de la triade acteur.e-autrui-objet et du cycle de la dynamique conflictuelle offre une occasion de pouvoir étudier d'autres conflits urbains à partir de cet outil, dans une logique de transférabilité. Cela correspond bien au souci d'une meilleure compréhension des écarts de vue entre les citoyen.ne.s du territoire, les promoteurs et les Villes. L'intention de s'écarter d'une approche sociopolitique intéressée aux rivalités de pouvoir, même si l'avenue par les représentations des acteur.e.s n'empêche pas de les apercevoir et de les considérer, oblige à s'intéresser à l'acteur.e avant toute chose et de suivre son cheminement durant la dynamique conflictuelle. Cela signifie aussi de découvrir ce qui se cache derrière les images du conflit urbain lui-même et des diverses rivalités, afin d'en arriver à des éléments fondamentaux à la base du litige. Car souvent l'intérêt est axé sur l'extérieur de l'individu et trop peu sur lui, ses représentations ainsi que les relations entre les divers objets représentés par ce dernier.

Des possibilités s'ouvrent alors sur des études comparatives avec d'autres villes québécoises, mais aussi à l'international. Il s'avérerait intéressant de connaître les représentations des acteur.e.s sur le conflit urbain entre les villes d'Occident, d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient, de façon à obtenir un portrait encore plus complet du phénomène. Mais il serait aussi pertinent de dépasser le cadre des grandes villes, pour étudier des conflits urbains de villes plus modestes – population de cent ou de cinquante mille et moins –, toujours dans le but d'obtenir une image plus globale. Plus près de Gatineau, la présente étude offre un portrait de départ sur ce qui attend la population à l'aube du renouvellement du PPU du centre-ville. Par ailleurs, la Ville tente toujours de le revitaliser, alors que le débat se poursuit sur des investissements supplémentaires – « investir massivement » – pour relancer le centre-ville, à savoir un débat qui abonde déjà en critiques au sein du conseil municipal entre la priorité à lui accorder vs les autres secteurs de

Gatineau (Bélanger, 2024, 11 septembre). Car au fond l'étude du conflit urbain par les représentations des acteur.e.s en contexte de revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville exige de revenir à la base et de se questionner sur comment concilier « ma » maison *vs* « ton » projet, le passé *vs* l'avenir, un centre-ville de prestige *vs* un village urbain ou un milieu de vie ; autrement dit, comment faire pour que pour chacun.e soit « dans sa cour » et soit heureux.euse. Mais se constatent aussi, toujours à la lumière de notre étude, des lacunes encore présentes dans la planification des revitalisations urbaines et des grands projets immobiliers. Il semble donc y avoir une négligence par rapport à l'importance à accorder à la construction représentationnelle qu'implique l'exercice. En ce sens, l'effort consacré à l'élaboration de représentations socio-spatiales communes sert à rassembler les groupes d'acteur.e.s autour d'une image souhaitée pour le territoire à revitaliser. Mettre le temps nécessaire au partage ou à la confrontation des images revient à atténuer les mécontentements latents susceptibles de générer de futurs conflits urbains.

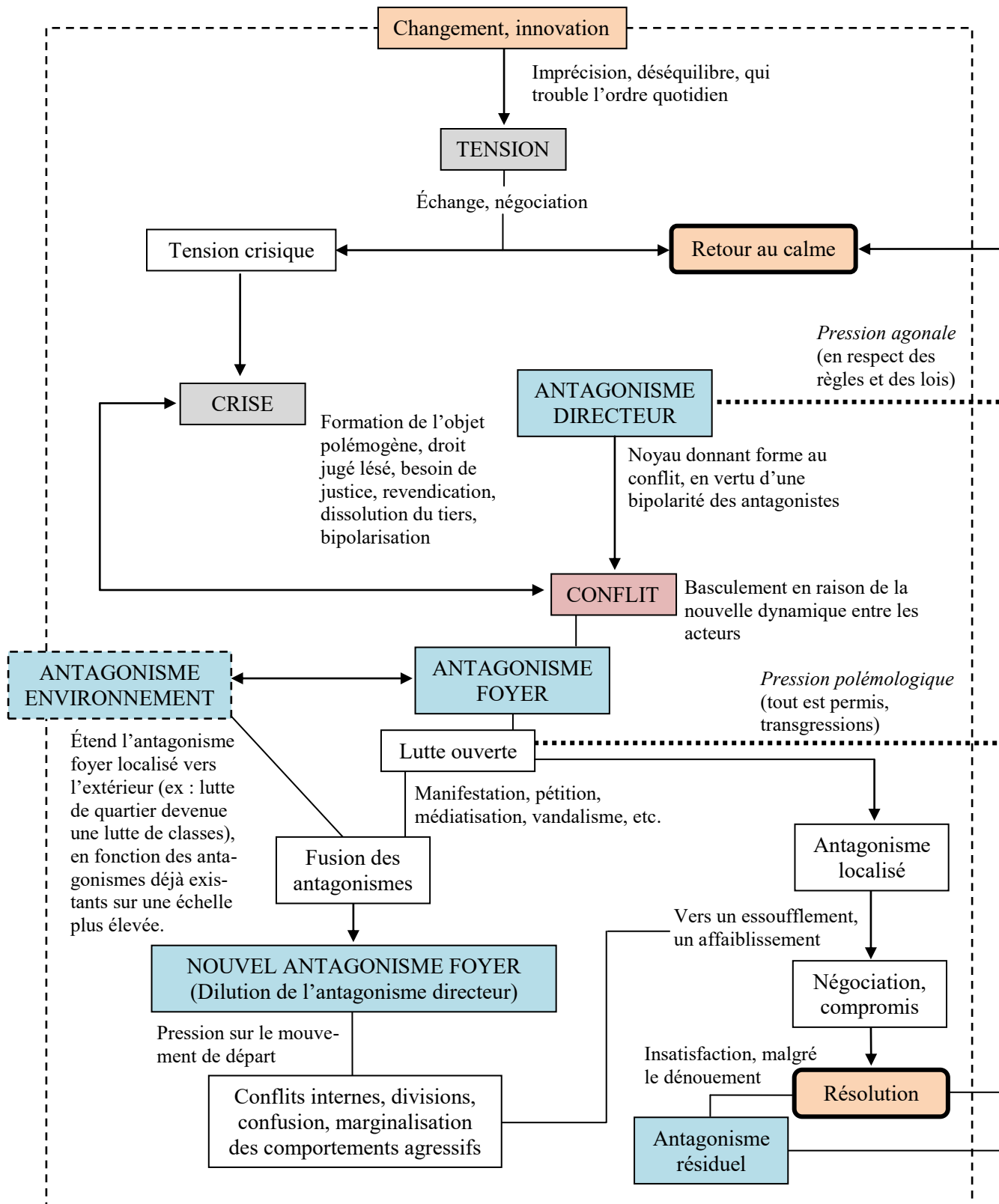
Selon Massimo Cacciari, politicien-philosophe italien et ancien maire de Venise, la ville c'est plus qu'une « machine à habiter, telle qu'une certaine culture urbaniste ou architecturale le conçoit », la ville c'est « l'expression d'une image mentale, la ville doit être un *mundus imaginabilis* » (cité dans Onfray, 1996, p. 466). Il faut donc la voir et l'étudier – ou continuer de la voir et de l'étudier –, sinon oser l'imaginer au-delà de sa synecdoque physique. Autrement dit, ce n'est pas tant les objets qui la concernent que les idées, voire aussi les représentations, qu'on s'en fait.



Photographie 5 – Œuvre *Réflexion*, à la jonction des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur, au centre-ville de Gatineau (Guylain Bernier, 18 juillet 2022)

Par symbolisme sur l'importance de l'industrie du bois dans l'histoire de la région.

Annexe I – Dynamique conflictuelle chez Beauchard



Construit à partir de Beauchard (1981) et d'ajouts de Freund (1983).

Annexe II – Synthèse des éléments de définition retenus pour les représentations

Type	Auteur.trice	Discipline	Éléments retenus
Représentations	Bédard (2016)	Géographie	Se distinguent des perceptions, des conceptions et des affections ; processus établissant des liens entre un sujet et un objet – soit comme phénomène –, d'évocation et d'interprétation par le travail de l'esprit, selon une opération connotative qualifiant le sens prêté au phénomène et à la relation passée rappelée à son sujet dans un but de compréhension ; se réalisent en l'absence du phénomène ; sont un mode d'entendement indirect et abstrait qui rend à nouveau sensible – d'où le préfixe « re » – un phénomène oublié ou lointain déjà perçu en image, par un signe ou un mot qui le rappellent ; supposent un imaginaire (re)créateur imaginisant (Durand) ; à la fois inférentielles par mémoire endocentrée et référentielles par mise en images ou de mots exocentres <i>via</i> un imaginaire, dans une relation entre un représentant et un représenté (signification mnémonique, sémiotique, symbolique).
Représentations	Debarbieux (2013a) et Mondana (2013)	Géographie	Relation entre un représentant (signe) et un représenté (objet) ; configuration idéale, matérielle ou stabilisée dans des objets se référant à une entité autre (idéelle ou matérielle) à des fins pratiques (communication, illustration, action).
Représentations	Fontaine (2014b)	Philosophie	Mettre sous les yeux ; acte de l'esprit / rend présents les objets par l'esprit (processus, action) ; image mentale (produit) ; présence de quelque chose d'autre ; entre représenter et re-présenter ; re-présentation = fonction de suppléance, de remplacement, de substitution ; fonction de substitution esthétique : idée du modèle, du simulacre, de la copie (ex : œuvre d'art), idée d'analogie, de ressemblance ; fonction de délégation : idée de redoublement ; fonction de médiation, de renvoi : de l'ordre du signe (signifiant, signifié, référent) ; fonction de suppléance : de l'ordre du symbole (rapport entre un représentant et un représenté) ; d'acception polysémique ; sens variant entre l'opération mimétique d'une chose absente ainsi représentée et l'action d'auto-présentation du représentant (ex : œuvre d'art) ; moyen pour déchiffrer le sens du réel ; transposition d'un sens de la réalité (transposition symbolique, idéalité conceptuelle).
Représentations	Jodelet (1982)	Psychologie sociale – environnementale	Font émerger l'idée de signification et de symbolique ; entretiennent un rapport à l'espace qui représente et se représente ; comme variables intermédiaires dans les relations entre l'individu et son environnement, étant ainsi prises comme processus cognitif intra-individuel nourrit par des dimensions sociale et spatiale.
Représentations	Jodelet (2003)	Psychologie sociale – environnementale	Permettent de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure (donner un sens et un pouvoir d'action et de réaction) ; supposent une dimension sociale indispensable ; constituent un processus d'adhésion et de participation qui les rapproche de la croyance (car jouant sur les pratiques, les habitudes du quotidien) ; sont un phénomène cognitif de contenus et de processus ; ont un caractère à la fois abstrait et concret et possèdent des éléments mixtes de percept et de concept ; représenter ou se représenter, comme acte de la pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet (à savoir, une personne, une chose, un événement – matériel, psychique ou social –, un phénomène naturel, une idée ou une théorie notamment) ; n'existent pas sans objet ; pouvant être considérées chacune comme restitution symbolique.
Représentations et représentations symboliques / mythiques	Durand (2016)	Phénoménologie de l'imaginaire et du symbolique	Associées à l'imaginaire et au mythe : re-présentation comme faculté de symbolisation ; vision du monde par l'imagination et les images.

Type	Auteur.trice	Discipline	Éléments retenus
Représentations symboliques / mythiques	Jovchelovitch et Orfali (2005)	Psychologie sociale	Lien avec le symbole qui constitue une re-présentation signifiante de quelque chose produite par quelqu'un d'autre ; la représentation possède un pouvoir qui réside dans sa capacité à produire du sens et à le communiquer ; le symbole re-présente aussi les relations intersubjectives qui l'ont produit (nécessité de la subjectivité pour rendre le symbole vivant) et agit comme référentiel (nécessité d'un objet re-présenté sans quoi le symbole ne vaut rien) ; trois composantes du symbole : sujet, objet, autrui.
Représentations symboliques / mythiques	Lagroye (1985)	Politique	Par le biais de l'activité idéologique, qui sert à la production et à la diffusion des représentations, alors que ces dernières sont considérées comme « des croyances sur la société, sur les rapports entre parties de la société, sur la nécessité du pouvoir » (p. 422), qui établissent l'identité du groupe, ou les éléments de la culture politique ; dans la représentation du pouvoir s'expose un ordre de pensée mythique touchant les rapports sociaux et donnant un sens à l'expérience collectivement vécue.
Représentations individuelles	Moscovici et Doise (1992)	Psychologie sociale	Concernent l'intériorisation par l'individu d'informations reçues durant la socialisation, précisément de la représentation jugée pertinente et qu'il s'approprie ; elles deviennent le cadre d'influence des attitudes et des jugements.
Représentations collectives	Boudon, Besnard, Cherkaoui et Lécuyer (2018)	Sociologie	Synonymes de croyances, de valeurs communes, propres à tous les membres d'une société.
Représentations collectives	Valence (2010)	Psychologie sociale	En lien avec les explications d'Émile Durkheim : à titre de classe de formes mentales (science, mythes, religion, etc.) se composant d'opinions et/ou de savoirs en vue de créer la réalité exprimée ; avec le qualificatif « collectives », elles se distinguent de celles individuelles – découlant de la conscience de chaque individu et étant éphémères et fluctuantes – pour reposer sur la société et refléter de manière plus objective l'expérience du réel en incarnant les normes du groupe, ce qui procure une stabilité dans leur transmission et leur reproduction dans le temps.
Représentations sociales	Abric (2005)	Psychologie sociale	Désignent un « ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet donné » (p. 59) ; sont socialement construites et marquées par des valeurs provenant de la société ou du groupe d'appartenance, de ses idéologies, de son histoire, soit un discours ou un récit qui anime le groupe et qui devient un catalyseur de sa vision du monde ; forment donc un ensemble organisé composé d'un contenu et d'une structure (un système, un processus) ; constituent un système sociocognitif organisé autour d'un noyau central lui donnant sa signification (fonction génératrice) et déterminant les relations entre ses éléments constitutifs (fonction organisatrice).
Représentations sociales	Grize (2003)	Psychologie sociale	Doivent reposer sur quelque chose ; deviennent une forme de connaissance, une pensée constituée comme « réalités préformatées » ; offrent ou établissent des cadres d'interprétation du réel, de repérage pour l'action, de systèmes permettant de faire face aux réalités nouvelles.
Représentations sociales	Jodelet (2003)	Psychologie sociale – environnementale	Sont des phénomènes observables directement ou reconstruits par le travail scientifique ; selon la communauté scientifique, leur définition se résume à une « <i>forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social</i> » (p. 53) ; comme « savoir de sens commun », « savoir naïf », « naturel » (p. 53) ; se distinguent de la connaissance scientifique ; comme systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientant et organisant les conduites et les communications sociales ; interviennent dans la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales ; comme phénomènes cognitifs, engageant l'appartenance sociale des individus avec les implications normatives et affectives, les intériorisations d'expériences, de pratiques, de modèles de conduite et de pensée, socialement inculqués ou transmis par la communication sociale ; sont abordées souvent comme produits et processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure de manière psychologique et sociale ; consti-

Type	Auteur.trice	Discipline	Éléments retenus
			tuent une forme de savoir pratique reliant un sujet à un objet : la « représentation sociale est toujours la représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet) » (p. 59), implique un rapport de symbolisation, est construction et expression du sujet, se présente comme modélisation de l'objet lisible, ou inférée de divers supports linguistiques, comportementaux ou matériels, est savoir pratique ; ses fonctions se résument comme suit : cognitive, protectrice, de légitimation, d'orientation des conduites et de communication, de justification, sociale, symbolique.
Représentations sociales	Jovchelovitch (1995 ; 2001)	Psychologie sociale	Pour les théories cognitives, elles ne sont que le reflet du monde extérieur dans l'esprit ou la marque de l'esprit se reproduisant dans ce monde ; pour Moscovici, elles désignent des formes de connaissance sociale à deux visages : l'une figurative ou imageante, et l'autre symbolique ; pour Jovchelovitch, elles entrent dans un phénomène de médiation entre l'individu et la société, précisément une médiation sociale dans ses formes publiques ; elles sont un espace potentiel de fabrication commune où chaque individu se dépasse pour entrer dans la vie publique (elles constituent donc par elles-mêmes la médiation) ; elles sont des formes de médiation symbolique ancrées dans la sphère publique, créant, cristallisant et transformant les réalités intersubjectives ; en bref, elles constituent une forme de connaissance symbolique intrinsèque de la vie publique.
Représentations sociales	Moliner et Guimelli (2015)	Psychologie sociale	Serge Moscovici considère qu'elles ne sont pas le produit d'une société dans son ensemble, mais de groupes sociaux ; il met l'accent sur les processus de communication – explicatif de l'émergence et la transmission des représentations sociales –, d'où : i) différentes représentations pour un même objet dans la même société ; et ii) un processus d'influence possible ; pour Moscovici, elles constituent un ensemble organisé de connaissances, d'éléments (informations, opinions, croyances et autres) à partir desquels et entre lesquels les individus établissent des relations (elles forment donc des structures cognitives sociales, voire partagées) ; pour la géographie des représentations, elles deviennent des « déterminants des pratiques sociales » (p. 18) ; pour Jovchelovitch, elles constituent : « un espace entre l'individu et la société reliant objets, sujets et activités » (p. 19).
Représentations sociales	Moscovici (2003)	Psychologie sociale	Comme mécanismes psychiques et de communication produisant un phénomène spécifique ; génèrent et transmettent un produit élaboré en divers lieux et selon des règles variées.
Représentations sociales	Moscovici (2018 [2013])	Psychologie sociale	Toute représentation sociale « va choisir et combiner les concepts que nous partageons, associer entre elles les assertions communément acceptées, décider quels aspects de nos catégories constituent des exemples de classification des individus et des choses » (p. 23) ; elles émettent des explications ; elles servent à rendre familier ce qui est étrange, troublant, mystérieux, en introduisant des idées et des images peu connues dans d'autres qui le sont pour créer « la familiarisation » qui suppose de pouvoir s'y identifier (p. 27) ; une représentation qui incarne peut « agir au nom de » ou « se substituer à » ; ses facettes sont : symbole et activité, connaissance pratique par rapport à un but ; elle suppose qu'il est impossible de dissocier ce qui est réel de ce qui forme les aspects mentaux ou symboliques ; lorsque partagée, elle exprime une identité « d'une manière plus fondamentale que ses manifestations physiques et son organisation », les représentations sociales possèdent donc une « portée bien plus significative que leur statut et leurs manifestations physiques » (p. 28) ; elles associent une connaissance sémantique, ainsi qu'une croyance ancrée dans la culture, aux pratiques des individus ; leurs deux fonctions principales étant la communication et l'interprétation ; elles forment un système structuré de croyances, d'idées et autres ; elles sont générées et structurées lors du processus de communication ; elles regroupent des thèmes (notions, images, significations plus ou moins ancrées, mais bien connues et acquises), des noyaux (éléments fondamentaux) et des arguments (permettant de savoir où se situe le groupe, de s'inspirer des éléments des noyaux et d'offrir des qualificatifs ou une force au discours qui lui est propre).

Type	Auteur.trice	Discipline	Éléments retenus
Représentations politiques	Peñafiel (2008)	Politique	S'exercent dans une mise en scène des rapports de force ; sur la scène politique, les discours et les récits préparés nourrissent les images représentatives destinées à persuader ou à convaincre ; idée que la « re-présentation » doit se lire comme une « traduction » plutôt qu'une « signification » ; servent donc ici à construire les discours incorporés dans les rapports de force.
Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Bailly (1985)	Géographie des représentations	Servent, soit à évoquer des objets en leur absence, soit à compléter la connaissance perceptive <i>via</i> des objets non actuellement perçus – rôle de l'imaginaire et de la conceptualisation –, soit à doubler la perception en leur présence.
Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Debarbieux (2013a), Di Méo (2013), Lussault (2013e), Staszak (2013)	Géographie	En lien avec le territorial (représentation de l'organisation légitime du territoire) et de la territorialité <i>via</i> l'identité (territoriale ou d'un collectif) par le biais de valeurs culturelles, sociales, mémorielles, symboliques, bref en lien avec le vécu ; se réfèrent à une activité mentale (subjective) et à une réalité matérielle, tout en faisant une distinction entre celles spatiale (localisation et sentiment rattaché) et de l'espace (entre le mental et l'objectal comme construction sociale à la base).
Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Di Méo (1990)	Géographie sociale	Comme processus impliquant l'imaginaire et la conceptualisation ; évoquent des objets en leur absence ou enrichissent la connaissance perceptive par le biais de l'intelligence et de l'imagination à travers des connotations ; traduisent des perceptions modelées par la psyché, de même qu'elles cernent un objet totalement imaginaire ou rêvé ; idée d'un espace représenté qui dépasse les frontières du réel pour entretenir l'imaginaire, le rêve, la mémoire et les concepts ; tiennent compte des effets idéologiques ; supposent des sens différentiels selon les individus et les groupes ; inspirent l'idée d'une métastructure socio-spatiale permettant de passer de la subjectivité à l'objectivité de l'espace social à partir d'images des formations sociales faisant le pont avec la dimension territoriale (soit des formations socio-spatiales) ; cette métastructure désigne alors un mélange de structures teintées des rapports socio-spatiaux de chaque individu dans sa relation avec son environnement extérieur – ce qui suppose la constitution d'un espace vécu associé aux diverses histoires et expériences de l'individu comme acteur social, à la fois situé et daté.
Représentations de l'espace / spatiales / géographiques	Di Méo (2008)	Géographie sociale	Ont pour fonction de rendre présentes à la mémoire les réalités extérieures ou intérieures de l'homme (Godelier) ; supposent des réalités matérielles et concrètes, ou intellectuelles et imaginaires, plus précisément un ensemble de connaissances, de croyances, d'opinions et de convictions, personnelles ou collectives ; constituent des codes mémorisés et mobilisables, d'utilisations variées (notamment décrypter un environnement géographique, communiquer avec autrui, rêver, imaginer, orienter les pratiques et les conduites) ; comme prototypes de références (Rosch) ; comme phénomènes de conscience comparables aux idées et aux images ; proposent des formes de sélection et de (ré)interprétation du réel ; constituent des productions mentales de la réalité matérielle configurées dans des modèles sociaux préalables et acquis.
Représentations urbaines / de la ville	Morisset (2011a ; 2011b)	Géographie de l'imaginaire	La ville comme « phénomène de représentation » (p. 1), c'est-à-dire « une manifestation proposée à notre conscience pouvant devenir objet de connaissance » (p. 2) ; la ville est une construction qui suppose une représentation individuelle, sociale, collective, créative, normative ; cette représentation construite oscille entre un pôle vériste (rapprochement au réel) et un pôle fantastique (distance entre ce qui est désigné et ce qui est) ; les représentations sociales comme habitus de groupe sont définies par des valeurs et un système de conventions (lien avec Moscovici) ; la ville est devenue un espace de représentation : on la représente, on s'y représente, on se représente dedans ou dehors ; lien avec l'identité ; les représentations comme réalités symboliques intersubjectives : relation entre la perspective individuelle, historique, langagière, etc., et le savoir commun qui se restitue dans « des traces, des textes, des plans, bref des formes urbaines et des énoncés qui les organisent, pour en saisir la personnalité de la ville en tant que spatialisation d'une identité collective » (p. 43).

Type	Auteur.trice	Discipline	Éléments retenus
Représentations urbaines / de la ville	Pumain, Paquot et Kleinshlager (2006)	Géographie / études urbaines	Lien avec l'imaginaire urbain et l'imagination (art de fabriquer des images) : la ville porteuse et offreuse de représentations ; les représentations comme propositions aux citoyens ; lien avec la perception qui est guidée par les représentations ; supposent « faire apparaître », « rendre présent » ; la représentation de la ville en est une image ; est, en psychologie et psychologie sociale, la formation d'une image cognitive et la désignation de cette même image (produit et processus) ; possède une double fonction : i) établit un ordre qui permet aux individus de s'orienter et de maîtriser leur environnement matériel (on peut penser à Lynch) ; et ii) facilite la communication entre eux par le biais d'un code servant à désigner et à classer les différents aspects de leur monde et de leur histoire individuelle et de groupe (selon Moscovici).

Annexe III – Guide d’entretien avec questionnaire

Ouverture

Un rappel sur les buts et le contexte du projet de recherche est effectué. Est demandée la permission d’enregistrer l’entretien et précisé, si nécessaire, le pourquoi. Ensuite, présentation des grandes sections de l’entretien associées surtout au cycle de la dynamique conflictuelle avec mention de sa durée approximative (environ quatre-vingt-dix (90) minutes).

Généralités

Pour les acteur.e.s œuvrant ou qui ont œuvré au sein d’une association, d’un organisme, d’une institution, d’une entreprise (promoteur d’un projet immobilier) ou de la Ville (surtout pour les personnes dont les rôles et les fonctions sont moins connus) :

1. Quels étaient votre rôle et ses implications au sein de votre organisation lors des événements du projet de la Place des Peuples ?
2. Depuis combien d’années environ occupiez-vous cette position à ce moment-là ?

Pour les acteur.e.s-commerçant.e.s et prestataires de services du secteur à l’étude :

3. Vous êtes propriétaires (ou dirigeant.e.s) de votre commerce (ou de votre cabinet) depuis combien d’années ?
4. Habitez-vous le quartier dans lequel se situe votre commerce (ou votre cabinet) ? Si oui, dans quel secteur du centre-ville ? Si non, dans quel secteur de la ville ?

Pour les acteur.e.s qui résident dans le quartier concerné par le projet immobilier :

5. Depuis combien d’années habitez-vous le quartier ?
6. Avez-vous toujours habité le centre-ville ? Si non, où habitiez-vous auparavant ?

Sur les grandes étapes du conflit

A. Changement et tension

Mise en contexte en rappelant la décision de revitaliser le centre-ville et l’apport d’un programme particulier d’urbanisme (PPU) en ce sens.

A1. Sur le centre-ville, le PPU et le quartier du Musée

Pour l’ensemble des acteur.e.s :

7. Avec les fusions municipales au début des années deux mille, il y a eu l’intention de redéfinir le centre-ville de la nouvelle ville. Mais auparavant, il y avait des images surtout négatives du cen-

- tre-ville d'alors. Partagiez-vous cette vision du centre-ville ? Mais surtout quelles étaient vos propres images du centre-ville ?
8. Est apparue en 2005 la notion de « village urbain », afin de redéfinir le centre-ville de Gatineau. Que pensiez-vous de cette notion ?
 9. Décrivez-moi en vos mots la vision du PPU pour le centre-ville, surtout en matière immobilière – volet densification et repeuplement.
 10. L'approuviez-vous et pourquoi ?
 11. Y a-t-il concordance ou non entre l'image proposée pour le centre-ville dans le PPU et celle que vous espériez ? Si oui, sur quels aspects ? Si non, quelles étaient les différences ?
 12. Aviez-vous des craintes par rapport au PPU ? Par rapport à sa mise en œuvre ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
 13. Pour vous, qu'est-ce qu'une bonne revitalisation immobilière pour le centre-ville de Gatineau ?
 14. Que représente le quartier du Musée pour vous ?

Pour les acteur.e.s qui résident dans le quartier essentiellement :

15. L'image projetée par le PPU avant l'arrivée du projet de la Place des Peuples concordait-elle avec celle que vous souhaitiez pour votre milieu ? Si oui, pour quelles raisons ? Si non, qu'est-ce qui clochait ?
16. Lorsque je vous dis « quartier du Musée », quels sont les trois mots qui vous viennent en tête ? Lequel parmi les trois aurait priorité ?

A2. Arrivée du projet de la Place des Peuples

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

17. Comment définiriez-vous la Place des Peuples ? Quelle(s) image(s) vous vient(nent) alors en tête ?
18. En quoi respectait-elle les critères du PPU ? En quoi ce projet ne les respectait-il pas ?

Pour l'ensemble des acteur.e.s, excepté le promoteur :

19. Quelle a été votre réaction lorsque vous avez pris connaissance des premières images de la Place des Peuples ?
20. Et au moment de la présentation de la seconde mouture ?
21. Comment justifiez-vous cette différence ou cet écart de réaction entre la première et la seconde version (s'il y a lieu) ?

Pour les acteur.e.s qui résident dans le quartier :

22. Quel genre de projet immobilier auriez-vous souhaité, si ce n'était pas celui de la Place des Peuples ?

B. Au cœur du conflit

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

23. En général, comment qualifiez-vous le conflit ou le fait d'être en conflit ? Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Pourquoi ?
24. Comment définiriez-vous les groupes qui s'opposaient durant le conflit de la Place des Peuples ?

Pour l'ensemble des acteur.e.s, hormis le promoteur :

25. Étiez-vous dans le camp favorable au projet de la Place des Peuples ou plutôt dans le camp opposé ?
26. Quelle influence (personne ou groupe) ou encore quels arguments entendus vous ont amené.e à choisir un camp plutôt qu'un autre ? Et si vous avez changé de camp en cours de route, sur quelles bases l'avez-vous fait ou pour quelles raisons ?

Pour les acteur.e.s qui résident dans le quartier, ainsi que les acteur.e.s-commerçant.e.s et prestataires de services :

27. Avez-vous senti le besoin de vous engager dans le conflit pour un camp ou un autre ? Si oui, avez-vous posé des gestes pour exprimer votre prise de position ? Si oui, quelles actions avez-vous posées et pourquoi avez-vous décidé d'agir de cette façon ?

Pour le promoteur :

28. Dans l'ensemble des moyens mis en pratique pour atteindre le conseil municipal et l'opinion publique, lequel ou lesquels ont surtout été privilégiés ? Et pour quelles raisons ?
29. Outre la transformation apportée à l'image de votre projet – voire à son design – dès les premières résistances citoyennes, quels autres efforts, toujours portés sur l'image de la Place des Peuples mais aussi dans le discours, avez-vous consacré pour convaincre autant les élu.e.s de la Ville que la population ?

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

30. Quelles étaient, selon vous, les idées, les images, voire les représentations qui étaient défendues par le camp adverse ?

C. Les interventions extérieures et autres enjeux

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

31. Est-il important, dans ce genre de conflit, d'avoir le support d'une intervention extérieure ? Si oui, pourquoi ?
32. Ce support extérieur signifiait quoi pour vous ?
33. Dans le conflit qui a touché le projet de la Place des Peuples, quelle(s) intervention(s) extérieure(s) a(ont) le plus capté votre attention ?

34. Est-ce que cette ou ces interventions extérieures ont eu une influence sur votre prise de position ou vous ont amené à modifier votre opinion ? Si oui, de quelle manière ?
35. Outre le débat entourant la forme du projet et sa localisation, quels autres enjeux se sont immiscés dans le conflit, selon vous ?
36. En quoi ces enjeux ont-ils influencé votre manière de concevoir la portée du projet et son impact sur le quartier touché ?
37. Y a-t-il des antécédents qui ont participé à animer ou à rappeler un imaginaire du conflit durant les événements de la Place des Peuples ? Si oui, lesquels et pourquoi selon vous ?

D. Des tensions internes chez certains groupes et l'arrivée d'un contre-projet

Surtout pour les acteur.e.s qui proviennent de la Ville, d'associations d'affaires ou de quartier :

38. Dans certains cas, au sein même d'un groupe ayant pris position, surviennent des tensions, voire une rivalité à l'interne. Selon vous, quels facteurs étaient responsables de cette situation pour votre camp ? Pour le camp adverse ?
39. Étiez-vous parmi ceux et celles qui avaient choisi de tenir tête à la prise de position de la majorité ? Si oui, quelle était votre principale motivation ou encore quel(s) sentiment(s) ou argument(s) vous a(ont) amené à résister ? Si non, pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi changer de position ?
40. Néanmoins, est-ce que ces tensions internes ont modifié votre manière de voir le conflit et ses principaux éléments ? Si oui, quelle(s) transformation(s) cette situation a-t-elle occasionnée(s) pour vous ? Et pour votre groupe ?

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

41. À un moment donné, le débat s'est réorienté vers un contre-projet, à savoir celui de la citation patrimoniale du quartier du Musée. Est-ce que celui-ci cadrerait mieux pour les besoins du PPU, selon vous ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
42. Quels étaient les effets anticipés de ce contre-projet pour le centre-ville ?
43. Quelle valeur ce contre-projet représentait-il pour le quartier du Musée, selon vous ?
44. Étiez-vous favorable ou défavorable à un tel contre-projet ? En quoi cadrerait-il mieux ou pas du tout avec votre vision pour le quartier ?

E. Sur son dénouement et les perspectives futures

Pour l'ensemble des acteur.e.s, hormis le promoteur :

45. Au final, la citation patrimoniale complète pour le quartier du Musée a été votée et approuvée par le conseil municipal le 28 août 2018. Étiez-vous content.e ou déçu.e de ce dénouement ? (ou quelle a été votre réaction suite à cette décision du conseil municipal ?) Et pourquoi ?

Pour le promoteur :

46. Vous avez exprimé votre déception à la suite de la décision du conseil municipal. Mais vous ne semblez pas vouloir renoncer à votre projet. Vous avez également exprimé tout au long de ce péripétie votre vision pour le centre-ville de Gatineau, voire le souhait de réaliser un rêve. Ce rêve

est-il toujours bien présent ? S'est-il transformé ? Si oui, quelles en sont les nouvelles images ? Si non, rappelez-nous encore ses grands traits ?

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

47. Avec le recul, quelle est votre évaluation du résultat obtenu entre l'image espérée par la citation patrimoniale du quartier en 2018 et l'image procurée par les réalisations entreprises jusqu'ici ?
48. Qu'est-ce qui mériterait d'être fait pour répondre à vos attentes pour le quartier ?
49. Quelle est votre appréciation du PPU jusqu'ici ? Est-il conforme ou non à vos aspirations ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
50. Selon vous, quel est l'avenir du quartier patrimonial ? du grand projet urbain de la Place des Peuples ?
51. Quel est l'avenir du centre-ville de Gatineau ?
52. Anticipez-vous un éventuel conflit urbain prochainement ? Si oui, dans quel contexte, par rapport à quel(s) développement(s) possible(s) ?

Vers la fin de l'entretien : questions finales

Questions d'ordre démographique

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

53. Dans quelle tranche d'âges vous situez-vous ? (aucune précision au départ, afin de laisser les participant.e.s choisir la tranche qui leur convient)

Surtout pour les acteur.e.s qui résident dans le quartier à l'étude :

54. Quelle est votre occupation principale (s'il y a lieu) ?

Questions sur des éléments jugés importants à considérer

L'entretien tirant à sa fin, nous cherchons à vouloir améliorer la démarche, en jugeant l'appréciation par les participant.e.s de leur expérience, tout en leur démontrant l'importance de leur contribution, puisqu'ils et elles font partie intégrante de la recherche.

Pour l'ensemble des acteur.e.s :

55. Quels sont les éléments que vous aimeriez ajouter et qui n'ont pas été traités ici, mais qui mériteraient une attention ?
56. Quelles questions devraient être retirées ? Et pourquoi ?

Annexe IV – Procédure de prise de contact avec les participant.e.s aux entretiens et sur leur déroulement

À noter : les contacts téléphoniques ou par courriel ont été privilégiés.

Premier contact par téléphone ou courriel

- Le premier contact par téléphone exige d'avoir préférablement une personne-référence que nous pouvons nommer afin de donner plus de légitimité et de crédibilité à notre intérêt d'obtenir un entretien avec la personne considérée ;
- Nous effectuons le nombre d'appels nécessaires pour créer le contact avec cette personne ou tentons de connaître, s'il y a lieu, un autre moyen d'entrer en contact avec elle ;
- Lorsque le contact est établi :
 - Nous l'informons de qui nous sommes, de notre projet de recherche et de notre intention (notamment la raison pour laquelle nous l'avons identifiée comme participant.e potentiel.le) ;
 - Nous soulignons le nom de notre directeur de thèse et de l'approbation notamment éthique de notre université ;
 - Nous la renseignons aussi sur les conditions de l'entretien (semi-dirigé, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, avec enregistrement de la discussion, dans un lieu convenu ou par l'utilisation de la plateforme Zoom) ;
 - Nous mentionnons l'usage des réponses obtenues et du respect de la confidentialité, en lien avec le formulaire de consentement requis afin de procéder à l'entretien.

Un délai peut survenir toutefois avant de connaître la décision de la personne. Elle peut aussi demander de recevoir par courriel les renseignements communiqués, de même que la copie du formulaire de consentement.

Si elle accepte :

- Nous déterminons ensemble une date, une heure et un lieu pour la première rencontre officielle (à son lieu de travail, chez elle, dans un local de l'UQO ou *via* la plateforme Zoom) ;
- Si elle préfère recevoir la documentation par courriel, nous obtenons l'information pour la lui transmettre ;
- Si l'entretien se déroule *via* la plateforme Zoom, nous la renseignons sur le fait qu'un lien lui sera transmis avant la journée du rendez-vous.

Si elle refuse :

- Nous la remercions de nous avoir écouté et lui demandons si elle ne connaît pas quelqu'un d'autre qui accepterait de participer à notre projet de recherche :
 - Si oui, nous l'encouragerons à ce qu'elle incite le nouveau participant ou la nouvelle participante à entrer directement en contact avec nous, mais dans le cas où nous obtenons un moyen de contacter par nous-même cette autre personne, nous essaierons d'obtenir son autorisation afin de pouvoir la nommer comme personne-référence lors de la prise de contact et entamerons avec cette autre personne la même procédure depuis le début.
- Le premier contact par courriel suppose d'utiliser le message de sollicitation écrit et approuvé par le comité éthique de notre université, en fonction de la catégorie de participant.e.s (secteurs pu-

blic, privé et société civile – association/organisme, commerçant.e/prestataire de services, résident.e) qui recouperont les éléments suivants :

- qui nous sommes, notre projet de recherche et notre intention (notamment la raison pour laquelle nous avons identifié cette personne comme participant.e potentiel.le) ;
- le nom de notre directeur de thèse et l’approbation notamment éthique de notre université ;
- les conditions de l’entretien (semi-dirigé, d’une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, avec enregistrement de la discussion, dans un lieu convenu ou par l’utilisation de la plateforme Zoom) ;
- l’usage des réponses obtenues et le respect de la confidentialité, en lien avec le formulaire de consentement requis afin de procéder à l’entretien ;
- copie du formulaire de consentement en fichier attaché.

Un délai doit être considéré, afin de recevoir la réponse du participant ou de la participante.

Si la personne accepte :

- Nous déterminons ensemble une date, une heure et un lieu pour la première rencontre officielle (à son lieu de travail, chez elle, dans un local de l’UQO ou *via* la plateforme Zoom) ;
- Nous l’informons de remplir le formulaire de consentement et de nous le transmettre, si ce n’est déjà fait ;
- Si l’entretien se déroule *via* la plateforme Zoom, nous la renseignons sur le fait qu’un lien lui sera transmis avant la journée du rendez-vous.

Si elle refuse :

- Nous la remercions de nous avoir écouté et lui demandons si elle ne connaît pas quelqu’un d’autre qui accepterait de participer à notre projet de recherche :
 - Si oui, nous l’encouragerons à ce qu’elle incite le nouveau participant ou la nouvelle participante à entrer directement en contact avec nous, mais dans le cas où nous obtenons un moyen de contacter par nous-même cette autre personne, nous essaierons d’obtenir son autorisation afin de pouvoir la nommer comme personne-référence lors de la prise de contact et entamerons avec cette autre personne la même procédure depuis le début.

Sur le délai d’attente

- Le délai de retour, si aucune décision n’est connue, demeure une question de jugement, tout dépendant des informations reçues de la personne. Mais nous envisageons néanmoins un retour de notre part la troisième journée suivant la prise de contact ;
- L’acceptation ou le refus suppose de renouer avec les étapes soulignées précédemment en pareille circonstance.

Suite à l’acceptation de participer à l’entretien

- Consigner les renseignements sur la date, le lieu et l’heure de l’entretien dans un calendrier ainsi que sur la Liste de vérification pour un entretien associée au participant ou à la participante (voir l’exemple à la page 421), qui couvre la période du contact initial jusqu’à la transcription ;
- S’assurer d’avoir la copie électronique du formulaire de consentement avant d’effectuer l’entretien ou encore de faire signer la personne avant de débiter ;
- Communiquer le local de l’UQO ou transmettre le lien Zoom, s’il y a lieu, avant le jour de l’entretien.

Procédure d'approche en vue de l'entretien officiel, suivant le premier contact

Préalable

Confirmer avec le participant ou la participante la tenue officielle de l'entretien fixé le lendemain par un appel téléphonique ou par courriel la journée précédente :

- si rien ne change, on poursuit ;
- si un imprévu survient ou une autre raison qui empêcherait d'effectuer l'entretien le jour prévu, nous effectuons un report à un moment ultérieur entendu.

Lors du déroulement de l'entretien

- Obtenir notre copie du formulaire de consentement signé et daté à la fois par le participant ou la participante et nous-même (si ce n'est pas déjà fait) ;
- Expliquer à nouveau les objectifs de la recherche ainsi que le déroulement, le type de question et la durée prévue de l'entretien ;
- Préciser que l'entretien sera enregistré pour les besoins de la transcription intégrale nécessaire à la méthode de l'analyse de contenu ;
- Préciser qu'il sera possible en tout temps d'arrêter l'entretien, advenant un malaise ou un inconfort, et de le reporter si besoin ;
- Suivre la démarche prévue dans le guide d'entretien avec questionnaire ;
- Une fois terminé, remercier le participant ou la participante et connaître son appréciation ;
- Savoir également s'il ou elle aimerait recevoir une copie de l'enregistrement, mais aussi une copie de la thèse et de l'article une fois disponibles, et consigner la décision d'obtenir copies ou non sur la Liste de vérification pour un entretien, du contact initial à la transcription.

Liste de vérification pour un entretien, du contact initial à la transcription

Code du participant ou de la participante

Lors du premier contact, avant l'entretien

Remise des documents d'information

Date de remise

Moyen (en personne,
par courriel)

Choix du participant potentiel ou de la participante
potentielle

Acceptation ou refus

Sur l'entretien

Date prévue de l'entretien

Les conditions ont été discutées : heure, lieu, durée

Oui / Non

Réception du formulaire de consentement signé par le
participant ou la participante

Date de réception

Le participant ou la participante
désire obtenir une copie de
l'enregistrement (Oui / Non)Mode entendu de
réception
(immédiatement après
l'entretien par transfert
sur une clé USB, plus
tard par courriel, etc.)

Le participant ou la participante
désire obtenir une copie de la
thèse (Oui / Non)Mode entendu de
réception (en person-
ne, par courriel, etc.)

Le participant ou la participante
désire obtenir une copie de
l'article (Oui / Non)Mode entendu de
réception (en person-
ne, par courriel, etc.)

Transcription de l'entretien

Date de la transcription intégrale de l'entretien

Fin de l'entretien et de la transcription

Mot de remerciement

Date

Date de fin de traitement de
l'entretien, incluant la
transcriptionSignature du
chercheur

Annexe V – Détails sur la couverture médiatique annuelle pour l'étude de cas et précisions sur l'utilisation de mots-clés

Voici un détail de la couverture journalistique de la présente étude à partir des sources principales retenues, c'est-à-dire le journal Le Droit et le média ICI Radio-Canada-Ottawa-Gatineau (Radio-Canada) :

Répartition par année des articles produits par Le Droit et Radio-Canada (RC) au sujet du projet de la Place des Peuples, pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021 (mots-clés inclus dans le texte)

Année	Projet Place des Peuples Mots-clés : « Place des peuples », nom du promoteur		
	Le Droit (1)	RC	Total
2013	0	0	0
2014	0	0	0
2015	97	16	113 (2)
2016	53	17	70
2017	63	40	103
2018	136	13	149
2019	18	0	18
2020	2	0	2
2021	7	4	11
Total	376	90	466

Notes :

- (1) Inclut l'ensemble des articles publiés sur papier, tablette et web.
- (2) Débute le 19 mai 2015.

Une analyse plus poussée démontre une répétition des mêmes articles à l'intérieur des diverses plateformes utilisées par le journal Le Droit, ce qui implique un effort visant à retirer du nombre les doublons pour ainsi éviter de consulter le même article deux fois ou plus. Par contre, certains d'entre eux peuvent varier en termes de nombre de mots, nous amenant donc à choisir celui qui en compte davantage sur la base de cette distinction susceptible de fournir quelques éléments d'information supplémentaires absents des autres articles. Cependant, un article particulier a été publié vingt-neuf (29) fois entre le 22 mai et le 18 juin 2018 ; celui-ci avait pour but de présenter un portrait du promoteur, à savoir au moment où des décisions importantes allaient être prises par la Ville de Gatineau sur l'avenir du grand projet. Ces précisions étant apportées, voici désormais le nombre d'articles retenus pour le journal Le Droit (voir le tableau à la prochaine page) :

Répartition par année des articles produits par Le Droit à partir de ses diverses plateformes avec et sans doublons au sujet du projet de la Place des Peuples, pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021 (mots-clés inclus dans le texte)

Année	Journal Le Droit Mots-clés : « Place des peuples », nom du promoteur					
	Papier	Tablette	Web	Total	Doublons	Total sans doublons
2015	52	0	45	97	43	54
2016	26	0	27	53	25	28
2017	23	19	21	63	38	25
2018	37	64	35	136	94 (1)	42
2019	6	6	6	18	12	6
2020	0	1	1	2	1	1
2021	1	3	3	7	1	6
Total	145	93	138	376	214	162

Note (1) : À noter 29 publications du même article entre le 22 mai et 18 juin 2018, pour un total de 28 doublons ; il s'agissait d'un portrait du promoteur, voire du président de l'entreprise derrière le projet de la Place des Peuples.

Dans le cas du média ICI Radio-Canada-Ottawa-Gatineau, nous avons relevé un nombre minime de doublons, soit neuf pour l'année 2017, deux pour l'année 2018 et un seul pour l'année 2021, au point de les conserver dans notre couverture médiatique en raison du peu d'effets sur notre démarche. Ainsi, en tenant compte de ces ajustements, nous obtenons un résultat combiné de 252 articles (voir le tableau qui suit).

Répartition par année des articles produits par Le Droit et Radio-Canada (RC) au sujet du projet de la Place des Peuples après ajustement des doublons, pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021 (mots-clés inclus dans le texte)

Année	Projet Place des Peuples Mots-clés : « Place des peuples », nom du promoteur		
	Le Droit	RC	Total
2013	0	0	0
2014	0	0	0
2015	54	16	70
2016	28	17	45
2017	25	40	65
2018	42	13	55
2019	6	0	6
2020	1	0	1
2021	6	4	10
Total	162	90	252

Ces données réajustées exposent une certaine constance dans la production des articles, et ce contrairement à leur publication avec les doublons pour les années 2015 à 2018. En effet, l'ajout des doublons transforme l'image de la situation – peut-être même amplifiée d'un point de vue médiatique – qui ressem-

ble alors plutôt à une montagne russe, selon des mouvements opposés de séduction et de protestation qui ont animé le débat.

Un mot maintenant sur nos essais et erreurs dans l'utilisation de mots-clés durant la recherche des articles, alors que nous avons appris à privilégier une option plutôt que d'autres. En effet, nous avons compris que la recherche par mots-clés devant apparaître à l'intérieur du texte complet permettait de générer davantage d'articles utiles comparativement à une recherche par mots-clés dans le titre ou dans l'introduction d'un article (en incluant ici les doublons). Le tableau qui suit le démontre.

Nombre d'articles identifiés selon les mots-clés choisis et un triage par « mots-clés inclus dans le texte », « mots-clés inclus dans le titre » ou « mots-clés inclus dans l'introduction », pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021

	Projet Place des Peuples Mots-clés : « Place des peuples », nom du promoteur	
	Total des articles	Total des articles pour Le Droit et Radio-Canada
Mots-clés à trouver dans le texte	578	466
Mots-clés dans l'introduction	293	237
Mots-clés dans le titre	22	19

De plus, un second exercice nous a permis d'évaluer la pertinence d'ajouter un nouveau mot-clé à ceux déjà utilisés : par exemple, l'ajout de « conflit » a réduit drastiquement le nombre d'articles pour la période ciblée, passant de 578 à 5 seulement. D'autres tentatives similaires ont été effectuées avec les termes « luttes », « tension » et « protestation » (aucun résultat), de même que « crise » (5 résultats) et « saga » (16 résultats). Ces tentatives, réalisées par curiosité, nous amènent à poser l'hypothèse sur l'utilisation par les deux médias d'un vocabulaire singulier pour désigner les oppositions susceptibles d'être associées à des conflits urbains. Mais cela mériterait une étude plus poussée.

Annexe VI – Formulaire de consentement, l’une des versions



Formulaire de consentement (pour les acteur.e.s du secteur public)

**Conflit urbain par les représentations des acteur.e.s en contexte de
revitalisation immobilière dans un quartier de centre-ville :
cas de la Place des Peuples (2015-2018) à Gatineau**

**Projet financé par
le Conseil de recherches en sciences humaines**

**Guylain Bernier, doctorant en sciences sociales
appliquées de l'Université du Québec en Outaouais
(UQO) et responsable de la présente recherche**

**Supervisé sous la direction de Mario Gauthier, Ph.D. en études urbaines
et professeur titulaire au Département des sciences sociales de l'UQO**

Nous sollicitons par la présente votre participation au projet de recherche en titre, qui vise à mieux comprendre le conflit urbain à partir des représentations des acteur.e.s, soit des personnes qui habitent et/ou exercent leurs activités au sein de leur quartier, soit d'autres qui participent à la réalisation d'un grand projet immobilier visant la revitalisation d'un centre-ville, soit d'autres encore qui contribuent à titre d'élue.e.s municipaux.ales ou de commerçant.e.s, de prestataires de services et de représentant.e.s d'une association de quartier.

À partir d'un cas de la ville de Gatineau, en songeant ici au projet de la Place des Peuples (2015-2018) qui devait être réalisé sur la rue Laurier en face du Musée canadien de l'histoire, notre but consiste à mieux comprendre comment les représentations des personnes impliquées, de près ou de loin, influencent la dynamique d'un conflit urbain. Par « représentation », il peut s'agir d'une image qui vous vient en tête lorsqu'un sujet donné ou un objet placé dans une conversation (par exemple, le centre-ville ou le grand projet immobilier) contribuent à la faire surgir. Il est aussi possible de la comparer à un souvenir et à un sentiment qui donnent un sens particulier au phénomène discuté, voire même prendre une forme symbolique ou une signification précise qui vous appartient et qui révèle votre façon de vous « représenter » les objets, les autres personnes et les événements lors d'une discussion.

Vous êtes donc invité.e à participer à ce projet de recherche, subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines et mené dans le cadre du doctorat en sciences sociales appliquées offert par l'UQO. Il s'agit pour vous d'effectuer l'exercice d'un entretien semi-dirigé, en répondant à des questions qui vous seront posées en lien avec nos intentions exposées plus tôt. Nous essaierons de connaître vos représentations, autrement dit vos images mentales, sentiments et points de vue, en suivant le cycle qui caractérise un conflit urbain du début jusqu'à sa fin supposée : débutant avec des changements proposés par le Pro-

gramme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville de Gatineau en vue de sa revitalisation proprement dite, mais en songeant aussi aux particularités du quartier qui devait accueillir le grand projet immobilier, c'est-à-dire la Place des Peuples, dont l'apparition a entraîné une réaction d'opposition donnant lieu au conflit, avec des interventions extérieures et souvent expertes, alors que le contre-projet de citation patrimoniale du quartier du Musée est venu changer la donne de manière à inciter un dénouement lui étant favorable, mais aussi à laisser place à certaines perspectives.

S'ajoute une particularité, puisque nous aimerions connaître aussi votre avis sur ce que les autres principaux personnages du cas étudié, étant favorables ou défavorables au grand projet immobilier, ont comme représentations à propos des mêmes éléments sur lesquels nous vous aurons interrogé.e.

Nous prévoyons une durée approximative de l'entretien de quatre-vingt-dix (90) minutes (maximum deux heures) qui se déroulera au moment qui vous conviendra et dans un lieu entendu ou encore à partir d'un moyen technologique (mode virtuel, à partir de la plateforme Zoom) ou par téléphone, s'il y a lieu. Soyez assuré.e que nous respecterons vos préférences et/ou vos craintes associées à la récente pandémie (ce qui implique le respect de la distanciation sociale et le port du masque).

Nous souhaitons enregistrer l'entretien effectué avec vous, afin de pouvoir profiter de l'ensemble de vos réponses à des fins d'analyse. Selon le déroulement choisi pour l'entretien, soit en personne, soit en mode virtuel, soit par téléphone, l'enregistrement sera audio ou vidéo. Vous pouvez d'ailleurs exprimer votre désir d'en recevoir une copie. Dans ce cas, nous établirons ensemble la façon de vous la remettre. Si vous refusez d'être enregistré.e toutefois, nous devons procéder à des prises de notes susceptibles de briser le rythme de la conversation et obligeant, si besoin, d'effectuer un second entretien. Ce refus minerait aussi la qualité de nos observations durant l'entretien. En signant ce formulaire de consentement vous acceptez normalement d'être enregistré.e. Si cela ne vous convient pas, vous pouvez refuser de participer à l'entretien. Il vous sera possible en revanche de contribuer au projet de recherche en nous aidant à identifier d'autres personnes (respectant nos critères d'inclusion) qui seraient intéressées à participer aux entretiens et en les encourageant à nous contacter.

Comme nous venons de le mentionner, votre participation à l'entretien signifie aussi pour nous le souhait d'effectuer de l'observation, ce qui suppose la prise de notes en cours de route ou par la suite.

Retenez que la confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'UQO.

Tant les données recueillies que les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à votre identification directe, puisqu'aucun nom ne sera mentionné et chaque participant.e obtiendra un code spécifique pour assurer l'anonymat. La confidentialité des données sera garantie notamment par la conservation de l'enregistrement (audio ou vidéo) de l'entretien à l'intérieur d'un ordinateur possédé par le chercheur et protégé par un mot de passe ; la transcription écrite de l'entretien sera codée, c'est-à-dire qu'en aucun moment votre nom ou vos coordonnées n'apparaîtront dans les documents de travail informatisés ou en version papier. De plus, le présent document de consentement et celui permettant de faire l'association entre le système de codification et vos renseignements personnels seront conservés à l'écart des données, précisément dans un coffret de sûreté verrouillé sous possession seule du chercheur qui inclura donc la clé de sauvegarde et la version papier (s'il y a lieu), tandis que le fichier électronique sera en plus protégé par un mot passe.

Les données recueillies seront détruites à la fin de la présente recherche (destruction des documents papiers, suppression des documents électroniques ainsi que de la mémoire cache associée aux fichiers et formatage de la clé USB) et, à moins que vous ne consentiez à une utilisation secondaire, telle que plus

amplement décrite plus loin, elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles précisées dans le présent formulaire de consentement.

Les résultats seront diffusés à l'intérieur d'une thèse de doctorat, mais aussi nous prévoyons publier un article scientifique. Dans chacune de ces publications, l'anonymat et la confidentialité des réponses seront assurés à partir du système de codification décrit plus haut.

Par contre, une identification indirecte de certain.e.s participant.e.s peut se produire, en raison de la visibilité qu'ils.elles ont obtenue dans la presse ou d'autres médias lors des événements entourant le débat sur le projet de la Place des Peuples, et ce, sans que nous en soyons responsable. À ce titre, les participant.e.s faisant partie de la Ville, d'une organisation ou d'une autre institution ayant été rendues visibles par les médias, peuvent également faire l'objet d'une identification. Dans ce dernier cas, une demande d'autorisation de citer le nom de l'établissement ou de l'organisation à l'intérieur de notre thèse a été effectuée.

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Les risques associés à votre participation sont minimaux, alors que les seuls inconvénients seront le temps consacré à l'entretien et les mesures sanitaires à respecter (s'il y a lieu), et le chercheur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les réduire ou les pallier. La contribution à l'avancement des connaissances sur le conflit urbain dans une grande ville du Québec sont les bénéfices directs anticipés. Aucune compensation financière n'est accordée. Par contre, si vous êtes intéressé.e, vous aurez accès aux résultats dévoilés à l'intérieur de la thèse de doctorat.

Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de l'UQO. Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, communiquez avec Guylain Bernier, doctorant en sciences sociales appliquées au XXX-XXX-XXX ou par courrier électronique : xxxx@uqo.ca. Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec monsieur André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'UQO, au 819-595-3900, poste XXX ou par courrier électronique : xxxx@uqo.ca.

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice, comme déjà dit. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement du projet de recherche. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer.

Le formulaire est signé en deux (2) exemplaires et nous en conservons une copie.

CONSENTEMENT À PARTICIPER AU PROJET DE RECHERCHE :

Nom du participant ou de la participante : _____

Signature du participant ou de la participante : _____

Date : _____

Nom du chercheur : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____

UTILISATION SECONDAIRE DES DONNÉES RECUEILLIES (SI NÉCESSAIRE)

Avec votre permission, nous aimerions pouvoir conserver les données recueillies à la fin du présent projet pour d'autres activités de recherche dans le domaine des études urbaines pour lequel vous êtes aujourd'hui invité.e à participer. Afin de préserver vos données personnelles et votre identité, les données seront anonymisées, c'est-à-dire qu'il ne sera plus possible à quiconque de pouvoir les relier à votre identité. Nous nous engageons à respecter les mêmes règles d'éthique que pour le présent projet.

Il n'est pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer au présent projet de recherche. Si vous acceptez, vos données seront conservées pour une période de dix (10) ans⁶⁰⁰ après la fin du présent projet de recherche et ensuite détruites.

⁶⁰⁰ D'après la *Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER)*, la durée de conservation des données varie selon les types d'informations et les domaines d'étude. Il a été estimé qu'une période de conservation de dix ans après la fin de la recherche serait suffisante. Cela a été jugé sur la base de deux rapports de recherche émis par l'UQO, dont l'un est une thèse de doctorat en sciences sociales appliquées portant sur les études urbaines, avec cinq ans de conservation des données (Letellier, 2018), et l'autre un mémoire de maîtrise en sciences sociales du développement territorial aussi axé sur l'urbain, avec une période de quinze ans (Gagnon, 2015). Un entre-deux a été choisi.

CONSENTEMENT SUR L'UTILISATION SECONDAIRE DES DONNÉES :

☐ J'accepte que mes données soient conservées pour une utilisation secondaire.

☐ Je refuse une utilisation secondaire des données que je vais fournir.

Nom du participant ou de la participante : _____

Signature du participant ou de la participante : _____

Date : _____

Nom du chercheur : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____

**Annexe VII – Tableau historique de la population
de certaines villes du Québec, entre 1871 et 2001**

Année Ville	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1941
Montréal	107 225	140 747	216 650	267 730	467 986	618 506	818 577	903 007
Québec	59 699	62 446	63 090	68 840	78 118	95 193	130 594	150 757
Hull	3 800	6 890	11 264	13 993	18 222	24 117	29 433	32 947
Aylmer	1 650	1 762	1 945	2 291	3 109	2 970	2 835	3 115
Gatineau	-	-	-	-	-	-	-	2 822
et Pointe-Gatineau	-	1 460	1 520	1 583	1 751	1 919	2 282	2 230
Sherbrooke	4 432	7 227	10 097	11 765	16 405	23 515	28 933	35 965
Trois-Rivières	7 570	8 670	8 334	9 981	13 691	22 367	35 450	42 007

Année Ville	1951	1961	1971	1981	1991	2001
Montréal	1 021 520	1 189 062	1 214 375	980 354	1 017 666	-
Com. urbaine Mtl et nouvelle ville de Mtl				1 760 122	1 775 871	1 617 333
Québec	164 016	171 979	186 025	166 474	167 517	-
Com. urbaine Qc et nouvelle ville de Qc	-	-	-	458 980	490 271	485 827
Hull	43 483	58 929	63 565	56 225	60 707	-
Aylmer	4 375	5 294	7 200	26 695	32 244	-
Gatineau	5 771	13 222	22 360	74 988	92 284	-
Pointe-Gatineau	3 874	8 854	15 635	-	-	-
Com. urbaine (excluant Aylmer), Com. urbaine de l'Outaouais et nouvelle ville de Gatineau	-	-	-	131 213	201 536	231 368
Sherbrooke	50 543	66 554	80 730	74 075	76 429	141 640
Trois-Rivières	46 074	53 477	55 885	50 466	49 426	124 662

Sources : Bureau fédéral de la statistique (1941 ; 1951 ; 1961), ISQ (2022b), Statistique Canada (1971 ; 1982 ; 1992 ; 1994).

Lexique

Acteur. Regroupement, groupe, mouvement ou institution qui prend part à l'action et joue des rôles à l'intérieur d'une société dans un but souvent déterminé ; qui évolue donc dans des systèmes ou des régimes d'action sociale.

Acteur.e. Individu qui prend part à l'action et joue des rôles au sein de la société dans un but déterminé ; qui évolue dans des systèmes ou des régimes d'action sociale.

Action collective. Mobilisation organisée d'individus travaillant de concert pour la réalisation de buts communs. Elle concerne notamment les mouvements sociaux et de protestation.

Action publique. Transformation sociale par le politique, voire aussi conjonction de relations entre des autorités gouvernementales et différents autres acteurs impliqués dans l'espace public en vue de réaliser un objectif commun.

Action sociale. Comportement intentionnel qui vise à atteindre une fin, alors que son auteur.e s'avère en mesure d'en donner un sens, en considérant aussi le fait qu'il.elle évolue avec d'autres. Par conséquent, elle inclut les actions collective, publique, politique, privée – entre individus de groupes restreints – et aussi conflictuelle.

Antagoniste. Individu seul, ou non, ou groupe qui se trouve en situation d'opposition, de lutte ou d'hostilité avec d'autres en contexte de conflit.

Appartenance. En lien avec « ce à quoi j'appartiens », il s'agit du sentiment éprouvé, soit par un individu, soit par un groupe, d'être d'un territoire donné.

Attachement. Expérience émotionnelle et manière d'agir envers des lieux, des gens ou des objets, mais dont l'essentiel repose sur le fait d'aimer le territoire ou le lieu dans lequel on vit.

Cognition. Rassemblement d'informations, de connaissances, de représentations, d'opinions et de croyances sur nous-même, nos comportements et notre environnement. Selon Pascal Moliner (1996), ces apports élémentaires proviennent de trois sources : premièrement, les expériences et les observations de l'individu (« j'ai vu, j'ai fait ») ; deuxièmement, les échanges verbaux auxquels il a été exposé (« j'ai entendu, on m'a dit ») ; et troisièmement, les croyances qu'il a su élaborer (« je pense, je crois »).

Conflit urbain. Lutte mettant en cause des protagonistes ou des antagonistes au sujet d'un projet urbain – grand ou pas – touchant un aménagement ou des ressources urbaines, sur la base d'une divergence de vue impliquant des intérêts, des valeurs et/ou des croyances. Il peut s'agir d'un conflit *dans* la ville, par rapport à des enjeux sociaux, économiques, environnementaux ou culturels en milieu urbain, ou encore d'un conflit *de* la ville, concernant cette fois-ci des enjeux entourant les transformations de l'environnement urbain, notamment le cadre bâti.

Droit à la ville. Expression inspirée de Henri Lefebvre et son ouvrage *Le droit à la ville* (1968), en tenant compte du contexte des luttes urbaines et d'un droit pour les populations évincées par les rénovations urbaines d'avoir un mot à dire sur les transformations de leurs quartiers et de la ville au sens large. Le droit à la ville représente donc un droit pour les citoyen.ne.s de participer à la ville, c'est-à-dire de faire

plus que d'y habiter, mais bien de porter un regard critique et de contribuer aux décisions prises sur ses modifications orchestrées par l'administration urbaine et les autres acteurs publics et privés.

Dynamique conflictuelle. Du sens de Jacques Beauchard et de Julien Freund, c'est-à-dire la capacité d'un conflit de faire partie intégrante de la vie en société, d'en déterminer son avenir et de modeler certaines de ses configurations au détriment d'autres. Il s'agit donc d'une dynamique particulière qui possède son propre cycle perpétuel, faisant ainsi référence à un état de changement et d'innovation qui suscite tout d'abord un déséquilibre ainsi que des tensions pouvant se transformer ensuite en une crise qui donnera vie à un antagonisme directeur (une bipolarisation) et donc à un conflit ou antagonisme foyer (lutte ouverte avec répertoires d'opposition) pouvant rester localisé ou être alimenté par l'extérieur de manière à modifier le conflit de départ et entraîner de nouvelles divisions, alors que son essoufflement se produira et exigera finalement la négociation d'un compromis, signe d'une résolution ou encore d'un antagonisme résiduel responsable, tout dépendant de sa force, de la réanimation des hostilités.

Échelle humaine (Ville à l'). Conception de la ville et de son cadre bâti sur la base de la mobilité, de l'activité humaine, de la perception sensorielle et de la communication dans l'espace public, en se fiant à Jan Gehl (2012). Autrement dit, il s'agit d'aménager une ville plus accessible, plus conviviale, avec des services de proximité, de l'espace pour les piétons et les cyclistes, voire une ville à hauteur du regard, une ville animée, une ville moins « automobilisée ».

Espace. Étendue disponible dans lequel se retrouvent tous les objets de la nature étant modifiés ou non par l'être humain.

Espace incarné. Principe selon lequel les mouvements du corps dans l'espace génèrent une expérience perceptuelle qui transforme et reproduit l'espace-temps ; un individu qui se trouve dans un lieu donné crée une connexion avec celui-ci et ce vécu singulier s'imprègne d'une mémoire et de souvenirs sur cette relation à la fois spéciale et spatiale, d'où une incarnation du lieu. Autrement dit, des sentiments imprègnent le lieu en question, au point où l'individu s'en souviendra chaque fois qu'il s'y rendra.

Gentrification. Processus par lequel des revitalisations urbaines modifient la composition populationnelle de la partie de la ville touchée, souvent un quartier. Ces interventions d'ampleur attirent des gens davantage scolarisés et fortunés qui prennent la place des ancien.ne.s résident.e.s aux conditions socio-économiques moins favorisées. Il s'agit alors d'une transformation de l'image d'un quartier souvent sur la base d'améliorations du cadre bâti dans le but d'attirer une population mieux nantie et de renverser la tendance « paupérisante » du milieu.

Identité. En lien avec « qui je suis » et provenant de la racine latine *idem* qui signifie « le même » ; représente ce qui est propre à un individu ou à une collectivité, ce qui les singularise en tant qu'êtres évoluant sur un territoire donné, voire aussi ce qui permet de les identifier (par exemple, le nom reçu assure non seulement l'identification d'un individu, mais fait en sorte qu'il le devienne). Il s'agit dans le dernier cas d'une union humain-lieu qui constitue un ancrage territorial ou qui est associé souvent à des objets symboliques – voire sacrés –, d'où un prolongement de ce qui fait l'individu ou le groupe.

Idéologie. Forme de discours servant à exposer un idéal de l'existence de la multitude, dans le souci de préserver l'ordre établi. Il est question d'une doctrine ou d'un ensemble de croyances ou d'une croyance forte permettant la cohésion d'un État ; cette doctrine repose sur une argumentation souvent scientifique et se dote d'une crédibilité excessive ou non fondée. On la considère souvent comme une construction intellectuelle qui ressemble au mythe, car son but réside dans l'intention de diriger les conduites humaines sur le chemin jugé le meilleur.

Image. Unité de l'imaginaire, mentale, perceptuelle, graphique, optique, individuelle ou sociale, qui offre une copie sensible de la réalité. Associée à la représentation, elle lui fournit une forme, lui offre un produit à partir duquel s'enclenche son processus.

Imaginaire. Capacité ou produit de l'imagination par lequel il devient possible de former dans la conscience et la pensée des images de la réalité ou qui la dépassent. Il désigne l'expression subjective d'une prise de conscience du monde par laquelle l'espace perçu en devient un représenté.

Individu. Être humain considéré comme une unité faisant partie d'une population donnée, souvent associé à l'acteur – et actrice – qui joue des rôles au sein de la société, qui a besoin d'être supporté, de recevoir du respect et de la reconnaissance, qui exprime sa subjectivité, est rationnel et poursuit une quête d'identité.

Interdisciplinarité. Collaboration ou combinaison de deux ou plusieurs disciplines dans le but de mieux comprendre un phénomène ou de résoudre une problématique complexe, en atténuant les démarcations que suscite normalement la science.

Itération cristallisante. Phénomène par lequel les représentations des acteur.e.s du départ sont renforcées par les paroles et comportements d'autrui, qui se répètent et contribuent à les confirmer davantage.

Lieu. Processus de transformation de l'espace sous une dynamique de topomorphose permettant d'introduire une grappe de valeurs sociales au sein d'un point géographique précis, d'un endroit ou d'un emplacement qui en est investi et devient un habitat pour l'être humain. Il se veut un construit de l'expérience, un centre des représentations et des manières de concevoir l'existence, pouvant être emblématique, identitaire ou de proximité.

Luttes sociales. Associées surtout à la période des rénovations urbaines des années mille neuf cent soixante et soixante-dix, qui ont entraîné la transformation de plusieurs quartiers ouvriers pour faire passer des routes, des autoroutes et pour construire des tours à bureaux dans les grandes villes. Elles constituent des oppositions entre les classes dominantes et les usagers du territoire urbain par rapport aux objets du quotidien, tels que le logement, l'espace public, le travail ou autres.

Macro-mouvement. Dynamique de l'échelle spatiale supérieure ou encore globale, par laquelle diverses populations, avec leurs États et territoires, partagent des idéaux et des pratiques semblables pour assurer leur cohésion et développement à différents niveaux.

Méso-mouvement. Dynamique d'interrelations entre le macro- et le micro-mouvement, dans une communication entre les échelles, par la mise en contact des différents acteur.e.s et groupes d'acteur.e.s, signifiant donc la présence d'une arène de discussions et de débats ouverte autant à la collaboration qu'à l'opposition.

Métropolisation. Suite à la tertiarisation de l'économie et la montée de la mondialisation, processus par lequel se constitue une centralisation régionale au sein d'une grande ville monopolisant le tertiaire supérieur (finance et services spécialisés aux entreprises). À ses attributs populationnels, économiques, fonctionnels et administratifs, s'ajoute une volonté de revitaliser les centres pour en faire également des lieux de rayonnement culturel et événementiel, afin de rendre plus compétitive la grande ville – métropole – face à ses semblables du marché mondial.

Micro-mouvement. Dynamique de l'échelle spatiale plus près des gens ou encore locale, associée au vécu, au quotidien et au milieu de vie.

Milieu. Comparé au lieu, il engage aussi des rapports avec d'autres endroits, par exemple, entre des quartiers de la même ville ou entre la ville et la campagne. Contrairement au lieu jugé en fonction de sa qualité intrinsèque par les valeurs qu'on y a investies, le milieu concerne plutôt les interactions sociales qui lui donnent une dynamique ; on parlera donc davantage d'un milieu de vie que d'un lieu de vie. Il fournit les conditions nécessaires aux comportements humains, d'où une analogie à un écosystème.

Mixité sociale. Processus de rééquilibrage populationnel visant à créer une cohabitation harmonieuse entre des résident.e.s de conditions socioéconomiques variées au sein d'un même quartier ou portion de la ville. Il s'agit de briser les « effets de quartier », selon lesquels la concentration d'une population précarisée dans certains espaces aurait pour effet de renforcer les contingences de la pauvreté sur les individus qui y évoluent.

Mouvement social urbain. Forme d'actualisation des classes sociales et des protestations ouvrières passées, qui étaient associées aux luttes sociales, il implique une dynamique de groupe organisée autour d'enjeux, dont la ville sert de théâtre pour cet acteur. Il s'agit d'une action collective modelée par des facteurs territoriaux et culturels, dont l'organisation vise à atteindre un but, c'est-à-dire à créer le changement ou à transformer une situation jugée injuste ou inacceptable par l'usage de différents moyens de protestation et d'opposition.

Mythe. Récit explicatif, inventé ou non, qui sert à comprendre, à éclairer certains événements et qui, dans un temps et un lieu immémoriaux, ont dévoilé un mystère. Mais encore, il s'agit d'un récit surtout porteur de sens, notamment sur l'existence et qui peut encourager certains comportements humains et en décourager d'autres pour favoriser un vivre ensemble plus harmonieux.

NIMBYisme. Phénomène particulier défini par des études urbaines aux États-Unis durant les années mille neuf cent quatre-vingt, se traduisant par le syndrome du « pas dans mon arrière-cour » et consistant à qualifier le comportement d'individus – ou eux-mêmes – qui s'opposent à la réalisation chez eux ou à proximité de leur milieu de vie d'un projet en aménagement, en immobilier, en infrastructure ou autres. On leur reproche alors leur égoïsme et d'avoir peu de préoccupation pour le bien-être général.

Patrimoine. Objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, reconnu par une collectivité pour ses valeurs mémorielles, historiques et identitaires, dont l'intention vise sa préservation, sa conservation, son appropriation et sa mise en valeur pour les générations actuelles et futures (inspiré en partie de Beaudet, 2008 et Ville de Gatineau, 2013).

Patrimonialisation. Mouvement de réappropriation de certaines propriétés d'un territoire – cadre bâti et/ou milieu naturel –, dans une quête identitaire à affirmer ou à réaffirmer. Cette mise en valeur peut s'exprimer dans une promotion du caractère distinctif du patrimoine en cause, au point de devenir un attrait touristique. Ce mouvement se divise entre la préservation (tel quel), l'assimilation (à la nouveauté) et le rejet (de l'illégitime).

Perception. Aptitude d'un individu de saisir la réalité par les sens, pour en arriver à la conscience et au processus de représentation.

Planification rationnelle globale. Paradigme fondateur de la planification urbaine moderne axée sur la science techniciste et les mathématiques, afin de lier les connaissances théoriques et les pratiques à une action publique centralisée sous la forme d'un plan global (« *master plan* »).

Planification stratégique par projet. Souvent qualifiée de « planification néolibérale », elle représente une alternative à la planification rationnelle globale par son orientation de l'action publique vers une vision

moins centralisatrice et dans un processus continu de réactualisation des priorités à partir d'évaluations périodiques destinées à augmenter les chances d'atteindre les objectifs escomptés. Axée sur le projet, elle s'éloigne du plan global, qui s'impose sur toute une ville, afin de sélectionner des endroits précis, dont des quartiers, qui pourront bénéficier d'une revitalisation urbaine selon leurs spécificités.

Planification urbaine. Série de démarches et de procédures comptant des analyses et des études juridiques, techniques et financières, souvent présentées sous forme de plans avec échéanciers, destinées à rendre cohérentes les actions nécessaires à l'aménagement et au développement de milieux urbains, afin de les rendre plus esthétiques et/ou fonctionnels. Il s'agit aussi d'un domaine d'étude visant à mieux comprendre les problématiques associées à l'aménagement et au développement urbains, tout en fournissant des pistes de solution.

Projet urbain et Grand projet urbain. Mode d'organisation de l'action collective par un travail en réseau et une transversalité cherchant à mobiliser des acteurs – et acteur.e.s – et des ressources dans le but de définir les problèmes et d'assurer une mise en œuvre des actes à poser sur la base d'objectifs clairs et partagés, tout en effectuant un suivi régulier utile à l'apport de correctifs. Dans ce cadre, le *projet urbain* représente une mise en relation d'acteurs – et acteur.e.s – et de ressources visant la planification et la transformation d'une partie de la ville, dans le but de la rendre plus compétitive, tandis que le *grand projet urbain* détonne par l'importance des ressources financières qu'il exige – des centaines de millions ou milliards de dollars – dans le but d'effectuer une transformation radicale de l'image de la ville, par des réalisations iconiques, monumentales et prestigieuses.

Protagoniste. Individu ou acteur.e qui proteste contre quelque chose, qui joue un rôle principal dans ce genre d'activité ; dans le cas du conflit urbain, il peut s'agir d'une protestation contre la construction d'un immeuble en hauteur dans un quartier donné. Mais le protagoniste peut aussi désigner un antagoniste – voir la définition plus haute –, étant une autre manière de définir les opposants à l'intérieur d'un conflit urbain.

Proxémie. Forme de proximité entre l'être humain et son milieu de vie ou son territoire, faisant en sorte de créer un état fusionnel ; ou encore, elle signifie un rapport humain-territoire selon lequel il y a rapprochement entre l'histoire du territoire et celle de l'individu qui l'occupe.

Quartier. Fraction ou portion de la ville qui réunit des aspects physiques, un cadre juridictionnel et une ou des communautés, mais qui demeure aussi un milieu de vie, de ressources, de mémoires et d'ancrage pour certains individus. Il est avant tout une construction sociale, à la fois comme territoire fonctionnel, pour ses usages et services ; symbolique, par l'imaginaire qu'il inspire et son histoire ; et relationnel, en raison des interactions sociales qui s'y retrouvent.

Rationalité cognitive. Mode de raisonnement qui ajoute aux intérêts des valeurs et des croyances dans la capacité de l'individu ou de l'acteur.e à justifier ses comportements à partir de « bonnes raisons », voire ses stratégies déployées afin de maîtriser de manière cognitive les aléas de son environnement. En ce sens, il s'agit pour lui de prendre des décisions et de faire des choix à partir de cognitions qui débordent des limites de la rationalité instrumentale.

Rationalité instrumentale. Mode de raisonnement axé sur le calcul des avantages et des coûts, de manière à prendre la meilleure décision ou à faire le meilleur choix possible. Sous son effet, l'individu, dit *homo oeconomicus*, cherchera à maximiser ses satisfactions – ses intérêts – en utilisant les ressources en sa possession, et ce, en dépit des contraintes.

Rénovation urbaine. Mode d'action préconisé par les gouvernements pratiquant une planification rationnelle globale durant les années mille neuf cent soixante et soixante-dix, consistant à réaménager des portions de ville de façon à démolir pour reconstruire selon les plans établis, ce qui entraînait des phases d'expropriation et négligeait la consultation auprès des citoyens.

Représentation. Du latin *repraesentare*, c'est-à-dire « faire apparaître », elle suppose donc un processus par lequel on se présente à nouveau et sous une autre forme la réalité perçue. Elle oblige la constitution d'un corpus de connaissances fondé sur des partages, des observations et des expériences de la vie, afin de reconstruire le réel. En tant que processus, elle exige un partenariat avec les images, puisque ces dernières en sont la forme ou encore le produit.

Représentation sociale. Ensemble d'éléments, tels que des informations, des opinions et des croyances, à partir desquels les individus établissent des relations et s'entendent sur celles à conserver au sein de leur groupe. En d'autres termes, elle forme un mode spécifique de connaissance du réel, dans le but de mieux comprendre et interpréter le monde, semblablement au mythe, à l'idéologie, voire même à la religion. Elle guide donc l'action en société.

Représentation spatiale. Manière de donner un sens à l'espace, à un lieu ou à un territoire, en fonction d'images mentales, de relations, d'expériences et de pratiques qui tiennent donc compte du rapport entre l'humain et son environnement.

Revitalisation immobilière. Forme de revitalisation urbaine qui concerne particulièrement le cadre bâti, voire l'amélioration du parc de logements ou la planification d'une densification sur un territoire déterminé.

Revitalisation urbaine. Ensemble de programmes visant la transformation des espaces urbains par des acteurs issus du milieu dans un partage de leurs intentions, idées et pistes de solution, afin de rencontrer l'objectif principal qui consiste souvent à améliorer l'environnement physique d'un quartier jugé comme étant dégradé ou défavorisé.

Rite et Rituel. L'un et l'autre se rejoignent dans la mesure où ils font référence à des pratiques coutumières, à des habitudes, voire à des actes itératifs susceptibles d'apporter quelque chose, par exemple une certitude, un réconfort, une satisfaction. Si le *rite* s'associe à la manière d'agir acceptée et reconnue collectivement ou par un groupe donné, le *rituel* vise à mettre en œuvre le premier, voire à encourager les comportements adéquats pour ses effets jugés bénéfiques. Pour Erving Goffman (1973b, p. 73), le rituel désigne un « acte formel et conventionnalisé par lequel un individu manifeste son respect et sa considération envers un objet de valeur absolue, et à cet objet ou à son représentant ». En définitive, rite et rituel servent à assurer la conservation d'une ou de plusieurs croyances, étant d'ailleurs les créateurs des automatismes nécessaires pour y parvenir.

Sens du lieu. Réaction face à un lieu aux fonctions symboliques et socio-territoriales, ainsi qu'à toute modification qu'il subit ou peut subir ; selon Sandra Breux et Mario Bédard (2013, p. 75), il « couvre l'éventail des attachements émotionnels et subjectifs des individus et des communautés envers un tel lieu auquel ils peuvent s'identifier, se définir et y trouver du confort ». Il est possible également de le désigner tel un sentiment rattaché à la manière dont l'individu expérimente, exprime, imagine et connaît le lieu dans lequel il vit.

Socialité. Transformation de l'espace en un lieu mythique par le biais d'un investissement symbolique-affectif tributaire d'un enracinement territorial et d'un partage des expériences et des émotions vécues par un groupe d'individus.

Symbole. Outil de signification du monde qui évoque un signifié précis, est souvent chargé de sens figuré et nécessite d'avoir une clé pour le décoder. Comme unité de sens, sa vue évoque une impression ou un sentiment particulier (par exemple, le drapeau évoque un sentiment de patriotisme ou de fierté).

Territoire et Territorialité. Le *territoire* incorpore le lieu et le milieu ou en devient un synonyme, pouvant aussi être défini comme un espace socialement construit et investi d'institutions, dont les frontières variables peuvent s'étendre à un continent, un pays ou encore à une ville, un quartier ou une propriété privée. Il permet l'agencement des ressources matérielles et symboliques nécessaires aux pratiques individuelles et collectives pour ainsi créer une identité commune. Comme système d'existence, il conjugue l'espace et ses objets, les acteurs (et acteur.e.s) et leurs représentations de manière à créer un phénomène de *territorialité*, c'est-à-dire de réunir des individus et des milieux en une osmose responsable d'expériences uniques (création d'un lien humain-territoire qui contribue à l'identité, voire aussi au sentiment d'attachement et/ou d'appartenance).

Topophilie. Manifestation affective envers un lieu, dans une expérience d'appropriation et d'utilisation possible en vertu d'une proximité recherchée et satisfaisante, à savoir dans une interface entre les propriétés physiques du lieu et la force du lien émotionnel à son égard.

Valeur(s). Portant sur plusieurs facettes, autant associée à une impression esthétique, à l'approbation d'un acte de charité, à l'admiration d'une performance qu'au jugement porté sur quelque chose ou quelqu'un, elle incite surtout l'individu à penser et à agir d'une certaine façon. En société, elle devient une pratique associée à une norme sociale qui guide les conduites et les jugements individuels et collectifs. En définitive, elle peut être définie comme une croyance sur ce qui est jugée préférable pour l'action individuelle et sociale, voire un idéal recherché dans la conduite humaine. Elle peut aussi désigner simplement ce à qui ou à quoi on accorde de l'importance.

Ville. Importante construction sociale inspirant une civilisation, qui rassemble une population, une densité de peuplement, un cadre bâti avec plusieurs quartiers, une hétérogénéité des occupant.e.s et de la vie collective, une importante division et spécialisation du travail, de multiples fonctions et services, étant distincte du village et de la campagne, mais de plus en plus mondialisée. Qui plus est, elle représente un territoire à la fois d'émancipation pour l'individu et d'anonymat pouvant toutefois être supplanté par une vie communautaire ou de quartier. Mais aussi, la Ville – avec un « V » majuscule – est synonyme de gouvernement, voire d'institution symbolisée par un conseil municipal et un fonctionnariat.

Bibliographie

Archives

- BAC (Bibliothèque et Archives Canada). Collection Peregrine Maitland, R2475-0-0-E, série « Correspondence », vol. 1, pièce 222, s.p., lettre du gouverneur général demandant la réservation de terrains dans le canton de Nepean au sir Maitland, le 14 février 1821.
- _____. Fonds Philemon Wright and family, R4074-0-7-E, série « Family and business papers », vol. 7, pp. 2354-2355, lettre du comte Dalhousie à P. Wright, le 27 mars 1821.
- _____. Fonds Philemon Wright and family, R4074-0-7-E, série « Family and business papers », vol. 11, pp. 3447-3448, lettre du comte Dalhousie à P. Wright, le 6 septembre 1823.
- _____. Fonds Philemon Wright and family, R4074-0-7-E, série « Family and business papers », vol. 33, pp. 14573-14575, lettre de P. Wright à J. Bouchette, le 23 septembre 1823.

Articles de presses

- Armengaud, M. G. (2023, 2 février). Combien de projets de condos de plus avant une vraie catastrophe ? *Le Devoir*, p. A7.
- Beaud, G., & Banville, M.-S. (2022, 14 juin). De la crise du logement à la crise de l'habiter. *Le Devoir*, p. A7.
- Bélanger, M. (2013, 10 janvier). La maison unifamiliale n'a plus la cote. *Le Droit*, p. 2.
- _____. (2014, 20 janvier). Nouveaux condos au centre-ville. *Le Droit*, p. 7.
- _____. (2015, 1^{er} août). Le chantier du projet Zibi sur le point d'être lancé. *Le Droit*, 103(104), p. 8.
- _____. (2015, 8 septembre). Projet Brigil: un «fantasme de promoteur». *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 9 septembre). Une proposition officielle bientôt. *Le Droit*, 103(135), p. 4.
- _____. (2015, 7 octobre). Place des peuples: de l'opposition avant même l'annonce. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 23 octobre). Le maire aurait invité Brigil à réfléchir au site Guertin. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 17 novembre). Le malaise Brigil du maire Pedneaud-Jobin. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015a, 26 novembre). Critiques envers Brigil: le maire d'accord sur le fond, pas la forme. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015b, 26 novembre). Le patron de Brigil exige la démission de Normand. *Le Droit*, 103(200), p. 39.
- _____. (2015, 27 novembre). Conflit avec la CCG: Desjardins «tourne la page». *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 30 novembre). Malaise à la chambre de commerce. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 1^{er} décembre). Après Bush, la méthode «Harper», selon Duggan. *Le Droit*, 103 (205), p. 4.
- _____. (2015a, 2 décembre). Les Gatinois sont en «grande majorité» favorables, croit Brigil. *Le Droit*, 103(205), p. 5.
- _____. (2015b, 2 décembre). Projet place des peuples de Brigil. Levée de boucliers citoyenne. *Le Droit*, 103(205), p. 4.
- _____. (2015, 3 décembre). Les Gatinois pourraient devoir voter. *Le Droit*, 103(205), p. 4.
- _____. (2015a, 6 décembre). Gatineau, futur refuge de grandes fortunes? *Le Droit* (site web).
- _____. (2015b, 6 décembre). Place des peuples, un projet sur mesure pour les investisseurs. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 8 décembre). Champagne ne veut pas de référendum. *Le Droit*, 103(210), p. 2.

- _____. (2015, 10 décembre). C'est parti pour le projet Zibi. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 11 décembre). Projet Zibi. De la maquette à la réalité. *Le Droit*, 103(213), p. 3.
- _____. (2015, 12 décembre). « Mal à l'aise », la présidente de l'ARIH quitte son poste. *Le Droit*, 103(214), p. 9.
- _____. (2015a, 15 décembre). Brigil attend un «signal clair et fort». *Le Droit*, 103(216), p. 3.
- _____. (2015b, 15 décembre). Non, répète le Collège Saint-Joseph. *Le Droit*, 103(216), pp. 2-3.
- _____. (2015, 16 décembre). «Ça n'empêche pas du tout la réalisation du projet». *Le Droit*, 103(217), p. 9.
- _____. (2016, 11 janvier). La rentrée politique à Gatineau. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 22 janvier). Appui sans réserve à Place des peuples. *Le Droit*, 103(247), p. 9.
- _____. (2016, 25 février). Place des peuples divise les Gatinois. *Le Droit*, 103(276), pp. 2-3.
- _____. (2016, 12 avril). Carpentier demande un huis clos. *Le Droit*, 104(13), p. 5.
- _____. (2016, 15 avril). Un bilan pour les élus la semaine prochaine. *Le Droit*, 104(16), p. 6.
- _____. (2016, 5 mai). Gatineau est sur la bonne voie, estime la CCG. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 9 mai). Tours Brigil: l'enjeu des élections de 2017, croit Laferrière. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 18 mai). Derrière les tours Brigil, devant la Commission. *Le Droit*, 104(44), p. 5.
- _____. (2016, 24 juillet). Difficile de générer de l'enthousiasme. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 16 septembre). Les coops d'habitation se lèvent les manches. *Le Droit*, 104(142), p. 11.
- _____. (2016, 17 novembre). «Moi, je l'appuie», affirma Labeaume. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 22 novembre). Une citation patrimoniale demandée pour le quartier du musée. *Le Droit* (site web).
- _____. (2017, 11 février). Ramener les familles dans le «Vieux». *Le Droit*, 104(267), p. 12.
- _____. (2017, 18 mars). Brigil souhaiterait un permis dans six mois. *Le Droit*, 104(297), p. 4.
- _____. (2017, 21 mars). Desjardins lance un avertissement à Gatineau. *Le Droit*, 104(299), p. 5.
- _____. (2017, 24 mars). Projet Place des peuples: retour au concept de départ. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017, 22 juin). Denise Laferrière assume son intervention dans une vidéo promotionnelle de Brigil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017a, 29 septembre). Appuis politiques nombreux aux tours Brigil. *Le Droit* (site web).
- _____. (2017b, 29 septembre). Quartier du Musée: une désignation «néfaste». *Le Droit* (site web).
- _____. (2017, 30 septembre). L'ombre des tours Brigil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017, 4 octobre). Résolution sur les tours Brigil: le débat tombe à plat. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017, 21 octobre). «Commande politique» pour ralentir Brigil, accuse la Chambre de commerce. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017a, 22 octobre). Chambre de commerce: quatre anciens présidents offusqués. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017b, 22 octobre). Les tours Brigil divisent. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017, 25 octobre). Le VIU 2 sur la rue Laurier. *Le Droit*, 105(176), p. 6.
- _____. (2017, 22 novembre). La porte s'ouvre pour les tours Brigil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 16 janvier). Pas avant 2019 pour les frais de croissance. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 19 janvier). Même maire, nouveau maire. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 2 février). Le VIU II pourrait passer à 24 étages. *Le Droit*, 105(258), p. 9.
- _____. (2018, 8 février). Gilles Desjardins dans la mire du DGEQ. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 1^{er} mars). L'étude des tours reportée. *Le Droit*, 105(281), p. 5.
- _____. (2018, 2 mai). Quartier du musée: un débat au conseil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 7 mai). « On ne peut pas dire non aux tours », selon le conseiller LeBlanc. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 8 mai). «Place des peuples n'existe pas». *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 9 mai). Place des peuples «à la croisée des chemins». *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 10 mai). Brigil rencontrera l'urbanisme à la fin mai. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 28 mai). Brigil rencontrera l'urbanisme. *Le Droit* (tablette).

- _____. (2018, 19 août). Un «coup mortel» pour le quartier du Musée. *Le Droit* (site web).
- _____. (2018a, 20 août). Multivesco appuie Brigil. *Le Droit*, 106(121), pp. 1-2.
- _____. (2018b, 20 août). Tours Brigil: Phyllis Lambert en rajoute. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018a, 28 août). Amertume et euphorie au conseil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018b, 28 août). Le patrimoine l'emporte sur les tours. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018a, 29 août). «Les terrains les plus intéressants pour un tel projet sont à Zibi». *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018b, 29 août). Les «trois étages» toujours sur la table. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018a, 30 août). Des élus se sont sentis bousculés par les méthodes de Brigil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018b, 30 août). Un «élan» pour le centre-ville, dit le maire. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 31 août). Où étaient-ils ? *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 30 septembre). Brigil sonde la population à propos de Place des peuples. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 24 octobre). Deux stationnements de moins à Gatineau. *Le Droit* (site web).
- _____. (2019, 2 juillet). Tours à bureaux sur Montcalm : Débat au conseil autour du projet Multivesco. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2019, 27 novembre). Brigil veut acquérir le 69, rue Laurier. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2020, 15 septembre). Urbanisme: Gatineau devra convaincre pour densifier. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2020, 10 octobre). PPU: Un rapport de force citoyens-promoteurs à rééquilibrer. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2021, 9 mars). Brigil acquiert un terrain hautement «stratégique» dans le centre-ville de Gatineau. *Le Droit* (site web).
- _____. (2021, 20 août). Brigil prêt à investir 1 milliard \$ dans la relance du centre-ville de Gatineau. *Le Droit* (site web).
- _____. (2022, 20 janvier). Brigil revient à la charge dans le centre-ville. *Le Droit* (site web).
- _____. (2023a, 6 janvier). Logement : la crise dans la crise à Gatineau. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2023b, 6 janvier). Le logement au sommet des priorités des villes en 2023. *Le Soleil* (représentant un article du *Droit*) (tablette).
- _____. (2024, 11 septembre). L'ultime débat sur le centre-ville de Gatineau cet automne. *Le Droit* (site web).
- _____. & Mercier, J. (2018, 9 mai). Place des peuples: pas assez de place pour une bonne intégration. *Le Droit* (site web).
- Bonenfant, A. (2015, 12 novembre). Le projet Place des peuples du groupe Brigil fait peau neuve. *Radio-Canada* (site web).
- Branch, S. (2015a, 12 juin). Deux anciens maires en faveur du projet Brigil. *Le Droit*, 103(65), p. 3.
- _____. (2015b, 12 juin). Projet de Brigil: plusieurs inquiets, peu d'enjoués. *Le Droit* (site web).
- Bruneau, J.-G. (1969, 30 mai). Ottawa investit \$200 millions à Hull. *Le Droit*, 57^e année, (54), pp. 1-2.
- Chevrier, J.-F. (2016, 23 mai). Une contre-proposition citoyenne au projet des tours de Brigil. *Radio-Canada* (site web).
- Coderre, J. (2018, 29 mai). Rencontre «constructive» entre Brigil et la Ville. *Le Droit* (tablette).
- Coignaud, R. (2017, 24 novembre). Investir différemment au centre-ville. *Le Droit* (tablette).
- Degré, D. (2017, 12 octobre). Élections à Gatineau : un débat à 4 sur l'environnement, dans un climat de respect. *Radio-Canada* (site web).
- _____. (2018, 6 mai). De Bourque à Bobino : incursion dans le Quartier-du-Musée. *Radio-Canada* (site web).
- _____. (2018a, 28 août). L'avenir du projet Place des peuples compromis. *Radio-Canada* (site web).
- _____. (2018b, 28 août). Le conseil municipal de Gatineau protège le Quartier du Musée. *Radio-Canada* (site web).

- Deschatelets, A.-R. (2024, 29 février). Appui financier de 1,2 million pour le Musée régional de l'Outaouais. *Le Droit* (tablette).
- Deschênes, J. (2018, 14 août). À vous la parole – Oui à la citation patrimoniale, et oui au projet Brigil. *Le Droit* (tablette).
- Desjardins, G. (2015, 17 septembre). Des commentaires constructifs. *Le Droit*, 103(142), p. 19.
- _____. (2017, 2 novembre). Un rêve qui mérite un dialogue franc et ouvert. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2018, 15 mai). À vous la parole – Pour que Gatineau soit la plus prospère. *Le Droit* (tablette).
- Dubuc, A. (2023, 27 janvier). La crise du logement existe bel et bien. *La Presse* (site web).
- Duquette, P. (2009, 8 juillet). «Une maladie», selon Laferrière. *Le Droit*, p. 12.
- _____. (2011, 17 mai). Une tour à condos «style Miami» rue Laurier. *Le Droit*, p. 17.
- _____. (2012, 26 septembre). Le groupe Heafey voit grand dans le Vieux-Hull. *Le Droit*, p. 2.
- _____. (2013a, 8 juillet). Deux tours de 33 étages au cœur de Gatineau. *Le Droit*, p. 12.
- _____. (2013b, 8 juillet). Le promoteur Samcon reluke un quadrilatère. *Le Droit*, p. 13.
- _____. (2013c, 8 juillet). Plusieurs projets immobiliers en branle au centre-ville. *Le Droit*, p. 12.
- _____. (2015, 26 novembre). L'approche crois ou meurs. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 14 décembre). La carte postale. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 4 janvier). Ma boule de cristal. *Le Droit*, 103(231), p. 4.
- _____. (2016, 25 février). Encore loin d'être rassembleur. *Le Droit*, 103(276), p. 4.
- _____. (2016, 6 mai). L'art du «oui, mais...». *Le Droit* (site web).
- _____. (2017, 30 septembre). La table est mise. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017, 26 octobre). Une chicane utile à tout le monde. *Le Droit*, 105(177), pp. 1-2.
- _____. (2018, 8 mai). Vote décisif, mon œil. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2021, 10 mars). Le retour des tours Brigil? *Le Droit* (tablette).
- Faille, D. d. (2015, 10 décembre). Les condos Zibi, la contestation s'intensifie. *Le Droit*, 103 (212), p. 13.
- Fortin, B. (2018, 11 mai). La citation et les tours. *Le Droit*, 106(39), p. 12.
- Gagnon, C.-A. (2017, 19 juin). Des flammèches en vue. *Le Droit*, 105(71), pp. 1 et 5.
- _____. (2017, 20 juin). Quartier du Musée. Une séance d'information courue. *Le Droit*, 105 (72), p. 7.
- _____. (2018, 3 août). Quartier du Musée: La Chambre de commerce veut le report du projet. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2022, 27 juin). Brigil aurait encore en tête son projet de tour de 55 étages au centre-ville de Gatineau. *Le Droit* (site web).
- Gagnon, J. (2018, 22 mai). Gilles Desjardins, un homme et sa passion. *Le Droit* (tablette).
- Gagnon, P. (1969a, 30 mai). Conséquences du projet fédéral. Rénovation de l'aire no 6 de l'Île de Hull retardée. *Le Droit*, 57^e année, (54), p. 25.
- _____. (1969b, 30 mai). La ville de Hull prendra un tout autre aspect. L'annonce du projet fédéral fait des heureux. *Le Droit*, 57^e année, (54), p. 25.
- Gaudreault, P., & Bouffard, O. (2000, 13 octobre). Quel nom les citoyens choisiraient-ils? *Le Droit*, p. 5.
- Gratton, D. (2015, 19 novembre). Autour des tours. *Le Droit*, 103(194), p. 8.
- Helwig, K. (2015, 19 août). L'embourgeoisement. *Le Droit*, 103(118), p. 14.
- Jury, P. (2015, 4 décembre). Un référendum, une bonne idée. *Le Droit* (site web).
- _____. (2016, 6 janvier). Le maire idéal. *Le Droit* (site web).
- _____. (2019, 5 juillet). Pas comme les tours Brigil... *Le Droit*, 107(84), p. 12.
- Lacasse, G. (2016, 22 novembre). Les attrait médiatiques du maire Labeaume. *Le Droit*, 104(199), p. 15.
- Lafortune, L. (2009, 29 septembre). Des condos pour repeupler le Vieux-Hull. *Le Droit*, p. 18.
- Lambert, P., & Joyal, S. (2018, 19 août). À vous la parole – Les deux tours d'un désastre urbain. *Le Droit* (tablette).
- La Patrie. (1973). Hull, un nouveau comté, une nouvelle ville, une région qui fait peau neuve en 1973. *Cahier spécial*, 93^e année, (28), pp. 21-60.
- LeBlanc, D. (2015, 19 mai). Une première impression réussie pour Brigil. *Le Droit* (site web).
- _____. (2015, 20 mai). Une première impression réussie. *Le Droit*, 103(45), p. 3.

- _____. (2016, 4 janvier). Sylvie Goneau signe une pétition en ligne. *Le Droit*, 103(231), p. 6.
- _____. (2017, 11 août). Laferrière pourrait être suspendue. *Le Droit* (site web).
- _____. (2017, 12 août). Denise Laferrière défend son message. *Le Droit*, 105(115), p. 6.
- _____. (2018, 11 juin). Une consultation à guichets fermés. *Le Droit* (tablette).
- Lesage, G. (1974, 6 novembre). Québec ne veut pas céder Hull. *Le Devoir*, LXVI(255), p. 3.
- Le Droit. (1962a, 21 février). Hull a confiance d'obtenir sa part d'édifices fédéraux. Mémoire bien accueilli par le premier ministre. 49^e année, (44), p. 17.
- _____. (1962b, 21 février). Il y a de la place à Hull pour les édifices fédéraux. 49^e année, (44), p. 18.
- _____. (1969, 8 août). Les résidants déplacés du secteur du nouveau Palais de justice sont mécontents. Marche sur l'hôtel de ville. 57^e année, (112), p. 19.
- _____. (1969, 20 août). Les personnes "déplacées" de Hull. Un cri: pas de logis pour nous. 57^e année, (122), p. 27.
- _____. (1989, 20 avril). Promenade du Portage: hier et... aujourd'hui – caricature de Guy Badeau. 77^e année, (22), p. 14.
- _____. (2014, 21 novembre). Le projet de Windmill mieux accueilli à Gatineau, p. 5.
- _____. (2015, 16 juin). Le projet des tours Brigil. 103(68), p. 13.
- _____. (2015, 18 novembre). À vous la parole. (site web).
- _____. (2015, 2 décembre). Place des peuples: une saga qui fait jaser. (site web).
- _____. (2015, 10 décembre). À vous la parole. (site web).
- _____. (2015, 13 décembre). À vous la parole. (site web).
- _____. (2015, 19 décembre). À vous la parole – Place des peuples, le projet de tous les débats, 103 (220), p. 21.
- _____. (2015, 22 décembre). À vous la parole. (site web).
- _____. (2016, 24 janvier). À vous la parole. (site web).
- _____. (2016, 14 février). À vous la parole. (site web).
- _____. (2016, 23 février). Place des peuples séduit Tourisme Outaouais. (site web).
- _____. (2016, 26 février). À vous la parole. (site web).
- _____. (2016, 26 octobre). Les nouvelles économiques, en bref. (site web).
- _____. (2017, 26 octobre). À vous la parole. (tablette).
- _____. (2018, 8 mai). À vous la parole. (tablette).
- _____. (2018, 11 mai). À vous la parole. (tablette).
- _____. (2018, 14 mai). À vous la parole. (tablette).
- _____. (2018, 11 juin). Consultation publique sur l'avenir du quartier du Musée. (site web).
- Maisonneuve, P. (2001, 9 août). Laisser tomber son esprit de clocher. *Le Droit*, p. 12.
- Martin, C. (2017, 22 juin). En faveur du patrimoine. *Le Droit*, 105(74), p. 15.
- Mercier, J. (2016, 21 janvier). Deux candidats en faveur de Place des peuples. *Le Droit*, 103 (246), p. 6.
- _____. (2016, 22 octobre). Bientôt une réponse pour Laferrière. *Le Droit*, 104(173), p. 10.
- _____. (2016, 1^{er} novembre). Promotion de Brigil: Denise Laferrière devra comparaître. *Le Droit* (site web).
- _____. (2017, 3 octobre). Louise Boudrias présentera une résolution. *Le Droit*, 105(158), p. 7.
- _____. (2017, 25 octobre). Desjardins dit avoir été «menacé» par Pedneaud-Jobin. *Le Droit* (tablette).
- _____. (2017, 26 octobre). Pedneaud-Jobin nie. *Le Droit*, 105(177), p. 3.
- _____. (2018, 17 mai). Brigil favorable à une citation patrimoniale «flexible». *Le Droit* (tablette).
- Merleau, J.-C. (2015, 27 juin). Le réel visage de Gatineau. *Le Droit*, 103(75), p. 18.
- Millette, J.-S. (2018, 19 juillet). Opération séduction pour Brigil. *Le Droit*, 106(95), p. 10.
- Morisset, C. (2000, 11 mai). Le centre-ville: Hull doit voir plus grand. *Le Droit*, p. 21.
- Paquette, J. (2015, 12 novembre). Brigil dévoile sa Place des peuples «2.0». *Le Droit* (site web).
- Radio-Canada. (2015, 10 juin). Tours de Brigil à Gatineau : les opposants au projet s'organisent. (site web).

- _____. (2015, 15 juin). Projet de tours à Gatineau : « Faut se servir des expériences du passé pour éviter les mêmes bouleversements ». (site web).
- _____. (2015, 20 juillet). Des citoyens déposent une plainte contre Denise Laferrière. (site web).
- _____. (2015, 8 octobre). Tours au centre-ville de Gatineau : Brigil ne compte pas changer d'emplacement. (site web).
- _____. (2015, 10 octobre). La semaine en un clic. (site web).
- _____. (2015, 13 novembre). La nouvelle version de Place des peuples n'impressionne pas les résidents du quartier du Musée. (site web).
- _____. (2015, 25 novembre). Gilles Desjardins demande la démission du président de la Chambre de commerce de Gatineau. (site web).
- _____. (2015, 26 novembre). La sortie de Gilles Desjardins qualifiée de « tentative d'intimidation ». (site web).
- _____. (2015, 27 novembre). Desjardins veut passer à autre chose. (site web).
- _____. (2015, 30 novembre). Développement du quartier du Musée à Gatineau : front commun des associations de résidents. (site web).
- _____. (2015a, 1^{er} décembre). 9 associations de Gatineau contre la construction des tours de Brigil. (site web).
- _____. (2015b, 1^{er} décembre). Brigil nie avoir fait pression pour promouvoir sa Place des peuples. (site web).
- _____. (2015, 2 décembre). Une consultation sur les tours de Brigil? (site web).
- _____. (2015, 7 décembre). Les tours Brigil gagnent des appuis. (site web).
- _____. (2015, 11 décembre). Les tours de Brigil : élément de discorde au sein de l'Association des résidents de l'île-de-Hull. (site web).
- _____. (2015, 15 décembre). Le Collège Saint-Joseph s'oppose au projet des tours de Brigil. (site web).
- _____. (2016, 3 janvier). L'année de l'incertitude à Gatineau. (site web).
- _____. (2016, 20 janvier). Partielle dans Lac-Beauchamp : une candidate favorable au projet de tours au centre-ville. (site web).
- _____. (2016, 23 février). Tours Brigil : un « blockbuster » potentiel, selon Tourisme Outaouais. (site web).
- _____. (2016a, 24 février). Brigil salue l'appui obtenu par Tourisme Outaouais. (site web).
- _____. (2016b, 24 février). Mosaïcultures et Place des peuples : le maire de Gatineau maintient ses positions. (site web).
- _____. (2016, 13 avril). Place des peuples à Gatineau : au tour du promoteur d'agir. (site web).
- _____. (2016, 17 mai). Des audiences à la suite d'une plainte contre Denise Laferrière. (site web).
- _____. (2016, 22 octobre). La Commission municipale du Québec entend Denise Laferrière. (site web).
- _____. (2016, 19 novembre). Gilles Desjardins réagit aux propos de Régis Labeaume sur le projet Place des peuples. (site web).
- _____. (2017, 17 mars). Dépôt officiel du projet controversé Place des peuples à la Ville de Gatineau. (site web).
- _____. (2017a, 21 juin). Brigil se défend d'avoir un impact sur le patrimoine du Quartier-du-Musée. (site web).
- _____. (2017b, 21 juin). La conseillère Denise Laferrière devant la Commission municipale du Québec. (site web).
- _____. (2017, 22 juin). Fin de l'audience de la conseillère Denise Laferrière devant la Commission municipale du Québec. (site web).
- _____. (2017, 11 août). Suspension recommandée pour la conseillère Denise Laferrière. (site web).
- _____. (2017, 18 août). Une tape sur les doigts pour Denise Laferrière. (site web).

- _____. (2017a, 29 septembre). Étude sur le Quartier du Musée : Cédric Tessier porte plainte au DGEQ. (site web).
- _____. (2017b, 29 septembre). Trois candidats à la mairie de Gatineau contre la citation patrimoniale du Quartier du Musée. (site web).
- _____. (2017, 1^{er} octobre). Le projet Place des peuples refera surface au conseil municipal. (site web).
- _____. (2017, 2 octobre). Pedneaud-Jobin promet 1 M\$ pour le développement récréotouristique. (site web).
- _____. (2017, 3 octobre). Le conseil municipal de Gatineau forcé de se prononcer sur le projet de Place des peuples. (site web).
- _____. (2017a, 4 octobre). Pedneaud-Jobin ne cédera pas au « chantage » du président de Brigil. (site web).
- _____. (2017b, 4 octobre). Projet Place des peuples : la résolution de Louise Boudrias adoptée à l'unanimité. (site web).
- _____. (2017, 11 octobre). Sylvie Goneau voit des grues pendant 8 ans au centre-ville de Gatineau. (site web).
- _____. (2017, 12 octobre). Denis Tassé promet d'investir 18 M\$ pour développer le centre-ville de Gatineau. (site web).
- _____. (2017a, 19 octobre). L'APCHQ s'invite dans la course à la mairie de Gatineau. (site web).
- _____. (2017b, 19 octobre). Le développement du centre-ville au cœur du débat des candidats à la mairie de Gatineau. (site web).
- _____. (2017a, 23 octobre). Des propos du président de la Chambre de commerce de Gatineau soulèvent la controverse. (site web).
- _____. (2017b, 23 octobre). Le président de la Chambre de commerce de Gatineau s'excuse pour ses propos. (site web).
- _____. (2017c, 23 octobre). Sortie de la Chambre de commerce : Desjardins refuse de plonger dans le débat. (site web).
- _____. (2017, 25 octobre). Élections municipales : guerre ouverte autour du projet de la Place des peuples. (site web).
- _____. (2017, 3 novembre). Élections municipales 2017 : les candidats à la mairie de Gatineau font leur bilan. (site web).
- _____. (2017, 6 novembre). Action Gatineau sera minoritaire à la table du conseil. (site web).
- _____. (2018, 26 avril). Gatineau a tout en main pour étudier la modification de zonage pour le projet Place des peuples. (site web).
- _____. (2018, 7 mai). Débat sur l'avenir du Quartier du Musée à Gatineau mardi. (site web).
- _____. (2018, 8 mai). La citation du Quartier du Musée reviendra devant le conseil municipal de Gatineau. (site web).
- _____. (2018, 9 mai). Brigil veut discuter de Place des peuples avec les élus et les groupes communautaires. (site web).
- _____. (2018, 11 mai). Brigil rencontrera la Ville de Gatineau. (site web).
- _____. (2018, 10 juin). Assemblée publique lundi soir sur la citation patrimoniale du Quartier du Musée. (site web).
- _____. (2018, 20 août). Le projet Place des peuples qualifié de « désastre urbain ». (site web).
- _____. (2018, 27 août). Citation patrimoniale du Quartier du Musée : trois scénarios possibles. (site web).
- _____. (2021, 29 janvier). Départ de Maxime Pedneaud-Jobin : retour sur ses années à la mairie. (site web).
- _____. (2021, 9 mars). Brigil pourrait revenir à la charge avec son projet de Place des peuples. (site web).
- Rhéaume, S. (2017, 10 octobre). Les enjeux culturels de la campagne municipale de Gatineau. *Radio-Canada* (site web).

- Rodrigue, I. (2000, 5 septembre). À un mois de l'échéance de la ministre Harel: le rapport Roche est rendu public aujourd'hui. Les chiffres seront seuls à parler. *Le Droit*, p. 10.
- _____. (2001, 19 mars). L'hôtel de ville à Hull. *Le Droit*, p. 2.
- Sabourin, B. (2015, 24 septembre). Brigil s'associe à un architecte émérite. *Le Droit*, 103(148), p. 11.
- St-Pierre, G. (2015, 22 juillet). L'ARIH sous l'emprise de militants, dit Ducharme. *Le Droit*, 103(95), p. 7.
- _____. (2015, 25 août). Un appui «sans réserve» du RGA. *Le Droit*, 103(123), p. 2.
- The Ottawa Evening Journal. (1893, June 19th), VIII(155), p. 3.
- Thériault, C. (2001, 6 octobre). Ducharme s'engage à proposer un débat. *Le Droit*, p. 2.
- Tremblay, N. (2016, 22 février). Deux villes, deux visions, des enjeux en commun et une même opposition. *Radio-Canada* (site web).
- _____. (2017, 20 mars). Le projet controversé de la Place des peuples, un enjeu électoral? *Radio-Canada* (site web).
- _____. (2017, 25 octobre). Élections municipales : guerre ouverte autour du projet de la Place des peuples. *Radio-Canada* (site web).
- Trépanier, A. (2024, 1^{er} mai). Des fonctionnaires fédéraux trois jours au bureau au plus tard le 9 septembre. *Le Droit* (site web).
- Turbide, M. (2001, 2 janvier). 2000 a été l'année de la préparation. La fusion municipale se réalisera cette année. *Le Droit*, p. 4.

Articles scientifiques, ouvrages, rapports, mémoires, thèses ou autres

- Abrie, J.-C. (2005). La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales. Dans J.-C. Abrie (Dir.), *Méthodes d'études des représentations sociales* (pp. 59-80). Paris, France: Érès.
- Adam, M., & Laffont, G.-H. (2014). Une approche dialectique de la ville en train de se faire : confrontation des représentations des concepteurs et des habitants de l'écoquartier de Bottière-Chénaie. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 10(1), 193-235.
- Alami, S., Desjeux, D., & Garabua-Moussaoui, I. (2019). *Les méthodes qualitatives* (3^e éd.). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Allmendinger, P. (2002). *Planning Theory*. Houndmills, England & New York, NY: Palgrave.
- _____, & Tewdwr-Jones, M. (2002). The Communicative Turn in Urban Planning: Unravelling Paradigmatic, Imperialistic and Moralistic Dimensions. *Space & Policy*, 6(1), 5-24.
- Andoka, F. (2012). Machine désirante et subjectivité dans l'*Anti-Édipe* de Deleuze et Guattari. *Philosophique*, 15, s.p. doi: 10.400/philosophique.659
- Andrew, C. (1994a). Chapitre 12 – La présence gouvernementale. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 461-492). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____. (1994b). Chapitre 15 – Les mouvements sociaux. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 583-616). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____. (1994c). Chapitre 19 – La politique régionale. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 735-760). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____, Blais, A., & DesRosiers, R. (1976). *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull*. Ottawa, ON: Éditions de l'Université d'Ottawa.
- _____, Bordeleau, S., & Guimont, A. (1981). *L'urbanisation : une affaire. L'appropriation du sol et l'État local dans l'Outaouais québécois*. Ottawa, ON: Éditions de l'Université d'Ottawa.
- _____, Léveillé, J., & Quesnel, L. (1985). Le pouvoir local et les stratégies de réalignement dans les centres urbains du Québec. *Anthropologie et Sociétés*, 9(2), 117-149.
- _____, & Chiasson, G. (2004). *Gatineau : un exemple du modèle québécois de développement*. Gatineau, QC: Cahiers de la CRDC et du CRDT-UQO.

- Appert, M. (2010). Conflits d'aménagement aux marges nord-est de la City de Londres. *Hérodote*, 2(137), 119-134.
- Arborio, A.-M., & Fournier, P. (2010). *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe* (3^e éd.). Paris, France: Armand Colin.
- ARD (Association des résidents de Deschênes). (2022a). Repéré à <https://vive-deschenes.ca>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/AssociationResidentsDeschenes>
- Argouin, J., Lemmens, M., & Thibault, M. (1969). *Rénovation urbaine à Hull. Qui ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?* Hull, QC: Service social de l'Outaouais.
- ARIH (Association des Résidents de l'Île de Hull). (2015a). *Assemblée extraordinaire du 11 juin. Résolution adoptée*. Gatineau, QC.
- _____. (2015b). *Nouvelles – Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de l'ARIH*. 7 juin. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2015-06-12T08:41:0007:00&max-results=7&start=105&by-date=false>
- _____. (2015c). *Nouvelles – L'Association des Résidents de l'Île de Hull (ARIH) affirme sa position quant au redéveloppement du Quartier du Musée*. 20 juillet. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2015-09-11T08:14:00-07:00&max-results=7&start=91&by-date=false>
- _____. (2015d). *Nouvelles – Déclaration commune d'associations de la Ville de Gatineau quant au développement du quartier du Musée*. 29 novembre. Repéré à <http://www.arih.ca/2015/11/declaration-commune-dassociations-de-la.html#more>
- _____. (2015e). *Nouvelles – Nouvelle présidence et vice-présidence au conseil d'administration de l'ARIH*. 11 décembre. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2016-02-04T18:11:00-08:00&max-résultats=7&start=63&by-date=false>
- _____. (2016a). *Comités – Urbanisme – Commentaire soumis à la ville pour le 78-88 Dollard-des-Ormeaux*. 27 janvier. Repéré à <http://www.arih.ca/2016/01/urbanisme-commentaire-soumis-la-ville.html>
- _____. (2016b). *Nouvelles – Confluences : Réflexion citoyenne sur le développement de l'île de Hull*. 9 mai. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2016-05-25T08:06:00-07:00&max-results=7&start=56&by-date=false>
- _____. (2016c). *Nouvelles – Webdiffusion de l'événement Confluences*. 7 décembre. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2016-12-23T07:45:00-08:00&max-results=7&start=42&by-date=false>
- _____. (2017a). *Mémoire de l'Association des résidents de l'île de Hull*. Mémoire déposé dans le cadre de la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau. Gatineau, QC.
- _____. (2017b). *Nouvelles – Deux mémoires récemment déposés par l'ARIH*. 9 février. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2017-03-29T19:33:00-07:00&max-results=7&start=35&by-date=false>
- _____. (2017c). *Nouvelles – Portes ouvertes pour la citation patrimoniale – quartier du Musée*. 13 juin. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2017-07-12T22:27:00-07:00&max-results=7&start=28&by-date=false>
- _____. (2018). *Nouvelles – Citation patrimoniale du Quartier du Musée*. 18 juin. Repéré à <http://www.arih.ca/search?updated-max=2019-09-08T16:21:00-07:00&max-results=7&start=7&by-date=false>
- _____. (2022). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/iledehull>
- ARJT (Association des résidents des Jardins Taché). (2017). *Mémoire concernant la Mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau*. Mémoire déposé dans le cadre de la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau. Gatineau, QC.
- _____. (2022a). *L'ARJT – Qui sommes nous ?* Repéré à <https://jardinstache.wixsite.com/jardinstache>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/JardinsTache/>
- Arnaud, A.-J., & Simoulin, V. (2011). Gouvernance territoriale. Dans R. Pasquier, S. Guigner & A. Cole (Dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 265-271). Paris, France: Presses de Sciences Po.

- Ascher, F. (2010). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris, France: Odile Jacob.
- Association des Petits Propriétaires de Hull. (1940). *Conférence de M. Aimé Guertin sur Les problèmes de Hull*. Novembre 1940. Hull, QC.
- Assogba, Y. (2004). *La sociologie est-elle une science ? Entretien avec Raymond Boudon et systématisation de la démarche d'explication en sociologie*. Québec, QC: Les Presses de l'Université Laval.
- _____. (2013). *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et application de l'individualisme méthodologique [1999]* (version numérique réalisé par D. Brunet en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Aubin, V. P., & Bérubé, A. E. (1908). *Hull industriel*. Hull, QC: s.é.
- Authier, J.-Y. (1999). Le quartier à l'épreuve des « mobilités métropolitaines ». *Espace, populations, sociétés*, (2), 291-306.
- _____, Bacqué, M.-H., & Guérin-Pace, F. (2007). Introduction. Dans J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué & F. Guérin-Pace (Dir.), *Le quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales* (pp. 7-11). Paris, France: La Découverte.
- Avenel, C. (2005). La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique. *Informations sociales*, 5(125), 62-71.
- Avenier, M.-J. (2011). Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme ? *Management & Avenir*, 3(43), 372-391.
- Aviso Conseil stratégie & économie. (2017). *Analyse économique de l'impact d'une désignation patrimoniale du Quartier-du-musée sur la ville de Gatineau et la porte d'entrée de la Capitale. Rapport préfinal du 28 septembre*. Québec et Montréal, QC.
- Bachand, M. (1980). Comités de citoyens et enjeux urbains à Hull. *Revue internationale d'action communautaire*, (4), 134-140.
- _____. (1991). Le Sommet de l'Île de Hull. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(2), 147-158.
- Bachelard, G. (2016). *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière [1942]* (version numérique réalisée par D. Boulagnon en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66.
- Badie, B. (1985). Formes et transformations des communautés politiques. Dans M. Grawitz & J. Leca (Dir.), *Traité de science politique. La science politique, science sociale. L'ordre politique* (Tome I) (pp. 599-663). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Bailly, A.-S. (1974). La perception des paysages urbains. *L'Espace Géographique*, tome 3(3), 211-217.
- _____. (1985). Distances et espaces : vingt ans de géographie des représentations. *L'Espace Géographique*, tome 14(3), 197-205.
- _____. (1989). L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations. *EspacesTemps*, 40-41, 53-58.
- Bajoit, G. (1988). Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement. *Revue française de sociologie*, XXIX, 325-345.
- Balme, R., & Brouard, S. (2005). Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique. *Revue française de science politique*, 55(1), 33-50.
- Barbaras, R., & Greisch, J. (2020). PHÉNOMÉNOLOGIE. *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/phenomenologie/>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2^e éd.). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Batellier, P. (2012). Revoir les processus de décision publique : de l'acceptation sociale à l'acceptabilité sociale. *Le Journal des Alternatives*, 1-5. Repéré à <http://journal.alternatives.ca/spip.php?article6965>

- _____. (2015). *Acceptabilité sociale. Cartographie d'une notion et de ses usages*. Cahier de recherche. Montréal, QC: UQAM : Les Publications Centr'ERE.
- Baudrillard, J. (1981). *Simulacres et simulation*. Paris, France: Galilée.
- Beaucage, A. (1994). Chapitre 13 – De la manufacture aux services. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 493-540). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- Beauchard, J. (1981). *La dynamique conflictuelle. Comprendre et conduire les conflits*. Paris, France: Réseaux.
- Beaud, J.-P. (2009). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 251-283). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique ». *Politix*, 9(35), 226-257.
- _____, & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques* (4^e éd. augmentée). Paris, France: La Découverte.
- Beaudet, G. (2008). Patrimoine, débat public et renouvellement de l'urbanisme montréalais. Dans M. Gauthier, M. Gariépy & M.-O. Trépanier (Dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable* (pp. 247-263). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.
- Beauvois, J.-L. (1999). DISSONANCE COGNITIVE (THÉORIE DE LA). Dans H. Bloch *et al.* (Dir.), *Le Grand Dictionnaire de la Psychologie* (pp. 269-270). Paris, France: Larousse-Bordas.
- Bédard, M. (2012). Le projet de paysages ou l'opportunité d'un nouveau paradigmatique et identitaire grâce à un imaginaire fédérateur, instituant et heuristique. Dans M. Bédard, J.-P. Augustin & R. Desnoilles (Dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenir* (pp. 43-56). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- _____. (2016). Réflexion sur les perceptions, conceptions, représentations et affections, ou quadrature des approches qualitatives en géographie. *Cahiers de Géographie du Québec*, 60(171), 531-549.
- _____, & Breux, S. (2011). Non-lieux et grands projets urbains. Une inéluctable équation ? Perspectives théoriques et propositions analytiques. *Annales de géographie*, 2(678), 135-156.
- Bègue, L. (2020a). FESTINGER LEON – (1919-1989). *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/leon-festinger/>
- _____. (2020b). PSYCHOLOGIE SOCIALE. *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/psychologie-sociale/>
- Bélanger, H. (2014). Revitalisation du Faubourg Saint-Laurent (Montréal) : facteur de changement social ? *Cahiers de Géographie du Québec*, 58(164), 277-292.
- _____, & Cameron, S. (2016). L'expérience d'habiter dans ou autour du Quartier des spectacles de Montréal. *Lien social et Politiques*, (77), 126-147.
- Benali, K. (2012). La reconversion des friches industrielles en quartiers durables. Aperçu théorique. *Cahiers de Géographie du Québec*, 56(158), 297-312.
- _____, & Bernier, E. (2014). Le train léger sur rails d'Ottawa : les rebonds d'un projet de transport durable conflictuel. *Revue Gouvernance*, 11(1), 1-30. doi: <https://doi.org/10.7202/1038880ar>
- Benoist, J. (2006). Phénoménologie. Dans D. Lecourt (Dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences* (4^e éd. mise à jour) (pp. 854-856). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Benoît, C. (2018). *Public Choice*. Dans C. Hay & A. Smith (Dir.), *Dictionnaire d'économie politique. Capitalisme, institutions, pouvoir* (pp. 376-389). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Berger, P., & Luckmann, T. (2018). *La Construction sociale de la réalité [1966]*. Paris, France: Armand Colin.
- Berque, A. (2013). Lieu. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 606-608). Paris, France: Belin.
- Blanc, M. (1995). Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée. *Les Annales de la recherche urbaine*, (68-69), 99-106.
- Blanchette, R. (2009). *L'Outaouais*. Québec, QC: Presses de l'Université Laval.

- Blondiaux, L. (1998). *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*. Paris, France: Seuil.
- _____. (2008). Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines. *Raisons politiques*, (30), 131-148.
- Bognon, S. (2020). Environnements. Approches écologiques du vivant, des ressources et du sensible. Dans S. Bognon, M. Magnan & J. Maulat (Dir.), *Urbanisme et aménagement. Théories et débats* (pp. 63-80). Paris, France: Armand Colin.
- _____. & Thébault, E. (2020). Écologisation. Processus et éthique en réponse aux crises globales. Dans S. Bognon, M. Magnan & J. Maulat (Dir.), *Urbanisme et aménagement. Théories et débats* (pp. 41-62). Paris, France: Armand Colin.
- Bondi, L. (2005). Making connections and thinking through emotions: between geography and psychotherapy. *Royal Geographical Society – Institute of British Geographers*, 30, 433-448. doi: 10.1111/j.1475-5661.2005.0018.x
- Bonnain-Moerdijk, R. (1973). A. Moles et E. Rohmer, *Psychologie de l'espace. Tiers-Monde*, tome 14 (54), 440-441.
- Bordeleau, S. (1976). Chapitre 4 – La rénovation urbaine. Dans C. Andrew, A. Blais & R. DesRosiers, *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull* (pp. 39-64). Ottawa, ON: Éditions de l'Université d'Ottawa.
- _____. & Guimont, A. (1976). *Luttes urbaines à Hull*. (Thèse de maîtrise inédite en science politique). Université Laval, Québec, QC.
- Borlandi, M., Boudon, R., Cherkaoui, M., & Valade, B. (Dir.) (2005). *Dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Bouchette, J. (1815). *A Topographical Description of the Province of Lower Canada, with re-marks upon Upper Canada, and on the relative connexion of both provinces with the United States*. London, England: W. Faden.
- _____. (1825). *General Report of an Official Tour through the New Settlements of the Provinces of Lower-Canada. Performed in the Summer of 1824, in obedience to the command and instructions of His Excellency George Earl of Dalhousie, G. C. B., Captain General and Governor in Chief of British North America, &c. &c. &c.* Quebec, Lower-Canada: Thomas Cary & Co.
- Boudon, R. (1986). *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*. Paris, France: Arthème Fayard.
- _____. (1990). *L'art de se persuader, des idées fausses, fragiles ou douteuses...* Paris, France: Fayard.
- _____. (1991). *La place du désordre. Critique des théories du changement social*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. (1993). *Effets pervers et ordre social* (2^e éd.). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. (1995). *Le juste et le vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*. Paris, France: Fayard.
- _____. (2012). *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. , Bouvier, A., & Chazel, F. (1997). Présentation. Dans R. Boudon, A. Bouvier & F. Chazel, *Cognition et sciences sociales. Dimensions cognitives dans l'analyse sociologique* (pp. 1-15). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. , & Fillieule, R. (2012). *Les méthodes sociologiques* (13^e éd. mise à jour). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. , Bernard, P., Cherkaoui, M., & Lécuyer, B.-P. (2018). *Dictionnaire de la sociologie*. Paris, France: Larousse.
- Boulianne, M.-C., & Fontanetti Aguiar, M. (2007). *Les effets de la revitalisation du quartier Saint-Roch sur les artistes : attraction, rétention et répulsion. Rapport final présenté au Conseil de quartier de Saint-Roch*. Québec, QC: Université Laval.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris, France: Minuit.
- _____. (1987). Sociologues de la croyance et croyance des sociologues. *Archives des sciences sociales des religions*, (63), 155-161.

- Boutet, E. (1950). Histoire de la Cité de Hull. Hommage à Philemon Wright et à ses valeureux pionniers. *La Revue de l'E.A.D. (École d'Art Dramatique de Hull)*, 5(19), 1-48.
- Bowen, W. N., Dunn, R. A., & Kasdan, D. O. (2010). What is "Urban Studies"? Context, Internal Structure, and Content. *Journal of Urban Affairs*, 32(2), 199-227.
- Braud, P. (1985). Du pouvoir général au pouvoir politique. Dans M. Grawitz & J. Leca (Dir.), *Traité de science politique. La science politique, science sociale. L'ordre politique* (Tome I) (pp. 335-394). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Brault, L. (1942). *Ottawa : capitale du Canada. De son origine à nos jours*. Ottawa, ON: Université d'Ottawa.
- _____. (1950). *Hull 1800-1950*. Ottawa, ON: Université d'Ottawa.
- Brenner, N. (1999). Beyond state-centrism? Space, territoriality, and geographical scale in globalization studies. *Theory and Society*, 28, 39-78.
- Breux, S. (2007). *De l'imaginaire géographique à l'acte politique. L'influence des représentations territoriales sur la participation politique individuelle à l'échelle locale et urbaine* (Thèse de doctorat inédite en sciences géographiques). Université Laval, Québec, QC.
- _____. (2012). Le projet urbain contemporain faut-il encore rêver ? Dans M. Bédard, J.-P. Augustin & R. Desnoilles (Dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenirs* (pp. 113-135). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- _____, & Poitras, C. (2011). Saisir la ville matérielle et idéelle. Dans G. Cloutier, J.-P. Collin & C. Poitras (Dir.), *Dix ans d'études urbaines au Québec. Bilan et perspectives d'avenir* (pp. 73-94). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- _____, & Bédard, M. (2013). The Urban Project and Its Impact on Sense of Place: Methodological Propositions. *Geography Compass*, 7(1), 75-84.
- Brigil (2015a). *Dévoilement – Place des Peuples*. 12 novembre. Repéré à <https://www.brigil.com/nouvelles/142-devoilement-place-des-peuples>
- _____. (2015b). *Vidéos – Dévoilement de la Place des Peuples – 19 mai 2015*. 2 m 25 s. Repéré à <https://www.brigil.com/nos-videos>
- _____. (2015c). *Vidéos – Dévoilement – Place des Peuples au 66-77 Laurier*. 20 mai. 17 m 27 s. Repéré à <https://www.brigil.com/nos-videos>
- _____. (2015d). *Vidéos – Places des Peuples – Brigil – Annonce télé*. 28 septembre. 2 m. Repéré à <https://www.brigil.com/nos-videos>
- _____. (2015e). *Vidéos – Place des Peuples – Brigil – Conférence de presse*. 28 septembre. 1 m 19 s. Repéré à <https://www.brigil.com/nos-videos>
- _____. (2018a). *Nouvelles – Lettre ouverte – Place des Peuples*. 4 mai. Repéré à <https://www.brigil.com/nouvelles/277-lettre-ouverte-place-des-peuples>
- _____. (2018b). *Nouvelles – Je veux que Gatineau soit la Ville la plus prospère au Québec!* 15 mai. Repéré à <https://www.brigil.com/nouvelles/279-je-veux-que-gatineau-soit-la-ville-la-plus-prospere-au-quebec>
- _____. (2018c). *Nouvelles – Quartier du Musée ensemble, construisons notre avenir!* 16 mai. Repéré à <https://www.brigil.com/nouvelles/281-quartier-du-musee-ensemble-construisons-notre-avenir>
- _____. (2018d). *Nouvelles – Brigil appuie l'idée d'une citation patrimoniale pour le quartier du Musée*. 17 mai. Repéré à <https://www.brigil.com/nouvelles/283-brigil-appuie-lidee-dune-citation-patrimoniale-pour-le-quartier-du-musee>
- _____. (2018e). *Nouvelles – Gilles Desjardins, un homme et sa passion*. 22 mai. Repéré à <https://www.brigil.com/nouvelles/335-gilles-desjardins-un-homme-et-sa-passion>
- _____. (2022a). *À propos*. Repéré à <https://www.brigil.com/pourquoi-brigil>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/BRIGIL>
- _____, & NEUF Architect(e)s. (2015). *Présentation préliminaire. 61 + 77 Laurier*. Gatineau, QC.
- _____, NEUF Architect(e)s, & Douglas Cardinal Architect. (s.d.). *Tours Alliance et Renaissance*. Gatineau, QC.

- Bronner, G. (2013). *La démocratie des crédules*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Brousseau, M., & Cellard, A. (2003). Un siècle de boires et déboires : Hull aux prises avec son histoire et sa géographie. *Cahiers de Géographie du Québec*, 47(130), 7-34.
- Buies, A. (1889). *L'Outaouais supérieur*. Québec, QC: C. Darveau.
- Bureau fédéral de la statistique. (1941). *Huitième recensement du Canada 1941. Population par subdivisions locales* (Vol. II). Ottawa, ON: Ministre du Commerce.
- _____. (1951). *Neuvième recensement du Canada 1951. Population – Caractéristiques Générales* (Vol. I). Ottawa, ON: Ministre du Commerce.
- _____. (1961). *Recensement du Canada 1961. Population. Districts électoraux*. Ottawa, ON: Ministre du Commerce.
- Busino, G. (1992). Du conflit. Dans G. Busino, *La sociologie sans dessus dessous* (pp. 147-166). Paris, France: Droz.
- Cabestan, P. (2014). HUSSERL, Edmund. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 343-345). Paris, France: Ellipses.
- Caillouette, J., Dallaire, N., Boyer, G., & Garon, S. (2007). Territorialité, action publique et développement des communautés. *Économie et Solidarités*, 38(1), 8-23.
- Calay, V. (2007). D'une « politique nationale de prestige » à un « marketing urbain ». Les formes d'attractivité dans les politiques de valorisation des trois « Capitales de l'Europe ». *Téoros*, 26(2), 19-26.
- Campos, P. H. F., & Rouquette, M.-L. (2000). La dimension affective des représentations sociales : deux recherches exploratoires. *Bulletin de psychologie*, tome 53(448), 435-441.
- Carlier, L. (2019). S'accommoder, ou taire les différends pour tenir ensemble. L'écologie d'un espace public ordinaire à Bruxelles. *Sociologie des sociétés*, 51(1-2), 149-175.
- Carrière, C. (1970). La vie religieuse à Hull (1870-1880). *Asticou*, Cahier No 5 – mars, 20-26.
- Castells, M. (1975). *Luttes urbaines et pouvoir politique*. Paris, France: La Découverte.
- Castoriadis, C. (1975). *L'Institution imaginaire de la société*. Paris, France: Seuil.
- Cauchon, N. (1922). A Federal District for Ottawa. *Journal of the Town Planning Institute of Canada*, 1(9), 3-6.
- CCG (Chambre de commerce de Gatineau). (2017). *Actualités – Communiqué – Explications et excuses sur les propos tenus lors d'une entrevue du président de la Chambre de commerce de Gatineau au 104,7 FM Outaouais le 20 octobre dernier*. 23 octobre. Repéré à <https://ccgatineau.ca/actualite/explications-excuses-propos-tenus-lors-dune-entrevue-president-de-chambre-de-commerce-de-gatineau-1047-fm-outaouais-20-octobre-dernier/>
- _____. (2018a). *Actualités – Nouvelles – Demande de report du projet de citation patrimoniale du Quartier-du-Musée*. 3 août. Repéré à <https://ccgatineau.ca/actualite/demande-de-report-projet-de-citation-patrimoniale-quartier-musee/>
- _____. (2018b). *Actualités – Nouvelles – Invitation à faire entendre votre position au conseil municipal : citation patrimoniale du Quartier-du-Musée*. 27 août. Repéré à <https://ccgatineau.ca/actualite/invitation-a-faire-entendre-position-conseil-municipal-demain-citation-patrimoniale-quartier-musee/>
- _____. (2022a). Repéré à <https://ccgatineau.ca>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/ccgatineau>
- CCN (Commission de la capitale nationale). (1969). *Hull, 1969-1995*. Ottawa, ON.
- _____. (1974). *La capitale de demain. Invitation au dialogue. Concept d'aménagement régional proposé par la CCN*. Ottawa, ON.
- _____. (1984). *Bâtir une capitale. Réflexion sur le passé et perspectives d'avenir*. Ottawa, ON: Direction de la planification de la CCN.
- _____. (1988). *Plan de la Capitale du Canada. Schéma d'aménagement des terrains fédéraux*. Ottawa, ON.
- _____. (1999). *Plan de la capitale du Canada. Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification, à l'aménagement et au développement*. Ottawa, ON.

- _____. (2005). *Plan du secteur du cœur de la capitale du Canada*. Ottawa, ON.
- _____. (2017). *Le Plan de la capitale du Canada. De 2017 à 2067*. Ottawa, ON.
- _____. (2018). *Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais*. Ottawa, ON.
- _____. (2022). Repéré à <https://ccn-ncc.gc.ca>
- _____, du Toit Allsopp Hillier, Center for Landscape Research, Université de Toronto & Ville d'Ottawa. (2007). *La protection des vues dans la capitale du Canada. Protéger l'intégrité visuelle et la primauté symbolique de nos monuments nationaux*. Ottawa, ON.
- Cellard, A., Harvey, J. (1994). Chapitre 18 – La vie socioculturelle. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 687-734). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- Chaboche, J. (2016). Du territoire de projets à l'anti-projet de territoire. Grand équipement sportif et construction de l'intercommunalité en agglomération intermédiaire. *Cahiers de Géographie du Québec*, 60(171), 455-475.
- Chalas, Y. (1989). L'imaginaire aménageur ou le complexe de Noé. *Les Annales de la recherche urbaine*, (42), 66-73.
- Chapain, C., & Polèse, M. (2000). Le déclin des centres-villes : mythe ou réalité ? Analyse comparative des régions métropolitaines nord-américaines. *Cahiers de Géographie du Québec*, 44(123), 303-324.
- Chazel, F. (1964). Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence. *Revue française de sociologie*, 5, 387-401.
- _____. (1974). Pouvoir, cause et force. *Revue française de sociologie*, 15, 441-457.
- Chemillier, J. (2014). Individu. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (p. 371). Paris, France: Ellipses.
- Chew, A. (2017). Towards a non-representational abductively-driven research approach: Informed guessing for qualitative research (Thesis for Doctorate in Philosophy, Faculty of Arts and Social Sciences). University of New South Wales, Sydney, Australia.
- Cité de Hull. (1961). *Séance du 17 janvier*. No 23 – art. 20 (p. 48). Hull, QC.
- _____. (1963). *Séance du 19 novembre*. No 20 – art. 63-578 (pp. 386-387). Hull, QC.
- _____. (1972-1973). *Règlements adoptés par le Conseil municipal au cours de l'année 1972-1973. Règlement No 1258 – Adoptant un programme d'habitation municipal de cinquante (50) unités de logement dans l'aire de rénovation no 6* (pp. 54-57). Hull, QC.
- _____. (1973). *Étude de regroupement*. Mars. Hull, QC: Groupe de travail – Cité de Hull.
- Claval, P. (2001). Champs et perspectives de la géographie culturelle dix ans après. *Géographie et cultures*, (40), s.p. doi: <https://doi.org/10.4000/gc.13487>
- _____. (2021a). L'approche culturelle en géographie : une autre appréhension de l'espace. *Confins*, (52), s.p. doi: <https://doi.org/10.4000/confins.39797>
- _____. (2021b). Processus spatiaux et géographie culturelle. *Confins*, (53), s.p. doi: <https://doi.org/10.4000/confins.44112>
- Clavel, M. (2002). *Sociologie urbaine*. Paris, France: Anthropos.
- Clément, C. (2010). *Claude Lévi-Strauss* (5^e éd. remaniée). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Cloutier, G., Méthé-Myrand, L., & Sénécal, G. (2010). La revitalisation urbaine intégrée et la plus-value de l'approche montréalaise : une comparaison. *Canadian Journal of Urban Research*, 19(1), 23-49.
- _____, Collin, J.-P., & Poitras, C. (2011). Épilogue. Dans G. Cloutier, J.-P. Collin & C. Poitras (Dir.), *Dix ans d'études urbaines au Québec. Bilan et perspectives d'avenir* (pp. 95-98). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Cochard, B. (2017). L'espace urbain : un dispositif de la modernité ? *Sens[public]*, 1-24.
- Codol, J.-P. (1971). La représentation du groupe : son impact sur les comportements des membres d'un groupe et leurs représentations de la tâche, d'autrui et de soi-même. *Bulletin de psychologie*, 24(288), 111-122.

- _____. (1988). Qu'est-ce que le cognitif ? *Hermès*, 3(3), 172-178.
- _____. (1989). Vingt ans de cognition sociale. *Bulletin de psychologie*, tome 42(390), 472-491.
- Cohen-Scali, V., & Moliner, P. (2008). Représentations sociales et identité : des relations complexes et multiples. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 37(4), 1-15. doi: 10.4000/osp.1770
- Colin, A. (2012). Les conflits urbains sur le net. *L'Information géographique*, 76, 110-112.
- Collège Saint-Joseph. (2022a). Repéré à <https://www.collegestjoseph.ca>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/stjohull>
- Collin, J.-P., & Hamel, P. (2011). Gouverner les villes dans un contexte mondialisé. Dans G. Cloutier, J.-P. Collin & C. Poitras (Dir.), *Dix ans d'études urbaines au Québec. Bilan et perspectives d'avenir* (pp. 5-24). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Collin, M. (2001). Nouvelles urbanités des friches. *Multitudes*, 3(6), 148-155.
- Colliot-Thélène, C. (2012). Individu et individualisme chez Georg Simmel, au prisme de Durkheim et de Weber. *Sociologie et sociétés*, 44(2), 207-233.
- Colombo, A., & Larouche, A. (2007). Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est pas "bienvenu nulle part" ? *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 108-127.
- Commission de toponymie. (2006). *Dictionnaire illustré. Noms et lieux du Québec*. Québec, QC: Les publications du Québec.
- Conflit. (2023). Dans *Dictionnaire de l'Académie française* (9^e éd.). Repéré à <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C3532>
- Conseil régional de développement de l'Outaouais. (1976). *Avis préliminaire sur la problématique de développement de l'Outaouais québécois*. Hull, QC.
- Cour du Québec. (2022). *Directeur général des élections du Québec c. 144781 Canada inc., 3223701 Canada inc. et Gilles Desjardins. No 550-61-069814-214, 550-61-069815-211 et 550-61-069816-219. 2022QCCQ 9943*. Chambre criminelle et pénale. Province de Québec.
- Cour suprême. (1971). *Association des Propriétaires des Jardins Taché et Dame Renée Joyal Brossard v. Entreprises Dasken Inc., Aylmer Road Holdings Inc. et la Cité de Hull*. En appel de la Cour du banc de la Reine, province de Québec. Droit municipal. Canada.
- Cox, K. R. (1984). Neighborhood Conflicts and Urban Social Movements: Questions of Historicity, Class, and Social Change. *Urban Geography*, 5(4), 343-355.
- Creswell, J. W. (2013). *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches* (4th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Crête, J. (2009). L'éthique en recherche sociale. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 285-307). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- CRO (Communauté régionale de l'Outaouais). (1977). *Schéma d'aménagement du territoire. Juin*. Hull, QC.
- Cross, M. S. (1967). The Age of Gentility: The Formation of an Aristocracy in the Ottawa Valley. *Historical Papers / Communications historiques*, 2(1), 105-117.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, France: Seuil.
- CUO (Communauté urbaine de l'Outaouais). (1994). *La communauté urbaine de l'Outaouais*. Hull, QC.
- Dahl, R. A. (1957). The Concept of Power. *Behavior Science*, 2(3), 201-215.
- Dantier, B. (2007). *Représentations, pratiques, sociétés et individus sous l'enquête des sciences sociales : Denise Jodelet, Les représentations sociales, textes de méthodologie en sciences sociales choisis et présentés par B. Dantier*. Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Davidoff, P. (1965). Advocacy and Pluralism in Planning. *Journal of the American Institute of Planners*, 31(4), 421-432.
- De Barbezieux Capuan, A. (1897). *Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa* (Tome 1). Ottawa, ON: La Cie d'imprimerie d'Ottawa.

- Debarbieux, B. (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, 24(2), 97-112.
- _____. (2013a). Représentation. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 866-867). Paris, France: Belin.
- _____. (2013b). Territoire. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 999-1000). Paris, France: Belin.
- Delas, J.-P., & Milly, B. (2009). *Histoire des pensées sociologiques* (3^e éd.). Paris, France: Armand Colin.
- Demeulenaere, P. (2015). *Homo oeconomicus. Enquête sur la constitution d'un paradigme* (éd. numérique). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Demoulin, J. (2020). Participation. Démocratie participante et mobilisations citoyennes. Dans S. Bognon, M. Magnan & J. Maulat (Dir.), *Urbanisme et aménagement. Théories et débats* (pp. 133-146). Paris, France: Armand Colin.
- Denat, C. (2014). Symbole. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 733-734). Paris, France: Ellipses.
- Depraz, N. (1994). Edmund Husserl, *Adversus haereses mystikes? Laval théologique et philosophique*, 50(2), 327-347.
- De Rosa, A. S. (1990). Comparaison critique entre les représentations sociales et la cognition sociale : sur la signification d'une approche développementale dans l'étude des représentations sociales. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, (5), 69-109.
- Descombes, V. (2014). *Le parler de soi*. Paris, France : Gallimard.
- Desjardins, X. (2020). *Planification urbaine. La ville en devenir*. Paris, France: Armand Colin.
- Desnoilles, R., Bédard, M., & Augustin, J.-P. (2012). L'imaginaire géographique un contrepoint à la réalité ? Perspectives, pratiques et devenirs. Dans M. Bédard, J.-P. Augustin & R. Desnoilles (Dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenirs* (pp. 1-17). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Développons Gatineau. (2022). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/DevelopponsGatineau/>
- Devisme, L. (2016). Épilogue. Revitalisation et concertation: L'aventure partagée. Dans G. Sénécal (Dir.), *Revitalisation urbaine et concertation de quartier* (pp. 255-262). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Dias, P., & Ramadier, T. (2017). Relations sociales et cartographie cognitive. Les points de référence comme noyau central des représentations spatiales. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, (116), 319-349.
- Di Masso, A., Dixon, J., & Pol, E. (2011). On the contested nature of place: 'Figuera's Well', 'The Hole of Shame' and the ideological struggle over public space in Barcelona. *Journal of Environmental Psychology*, 31, 231-244.
- Di Méo, G. (1990). De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe. *L'Espace géographique*, (4), 359-373.
- _____. (2008). Une géographie sociale entre représentations et action. *Montagne méditerranéenne et développement territorial*, (23), 13-21. Repéré à <https://shs.hal.science/halshs-00281573/>
- _____. (2013). Territorialité. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (p. 1007). Paris, France: Belin.
- Direction de l'expansion industrielle et commerciale de la Société d'Aménagement de l'Outaouais. (1974). *Étude comparative du développement industriel sur le territoire de l'est de l'Ontario et de l'Outaouais québécois*. Hull, QC.
- Division de l'Annuaire du Canada et Bibliothèque du Bureau fédéral de la statistique. (1967). *Canada, un siècle 1867-1933*. Ottawa, ON: Bureau fédéral de la statistique.
- Doise, W. (1992). L'ancrage dans les études sur les représentations sociales. *Bulletin de psychologie*, 45 (405), 189-195.

- _____. (2015). Relations sociales et régulations collectives. Dans S. Moscovici (Dir.), *Psychologie sociale des relations à autrui [2000]* (pp. 362-396). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Dorion, H., & Lacasse, J.-P. (1974). La notion d'intégrité territoriale et les problèmes des régions frontières du Québec. *Cahiers de Géographie du Québec*, 18(43), 137-158.
- _____. (2011). *Le Québec : un territoire incertain*. Québec, QC: Septentrion.
- Dortier, J.-F. (2014). Le tournant cognitif des sciences humaines. Dans J.-F. Dortier (Dir.), *Le cerveau et la pensée. Le nouvel âge des sciences cognitives* (pp. 172-180). Paris, France: Sciences Humaines.
- Douay, N. (2008). La planification métropolitaine montréalaise à l'épreuve du tournant collaboratif. Dans M. Gauthier, M. Gariépy & M.-O. Trépanier (Dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable* (pp. 109-136). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.
- Dumont, F. (2004). *Notes sur l'analyse des idéologies [1963]* (version numérique réalisée par J.-M. Tremblay en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- _____. (2021). *Les idéologies un nouveau virage. Intervention au colloque interdisciplinaire organisé par la Section des études pastorales de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal, tenu du 5 au 7 octobre 1989 [1990]* (version numérique réalisée avec le concours de L. Leroux). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Duprey, L. (2014a). Espace. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 253-254). Paris, France: Ellipses.
- _____. (2014b). Perception. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (p. 563). Paris, France: Ellipses.
- Durand, C., & Blais, A. (2009). La mesure. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 227-250). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Durand, G. (1981). Le social et le mythique. Pour une topique sociologique. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 71, 289-307.
- _____. (2016). *Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale* (2^e éd.). Paris, France: Dunod.
- Durkheim, É. (1897). *Le suicide. Étude sociologique*. Paris, France: Félix Alcan.
- _____. (2008). *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie [1912]* (Livres 1 à 3) (version numérique réalisée par J.-M. Tremblay, revue et corrigée avec ajouts des mots grecs manquants par B. Gibier, en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- _____. (2013). *De la division du travail social [1893]* (8^e éd.). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Dutriaux, L., & Gyselinck, V. (2016). Cognition incarnée : un point de vue sur les représentations spatiales. *L'Année psychologique*, 116, 419-465.
- Dziedzicki, J.-M. (2003). La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation. Dans Annuaire des collectivités locales (Tome 23), *Les services publics locaux* (pp. 635-646). doi: <https://doi.org/10.3406/coloc.2003.1662>
- _____. (2015). Quelles réponses aux conflits d'aménagement ? De la participation publique à la concertation. *Participations*, 3(13), 145-170.
- Eggleston, W. (1961). *Choix de la reine*. Ottawa, ON: CCN.
- Ellis, J. (2015). In 'Ley'mans Terms: Exploring David Leys Contributions to Urban Geography. In *Proceedings of the 9th Annual Thompson Rivers University. Undergraduate Research and Innovation Conference 2014* (pp. 168-189). Kamloops, BC: Thompson Rivers University.

- Emalianoff, C. (2002a). L'appel de la nature en ville. Dans S. Wachter, L. Davezies, P. Duran, C. Emalianoff, D. Gaxie, V. Renard & J. Theys, *L'aménagement en 50 tendances* (pp. 169-172). Paris, France: l'aube datar.
- _____. (2002b). Le territoire-patrimoine. Dans S. Wachter, L. Davezies, P. Duran, C. Emalianoff, D. Gaxie, V. Renard & J. Theys, *L'aménagement en 50 tendances* (pp. 172-175). Paris, France: l'aube datar.
- Engel, P. (1996). Croyances collectives et acceptations collectives. Dans R. Boudon, A. Bouvier & F. Chazel, *Cognition et sciences sociales. Dimension cognitive dans l'analyse sociologique* (pp. 155-173). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Espinas, A. (1891). *Histoire des doctrines économiques*. Paris, France: Armand Colin et Cie.
- Fainstein, S. S. (2000). New Directions in Planning Theory. *Urban Affairs Review*, 35(4), 451-478.
- _____. (2014a). My Career as a Planner. *Journal of the American Planning Association*, 80(3), 268-275.
- _____. (2014b). The Just City. *Journal of Urban Sciences*, 18(1), 1-18. doi: 10.1080/12265934.2013.834643
- Faure, A. (2011). Action publique territoriale. Dans R. Pasquier, S. Guigner & A. Cole (Dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 27-33). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Fauteux, M. (1977). Représentation de la ville. *Cahiers de Géographie du Québec*, 21(52), 83-103.
- Favory, M. (2012). L'imaginaire patrimonial et le projet d'urbanisme. Perspective cognitive sur l'agir spatial. Dans M. Bédard, J.-P. Augustin & R. Desnoilles (Dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenirs* (pp. 193-224). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Fijalkow, Y. (2007). *Sociologie de la ville* (3^e éd.). Paris, France: La Découverte.
- _____, & Préteceille, E. (2006). Introduction. Gentrification : discours et politiques urbaines (France, Royaume-Uni, Canada). *Sociétés Contemporaines*, 3(63), 5-13.
- _____, & Nicolas, A. (2018). Quartiers, rues et espaces publics : éléments pour une histoire des Études Urbaines francophones. *Environnement Urbain / Urban Environment*, 13, 1-19. Repéré à <http://journals.openedition.org/eue/2144>
- Filleron, J.-C., & Viala, L. (2020). MILIEU, géographie. Dans *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/milieu-geographie/>
- Fishman, R. (2003). Urban Utopias: Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, and Le Corbusier [1977]. In S. Campbell & S. S. Fainstein, *Readings in Planning Theory* (2nd ed.) (pp. 21-60). Oxford, United Kingdom: Blackwell Publishing Ltd.
- _____. (2012). New Urbanism. In S. Bishwapriya, L. J. Vale & C. D. Rosan, *Planning Ideas That Matter. Livability, Territoriality, Governance, and Reflective Practice* (pp. 65-89). Cambridge, MA & London, United Kingdom: The MIT Press.
- Flyvbjerg, B. (2011). Case Study. In N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *The Sage Handbook of Qualitative Research* (4th ed.) (pp. 301-316). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Fointiat, V., Gosling, P., & Vaidis, D. (2013). Les paradigmes classiques de la dissonance. Dans V. Fointiat, F. Girandola & P. Gosling (Dir.), *La dissonance cognitive. Quand les actes changent les idées* (pp. 9-32). Paris, France: Armand Colin.
- Fontaine, P. (2014a). Phénoménologie. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 569-571). Paris, France: Ellipses.
- _____. (2014b). Représentation. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 650-651). Paris, France: Ellipses.
- Fontan, J.-M., Hamel, P., & Morin, R. (2012). *Ville et conflits. Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*. Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- _____. (2013). Actions conflictuelles à Montréal depuis 1980 : des mobilisations territorialisées aux échelles multiples. *Recherches sociographiques*, 54(1), 9-27.
- Forester, J. (1989). *Planning in the Face of Power*. Los Angeles, CA: University of California Press.

- _____. (1999). *The Deliberative Practitioner. Encouraging Participatory Planning Processes*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Fortin, G. (1961). *Class and Class Conflict in Industrial Society*, by Ralph Dahrendorf, Standford University Press, Standford California, 1959, pp. XVI et 336. *Relations industrielles*, 16(1), 129-130.
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Montréal, QC: TC Média Livres Inc.
- Fortin, M.-J., Fournis, Y., & Beaudry, R. (2013). *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique*. Mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques. Rimouski, QC: Chaire du Canada en développement régional et territorial, GRIDEQ, CRDT et UQAR.
- Foucault, M. (1966). *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris, France: Gallimard.
- _____. (1976). La volonté de savoir. Dans *Histoire de la sexualité* (Tome I). Paris, France: Gallimard.
- _____. (2012). « Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France (1975-1976) (version numérique réalisée par M. Bertani & A. Fontana). Dans F. Ewald & A. Fontana (Dir.), en lien avec l'Association pour le Centre Michel Foucault.
- Fraysse, B. (2000). La saisie des représentations pour comprendre la construction des identités. *Revue des sciences de l'éducation*, 26(3), 651-676.
- Freund, J. (1983). *La Sociologie du conflit*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Friedmann, J. (1987). *Planning in the Public Domain: From Knowledge to Action*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Gaffield, C. (1994a). Chapitre 5 – La terre, la famille et les origines de la colonisation. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 121-156). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____. (1994b). Chapitre 6 – L'âge d'or de l'exploitation forestière. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 157-206). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____. (1994c). Chapitre 7 – Société, culture et développement institutionnel. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 207-250). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____. (1994d). Quatrième partie : À la recherche d'une identité : de 1940 à nos jours – Introduction. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 449-460). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- Gagné, A. (2005). Gouvernance publique, le nouveau management public, la territorialité et les politiques publiques. Dans D. Lafontaine & B. Jean (Dir.), *Territoires et fonctions. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats* (Tome 1) (pp. 79-94). Rimouski, QC: CRDT, GRIDEQ et UQAR.
- Gagnon, G. (1999). *Ottawa, une capitale en quête de monumentalité* (Thèse de maîtrise inédite en Arts en géographie). Université d'Ottawa, Ottawa, ON.
- Gagnon, L. (2015). *L'influence de la participation publique sur l'évolution des pratiques planificatrices : la révision du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau comme étude de cas*. (Mémoire de maîtrise inédit en sciences sociales du développement territorial). Université du Québec en Outaouais, Gatineau, QC.
- _____. & Gauthier, M. (2018). De la planification collaborative à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau : avancées et reculs d'un processus prometteur. *Cahiers de Géographie du Québec*, 62(175), 105-125.
- Gariépy, M., & Gauthier, M. (2009). Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable ? *Canadian Journal of Urban Research*, 18(1), 48-73.
- Gauthier, M., Chiasson, G., & Gagnon, L. (2016). Planifier un centre-ville dans une métropole fragmentée : Gatineau. Dans M. Gariépy & O. Baillargeon (Dir.), *Gouvernance et planification collaborative* (pp. 133-164). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.

- Gauthier, M., Gariépy, M., & Trépanier, M.-O. (2008a). Introduction. Dans M. Gauthier, M. Gariépy & M.-O. Trépanier (Dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable* (pp. 7-20). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.
- _____. (2008b). Conclusion. Planification territoriale, débat public et développement durable : une triangulation complexe aux contours incertains. Dans M. Gauthier, M. Gariépy & M.-O. Trépanier (Dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable* (pp. 329-346). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.
- Gaxie, D. (2002). La mise en scène de l'action publique. Dans S. Wachter, L. Davezies, P. Duran, C. Emalianoff, D. Gaxie, V. Renard & J. Theys, *L'aménagement en 50 tendances* (pp. 23-28). Paris, France: l'aube datar.
- Gay, G. (2020). La place du patrimoine industriel dans les réhabilitations de friches. *Ethnologies*, 42(1-2), 235-250.
- Géhin, É. (1983). Les fonctions du conflit social. *Revue française de sociologie*, 24-1, 140-145.
- Gehl, J. (2012). *Pour des villes à l'échelle humaine*. Montréal, QC: Écosociété.
- Germain, A. (2012). Sortir le territoire de sa logique exclusive : pour une définition fonctionnaliste de la territorialité. *Philosophiques*, 39(2), 435-449.
- Germain, A., & Rose, D. (2010). La mixité sociale programmée en milieu résidentiel à l'épreuve des discours critiques internationaux : le cas Hochelaga à Montréal. *Lien social et Politiques*, (63), 15-26.
- Gilbert, A. (1986). L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie. *L'Espace Géographique*, tome 15(1), 57-66.
- Gilbert, A., & Brosseau, M. (2002). Le journal, acteur urbain ? Le Droit et la vocation du centre-ville de Hull. *Recherches sociographiques*, 43(3), 517-548.
- Gingras, F.-P., & Côté, C. (2009). La sociologie de la connaissance. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 19-50). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Godelier, M. (1984). *L'idéal et le matériel. Pensée, économies et sociétés*. Paris, France: Fayard.
- Goetz, E. G. (2012). The Transformation of Public Housing Policy, 1985-2011. *Journal of the American Planning Association*, 78(4), 452-463.
- Goffman, E. (1973a). 1. La présentation de soi. Dans *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, France: Minuit.
- _____. (1973b). 2. Les relations en public. Dans *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, France: Minuit.
- Gordon, D. L. A. (1998). A City Beautiful plan for Canada's capital: Edward Bennett and the 1915 plan for Ottawa and Hull. *Planning Perspectives*, 13, 275-300.
- _____. (2001). From Noblesse Oblige to Nationalism: Elite Involvement in Planning Canada's Capital. *Journal of Urban History*, 28(1), 3-34.
- _____, & Juneau, A. (2011). Bringing Mechanisms for the Federal Capital Region. In R. Chattopadhyay & G. Paquet (Dir.), *The Unimagined Canadian Capital: Challenges for the Federal Capital Region* (pp. 87-104). Ottawa, ON: Invenire Press.
- Gould, P., & White, R. (1986). *Mental Maps* (2nd ed.). London, U.K.: Routledge.
- Grafmeyer, Y., & Authier, J.-Y. (2008). *Sociologie urbaine* (2^e éd.). Paris, France: Armand Colin.
- Grafmeyer, Y., & Joseph, I. (1990). Présentation. La ville laboratoire et le milieu urbain. Dans Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (pp. 5-52). Paris, France: Aubier.
- Grand'Maison, J. (2006). *Stratégies sociales et nouvelles idéologies. Un instrument d'analyse et d'action pour les engagés sociaux, politiques et culturels [1970]* (version numérique réalisée par G. Paquet en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.

- Grant, J. (2006). Shaped by Planning: The Canadian City Through Time. In T. Bunting & P. Filion, *Canadian Cities in Transition. Local Through Global Perspective* (3rd ed.) (pp. 320-337). Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Grassi, V. (2005). *Introduction à la sociologie de l'imaginaire. Une compréhension de la vie quotidienne*. Toulouse, France: ERES.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (11^e éd.). Paris, France: Dalloz.
- Gréber, J. (1950). *Projet d'aménagement de la capitale nationale. Rapport général soumis au Comité d'aménagement de la capitale nationale*. Ottawa, ON: Service d'aménagement de la capitale nationale.
- Greisch, J. (2017). Les yeux de Husserl en France. Les tentatives de refondation de la phénoménologie dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Dans L. Cournarie & P. Dupond (Dir.), *Phénoménologie : un siècle de philosophie* (pp. 45-74). Paris, France: Ellipses.
- Grenon, V., Larose, F., & Carignan, I. (2013). Réflexions méthodologiques sur l'étude des représentations sociales : rétrospectives de recherches antérieures. *Phronesis*, 2(2-3), 43-49.
- Grize, J.-B. (2003). Logique naturelle et représentations sociales. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 170-186). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Guba, E. G., & Lincoln, Y. S. (1994). Competing Paradigms in Qualitative Research. In N. K. Genzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *Handbook of Qualitative Research* (pp. 105-117). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Guest, G. (2017). Aux confins de l'inapparent (L'extrême phénoménologie de Heidegger). Dans L. Cournarie & P. Dupond (Dir.), *Phénoménologie : un siècle de philosophie* (pp. 99-127). Paris, France: Ellipses.
- Guitard, M. (2018). *Le Quartier du Musée. Histoire et architecture*. Ottawa, ON: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gustafson, P. (2001). Meanings of Place: Everyday experience and theoretical conceptualizations. *Journal of Environment Psychology*, 21, 5-16.
- Habermas, J. (1987a). Rationalité de l'agir et rationalisation de la société. Dans *Théorie de l'agir communicationnel* (Tome 1). Paris, France: Fayard.
- _____. (1987b). Pour une critique de la raison fonctionnaliste. Dans *Théorie de l'agir communicationnel* (Tome 2). Paris, France: Fayard.
- Hahn, A. (1990). La sociologie du conflit. *Sociologie du travail*, (3), 375-385.
- Halbwachs, M. (2001). *La mémoire collective [1950]* (version numérique réalisée par L. Audy & J.-M. Tremblay en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Hall, P. (2002). *Urban and Regional Planning* (4th ed.). London, United Kingdom: Routledge.
- Hamel, J. (2004). *Précis d'épistémologie de la sociologie [1997]* (version numérique réalisée par J.-M. Tremblay en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Hamel, P. (1983). *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*. Montréal, QC: Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal.
- _____. (1997). La critique postmoderne et le courant communicationnel au sein des théories de la planification : une rencontre difficile. *Cahiers de Géographie du Québec*, 41(114), 311-321.
- _____. (2005). La métropole contemporaine et ses controverses. *Cahiers de Géographie du Québec*, 49(138), 393-408.
- _____. (2010). Les métropoles et la nouvelle critique urbaine. *Métropoles*, 7, 1-11. doi: <https://doi.org/10.4000/metropoles.4317>
- Harré, R. (2003). Grammaire et lexiques, vecteurs des représentations sociales. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 149-169). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Hart, S. E. (2008). *Sculpting a Canadian Hero: Shifting Concepts of National Identity in Ottawa's Core Area Commemorations* (Thesis for Doctorate in Philosophy). Concordia University, Montreal, QC.
- Harvey, D. (2009). *Social Justice and the City [1973]* (revised edition). Athens, Greece & London, United Kingdom: University of Georgia Press.

- Healey, P. (1997). *Collaborative Planning: Shaping Places in Fragmented Societies*. Vancouver, B.C.: UBC Press.
- _____. (2003). The Communication Turn in Planning Theory and its Implications for Spatial Strategy Formation [1996]. In S. Campbell & S. S. Fainstein, *Readings in Planning Theory* (2nd ed.) (pp. 237-255). Oxford, United Kingdom: Blackwell Publishing Ltd.
- _____. (2012). Communicative Planning: Practices, Concepts, and Rhetorics. In S. Bishwapriya, L. J. Vale & C. D. Rosan, *Planning Ideas That Matter. Livability, Territoriality, Governance, and Reflective Practice* (pp. 333-357). Cambridge, MA & London, United Kingdom: The MIT Press.
- Hébert, P. (1985). Jacques Poulin : de la représentation de l'espace à l'espace de la représentation. *Études françaises*, 21(3), 37-53.
- Hegel, G. W. F. (2012). *Phénoménologie de l'esprit [1807]*. Paris, France: Flammarion.
- Hermet, G. (2004). Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique. *Revue française de science politique*, 54(1), 159-178.
- Hernandez, S. D. (2018). *Les grands projets urbains à Montréal entre 1985-2010, changements dans la gestion publique et l'action collective* (Thèse de doctorat inédite en études urbaines). Université du Québec à Montréal, Montréal, QC.
- Hidalgo, C., & Hernandez, B. (2001). Place Attachment: Conceptual and Empirical Questions. *Journal of Environmental Psychology*, 21, 273-281.
- Houde, P. (1970). *Hull et l'ouest du Québec*. Montréal, QC et Toronto, ON: Holt, Rinchart et Winston Ltée.
- Hughes, E. C. (1943). *French Canada in Transition*. Chicago, IL: The University of Chicago Press.
- Hume, D. (2007). *Traité de la nature humaine. Essai pour introduire la méthode expérimentale de raisonnement dans les sujets moraux. Livre III : De la morale [1739]* (version numérique réalisée par P. Folliot en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- _____. (2008a). *Enquête sur l'entendement humain [1745]. Enquête sur les principes de la morale [1751]*. Paris, France: Flammarion.
- _____. (2008b). *Traité de la nature humaine. Essai pour introduire la méthode expérimentale de raisonnement dans les sujets moraux. Livre II : Des passions [1739]* (texte revu, version numérique réalisée par P. Folliot en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- _____. (2009). *Traité de la nature humaine. Livre I : De l'entendement [1739]* (texte revu et corrigé, version numérique réalisée par P. Folliot en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Husserl, E., & Gibson, W. R. B. (2002). *Ideas: General Introduction to Pure Phenomenology [1931]*. London, United Kingdom & New York, NY: Routledge.
- Idt, J. (2020). Projet urbain. Concepts hétérogènes pour objet flou. Dans S. Bognon, M. Magnan & J. Maulat (Dir.), *Urbanisme et aménagement. Théories et débats* (pp. 181-196). Paris, France: Armand Colin.
- Ika, L. A. (2014). Grands projets : trop grands pour réussir ? *Organisations & territoires*, 23(3), 15-23.
- Innes, J. E., & Booher, D. E. (2018). *Planning with Complexity. An Introduction to Collaborative Rationality for the Public Policy* (2nd ed.). London, United Kingdom & New York, NY: Routledge.
- Isambert, F.-A. (1978). Ansart (Pierre). *Idéologies, conflits et pouvoir. Archives de sciences sociales des religions*, (46), 219-220.
- ISQ (Institut de la statistique du Québec). (2021a). *Classements des localités selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016, 2018*. Repéré à https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/classement-des-localites-selon-lindice-de-vitalite-economique-quebec-2002-2014-et-2016#pivot_1=2018
- _____. (2021b). *Panorama des régions du Québec. Édition 2021*. Québec, QC: Gouvernement du Québec.

- _____. (2021c). *Revenu médian, revenu total, ménages, Québec, 1996-2018*. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-median-revenu-total-menages-quebec>
- _____. (2021d). *Revenu médian, revenu total, particuliers de 16 ans et plus, 1996-2018*. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-median-revenu-total-particuliers-16-ans-et-plus-quebec>
- _____. (2022a). *Estimations de la population des municipalités de 25 000 habitants et plus, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2021*. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-municipalites-de-25-000-habitants-et-plus>
- _____. (2022b). *Estimations de la population des municipalités selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2021*. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>
- Jacobs, J. (2003). The Death and Life of Great American Cities [1961]. In S. Campbell & S. S. Fainstein, *Readings in Planning Theory* (2nd ed.) (pp. 61-74). Oxford, United Kingdom: Blackwell Publishing Ltd.
- James, W. (1916). *La volonté de croire*. Paris, France: Ernest Flammarion.
- _____. (2010). *Le Pragmatisme [1907]*. Paris, France: Flammarion.
- Janelle, D. G. (1977). Structural Dimensions in the Geography of Locational Conflicts. *Canadian Geographer*, XXI(4), 311-328.
- _____, & Millward, H. A. (1976). Locational Conflict Patterns and Urban Ecological Structure. *Tijdschrift voor Econ. en Soc. Geografie*, 67(2), 102-113.
- Jasper, J. M. (1998). The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions In and Around Social Movement. *Sociological Forum*, 13(3), 397-424.
- _____. (2011). Emotions and Social Movements: Twenty Years of Theory and Research. *Annual Review of Sociology*, 37, 14.1-14.19.
- Jeanmougin, H., & Bouillon, F. (2016). D'une gentrification inaboutie à une « nouvelle précarisation » ? Continuités populaires et conflits de coprésence dans le centre historique de Palerme. *Lien social et Politiques*, (77), 103-125.
- Jenkins, C. J. (1983). Resource Mobilization Theory and The Study of Social Movements. *Annual Review of Sociology*, 9, 527-553.
- Jeon, J.-S. (2000). Analysis on the Conflicting Points of the Locational Conflict. *Korean Journals of Policy Studies*, 15(2), 101-115.
- Jodelet, D. (1982). Les représentations socio-spatiales de la ville. Dans D. Jodelet, *Représentations sociales et mondes de vie* (pp. 93-106). Paris, France: Éditions des Archives contemporaines.
- _____. (1984). Réflexions sur le traitement de la notion de représentation sociale en psychologie sociale. *Communication. Information Médias Théories*, 6(2-3), 14-41.
- _____. (2003). Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 47-78). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. (2022). Représentations socio-spatiales. Dans D. Marchand, E. Pol & K. Weiss (Éds.), *Psychologie environnementale : 100 notions clés* (pp. 212-215). Paris, France: Dunod.
- Joerin, F., Pelletier, M., Trudelle, C., & Villeneuve, P. (2005). Analyse spatiale des conflits urbains. Enjeux et contextes dans la région de Québec. *Cahiers de Géographie du Québec*, 4(138), 319-342.
- Jolicoeur, J. (1977). *Histoire anecdotique de Hull. 600 questions et réponses sur la métropole de l'Outaouais québécois par Grand-papa*. Hull, QC: Société historique de l'ouest du Québec Inc.
- Jovchelovitch, S. (1995). Social Representation in and of the Public Sphere: Towards a Theoretical Articulation. *Journal for the Theory of Social Behavior*, 25(1), 81-102.
- _____. (2001). Social Representations, Public Life, and Social Construction. *LSE Research Online*. Repéré à <http://eprints.lse.ac.uk/2649>
- _____, & Orfali, B. (2005). La fonction symbolique et la construction des représentations : la dynamique communicationnelle *ego/alter/objet*. *Hermès*, (41), 51-57.
- Jung, C. G. (1964). *Dialectique du Moi et de l'inconscient [1933]*. Paris, France: Gallimard.

- Kalampalikis, T. (2005). L'apport de la méthode Alceste dans l'analyse des représentations sociales. Dans J.-C. Abric (Dir.), *Méthodes d'études des représentations sociales* (pp. 147-163). Paris, France: Érès.
- Kahan, D. M., & Slovic, P. (2006). Cultural Evaluations of Risks: 'Value' or 'Blunders'? *Public Law & Legal Research Paper Series*, Research Paper No 111, 9 p.
- Kahan, D. M., Braman, D., Gastil, J., Slovic, P., & Mertz C. K. (2007). Culture and Identity Protective Cognition: Explaining the White Male Effect in Risk Perception. *Yale Law School*, Research Paper No 152, 47 p.
- Kahan, D. M., Hoffman, D., Evans, D., Devins, N., Lucci, E., & Cheng, K. (2016). "Ideology" or "situation sense"? An experimental investigation of motivated reasoning and professional judgement. *University of Pennsylvania Law Review*, 164, 349-440.
- Kant, E. (1980). *Critique de la raison pure [1781]*. Paris, France: Gallimard.
- _____. (1985). *Critique de la faculté de juger [1790] suivi de Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique et de Réponse à la question : Qu'est-ce que les lumières ?*, Édition publiée sous la direction de Ferdinand Alquié. Paris, France: Gallimard.
- Kayser, E. (1986). The Evolution of Industry in Hull. *Outaouais. Le Hull industriel / Industrial Hull 1900 /1960*, (1), 29-42.
- Kilani, M. (2012). *Anthropologie du local au global* (2^e éd. revue et corrigée). Paris, France: Armand Colin.
- Kirk, W. (1963). Problems of Geography. *Journal of the Geographical Association*, 48(4), 357-371.
- Knight, D. B. (1977). *A Capital for Canada: Conflict and Compromise in the 19th Century*. Chicago, IL: The University of Chicago – Department of Geography.
- Laberge, Y. (2010). Aux sources du pragmatisme américain, de l'interactionnisme symbolique et de la sémiotique : George H. Mead et Charles S. Peirce. *Laval théologique et philosophique*, 66(2), 425-433.
- Lacaze, L. (2013). L'interactionnisme symbolique de Blumer revisité. *Sociétés*, 3(121), 41-52.
- Lacoste, Y. (2001). Géopolitique des grandes villes. *Hérodote*, (101), 3-9.
- _____. (2012). La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique. *Hérodote*, (146-147), 14-44.
- Laflamme, S. (2011). Recherche interdisciplinaire et réflexion sur l'interdisciplinarité. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7(1), 49-64.
- Lagroye, J. (1985). La légitimation. Dans M. Grawitz & J. Leca (Dir.), *Traité de science politique. La science politique, science sociale. L'ordre politique* (Tome I) (pp. 395-467). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Lake, R. W. (1993). Rethinking NIMBY. *Journal of the American Planning Association*, 59(1), 87-93.
- Lapeyronnie, D. (1988). Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? *Revue française de sociologie*, 29(4), 593-619.
- Lapointe, P. L. (1975). *Hull 1800-1975*. Hull, QC: La Grande Fête.
- _____. (1986). Loi relative aux constituts... *Outaouais. Le Hull industriel / Industrial Hull 1900/1960*, (1), 19-23.
- _____. (2004). *L'île de Hull. Une promenade dans le temps*. Québec, QC: Éditions GID.
- _____. (2016). *Un parcours semé d'embûches : la relecture d'ouvrage sur l'histoire de l'Outaouais* (texte inédit). Montréal, QC.
- Laville, F. (2000). La cognition située. Une nouvelle approche de la rationalité limitée. *Revue économique*, 51(6), 1301-1331.
- Leavy, N. (1985). Michael YOUNG et Peter WILLMOTT : le village dans la ville, traduit de l'anglais par Anne Gottman avec la collaboration de Bernard d'Hellencourt, Centre Georges Pompidou / CCI, Paris, 1983, 255 p. *Anthropologie et Sociétés*, 9(1), 141-145.

- Leca, J. (1985). La théorie politique. Dans M. Grawitz & J. Leca (Dir.), *Traité de science politique. La science politique, science sociale. L'ordre politique* (Tome I) (pp. 47-174). Paris, Presses Universitaires de France.
- Lecourt, A. (2005). Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton. *L'information géographique*, 69(2), 195-200.
- Lee, D. (2006). *Lumber Kings and Shantymen: Logging and Lumberding in the Ottawa Valley*. Toronto, ON: James Lorimer & Company Limited.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris, France: Anthropos.
- Lefèvre, C., & Pinson, G. (2020). *Pouvoirs urbains. Ville, politique et globalisation*. Paris, France: Armand Colin.
- Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, (1), 57-95.
- Legavre, J.-B. (1996). La «neutralité» dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence. *Politix*, 9(35), 207-225.
- Leloup, F., Moyart, L., & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, Économie, Société*, 7, 321-332.
- Lercher, A. (1985). *Les mots de la philosophie*. Paris, France: Belin.
- Leroux, R. (2020). Raymond Boudon : genèse d'un projet scientifique. *Revue européenne des sciences sociales*, (58-1), 209-220.
- Letellier, D. (2018). *Urbanisme, mésentente et rhétorique. Débattre de la planification par le projet dans les vieux quartiers du centre-ville à Grenoble et à Gatineau, 1965-2015* (Thèse de doctorat inédite en sciences sociales appliquées). Université du Québec en Outaouais, Gatineau, QC.
- Letonturier, É. (2021). ACTION COLLECTIVE. Dans *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/action-collective/>
- Lévy, J. (2013a). Agent. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 59-60). Paris, France: Belin.
- _____. (2013b). Milieu. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 670-673). Paris, France: Belin.
- _____. (2013c). Territoire. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 999-1000). Paris, France: Belin.
- _____, & Lussault, M. (2013). Espace. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 353-360). Paris, France: Belin.
- Ley, D., & Frost, H. (2006). The Inner City. In T. Bunting & P. Filion, *Canadian Cities in Transition. Local Through Global Perspective* (3rd ed.) (pp. 192-210). Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Lindblom, C. E. (2003). The Science of "Muddling Through" [1959]. In S. Campbell & S. S. Fainstein, *Readings in Planning Theory* (2nd ed.) (pp. 196-209). Oxford, United Kingdom: Blackwell Publishing Ltd.
- Linton, R. (1977). *Le fondement culturel de la personnalité [1945]*. Paris, France: Bordas.
- Livet, P. (2022). VALEURS, philosophie. Dans *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/valeurs-philosophie/>
- Locke, J. (1802). *Traité du gouvernement civil [1690]* (éd. revue et corrigée exactement, sur la dernière de Londres). Paris, France: Calixte Volland.
- Logemen'occupe. (2017). *À Gatineau, le Droit au logement, un droit encore bafoué pour des milliers de citoyens de cette ville*. Mémoire présenté à la Ville de Gatineau dans le cadre de la mise à jour de sa Politique d'habitation. Gatineau, QC.
- _____. (2021). Facebook. Repéré à <https://fr-ca.facebook.com/LogemenOccupe> et <https://www.facebook.com/Logemenoccupe-104936238600388/>
- Logement Intégré de Hull Inc. (2017). *Se loger, un handicap surmontable!* Mémoire déposé dans le cadre de la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau. Gatineau, QC.
- _____. (2022). Repéré à logementintegredehull.com

- Low, S. (2013). Placemaking and Embodied Space. In A. Sen & L. Silverman (Dir.), *Making Place: Space and Embodiment in the City* (pp. 19-43). Bloomington and Indianapolis, IN: Indiana University Press.
- Lussault, M. (2013a). Actant. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 51-52). Paris, France: Belin.
- _____. (2013b). Acteur. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 52-55). Paris, France: Belin.
- _____. (2013c). Identité spatiale. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 524-525). Paris, France: Belin.
- _____. (2013d). Quartier. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 832-834). Paris, France: Belin.
- _____. (2013e). Territorial. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 1005-1007). Paris, France: Belin.
- Lynch, K. (1976). *L'Image de la Cité*. Paris, France: Bordas.
- Maffesoli, M. (1985). Le paradigme esthétique : la sociologie comme art. *Sociologie et sociétés*, 17(2), 33-39.
- _____. (1998). *La conquête du présent. Pour une sociologie de la vie quotidienne*. Paris, France: Desclée de Brouwer.
- _____. (2019). *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes* (4^e éd.). Paris, France: La Table Ronde.
- Magnan, M. (2020). Activités économiques. Croissance, compétitivité et productivité dans les espaces urbains. Dans S. Bognon, M. Magnan & J. Maulat (Dir.), *Urbanisme et aménagement. Théories et débats* (pp. 25-40). Paris, France: Armand Colin.
- MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation). (2024). *Programme particulier d'urbanisme du Guide La prise de décision en urbanisme*. Gouvernement du Québec. Repéré à <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/guide-prise-decision-urbanisme/planification/programme-particulier-urbanisme>
- Mannheim, K. (2003). *Idéologie et utopie. Une introduction à la sociologie de la connaissance [1929]* (version numérique réalisée par J.-M. Tremblay en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Manzagol, C. (2009). La nouvelle économie et les territoires de la métropolisation et de la mondialisation. Dans G. Sénécal & L. Bherer (Dir.), *La métropolisation et ses territoires* (pp. 3-22). Montréal, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Marchal, H. (2017). Le village dans la ville : l'expérience d'un quartier qui fait territoire et lieu. *Retraite et société*, (76), 67-88.
- Marchand, D. (2005). Le centre-ville est-il le noyau central de la représentation sociale de la ville ? *Les Cahiers Internationaux de Psychologie*, (66), 55-64.
- Margier, A. (2013). L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation. *Cahiers de Géographie du Québec*, 57(161), 175-192.
- Martuccelli, D. (2002). *Grammaires de l'individu*. Paris, France: Gallimard.
- _____. (2017). *La condition sociale moderne. L'avenir d'une inquiétude*. Paris, France: Gallimard.
- Marx, K., & Engels, F. (1901). *Le Manifeste I [1848], traduction nouvelle par Charles Andler avec les articles de F. Engels dans La Réforme (1847-1848)*. Paris, France: Société Nouvelle de Librairie et d'Édition.
- _____. (2002). *L'idéologie allemande [1845]. Première partie : Feuerbach* (version numérique réalisée par J.-M. Tremblay en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.

- Maulat, J. (2020). Planification. De la *planning theory* aux pratiques de l'urbanisme. Dans S. Bognon, M. Magnan & J. Maulat (Dir.), *Urbanisme et aménagement. Théories et débats* (pp. 147-164). Paris, France: Armand Colin.
- McKenzie, R. D. (1990). L'approche écologique dans l'étude de la communauté urbaine [1925]. Dans Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (pp. 149-166). Paris, France: Aubier.
- Melé, P. (2008). Conflits d'aménagement et débats publics. Dans Y. Jean & M. Vanier (Dir.), *La France, aménager les territoires* (pp. 97-114). Paris, France: Armand Colin.
- Mercier, G. (1986). Prémisses d'une théorie de la propriété. *Cahiers de Géographie du Québec*, 30(81), 319-341.
- _____, Parazelli, M., & Morin, R. (1999). La ville et le choc des imaginaires. Populations marginalisées et revitalisation urbaine. Dans L. K. Morisset, L. Noppen & D. Saint-Jacques (Dir.), *Ville imaginaire. Ville identitaire. Échos de Québec* (pp. 209-227). Québec, QC: Note bene.
- Merleau-Ponty, M. (2020). *Le Visible et l'Invisible [1964], suivi de notes de travail* (version numérique réalisée par M. Frédéric). Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- Merlin, P., & Choay, F. (Dir.) (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (3^e éd.). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Messinger, J. (2007). *Le Sens caché de vos gestes*. Paris, France: First.
- Mévellec, A. (2021). L'importance des partis en politique municipale au Québec. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (26), 224-226.
- _____, Chiasson, G., & Gauthier, M. (2018). Gouvernance métropolitaine et régimes politiques de frontière. Analyse à partir du cas d'Ottawa-Gatineau. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (3), 581-600.
- Milanese, A. (2014a). Signifiant. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 693-694). Paris, France: Ellipses.
- _____. (2014b). Signification. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 694-695). Paris, France: Ellipses.
- _____. (2014c). Signifié. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 695-696). Paris, France: Ellipses.
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2017). *Analyse des données qualitatives* (2^e éd.). Bruxelles, Belgique: De Boeck Supérieur.
- Miron, J. (2000). Cities as Real Estate. In T. Bunting & P. Fillion, *Canadian Cities in Transition. The twenty first century* (2nd ed.) (pp. 154-172). Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 2 – tome 35, 115-132.
- Moliner, P. (1996). *Images et représentations sociales. De la théorie des représentations à l'étude des images sociales*. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble.
- _____. (2016). *Psychologie sociale de l'image*. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble.
- _____, & Guimelli, C. (2015). *Les représentations sociales. Fondements théoriques et développements récents*. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble.
- Mondana, L. (2013). Représentation. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 866-867). Paris, France: Belin.
- Mongeau, P. (2011). *Réaliser son mémoire ou sa thèse. Côté Jeans & côté tenue de soirée*. Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Montero, S. (2015). Aménager la cité : conflit et négociation pour la création de jardins citoyens à Bordeaux et à Québec. *Cahiers de Géographie du Québec*, 59(166), 29-45.
- Morin, E. (1994). Sur l'interdisciplinarité. *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études Transdisciplinaires*, (2), s.p.

- Morin, R., Parazelli, M., & Benali, K. (2008). Conflits d'appropriation d'espaces urbains centraux. Prendre en compte les modes de relation des groupes d'acteurs. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(2), 142-157.
- Morin, R., & Rochefort, M. (1998). Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective. *Lien social et Politiques*, (39), 103-114.
- _____. (2003). L'apport des services de proximité à la construction d'une identité de quartier : analyse de services d'économie sociale et solidaire dans trois quartiers de Montréal. *Recherches sociographiques*, 44(2), 267-290.
- Morisset, L. K. (2011a). Introduction. Savoir les représentations de la ville. Dans L. K. Morisset & M.-È. Breton (Dir.), *La ville : phénomène de représentation* (pp. 1-7). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- _____. (2011b). Pour une herméneutique des formes urbaines. Morphogénétique et sémiogénétique de la ville. Dans L. K. Morisset & M.-È. Breton (Dir.), *La ville : phénomène de représentation* (pp. 33-59). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Moscovici, S. (2003). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 79-103). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. (2018). «Pourquoi une théorie des représentations sociales ?» [2013]. Chicoutimi, QC: Les classiques des sciences sociales.
- _____, & Doise, W. (1992). *Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Mouffe, C. (1999). Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism? *Social Research*, 66(3), 745-758.
- MRO (Musée régional de l'Outaouais). (2024) *En bref – Historique*. Repéré à <https://museeoutaouais.com/en-bref/>
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), 189-208.
- Neveu, C. (2004). Une « petite fabrique de territoire » : quartiers et citoyenneté à Roubaix. *Ethnologie française*, 34(1), 59-66.
- Neveu, É. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*. Paris, France: Armand Colin.
- Noschis, K. (1984). *Signification affective du quartier*. Paris, France: Librairie des Méridiens.
- Nys, E. (1898). *Recherches sur l'histoire de l'économie politique*. Bruxelles, Belgique: Alfred Castaigne / Paris, France: Albert Fontemoing.
- ODO (Observatoire du développement de l'Outaouais). (2023). *Étude sur l'attractivité et la diversification économique du centre-ville de Gatineau*. Rapport commandé par la Ville de Gatineau. Gatineau, QC.
- Ollitrault, S. (2011). Développement durable. Dans R. Pasquier, S. Guigner & A. Cole (Dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 171-176). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Olson, M. (1965). *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- O'Miel, J., & Talpin, J. (2015). Espace et conflits dans la participation. Luttres symboliques et matérialité d'une controverse autour de la localisation d'une mosquée à Florence. *Lien social et Politiques*, (73), 33-52.
- Onfray, M. (1996). Le désir d'être un volcan. Dans *Journal hédoniste* (vol. 1). Paris, France: Grasset & Fasquelle.
- Ouellet, F., & Thériault, B. (2003). WRIGHT, PHILEMON. Dans *Dictionnaire biographique du Canada*. Repéré à https://www.biographi.ca/fr/bio/wright_philemon_7F.html
- Ouellet, M. (2006). Le *smart growth* et le nouvel urbanisme. Synthèse de la littérature récente et regard sur la situation canadienne. *Cahiers de Géographie du Québec*, 50(140), 175-193.
- Ouellet, M.-È. (2017). Représentation(s). *Bulletin d'histoire politique*, 26(1), 35-39.
- Ouimet, R. (2000). *Hull : mémoire vive*. Hull, QC: Vents d'Ouest.

- Padioleau, J.-G., & Demesteere, R. (1991). Les démarches stratégiques de planification des villes. Origines, exemples et questions. *Les Annales de la recherche urbaine*, (51), 29-40.
- Pallascio, R., Talbot, L., Allaire, R., & Mongeau, P. (1990). L'incidence de l'environnement sur la perception et la représentation d'objets géométriques. *Revue des sciences de l'éducation*, 16(1), 77-90.
- Paquet, G. (2006). Ottawa/Gatineau, cité-région transfrontalière : gouvernance baroque et bricolage. Dans M. Robitaille, J.-F. Simard & G. Chiasson (Dir.), *L'Outaouais au carrefour des modèles de développement* (pp. 27-54). Gatineau, QC: Université du Québec en Outaouais.
- Paquet, S. (2012). Pratiques et imaginaires urbains. La ville, ses représentations et ses espaces de représentation. Dans M. Bédard, J.-P. Augustin & R. Desnoilles (Dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenir* (pp. 237-250). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Paquette, J. (2002). Expérience spatiale et bien-être urbain. Le cas des jardins communautaires montréalais. *Ethnologies*, 24(1), 45-74.
- Park, R. E. (1990). La ville comme laboratoire sociale [1929]. Dans Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (pp. 167-184). Paris, France: Aubier.
- Pascal, B. (1909). *Pensées et opuscules, publiées avec une introduction, des notices, des notes et deux fac-similés du manuscrit des Pensées par M. Léon Brunschvicg [1670]* (5^e éd. revue). Paris, France: Hachette et Cie.
- Pechu, C. (2020). Répertoire d'action. Dans O. Fillieule, L. Mathieu & C. Pechu (Dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (2^e éd. mise à jour et augmentée) (pp. 495-502). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Pecqueur, B. (2009). De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? *Géographie, Économie et Société*, 11, 55-62.
- Pelletier, M. (2014). La décision territoriale en conflit : Un outil d'évaluation de la participation citoyenne ? *Géocarrefour*, 89(4), 271-282. doi: <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9598>
- _____, Joerin, F., & Villeneuve, P. (2007). La décision territoriale en conflit. Ville de Québec, 1989 à 2000. Essai de modélisation spatiale. *Environnement Urbain / Urban Environment*, 1, 1-25. Repéré à <http://journals.openedition.org/eue/839>
- Peñañiel, R. (2008). Le rôle politique des imaginaires sociaux. Quelques enjeux théoriques autour de leur conceptualisation. *Politique et Sociétés*, 27(1), 99-128.
- Pham, H. V., & Torre, A. (2012). La décision publique à l'épreuve des conflits. Un cadre d'analyse des processus décisionnels au regard de l'expression des oppositions. *Revue d'économie industrielle*, (138), 93-126.
- Pile, S. (1997). Introduction. Opposition, political identities and spaces of resistance. In M. Keith & S. Pile (Eds.), *Geographies of Resistance* (pp. 1-32). New York, NY & Abingdon, UK: Routledge.
- Pinson, G. (2006). Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes. *Revue française de science politique*, 56(4), 619-651.
- _____. (2009). *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- _____. (2011). Projet. Dans R. Pasquier, S. Guigner & A. Cole (Dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 399-405). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- _____, & Sala Pala, V. (2007). Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? *Revue française de science politique*, 57(5), 555-597.
- Piolle, X. (1990). Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? *L'Espace géographique*, 19-20(4), 349-358.
- Place des Peuples. (2018). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/PlaceDesPeuples>
- Poirier, R. (1986). *Qui a volé la rue Principale ?* Montréal, QC: Éditions Départ.
- Polèse, M., & Shearmur, R. (2009). *Économie urbaine et régionale. Introduction à la géographie économique* (3^e éd.). Paris, France: Economica.

- Popper, K. (1998). *La connaissance objective. Une approche évolutionniste [1979]*. Paris, France: Flammarion.
- Potchensky, M. (2014a). SAUSSURE, Ferdinand de. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 674-676). Paris, France: Ellipses.
- _____. (2014b). Signe. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (p. 693). Paris, France: Ellipses.
- Protégeons le Quartier du Musée. (2022). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/protegeonslequartierdumusee>
- Proulx, M.-U. (2008a). 40 ans de planification territoriale au Québec. Dans M. Gauthier, M. Gariépy & M.-O. Trépanier (Dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable* (pp. 23-54). Montréal, QC: Presses de l'Université de Montréal.
- _____. (2008b). Territorial Planning Experimentation in Quebec. *Canadian Journal of Urban Research*, 17(1), 1-19.
- Pumain, D., Paquot, T., & Kleinshlager, R. (2006). *Dictionnaire La ville et l'urbain*. Paris, France: Economica.
- Purcell, M. (2003). Citizenship and the Right to the Global City: Remaining the Capitalist World Order. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27.3, 564-590.
- Qadeer, M. A. (2012). Urban Development. In S. Bishwapriya, L. J. Vale & C. D. Rosan, *Planning Ideas That Matter. Livability, Territoriality, Governance, and Reflective Practice* (pp. 207-232). Cambridge, MA & London, United Kingdom: The MIT Press.
- Qazimi, S. (2014). Sense of place and place identity. *European Journal of Social Sciences Education and Research*, 1(1), 306-311.
- Raffestin, C. (1977). Paysage et territorialité. *Cahiers de Géographie du Québec*, 21(53-54), 123-134.
- Ramadier, T., & Després, C. (2004). Les territoires de mobilité et les représentations d'une banlieue vieillissante de Québec. *Recherches sociographiques*, 45(3), 521-548.
- Rambaud, J. (1909). *Histoire des doctrines économiques* (3^e éd. revue, mise à jour et augmentée). Paris, France: Librairie de la Société du recueil général des lois et des arrêts et du Journal du Palais.
- Rancière, J. (1995). *La Mésentente. Politique et philosophie*. Paris, France: Galilée.
- Reid, R. M. (1990). *The Upper Ottawa Valley to 1855*. Ottawa, ON: Carleton University Press.
- Rémy, J., & Voyé, L. (1981). *Ville, ordre et violence. Formes spatiales et transaction*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Renault, E. (2006). HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1770-1831. Dans D. Lecourt (Dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences* (4^e éd. mise à jour) (pp. 563-564). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Ritchot, G. (1999). *Québec, forme d'établissement. Étude de géographie régionale structurale*. Paris, France: L'Harmattan.
- Rose, D., & Villeneuve, P. (2006). Life Stages, Living Arrangements, and Lifestyles. In T. Bunting & P. Filion, *Canadian Cities in Transition. Local Through Global Perspective* (3rd ed.) (pp. 138-153). Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Ross, L. (1995). Reactive Devaluation in Negotiation and Conflict Resolution. In K. J. Arrow, R. H. Mnookin, L. Ross, A. Tversky & R. Wilson (Eds.), *Barriers to Conflict Resolution* (pp. 26-42). London, United Kingdom & New York, NY: Norton.
- Rossignol, L. (1941). *Histoire documentaire de Hull : 1792-1900* (Thèse de doctorat inédite en philosophie – charte civile). Université d'Ottawa, Ottawa, ON.
- Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 199-225). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Roy-Baillargeon, O., & Gauthier, M. (2012). Gouvernance et concertation métropolitaines à Ottawa-Gatineau : la planification et l'aménagement du territoire en contexte interprovincial. *Cahiers de Géographie du Québec*, 56(157), 173-188.

- Sabatier, P. A. (1998). The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe. *Journal of European Public Policy*, 5(1), 98-130.
- _____, & Schlager, E. (2000). Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. *Revue française de science politique*, (2), 209-234.
- Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 415-444). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Saint-Laurent, L. (1993). La dynamique de la solitude des néo-célibataires : vers la constitution de nouveaux réseaux de solidarités. *Revue internationale d'action communautaire*, (29), 151-161.
- Saint-Pierre, D. (2002). *La culture comme facteur de développement de la ville : les expériences étrangères*. Rapport remis à la Direction de l'action stratégique de la recherche et de la statistique, Ministère de la Culture et des Communications. Québec, QC: INRS Urbanisation, Culture et Société.
- Saldaña, J. (2013). *The Coding Manual for Qualitative Research* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Sandercock, L. (2003). Towards Cosmopolis: Utopia as Construction Site [1998]. In S. Campbell & S. S. Fainstein, *Readings in Planning Theory* (2nd ed.) (pp. 401-407). Oxford, United Kingdom: Blackwell Publishing Ltd.
- Sartre, J.-P. (1943). *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*. Paris, France: Gallimard.
- Sassen, S. (1996). *La ville globale*. Paris, France: Descartes.
- Saussure, F. de. (1931). *Cours de linguistique générale* (3^e éd.). Paris, France: Payot.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.) (pp. 337-360). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Schively, C. (2007). Understanding the NIMBY and LULU Phenomena: Reassessing Our Knowledge Base and Informing Future Research. *Journal of Planning Literature*, 21(3), 255-266.
- Schopenhauer, A. (2009). *Le monde comme volonté et représentation [1818]* (Tome I). Paris, France: Gallimard.
- Schrecker, C. (2006). *La communauté. Histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne*. Paris, France: L'Harmattan.
- Sébastien, L. (2014). Le territoire, un système socio-patrimonial décrypté par le modèle de l'Acteur en 4 Dimensions. *Nouvelles pratiques en sciences sociales*, 10(1), 283-329.
- _____. (2016). L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? Étude de cinq territoires ruraux. *Norois*, (238-239), 23-41.
- Segaud, M. (2010). *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer* (2^e éd.). Paris, France: Armand Colin.
- Séguin, A.-M., & Divay, G. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine. *Lien social et Politiques*, (52), 67-79.
- Sen, A., & Silverman, L. (2013). Introduction. Embodied Placemaking: An Important Category of Critical Analysis. In A. Sen & L. Silverman (Dir.), *Making Place: Space and Embodiment in the City* (pp. 1-18). Bloomington and Indianapolis, IN: Indiana University Press.
- Sénécal, G. (1992). Aspects de l'imaginaire spatial : identité ou fin des territoires ? *Annales de Géographie*, tome 101(563), 28-42.
- _____. (2009). Régimes d'images et quartier. L'idéal métropolitain et le sentiment de perte. Dans G. Sénécal & L. Bherer (Dir.), *La métropolisation et ses territoires* (pp. 195-214). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- _____, & Harou, J. (2005). Le réseau, le sujet et l'autoroute. La planification urbaine en situation de proximité conflictuelle. *Cahiers de Géographie du Québec*, 49(138), 343-362.
- _____, Cloutier, G., & Herjean, P. (2008). Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des tables de concertation de quartier de Montréal. *Cahiers de Géographie du Québec*, 52(146), 191-214.
- Service d'urbanisme de la Cité de Hull. (1972). *Le plan directeur d'urbanisme*. Hull, QC: Cité de Hull.

- SHO (Société d'histoire de l'Outaouais). (2022). Repéré à <https://histoireoutaouais.ca>
- Simard, J.-F., & Chiasson, G. (2008). Introduction. La gouvernance territoriale : un nouveau regard sur le développement. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI(3), 455-470.
- Simmel, G. (1981). *Sociologie et épistémologie*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- _____. (1990). Métropoles et mentalité [1903]. Dans Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (pp. 61-77). Paris, France: Aubier.
- _____. (2006). Sur la psychologie sociale de l'hostilité [1908]. *L'Année sociologique*, 56(1), 169-175.
- _____. (2007a). Individualism. *Theory, Culture & Society*, 24(7-8), 66-71.
- _____. (2007b). The Philosophy of Landscape [1913]. *Theory, Culture & Society*, 24(7-8), 20-29.
- Skaburskis, A., & Moss, M. (2015). Urban Economics: The Factors Shaping the Value of Land. In P. Fillion, M. Moss, T. Vinochai & R. Walker, *Canadian Cities in Transition. Perspectives for an Urban Age* (5th ed.) (pp. 209-226). Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Smith, A. (2011). Territoires. Dans R. Pasquier, S. Guigner & A. Cole (Dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (pp. 469-474). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Snow, D. A., Rochford Jr., E. B., Worden, S. K., & Benford, R. D. (1986). Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation. *American Sociological Review*, 51(4), 464-481.
- Sperber, D. (2003). L'étude anthropologique des représentations : problèmes et perspectives. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 133-148). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Staszak, J.-F. (2013). Représentation de l'espace. Dans J. Lévy & M. Lussault (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (éd. revue et corrigée) (pp. 867-869). Paris, France: Belin.
- Statistique Canada. (1971). *Recensement du Canada 1971. Population. Groupes ethniques*. Ottawa, ON: Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- _____. (1982). *Recensement du Canada 1981. Divisions et subdivisions de recensement. Population, logements privés occupés, ménages privés, familles de recensement dans les ménages privés. Certaines caractéristiques. Québec*. Ottawa, ON: Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- _____. (1992). *Recensement du Canada 1991. Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec – Partie A* (Vol. I). Ottawa, ON: Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- _____. (1994). *Recensement 1991. Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec – Parti B* (Vol. II). Ottawa, ON: Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.
- _____. (2017). Revenu – Faits saillants en tableaux, *Recensement de 2016. Revenu total médian du ménage et revenu après impôt selon le genre de ménage (total – genre de ménage incluant la structure de la famille de recensement), Québec et subdivisions de recensement (municipalités) avec population de 5 000 ou plus, Recensement de 2016 – Données intégrales, Recensement de 2006 – Données-échantillon (20 %)*. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/inc-rev/Tableau.cfm?Lang=Fra&T=105&S=86&O=A&RPP=25>
- _____. (2022a). Série « Perspective géographique », *Recensement de la population 2021. Gatineau, Ville*. Repéré à <https://www12statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?dguid=2021A00052481017&lang=F&topic=1>
- _____. (2022b). *Tableau 17-10-0135-01 Estimations de la population, 1^{er} juillet, selon la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement, limites de 2016*. doi: <https://doi.org/10.25318/1710013501-fra>
- _____. (2022c). *Tableau 98-10-0002-01 Chiffres de population et des logements : Canada et subdivisions de recensement (municipalités)*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810000201>
- _____. (2022d). *Tableau 98-10-0005-01 Chiffres de population et des logements : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810000501>

- _____. (2023a). *De la recherche aux connaissances : inflation des prix à la consommation, tendances récentes et analyse*. No 11-631-X. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada.
- _____. (2023b). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. Produit No 98-316-X2021001. Ottawa. doi: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- _____. (2023c). *Tableau 34-10-0175-01 Investissement en construction de bâtiments*. doi: <https://doi.org/10.25318/3410017501-fra>
- Stébé, J.-M., & Marchal, H. (2014). *La sociologie urbaine* (4^e éd. mise à jour). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Subra, P. (2007). *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. Paris, France: Armand Colin.
- _____. (2016). *Géopolitique locale, territoires, acteurs, conflits*. Paris, France: Armand Colin.
- SUDD (Service de l'urbanisme et du développement durable). (2018). *Citation patrimoniale du Quartier-du-Musée. Séance publique du Comité consultatif d'urbanisme. 11 juin*. Gatineau, QC: Ville de Gatineau.
- _____. (2020). *Bilan de la mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme du centre-ville. 21 octobre*. Gatineau, QC: Ville de Gatineau.
- _____. (2021). *Plan d'action 2021-2025 – CM-2021-347. Programme particulier d'urbanisme du centre-ville*. Gatineau, QC: Ville de Gatineau.
- _____, & Section de la planification stratégique. (2017). *Citation patrimoniale du secteur du Quartier-du-Musée. Compte rendu. Activité de participation tenue le 19 juin*. Gatineau, QC: Ville de Gatineau.
- Surel, Y. (2019). Approches cognitives. Dans L. Boussaguet, S. Jacquot & P. Ravinet (Dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (5^e éd. revue et corrigée) (pp. 87-94). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Swyngedouw, E. (2004). Globalisation or 'glocalisation'? Networks territories and rescaling. *Cambridge Review of International Affairs*, 17(1), 25-48.
- _____, Moulaert, F., & Rodriguez, A. (2002). Neoliberal Urbanization in Europe: Large-Scale Urban Development Projects and the New Urban Policy. *Antipode*, 34(3), 547-582.
- Tarde, G. (1890). *Les lois de l'imitation. Étude sociologique*. Paris, France: Félix Alcan.
- Taylor, J. H. (1986). *Ottawa: An Illustrated History*. Toronto, ON: James Lorimer & Company, Canadian Museum of Civilization, and National Museum of Canada.
- Tecsult Inc., & Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau. (2005). *Vision communautaire sur les villages urbains. Rapport de consultation* (2^e éd.). Gatineau, QC: Ville de Gatineau.
- Tecsult Inc., & Ville de Gatineau. (2008). *Synthèse des consultations publiques menées dans le cadre de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville de Gatineau. Rapport final*. Gatineau, QC: Ville de Gatineau.
- The World Values Survey Association. (2024). *World Values Survey Wave 7 (2017-2022)*. Repéré à <https://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV7.jsp>
- Theys, J. (2002). Le syndrome NIMBY. Dans S. Wachter, L. Davezies, P. Duran, C. Emalianoff, D. Gaxie, V. Renard & J. Theys, *L'aménagement en 50 tendances* (pp. 161-165). Paris, France: l'aube datar.
- Thouez, J.-P. (2010). Espace social, images mentales de la ville de Sherbrooke : cheminement d'un néo-phyte. *Cahiers de Géographie du Québec*, 54(151), 197-211.
- Tilly, C., & Tarrow, S. (2015). *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution* (2^e éd. augmentée). Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Todd, F. G. (1903). *Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission*. Ottawa, ON: Ottawa Improvement Commission.
- Tomas, F. (1995). Projets urbains et projet de ville. La nouvelle culture urbaine à vingt ans. *Les Annales de la recherche urbaine*, (68-69), 134-143.

- Torre, A., Melot, R., Bossuet, L., Cadoret, A., Caron, A., Darly, S., Jeanneaux, P., Kirat, T., & Pham, H. V. (2010). Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? *VertigO*, 10(1), 1-26.
- Torre, A., Kirat, T., Melot, R., & Pham, H. V. (2016). Les conflits d'usage et de voisinage de l'espace. Bilan d'un programme de recherche pluridisciplinaire. *Information géographique*, 80(4), 8-29.
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris, France: Arthème Fayard.
- _____. (2023). CONFLITS SOCIAUX. Dans *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/conflits-sociaux/>
- Tourisme Outaouais. (2022a). Repéré à <https://www.tourismeoutaouais>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/tourismeoutaouais>
- Tremblay, S. (1999). *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoires et repères théoriques*. Chicoutimi, QC: Université du Québec à Chicoutimi.
- Trépanier, E. (1972). Phénoménologie et ontologie. Husserl et Heidegger. *Laval théologique et philosophique*, 28(3), 249-265.
- Trudelle, C. (2003). Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains. *Développement régional et cohésion sociale*, 47(131), 223-242.
- _____, Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Tremblay, D.-G., & Bocquin, C. (2016). Conflits urbains, compromis et cohésion socioterritoriale : le cas de la TOHU à Montréal. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (2), 417-443.
- Tuan, Y.-F. (1975). Place: An Experiential Perspective. *The Geographical Review*, LXV(2), 151-165.
- _____. (1990). *Topophilia. A Study of Environmental Perception, Attitudes and Values [1974]*. New York, NY: Columbia University Press.
- Turco, A. (1997). Aménagement et processus territoriaux : l'enjeu sémiologique. *Espaces et sociétés*, (90-91), 231-249.
- UMQ (Union des municipalités du Québec). (2024). *Mémoire. Demandes prébudgétaires de l'Union des municipalités du Québec. Budget du Québec 2024-2025. Rassembler. Accompagner. Affirmer. 7 février*. Montréal, QC.
- United Nations (2015). *World Urbanization Prospects. The 2014 Revision*. New York, NY: Department of Economic and Social Affairs. Population Division.
- Valence, A. (2010). *Les représentations sociales*. Paris, France: De Boeck Supérieur.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5^e éd. entièrement revue et augmentée). Paris, France: Dunod.
- Van Neste, S. L. (2016). Les représentations des territoires cibles pour la revitalisation urbaine : entre espoir, stigmatisation et transformation. Dans G. Sénécal (Dir.), *Revitalisation urbaine et concertation de quartier* (pp. 13-33). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.
- Vant, A. (1999). Une géographie face à la psychologie de l'environnement urbain. *Ville en parallèle*, (28-29), 319-326.
- Vaysse, J.-M. (2014). HEIDEGGER, Martin. Dans J.-P. Zarader (Dir.), *Dictionnaire de philosophie* (pp. 325-327). Paris, France: Ellipses.
- VCV (Vision Centre-Ville Gatineau). (2017). *La politique d'habitation. Intervention de Vision centre-ville*. Mémoire déposé dans le cadre de la mise à jour de la Politique d'habitation de la Ville de Gatineau. Gatineau, QC.
- _____. (2022a). Repéré à <https://visioncentreville.com>
- _____. (2022b). *Facebook*. Repéré à <https://www.facebook.com/VisionCentreVilleGatineau/>
- Veltz, P. (2014). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel* (2^e éd.). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Vergès, P. (2003). Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 407-428). Paris, France: Presses Universitaires de France.

- Verguet, C. (2011). Temporalités et repères temporels dans la représentation d'un espace urbain. Dans L. K. Morisset & M.-É. Breton (Dir.), *La ville : phénomène de représentation* (pp. 169-195). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Vermeersch, S. (2006). Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? *Espaces et sociétés*, 3(126), 53-68.
- Ville de Gatineau. (2007). *Lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville. Réfléchir ensemble sur l'avenir du centre-ville. Compte rendu des activités de réflexion : 21 avril et 7 mai*. Gatineau, QC.
- _____. (2009). *Programme particulier d'urbanisme du centre-ville*. Gatineau, QC.
- _____. (2011). *Rapport de consultation publique – Projet de politique du patrimoine de Gatineau. Volet 2 des consultations publiques*. Gatineau, QC.
- _____. (2013). *Au cœur de notre patrimoine. Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau*. Gatineau, QC.
- _____. (2015). *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Aménageons le futur!* Gatineau, QC.
- _____. (2017a). *Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire du mardi 21 novembre*. Gatineau, QC.
- _____. (2017b). *Politique d'habitation de la Ville de Gatineau 2017-2021*. Gatineau, QC.
- _____. (2017c). *Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 14 mars*. Gatineau, QC.
- _____. (2017d). *Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 3 octobre*. Gatineau, QC.
- _____. (2018a). *Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire du mardi 3 juillet*. Gatineau, QC.
- _____. (2018b). *Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire du mardi 28 août*. Gatineau, QC.
- _____. (2018c). *Compte rendu de la réunion du comité plénier du mardi 8 mai*. Gatineau, QC.
- _____. (2018d). *Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du Comité consultatif d'urbanisme, 252^e séance tenue le 11 juin*. Gatineau, QC.
- _____. (2018e). *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. Règlement numéro 505-2005. Compilation administrative au 26 novembre*. Gatineau, QC.
- _____. (2018f). *Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 15 mai*. Gatineau, QC.
- _____. (2018g). *Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 28 août*. Gatineau, QC.
- _____. (2018h). *Séance spéciale du comité exécutif du mardi 28 août*. Gatineau, QC.
- _____. (2022a). *Coup d'œil sur Gatineau (population, superficie, etc.)*. Repéré à https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=publications_cartes_statistiques_donnees_ouvertes/coup_oeil_gatineau&ref=pastilles
- _____. (2022b). *Données statistiques et géomatiques (Infoterritoire)*. Repéré à <http://www3.gatineau.ca/infoterritoire/WebInterface/views/mapviewer.aspx>
- _____. (2022c). *Facebook*. Repéré à <http://www.facebook.com/villegatineau>
- Ville de Hull. (1979). *Rapport de la Ville de Hull sur la Communauté Régionale de l'Outaouais*. Octobre. Hull, QC.
- _____. (2001). *Historique des quartiers. Délimitation et désignation des districts électoraux de la Ville de Hull (1875-1999)*. Hull, QC.
- Villemare, L. (1988). *Histoire institutionnelle de l'Outaouais québécois : la naissance d'une région (1791-1830)* (Mémoire de maîtrise inédit en science politique). Université du Québec à Montréal, Montréal, QC.
- Villeneuve, L. (1996). Mythe et vécu territorial : Charlevoix à travers l'art du paysage au XIX^e siècle. *Cahiers de Géographie du Québec*, 40(111), 341-362.
- Villeneuve, P., & Côté, G. (1994). Conflits de localisation et étalement urbain : y a-t-il un lien ? *Cahiers de Géographie du Québec*, 38(105), 397-412.
- Villeneuve, P., Trudelle, C., Pelletier, M., & Thériault, M. (2006). Acteurs urbains en conflit, Québec, 1965-2000 : essai d'analyse statistique. *Géocarrefour*, 81(2), s.p. doi: 10.4000/geocarrefour.1863
- _____. (2009). Les conflits urbains : une approche analytique. *Environnement Urbain / Urban Environment*, 3, d-1-d-8.

- Vincent-Domey, O. (1994a). Chapitre 8 – L'industrie et le monde du travail. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 265-310). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____. (1994b). Chapitre 10 – Vers une présence institutionnelle. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 349-396). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- _____, & Cellard, A. (1994). Chapitre 11 – Les multiples voix de l'Outaouais : aspects de la vie socio-culturelle. Dans C. Gaffield (Dir.), *Histoire de l'Outaouais* (pp. 397-446). Québec, QC: Institut québécois de la recherche sur la culture.
- Walker, H. J., & Walker, O. (1968). *Carleton Saga*. Ottawa, ON: Carleton County Council.
- Weber, M. (1995a). Les catégories de la sociologie. Dans *Économie et société [1922]* (Tome I). Paris, France: Plon/Pocket.
- _____. (1995b). L'organisation et la puissance de la société dans leur rapport avec l'économie. Dans *Économie et société [1922]* (Tome II). Paris, France: Plon/Pocket.
- _____. (2013). *La ville [1921]*. Paris, France: Les Belles Lettres.
- Whitelaw, M. (1978). *The Dalhousie Journals* (Vol. 1). Ottawa, ON: Oberon Press.
- _____. (1981). *The Dalhousie Journals* (Vol. 2). Ottawa, ON: Oberon Press.
- Wieviorka, M. (1980). Luttes urbaines : leurs acteurs et les chercheurs. *Revue internationale d'action communautaire*, (4), 149-154.
- _____. (2010). Le conflit social. *Sociopedia.isa*, 1-10.
- Windisch, U. (2003). Représentations sociales, sociologie et sociolinguistique. L'exemple du raisonnement et du parler quotidiens. Dans D. Jodelet (Dir.), *Les représentations sociales* (pp. 187-201). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Wirth, L. (1990). Le phénomène urbain comme mode de vie [1938]. Dans Y. Grafmeyer & I. Joseph, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine* (pp. 255-282). Paris, France: Aubier.
- Wolsink, M. (2000). Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support. *Renewable Energy*, 21, 49-64.
- Woodward, K., Dixon, D. P., & Jones III, J. P. (2009). Poststructuralism/Poststructuralist Geographies. *International encyclopedia of human geography*, 8, 396-407.
- Wright, P. (1970). Les origines du canton de Hull d'après Philémon Wright [1825]. *Asticou*, Cahier No 5 – mars, 17-30.
- Yin, R. K. (2014). *Case Study Research. Design and Methods* (5th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage.